THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

1858
1859

ACADÉMIE

DES

IENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1858.

Président annuel, M. l'abbé BESSON.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

—

Des Apologistes franc-comtois au XVIII^e^ siècle.

MESSIEURS,

Le premier critique de notre temps, traçant le tableau de la littérature du dernier siècle, déplore, avec plus d'éloquence peut-être que de vérité, que l'Eglise de France n'ait pas défendu, contre Voltaire, des croyances ébranlées chaque jour par la fausse érudition et par le sarcasme. « Où étaient, dit M. Villemain, dans le clergé mondain et parmi les prélats de cour, les hommes armés d'une foi savante? Quels dignes athlètes avait chez nous le christianisme? Son principal défenseur était, je crois,

Fréron. Ce délaissement d'une si grande cause entre des mains indignes, cet abandon du temple par les lévites, ne sont pas assez comptés parmi les événements de cette époque. Rien ne favorisa plus puissamment la victoire des opinions nouvelles. Le clergé français ne sut pas réparer par la science les pertes de la foi. Partagé entre l'intolérance et la frivolité, voulant arrêter les opinions du siècle et se laissant entraîner trop souvent à ses mœurs, invoquant contre le scepticisme les rigueurs discréditées d'un pouvoir corrompu, au lieu de le combattre par le talent, il demeura faible et dépassé de toutes parts au milieu du grand mouvement des esprits (1). »

Il suffirait de répondre que la plus belle apologie de l'Eglise de France a été écrite avec son sang dans les jours de la révolution et de la terreur. Il se trouva, en effet, que ces prélats de cour qu'on enviait hier et qu'on raille encore aujourd'hui, supportaient l'exil sans trop se plaindre ou marchaient à la mort sans trop pâlir. Notre clergé eut assez de martyrs pour qu'on lui pardonne d'avoir eu moins de docteurs, et les mains qui cueillirent tant de palmes sur les échafauds sont peut-être excusables de n'avoir pas su manier la plume au gré de la frivolité de leurs contemporains.

Quelque décisive que soit cette réponse, la religion n'en a pas même besoin, car si, dans le XVIII^e^ siècle, elle se montra plutôt avec l'attitude d'une victime qu'avec celle d'un combattant, elle fut cependant servie par des apo-

---

(1) *Cours de littérature française;* tableau du XVIII^e^ siècle, t. II, p. 207-208.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

logistes avant d'être vengée par des héros. C'est là l'honneur de la Franche-Comté au milieu de la décadence universelle. Nous pouvons citer, avec un noble orgueil, les hommes d'une foi savante que notre province a vus naître, que cette compagnie a comptés dans ses rangs et que l'Eglise revendique pour ses défenseurs. S'il est permis en France de passer sous silence Bullet et Bergier quand on nomme Fréron, une telle distraction a droit de surprendre en Franche-Comté. Vous me permettrez, Messieurs, de la relever devant vous, moins pour combattre un grand écrivain que pour rappeler à l'académie un de ses plus beaux titres de gloire. A peine, en louant ces Tertulliens du dernier âge, pourrai-je esquisser à grands traits l'histoire de l'école qui les a formés. Mais, pendant que je leur rendrai un hommage public, leur nom servira d'excuse à l'obscurité du mien, et, au lieu d'un prêtre qui se console de sa faiblesse en admirant ceux qu'il ne peut suivre, votre Compagnie, revenue par une douce illusion aux jours ds sa naissance, croira revoir à sa tête les premiers prêtres du XVIII^e^ siècle.

Ce serait bien mal connaître la Franche-Comté que de croire qu'elle partagea les goûts frivoles de cette époque fameuse, et qu'elle participa à l'esprit de la philosophie moderne. Par une heureuse exception, quand tout concourait à perdre la France, tout se réunissait pour préserver cette province de la contagion universelle. Ses vieilles institutions, ses mœurs austères, son caractère solide et froid, tout lui servait de rempart, jusqu'au sentiment d'aversion profonde avec lequel elle

avait subi la domination de Louis XIV. Trahie et vendue plutôt que soumise, elle attendit pendant cent ans, avec un calme qui n'avait rien d'égal que sa persévérance, une occasion favorable pour secouer le joug de la servitude. C'était une des provinces à qui on demandait le plus de soldats, comme pour épuiser le sang trop libre encore qui coulait dans ses veines. On savait que nos paysans se faisaient enterrer la face contre terre, protestant ainsi, du fond de leur tombe, contre la présence de l'étranger. Les autres classes, plus contenues peut-être, n'étaient au fond guère plus dociles. Un de nos intendants, signalant à son successeur les tendances du pays, raille les gentilshommes de leur pauvreté, se plaint de l'esprit frondeur du parlement, et dit du clergé « qu'il est vertueux, mais.... qu'on n'en peut rien faire. » Heureuse obstination qui le tenait attaché à ses devoirs et qui lui faisait redouter les idées, les mœurs et les modes du dehors, autant qu'il aimait ses hautes montagnes, ses belles églises, ses franchises plus anciennes encore que le moyen âge, et ses usages qui remontent presque jusqu'aux apôtres! Le séminaire, fondé en 1670 par Antoine-Pierre de Grammont, commençait à porter ses fruits. En ranimant l'esprit de régularité et de travail que les troubles du XVI^e^ siècle avaient affaibli, ce saint prélat venait de renouveler la jeunesse de son Eglise comme celle de l'aigle, et l'avait rendue plus féconde en talents et en vertus que tous les vieux établissements dont l'histoire se confond avec celle de la monarchie française. La translation de l'université de Dole à Besançon acheva de fortifier le goût des bonnes études.

Dans cette institution, la théologie tenait le premier rang, mais elle s'y présentait comme une reine au milieu de sa cour : le droit, la médecine et les arts lui servaient de cortége, et on n'abordait guère la science mère et maîtresse de toutes les autres sans avoir acquis, par une étude sérieuse des langues anciennes, de la géographie, de la jurisprudence, de l'histoire, le droit d'interpréter dignement saint Thomas, saint Bonaventure et saint Augustin.

Ainsi se forma un clergé patient autant que zélé, étranger au monde et à l'intrigue, peu soucieux de plaire, mais jaloux d'instruire, plus érudit que lettré et plus savant qu'agréable, enfin pauvre et fier comme il sied de l'être quand on préfère l'indépendance qui honore à la fortune qui asservit. Le fonds du prêtre franc-comtois était l'amour de sa religion et de sa province. L'une lui faisait aimer l'autre, parce que le culte du foyer est, comme celui des autels, une tradition. La mode, qui pouvait tout en France, ne put rien sur l'esprit ni sur les mœurs de cette race austère. Tandis qu'on disputait dans toutes les autres écoles sur les décrets du concile de Trente, l'Eglise de Besançon n'avait cessé de les observer. Elle ne connut ni les prétendues libertés gallicanes, qu'on a si bien nommées des servitudes et des chaînes, ni les quatre articles que la crainte d'un schisme avait arrachés à la plume de Bossuet, ni les controverses de ce jansénisme hargneux qui avait rétréci les esprits les plus droits, ni les rêves du quiétisme si fatal aux cœurs les plus purs. Toute ces erreurs, fruits du despotisme ou de l'orgueil, n'avaient jeté

aucune racine dans une terre généreuse où la foi était si vive, la liberté si jalouse, le travail si patient, la modestie si naturelle.

Mais, quelque excellentes que fussent les dispositions du pays, je doute que l'Eglise en eût retiré autant d'avantages, s'il ne s'était rencontré un de ces hommes éminents qui savent deviner les esprits et discipliner leurs forces, montrer le but et éclairer la marche, et dont les longs travaux, servis par une longue vie, font sentir à tout un pays et à tout un siècle l'influence de leurs vertus. Ce fut la mission de Bullet. Né en 1699 dans une condition obscure, sans ambition comme sans fortune, simple par goût et timide par caractère, il ne se douta pas d'abord du rôle que la Providence lui avait réservé. Cependant sa prodigieuse mémoire, son application à l'étude, le goût qu'il montra dès l'enfance pour l'histoire et pour la géographie, annonçaient déjà quelque chose de grand. Il n'achetait pas un livre qu'il ne le lût, et il n'en lisait pas un qu'il ne le retînt tout entier, en sorte qu'il a pu dire avec une naïveté qui nous charme et une exactitude qui nous confond : « De tout ce que j'ai appris, je ne crois pas avoir rien oublié.» Docteur à vingt-trois ans, il quitte une année à peine le séminaire de Besançon pour celui de Saint-Magloire. Là commencent ses relations avec l'abbé Lebœuf et le P. Hardouin. Tout lui profite dans le commerce des hommes comme dans celui des livres. Il doit à l'abbé Lebœuf une connaissance approfondie des antiquités ecclésiastiques, et au P. Hardouin le goût d'une critique neuve et hardie. Ne craignons rien de cette liaison pour

l'avenir d'un esprit aussi ferme que pénétrant. Les Franc-Comtois dont les témérités ont affligé la foi et la raison n'ont pas laissé mûrir sous le ciel de leur patrie les qualités solides de leur esprit. C'est loin d'elle, c'est à d'autres contacts, qu'ils se sont épris du paradoxe jusqu'au délire, et qu'ils sont devenus tristement célèbres en appliquant au mal la force et la grandeur de leur génie naturel. Bullet, rendu à sa province, ne la quittera plus désormais. Devenu prêtre, il obtient en 1728, après un concours longuement débattu, la chaire de théologie ; plus tard, son âge et ses services lui méritent le titre de doyen ; enfin l'Université l'éléve à la dignité de recteur.

A peine son cours fut-il ouvert, que sa réputation précoce lui attira de nombreux disciples. On comptait autour de sa chaire plus de deux cents jeunes gens, et, par un succès plus remarquable encore, ce nombre se soutint pendant quarante-sept ans. La langue des écoles était alors la langue latine. Bullet la parlait avec cette élégante simplicité dont nous avons perdu le secret ; son auditoire le suivait avec une attention, un intérêt, que les maîtres de la parole, s'exprimant en français, peuvent bien envier aujourd'hui.

Ce n'était pas seulement par ses leçons et par ses traités qu'il intéressait ses disciples, mais par ses conférences et ses conversations. Sa perspicacité lui fit aisément découvrir parmi les ecclésiastiques ceux qui pouvaient rendre le plus de services à l'Eglise. Il les attirait à lui et les admettait dans sa familiarité. Peuplée par l'élite de la jeunesse franc-comtoise, cette école volontaire fut le berceau de nos apologistes. Qu'il est inté-

ressant de contempler ce vénérable maître ouvrant à ses élèves choisis les trésors de son érudition, encourageant leurs premiers essais, signalant les objections de l'incrédulité naissante, indiquant les réponses et pressentant déjà, dans un écrit à peine ébauché ou dans une voix qui bégayait encore, les noms promis à la célébrité! Là, se forment à la casuistique et à la direction des âmes l'abbé Labet et l'abbé Pochard, ces deux lumières de notre séminaire, ces oracles du diocèse. Là Bergier s'exerce aux grandes luttes et aux grands travaux. Nonnotte, qui avait fréquenté cette école dans les jours de sa jeunesse, vient dans les jours de la persécution, retrouver auprès de son vieux maître d'agréables loisirs et d'utiles conseils. Plus tard, c'est Moyse, l'un des hébraïsants les plus remarquables de l'Europe; enfin, c'est l'abbé Jacques, le dernier-né de cette famille savante, destiné à remplacer Bullet dans sa chaire et à continuer jusque dans notre siècle, comme apologiste et comme professeur, de si belles traditions.

L'Ecriture et les Pères servaient habituellement de texte à l'entretien; mais on y traitait aussi des points obscurs d'histoire, de géographie, de mythologie et de linguistique. Après avoir élucidé la question par un dialogue animé, on la fixait mieux encore par des rapports et par des mémoires qui étaient censurés ou approuvés à la pluralité des voix. Bullet ne se réservait dans cette assemblée que le droit de recueillir les suffrages et de prononcer la sentence. Quelquefois même, pour se rapprocher de l'âge de ses élèves autant que de leur cœur, il apportait sa dissertation et la soumettait à la

censure commune. Ainsi s'écoulaient, dans un commerce charmant, les heures qu'il donnait chaque jour à la jeunesse. Besançon était comme une autre Athènes où enseignait un autre Socrate. La gloire, il est vrai, n'a pas consacré le souvenir de ces entretiens, mais la vérité s'y trouvait à défaut de la gloire, et jamais le discours n'y a rougi de la conduite.

Sous ce toit modeste, qui abritait tant d'érudition et d'espérance, les exemples étaient aussi grands que les leçons. Peindre la vie de Bullet, c'est peindre celle de ses disciples, car on imite volontiers ceux que l'on aime. Jamais personne n'enseigna mieux ce que vaut le temps et ce que coûte la science. Levé en toute saison à quatre heures du matin, il travaillait jusqu'à sa messe, qu'il célébrait régulièrement à onze heures et demie, et dînait ensuite, un livre sur la table. Après sa leçon qui se faisait à deux heures, il rentrait suivi de ses élèves et conversait avec eux le reste de l'après-midi. On l'eût pris, allant à l'Université, pour un simple étudiant, tant son maintien était modeste, son regard honnête et doux ; mais, à son retour, le brillant cortége qui l'accompagnait dans sa demeure signalait le savant professeur au respect de la foule et à l'attention des étrangers. Pour se dérober au monde, dès quatre heures du soir il s'enfermait dans sa bibliothèque, lisait ou composait, et finissait sa journée comme il l'avait commencée, un livre à la main. Une régularité si soutenue ne fut troublée ni par des voyages, ni par des visites, ni par des correspondances; mais ce que Bullet refusait aux plaisirs, il l'accordait au devoir. Sa porte, fermée aux importuns

et aux curieux, s'ouvrait sans peine au pauvre et à l'affligé. Autant il était avare de son temps si des frivolités et des bagatelles venaient le lui disputer, autant il était prodigue de ses soins s'il s'agissait de décider un cas de conscience, de rassurer une âme timorée, d'éclairer sur ses devoirs un magistrat qui le consultait ou de prendre en main la cause d'une maison religieuse. En présence de ces intérêts sacrés, la noble impatience qu'il avait pour le travail se calmait tout à coup; rien en lui ne laissait deviner un regret : il était prêtre, c'est-à-dire *le débiteur de tous*.

Il y avait plus de vingt ans que cette école florissait à Besançon quand, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, la philosophie, d'abord incertaine ou discrète, puis moqueuse et hardie, leva le masque et entra en lice contre le christianisme. Un jour athée, le lendemain déiste, matérialiste le plus souvent, mais toujours sceptique, elle a tout glacé, jusqu'à ses propres inspirations, tant son regard était railleur; elle a tout flétri, même le peu de bien qu'elle mêlait à tant de mal, tant son souffle était impur. Aussi incapable d'inventer une erreur que de découvrir une vérité, affectant la science et sachant mal, pauvre de raisons mais prodigue d'injures, elle nie les mystères, ébranle les lois, déchaîne les passions, et se vante d'avoir tout réformé quand elle a tout détruit. Ce n'est pas une opinion, mais une secte; c'est plus qu'une secte, c'est une armée. Voltaire en est le chef; vingt subalternes le relaient; il a des ministres pour complices, des rois pour prosélytes, et il est lui-même le roi de son siècle. Dans cette grande conspiration ourdie contre la vérité, les his-

toriens apportent leurs vieilles erreurs réfutées mille fois ; les voyageurs leurs découvertes encore sans contrôle ; les mathématiciens leur popularité naissante. Pendant que la science semble avoir fait divorce avec la vérité, les beaux-arts achèvent de se corrompre ; la poésie déchire les derniers voiles de la pudeur, et Rousseau fait douter si la vertu est nécessaire à l'éloquence.

Le premier succès de l'incrédulité fut de déconcerter ses ennemis. Mêlée à tout, prenant toutes les formes, échappant à la réfutation par la raillerie, trop changeante pour être saisie et trop légère pour être combattue gravement, on ne vit bien ses progrès que lorsqu'elle eut achevé son ouvrage. Tantôt le clergé était taxé de faiblesse, de complicité ou d'aveuglement, tantôt d'intolérance et d'exagération. On étouffait la voix de la chaire en se plaignant qu'elle demeurât silencieuse ; on calomniait les vertus du cloître pour se donner le malin plaisir d'en déplorer l'absence, et quand le vénérable Christophe de Beaumont condamnait l'*Emile*, les libres penseurs reprochaient au prélat d'avoir parlé, comme ils s'étonnent aujourd'hui que d'autres se soient contentés de gémir.

Un monde si frivole et déjà si troublé n'avait guère plus de goût pour entendre des apologies que les fils dégénérés de Sorbonne et de Navarre n'avaient de loisirs pour en composer. Ce n'était plus pour eux le temps des méditations solitaires ni des ouvrages de longue haleine. Grâce au silence qui régnait dans son cabinet, Bullet avait mieux deviné les véritables tendances de ses contemporains. En expliquant le *Traité de*

Dieu, il signalait depuis longtemps à ses élèves les ténèbres visibles dont on commençait à envelopper la première des vérités religieuses. Les doctrines de Bayle l'avaient frappé. Il avait vu, du fond de l'abîme de ce scepticisme, monter et grandir toutes les erreurs modernes. L'affectation avec laquelle on citait ce philosophe lui faisait assez voir combien il était dangereux. Il mit encore plus de soin à le réfuter et fit sur la matière un traité complet, que l'on regardait comme un chef-d'œuvre. Mais ce traité était en latin, et les incrédules écrivaient en français. Bullet comprit que les questions qui n'avaient été agitées que dans les écoles allaient tomber dans le domaine public, et que, pour être entendu, il fallait désormais parler comme tout le monde. Il avait été jusqu'en 1752 un théologien eminent; l'amour de la vérité en fit, à l'âge de 53 ans, un écrivain distingué.

L'existence de Dieu était le premier dogme qu'on essayait d'affaiblir; ce fut le premier que vengea Bullet. Il était difficile à sa main déjà appesantie, mais encore novice dans l'art d'écrire, d'atteindre à la hauteur de l'éloquence et de la poésie. Cependant, pour démontrer *l'existence de Dieu par les merveilles de la nature,* la science la plus vaste ne suffit pas. Il eût fallu tracer ce tableau avec le feu de l'imagination et les rayons du génie plutôt qu'avec la froideur naturelle à l'âge mûr et à la raison. En lisant ce livre, on ne chante pas Dieu, mais on l'adore : ce succès satisfaisait pleinement l'ambition de son auteur.

La philosophie avait fait les frais de ce premier ouvrage; l'étude de l'antiquité lui fournit presque aussi-

tôt les éléments du second. On reprochait aux apologistes de n'écrire que d'après les chrétiens eux-mêmes l'*Histoire du christianisme*. Bullet eut l'idée ingénieuse de la composer *d'après les seuls auteurs juifs et païens*. Le P. de Colonia l'avait devancé dans ses recherches, Lardner l'y suivit. Plus complet que l'un, plus érudit que l'autre, s'il leur resta inférieur par la vivacité et l'éclat du style, il les dépassa par le mérite de la méthode et de la critique. Ce sujet était à peine traité qu'un troisième attira son attention.

Il y a dans le dépôt des vérités religieuses un trésor plus ancien, plus sacré que les autres. Ce trésor, c'est la Bible. Luther l'avait respecté, Voltaire le livra au pillage. On sait comment, prenant l'air de la science aux yeux des ignorants et celui d'un doute sincère aux yeux des sages, il attaqua, sous des titres piquants et des noms empruntés, l'histoire, la philosophie et la législation des Hébreux. Doutes insidieux, ironies voilées, diatribes véhémentes, sarcasmes, contre-sens, bouffonneries même, rien ne lui coûte pour altérer l'intégrité des saints livres, en dénaturer le sens et en parodier le langage. Ici, le philosophe trouve à la fois deux adversaires : l'un, grave et solide, c'est Bullet, l'auteur des *Réponses critiques;* l'autre, piquant et malin, c'est Guénée, l'auteur des *Lettres de quelques Juifs*. Bullet a moins d'esprit, mais il est plus digne ; Guénée a moins d'érudition, mais il est plus amusant. Leurs ouvrages, composés en même temps, paraissaient par fragments, l'un à Besançon, l'autre à Paris, à mesure que les pamphlets de Ferney se répandaient dans le monde. Guénée

eut l'avantage d'être lu partout, Bullet a le mérite de lui avoir facilité les recherches ; et en constatant le succès du plus spirituel, il est juste de ne pas oublier le plus savant. Les *Lettres de quelques Juifs,* a dit un critique, sont la seule flèche qui ait porté coup ; ajoutons que Guénée, en aiguisant cette flèche, l'avait trempée plus d'une fois aux sources de l'érudition franc-comtoise.

L'histoire de l'Eglise n'avait pas échappé plus que l'Ecriture sainte à la main de Voltaire. Tantôt il la jugeait avec une légèreté qu'il ne portait pas même dans les sujets profanes, tantôt il la parodiait avec une verve plus sarcastique et plus abondante que jamais. Ce fut Nonnotte qui entra en lice. Il opposa à l'*Essai de l'Histoire générale* les *Erreurs de M. de Voltaire*. Le titre de cette réfutation parut un blasphème, et l'auteur fut signalé dès lors à la vengeance de toute la secte. Mais à mesure que les injures débordaient sur lui, les éditions de son livre se multipliaient en France, et les traductions s'en répandaient à l'étranger. Ce fut peut-être de toutes les apologies la plus lue, parce qu'elle fut la plus avilie. Elle dut cette fortune à la hardiesse du titre et à la vigueur du style.

Nonnotte venait de publier son ouvrage quand la compagnie de Jésus, à laquelle il appartenait, fut supprimée. On n'ignorait pas qu'à Besançon le Parlement avait résisté jusqu'à la fin à la volonté royale, et que les jésuites, hautement protégés par l'opinion publique, n'avaient fermé leur collége qu'après tous les autres colléges de France. Le célèbre religieux pouvait donc tourner ses regards avec confiance vers la ville qui l'avait vu naître.

La religion l'y reçut comme un athlète, la science comme un ami. Rien d'essentiel n'était changé dans la cité ; ses mœurs, son esprit, étaient demeurés les mêmes. Mais il y trouva une société plus polie, de grands travaux ébauchés, une vive émulation pour l'étude. L'Académie de Besançon, fondée en 1752 par le duc de Tallard, animait tout de son heureuse influence. Nous n'avons pas besoin de dire que Bullet y tenait, comme ailleurs, le premier rang. Au sein de l'académie comme au sein de l'université, sa voix était un oracle. Personne ne se montrait plus assidu aux séances particulières, ni plus jaloux d'exercer l'autorité que lui donnaient son âge, ses vertus, son grand nom. C'est lui qui proposait les sujets de prix et qui servait de guide aux jeunes écrivains, soit dans l'érudition, soit dans l'éloquence. Les liens d'une vieille amitié qui l'unissaient depuis longtemps à M. Droz, secrétaire perpétuel de l'Académie, se resserrèrent encore dans l'intimité des relations académiques ; leurs sentiments étaient les mêmes, leurs efforts tendaient au même but. Préserver le pays de l'esprit philosophique et donner aux études une direction salutaire, c'était le premier objet de leur mission. Ils le comprirent sans peine, le poursuivirent sans relâche et l'atteignirent sans bruit. Cependant, je dois l'avouer, leur espérance alla plus loin. Quand les esprits sont si divisés, les questions si difficiles, les temps pleins d'orages, il y a quelque honneur sans doute à ne pas faire de mal ; mais c'est un grand mal encore de ne pas faire le bien. L'Académie n'eut pas seulement le mérite de penser sagement, elle eut aussi le courage de la résistance, de la parole et de l'ac-

tion. Ni l'abbé Millot, ni l'abbé Coyer, ne purent obtenir, malgré leur valeur littéraire et leur qualité de Francs Comtois, d'être inscrits sur les listes de la compagnie, parce qu'ils avaient laissé percer dans leurs écrits un goût assez prononcé pour les opinions nouvelles. M. Droz, d'ordinaire un peu froid, a des paroles émues pour déplorer les ravages de la corruption et de l'impiété. Enfin, dans une circonstance solennelle, l'excellent esprit dont l'Académie était animée se révéla avec plus d'éclat encore. En 1763, elle avait mis au concours la question suivante : *Combien les mœurs donnent de lustre aux talents.* Elle reçut vingt-un discours, en distingua plusieurs et n'en couronna qu'un seul ; mais celui-ci parut si remarquable qu'on invita l'auteur, par une distinction inusitée, à le lire lui-même en séance publique. Le commencement excita le plus vif intérêt ; la dernière page fut couverte d'applaudissements. Le lauréat s'exprimait ainsi : « Si dans un siècle trop enclin à vanter ce qui paraît singulier, il se trouvait un écrivain qui eût l'ambition d'exceller dans tous les genres, de posséder tous les talents, d'être tout à la fois poëte et théologien, littérateur et géomètre, critique et philosophe, historien et romancier ; un génie plus varié qu'étendu, plus hardi que solide, plus capable d'éblouir que d'instruire, qui traitât sur le même ton le sacré et le profane, le sérieux et le burlesque, la fable et l'histoire ; un orateur plein de mépris pour ses adulateurs et de fureurs contre ses critiques, inconstant par goût et opiniâtre par vanité, qui fît douter s'il a donné plus d'atteintes à la vérité ou à la vertu, à la religion ou aux mœurs, quelle destinée

pourrait-on lui prédire ? On lui dirait que ses ouvrages, trop nombreux pour être parfaits, trop superficiels pour être exacts, trop frivoles la plupart pour être estimés, parviendront difficilement à la postérité; qu'ils sont en danger ou de périr avec le goût dépravé qui leur a donné la vogue, ou d'être immolés à la vengeance des mœurs qu'ils outragent ; que même, quand ils lui survivraient, il y a bien de la différence entre la gloire et la célébrité ; que de tout temps les sages ont fait moins de bruit que les insensés, et que l'histoire, en nous laissant ignorer celui qui bâtit le temple de Diane, nous a fait connaître celui qui le brûla. »

L'auteur était l'abbé Bergier, curé de Flangebouche. Quand on se rappelle que Voltaire était alors l'idole toute-puissante de la France lettrée, on ne saurait trop admirer le courage qui signa ce portrait et la justice qui le couronna. Bergier parlait d'avance le langage de l'histoire ; en ratifiant ce jugement, l'Académie avait su oublier les suffrages de son siècle pour recueillir ceux de la postérité.

Ainsi débutait devant vous un humble curé de village. Je l'ai nommé, d'autres le loueront. En mettant cet éloge au concours, vous n'aurez pas, je l'espère, fait un appel inutile aux jeunes écrivains. Vous verrez Bergier sortir, trois ans après, du presbytère de Flangebouche, non plus avec des dissertations, mais avec des livres, aussi terrible à Voltaire, qui le raille sans lui répondre, qu'à Rousseau, qui n'ose le nommer ; combattre le premier en établissant la *certitude des preuves du christianisme*, étonner le second en l'opposant lui-même à lui-même dans le *Déisme réfuté* ; mettre en juge-

ment un jour Helvétius et d'Holbach dans l'*Examen du matérialisme*, le lendemain Diderot, d'Alembert, Fréret, dans l'*Apologie de la religion ;* tantôt se servir des apologistes les plus fameux en les résumant, tantôt s'en passer en les complétant; rassembler dans son *Traité historique et dogmatique de la vraie religion* tous les reproches qu'elle a entendus comme toutes les réponses qu'elle a faites ; et après vingt ans de combats engagés avec tous les philosophes et toutes les erreurs, quand il est privé des conseils d'un maître par la mort de Bullet et des secours d'un ami par les infirmités de Nonnotte, entreprendre à lui seul la cause commune et montrer dans son *Dictionnaire de théologie*, comment la prodigieuse fécondité de l'érudition peut s'allier avec un style clair, précis, abondant et vigoureux. Attentif à tous les mouvements de son époque, Bergier a tout écouté, tout compris, tout réfuté. Ses mains ont restauré l'édifice des doctrines religieuses, à mesure que d'autres mains s'acharnaient à le détruire; et, quand la chaire de la théologie s'est relevée, ses livres sont les premiers qu'on y a ouverts. Comme il avait été à la peine, il était juste qu'il fût à l'honneur. « C'est, au jugement de Lamennais, le plus grand apologiste du siècle dernier et peut-être de tous les siècles chrétiens. » Hélas! celui qui lui rendit ce beau témoignage parut digne un moment de lui en disputer la gloire, mais l'apostasie de sa vieillesse et de sa mort prouva, par un redoutable exemple, que, dans la noble mission de défendre Dieu, on supplée quelquefois à l'éloquence, à l'étude de la théologie jamais !

Après ces grands noms, pourquoi tairions-nous des noms moins connus ? L'abbé François, auteur des *Preuves de la religion* et de l'*Examen des faits qui servent de fondement au christianisme*, ne manque ni d'intérêt, ni de clarté, ni d'onction. On louait, dans l'*Oracle des nouveaux philosophes*, par l'abbé Guyon, un mérite d'invention et de style. Les *Prônes* et les *Homélies* de Grisot plaisaient par leur simplicité, et ses *Lettres* aux protestants par l'excellent ton de la polémique. Enfin, l'abbé Meusy, mort à trente-huit ans dans le vicariat de Rupt, laissait un *Catéchisme historique, dogmatique et moral*, dont les éditions presque sans nombre disent assez l'utilité. Les deux premiers attirèrent l'attention de Voltaire ; les ouvrages des deux autres sont encore lus avec fruit par le clergé et par les fidèles. Ces quatre écrivains portent, comme tous les prêtres de la même école, la marque de la province qui leur a donné le jour et du maître qui les a formés.

Il est dit de la sagesse qu'elle est la source de tous les biens ; on peut dire de la religion qu'elle est la source de toutes les connaissances humaines. Cette remarque est admirablement justifiée par nos apologistes franc-comtois. Leur érudition, si variée, si curieuse, si profonde, vient de leur amour pour la vérité. Ne voulant pas laisser une objection sans y répondre, ils n'ont pas laissé une science sans l'interroger. Je ne parle ni de l'histoire de France, qui doit à Bullet des *Dissertations* souvent réimprimées et toujours consultées, ni de l'histoire de la Franche-Comté, qui s'honore d'avoir eu les prémices des talents de Bergier. Leurs essais histo-

riques, qui tiennent tant de place dans nos *Recueils* et dans nos *Documents* académiques, en tenaient fort peu dans leur esprit, et les choses qui nous instruisent si bien servirent seulement à les délasser. Encore n'était-ce là qu'une trêve à d'autres récréations où la vigueur de leur génie se plaisait davantage. Ils décoraient du nom de loisirs ce que nous appellerions aujourd'hui études profondes et abstraites. Comment défendre la Bible, se demande Bullet, si on ignore la langue biblique? Il commence donc par apprendre le grec pour comparer la version des Septante avec la Vulgate, puis du grec il passe à l'hébreu pour comparer le texte primitif avec les Septante. Ce n'est pas assez. Le chaldéen, le syriaque, l'arabe, le tentent à leur tour, et il n'y a point d'idiome si enfoui dans la plus haute antiquité ou dans les solitudes les plus reculées de l'Orient, qu'il n'étudie, qu'il ne rapproche et qu'il ne compare. De cette étude, toute secondaire pour lui, sortit un ouvrage immense qui porta sa réputation au plus haut degré, fit époque dans l'histoire de la linguistique, et ouvrit aux savants des horizons nouveaux. Avant Bullet, les recherches comparatives sur les langues étaient fort restreintes et fort incomplètes. Tout se bornait à des rapprochements de textes, d'alphabets ou de mots juxtaposés sans rapports étymologiques. Notre savant, poursuivant avec une rare hardiesse l'idée de retrouver le langage primitif, analysa, pour y parvenir, toutes les langues connues, groupa les mots par familles et compara, avec une rare sagacité, les idiomes de tous les âges et de tous les lieux. Que son livre ne soit pas, si l'on veut, un *Dictionnaire*

celtique; mais, en faisant abstraction du titre et du but, il faudra toujours y voir le tableau le plus vaste, le plus complet et le plus approfondi de toutes les langues anciennes et modernes. Le goût qui a animé le maître se perpétue dans les disciples. Bergier compose le traité des *Éléments primitifs des langues*, qui fait encore autorité aujourd'hui; Jacques, exilé pour la foi, enseigne et écrit en italien, en allemand, en anglais. Par la bouche ou par la plume de nos prêtres, la vérité a des organes dans toute l'Europe.

Ne soyons pas surpris que de tels hommes aient conservé l'assiduité du travail et la liberté de l'intelligence. Ils savaient mesurer leurs désirs à la modestie de leurs ressources. Dans un temps où l'Eglise était riche, ils n'en connurent guère que l'austérité. L'ambition leur souriait peu, la fortune ne les visita jamais. L'unique faveur dont jouit Bullet fut une pension de 1,200 francs sur l'évêché de Verdun, obtenue, à l'insu de ce savant, par les sollicitations du duc de Tallard. Bergier, nommé à un canonicat de Notre-Dame de Paris, ne cessa pas de regretter, au milieu des pompes de Versailles, l'humble presbytère de Flangebouche, refusa plusieurs abbayes et ne s'affligea que pour les pauvres des pertes dont la révolution le menaçait. Si quelque chose pouvait toucher ces âmes délicates, c'était l'espoir d'avoir fait du bien. Un bref de félicitations, adressé à Nonnotte par le pape Clément XIII en 1768, vint le trouver à Besançon. Bergier reçut deux fois le même honneur, avec des lettres de congratulation de plusieurs souverains. Leur cœur excellent, leurs manières franches et affables, leur com-

merce facile, leur donna encore plus d'amis que leur science ne leur aurait valu de protecteurs. Ils cultivèrent ceux-là, négligèrent ceux-ci, presque surpris de la curiosité qu'ils excitaient et du bruit qu'on faisait autour de leur nom. Parmi les compagnies et les sociétés savantes qui leur ouvrirent leurs rangs, je ne citerai que l'académie des inscriptions et belles-lettres. En s'associant Bullet et Bergier, elle connut, dans sa plus douce expression, la modestie unie à la science. Elle possède aujourd'hui M. Weiss : c'est assez pour faire dire que ces deux qualités ne se perdent point chez les Franc-Comtois.

La modération est le caractère de la vérité, comme la modestie est celui de la vertu. A la paix que donne la seconde, nos apologistes ont joint la gloire que mérite la première. Livrés aux mains d'une secte triomphante, attaqués par des pamphlets sans nom, nos apologistes virent leur vie déchirée, leur science méconnue, leurs ouvrages condamnés au mépris de la sottise par l'arrêt de l'impiété. Ce barbare traitement ne les a pas émus. Quelque passionnée que soit la lutte, on ne rencontrera dans leurs écrits ni la colère, ni l'amertume, ni même l'ironie. Ils plaignent plus qu'ils n'accusent, ils pardonnent plus qu'ils ne condamnent, séparant par une distinction tout évangélique, le pécheur du péché, réprouvant le mensonge, mais parlant de ses fauteurs avec une discrétion, une douceur, une charité, qui eût ramené à la religion des esprits moins superbes. Qui peut regretter pour la vérité le rire passager qu'excite le sarcasme et la légère satisfaction que l'on éprouve à rendre injure pour injure? Non, je ne sais pas ce qu'elle eût gagné à être exposée avec plus de

vivacité et de finesse. La vivacité est tout près de l'emportement, et la finesse ressemble parfois à l'habileté. Mieux vaut une confession haute et sincère qu'une défense subtile. Il ne s'agissait pas d'une de ces causes qu'un siècle ou un peuple juge sans appel. Qu'importe que nos écrivains aient déplu à la France énervée? A peine avaient-ils paru, qu'on les traduisait en italien, en allemand, en anglais. Ce succès pouvait les consoler de beaucoup d'échecs, puisque leur science préservait plus d'âmes que la philosophie n'en pouvait perdre. Qu'importe que le dernier siècle ait applaudi à l'ironie et dédaigné la solidité de la défense! Nos apologistes se réimpriment chaque jour, tandis que les *facéties* ne trouvent plus de lecteurs.

Quand ces vaillants athlètes descendirent dans la tombe, on ne pouvait guère prévoir, il est vrai, le discrédit si rapide et si mérité dont nous sommes témoins. Les livres des philosophes étaient devenus l'évangile des nations, et leurs restes avaient été portés au Panthéon comme ceux des demi-dieux et des bienfaiteurs de l'humanité. L'abbé Bullet quitta la vie le 1^er^ septembre 1775, plein des tristes images du désordre et de la confusion qui régnait déjà dans tous les esprits. La veille, il avait encore célébré la messe ; le matin même, il travaillait à ses *Réponses critiques*. Moyse reprit cette plume consacrée par la mort et termina l'ouvrage. Bergier et Nonnotte moururent, l'un en 1790, au milieu des triomphes de la philosophie; l'autre en 1793, au milieu des ruines dont elle avait couvert la France. L'abbé Jacques fut plus heureux. L'œuvre de Voltaire, que Bullet avait vue

naître, et que ses deux premiers disciples avait laissée victorieuse, fut enfin démentie, confondue, renversée aux yeux du dernier représentant de cette noble et savante école. L'exil avait éprouvé sa fidélité; le retour récompensa sa persévérance. Quelles ne durent pas être les joies de ce vénérable vieillard lorsque, reprenant sa place au milieu d'une société rajeunie, il retrouva à Lyon la chaire qu'il avait occupée à Besançon avec tant d'éclat et qu'il put continuer dans la patrie les apologies qu'il avait commencées sur la terre étrangère (1). Les autels qu'il avait défendus étaient relevés; les vérités saintes, longtemps avilies, reniées et comme anéanties dans la fange et le sang, parlaient encore par sa bouche comme par leur organe naturel, et la jeunesse qui se pressait autour de lui ou qui l'accompagnait jusque dans sa demeure, lui retraçait comme une image de ses premières leçons et de ses premiers succès. Devenu aveugle, il cessa d'écrire, mais non d'enseigner; sa main tremblait, mais sa voix garda jusque dans son dernier souffle la triple autorité de l'expérience, du savoir et de la vertu. Il mourut, comme ses maîtres, le bouclier à la main et le pied sur la brèche.

La vérité ne régnera jamais sans partage; son sort est de combattre, mais la mêlée durera jusqu'à la fin, et sa victoire ne s'achèvera pas dans les ombres du temps. C'est pourquoi, à côté des ennemis que l'erreur lui suscite, la Providence lui donnera toujours des défenseurs et des

---

(1) *Preuves convaincantes du christianisme*; en Suisse, 1793; 3e édit., Dole, 1814.

interprètes. Chaque nouveau sectaire a vu naître un docteur nouveau : Origène en face de Porphyre et saint Basile en face de Libanius. Après Arius paraît Hilaire; après Pélage, saint Augustin; l'éloquence sophistique d'Abeilard se trouble devant la foi de l'abbé de Clairvaux; saint Dominique est envoyé pour affaiblir par la prière l'hérésie des Albigeois; à l'orgueil et à l'égoïsme de la réforme, saint François de Sales oppose sa douceur, saint Vincent de Paul sa charité; Bossuet répond à Jurieu, et son *Histoire des variations* à tous les progrès du protestantisme. Mais au dix-huitième siècle, quand l'impiété fut une secte, l'apologie dut être une école. En face de la France affaiblie et corrompue s'élève la Franche-Comté, avec l'énergie de sa foi et l'intégrité de ses mœurs. La philosophie a des milliers de lettrés; la religion compte à peine quelques érudits. Le nombre, la force, le talent, la mode, l'opinion, tout rendait, ce semble, la lutte inégale. Nos athlètes ont lutté cependant, non par de vagues déclamations, mais par de solides ouvrages; non pas seulement un jour, mais durant plus de cinquante années; non avec le zèle qui s'emporte et l'ardeur qui ne brille qu'un moment, mais avec mesure, avec suite, avec une résolution persévérante de combattre le mal et de le vaincre.

Si jamais la France revient à soi, si la révolution qui continue s'arrête enfin dans son cours, si, non contents de déplorer les crimes qui nous souillent, nous avons assez de lumière pour renoncer aux faux principes qui nous perdent, le dix-huitième siècle sera jugé. On verra mieux alors de quel côté fut la science, l'honneur, le

courage, la gloire. L'histoire, tant débattue aujourd'hui, sera refaite, et un Bossuet l'écrira peut-être, Quoi qu'il en soit, en citant la vie et les œuvres de nos apologistes, on ne pourra oublier ni la Franche-Comté, qui les a nourris dans des sentiments si chrétiens, si libres, si généreux, et ce sera la plus belle page de vos annales, ni l'Académie, qui les a encouragés dans la lutte, et ce sera la meilleure preuve de votre utilité et de vos services!

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. LE MARQUIS TERRIER DE LORAY.

MESSIEURS,

Vos suffrages ne m'ont pas abusé. Ils ont été pour moi la preuve d'une bienveillance dont je sens tout le prix ; ils ne m'ont point fait illusion sur l'insuffisance des titres qui eussent pu la justifier. Qu'y avait-il entre vous et moi, Messieurs? Qu'y avait-il entre cette Académie, dont le suffrage est justement regardé comme la récompense des succès littéraires ou scientifiques, et l'élu qui vient à vous, sans autre témoignage que votre indulgence même? Une seule considération a pu déterminer votre choix. Vous vous êtes rappelé que, dans la pensée qui les institua, ces sociétés savantes devaient être une réunion de *gens de lettres* et de *gens du monde ;* une sorte de terrain commun où les hommes d'affaires, comme les hommes de loisir pussent, dans un commerce utile, recevoir des littérateurs des préceptes et des lumières, sans paraître en recevoir des leçons. Vous avez voulu obéir à ce vœu, et, par une distinction dont je suis profondément reconnaissant, vous m'avez appelé à prendre place parmi vous.

Cette fidélité à vos traditions a été de votre part toute désintéressée. Vous n'ignorez pas que, depuis le jour de

votre institution, le sens attaché à la qualification d'homme du monde a bien changé. Alors, ce titre était le privilége d'un petit nombre et supposait une situation sociale, une autorité, je ne sais quel crédit dont on a, sans doute, reconnu l'abus. Aujourd'hui, en se généralisant, il a singulièrement perdu de sa valeur. Aujourd'hui, il n'y a plus de priviléges ni d'abus. Le mérite seul a des droits, et si, par hasard, on les oublie, le mérite, qui s'oublie rarement de nos jours, sait les faire valoir avec une jalouse opiniâtreté. Quelle place est donc laissée à l'homme du monde dans notre société? Dépouillé de son prestige, abandonné au soin de ses affaires domestiques, perdu dans la foule, l'homme du monde n'est plus rien, ou, du moins, il ne serait rien, si vous ne daigniez quelquefois en faire un académicien.

Je me trompe, Messieurs. Hors du cercle des littérateurs et des savants où vous cherchez ordinairement vos élus, vous avez su, plus d'une fois, discerner un autre mérite; vous avez su honorer, par votre choix, l'homme de bien, le caractère élevé, le magistrat dévoué, et c'est ce que fit, à une autre époque, l'Académie de Besançon, en s'associant celui dont je viens vous entretenir aujourd'hui. M. de Santans, Messieurs, depuis longtemps déjà, a disparu d'au milieu de vous. Mais il m'a semblé qu'ayant, je n'en saurais douter, recueilli comme le bénéfice du souvenir qu'il a laissé, je serais ingrat en ne payant pas à sa mémoire le tribut auquel il a droit. Et puis, vous ne l'avez pas oublié, il y a peu d'années encore, bien des circonstances eussent rendu prématurée la tâche que je tente d'accomplir en ce moment. Car,

telle est la condition de notre renommée ici-bas! aussi longtemps que nous vivons, et après nous encore, les passions, les intérêts divers, les mobilités de l'opinion défient, en quelque sorte, l'impartialité, et, bien souvent, le temps de l'équité ne vient pour nous que lorsque notre mémoire est presque effacée parmi les hommes.

M. le marquis de Terrier-Santans naquit peu d'années avant la Révolution. Bien jeune encore, il émigra lorsque l'émigration avait cessé d'être une mode pour devenir un péril, et quand la voix des princes, rendue plus impérieuse par l'exil et par le malheur, en semblait faire un devoir à un grand nombre de Français. Aussi bien, les événements qui suivirent et les calamités qui s'accumulèrent sur la patrie ne parurent que trop bien justifier sa résolution. La France était devenue méconnaissable, et il put dire, comme un autre banni :

> Je n'appelle plus Rome un enclos de murailles
> Que vos proscriptions comblent de funérailles.....

M. de Santans appartint toujours à la portion active de l'émigration. En quittant la France, il avait cherché non un asile, mais un drapeau, et, toujours rappelé vers les lieux de ses affections, sur la terre étrangère il ne voulut jamais habiter qu'une tente. Cependant, il dut la planter dans bien des lieux, et la replier bien des fois, avant de retrouver le toit de son enfance que, dans ses illusions d'exilé, il avait espéré revoir chaque jour. Enfin, des temps meilleurs apparurent et il se hâta d'en profiter, dès que la dissolution du corps de Condé l'eut laissé sans patrie au dehors et que le rappel des émigrés lui en rendit une au dedans.

En revenant en France, M. de Santans ne trouvait autour de lui que des ruines. Les cendres de son foyer étaient dispersées, sa famille était décimée, son patrimoine était anéanti. Nul plus que lui n'aurait pu accuser les rigueurs de la Révolution et garder à sa patrie de ces rancunes chagrines dont les âmes même les plus élevées ont tant de peine à se défendre. Nous croyons pouvoir affirmer que jamais sentiment semblable ne trouva accès dans la sienne. Jamais, j'en prends à témoins ceux qui l'ont connu, on ne l'entendit porter sur les hommes qui ne partageaient pas ses opinions, ces jugements amers et passionnés que semblent légitimer les malheurs civils, et qui les perpétuent. Cependant, les plaies de la France étaient encore bien vives et les cœurs bien ulcérés. Beaucoup d'esprits prévenus se défiaient de ces proscrits redevenus citoyens et se montraient enclins à leur imputer à crime l'exil qu'ils avaient subi. Funeste effet des déchirements intérieurs! On consent à oublier les maux qu'on a soufferts; on ne peut oublier encore ceux qu'on a fait souffrir, et le ressouvenir des violences exercées devient un mal nouveau plus incurable que ces violences mêmes. De là ces malaises éternels et ces lentes convalescences des peuples tombés en révolution, qui feraient douter de leur guérison, si quelque chose pouvait résister à l'action du temps et tromper les grands desseins de la Providence sur les nations.

M. de Santans était, plus que tout autre, propre à contribuer à une conciliation à la fois si difficile et si désirable. Ses qualités généreuses, son caractère loyal, ses mœurs pleines d'ouverture et d'urbanité, lui atti-

raient naturellement les sympathies de tous. Rentré inconnu dans son pays, comme on doit l'être après douze ans d'absence, il ne tarda pas à conquérir un grand nombre d'amis et, malgré la notoriété de ses antécédents, il fut, en 1808, appelé à exercer un commandement dans la garde nationale. Il vit là une occasion nouvelle de se rapprocher de ses concitoyens, et accepta le poste modeste qui lui était offert.

Le retour des Bourbons donnait à M. de Santans la possibilité, je dirai même une sorte de droit de prendre part aux affaires publiques, dont il était resté jusqu'alors éloigné. Toutefois, ce n'est pas ce qu'il y vit. La Restauration apportait à la France la paix dont elle avait un si pressant besoin ; à lui le gouvernement de ses espérances et de ses affections, il n'y chercha rien autre. Suffisamment récompensé dans ses sentiments de loyauté par le retour de ses rois, il ne se demanda point si le moment n'était pas venu d'être indemnisé, dans ses intérêts et dans son ambition, des longs et lourds sacrifices qu'il avait supportés. Un caractère modeste, une grande défiance de lui-même l'eussent d'ailleurs arrêté sur le chemin des sollicitations qu'il ne suivit jamais, et il laissa passer, en s'étonnant un peu et se félicitant plus encore de leur nombre, la foule de ceux qui faisaient valoir d'anciens services, et plusieurs même qui cherchaient à faire oublier les services rendus à une autre cause. D'ailleurs, les débuts du nouveau gouvernement répondaient faiblement à sa manière de voir. On a souvent taxé d'imprudence et d'impéritie le parti monarchique de 1815, qui avait pour publicistes les Château-

briand, les Bonald, les Lamennais. Mais le temps a successivement déchiré tant de formules de gouvernement, il a déjoué tant d'expédients et de systèmes politiques, il a amené, dans les tendances et dans les idées, des retours si imprévus, que cette école si souvent accusée et qui, en donnant de plus fortes assises au pouvoir, maintenait l'exercice régulier des libertés publiques et étendait celles des institutions locales, pourrait invoquer aujourd'hui en sa faveur le facile témoignage des événements et l'insuccès des épreuves qu'on lui opposait. Nous n'entreprendrons pas, en cherchant à la justifier, une tâche que notre histoire contemporaine a, pour ainsi dire, accomplie d'elle-même. M. de Santans attaché, par ses sympathies, aux idées et aux hommes de cette école, restait, par son caractère, éloigné de toutes les exagérations, même de celles de ses amis. Aussi, lorsque, en 1816, on chercha, pour remplir les fonctions de maire de Besançon, un homme propre à concilier les partis et les opinions, on pensa naturellement à lui. Cette distinction qui l'honorait aux yeux de ses concitoyens et l'associait, par un pacte plus étroit, à leurs destinées, était, plus que tout autre, de nature à flatter son ambition. Toutefois, la responsabilité qui en devait résulter l'émut vivement et longtemps il refusa le poste honorable auquel il se voyait appelé. Comme ce citoyen d'Athènes, il se fût réjoui qu'on pût trouver beaucoup d'hommes plus dignes que lui de fixer le choix de l'opinion, et plus capables de faire aimer le gouvernement du roi ; car cet intérêt formait une de ses principales préoccupations. Enfin, mis en demeure par

l'ordonnance qui le désignait, il obéit à la volonté royale et se dévoua dès lors tout entier à la grande mission qui lui était confiée.

Dès les débuts de son administration, il se trouva aux prises avec les difficultés résultant de la disette de 1816. On sait que ce fléau fut un des plus redoutables qu'on ait eu à subir dans le cours du siècle actuel, et que les magistrats de cette époque durent employer toutes les précautions, je dirai presque tous les moyens de salut usités en pareils cas, pour assurer l'alimentation et le repos publics. M. de Santans n'en négligea aucun. Il organisa de nombreux moyens de secours, s'aida des ressources de la charité privée, toujours si libérale dans notre ville, multiplia les ateliers de bienfaisance, institua une vaste manutention de pain à bas prix, en un mot, n'omit rien de ce qui pouvait prévenir à la fois la détresse dans la population et le désordre dans la cité. Il ne tarda pas à recueillir le fruit de sa vigilance, et surtout de ce caractère de franchise et de loyauté qui lui avait valu la confiance de tous. Dès les premiers jours de cette année calamiteuse, alors que les secours dont il s'occupait étaient à peine organisés, il apprit qu'une population nombreuse avait envahi les abords de l'hôpital civil, où la manutention de vivres avait été établie. Il s'y rendit sur-le-champ. C'était le soir, et la distribution de pain avait lieu le matin. Une foule tumultueuse, attirée par ces inquiétudes factices si communes dans les temps de disette, et excitée peut-être par de mauvais conseils, remplissait les avenues de l'hospice et la promenade de Chamars, annonçant l'intention d'y bivaquer, pour at-

tendre le moment de la distribution. La crainte chimérique d'une insuffisance dans le service de la manutention était le prétexte de cette émotion qui menaçait le repos nocturne de la ville d'un danger facile à comprendre. Le maire, accompagné d'un seul adjoint, parcourut les groupes du peuple, rassura les esprits et calma les appréhensions ; et comme, de toute part, on manifestait celle de manquer de pain le lendemain : *Je vous donne ma parole d'honneur*, leur dit-il, *que demain, vous aurez du pain, tous, et que, ce soir, vous rentrerez dans vos maisons, tous aussi.* Il était de mode, dans ce temps-là, de demander des garanties à l'autorité. On n'en exigea pas de lui ; on crut à sa parole, et l'ordre fut assuré sans retour dans la cité.

M. de Santans porta la même vigilance dans la gestion des autres intérêts dont il avait la tutelle. Les établissements de bienfaisance, les hospices, l'enseignement public, furent l'objet de sa sollicitude particulière. Il réussit, en 1820, après des démarches multipliées, et malgré des obstacles nombreux, à établir à Besançon, deux de ces écoles des Frères de la doctrine chrétienne, si utiles à l'instruction populaire. Ces obstacles dont il se plaignait dans le sein même de la chambre des députés, ne tenaient point à l'opinion publique toute favorable à ce nouvel établissement, mais aux préjugés d'une administration encore imbue de traditions surannées, et à la concurrence d'une méthode qu'on voulait rendre universelle, avant même de l'avoir éprouvée. Il eut la satisfaction d'en triompher, et fut récompensé de ses efforts par le succès des nouveaux maîtres aux-

quels les familles aimèrent à confier leurs enfants, et qui leur rendirent, non-seulement des hommes religieux et moraux, ainsi que tous l'espéraient, mais encore des citoyens instruits et laborieux, ce que plusieurs se plaisaient à contester à cette époque.

La direction à donner au canal du Rhône au Rhin, dans la traversée de Besançon, fut encore une des préoccupations actives de l'administration de M. de Santans. Un projet, appuyé par les ingénieurs de l'Etat, consistait, comme l'on sait, à le faire passer sous la citadelle, en canalisant, par un souterrain, cet étroit espace de 600 pieds dont parle César, et qui sépare la partie supérieure du cours du Doubs de la partie inférieure. Il était d'une extrême importance pour la ville qu'il ne fût pas donné suite à ce plan et que la nouvelle voie de navigation, suivant le lit de la rivière, portât, jusque dans les murs mêmes de la cité, le mouvement commercial dont elle devait être l'instrument. Pendant plusieurs années, M. de Santans ne négligea aucun soin et aucune démarche pour atteindre ce but et il y parvint. Depuis lors, on n'ignore pas combien le canal du Rhône au Rhin contribua puissamment à développer la prospérité de la ville. Il devint la voie de transit la plus importante traversant nos murs et restera probablement dans cette condition jusqu'à ce qu'un chemin de fer vienne le déposséder de ce privilége.

M. de Santans avait conçu un projet plus ambitieux. Il s'agissait d'introduire le canal dans l'intérieur même de la ville, de lui faire traverser, par un long parcours, des quartiers alors peu habités, et, au moyen des quais

qui l'eussent bordé, de faire de Besançon un port aussi vaste que commode. Il développa ce projet brillant dans un mémoire où il en exposait les avantages, démontrait la facilité de l'exécution et entrevoyait déjà sa ville natale comme le lieu d'entrepôt et le centre du mouvement commercial de l'Océan à la Méditerranée. Comme tous les plans trop séduisants, celui-ci ne fut pas adopté. Besançon fut laissé à ses modestes destinées et Marseille resta, sans rivale, en possession du commerce des mers.

M. de Santans étendit à bien d'autres objets la sollicitude de son administration. Il rétablit les promenades publiques et les chemins bouleversés pendant le blocus, continua la construction de la Bibliothèque, institua le mont-de-piété, réédifia la façade de la Madeleine; enfin, par une sage et prévoyante gestion des deniers de la ville, il s'associa, en quelque sorte, aux grands travaux qui ont honoré celle de ses successeurs. En finances, il était de la vieille école, où l'on croyait s'enrichir en payant ses dettes. Je ne parlerai pas en détail de ces choses et de plusieurs autres que je pourrais énumérer, et, en cela, j'imiterai M. de Santans. Il s'occupait avec activité et persévérance des intérêts confiés à ses soins; mais il aimait peu à se glorifier des actes de son administration, ou, s'il en parlait, c'était pour en rapporter le succès et l'honneur à ceux qui l'entouraient, à ses collaborateurs, à ses conseils. En effet, Messieurs, il dut beaucoup aux uns et aux autres, ainsi qu'il le témoigna bien des fois lui-même. Il dut beaucoup aux avis officieux de M. le baron Daclin, son prédécesseur,

qui s'était acquis déjà tant de droits à la reconnaissance publique, en exerçant la mairie dans des circonstances difficiles, et qui emportait, dans une retraite toute volontaire, la juste estime de ses concitoyens ; il ne fut pas moins redevable envers M. Seguin père, qui, en consentant à rester à son poste d'adjoint, lui prêta, avec une rare abnégation, l'appui de ses lumières et de son expérience. Notre cité, qui l'ignore? n'a jamais manqué de citoyens prêts à apporter, dans la gestion des affaires publiques, le tribut d'un dévouement tout désintéressé. Cette époque en présenta un grand nombre, dont les traditions ont été recueillies par des mains non moins honorables, et, comme il le disait lui-même, ce fut pour M. de Santans un bonheur plutôt qu'un mérite de s'être trouvé placé à leur tête.

Il croyait que, pour servir avec fruit les intérêts de tous, il devait étudier ceux de chacun. Dans ce but, il prêtait l'oreille à toutes les plaintes, à toutes les sollicitations, à toutes les confidences, et les encourageait par un accès toujours facile, par un accueil toujours bienveillant. Il ne se plaignait jamais de la perte de temps qu'entraînaient ces communications souvent importunes, jugeant bien employé celui qu'il passait à les écouter. On disait de lui, qu'il connaissait tous ses administrés, et, en effet, il parlait si bien à chacun le langage de sa position et de ses besoins, qu'il semblait n'ignorer rien de ce qui les concernait. Il ne les connaissait pas tous, sans doute, mais il les devinait et les renvoyait justement persuadés d'avoir été compris. Il cherchait, dans son administration, moins ce qui pouvait

servir à sa réputation que ce qui devait la rendre utile à ses concitoyens, et regardait la magistrature qu'il exerçait comme une mission plus paternelle qu'éclatante. On peut en résumer le caractère, en disant, qu'il laissa peu de monuments et beaucoup de souvenirs.

En 1820, M. de Santans fut envoyé à la chambre des députés par les électeurs du Doubs. C'était pour lui une carrière nouvelle où il porta la loyauté, le sens droit, le zèle dont il avait fait preuve sur un théâtre plus restreint. M. de Santans n'était pas orateur et, surtout, il n'avait pas la prétention de l'être. Mais toutes les fois que l'intérêt du pays ou de la royauté le lui commandait, il donnait son opinion hautement, simplement, franchement, et montait à la tribune, comme autrefois il combattait sur les champs de bataille, en soldat de la monarchie et de la fidélité. Je parle de fidélité, et il nous est difficile de comprendre, à la distance où nous sommes, quelle était la vivacité, l'énergie de ce sentiment chez ces hommes qui avaient, il est vrai, longtemps combattu et beaucoup souffert pour leur foi politique. Nulle époque peut-être de notre histoire ne nous fournit les exemples de ce dévouement absolu, total, auquel s'élevaient alors tant d'hommes, et qui prêtait souvent à leurs discours les accents de l'éloquence. « Savez-vous, disait M. de » Santans, ce que c'est que la fidélité ? C'est une abné- » gation totale de soi-même, lorsque le service de son » roi l'exige ; c'est un besoin de son gouvernement qui » nous fait sacrifier, sans efforts, famille, parents, amis » au désir de le conserver ; c'est une disposition ferme

» à abandonner les perspectives les plus avantageuses » plutôt que de le trahir. Et remarquez, Messieurs, que » cette fidélité, qui est de tous les états, qui est le devoir » des plus humbles sujets comme des plus grands, les » rend aussi tous nobles, de cette noblesse la première » à désirer, qui commande l'estime générale, malgré » les injustices des partis et les vicissitudes de leurs » succès. »

Cette observation n'était pas seulement une vérité de sentiment; elle était juste au point de vue historique. Les titres qui, dans d'autres sociétés, récompensèrent le courage et la fortune militaire, furent, le plus souvent, en France, le prix de l'honneur, du respect gardé au serment et à la foi promise et, parmi nous, les *fidèles* devinrent les nobles.

Je retrouve le même mouvement et les mêmes accents dans un discours qu'il prononça, en 1828, en faveur des ministres que les élections venaient de renverser. La réaction contre eux était outrée et on proposait d'insérer, dans l'adresse au Roi, un paragraphe qui était un véritable acte d'accusation. M. de Santans s'indigna de cet abus de la victoire et de la majorité, d'autant plus vivement peut-être que, cette fois, il était le fait du parti de ses adversaires. « On vous propose, s'écria-t-il, de signaler » au Roi, comme coupables des malheurs qui, dit-on, » accablent le pays, les ministres auxquels il a retiré sa » confiance. Ces malheurs, quels sont-ils? En quoi les » ministres sortants en seraient-ils la cause ? Le crime » est encore inconnu, et vous proposez de décider qu'il » y a des coupables ! Votre puissance est-elle déjà telle-

» ment solide qu'elle puisse se mettre au-dessus des » lois ? Représentant seuls, dites-vous, le gouvernement » constitutionnel, y puisez-vous le droit d'accabler vos » ennemis sur de simples préventions et sans les en- » tendre ? » Et il disait : « Lorsque les Athéniens con- » damnèrent Aristide, ils savaient, du moins, de quoi » ils l'accusaient ; ils l'exilèrent parce qu'il était juste. » Ayez le même courage. »

M. de Santans n'était pas littérateur, et cependant je pense que beaucoup de littérateurs eussent avoué ces paroles. C'est que le caractère, quand il est soutenu de la conviction, supplée aisément la littérature ; la littérature (souffrez que je le dise ici), la littérature, malgré les enseignements qu'elle donne et les lumières qu'elle procure, ne saurait jamais suppléer le caractère.

C'est avec la même chaleur, la même conviction, la même loyauté, qu'il défendait les droits violés et combattait les abus, de quelque part qu'ils vinssent. De vieux soldats de la royauté laissés dans le besoin, des religieuses chassées de leur couvent par la Révolution et oubliées dans leur misère, des missionnaires troublés dans leur ministère par les passions de l'époque, le prenaient pour organe de leurs plaintes et le trouvaient toujours prêt à leur servir d'interprète. Il défendit les hospices, même contre les émigrés qui réclamaient leurs biens par lesquels ces hospices avaient été indemnisés. « C'est malgré moi, disait-il, que je combats cette pré- » tention ; mais s'il est dans mon désir de la trouver » équitable pour les émigrés, je ne puis la trouver juste » envers les pauvres. » Cette manifestation lui valut les

censures de ses amis et, qui pis est, les applaudissements de ses adversaires, et je croirais volontiers que cette occasion fut, dans sa vie politique, une de celles où il montra le plus de courage.

M. de Santans prit une part active à la discussion du code forestier; demanda le maintien des taxes protectrices de l'industrie métallurgique, si importante pour nos contrées ; donna souvent son opinion sur les articles de dépenses soumis à l'examen des Chambres, et appuya, en nombre de circonstances, les propositions utiles au pays qu'il représentait plus spécialement.

Il défendit avec zèle, avec constance, je dirai presque avec passion, les intérêts des communes, et ne négligea aucune occasion de réclamer l'extension des libertés municipales, dont il comprenait toute l'importance. Il revendiqua, au nom des communes, l'attribution des bourses soldées par elles à leurs colléges, et qui leur était disputée par le grand maître de l'Université; il chercha à soustraire à la tutelle onéreuse de l'Etat, pour la rendre aux autorités locales, l'administration de certains établissements charitables. « Que le gouvernement, » disait-il, exerce son action sur tous les établissements » que la charité crée dans les départements, veuille at- » tirer à lui les moindres détails des ressources produites » par cette charité, veuille en déterminer ou en contrô- » ler l'emploi; c'est une méfiance qui paralyse les effets » mêmes de la bienfaisance, éloigne les personnes les » plus probes des conseils des hôpitaux et livre leurs » biens à des salariés qui les dilapident. » Et même, en 1829, lorsque l'opinion égarée commence à menacer la

royauté qu'il aime, lorsque le pacte passé entre le Roi et la nation est sur le point de se déchirer de lui-même et que le danger groupe autour du pouvoir tous ses défenseurs, il demande encore la réforme des lois municipales, le développement des attributions des conseils locaux, veut que l'administration supérieure ne puisse jamais forcer les communes à des dépenses arbitraires et qu'en maintenant les avantages de la tutelle royale, on en écarte, avec résolution, les inconvénients.

La révolution de 1830 mit fin à la carrière publique de M. de Santans. Il le comprit et se démit, sans regrets et comme naturellement, de fonctions qu'il avait acceptées sans ambition. Cependant cette révolution nouvelle qui, pour lui, succédait à tant d'autres, le contristait profondément. Certes, il pouvait dire aussi : *Experti invicem sumus ego et fortuna*, la fortune et moi nous avons appris à nous connaître par une longue expérience. L'adversité l'avait éprouvé de longue main et, il m'est permis de le dire, elle l'avait toujours trouvé au niveau de ses coups. Mais celui-ci, qui n'était pas le plus cruel, et qui le surprenait au terme de sa carrière, le blessait plus vivement et plus intimement qu'aucun autre. Ce n'est pas que cette nouvelle catastrophe dût froisser sensiblement ses intérêts, ni même, jusqu'à un certain point, ses idées. Ses intérêts! Il n'avait jamais exercé que des fonctions gratuites, et il entendait partout proclamer la garantie des intérêts. Ses idées ! Il voyait le gouvernement issu de juillet lutter, avec énergie, contre les factions révolutionnaires et s'efforcer de rétablir, sur des bases insuffisantes, sans doute, cette alliance du pouvoir

et de la liberté vainement poursuivie par les hommes de la Restauration. Mais elle blessait profondément ses sentiments; sentiments de fidélité, d'honneur, d'attachement, de loyauté. Elle s'attaquait à son âme, et c'est par l'âme que vivent les natures élevées. Il aimait sincèrement et son pays et la monarchie, et ne pouvait, sans déchirement, être témoin de l'injustice de l'un et du malheur de l'autre. Il voyait et ne pouvait comprendre la destinée de cette famille qui, après avoir, deux fois, apporté la liberté à la France, en avait été deux fois si cruellement punie. Rendu à un repos qu'il aimait et à des liens de famille qui étaient bien propres à le lui faire aimer, conservant toute l'aménité de son caractère, il souffrit, nous pouvons le dire à son éloge, de la ruine de ses espérances politiques dont tant d'autres se consolent aisément. A cette souffrance vinrent bientôt se joindre celles du mal qui devait l'entraîner dans la tombe. La mort, en lui apparaissant avant le terme ordinaire de l'existence, ne lui causa ni illusion, ni effroi, et il l'envisagea, comme il avait envisagé toutes les fortunes, bonnes et mauvaises, avec courage, dignité et sérénité.

La religion avait été toujours l'une de ses fidélités. Elle l'en récompensa en venant adoucir cette suprême et commune épreuve de la vie et en lui présentant des espérances qui, celles-là, du moins, ne pouvaient être trompées. Il mourut en juin 1832, et le bruit des troubles civils dont il s'était si souvent ému dans le cours de sa carrière, fut le dernier encore qui parvint à son oreille. Nous sommes heureusement loin de ces temps

et de cette situation. Il semble qu'aujourd'hui l'harmonie longtemps exilée, se soit, sans retour, rétablie entre les âmes élevées, et qu'un grand calme se soit fait dans les hautes sphères des intelligences. Parmi les hommes qui sentent et qui méditent, il semble qu'il n'y ait plus place désormais pour ces antagonismes funestes dont notre pays a tant souffert, et que l'esprit de désordre, avec ses irritations et ses avidités illégitimes, ait cherché un refuge dans les régions inférieures de la société. J'en augure bien pour l'avenir, et un tel spectacle eût profondément réjoui le cœur de celui dont je vous ai entretenu. J'ai estimé servir encore à ce rapprochement si souhaitable en rappelant parmi vous le nom de M. de Santans, lui si accessible à tous les nobles sentiments, si soucieux des véritables intérêts de ses compatriotes. Et n'est-ce pas, Messieurs, son plus bel éloge que, dans la cité qu'il administra et qu'il affectionna si sincèrement, son souvenir, dont le lieu même où je parle semble avoir gardé quelque lointain écho, soit resté un symbole de conciliation, de tolérance et d'apaisement.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

MONSIEUR,

L'Académie, qui a aussi sa noblesse, a, comme la noblesse, des traditions et des souvenirs. Toute tradition oblige, tout souvenir est une loi.

Le nom que vous portez est depuis bien longtemps cher aux lettres. Quand un Terrier s'assit pour la première fois dans cette Compagnie, le président qui eut l'honneur de le recevoir, lui fit observer que sa jeunesse n'avait pas besoin d'excuse. En effet, il remplaçait, pour ainsi dire, les savants de sa race, et les années ne devaient pas se compter pour celui qui comptait dans sa famille Jean Terrier, dont le bel ouvrage sur les vertus de la Vierge a été offert à Claire-Isabelle, infante d'Espagne, et gravé par Loisy ; Jacques Terrier, ce magistrat incorruptible et laborieux, dont les notes sur le droit romain et sur la coutume du pays faisaient loi au parlement de Dole ; le président Terrier de Cléron, qui se rendit aussi célèbre par sa fermeté que par son éloquence, en portant aux pieds du trône, dans un style plein de chaleur, les remontrances respectueuses de la Franche-Comté.

C'est sous ces auspices que votre aïeul entra, en 1765, à l'Académie de Besançon ; son fils y a occupé la même place avec la même distinction, et l'éloge que nous ve-

nons d'entendre, prouve assez combien vous êtes digne de leur succéder aujourd'hui.

Soyez le bienvenu, Monsieur, parmi les images de vos ancêtres. Nous retrouvons en vous tout ce qui charmait en eux : la loyauté dans le caractère, la bonté dans le cœur, la facilité et l'agrément dans les relations, l'esprit serviable, pratique, modéré, qu'il faut porter dans les affaires.

Votre *Tableau de la Révolution et de la Terreur* nous a appris ce que l'histoire peut attendre de vous ; d'autres ont remarqué la rectitude de vos idées et la solidité de vos jugements dans les questions d'économie politique ; pour moi, qui dois à votre confiance de connaître votre livre encore inédit sur les *Institutions traditionnelles*, s'il m'est permis de vous dire, après des juges plus compétents, combien j'y ai trouvé de justesse, d'ordre et de suite, je ne doute pas que cette nouvelle étude n'ajoute encore à votre réputation et qu'on n'en fasse bientôt un sincère compliment à l'Académie. Nous sommes associés à vos succès, comme vous l'êtes vous-même à nos travaux, et on empruntera, pour nous féliciter, les termes flatteurs dans lesquels un littérateur célèbre parlait à l'abbé d'Olivet d'un ouvrage de Terrier de Cléron :

« Un tel écrit fera beaucoup d'honneur à votre pro-
» vince : orateurs et fidèles sujets, tout s'y montre à la
» fois ; la Franche-Comté méritera toujours l'estime du
» public et celle de son souverain. »

PIÉCES DE VERS

Par M. Alexandre de Saint-Juan.

—

ÉPIGRAMMES.

I.

Nicolas s'écoute parler,
Je connais ses raisons et vraiment je les goûte.
Vous en riez, amis, cessez de l'accabler ;
Il a le droit de s'écouter parler,
Puisque personne ne l'écoute.

II.

Un mari, crêpe au bras avec la mort dans l'âme,
S'en revenait à pied du convoi de sa femme.
En deuil un vieil ami l'accompagnait. — Eh bien !
Comment te trouves-tu? mon pauvre camarade.
— Cette petite promenade,
Lui répondit le veuf, m'a fait du bien.

III.

Un poëte paralytique,
Goutteux, catharreux, édenté,
Briguait fauteuil académique
Et brevet d'immortalité.

Le corps savant le repoussait en masse.
— « Que voulez-vous que nous fassions, de grâce,
» D'un rimailleur à son déclin?
» Il ne peut plus marcher! » — Qu'importe,
Reprit le président avec un air malin,
Raison de plus pour qu'on le porte.

CONTE.

Un auteur de romans à l'aune, c'est le mot,
Un faiseur de pathos, d'autres diraient un sot,
Qui, grâce au mauvais goût du stupide vulgaire,
De ses œuvres déjà comptait chez le libraire
Une septième édition,
D'un air de satisfaction
Un beau matin rendait visite
A certain vieux savant dont l'Europe d'élite
Admire les profonds travaux.
— Toujours le front penché sur des in-octavos,
Pauvre ami; raturer, pour raturer encore,
Croyez-m'en, laissez-là ce stérile métier.
Le ciel est pur, le soleil dore
De nos bois reverdis l'ombrage printanier,
Vous avez le teint d'un malade,
Faisons un tour de promenade.
D'ailleurs pourquoi cette obstination
A lire et travailler sans cesse.
Entre nous, soit-il dit, la mode vous délaisse.

Emule de Champollion,
Votre plus bel ouvrage est encore, ô problème,
A sa première édition,
Tandis que mes romans en sont à la huitième.
Le savant répondit : on ne consomme pas
En France chaque année un millier d'ananas,
Mais plus d'un milliard de glands, je vous l'assure,
Et vous savez, mon cher, je vous le dis tout bas,
A qui les glands servent de nourriture.

L'ÉPÉE ET LE SOC DE CHARRUE.

CONTE.

Dans les combles poudreux d'un donjon féodal
De la France ou de l'Allemagne,
Une épée à deux mains, du temps de Charlemagne,
Peut-être..... qui le sait ! *Joyeuse* ou *Durandal*,
Gisait parmi des débris de ferraille,
Chaînes, fers de chevaux et cercles de futaille,
Attirail obligé d'un domaine rural.
Jugez du désespoir de cette noble épée,
Elle autrefois si bien trempée !
Son acier fin était de rouille tout chargé
Et bien plus qu'à moitié rongé.
— O sort fatal ! amère destinée,
Criait-elle aux échos, d'une voix indignée,
Quoi ! j'aurais soutenu tant de rudes assauts
Pour la patrie, au mont Sonthal, à Roncevaux,

Bu la gloire et le sang aux quatre coins du monde,
Pour finir sans honneur, en ce réduit immonde,
Dans la poussière et le repos !
Que n'ai-je été brisée aux côtés d'un héros?
Hélas! qui me rendra le choc de la mêlée
Sur le mont ou dans la vallée?
Une nuit que plus désolée
Elle exhalait un long gémissement
D'un bon soc de charrue elle reçut visite,
(Si notre académie en savait le comment,
Je la prierais de s'expliquer bien vite.)
— Madame, dit le soc, j'ai compris vos chagrins.
Et m'incline devant vos vertus militaires;
Mais aujourd'hui n'est plus l'âge atroce des guerres,
Et Charlemagne est mort avec ses paladins.
Les peuples ont fait alliance;
L'ère de paix, d'amour et d'espérance
Pour l'univers enfin commence.
Au lieu de combattants, il n'est que des amis,
A la place des tours, à l'épaisse muraille,
Au bord de la montagne, un village est assis;
Où les cruels piquiers se rangeaient en bataille
Se pressent des carrés d'épis;
Où la guerre a jeté sa sanglante semaille
Je trace en leur saison des sillons nourriciers.
Voulez-vous secouer cette poussière vile
Et retrouver l'éclat de vos beaux jours guerriers?
Imitez-moi, sans bruit, redevenez utile,
Et l'avenir aura pour vous d'autres lauriers !
Notre épée écouta cette sage parole,
Et renonçant à la stérilité
D'une poudreuse vanité,

Elle sut se créer bientôt un nouveau rôle ;
Et, soc fécond, laboure le pays,
Qu'elle avait défendu jadis.

Mon fils, de cette parabole,
Sans tarder, médite le sens,
Et sois, en dédaignant un préjugé frivole,
L'homme de ton pays et l'homme de ton temps.

CONSEILS

au maître d'école de Charles.

Désarmez le courroux de votre œil irrité,
Maître, cachez ce fouet, l'enfant épouvanté,
Comme un oiseau craintif à votre voix frissonne :
Si devant vous il reste immobile et muet,
C'est qu'entre ses yeux bleus et le noir alphabet,
Un monde éblouissant rayonne.

C'est d'abord dans la cour un joyeux compagnon,
Tom, le blanc épagneul, aussi beau qu'il est bon;
Le chien tout bas soupire et doucement l'appelle.
Or, ce brave animal, au dos large et soyeux,
Pour Charles, cavalier souvent trop hasardeux,
Est un fringant cheval de selle.

C'est auprès du ruisseau, verdoyant éventail,
Le sorbier dont la cime a des grains de corail,

Que pillent à l'envi les grives du bocage,
L'enfant veut les ravir aux gourmands oiselets,
Pour en faire à sa sœur de rouges bracelets,
Dignes d'une reine sauvage.

C'est la source qui jase avec les joncs mouvants.
Charles avait laissé sur les flots inconstants,
Une coque de noix, frétée en fin navire.
Oh! maître, j'en appelle à votre excellent cœur,
Peut-on lire vraiment, quand le jeune armateur
Craint que son vaisseau ne chavire!

C'est mille objets encor que je pourrais nommer :
Le tison du foyer qui vient de s'allumer,
Le vent comme un jaloux heurtant la porte close,
Le passereau dont l'ombre a sillonné le mur,
Et la feuille qui tombe, et la mouche d'azur
Agaçant cette bouche rose.

Mais c'est surtout au fond du jardin qu'il planta
Le buisson embaumé d'un joli réséda
Dont le pauvre garçon en pleurant désespère ;
Jugez de son chagrin, peut-être la chaleur
Va brûler faute d'eau la plante dans sa fleur.....
C'était un bouquet pour sa mère !

Rompez ce charme, alors l'indocile marmot
Pourra voir chaque lettre, épeler chaque mot.
D'ailleurs, l'heure d'étude est-elle bien choisie ?
Pour lire l'alphabet, il est d'autres instants?
Laissez donc le bambin à ses ravissements,
Laissez-lui commencer la vie.

Ce monde vieux pour nous est pour lui si nouveau !
De la création le magique tableau
Enchante en l'étonnant cette âme jeune et pure.
Ah! laissez, croyez-moi, ce paresseux blondin
A loisir, au soleil, dans l'herbe du jardin,
Epeler aussi la nature.

LES MARTYRS DE SÉQUANIE.

PAR M. LE Vte CHIFLET.

I.

Marcus Aurélius Sévérus Antoninus, surnommé Caracalla, tient le trône impérial. Claudius (1) est préfet de Séquanie, il siége à Vesontio, car déjà les priviléges du municipe séquanais (2) sont méconnus à ce point qu'un

(1) Ce Claudius, que nous ne connaissons que par la légende de nos saints apôtres et qu'elle nous désigne comme préfet de la Séquanie, ne se trouve point sur la liste historique des gouverneurs de Germanie supérieure, dont la Séquanie faisait alors partie. Il faut croire ou que ce titre de préfet de Séquanie indiquait un magistrat surbordonné au propréteur et commandant l'une des subdivisions du gouvernement de ce dernier, ou que Maximus ou Pupienus, qui furent l'un ou l'autre, gouverneurs de Haute-Germanie en l'an 212, n'étaient autres que ce Claudius lui-même, Claudius Maximus ou Claudius Pupienus ou Claudius Maximus Pupienus.

(2) Vesuntio fut, selon toutes les probabilités, érigée en *municipe* par Galba, en récompense du chaleureux concours que cette ville avait prêté à son élévation à l'empire. Nous n'avons pas à nous étendre ici sur les hautes prérogatives dont jouissaient les municipes romains : le municipe, on le sait, était la cité libre par excellence, pos-

délégué de César commande dans la cité et y dispose d'un pouvoir presque absolu.

Nous sommes au palais prétorial.

Au fond d'une petite chambre de marbre, éclairée par une voûte dorée, et pavée d'une riche mosaïque, dans une sorte d'hémicycle entouré de pilastres et de niches, sur des cippes finement sculptés, on lit les dédicaces suivantes : IOVI OPTIMO MAXIMO, MARTI SEGOMONI, MERCVRIO CISSONIO ; mais sur ces blocs de marbre, pas une figure n'est debout ; les niches sont vides et la lampe d'or qui pend à la voûte brûle dans un sanctuaire désert.

— Adginnia, disait Claudius, j'étais las de jouer une comédie ridicule devant des simulacres auxquels, comme tous les hommes éclairés de l'empire, dès longtemps je ne croyais plus ; et si, pour ne pas offenser le peuple, il faut encore accorder des respects publics à ces mensonges, du moins puis-je, dans l'intérieur de ma maison, m'en affranchir à l'aise. J'ai donc fait enlever de cet oratoire domestique de vaines figures auxquelles l'épouse de Claudius ne doit, pas plus que lui, offrir désormais ni vœux ni encens. Il n'y a qu'un Dieu, Adginnia, parce

---

sédant son gouvernement, ses lois propres, ses magistrats élus, son droit civil et en même temps le privilége de parvenir aux honneurs mêmes de Rome. Cet état ne tarda guère à s'altérer. Aulugèle, qui vivait en l'an 130, dit que l'on ne savait plus de son temps en quoi il différait des colonies (xvi. 13.) Enfin, à l'époque où se passent les faits qui font le sujet de notre récit, les priviléges que quelques cités gauloises avaient obtenus avaient presque entièrement disparu et Caracalla alors régnant devait bientôt en effacer les restes.

qu'il n'y a qu'une puissance : cette puissance, ce Dieu, c'est César ; et les Urbici (3), tes pères, ont pensé et agi en sages lorsqu'ils ont élevé à Lugdunum le temple des temples, l'autel des autels, à Octave Auguste et à ses successeurs, les divins maîtres du monde. César n'est-il pas notre soleil, celui qui nous féconde, celui seul de qui nous tenons vie, richesses et plaisirs ?

— N'espère pas, Claudius, me faire partager un tel culte, et tu peux renoncer à me voir adopter de tels dieux. Je suis Gauloise, Claudius. Sur le trône, je puis supporter vos Césars, peut-être ; mais sur l'autel, jamais.

— Dis que tu es Gauloise comme dès longtemps on ne l'est plus. Ton aïeul Adginnius, le grand pontife d'Auguste, était Gaulois aussi et ne pensait pourtant pas comme toi.

— Pourquoi sans cesse me parler de cet homme? Son souvenir m'est odieux, tu le sais ; je n'y pense jamais sans rougir. Encenser un Tibère, encenser un Caïus, un Néron, un Vitellius, un Domitien, un Commode ! Encenser votre Caracall.....

---

(3) Les Urbici étaient l'une des plus puissantes familles de la Séquanie romaine. Une inscription antique aujourd'hui perdue mais qui se voyait au pied du clocher de Saint-Pierre, à Lyon, fait connaître un Adginnius Urbicus de la nation des Séquanois, grand pontife du temple de Rome et d'Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône. Voir *Vesuntio* et Dunod, ainsi que les *inscriptions antiques de Lyon* par de Boissieu, et aussi les *Documents inédits*. La légende qui parle de la femme de Claudius ne fait pas connaître son nom; nous nous sommes cru permis de lui en choisir un dans l'une des grandes familles séquanoises.

— Silence ! Adginnia ! Veux-tu me perdre ? veux-tu qu'un délateur surprenne ta folle parole ? Crains.....

— Crains toi-même, Claudius ; oui, crains, car tu as lieu de craindre. Tu as profané le sanctuaire de ta propre maison ; tu m'as enlevé les Dieux de mon pays : ce Cissonius aimé de la cité, ce Ségomon que nos montagnes vénèrent (1). Crains, oui crains, Claudius ; leur vengeance est terrible !

— Croyances de femmes ! La vengeance de César, crois-moi, voilà la seule à craindre ; lui seul tient en sa puissante main et la lance de Mars et la massue d'Hercule et les foudres du vieux Jupiter ; et ses pieds ont aussi les ailes de Mercure, sa vengeance a la rapidité des vents d'orage !..... Lui seul est Dieu, lui seul est Dieu ! Et je veux à l'instant faire placer son image.....

— O mes dieux domestiques ! Défendez les autels qui vous sont consacrés. Dieux de la patrie et du foyer, oh ! je vous replacerai du moins de mes mains dans le lieu le plus intime de ma maison ; chaque jour je vous ornerai de fleurs, chaque jour je déposerai à vos pieds les fruits, le sel et les herbes sacrées ; j'y brûlerai et la cire et l'encens, et nulle main impie, croyez-le bien, n'osera désormais s'y lever contre vous !

Elle sortit éperdue et tout en pleurs.

---

(1) Le temple de Mercure Cissonius était situé à Besançon sur la rive droite du Doubs, près de l'amphithéâtre, à l'extrémité de la rue des Arènes (*Documents inédits*, tome I et II.) Mars Ségomon Ségone ou Sékonien (Séquanois) avait un autel très-vénéré à Arinthod : une inscription antique s'y trouve encore pour l'attester.

II.

Au plus profond de l'une de ces grottes de nos montagnes, grandes comme des villes, discrètes comme des tombeaux, catacombes naturelles où, de tout temps, les croyances persécutées ont choisi leur asile ; sur un lit de mousse desséchée, éclairé d'une lampe de terre, un vieillard du dernier âge était étendu.

Près de lui, aux parois du rocher, pendait une faucille d'or parmi des touffes de gui de chênes.

Tout près du lit, un homme déjà sur le déclin de l'âge était assis.

C'était le vieillard qui parlait, et sa tête centenaire s'éclairait d'un rayon de joie.

— Sois béni, prêtre du Dieu nouveau, disait-il, toi qui n'as pas craint de pénétrer de nuit en ces lieux redoutables, d'où la terreur, dernière gardienne du proscrit, éloigne presque tous les humains.

— Qu'avais-je à redouter, mon père ?

— Tu n'as donc rien vu à l'entrée de ces lieux, tu n'as rien entendu ?

— Rien.

— Rien !..... Il est bien fort, ton Dieu, si les êtres mystérieux qui peuplent ces rochers n'ont point osé paraître devant toi.

— Le Seigneur que je sers chasse les démons, sa croix a détruit leur empire. Le Seigneur sait garder tous ceux qui sont à lui.

— Faut-il donc le reconnaître, et ton Dieu est-il plus

fort que le mien? Serait-il enfin l'accomplissement des promesses?..... Je le sais, poursuivit le centenaire comme se parlant à lui-même, le juste doit venir, et les Druides l'attendent; est-ce lui que tu m'annonces? viens-tu m'apprendre à l'adorer?..... Puis, après un silence :

— J'ai entendu parler de ta loi, quelques-uns de mes disciples sont devenus les tiens et, je dois l'avouer, tu m'as pris les plus chers de mes fils, mes Gaulois les plus intacts, les plus purs de mes filles, la fleur de mes autels.

— Et ce sont eux, ô mon père, qui m'ont dit tes vertus.

— Mes vertus !..... Mes vertus ne sont point de celles que tu inspires. Mon Dieu aime le sang, et, tu n'étais pas né que déjà je savais le répandre..... Prêtre du Dieu nouveau, oseras-tu toucher ma main?.....

Le prêtre de celui qui ne veut de sang que le sien, prit cette main et, s'inclinant, la baisa ; puis, les yeux en haut : Seigneur Jésus! Fils de la Vierge! que celui-ci encore devienne ton enfant!

— Tu viens de nommer Hésus! dit le vieillard se soulevant sur sa couche, toi qui, dit-on, vis le jour loin des Gaules et dans la patrie de Platon, qui donc t'apprit à l'invoquer?

Le prêtre du Christ sourit.

— Tu parles du fils de la Vierge? La Vierge a-t-elle donc enfanté!..... Sais-tu que les Druides éduens, nos frères, lui ont élevé des autels..... (1)?

---

(1) Nous rappellerons ici l'inscription antique trouvée à Châlons et portant ces mots : VIRGINI PARITVRAE DRVIDES, LES DRVIDES A LA VIERGE QUI DOIT ENFANTER.

Et le centenaire avide comme un enfant d'apprendre et de savoir, attendait haletant les réponses de l'étranger.....

On entendit du bruit dans les profonds sentiers du souterrain; une lumière lointaine apparut et se rapprocha; enfin, une femme voilée entra et, courant se jeter aux pieds du vieillard : « Prêtre, dit-elle, gardien de la vraie foi de nos pères, je viens à toi désolée, je viens à toi pour entendre parler des Dieux, des Dieux de mon pays, de nos Dieux paternels, et non des Dieux romains, et non surtout du Dieu qu'ils adorent tous aujourd'hui, de cet odieux César que, Gauloise, je méprise, et qu'ils veulent me contraindre à encenser! »

— Ma fille, dit le Druide, je ne suis plus qu'un enfant, et tu me vois ici occupé à apprendre et non à enseigner. Voici celui qui désormais doit parler, écoutons-le.....

La prière de l'apôtre était montée jusqu'à Dieu.

La Gauloise se retourna et, relevant ses voiles, regarda étonnée cet inconnu que le grand Druide de Séquanie désignait comme un maître.

— Adginnia! fit celui-ci également surpris, ô miséricordieux Sauveur, ô Christ Jésus! tu le vois, ces deux âmes te cherchent et se sentent vides sans toi. Voici devant ton humble prêtre, le prêtre des démons et l'épouse de Claudius; donne ta force à ma parole, et que cette femme et que ce vieillard, apôtres à leur tour, amènent à ta foi tout ce pauvre peuple aveuglé.

— Mais, n'es-tu pas, dit la Gauloise avec une sorte

de crainte, n'es-tu pas l'un de ces deux Grecs (1) qui troublent la cité?

— Je suis, répondit Ferréol, le serviteur de ceux qui veulent être les serviteurs de Dieu.

Alors il commença à dire les merveilles dont surabonde la loi du Christ, les prophéties accomplies, l'enfantement de la Vierge de Juda: VIRGINI PARITVRÆ DRVIDES.

— Oui, j'ai vu cet autel éduen; il a été pour moi un souvenir de la patrie. Dans mon Athènes aussi était un marbre portant ces mots: *au Dieu inconnu,* et Paul, notre grand apôtre, vint un jour le reconnaître pour l'autel du vrai Dieu. Dieu a partout semé l'annonce, l'attente, la soif de son Christ; il inspire au Druide d'élever à sa mère des autels; toi, vieillard, sur ta couche, tu l'attends et tu l'aimes; toi, femme, dans ton cœur vide bien plus encore que dans ton laraire profané tu aspires à replacer ton Dieu. Eh bien! le voici le Dieu de ceux qui souffrent: Druide, c'est le Dieu des proscrits; femme, c'est le Dieu des faibles et des opprimés, et c'est pour cela qu'il est le vrai Dieu. Gaulois, mais c'est le Dieu de vos aïeux, c'est Hésus, dont il porte presque le nom, mais Hésus pur et saint, tel que Noé que vous

---

(1) Le recueil des Bollandistes ne regarde pas comme certaine l'origine grecque de nos apôtres Ferréol et Ferjeux. Se fondant sur leurs noms latins, il pense que peut-être ils étaient Gaulois et qu'étant allés en Grèce pour suivre les écoles célèbres de ce pays, ils y avaient été amenés au christianisme par Saint-Polycarpe qui les choisit ensuite pour revenir porter la lumière dans leur patrie. Quant à nous, nous avons préféré nous ranger à l'opinion la plus répandue.

nommez Dylan (1) et Japhet nos pères l'ont connu et adoré ; Hésus dégagé de cet amas d'erreurs sous lequel les siècles l'ont étouffé, c'est Hésus devenu Jésus!

A toutes ces paroles la Gauloise et le Druide étaient ardemment attentifs, leurs cœurs neufs et purs se sentaient doucement et irrésistiblement captivés et, lorsque Ferréol en vint aux prodiges de la dernière cène et au sacrifice adorable du calvaire : « Voilà, mon Dieu! Voilà, mon Dieu! s'écria le centenaire, c'est lui, c'est lui que j'attendais!

— C'est celui qui lui-même t'a attendu cent ans, dit l'apôtre de Séquanie; adore, heureux vieillard, son infinie bonté.

— Oui, je l'adore ! oui, je l'adore et je veux être à lui. Mais hâte-toi, mes jours, mes heures sont comptés.

— Sois donc chrétien! prêtre d'Hésus!

Et prenant de l'eau dans une coupe, il la versa sur ce front nu qui se baissa sous les paroles sacrées.

C'était une victoire importante que la conquête de ce nouveau chrétien. Il était encore, du fond de ses rochers, l'oracle des montagnes, et l'on pouvait penser que de

---

(1) On sait que les Gaulois donnaient le nom de Dylan à l'homme qui, lors de la grande submersion du globe fut sauvé par Dieu pour repeupler la terre (voir notre scène du *Druide*, recueil de l'Académie de Besançon, séance du 29 janvier 1857). Ce nom ne doit pas étonner dans la bouche de l'apôtre Saint-Ferréol, qui, comme tous les missionnaires, avait dû s'instruire des croyances des peuples qu'il venait convertir à la foi. Il est tout naturel de l'entendre parler de l'autel druidique de Châlon, de Dylan, le Noé gaëlique, d'Hésus, le vrai dieu défiguré par les âges.

nombreux initiés suivraient sous peu l'exemple du grand Druide de Séquanie.

Adginnia aussi était un riche espoir pour la naissante église. Et il se fit une grande joie parmi les fidèles, et les prières y redoublèrent de ferveur quand Ferréol annonça ces nouveaux triomphes de la croix.

Peu de temps après, en effet, de nombreux disciples du vieux Druide descendirent des monts Jou-rass (1) pour demander le baptême. Lui était mort, les initiant à sa foi nouvelle et leur faisant promettre de l'embrasser.

Claudius n'avait point vu sans inquiétude cette foule traverser la cité sans s'incliner devant les Dieux. Ses agents la suivirent, et, à peu de distance de la ville, pénétrèrent avec elle sous l'ombre des bois (2); le lendemain, il apprenait que tous, dans des grottes jusqu'alors inconnues, avaient été par les deux Grecs initiés à des mystères secrets.

Le préfet de Séquanie n'ignorait pas l'existence des chrétiens dans son gouvernement ni les efforts que Ferréol et Ferrucius, son frère, faisaient pour en multiplier le nombre; mais cet accroissement subit de tout un khlan des montagnes allant se rendre à eux l'irrita et le fit se souvenir que les décrets de Septime Sévère contre

---

(1) *Jou* Dieu *rass* très-haut. Ce nom gaulois de *Jourass*, dont le romain a fait *Jurassus* et le français Jura, indique que les Séquanes avaient consacré au Dieu suprême, au grand Dieu, leurs rochers, les sommets de leurs montagnes, ce qu'ils voyaient de plus haut, de plus grand, de plus majestueux dans leur patrie.

(2) De grands bois avoisinaient alors la cité et l'emplacement du village actuel de Saint-Ferjeux en était couvert.

les disciples du crucifié n'étaient point encore abolis. Le soir même on le vit, murmurant de sinistres menaces, prendre en hâte la voie de Lugdunum, où se trouvait alors le gouverneur supérieur des Gaules (3).

III.

— Nous demandons justice et protection, nous demandons vengeance, disaient quelques sybarites de Séquanie accoudés aux lits de festin de l'une des splendides villas de Claudius. C'est intolérable! c'est à déserter sa propre maison!

La vie n'est plus possible, poursuivait l'un d'entre eux, et, quant à moi, je l'avoue, je ne suis point assez philosophe pour l'accepter ainsi sans plaisirs. Consentir à se voir entouré de visages tristes et d'yeux baissés, de fantômes silencieux qui se relèvent la nuit pour marmotter et faire des gestes bizarres! Non, j'en mourrais ; mieux vaut tout de suite s'ouvrir les veines. J'en appelle à Claudius, j'en appellerais à César s'il était ici.

— Qu'est-ce? dit Claudius, qui, couché entre une courtisane et un Flamine de Jupiter, causait à voix basse avec eux.

---

(3) C'est encore dans la légende que nous trouvons ce détail; elle dit que Claudius alla près de Cornelius, gouverneur romain à Vienne et Lugdunum et reçut de lui des ordres de persécution. L'histoire peut, jusqu'à un certain point, expliquer la légende, lorsqu'elle nous apprend que Caracalla bouleversa tout dans le gouvernement des Gaules. Claudius et Cornelius pouvaient être les produits passagers de ces caprices (Spartien *Vesontio*).

— C'est, noble Claudius, que la Séquanie touche à sa ruine, si tu n'y mets la main; c'est que nous ne sommes plus les maîtres dans nos maisons, que nos esclaves se refusent à servir nos volontés, que les femmes se couvrent de voiles ridicules et qu'il en est qui osent nous résister.

— Nos villas sont minées, disait un autre, un peuple invisible travaille sous terre; c'est aujourd'hui une guerre occulte, demain sera une guerre déclarée, une guerre sociale, la guerre des esclaves; chaque ergastule a ses Spartacus hypocrites.

— Aussi pourquoi, depuis tant d'années, Claudius, fermer les yeux sur ces sourdes pratiques? Il y a bientôt trente ans, dit-on, qu'entrèrent dans la cité ces deux étrangers, ces deux Grecs qui, abusant de l'hospitalité, semèrent le trouble dans toutes les maisons. Si, dès les premiers jours on les eût renvoyés dans leur loquace patrie, d'où nous ne savons quel démon les a poussés sur nous, tout ce mal ne serait point arrivé et nous ne perdrions point ici le temps en d'inutiles reproches au lieu de chanter, de boire et d'aimer, seule sagesse de la vie!

Claudius sourit; puis, avec une gravité comique: Amis, dit-il, permettez que je termine une question philosophique qui s'agite entre moi et le savant Flamine ici présent.....

— « Et la savante Lucrécia! » ajoutèrent les convives avec un rire bruyant, en désignant la courtisane couchée près de lui.

— Et la savante Lucrécia! répéta Claudius; puis, je

vous dirai peut-être quelque nouvelle heureuse qui fera taire vos craintes et versera la joie dans la coupe du festin.

— Bien ! Claudius, très-bien, homme sans égal ! s'écria-t-on en chœur ; bonne chance à ta thèse, sage philosophe ; mais, crois-nous, en fait de philosophie, écoute surtout les leçons de la belle Lucrécia. Quant à l'autre, en digne Flamine qu'il est, il pourrait bien avoir trop bu de vin cuit, et puis, à force de converser avec le bonhomme Jupiter, il ne doit plus savoir que radoter.

— Erreur ! Jupiter était un philosophe de la bonne école, et je soutiens.....

Claudius ne les écoutait plus, et les lazzis, au Falerne, suivirent leur cours sans qu'il s'y mêlât davantage.

Les Dieux, disait à son oreille le prêtre de Jupiter, les Dieux sont irrités, Claudius ; les entrailles des victimes le disent clairement. Ils réclament justice et attendent de toi que tu venges leurs autels en frappant cette race impie qui chaque jour insulte à leur majesté suprême.

Claudius ne répondit rien à cette somptueuse harangue, mais, se retournant, il regarda le Flamine en face et se mit à rire. Celui-ci ne put s'empêcher d'en faire autant.

— A la bonne heure, dit le préfet romain, je vois que nous nous comprenons. Eh bien ! oui, grand Jupiter ! je te le jure ici en présence de ton pieux pontife, tu seras vengé. Amis, bannissez tout souci ; j'arrive de Lugdunum, armé des pouvoirs les plus larges pour faire cesser à tout prix cette sourde révolte, pour écraser cette secte

dont vous vous plaignez et dont, moi aussi peut-être, j'ai à me plaindre. Dès demain, dès ce soir, j'en jure par les Césars, les chefs et les adeptes sacrifieront aux Dieux. Joie donc et joie sans frein au banquet de Claudius !

A ces mots, la salle sembla s'ébranler sous un tonnerre d'applaudissements. Dès ce moment, le festin prit une animation croissante et tourna à l'orgie. Des femmes entrèrent vêtues en bacchantes, à peine couvertes de toisons tachetées ; les yeux pétillants ou voilés de volupté ; accroupies au pied des lits, elles élevaient de leurs bras d'ivoire, aux lèvres des convives, des coupes pleines de vins enivrants. Pour voiler l'éclat du jour sous une douce teinte de pourpre, des esclaves avaient tendu un velum précieux. Sous cette demi-obscurité commença bientôt une scène à faire rougir une prêtresse de Corinthe. Il y avait là, gorgés de mets et de vins exquis, de gras *beati* assoupis sur les coussins ; il y avait de vieux efféminés aux joues fardées de minium ; de jeunes enfants déjà flétris sous leurs longues boucles blondes ; des femmes sans honte et sans voiles, aux tresses déliées, teintes et parfumées de safran. Tout ce pêle-mêle d'infamies vraiment dignes de Trimalcion apparaissait au travers d'une pluie de fleurs et de parfums. Tout cela dura longtemps et jusqu'à satiété (1).

---

(1) Tous ces détails et bien d'autres qui ne sauraient être reproduits se trouvent dans Pétrone, et nous avons pensé que ce qu'il dit des festins de Trimalcion devait se reproduire dans toutes les maisons opulentes, dans les provinces aussi bien qu'à Rome. Or, la Séquanie était, avant les invasions qui la ruinèrent l'une des provinces les plus riches

Alors, en amphitryon qui sait vivre et comprend ses devoirs, Claudius sentit qu'il fallait un mets nouveau à ces appétits blâsés; il fit un signe, des esclaves armés entrèrent.

— C'est à vous, Lucrécia, dit-il, à donner le signal.

Une main fine et blanche toute couverte d'anneaux précieux se leva : deux esclaves s'attaquèrent à l'épée. Ils paraient avec une grande adresse, car, malgré leur nudité, la lutte se soutint quelques instants; enfin un jet de sang rougit les marbres sur lesquels s'affaissa l'un des jouteurs percé à mort.

— Bien touché! bien tombé! cria-t-on de toutes parts. On emporta le cadavre, d'autres gladiateurs avaient déjà pris sa place.

Gloire à toi, Claudius, c'est faire grandement les choses!

— Toute table bien servie à la romaine ne doit-elle donc pas, mes nobles hôtes, commencer par le jus de Bacchus et finir par cette autre liqueur que les Dieux n'ont mis aux veines de l'esclave que pour le plaisir de nos festins? Allons, ma belle Lucrécia, le pouce en haut!

Une fois encore, cette femme donna le signal, mais, chose incroyable, ceux qui devaient combattre ne s'attaquèrent point et demeurèrent immobiles.....

---

de l'empire, et la corruption qui suit le luxe devait certainement y avoir pénétré. L'on a dit que le culte des divinités honteuses y était inconnu : c'est une prétention que tout vient démentir; la couche romaine de notre sol rend, chez nous comme ailleurs, ces figurines infâmes, expression et témoignages trop connus de la démoralisation antique.

Cela était si insupposable que l'on resta un instant à ne pas comprendre et à se demander si l'on rêvait. Claudius revenu à lui : Allons, esclaves!..... Mais, l'immobilité persista.....

— Nous sommes chrétiens, dit l'un de ces hommes, fais-nous tuer, Claudius, nous souffrirons avec joie; mais, nous-mêmes verser le sang!..... nous sommes chrétiens!

— Je crois que cette bête a parlé! dit le Romain; en vérité, revenons-nous au temps des prodiges? Je n'avais jamais ouï dire, et vous amis? que les Dieux eussent donné voix humaine à l'esclave.

— Nous sommes chrétiens, répétèrent d'un ton grave les deux gladiateurs.....

Claudius ne riait plus; la fureur venait de s'allumer dans ses yeux, et il allait donner l'ordre d'un cruel châtiment, quand quelques mots parmi lesquels le nom d'Adginnia fut entendu lui furent dits par un affranchi. Hors de lui, il sortit de la salle; le festin fut subitement rompu; on savait que la colère de Claudius était terrible.

IV.

Près de là, une autre scène avait lieu.

Les grottes des apôtres étaient pleines de fidèles, et Ferréol, assis comme un père au milieu de ses enfants, leur parlait. Cette parole tombait comme un baume sur toutes les douleurs. Il était calme et doux et sa face rayonnait d'une sorte de clarté. L'on croyait voir saint

Irénée ou saint Jean, dont il leur avait tant parlé; on croyait voir le Christ lui-même.

De pauvres esclaves entrèrent tout meurtris et sanglants. Aussitôt l'un des premiers patriciens de Séquanie, membre du sénat de Rome, et plusieurs nobles jeunes femmes se levèrent pour leur céder leurs places, et l'une d'entre elles, de ses mains délicates, se mit à essuyer et à panser amoureusement leurs plaies; c'était Adginnia!... Les larmes étaient à tous les yeux, le feu dans tous les cœurs et le saint pontife Ferréol lui-même, devant ce spectacle plus éloquent que toute parole, s'était tu et pleurait.

Dans ce silence, un bruit lointain retentit et fit courir sur l'assemblée un frisson douloureux : c'était le rugissement des lions de l'amphithéâtre qui venait, à travers la forêt, de pénétrer jusqu'au saint lieu. Des acclamations confuses suivirent; la fête sanglante faisait éclater ses joies; sans doute quelque malheureux venait d'expirer sous la dent des bêtes.

Ferréol s'agenouilla, Ferrucius et tous les fidèles se prosternèrent et prièrent longtemps pour ce pauvre peuple aveuglé.

— Prions, mes frères, disait Ferréol, prions celui qui est la vérité et la vie, de sauver enfin ce peuple du mensonge et de la mort.

La voix des lions et celle de la foule enivrée venaient, comme par bouffées, interrompre la prière des saints.

— Seigneur Jésus! agneau qui terrassez les tigres et les lions, venez! venez! aidez-nous!

Et les lions répondaient encore.

Tout à coup, un bruit plus rapproché se fait entendre. Des pas! des pas réguliers, des pas militaires!..... C'était la colère de Claudius qui venait.

Un centurion paraît au haut des degrés, il ordonne à ses hommes de pénétrer jusqu'aux apôtres et de s'en emparer.

Les fidèles poussent un cri de douleur; Ferréol et Ferrucius marchant aux soldats, se sont livrés d'eux-mêmes.

Ils furent conduits enchaînés à la ville et la traversèrent dans toute sa longueur jusqu'au pied du Cœlius. Ils avaient, chemin faisant, entraîné à leur suite une foule toujours grossissante. Le Colisée, près duquel l'on passa au moment où finissaient les jeux, avait, par ses *vomitoires*, rendu des flots de peuple, et les écoles, d'où sortait la jeunesse, avaient aussi fourni à la foule une bonne part de ses curieux. Affectant une gravité précoce et se drapant dans des manteaux sombres, de jeunes philosophes regardent avec dédain; d'élégants hippophiles, du haut de leurs chevaux qu'ils arrêtent, dominent les groupes et les sondent de l'œil; une matrone fait arrêter ses porteurs rouges et noirs et abaisse le talc de sa portière; une amazone, du haut du char qu'elle conduit de ses mains, s'informe; des courtisanes, la mitre en tête, arrêtent leurs litières pour demander la cause de tout ce bruit; l'une d'elles, portée sur un lit de feuilles de roses et armée d'un poinçon d'or, en pique ses esclaves pour jouir plus tôt d'un spectacle dont elle semble connaître le secret, c'est Lucrécia; tout un cortége religieux qui monte au temple s'avance couronné de fleurs et sus-

pend un instant ses hymnes pour savoir la cause du tumulte ; des prêtres en robes de pourpre, des Flamines, sans doute au fait de l'événement, passent d'un air triomphant ; la ville entière est émue (1).

— Ce sont les prêtres des chrétiens, se disait-on dans la foule ; il est bien temps d'arrêter les progrès de ces impies, déjà la montagne et la moitié de la cité sont à eux.

— Savez-vous ce que l'on dit? Qu'ils ont poussé l'audace jusqu'à séduire l'épouse du gouverneur, et l'attirer à leurs mystères de la forêt (2).

— Ah! ah! Eh bien, nous allons voir si ces étrangers, si habiles à entraîner les femmes et à flatter les esclaves, sauront se tirer du mauvais pas où ils se sont mis.

— Ils n'en seront pas si tôt quittes que l'Eduen Symphorianus que je vis décapiter, il y a trente-trois ans, à Augustodunum (3). Claudius n'est pas homme à finir si vite leur supplice.

— Le voici! le voici!

Un mouvement se fit dans la foule ; on vit au-dessus des têtes onduler les haches des licteurs qui frayaient le passage ; Claudius entrait au forum.

Entouré d'un imposant appareil, il monta sur son tribunal et son regard s'abaissa sur les deux confesseurs qui l'attendaient au milieu des soldats.

— Comme il est pâle! on dirait qu'il n'a plus de sang.

---

(1) Voir, pour tous ces détails de mœurs, Cicéron, Martial, Juvénal, etc.

(2) Ceci est conforme à la légende.

(3) Saint Symphorien, martyrisé à Autun en 179.

— C'est alors qu'il en demande.

— Silence ! écoutez donc; il parle.

— Les décrets de nos princes très-sacrés ordonnent que vous sacrifiiez aux Dieux ou que je vous ôte la vie dans les tourments, afin que tous soient tenus en crainte.

— Nous sommes prêts; fais ce que ton père le démon t'a soufflé; notre espoir est ferme dans le Seigneur Jésus.

On délia les faisceaux.....

— Si vous sacrifiez, vous ne souffrirez point; vous pourrez même largement puiser dans le trésor de l'empire.

— Que ton or périsse avec toi; notre trésor à nous, c'est de n'adorer qu'un Dieu !

Claudius fit un signe.

— Il va leur faire tomber la tête, disaient quelques-uns.

— Non, non, pas encore. Oh ! vous ne connaissez pas Claudius; ils peuvent s'attendre à de longues et savantes tortures. Tenez, entendez-vous ?.....

Un son mat et régulier se faisait entendre; les verges des licteurs tombaient à coups pressés sur la chair des saints.

— Sacrifierez-vous? disait Claudius.

— Nous ne sacrifierons point.

Les verges étaient devenues rouges et, toutes trempées de sang, frappaient toujours.

Mais les saints apôtres ne manifestaient aucune douleur; ils souriaient et leurs fronts étaient tout brillants de sérénité. Ce que voyant, le peuple commençait à entrer en admiration. Magie ! disaient les païens. Mi-

racle! exclamaient les chrétiens, et ces derniers étaient nombreux dans la foule.

Claudius, redoutant l'émotion populaire, voulut en finir ; aux arènes! cria-t-il ; la foule y courut et en couvrit bientôt tous les gradins (1).

S'élançant sur le *podium* (2): Sacrifierez-vous ? criait le persécuteur.

— Nous ne sacrifierons point.

Alors, furieux, il leur fit arracher la langue.

Mais, ô prodige! de leurs bouches vides et sanglantes ils parlaient encore, et, levant les mains au ciel et secouant leurs chaînes, les deux soldats du Christ disaient: « Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu! heureux ceux qui aiment la paix, car ils seront appelés fils de Dieu! heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux est à eux! »

Puis, se tournant vers le préfet romain et touchés de pitié pour ce bourreau : « Pauvre malheureux! mais, reconnais donc que tes Dieux ne peuvent ainsi faire

---

(1) La légende met trois jours d'intervalle entre l'interrogatoire et le martyre. Nous avons cru pouvoir, pour resserrer le récit, nous en éloigner sur ce point. Quant au lieu où se consomma le martyre, les opinions sont différentes : les uns assignent le forum comme théâtre du sanglant triomphe de nos apôtres, d'autres le placent aux arènes, à l'autre extrémité de la cité. Nous avons cru, en plaçant l'interrogatoire et la flagellation au forum et la décollation aux arènes, concilier avec vraisemblance les opinions.

(2) Le *Podium* était la tribune sénatoriale au milieu de laquelle prenait place le proconsul romain.

parler sans langue, eux qui ne sauraient ni entendre ni parler. Ouvre donc les yeux, crois au Christ, et viens au baptême et tous tes crimes te seront remis! »

De longs clous aigus furent apportés et enfoncés dans leurs poitrines, dans les jointures de leurs pieds et de leurs mains, et en couronnes glorieuses autour de leurs fronts. Mais comme ils ne changeaient point de visage et que tous ces tourments semblaient sur eux comme une fraîche rosée, honteux de se voir ainsi publiquement vaincu, Claudius fit abattre leurs têtes.

Ces choses se passaient le seize des calendes de juin de l'an de Jésus-Christ deux cent douze.

Nos traditions racontent encore, et nos pères ont cru que ces deux corps tronqués se relevèrent, et, prenant en leurs mains leurs têtes sacrées et lumineuses, sortirent lentement de l'amphithéâtre au milieu d'un peuple éperdu, des hymnes des chrétiens et des cris de fureur des persécuteurs aveuglés.

Nos pères ont cru.....
Eh! pourquoi ne pas croire?.....
Tout n'est-il pas possible à Dieu?.....

Dès ce moment l'église de Vesontio fut fondée, car le sang des martyrs est la fontaine vive qui féconde les vergers et les parterres du Christ et y fait germer les fleurs et les fruits.

FABLES

PAR CH. VIANCIN.

LES NOIX ET LES SOURIS.

De nombreuses souris, dans un long sac de noix,
S'étaient ouvert un domicile,
Ce qui n'était pas difficile
A qui s'entend si bien même à percer le bois.
Là, jour et nuit, rongeant, rongeant, la confrèrie
Menait Dieu sait quel train de vie.
Un soir on s'aperçut enfin de ses dégats,
Tant du sac s'échappaient de coques morcelées.
Nos commères, dans leurs ébats,
Furent terriblement troublées :
Ce logis que leurs dents avaient si bien troué
Fut visité, palpé, retourné, secoué,
Par les mains du propriétaire :
C'était pour leur communauté,
Bien pis que dans une cité
Un affreux tremblement de terre.
Comme elles s'apprêtaient toutes à déguerpir,
Une d'elles leur dit, tout bas : — « pourquoi sortir ?
» Gardons-nous en bien ;... tout à l'heure
» On va nous écraser, ou bien pour nous saisir,
» Des chats seront postés près de notre demeure.
» Vers le centre du sac refluons doucement ;

» Nous le pouvons, sans qu'on s'en doute ;
» Suivez moi ;... je trace la route.
» C'est bien !... sans bouger, maintenant,
» Restons ici, toutes blotties ;
» D'après notre silence on nous croira parties.
» Si notre gîte est transporté
» En lieu plus obscur, plus tranquille,
» Nous n'en pourrons que mieux conserver cet asile
» Et nous y divertir en pleine liberté. »
On suivit son conseil, en toute confiance ;
Puis il en arriva selon sa prévoyance :
Le sac bien recousu, ne fut que déplacé,
Et les rongeuses, même avec grand avantage,
Eurent bientôt recommencé
A faire dans les noix ravage sur ravage.

Des vices introduits dans les cœurs des humains
Il en est trop souvent comme de cette engeance :
Les a-t-on découverts ? Par de nouveaux chemins,
Ils s'y cachent si bien qu'on croit à leur absence,
Et dans ces autres sacs qu'ils ont tout perforés,
En apparence restaurés,
Ils rétablissent leur empire,
A tel point que le mal y devient cent fois pire.

LES ABEILLES ET LA CONFISERIE.

Des abeilles, un beau matin,
Dans une riante prairie,
Que le printemps avait fleurie,
Faisaient leur modeste butin.

Or, c'était non loin d'une ville
Où par une main fort habile
Se préparaient force produits
De massepains, de confiture,
De sirops de toute nature
Qu'on obtient du sucre et des fruits ;
Plus de ces liqueurs rafinées
Qui sur la fin des grands repas
Sont opulemment destinées
Aux palais les plus délicats.
Dans un transitoire étalage
Plusieurs de ces appâts divers
Brillaient en vases découverts.
Hélas ! ce fut un voisinage
Déplorablement périlleux
Pour nos insectes hasardeux.
Dabord, seule, une des abeilles
Se dirigea vers ces merveilles,
D'en goûter sentit le désir
Et bientôt y prit grand plaisir.
Voulant que sa bonne fortune
A l'essaim pût être commune,
En ces mots à toutes ses sœurs,
Elle en vint conter les douceurs :
« — Laissez là ces pauvres calices,
» Et venez bien vite avec moi ;
» J'en sais d'autres qui sont, ma foi,
» Pleins d'incomparables délices.
» J'ai hâte de vous rassembler
» Autour de ces riches aubaines ;
» Nous en avons pour des semaines
» Pour des mois à nous régaler. »

Aussitôt, quittant la campagne,
Sur ces doux trésors de cocagne,
Suivant l'aile qui les guidait,
Nos imprudentes voyageuses,
Lestes, bourdonnantes, joyeuses,
Vinrent s'abattre tout d'un trait.
Jamais miel en telle abondance
Ne fut trouvé de si bon goût ;
On se mit à faire bombance,
A sucer, à boire de tout ;
Tant et si bien que s'enivrèrent
Les consommateurs délectés,
Qui tous promptement succombèrent
A cet excès de voluptés.
Pour les rendre à leur sûr asile,
On ne manqua pas d'éprouver
Tous les moyens qu'on put trouver;
Soins superflus, peine inutile ;
Impuissant à les secourir,
Tristement on les vit périr.

D'autres sujets en trop grand nombre
Quittent les champs de leurs aïeux ;
Et plus d'une cité s'encombre
De leurs essaims ambitieux ;
Impatients de tout connaître,
Ils y vont chercher le bien-être ;
Mais qu'y trouvent-ils fréquemment ?
Les déceptions, la misère,
Ou le funeste enivrement
D'une fortune passagère.
En vain l'atenttive amitié
Ou la tendresse paternelle

Vers le toit qu'ils ont oublié
Avec instances les rappelle ;
Plutôt que d'écouter ces voix
Ils suivent des conseils perfides,
Et, victimes aussi par fois
Des plaisirs dont ils sont avides,
Entourés de trompeurs appâts,
Ils y rencontrent le trépas.

Si vous voulez vivre tranquilles,
Plus sûrs, plus dignes d'être heureux,
Que ces frelons aventureux,
Fils des hameaux, fuyez les villes ;
Restez dans votre humble manoir,
Et bornez-vous au sage espoir
De rendre vos champs plus fertiles.

L'AIGLE ET LE ROITELET.

Un roitelet voulut suivre un jour dans les airs
L'oiseau du roi des Dieux tout rayonnant d'éclairs ;
C'était pour lui trop entreprendre.
En vain plus d'une fois encor
Il essaya le même essor ;
Toujours il lui fallut promptement redescendre ;
Mais à la fin mieux avisé,
Sur le dos de l'aigle posé,
Il en vint à monter avec lui jusqu'aux nues,
Charmé de se trouver par cet heureux moyen
Même élevé plus haut que son noble soutien.

Souverains !.., conformez vos vues
Au soin du roitelet ; pour trôner comme lui,
Du mérite éminent faites vous un appui.
Dans une sage prévoyance
Efforcez vous de bien choisir
Les serviteurs créés par votre bon plaisir
Ministres de votre puissance,
Et faites qu'à bon droit on les nomme *Excellence*.
Celui qui dans les cieux régit tous les Etats
Se suffit à jamais dans sa gloire infinie ;
Mais pour devenir grand, plus d'un roi d'ici bas
A besoin d'emprunter les ailes du génie.

LES DEUX PLAIDEURS.

Deux campagnards avec ardeur
Plaidaient pour une bagatelle :
Il s'agissait d'une parcelle
De terrain presque sans valeur.
La question du possessoire
Avait eu, sans bien long débat,
Et sa phase et son résultat ;
On en était au pétitoire.
Sur l'espace litigieux
On avait fait double expertise ;
Une troisième était requise,
Pour tout embrouiller un peu mieux.
On produisait de part et d'autre
Des titres de propriété ;
Chacun disait de son côté :

Voici mon bien et non le vôtre.
Le vieux livre d'arpentement
S'opposait très-obscurément
A la matrice cadastrale ;
Des plans plus ou moins bien tracés,
Mais différemment compassés
Et portant l'empreinte légale,
S'étaient déroulés au Palais.
Deux avocats, deux fois aux plaids,
Etaient venus, selon l'usage
De ne rien traiter à demi,
Débiter force verbiage,
Et les juges avaient dormi.
Et, suivant d'autres habitudes,
Deux avoués, dans leurs études,
Épaississaient de jour en jour
Chacun son dossier, tour à tour.
Bref les frais de la procédure,
Depuis deux à trois mois en train,
Allaient dépassant, chose sûre,
Vingt fois la valeur du terrain.
Un de ces hommes vraiment sages,
Comme il en est par ci, par là,
Amis des simples arbitrages,
S'était ému de tout cela ;
Il vint trouver les deux parties.
« Ça, leur dit-il, à vos folies
» Ne pourrait-on; sans plus tarder,
» Mettre un terme, et vous accorder ?
» Allons donc visiter ensemble,
» Ce malheureux je ne sais quoi
» Qui vous met à tort, ce me semble,
» A la merci des gens de loi. »

On part, on toise, on examine
Jusqu'où s'étend, tout bien compté,
Le coin de terre contesté.
Les deux plaideurs font triste mine :
On voit qu'ils ont déjà regret
D'être, pour un si mince objet,
Chez les suppôts de la justice,
Aveuglément entrés en lice.
« — Eh bien ! leur dit en souriant
» Le médiateur obligeant,
» Qu'en pensez-vous ? est ce la peine
» De livrer aux tondeurs sa laine,
» De se faire écorcher tout vif,
» Pour un interêt si chétif?
» Voyez un peu la belle affaire :
» Deux fois deux mètres de longueur
» Sur un seul mètre de largeur,
» Juste la place nécessaire
» Pour faire, en droite ligne, un creux
» A vous enterrer tous les deux !
» Nous sommes près du cimetière,
» On doit l'agrandir ; ce projet
» Peut faire qu'un jour en effet
» On descende ici votre bière :
» Qu'importe alors de qui viendra
» L'espace que chacun prendra ? »
De ces mots un trait de lumière
Jaillit dans l'esprit des plaideurs ;
Ils sentirent battre leurs cœurs ;
D'un mouvement tout bénévole
On se désista sur parole;
Pour ne rien laisser en suspens,
On partagea sol et dépens.

Restait à régler un chapitre :
Les honoraires de l'arbitre :
Il n'accepta qu'un bon souper ;
Encore à cette autre dépense
Se réserva-t-il en silence
Le plaisir de participer,
En fournissant, discret convive,
A cet agréable festin,
Pour rendre la gaîté plus vive,
Trois pots du meilleur de son vin.

Plus d'un procès de même espèce
Devrait avec plus de vitesse
Arriver à terme pareil.
Mais souvent manque un bon conseil,
Ou si par hasard il se donne,
Il n'est pas toujours écouté,
Et trouve plus d'un entêté.
A la chicane on s'abandonne,
On croit toujours s'en trouver bien ;
Dans son antre obscur, pour un rien,
On suit la robe qu'elle endosse,
Et quelquefois, sans s'en douter,
Sur le fond qu'on va disputer
On prend mesure de sa fosse.

LES ÉMULES DE RODILARD.

On connaît d'après Lafontaine,
Ce fameux Rodilard, l'Alexandre des chats,
Qui faisait le pendu pour attraper les rats,
Leur préparait sans cesse une perte certaine,
Et toujours inventeur de quelque tour nouveau,
Pour les faire tomber sous sa griffe assassine,
Même leur déguisait la couleur de sa peau,
En se roulant dans la farine.

Il est des chattes à deux pieds
Qui n'ont pas moins de savoir faire,
Non pour prendre les rats, ce n'est pas leur affaire,
Mais pour que leurs attraits méconnus, oubliés,
Puissent enfin livrer à leur trompeuse adresse
Quelques matous d'humaine espèce.
Une de ces beautés qui, sans appartenir
Aux coulisses d'aucun théatre,
Sur une peau trop vite obstinée à jaunir,
Savent au parchemin substituer l'albâtre,
S'était fait, pour briller dans un jour solennel,
Un charmant visage... au pastel.
Il en était ainsi du reste :
Ses bras offraient à l'œil une blancheur céleste,
Et l'oiseau de Léda sur les ondes flottant
N'eût pu s'enorgueillir d'un cou plus éclatant.
Vint à la rencontrer nombreuse compagnie
De jeunes gens très-gais et partant fort enclins
A juger en experts des charmes féminins.
Ils allaient presque tous la proclamer jolie ;

Mais un, plus clairvoyant ou qui la connaissait
Pour n'être point du tout ce qu'elle paraissait,
Leur dit : — « Passons, messieurs, passons; pauvre trouvaille!
» J'en pense comme ce vieux rat
» Qui, pour bonnes raisons, se méfiait d'un chat,
» *Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.* »

Quel tort avait fini par nuire à Rodilard ?
L'excès de ruse dans ses trames.
Ainsi, de temps en temps, les femmes
Manquent leur but à force d'art.

—

LE BIEN ET LE MIEUX.

CHANSON.

A Lise un des meilleurs papas
Disait : « fait bien qui se marie ;
» Mais fait mieux qui n'y pense pas.
» Quel serait ton vœu, ma chérie ?
La jouvencelle, avec émoi,
Soudain lui répondit : « Mon père,
» Fera mieux qui voudra ; pour moi,
» Je suis disposée à bien faire.

Même avis en nombre de gens
Se manifeste à tous les âges ;
Des nœuds tardifs ou diligents
Font toujours de nouveaux ménages.

Et, plus ou moins au gré des cieux,
Souvent chaque sexe préfère,
Au triste honneur de qui fait mieux,
Le riant parti de bien faire.

Combien de couples amenés
Vers le seuil de notre Mairie
Se sont déjà vus enchaînés
Dans cette salle où l'on marie !
Que de berlines dans la cour
Ont circulé pour cette affaire !
Quand on célèbre un si beau jour,
En tout on s'applique à bien faire.

Pourtant il n'en peut être ainsi
Des nœuds formés par l'indigence.
Saint Régis fait monter ici
Plus de haillons que d'élégance.
Mais que de folle vanité
Dans une moyenne misère,
Où l'esprit de rivalité
Quelquefois pousse à trop bien faire !

Frisé, brodé, lustré, musqué,
Plus d'un futur, au trousseau mince,
Du public se croirait moqué,
S'il n'était vêtu comme un prince.
Qu'importe si l'humble sarreau
Reste son costume ordinaire ?
A tout prix on doit être beau
Le jour qu'il s'agit de bien faire.

A l'éclat des fleurs d'oranger
Se joint l'ampleur des crinolines ;

Il en est qu'on pourrait juger
Aussi larges que les berlines.
C'est la mode ; que voulez vous ?
Du premier rang au plus vulgaire :
Pour mieux captiver un époux
On s'y conforme, et c'est bien faire.

Sitôt après qu'on a dit oui
Au magistrat, ensuite au prêtre,
On va, le cœur tout réjoui,
Au restaurateur passé maître.
On reste à table jusqu'au bal ;
Vient l'orchestre, un salon s'éclaire,
On danse, on polke, bien ou mal ;
Tout cela s'appelle bien faire.

Impossible de s'égayer
A moins de frais, sans qu'on vous raille ;
Mais... ce luxe... il le faut payer,
C'est le revers de la médaille.
Le superflu s'érige en loi ;
Bientôt manque le nécessaire ;
Un ménage est en désarroi,
Pour avoir voulu trop bien faire.

Ce n'est pas tout : — On est surpris,
Attristé fréquemment d'apprendre
Que certains cœurs des mieux épris
Sont fort prompts à ne plus s'entendre.
J'en sais des jeunes et des vieux,
De leur hymen ravis naguère,
Qui voudraient bien avoir fait *mieux*
Alors qu'ils ont pensé bien faire.

Le *mieux* est ennemi du *bien*,
Me dira quelque philosophe,
Et du bonheur plus d'un lien
Présente et conserve l'étoffe.
J'en conviens, sans plus discourir
En faveur du célibataire ;
Laissons à chacun le désir
Et la volonté de bien faire.

Formons pourtant, formons des vœux,
Pour que l'hymen compte avec gloire
Grand nombre d'époux plus heureux
Que ceux dont on nous fait l'histoire ;
Pour que jamais aveuglément
Il ne dicte un choix téméraire
Et que plus infailliblement
On soit en lui sûr de bien faire.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

ÉTUDE SUR PROUDHON

ANCIEN DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT DE DIJON,

PAR M. LOISEAU,

PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR IMPÉRIALE DE BESANÇON (1).

De tous les jurisconsultes, qui, vers la fin du dernier siècle, restés debout sur les ruines du passé, initièrent aux grandes traditions du droit les générations nouvelles, il n'en est pas qui ne relève déjà des libres appréciations de l'histoire. Nous avons vu s'éteindre, coup sur coup, il y a plus de vingt ans, dans une verte vieillesse, Henrion de Pansey, le dernier des anciens, qui porta de si pénétrants regards sur les origines de la féodalité et les sources du droit public; Merlin, dont la science n'a pas été égalée, et qui, au milieu de tant

(1) Cette éloquente biographie, à laquelle l'auteur a voulu donner le titre modeste d'étude, a été lue à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale. L'Académie a cru ne pouvoir mieux faire, pour l'honneur du pays, que de consigner dans ses recueils ce digne hommage rendu par un de ses membres titulaires à un de ses plus illustres associés.

d'agitations, fit seul tout un code (1), où il résuma d'une main si ferme tous les progrès de la philosophie sociale ; Toullier, qui a parlé si bien la langue de Pothier et de Domat, et dont l'enseignement guida nos premiers pas dans l'étude des lois civiles.

C'est à cette forte génération qu'appartenait le vigoureux penseur, le profond juriste, l'homme de bien dont je viens vous entretenir (2).....

Né à Chasnans le 1er février 1758, Proudhon tenait à une famille nombreuse et de vieille souche franc-comtoise. Elevé dans le calme de la vie des champs, sous l'âpre climat de nos montagnes, s'il y trouva l'exemple des fortes vertus, les traditions de la probité et l'influence des mâles habitudes, son intelligence fut longtemps comme le grain enfoui dans le sol et destiné à une maturité tardive. Sa mère, personne grave et pieuse, pensa que le germe lèverait à son jour et à son heure ; un maître de village pénétra au fond de cette rude nature et lui apprit assez de latin pour le conduire en humanités à Besançon.

Les vocations sérieuses sont irrésistibles ; celle de Proudhon se révéla de bonne heure par un goût décidé pour les sciences exactes. Ce n'était pas un de ces esprits que l'imagination transporte dans le ciel pur de l'idéal ; il préférait creuser les lois de la pensée et préparer les armes de sa dialectique. Il entra donc comme de plein

---

(1) Celui de brumaire an IV.

(2) Beauchemin, XVIIe siècle.

saut dans la vie réfléchie, et il se fit une jeunesse forte, austère, laborieuse. A un âge où l'on est sur les bancs, il enseignait les mathématiques aux officiers de la garnison. Néanmoins il hésita longtemps sur le choix d'une carrière. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il suivit les cours du séminaire et s'initia aux lois canoniques par d'immenses travaux sur les Pères et les conciles ; mais il ne se borna pas à approfondir les dogmes en alliant les soumissions de la foi aux lumières de la raison, il s'appropria aussi les sévères méthodes de la théologie, et il les sécularisa plus tard en les appliquant à l'étude du droit, qui devint ainsi pour lui celle des choses divines et humaines.

La législation avait alors à l'Université de Besançon d'éminents interprètes (1). En assistant aux leçons des Courvoisier et des Seguin, Proudhon se sentit captivé par ces grands maîtres et il leur dut la révélation de son avenir. Dès ce moment il cède aux vrais instincts de sa nature : en tête-à-tête avec les anciens, dans une vie de

---

(1) Établie à Gray sur la fin du XIII^e^ siècle, transférée à Dole en 1421, l'Université eut son siége définitivement fixé à Besançon vers 1691. Elle compta au nombre de ses membres Dumoulin, Gattinara, de Marenches, Froissard, Despotots, de Chaillot, Dunod, Bullet, etc. En 1785, l'enseignement des arts, de l'éloquence et des langues grecque et hébraïque lui avait été enlevé; elle ne comptait plus que trois facultés, celles de théologie, des droits civil et canonique, et de médecine. Les professeurs ès droits étaient Seguin, Belon, Calf, Ordinaire (mort le 28 décembre 1784) et Courvoisier père. Proudhon y obtint, en 1785, le premier prix de licence. (*Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté pour l'année* 1785, p. 106.)

méditation et de solitude, il dévore leurs écrits, excité et nourri par des travaux dont tant d'autres eussent été accablés. Marchant, comme Bacon le veut, d'étape en étape avec des semelles de plomb, il s'ouvre chaque jour de nouvelles perspectives vers le passé ; il fortifie sa pensée avec Dumoulin, interroge avec Vinnius les monuments de la sagesse romaine, cherche avec Domat dans la loi positive les inspirations de la justice absolue, et emprunte à Pothier la savante ordonnance de ses compositions.

Un concours s'ouvrit pour une chaire de droit : Grappe fut nommé ; mais Proudhon figura avec honneur, au second rang, dans cette épreuve. Son nom avait déjà de la notoriété quand la révolution vint le surprendre au milieu de ses travaux. Nommé membre du conseil général et député suppléant à l'assemblée législative, cinq districts de la province s'empressèrent de l'attacher à la magistrature, devenue élective et amovible : il opta pour un siége de juge à Pontarlier.

Cependant les mauvais jours arrivèrent et les orages vinrent à se déchaîner. Etranger au mouvement politique, Proudhon avait pourtant respiré l'air d'un siècle imprégné d'idées nouvelles. Si l'on cherche pour lui un rôle loin de l'agitation des partis, on peut dire qu'il voulait allier la tradition au progrès ; la tradition, c'est-à-dire l'expérience, ce don si rare, cette vertu presque surhumaine, que la Providence a placée comme une vigie au milieu des siècles pour signaler les écueils et transmettre aux générations, avec les enseignements du passé, ces grandes et terribles leçons que Bossuet fait

planer sur la tête des peuples comme des rois ; le progrès, ce fruit du calme et du repos, qui croît à égale distance de la routine et de l'empirisme, ce produit de la perfectibilité et de la raison, venant demander au développement régulier des institutions et des idées tout le bien réalisable par les voies pratiques. Les hommes de cette trempe sont souvent en retard ou en avance ; pour eux, il n'est point de place au milieu des fureurs civiles. Les révolutions les dévorent ou les maudissent. Tel fut Proudhon au milieu de ces tempêtes. Si la droiture de sa raison le tenait en garde contre des innovations trop hardies, la générosité de ses sentiments sympathisait avec les réformes indiquées par le vœu public.

Pour lui, le progrès, c'était la liberté dans l'ordre, c'était l'unité dans la loi, c'était l'égalité civile ; mais il avait trop médité et trop appris pour comprendre une société sans les garanties nécessaires à la force du pouvoir. Nature timide et contenue, il ne pouvait pourtant contempler sans émotion le spectacle des excès de l'anarchie. Le sang versé lui inspirait une invincible horreur et lui arrachait des cris d'indignation ; il trouvait alors en lui des forces inconnues pour s'élever à la hauteur des plus grands devoirs.

Appelé depuis le 9 thermidor au directoire du département, il devint ensuite juge et président de section au tribunal de cette ville, et il obtint enfin la chaire de législation à l'école centrale du Doubs. L'enseignement du droit a été l'honneur et toute l'ambition de sa vie. Esprit méditatif et un peu lent, moins fécond que solide, il n'était pas né pour les rudes travaux de l'improvisa-

tion ; inhabile à assouplir ses théories aux nécessités du fait, il fût resté au barreau, avec une science peu commune, dans un rang inférieur ; sa parole était languissante et trahissait l'accent du pays natal. Il est des natures dont l'épanouissement veut de l'air et du soleil ; d'autres, comme celle de Proudhon, sont plus propres à l'existence intérieure : leur vie, c'est la réflexion. Malgré cette disposition d'esprit, Proudhon avait, comme professeur, d'éminentes qualités, la rectitude du jugement, la sûreté des méthodes : il excellait dans l'art d'exposer avec simplicité, mais d'une manière frappante, les principes les plus abstraits et d'en déduire avec une inflexible logique une série de conséquences étroitement enchaînées. Son cours était une douce familiarité, et il consentait même à être trivial s'il devait gagner en clarté et en exactitude.

Le temps des troubles civils se prête peu à la culture de l'esprit. Proudhon trouva à l'école centrale une jeunesse que les agitations du dernier siècle avaient peu disposée aux grands travaux de la pensée. Devant des générations encore minées par de si profonds bouleversements, il devait, avant tout, replacer au fond des âmes les bases ébranlées des grandes vérités qui sont comme la religion du droit et la substance de toute justice : sa tâche était difficile. On entrevoyait bien les premières lueurs du réveil de l'ordre : on commençait à se reconnaître ; mais sur les ruines du passé ne s'était pas encore élevé le nouvel édifice, dont la main du génie social devait bientôt poser les assises. La législation française comprenait la constitution de l'an III, les décrets

des corps législatifs, et ce qui avait survécu des coutumes, des ordonnances et du droit romain.

Dans son premier livre, qui parut sous le titre de *Cours de législation et de jurisprudence française*, Proudhon entreprit de dégager de ce chaos les idées primordiales qui dominent tout le droit, et de les condenser en des formules claires, précises et rapides. Il voulut dresser en quelque sorte la mappemonde de la science, et il y réussit. Soit qu'il trace les règles de l'organisation sociale, soit qu'il aborde la matière si compliquée des statuts, soit qu'il traite de l'état des personnes, de la famille, du mariage, de la paternité, il creuse son sillon d'une main toujours ferme et sûre ; il s'avance sans chanceler sur le terrain mouvant d'une législation indécise, et c'est là le mérite de cet ouvrage. Le *Cours de législation* date de l'an VII ; ce n'était plus le passé, ce n'était pas l'avenir ; c'était cette période intermédiaire, si intéressante et si active, si prudente et si féconde, qui pressentait et préparait déjà l'unité dans les lois ; elle imprimait à toutes les forces morales un utile essor et communiquait aux intelligences l'impulsion la plus heureuse. Proudhon prit part à ces nobles efforts : il travailla, lui aussi, à cette rénovation sociale et fut l'un des inaugurateurs de l'ère nouvelle.

Ne soyons donc pas surpris de l'impression qu'ont laissée ces premières leçons de l'école centrale. Le savant jurisconsulte, qui devait avoir un jour pour auditoire la France entière, avait fait de Besançon un grand foyer d'enseignement qui rayonnait sur toute la province. On accourait de toutes parts autour de lui, les autres

écoles étaient désertes; ce succès donna bientôt l'éveil à la calomnie. Accusé de tendances rétrogrades, il dut justifier ses doctrines, communiquer ses cahiers et subir une inquisition minutieuse. Sa défense fut un modèle de dignité. « Je commence par déclarer, dit-il, que si pour » être professeur il fallait être athée, je n'en aurais » jamais accepté les fonctions. » Il sortit encore avec honneur de cette crise; on approuva ses doctrines, et il reparut dans sa chaire au milieu des applaudissements. Devant un tel triomphe il dédaigna de se venger. On lui offrit de destituer ses dénonciateurs : c'était peu le connaître, il refusa.

Pour ses élèves, Proudhon n'était pas seulement un maître; il se plaisait avec la jeunesse et il savait l'aimer comme elle doit l'être, sans la flatter; ce qu'il lui prodiguait de conseils éclairés et de prévoyante sollicitude, elle le lui rendit toujours en affection et en respect. Il lui était dévoué jusqu'à lui sacrifier ses intérêts. Ne sut-il pas les oublier lorsqu'il continua gratuitement son cours durant quatre années depuis la suppression des écoles centrales ? Et comment taire cette généreuse abnégation ? N'est-ce pas à lui que nos pères ont dû l'insigne bienfait d'avoir pu achever leurs études au milieu de tant de difficultés et d'épreuves, et ne suis-je pas l'écho de leurs reconnaissants souvenirs en rappelant ici ce noble désintéressement, à l'honneur d'une mémoire vénérée?

Cependant ce droit national, objet de tous ses vœux, déjà entrevu au XVI^e^ siècle, et dont la pensée, transmise d'âge en âge, avait trouvé dans Domat et Pothier de si puissants organes, recevait enfin sa consécration su-

prême. La France entrait en possession de cet ordre civil que le monde imite ou lui envie. La création des facultés de droit suivit la promulgation des nouveaux codes. Justement fière de sa vieille université, la Franche-Comté espérait conserver la chaire de Dumoulin, à sa place trois fois séculaire, sur un sol où avaient germé tant de grands jurisconsultes, et pourtant l'enseignement du droit lui fut enlevé ! Proudhon lui-même eut sa place marquée à la tête d'une faculté que l'on créait dans une ville voisine. Le jour où il apprit cette nouvelle fut l'un des plus douloureux de sa vie ; il ne resta pas maître de son émotion, et la haute distinction qu'il devait au choix personnel de l'empereur ne put adoucir l'amertume de ses regrets. Il fallait quitter ses amis, ses élèves, son pays natal ; et il partit, le cœur brisé, jetant un regard attristé sur tout ce qu'il laissait d'affections et de souvenirs. Au fond de son âme, il réserva une place pour cette patrie qu'absent ou présent il ne cessa d'aimer jusqu'au dernier jour.

Professeur à Dijon et doyen de l'école, Proudhon commença la publication de son cours par son *Traité sur l'état des personnes*, qui parut en 1809 ; c'était la première exploration de la doctrine dans le domaine du code Napoléon : chef-d'œuvre de raison et de sagesse, la loi sur l'état des personnes portait la profonde empreinte du génie qui a inspiré nos codes. Plus tard le législateur ira puiser abondamment aux sources du passé, et il se bornera souvent à concilier les contradictions de l'ancien droit. Ici, au contraire, il répudie les rigueurs romaines et les inégalités coutumières, pour s'inspirer des

besoins et des sentiments de la nouvelle société civile ; il constitue la famille d'après les pures affections du cœur et les instincts de l'équité naturelle. Dès le début, Proudhon saisit et expose avec une sagacité pénétrante le caractère de ces institutions dans lesquelles il voit le dénouement d'une grande transformation politique : il rappelle qu'on trouve sur l'état des personnes beaucoup d'idées précédemment inconnues et il recommande de s'affranchir des anciens préjugés dans l'interprétation des textes. C'est sur le code Napoléon qu'il concentre lui-même toutes ses méditations et ses recherches, et il en suit le plan général, tout en gardant les fortes et originales qualités de son esprit.

Ses ouvrages ne sont pas de ceux qui obtiennent une popularité vaine et éphémère ; quarante années n'ont pas épuisé le succès de son *Traité sur l'état des personnes*. Il disait : *Mes livres sont comme mes murailles ; ils ont six pieds d'épaisseur ;* et il avait raison. La matière est en effet solide et le ciment vigoureux ; c'est un ensemble dont toutes les parties se tiennent et se complètent comme celles d'une voûte dont chaque pierre est la clé. Il aligne ses idées comme sous une équerre : tantôt il pénètre au fond du sujet et il en analyse la substance à la manière des chimistes ; tantôt il formule synthétiquement ses doctrines avec la rigueur d'une équation mathématique. Théoricien ingénieux, il conserve pourtant un côté positif et pratique. Argumentateur inflexible, il vous étreint dans l'enchaînement de

ses déductions et de ses preuves ; sa logique est un tissu d'acier ; pour lui, un principe est un germe qui s'épanouit en féconds rameaux.

Loin d'être imitateur, il reste toujours lui-même ; il n'a que le bon sens pour guide et la raison pour autorité. La Bruyère a dit quelque part : « On se nourrit des » anciens et des habiles modernes ; on les presse, on en » tire le plus qu'on peut ; on en renfle ses ouvrages, et » quand enfin l'on est auteur et que l'on croit marcher » tout seul, on s'élève contre eux, on les maltraite, » semblable à ces enfants drus et forts d'un bon lait » qu'ils ont sucé, qui battent leur nourrice. » Proudhon ne bat et ne copie personne, il ne sait ni compiler, ni transposer les idées d'autrui ; s'il produit le mouvement, il ne le reçoit pas. Du reste, il a foi en lui, mais s'il se contemple avec quelque naïveté d'enthousiasme, il ne trouve du moins dans ses œuvres que ce qui lui appartient. Tout est son bien, jusqu'à son style un peu lourd : sans avoir les élégances modernes, il dit néanmoins tout ce qu'il veut dire et comme il veut le dire, toujours avec précision, souvent avec nerf, sans rien de vague, imitant la calme brièveté des anciens.

Quinze années s'écoulèrent dans une apparente inaction depuis le *Traité sur l'état des personnes ;* mais ce sommeil n'était que le recueillement d'un esprit condamné à concevoir lentement et à penser beaucoup avant d'écrire. Proudhon préparait en silence les matériaux d'un travail destiné à marquer une phase nouvelle dans son talent ; je veux parler, vous l'avez compris, Messieurs, de cette conception savante et hardie qui a pour

titre : *Traité de l'usufruit*. Que vous dire de ce livre, qui est dans toutes les mains, médité chaque jour et chaque jour plus apprécié ? Que de soins et d'érudition ! que de travaux et de recherches ! Avec quel art le jurisconsulte enserre tout le code dans l'unité de ses puissantes combinaisons ! Comme il manie son sujet et comme il en sonde toutes les profondeurs ! C'est bien la science maîtresse d'elle-même et projetant au loin les plus vives lumières ! il fait de l'usufruit le siége du droit tout entier, et il place sur ce terrain tous les grands problèmes de la jurisprudence. Son plan est simple, il en pose largement les divisions et il en traite également toutes les parties, toujours sûr de sa marche et sans dévier de sa route. Ce n'est pas qu'il soit exempt, surtout dans les derniers volumes, de prolixités et d'erreurs. Dans son beau travail sur le droit d'accroissement, j'apprécie l'indépendance de cet esprit, qui dégage sa discussion de toute suprématie et brave avec un dédain parfois même injuste l'autorité des arrêts. Sans doute, il est bon, dans l'étude des lois, de ne rien accorder à la complaisance, et mieux vaut, comme Montaigne l'indique, *forger l'âme que la meubler ;* mais, en voulant s'élever au-dessus de la terre, Proudhon finit par se perdre dans le monde de ses systèmes. La vérité lui échappe, et alors il exagère, il torture les textes pour les assouplir à ses idées ; il ne laisse plus à l'examen des faits la place qui lui appartient dans le domaine de la science.

S'il a connu les grandes études historiques qui sont l'honneur de notre temps, son zèle à défendre l'intérêt

des communes lui a ôté souvent, dans son *Traité des droits d'usage*, l'intelligence du passé et l'a entraîné dans de graves illusions. Du sein de la nuit qui précède la conquête et dont le génie de Montesquieu ne réussit pas toujours à dissiper les ténèbres, il fait surgir une organisation communale, maîtresse du sol que va se partager l'épée du vainqueur. La commune personnifie à ses yeux la race conquise, et il la dote d'une propriété native destinée à devenir la proie du barbare et la base de l'établissement des fiefs. Montesquieu, dont il invoque l'autorité, a pu placer la féodalité là où, suivant la remarque d'un pénétrant écrivain (1), il aurait dû seulement la pressentir ; mais il ne va pas plus loin, et l'histoire nous montre que, loin d'avoir précédé la conquête, les communes ont dû leur origine à une pensée de résistance à l'oppression féodale ; elles n'apparaissent que fort tard avec leur vie propre et leur unité civile pour défendre le territoire et protéger les personnes ; c'est surtout au XIII^e^ siècle que se développent les droits d'usage, au moment où l'on veut seconder l'agriculture et fixer le colon au sol par d'utiles concessions dans les forêts.

Malgré ces taches, le *Traité de l'usufruit* suffisait à l'éclat de son nom : il pouvait s'arrêter après avoir élevé ce monument, qui restera debout tant que les grands travaux de la pensée seront en honneur, et pourtant il commença sans s'arrêter, pour le droit de propriété con-

---

(1) M. Guizot, *Essais hist.*, p. 91.

sidéré en lui-même, ce qu'il venait de faire pour le droit de jouissance, sujet trop vaste pour un seul ouvrage, et qu'il divisa en deux parties, dont l'une est devenue le *Traité du domaine public*, et l'autre celui du *domaine de propriété*.

A l'exemple de Dumoulin, de Coquille et de Domat, Proudhon entreprit de rapprocher le droit public du droit privé, et de concilier les lois administratives avec les principes du droit commun. Il consacre une série de chapitres nourris et solides à exposer sous une forme scientifique les règles relatives aux établissements et édifices publics, aux routes et aux chemins, au régime des eaux, au domaine de l'état et à celui des communes. Je n'affirme pas qu'il ait toujours bien compris les nécessités de l'administration, ni sainement apprécié les sacrifices que l'intérêt social peut exiger de l'intérêt individuel. Je suis loin d'approuver toutes ses doctrines; mais je trouve, comme toujours, avec l'étendue et la variété des connaissances, un ingénieux classement des matières et une foule de questions sérieuses débattues par un puissant esprit. Ici la science n'avait plus pour base des principes stables et uniformes, mais des décisions souvent contradictoires : le mérite de l'œuvre s'accroît de la difficulté vaincue.

Il était plus à l'aise dans le *Domaine de propriété*, qui le ramenait aux études et aux méditations de toute sa vie ; il put compléter dans ce traité ses théories sur la distinction des biens; il y mit ses dernières inspirations ; au moment de sa mort, il en corrigeait les épreuves. Tous les ouvrages de Proudhon n'ont pas la

même valeur ; on ne trouve plus dans celui-ci la vigueur et la sève de la jeunesse ; mais les derniers rayons de cette intelligence répandent encore la lumière ; même affaibli par l'âge, Proudhon reste encore lui-même, c'est-à-dire un modèle.

De tels travaux ne pouvaient laisser place aux agitations de la politique active : il voulut rester professeur et jurisconsulte ; mais les événements qui se déroulèrent sous ses yeux ne le trouvèrent jamais indifférent aux destinées du pays. Après les terribles secousses qui avaient renversé ou ébranlé des institutions séculaires, il avait salué avec enthousiasme, dans l'avènement de l'empire, l'inauguration d'une ère de force et de grandeur. Il tressaillit plus tard à la gloire de nos armes, mais il ne se complut pas moins au spectacle de cette administration si rapidement organisée, fonctionnant avec tant d'ordre et de vigueur, et rendant au pouvoir tout son prestige. Il avait aimé l'empereur dans la prospérité, il l'aima aussi dans les mauvais jours. En 1815, on lui reprocha d'avoir provoqué ses élèves à la révolte ; sans nier ses sympathies, il protesta avec énergie contre cet abandon de ses devoirs, et il montra qu'il n'avait rien négligé pour le maintien de l'ordre. Après une suspension de dix-huit mois, le gouvernement ne se rappela que les services du jurisconsulte. Il rendit le professeur à sa chaire et le doyen à son école.

Vers le même temps, Toullier était, comme lui, en disgrâce et cessait d'être doyen de la faculté de Rennes. Proudhon et Toullier ! ces deux noms se présentent à nous si étroitement unis par une communauté d'idées

et de travaux, d'affections et de destinées, qu'ils sont devenus inséparables dans nos souvenirs; tous deux professeurs, écrivains tous deux, consacrant l'un et l'autre leurs pensées et leur vie à l'enseignement du droit et aux pacifiques recherches de la science, suivant des routes souvent parallèles dans les hautes régions des lois civiles, s'étant rencontrés dans le projet d'embrasser tout le code Napoléon, et obligés tous deux, par l'insuffisance des années, de s'arrêter en chemin ; intelligences d'élite, d'une érudition consommée, types précieux et fortement accentués de cette école de jurisconsultes qui ont préparé la transition des temps anciens aux temps nouveaux ; l'un d'un esprit plus vif et plus entraînant, reflétant dans ses écrits l'ardeur et la tenacité de sa nature bretonne ; l'autre plus lent, plus concentré et plus profond ; celui-là d'une imagination plus brillante et plus féconde, maniant avec une rare souplesse le langage des idées générales et des théories métaphysiques, plus philosophe peut-être que jurisconsulte, mais écrivain élégant et toujours pur ; celui-ci plus puissant dans ses conceptions, plus pratique dans ses doctrines, plus pénétrant dans l'application des principes, doué d'une puissance investigatrice qui ne laisse rien d'inexploré, parfois lourd et trivial, mais sans égal dans la discussion et logicien impitoyable : deux esprits supérieurs avec des facultés très-diverses, se rapprochant de Merlin, qui les domine encore par l'immensité des connaissances, l'étendue et la variété des travaux, la puissance de l'intuition juridique.

Proudhon et Toullier ne s'étaient jamais vus; leur

vie s'écoula jusqu'au dernier jour sans qu'ils aient pu se connaître, et cependant la conformité des goûts et des habitudes studieuses va créer entre eux un de ces attachements solides dont la mort seule pourra briser les liens. Est-il rien de plus touchant que cette fraternité spirituelle qui va effacer les distances et permettre à deux intelligences, si bien faites l'une pour l'autre, de respirer en quelque sorte le même air et de vivre de la même vie, l'air et la vie de la pensée? Comment parcourir sans émotion cette correspondance si pleine de charme et d'abandon, dans laquelle viennent s'épancher et se fondre deux si nobles cœurs? Ils arrivent l'un à l'extrême vieillesse, l'autre au déclin de l'âge, et leur amitié, née d'hier, a tout l'élan des jeunes années. Dans ces lettres sans apprêt et d'une affection si sincère, chacun d'eux nous livre son âme et nous initie à ses plus secrets sentiments. Le hasard établit leurs premières relations. Proudhon a besoin de mémoires imprimés à Rennes; il s'adresse à son collègue et lui demande où en sont ses travaux. « Vous avez, lui dit-il, le mérite de bien écrire, » et vous savez dire quelque chose de neuf sur toutes » les parties; je suis particulièrement content de votre » *Traité sur les obligations*. C'est un bien bon ouvrage; » on peut dire qu'il est de main de maître. » Il reçoit de Toullier un exemplaire de ce traité et il le remercie de ce cadeau, dont il sent tout le prix. « Je n'ose vous dire » encore, ajoute-t-il, que je compte bien me venger par » un envoi en contre-échange, parce que je ne suis pas » encore prêt à faire imprimer. Après vous il faut y re- » garder. Néanmoins j'espère que cela viendra, mais

» attendez-vous à une grande lésion. » Les communications se suivent et deviennent plus intimes; Toullier gourmande Proudhon de ses retards. « Je commence » par vous gronder de votre paresse ; votre *Traité de* » *l'usufruit* n'est pas encore achevé, cela me désole ; » j'espère au moins qu'il le sera pendant les vacances ; » mais je crains bien que les plaisirs de la vendange ne » l'emportent... Oh ! ne me dites pas que vous valez moins » que moi, vous valez beaucoup mieux et je voudrais bien » changer si un tel échange était possible. De tous les pro- » fesseurs de France, vous êtes celui que j'estime le mieux » et auquel je suis le plus attaché, tout en blâmant votre » paresse. » — « Vous me dites, reprend Proudhon, » que je suis un paresseux ; il en est peut-être quelque » chose. Cependant je m'occuppe toujours, mais je ne » travaille pas avec beaucoup d'activité. Je le répète, il » n'y a que vous qui sachiez aller vite et bien. Oh ! vous » valez bien mieux que moi ! Je n'estime rien au-dessus » de votre amitié ; c'est la plus belle et la plus chère de » toutes mes propriétés ; je vous prie de me la con- » server. »

La correspondance continue pendant plusieurs années par un heureux et utile échange de conseils et de sentiments d'affection ; mais Toullier est devenu octogénaire et peut à peine tracer quelques lignes ; il touche déjà, comme il dit, au terme de ce court *usufruit* que Dieu nous accorde ; l'âge et la distance ne lui permettront pas de connaître cet ami lointain avec lequel il s'est accoutumé à penser et à sentir. Cette séparation est le regret de ses vieux jours ; en même temps cette vénérable et

sainte amitié redouble d'empressement et de tendresse. « Vos lettres, écrivait il à Proudhon, m'ont toujours per- » suadé que mon cœur s'entendrait avec le vôtre. Il y » règne un ton de sensibilité et d'abandon qui m'en- » chante. » Il pénètre ensuite dans son foyer domestique et lui demande des détails sur son intérieur de famille. Vous connaissez tous, Messieurs, la réponse de Proudhon, cette lettre d'une si admirable et si touchante simplicité que je voudrais pouvoir citer tout entière. Après quelques mots sur un point de droit qui les tenait divisés, Proudhon l'adjure d'oublier ce léger dissentiment. « Je » n'entends pas entrer en querelle avec vous. On dit que » les Bretons sont entêtés, et les Bourguignons le sont » quelquefois aussi. Contentons-nous d'être toujours » deux bons amis ; c'est en cela que j'attache mon pre- » mier titre de gloire. Quant à ma situation de famille, » je suis marié, j'ai quatre enfants, une fille et trois gar- » çons ; je ne suis ni riche ni pauvre. Ma fille n'est point » mariée et ne paraît point y penser ; l'amour du bon » Dieu, la piété filiale, les soins du ménage, semblent » l'occuper exclusivement ; elle m'aide à corriger mes » épreuves, en quoi elle vaque avec une finesse remar- » quable. Mon fils aîné est gradué, même docteur en » droit. Le puîné suit en ce moment les cours de l'école » pour en faire autant. Quant au cadet, il est élève de » marine. Je l'attends ici dans peu, d'où il doit se » rendre au port de Brest. Dans le cas où sa route de » Paris à Brest le dirigerait par Rennes, je lui donnerai » commission d'aller vous présenter ses hommages. Je » vous prierai de lui donner votre bénédiction et de lui

» permettre de vous embrasser comme si c'était moi.
» — Tous mes enfants se comportent très-bien, tous
» sont mes amis intimes et ont la docilité la plus respec-
» tueuse à mon égard, comme à l'égard de leur mère, et
» j'ai pour épouse l'une des femmes les plus respectables
» qui existent ! »

Telle était cette famille, devenue toute sa joie et à son tour fière de lui. Au milieu de ses travaux, il avait beaucoup de charme, de savoir-vivre, un caractère plein d'aménité et un grand fond de bonhomie. Dans son intérieur, une gaieté douce et parfois naïve faisait rechercher sa société ; son accueil était facile et il ne manquait pas de saillies. Tous les détails de sa vie étaient réglés avec une ponctualité inflexible; levé de grand matin, ménager de son temps, il avait mesuré à l'avance sa tâche de chaque jour et savait y suffire. Simple dans ses goûts et d'une tempérance exemplaire, c'était un sage; il en avait la douceur et la bonté.

Il aimait la vie des champs. Chaque année, au temps des vacances, comme il fuyait la ville avec la joie d'un enfant pour aller revoir ses châlets, ses sapins, toute cette nature verdoyante et grandiose de nos montagnes! Avec quelle ivresse il contemplait l'immensité et l'infini dans la majesté des horizons, et comme il puisait une sève nouvelle et le rajeunissement de la pensée dans ces grands spectacles, dont son enfance avait reçu et gardé l'impression, et qui étaient encore l'émotion de sa vieillesse! Il respirait l'air de Virgile et goûtait le repos d'Horace. Là, sur l'une des cimes du Jura, il admirait ce Tusculum édifié par ses soins dans son village, à côté

du toit paternel, et il écrivait : « L'homme n'oublie pas » la terre qu'il a cultivée ; il ne peut perdre entièrement » de vue le fonds qu'il a orné de quelques plantations, » et ce souvenir qu'il porte partout serait le tourment » de sa vieillesse dans une terre d'exil (1). » Là, sans interrompre ses études, il était heureux de converser dans l'idiome local avec ceux qu'il appellait ses *paroissiens*, leur donnant ses avis et devenant, comme jadis, l'arbitre de leurs débats. Accessible à tous, on voyait en lui une de « ces âmes à divers étages dont parle Mon- » taigne (2), qui savent se tendre et se démonter, qui sont » bien partout où la fortune les porte, qui peuvent de- » viser avec le voisin de son bâtiment, de sa chasse et » de sa querelle, entretenir avecques plaisir un char- » pentier et un jardinier, et s'apprivoiser au moindre » de leur suite. » Puis, après le repas du soir, au déclin du jour, il se plaisait au chant des cantiques ; sa voix quelque peu chevrotante se mêlait à celle de sa fille. Le lendemain ramenait dans le même calme les mêmes jouissances et les mêmes travaux.

C'est ainsi qu'il atteignit paisiblement la vieillesse, conservant l'intégrité du corps par la bonne économie de l'âme et l'énergique discipline de l'esprit, accomplissant, loin des bruits du monde, la mesure de la vie, sans rechercher les honneurs qui s'attachèrent à son nom. Déjà membre des académies de Besançon et de Dijon,

---

(1) *Du Dom. de prop.*, p. 77.
(2) IV, 24.

l'académie des sciences morales et politiques l'avait nommé, en 1833, l'un de ses membres correspondants ; mais ces distinctions, si flatteuses qu'elles fussent, n'étaient rien pour lui à côté du bonheur domestique et des douceurs de l'amitié. Il ne tarda pas à être éprouvé dans ses affections les plus chères. Mme Proudhon, cette femme si digne de sa tendresse, lui fut enlevée après trente ans de l'union la plus touchante. Il se sentit frappé au cœur, et ce poignant souvenir ne le quitta plus. La mort de Toullier vint ensuite briser ce commerce dont ni l'envie ni la rivalité n'avaient un seul instant troublé le cours. Ce fut pour lui un fatal pressentiment ; l'énergie morale lui conserva longtemps les forces de la pensée ; mais, malgré les soins dévoués de ses enfants, sa robuste constitution commença à s'affaiblir. On était à la fin des vacances de 1838 ; Proudhon les avait passées, suivant son habitude, à la campagne, où il avait commencé à corriger les épreuves de son dernier ouvrage, lorsqu'en traversant Besançon, il sentit une légère défaillance qui ne l'empêcha pas de continuer sa route. Arrivé à Dijon, où le rappelaient les devoirs de sa charge, sa faiblesse augmenta et il tomba dans un état de somnolence qui donna bientôt les plus vives inquiétudes. Vainement sa famille éplorée chercha-t-elle à conjurer les progrès du mal. Sa parole devint embarrassée, sa respiration difficile ; une paralysie se déclara et ne laissa bientôt plus place à l'espérance. Au seuil de l'éternité, il reçut avec une foi vive et profonde les consolations suprêmes de la religion, et il s'endormit en Dieu. Le dernier soupir de cette âme croyante et pieuse exprima le calme et la dou-

ceur de toute sa vie. Sa mort arriva le 20 novembre 1838; il avait quatre-vingt-un ans.

Ainsi s'éteignit, Messieurs, il y a dix-neuf ans, ce ce vétéran de la science et du travail, dont on peut dire aussi (1) qu'il ne sépara jamais dans ses écrits la religion, la patrie, l'humanité, Dieu et le droit, la justice et la vérité ; ce type oublié d'un autre âge, où l'art du juste était cultivé avec le naïf élan d'une foi désintéressée et l'enthousiasme d'une conviction sincère ; cette âme pleine de tendresse et de dévouement. Longtemps on se rappellera ce noble vieillard, vêtu d'un vaste habit noir, portant le même costume en toutes saisons, et soutenant d'une longue canne le poids de ses glorieuses années. Sur cette figure méditative et qui respirait la paix du cœur, on aimait à surprendre comme un reflet de Dumoulin et quelques rayons du génie de Cujas ; partout à son approche, on s'inclinait avec respect ! Inclinons-nous aussi, devant cette simplicité dans la grandeur ! Saluons cet enfant de nos montagnes, qui a immortalisé son nom par les rudes labeurs de la pensée ! Interprète de nos lois civiles, nous lui devons un monument impérissable, empreint du cachet de sa personnalité, et il a voulu, lui aussi, mourir sur la brèche, au champ d'honneur, dans cette robe si noblement portée pendant quarante-deux années d'enseignement. Au moment où Dieu lui demandait sa belle âme, sa main glacée par l'âge tenait encore ouvert le livre de la science. De ces

---

(1) Ancillon.

hommes, il ne meurt, suivant l'expression d'un grand maître (1), que ce qui doit mourir : la meilleure partie d'eux-mêmes reste vivante dans les travaux qu'ils lèguent à la postérité. Fiers pour ce pays d'un tel héritage, contemplons une dernière fois cette image vénérée ! Honorons sa mémoire de nos pieux et reconnaissants respects ! Sachons nous inspirer de ses exemples et transmettons à ceux qui nous suivent le précieux souvenir de ses vertus !

---

(1) M. Troplong.

DE L'INDIGENCE ET DE LA BIENFAISANCE

DANS LA VILLE DE BESANÇON,

PAR LE DOCTEUR J. DRUHEN AINÉ,

Professeur à l'École de médecine.

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'INDIGENCE.

Il est, en matière d'économie sociale, une croyance, acceptée généralement : c'est que, d'une part, l'esprit charitable et philanthropique d'une cité se mesure au nombre et à l'importance de ses institutions de bienfaisance, et que, d'autre part, la prospérité de ses habitants est en rapport inverse avec le chiffre de sa population nécessiteuse.

Au premier titre, la ville de Besançon a droit d'être signalée parmi les plus charitables : pourrait-on la compter aussi parmi les plus riches? Je pose la question et je laisse au lecteur le soin d'y répondre.

Depuis vingt ans, il s'est fait en France, dans l'esprit

public, un mouvement très-remarquable qui s'est traduit dans notre ville par des œuvres de charité, et par des institutions philantropiques destinées au soulagement des pauvres. L'Association du patronage fondée en 1839 pour l'extinction de la mendicité, les salles d'asile en 1841, (1) la Société de Saint Vincent de Paul en 1841, la Société Maternelle de Sainte Anne en 1846, celle de Secours mutuels en 1849, les œuvres des Apprentis, des Petits Savoyards et de Saint François Régis pour la réhabilitation des mariages, en 1849, l'institution des Sœurs garde-malades en 1849, l'hospice des Petites Sœurs des pauvres en 1850, etc., doivent leur origine à ce mouvement général qui formera comme un des caractères de l'époque actuelle.

Si l'on recherche la cause de cet élan significatif, on doit reconnaître de deux choses, l'une : 1° ou que ces institutions ne sont qu'un effet du développement progressif du sentiment religieux qui aspire en tout à la perfection, et qui porte à soulager, sinon à guérir toutes les misères qui affligent l'humanité; 2° ou bien qu'elles répondaient, à l'époque de leur fondation, à des besoins nouveaux et urgents, c'est-à-dire à un accroissement dans la population indigente, à moins cependant qu'elles ne soient en même temps l'effet de toutes ces circonstances réunies.

L'instinct de la bienfaisance, le culte de la charité sont naturels et vivaces parmi nous, et tout appel fait au sentiment chrétien qui les inspire n'est jamais resté sans résultat dans la ville de Besançon.

---

(1) Il en existait déjà une depuis l'année 1837.

Quant à savoir si ces institutions correspondaient à un accroissement des indigents, il faudrait, pour répondre à cette question, des chiffres précis qui n'existent nulle part. La charité privée, qui opère en silence, ne conserve le nom de ses clients que dans le cœur de ses ministres, et la bienfaisance publique qui, seule, inscrit ses actes et recueille des annales, était fort restreinte avant 1839.

Serait-il donc impossible de percer l'obscurité, dont l'absence de renseignements officiels couvre cette question? Je ne le pense pas, et je crois avoir trouvé le moyen d'y parvenir, aux archives de l'hôpital Saint-Jacques. Il existe dans cet établissement, un double service destiné aux indigents des deux sexes atteints d'affections internes et externes. Or, en dressant la statistique des malades admis dans les salles des bourgeois, à deux époques différentes, avant et depuis la fondation des institutions nommées tout-à-l'heure, le but ne me paraît pas difficile à atteindre. En cherchant le rapport des entrées à l'hôpital avec la population, le chiffre actuel des indigents étant d'ailleurs connu, on est assuré de découvrir celui des indigents secourus pendant la première époque. C'est une affaire de calcul, c'est un problème d'arithmétique qui doit contenir la vérité, ou il faut renoncer à la découvrir. Les services civils de l'hôpital Saint-Jacques n'ont jamais eu et n'ont pas d'autres clients que les pauvres; les faits sont donc aujourd'hui ce qu'ils étaient autrefois : il suffit de les interroger convenablement, pour en tirer des déductions satisfaisantes.

Je me suis livré à ce travail en prenant pour base de

mes calculs, deux périodes quindécennales : 1° de 1821 à 1835 ; 2° de 1841 à 1855. Voici, sous forme de tableau, le fruit de mes recherches que je ferai précéder du chiffre de la population normale, conforme aux recensements officiels. J'espère qu'on verra, dans ce résultat numérique, autre chose qu'un objet de pure curiosité, j'aurai soin, d'ailleurs, de signaler à propos les conséquences économiques qui en découlent.

TABLEAU

de la population de la ville de Besançon et des entrées à l'hôpital St-Jacques (services civils) de 1821 à 1835 et de 1841 à 1855.

1re époque : 1821 à 1835.					2e époque : 1841 à 1855.				
		ENTRÉES					ENTRÉES		
Populat.	Années.	Hommes.	Femmes.	Totaux.	Populat.	Années.	Hommes.	Femmes.	Totaux.
26388	1821	372	301	673	30713	1841	466	352	818
	1822	328	290	618		1842	515	365	880
	1823	340	310	650		1843	495	415	910
	1824	379	325	704		1844	495	452	947
	1825	380	352	732		1845	513	444	957
	1826	401	329	730	33788	1846	641	494	1135
28795	1827	449	325	774		1847	1186	741	1927
	1828	513	362	875		1848	1050	626	1676
	1829	531	377	908		1849	897	471	1368
	1830	646	464	1110		1850	995	564	1559
29167	1831	604	473	1077	35345	1851	1080	496	1576
	1832	583	555	1138		1852	1112	496	1608
	1833	504	488	992		1853	1212	608	1820
	1834	488	347	835		1854	1278	804	2082
29718	1835	415	300	715	36466	1855	1010	601	1611

La comparaison des deux époques représentées dans ce tableau offre une différence frappante qui n'échappera à personne ; aussi, chacun se serait-il demandé comme moi, d'où pouvait provenir cet accroissement du nombre des malades devenu surtout si considérable depuis dix ans ?

Si j'avais pu me contenter d'une explication superficielle, je me serais dit : il y a plus de population dans la seconde époque que dans la première, donc les malades, et par conséquent les entrées à l'hôpital ont dû être plus nombreux, et j'aurais passé outre. Mais ce raisonnement pouvait-il convenir à la sévérité que je me suis imposée dans ce travail?

Le véritable problème consiste bien moins à comparer le chiffre des malades admis aux deux époques opposées, qu'à trouver, pour chacune d'elles, le rapport des entrées à la population. Or, ce problème est facile à résoudre avec les documents précédents, et chacun peut le répéter après moi.

Le tableau suivant indique ce rapport :

1° Pour chacune des années où des recensements officiels ont été faits ;

2° Pour chaque période d'années comprise entre deux recencements officiels consécutifs ;

3° Pour chacune des époques quindécennales complètes.

ANNÉES.	CHIFFRE de la population des années pour lesquelles des recensements officiels ont été faits.	CHIFFRE de la pop. moyenne pour les années comprises entre deux recensements consécutifs, ou moyenne entre ces deux recensements	CHIFFRE moyen de la population pendant la période quindécennale.	ENTRÉES à l'hôpital pour les années des recensements officiels de la population.	MOYENNE annuelle des entrées à l'hôpital pour les périodes d'années comprises entre deux recensements consécutifs.	MOYENNE générale des entrées pour chaque période quindécennale.	RAPPORT des entrées à la population.	RAPPORT moyen pour la période quindécennale.
Première époque.								
1821	26388			673	»		26 p. °/₀₀	
1822 à 1826	»	27591,2		»	686,8		25 —	
1827	28795			774	»		27 —	
1828 à 1830	»	28981	28517	»	964,3	839,7	34 —	29 p. °/₀₀
1831	29167			1077	»		37 —	
1832 à 1834	»	29442,5		»	988,3		33 —	
1835	29718			715	»		25 —	
Deuxième époque.								
1841	30713	»		818	»		27 p. °/₀₀	
1842 à 1845	»	32250,5		»	923,5		29 —	
1846	33788	»		1135	»		34 —	
1847 à 1850	»	34566,5	34078	»	1632,5	1361,8	47 —	40 p. °/₀₀
1851	35345	»		1576	»		45 —	
1852 à 1854	»	35905,5		»	1836,5		51 —	
1855	36466	»		1611	»		44 —	

Ce second travail accompli, je me suis demandé si, pour l'exactitude du fait à découvrir, c'était assez de connaître le chiffre des entrées à l'hôpital et leur rapport avec la population? Une réflexion bien simple m'a démontré que ce n'était point encore suffisant.

S'il est vrai de dire que ce sont les pauvres qui fournissent la clientèle de l'hôpital. il n'est pas exact de considérer comme appartenant à la ville tous ceux qui y sont admis. Il y en a parmi eux un certain nombre qui font partie de la population mobile ou flottante : ce sont les ouvriers que les grands travaux publics ont, à différentes époques, appelés dans nos murs, et les réfugiés français et étrangers que les révolutions politiques ont fixés momentanément parmi nous, ainsi que nous en avons vu des exemples remarquables lors de l'émigration polonaise en 1831 et de l'émigration badoise en 1848.

La solution du problème énoncé ne saurait donc être rigoureuse qu'à la condition de retrancher des calculs précédents la population anormale dont le passage grève sans doute, momentanément, nos établissements hospitaliers, mais qui, cependant, ne peut être considérée comme faisant partie des nécessiteux indigènes, et appelée comme tels à partager les secours de la bienfaisance communale.

En conséquence, j'ai recommencé mes calculs en n'opérant plus que sur les malades fournis à l'hôpital par les pauvres domiciliés dans la commune.

Le tableau suivant, en offrant le résultat de ce nouveau travail, résumera les deux précédents dans ce qu'ils ont de plus intéressant.

TABLEAU

indiquant le rapport des entrées à l'hôpital pour les malades domiciliés *à Besançon avec la population.*

ANNÉES.	POPULATION des recensements officiels et population moyenne pour les années comprises entre deux recensements officiels.	POPULATION moyenne de la période quindécennale.	ENTRÉES A L'HOPITAL. MALADES domiciliés à Besançon.	MALADES non domiciliés à Besançon.	TOTAUX.	RAPPORT des entrées à l'hôpital des malades *domiciliés* à Besançon avec la population. RAPPORT annuel.	RAPPORT moyen pour la période quindécennale.
Première époque.							
1821	26388		494	179	673	19 p. °/₀₀	
1822 à 1826	27591,5		526,2	160,6	686,8	19 —	
1827	28795		600	174	774	21 —	
1828 à 1830	28981	28486,4	836,3	128	964,3	29 —	24 1/2 p. °/₀₀
1831	29167		1024	53	1077	35 —	
1832 à 1834	29442,5		870	118,3	988,3	30 —	
1835	29718		631	84	715	21 —	
Deuxième époque.							
1841	30713		794	24	818	26 p. °/₀₀	
1842 à 1845	32250,5		846	77,5	923,5	26 —	
1846	33788		772	363	1135	23 —	
1847 à 1850	34566,5	34086,3	1059	573	1632	31 —	28 p. °/₀₀
1851	35345		974	602	1576	28 —	
1852 à 1854	35905,5		1135	702	1837	32 —	
1855	36466		921	690	1611	25 —	

Les tableaux précédents mériteraient à plus d'un titre de fixer l'attention ; je pourrais, par exemple, présenter quelques réflexions sur le nombre toujours croissant des malades fournis par la population flottante, par les étrangers réfugiés, ouvriers nomades et vagabonds qui imposent à nos établissements hospitaliers une charge de plus en plus lourde ; mais passons. Chacun pourra faire à ce sujet ses remarques, et nous nous arrêterons plus particulièrement sur le mouvement des malades domiciliés dans la commune.

De 1821 à 1826, le rapport de cette catégorie de malades à la population, était de 19 pour 1,000 ; en 1827 et en 1835, il est de 21 ; de 1841 à 1845 il est de 26, et s'élève enfin à 32 pour 1,000, dans les années comprises entre 1847 et 1854.

La moyenne qui était de 24 1/2 dans la première période, s'est élevée à 28 dans la seconde.

En considérant quelques instants le dernier tableau, on remarque que la progression à peu-près régulière des entrées, par rapport à la population, est interrompue dans la période comprise entre 1828 et 1834. De 19 et de 21 pour 1,000 dans les années précédentes, la proportion s'élève à 35 pendant cette période, pour retomber à 21 et continuer ensuite sa marche ascendante. J'ai dû chercher l'explication de cette anomalie, et je l'ai trouvée, ainsi qu'il est facile d'en juger. En premier lieu, ce n'est qu'en vertu de la recherche des moyennes, que les années 1828, 1829, 1833 et 1834, se trouvent comprises dans cette période exceptionnelle et ce sont en réalité les années 1830, 1831 et 1832 qui sont responsables

du chiffre exagéré qu'elle fournit. Cette assertion va trouver sa justification dans les faits qui vont suivre.

En 1830, des travaux importants et difficiles furent exécutés sur la route de Besançon à Pontarlier, entre la Porte-Taillée et le village de Morre, pour la rectification de la rampe de Saint-Léonard (1). Il s'agissait de tracer la route dans des rochers ardus; c'étaient les premiers travaux de ce genre qu'on accomplissait dans le département du Doubs, et les procédés employés pour déplacer les blocs, attestaient encore l'enfance de l'art. Des accidents nombreux en furent la suite et l'hôpital Saint-Jacques reçut beaucoup de blessés, dont plusieurs durent subir des opérations graves; on se souvient d'une semaine où l'on pratiqua jusqu'à cinq amputations de membres, (été de 1830).

La révolution de Juillet 1830 a fourni, de son côté, aux services civils, un contingent qui mérite d'être remarqué. Le commerce en général, et, par suite, le travail, en furent vivement ébranlés, et une masse d'ouvriers se virent bientôt aux prises avec le besoin. C'est en vain que le conseil général et le conseil municipal entretinrent à leurs frais des ateliers de charité sur les chemins et les routes du territoire; la misère devint grande, et beaucoup d'ouvriers qui n'étaient que vieux ou infirmes, vinrent demander à l'hôpital Saint-Jacques un asile qu'on leur refusait difficilement.

Dans les années 1831 et 1832, les travaux du canal de navigation étaient en pleine activité dans la traversée

---

(1) Commune de Besançon.

de Besançon, et le creusage du canal et de la gare de Chamars occupaient un certain nombre des ouvriers, dont les ateliers étaient, en partie du moins, restés fermés (1). Or, ce genre de travail, nouveau pour eux, exposait sans cesse leur santé, en les forçant à travailler chaque jour pendant plusieurs heures dans l'eau.

Une dernière cause de maladie à signaler, et qui a, sans aucun doute, pris une grande part dans le mouvement exagéré dont nous recherchons l'explication, se trouve dans les intempéries fréquemment observées de 1830 à 1832. Dans la seule année de 1831, le Doubs a débordé quatre fois, et dans l'une de ses crues, le 3 septembre, cette rivière avait atteint un niveau qu'on n'avait point encore observé avant cette époque.

Tous ces faits sont concluants; leur influence sur le chiffre anormal des malades admis à l'hôpital me paraît évidente, et pour la contester, il faudrait être ou bien exigeant, ou ignorer complétement l'action que les agents extérieurs exercent sur la santé de l'homme.

Après avoir ainsi reconnu le chiffre des malades fournis à l'hôpital par les pauvres de la commune, de 1821 à 1835, il devient facile de dégager de la population générale celle qui comprend les nécessiteux en particulier. Mais la première condition pour y arriver

---

(1) Ce qui le prouve, c'est qu'à la date du 2 novembre 1831, le conseil municipal de Besançon se réunit pour délibérer sur les travaux d'utilité publique à ouvrir pour donner du travail à la classe ouvrière, et obtenir, pour cet objet, une part dans les 3,500,000 fr. alloués par la loi du 6 novembre 1831. — Des ateliers de charité avaient déjà fonctionné pendant l'hiver précédent.

est de connaître le nombre des indigents de la période actuelle, (1840 à 1855). C'est le 3e terme de la proposition qui résume le problème que je me suis posé à la seconde page de ce travail.

En 1840, d'après l'Annuaire du Doubs pour 1842, 6,700 personnes, ce qui représente environ 1,618 familles, recevaient les secours du bureau de bienfaisance. Le rapport de la Société de Saint Vincent de Paul pour 1845 reconnaît à son tour, l'existence de 1,600 familles pauvres, et ce chiffre, dit le rapport, est le produit de renseignements recueillis avec soin, et mérite la plus entière confiance.

A en croire le rapport de M. de Watteville (1), on ne comptait plus à Besançon, en 1847, que 1,449 familles et 6,248 personnes indigentes. Il en résulterait que le nombre des pauvres a diminué très-sensiblement en deux ans, de 1845 à 1847; mais quelque confiance que m'inspire le savant inspecteur général des établissements de bienfaisance, je ne puis accepter son témoignage sur ce point, et voici pourquoi : son immense travail renferme beaucoup d'erreurs de calcul, de graves fautes d'impression, et jusqu'à des erreurs de fait; M. Aug. Cochin en a signalé quelques-unes, dans le *Correspondant* (2); je demande la permission d'en relever quelques autres qui appartiennent à notre département.

---

(1) Rapport à son excellence le ministre de l'intérieur sur l'administration des bureaux de bienfaisance et sur la situation du paupérisme en France, par M. le baron de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance; in-4°, 1854.

(1) T. 1er de la nouvelle série; 1856.

Ainsi, après avoir indiqué la population de la ville de Pontarlier qui était en 1847 de 5,136 habitants, et le nombre des indigents secourus qui était de 447, il ajoute que la proportion des indigents comparativement à la population, est de 1 sur 34, au lieu de 1 sur 12 environ. A propos de Montbéliardot, village de l'arrondissement de Montbéliard, M. de Watteville reconnaît 3 indigents sur une population de 147 habitants, et il attribue 2,698 fr. 54 cent. de revenu au bureau de bienfaisance de ce village, ce qui produirait une moyenne de 899 fr. 51 cent. par indigent. Ce fait m'a tellement surpris que j'ai voulu en vérifier l'exactitude, et, dans ce but, j'ai fait prendre des renseignements auprès du maire de Montbéliardot; voici la réponse qui m'a été faite à cet égard :

Il y a (mai 1858) à Montbéliardot, quatre familles indigentes, composées de neuf personnes ; les revenus annuels du bureau de bienfaisance, sont de 450 fr., dont une partie est distribuée aux pauvres, et dont l'autre est employée à fournir chaque année des livres, du papier et de l'encre aux écoliers qui appartiennent aux familles les moins aisées de la commune. C'est donc une erreur d'environ 700 fr. par famille, et de 855 fr. par indigent (1).

On compte actuellement à Besançon (1er janvier 1858)

---

(1) M. Aug. Cochin a parfaitement expliqué les erreurs contenues dans le rapport de M. de Watteville en disant : « Un des malheurs de la statistique, c'est que les questions sont, en général, posées par des hommes d'état, et les réponses faites par des commis de village. Les matériaux sont rarement dignes du plan de l'édifice. »

1813 familles pauvres, composées d'environ 7,000 personnes :

Catholiques.....	Intra muros.	Canton nord...	827	familles.
		Canton sud....	770	»
Catholiques.....	Extra muros.	Saint-Claude...	60	»
		Chaprais.....	50	»
		Saint-Ferjeux..	42	»
		Velotte.....	22	»
Israélites.....		Des deux cantons	7	»
Eglise réformée.		Des deux cantons	35	»
		Total...	1813	

Si, pour les raisons exposées précédemment, nous négligeons, comme entaché d'inexactitude, le chiffre par lequel M. de Watteville représente la population pauvre de Besançon en 1847, nous trouvons en moyenne, 1,677 familles indigentes dans la seconde période, c'est-à-dire de 1840 à 1855.

Comme nous connaissons d'autre part, d'après le tableau de la page 122, les rapports moyens, (24 1/2 et 28 pour 1,000,) des entrées à l'hôpital des malades domiciliés à Besançon, avec la population moyenne des deux périodes quindécennales, le nombre des indigents de la 1re période sera le 4e terme de la proportion suivante : 28 : 24 1/2 : : 1677 : x, d'où x, nombre cherché $= 1679 \times \frac{24\,1/2}{28} = 1469$.

Toutefois, des recherches entreprises dans un autre ouvrage (1) m'ayant démontré que la mortalité, et, par

(1) Histoire raisonnée des épidémies de fièvres typhoïdes observées dans le département du Doubs, honorée d'une médaille d'argent par l'académie de médecine; Paris, 1858, Baillière, libraire.

conséquent, le nombre des malades, est plus grand dans la 2e période que dans la 1re, et cette augmentation étant dans le rapport de 36 à 33, le nombre 1469, trouvé ci-dessus, doit être augmenté dans le même rapport. A ce point de vue, nous trouvons, qu'en définitive, le nombre moyen des familles indigentes pendant la période de 1821 à 1835 est de 1,594.

Appliquant ce raisonnement à la recherche du nombre des familles indigentes correspondant aux années dont la population a été constatée par des recensements officiels, nous découvrons les résultats suivants :

En 1821, il y avait 1240 familles indigentes à Besançon ;

En 1827, il y en avait 1,371 et ce nombre avait encore peu varié en 1835, époque correspondante au dernier recensement de notre première période quindécennale.

La multiplication des institutions charitables trouve donc son explication dans l'accroissement progressif du nombre des indigents. Les ressources de la charité privée et celles du bureau de bienfaisance pouvaient suffire à 1594 familles ; mais pouvaient-elles en secourir efficacement 1813 ? et si elles ne le pouvaient pas, il fallait de deux choses l'une : 1° faire un appel à la charité publique, ou 2° attaquer dans sa source la cause qui multipliait ainsi les pauvres. Le premier parti étant le plus facile, c'est lui qui fut préféré.

Ce n'était point assez de rechercher quel a été le chiffre des pauvres dans la période qui a précédé la fondation des institutions charitables dont notre ville s'est

enrichie depuis 1840, et d'en constater, au préjudice de la période actuelle, un accroissement sensible; il fallait, de plus, découvrir la cause de ce fait économique.

Quelque malheur public avait-il frappé notre ville, et en privant de travail la classe ouvrière, augmenté le nombre des nécessiteux, ou bien, au contraire, une prospérité séduisante avait-elle ouvert nos portes à l'indigence des campagnes qui espérait trouver une vie plus facile, un travail mieux rétribué; ou bien enfin, ce surcroît de pauvres ne serait-il que la conséquence de ce mouvement d'émigration des habitants des campagnes vers les villes, mouvement affirmé par tous les économistes, excepté toutefois par ceux du journal le *Siècle* qui aimeraient mieux nier le soleil à midi que de reconnaître que l'académie de Besançon avait le sentiment de la situation, lorsqu'en 1855, c'est à-dire avant la publication du résultat du dernier recensement, elle a provoqué sur la question de l'émigration un des plus brillants concours dont elle ait conservé le souvenir (1).

A toutes ces questions j'ai cherché la réponse dans les faits exacts, dans la statistique.

J'ai pu me procurer des renseignements précis sur 1281

---

(1) Rechercher les causes de l'émigration des habitants des campagnes vers les grands centres de population; en exposer les conséquences au point de vue de la morale, de l'hygiène et de la fortune publique; faire connaître les moyens de la maintenir dans des limites compatibles avec la raison, la prospérité du pays et les intérêts bien entendus des habitants des campagnes. » Telle était la question posée par l'Académie de Besançon, et qui a été traitée par plus de quarante mémoires envoyés au concours. (Voy. le rapport de M. Bretillot dans le Bulletin de l'Académie, séance du mois d'août 1856.)

des familles actuellement inscrites sur les listes des indigents et dont le nombre s'élève, ainsi que je l'ai dit précédemment, à 1813.

De ce nombre sont à Besançon :

17	depuis	1840	20	depuis	1848
9	»	1841	24	»	1849
14	»	1842	19	»	1850
8	»	1843	14	»	1851
11	»	1844	18	»	1852
18	»	1845	15	»	1853
14	»	1846	6	»	1854
14	»	1847	19	»	1855

Total : 240

Les autres étaient originaires de Besançon ou y étaient fixées depuis une époque antérieure à l'année 1840.

Une quinzaine seulement parmi ces familles venait des villes ; toutes les autres arrivaient directement de la campagne, à l'exception de 4 à 5 qui avaient quitté la Savoie pour s'établir à Besançon. La plupart avaient sans doute des enfants à leur arrivée ; mais je n'ai pu m'en assurer que pour 138 d'entre elles :

27	en avaient	1 seul	6	en avaient	6
35	»	2	3	»	7
26	»	3	1	en avait	8
26	»	4	1	»	9
12	»	5	1	»	10

Quel qu'en soit d'ailleurs le nombre, on reconnaît que presque toutes les familles qui sont dans ce cas, mécontentes de leur sort et gagnant péniblement leur existence dans la condition difficile où le malaise qui pèse sur l'agriculture les avait placées, étaient venues à Besançon dans l'espoir de donner à leurs enfants des professions plus avantageuses et des garanties plus sûres contre la misère dont elles avaient elles-mêmes à souffrir.

Ici, mes renseignements ne remontent pas au-delà de l'année 1840, mais dans les faits qui vont suivre, j'ai épuisé autant qu'il m'a été possible ce côté de la question.

Dans le courant de l'année 1855, j'ai pris connaissance de 1827 demandes de secours adressées par écrit au bureau de l'Association de secours et de patronage et j'ai constaté que, sur un nombre égal de familles, 358 habitent Besançon depuis 1835.

21	s'y sont fixées en	1835	25	s'y sont fixées en	1844
17	»	1836	19	»	1845
21	»	1837	12	»	1846
19	»	1838	17	»	1847
32	»	1839	10	»	1848
34	»	1840	5	»	1849
40	»	1841	3	»	1850
38	»	1842	4	»	1851 (1)
41	»	1843			

Comme on le voit, je n'ai noté que les familles domiciliées depuis 1835, mais un grand nombre d'autres sont étrangères à la ville : je n'en ai compté que 695 qui soient originaires de Besançon sur 1745 dont le temps de séjour est indiqué dans la collection qui a fait pour moi l'objet d'une étude attentive dont je rendrai compte tout à l'heure.

J'ai pu noter l'origine de 509 familles étrangères à la commune et j'ai constaté que :

---

(1) La dernière demande conservée aux archives de l'Association, mois de janvier 1856, époque où j'ai terminé mes recherches, était datée du mois d'août 1855.

218	appartiennent au département	du Doubs.
133	»	de la Haute-Saône.
26	»	du Jura.
9	»	du Haut-Rhin.
9	à la Savoie.	
5	au département	du Bas-Rhin.
8	»	des Vosges.
8	à la Suisse.	
4	à l'Allemagne.	
4	au département	de la Meurthe.
4	»	de la Côte-d'Or.
3	»	de l'Ain.
3	»	de la Creuse.
2	»	de la Seine.
2	»	de Saône-et-Loire.
2	»	du Rhône.
2	»	de la Moselle.

L'Allier, l'Aube, l'Aveyron, les Hautes-Alpes, le Calvados, la Corrèze, la Gironde, l'Indre, la Haute-Marne, le Morbihan, le Nord, l'Oise, la Seine-Inférieure, la Belgique, la Bavière, la Pologne, le Piémont ont fourni 17 familles, soit une par chacun de ces départements ou royaumes.

Cette statistique montre que ce n'est point chez les ouvriers de la ville, mais que c'est au contraire parmi les étrangers qui y sont venus fixer leur demeure que la misère a fait ses dernières recrues. Ce résultat de mon travail serait-il donc le triomphe de l'opinion hostile aux institutions récentes, de cette opinion qui justifie son hostilité en disant que l'assistance publique enfante la misère et qu'elle multiplie les pauvres en offrant une prime à la paresse et une amorce aux indigents de la campagne?

Ce serait là, il faut en convenir, un fait de la plus haute gravité, car s'il était prouvé, il faudrait de toute nécessité retourner en arrière et, non pas supprimer les œuvres charitables et bienfaisantes qui seront indispensables tant qu'il y aura des pauvres, c'est-à-dire toujours, mais en modifier l'organisation et surtout en mieux approprier les rouages aux besoins généraux de la classe laborieuse.

A cette opinion qui jouit aujourd'hui d'un certain crédit, on a souvent répondu dans les discours officiels et de circonstance par des affirmations contraires et par des raisonnements, plus ou moins bien motivés. La seule véritable manière d'y répondre consiste à produire des faits et des chiffres et j'ai interrogé les uns et les autres.

J'ai vu dans cette question un problème nouveau, intéressant, à la solution duquel je devais attacher une très-grande importance. Dans quelle proportion s'est faite l'émigration des indigents par rapport aux émigrations générales dont notre ville a été le centre : voilà dans quels termes je l'ai conçue.

Pour la résoudre j'ai recherché l'origine des 9018 ménages qui composent notre population (*intra muros*), et, grâce aux cahiers que les agents du recensement m'ont confiés avec une obligeance extrême et aux indications qu'ils ont bien voulu me donner, j'ai pu, sans autre difficulté que celle qui était inhérente à la longueur d'un pareil travail, dresser le tableau suivant, où j'expose 1° le chiffre des immigrations dans la ville de Besançon depuis 1840 à 1855 ; 2° l'origine des immigrants.

représentant, par année, les immigrations dans la ville de Besançon, avec l'indication des lieux quittés par les immigrants (de 1840 à 1855).

ANNÉES.	HOMMES.	FEMMES.	Enfants venus en même temps.	TOTAUX.	Enfants nés depuis l'immigration.	Populat. actuelle produite par l'immigration de l'année.	FRANCE. Campagnes.	FRANCE. Villes.	Allemagne sans autre désignation.	Bade.	Bavière.	Bohême.	Hongrie.	Saxe.	Wurtemberg.	Angleterre.	Autriche	et Tyrol.	Belgique.	Espagne.	Hollande.	Italie.	Sardaigne, Piémont	et Savoie.	Suisse.	Pologne.	Prusse.	Russie.	Amérique.
1840	183	263	85	531	352	883	419	79	13	7	..	..	..	1	..	..	2	..	2	4	..	1	.. ..	9	34	..	..	..	..
1841	94	138	66	298	167	465	185	84	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	.. ..	1	27	..	..	..	..
1842	120	141	53	284	161	475	237	49	6	..	7	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	.. ..	1	13	..	..	..	..
1843	88	101	68	257	110	367	150	54	4	1	3	..	..	..	..	..	..	2	..	6	..	..	.. ..	25	12	..	..	..	..
1844	122	154	103	379	163	542	274	72	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	.. ..	10	22	..	..	..	..
1845	118	172	78	368	173	541	249	92	.....	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5	1	..	..	.. ..	2	17	..	..	..	1
1846	128	155	97	380	152	532	288	51	5	..	..	1	6	1	1	..	..	..	..	..	..	1	1	11	23	..	..	..	..
1847	123	145	112	380	120	500	289	46	3	2	..	1	1	1	..	..	..	..	..	1	..	1	1	11	21	..	1	..	..
1848	115	178	80	373	118	491	281	93	1	1	..	..	..	..	..	..	..	..	2	1	..	..	.. ..	20	19	1	..	..	..
1849	158	216	151	525	173	698	345	131	.....	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1	..	1	4	7	40	1	..	..	..
1850	227	278	157	662	189	751	487	119	2	1	1	..	..	..	..	..	..	1	..	1	..	..	.. ..	19	30	1	..	..	..
1851	125	148	95	368	70	438	301	84	2	6	..	..	..	..	..	..	..	1	..	2	..	..	.. ..	14	38	..	..	..	4
1852	236	309	218	763	110	873	485	176	4	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..	1	.. ..	29	58	4	1	1	..
1853	210	325	201	736	58	794	497	168	.....	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	1	..	.. ..	14	54	1	..	..	..
1854	331	425	240	996	64	1060	660	268	.....	2	..	..	..	..	..	2	..	..	..	1	..	..	1	15	104	..	1	..	1
1855	672	689	506	1867	54	1915	1166	410	.....	9	..	..	..	..	..	..	..	..	1	2	..	10	.. ..	14	248	..	1	..	..
						Totaux	6313	1976	42	31	11	2	7	4	1	2	3	4	10	23	1	15	7	202	760	8	4	1	6

Il résulte de ce tableau que l'émigration est un fait acquis, permanent, continuel et progressif, et que c'est la campagne qui entretient particulièrement ce mouvement qui s'y est élevé à des proportions considérables puisque les émigrés qui en sortent sont à ceux que les villes fournissent comme 3,2 est à 1.

Ce tableau nous permet en outre de répondre, en partie du moins, par des faits à la question qu'on s'est posée souvent sans chercher à la résoudre par l'irrésistible argument des chiffres : si l'assistance publique, en multipliant ses ressources et ses moyens d'action n'a pas à se reprocher *d'avoir enfanté la misère et multiplié les pauvres en offrant une prime à la paresse et une amorce aux indigents de la campagne ?*

Pour résoudre cette question d'une façon péremptoire, il faudrait connaître exactement, à dater de l'année 1840, le temps de séjour de toutes les familles indigentes actuellement inscrites sur les listes du bureau de bienfaisance et de toutes celles qui ont sollicité les secours des diverses institutions charitables de notre ville. Je n'ai pu me procurer ce renseignement que pour les 2/3 environ des premières, mais je le possède à l'égard de toutes celles qui se sont adressées au patronage depuis 1840 à 1855 et l'on peut voir, page 132, qu'un septième seulement de ces familles appartient à cette période. De sorte que, sans avoir la prétention d'offrir ici des conclusions rigoureuses, je crois pouvoir présenter avec confiance celles qui vont suivre, parce qu'elles s'approchent beaucoup de la vérité.

ANNÉES de l'immigration.	NOMBRE proportionnel des familles considérées actuellement comme indigentes par rapport aux autres.	NOMBRE proportionnel des familles qui ont demandé les secours du patronage.
1840	3,2	6,5
1841	3,	13,4
1842	4,4	12,1
1843	3,	15,9
1844	3,	6,6
1845	4,4	5,
1846	3,6	3,
1847	3,7	4,4
1848	5,3	2,6
1849	4,5	0,9
1850	2,8	0,5
1851	3,8	1,
1852	2,3	(1)
1853	2,	
1854	2,	
1855	1,	

pour 100 personnes immigrées.

pour 100 personnes immigrées.

Il résulte de ce tableau que la proportion des immigrants uécessiteux, par rapport aux autres, n'a dépassé notablement la moyenne que dans les années 1841, 1842 et 1843. Or, en acceptant comme fondées les préventions dont je cherche à apprécier ici la valeur, quelles seraient les sociétés de bienfaisance qu'on pourrait rendre respousables du fait en question? Ecartons d'abord la société maternelle de Sainte-Anne, celle de Secours

(1) J'ai déjà fait remarquer que la dernière demande conservée aux archives, à l'époque où j'ai fait mes recherches, était datée du mois d'août 1853. Toutes les familles étaient domiciliées depuis une époque antérieure à l'année 1852.

mutuels, l'hospice des Petites-Sœurs des pauvres qui n'existaient pas encore à cette époque. On ne saurait l'imputer davantage à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, car elle n'a commencé qu'en 1841, et la publicité donnée à ses premières aumônes, aussi restreintes que les ressources dont elle disposait alors, ne date que du premier mois de l'année 1844 (1).

La Société de Patronage reste donc seule en cause. Ainsi réduite, l'accusation perd beaucoup de sa valeur; elle tombe à rien si l'on veut bien remarquer que la proportion des immigrants nécessiteux est devenue et est demeurée très-faible depuis 1844, malgré la publicité de plus en plus répaudue du bien dont les institutions charitables ont été l'instrument.

Les plaintes au sujet de l'accroissement des pauvres sont d'ailleurs de toutes les époques, et sans en chercher la preuve dans les temps historiques, je citerai des faits presque contemporains qui, pour cette raison, n'en auront que plus de signification.

Dans une réclamation faite au préfet par le bureau de bienfaisance contre un abonnement avec le théâtre (2), on lit ce qui suit à la date du 11 vendémiaire an X : « La saison rigoureuse approche; les récoltes en tous genres ont été médiocres surtout celle des vignes; le tableau des pauvres qui se présentent pour demander

---

(1) La première assemblée générale et par conséquent le premier rapport public est du 30 décembre 1845.

(2) A l'occasion de la loi du 7 frimaire an V, qui attribue aux indigents le onzième dans le produit net des spectacles.

des secours à domicile et qui sont dans le cas d'en obtenir est énorme, et celui de la misère pendant l'hiver est effrayant. »

M. Droz, en donnant sa démission de membre du bureau de bienfaisance (18 nivose an XI), parle des dégoûts inséparables et des soins rebutants qu'exigent sept à huit cents familles qui vivent au jour le jour et d'un nombre égal de familles qui sollicitent des secours ou qui n'osent se montrer.

Dans le tableau des indigents adressé au préfet, à la date du 28 janvier 1806, il est dit : « Vous y verrez que le nombre s'en élève à près de 800. A ceux-là il faut ajouter une multitude de voyageurs, de femmes de militaires dont les maris sont à l'armée, de pauvres honteux, d'incendiés, de gens enfin frappés par des accidents imprévus. Nos vues se sont portées jusque sur les malheureux détenus à la citadelle et dont la nudité, pendant les derniers froids, offrait un spectacle déchirant. » (1)

De tout ce qui précède, concluons enfin que l'immigration des pauvres vers la ville de Besançon n'a rien que de conforme à la loi qui semble présider à l'immigration

---

(1) « Le dénûment de ces prisonniers était tel que la plupart d'entre eux n'étaient point couverts, n'avaient ni bonnets, ni bas, ni chaussures et qu'il s'en trouvait quantité qui manquaient de tout; tellement que lorsque leur tour venait d'aller se chauffer, celui qui rentrait se dépouillait de ses haillons, se mettait au lit pour que son camarade pût aller se chauffer. » (Rapport de M. Charles au bureau de bienfaisance, séance du 25 frimaire an XIV.)

en général et que, par conséquent, les institutions charitables doivent être exonérées de l'accusation portée contre elles.

Je déclare en terminant ce sujet, que je ne prétends pas, à l'aide du dernier tableau, décider la question en litige ; mais s'il ne la juge pas, il peut du moins répandre sur elle quelque lumière et c'en est assez pour appeler sur lui l'attention.

En présence de ce mouvement considérable, surtout par rapport aux habitants des campagnes, il est naturel de se demander les motifs qui dirigent tant de familles vers les grands centres de population. Cette question m'inspire le plus grand intérêt, mais je n'ai pas à l'examiner ici parce qu'elle a été approfondie déjà dans le concours remarquable ouvert en 1855 par l'académie de Besançon; toutefois, sans traiter ce sujet, je puis, en ce qui concerne notre ville, résumer ainsi les faits qui s'y rattachent :

Parmi les immigrants, les uns, et ce sont les plus nombreux, sont venus, soit pour des entreprises commerciales ou industrielles, soit pour exercer diverses professions, particulièrement l'horlogerie (1); beaucoup d'autres, dans l'ignorance d'une profession définie, cédaient à

---

(1) Il résulte de mes recherches personnelles que sur environ 2,700 horlogers qui font partie de la population actuelle de la ville de Besançon, 1,161 appartiennent à l'immigration dont j'ai présenté el tableau page 155.

cette mauvaise conseillère qu'on appelle le besoin et se laissaient pousser par le désir légitime d'améliorer leur sort, par un vague espoir d'un travail plus sûr, d'un salaire plus élevé et de secours plus efficaces en cas de détresse : c'est la classe des journaliers ou manœuvres. Dans une autre catégorie se placent les domestiques des deux sexes qui viennent chercher en ville un travail plus facile, plus agréable et surtout mieux retribué et qui las du joug qu'impose la domesticité finissent par demander au mariage l'indépendance et l'aisance qu'on est loin d'y rencontrer toujours.

Je dois ajouter que parmi les immigrants, un certain nombre appartiennent aux fonctions du gouvernement et obéissent en se déplaçant à une des conditions essentielles de leur existence comme hommes publics.

Nous avons jusqu'ici cherché à découvrir le mouvement de la population indigente à Besançon dans les 35 années qui viennent de s'écouler et à dégager ainsi les motifs qui ont présidé à la fondation des institutions qui témoignent à un si haut degré de l'esprit charitable de nos concitoyens. En outre, nous avons reconnu, par un tableau de la plus grande exactitude que l'émigration des habitants des campagnes était une des principales causes de l'accroissement des pauvres parmi nous. Nous allons, dans ce qui va suivre, étudier l'indigence en elle-même, bien décidé à introduire dans cette étude cette sévérité d'analyse que le médecin sait apporter dans

l'observation des maladies avec lesquels l'indigence a plus d'un rapport.

C'est aux archives de l'Association de secours et de patronage que j'ai puisé les éléments de cette étude. Depuis 1839, époque de sa fondation, jusqu'au mois de janvier 1856, 2,420 familles lui ont demandé des secours et, sur ce nombre, 1827 ont laissé aux archives un dossier plus ou moins complet que j'ai lu et dont l'exactitude est irréprochable.

Relativement à leur état civil, parmi ces familles 917 étaient représentées par des personnes mariées vivant actuellement sous le régime de la communauté conjugale, 499 par des veuves, 99 par des veufs, 200 par des hommes célibataires, 30 par des femmes célibataires, 57 par des femmes abandonnées de leurs maris, 5 par des hommes abandonnés de leurs femmes, 8 par des enfants abandonnés et par des orphelins, 12 enfin par des hommes dont l'état civil n'est pas indiqué.

Relativement à l'âge :

60	personnes étaient âgées de plus de	80 ans,
326	étaient âgées de.....	70 à 80
514	—	60 à 70
382	—	50 à 60
658	—	40 à 50
510	—	30 à 40
94	—	20 à 30
15	étaient âgées de moins de...	20
285	âge inconnu.	

Si nous considérons la moyenne des âges chez les personnes mariées, on voit que souvent la femme est plus âgée que le mari ; elle a en moyenne 5 ans de plus que lui et j'ai compté 238 familles où cela est ainsi :

Dans 6 ménages,	la femme avait	8	ans de plus que son mari.
8	—	9	—
8	—	10	—
4	—	11	—
1	—	12	—
4	—	13	—
2	—	15	—
3	—	16	—
1	—	17	—
1	—	18	—
1	—	20	—
1	—	23	—

Ce tableau des âges met en saillie deux faits importants : le premier c'est le nombre, relativement grand, des individus jeunes encore qui demandent les secours de la bienfaisance et qui n'ont pas su trouver dans leur jeunesse ou au moins dans l'âge viril cette force physique et morale nécessaire pour lutter avec avantage contre les attaques de la misère. Le second, c'est le peu de cas que les pauvres, en matière de mariage, attachent en général à la question des âges (1). On sait qu'ils apportent d'ailleurs la même indifférence à tout ce qui concerne le caractère, l'intelligence, la profession, etc. Pour beaucoup d'entre eux la question des sexes est tout, et le reste est peu de choses.

Il n'a été fait mention des enfants que pour 1,200 familles :

235	en avaient	1		93	en avaient	6
295	—	2		35	—	7
225	—	3		14	—	8
173	—	4		5	—	9
123	—	5		2	—	10

(1) Quelques économistes verraient peut-être dans ce fait la preuve d'une grande prévoyance à certains égards ; mais la fécondité bien connue des familles pauvres renverse totalement toute explication contraire à la nôtre.

La plupart des professions ont fourni leur contingent à la misère comme on en peut juger par le tableau suivant des professions exercées par les chefs des familles qui ont sollicité les secours du patronage :

Catégories.	PROFESSIONS.	Nombre des demandes par profession.
1	Journaliers	580
2	Vignerons, cultivateurs, jardiniers	101
3	Cordonniers, galochères et bordeuses de souliers	90
4	Couturières, lingères, faiseuses de blouses	62
5	Menuisiers, charpentiers, ébénistes, charrons	59
6	Colporteurs, brocanteurs, revendeurs, petits marchands	53
7	Tailleurs et tailleuses d'habits	51
8	Fileuses et tricoteuses	40
9	Horlogers et doreurs	39
10	Maçons, tailleurs de pierres	36
11	Serruriers, forgerons, mécaniciens, cloutiers, fondeurs	34
12	Gypseurs, tuilliers, couvreurs et ferblantiers	31
13	Anciens domestiques (des deux sexes)	29
14	Blanchisseuses, lavenses de lessives	28
15	Chiffonniers	25
16	Tisserands	24
17	Carriers, mineurs, casseurs de pierres et cantonniers	23
18	Scieurs de bois	20
19	Chargeurs	17
20	Commissionnaires, postillons, cochers, facteurs de la poste	13
21	Tourneurs, tonneliers, sabotiers	13
22	Imprimeurs, lithographes et relieurs de livres.	12
23	Bonnetiers	12
24	Chapeliers, modistes, passementières, faiseuses de casquettes, de gants et de corsets	11
25	Garçons boulangers, bouchers et pâtissiers	10
26	Bateliers et pêcheurs	10
27	Faïenciers, poëliers, marbriers	10
28	Fabricants de cardes, de cordes, de brosses et de boutons	10
29	Instituteurs, copistes, commis, écrivains	10
30	Voituriers	9
31	Fabricants de paniers, de balais, rempailleuses de chaises	7

Catégories.	PROFESSIONS.	Nombre des demandes par profession.
32	Matelassières	7
33	Tanneurs, bourreliers, peigniers, dégraisseurs.	5
34	Peintres et sculpteurs	5
35	Portiers	5
36	Gardeuses d'enfants et de malades et filles de soin	5
37	Rémouleurs, chaudronniers, fabricants de parapluies	4
38	Ouvriers en chocolat	2
39	Ventouseuse, ancien cabaretier, ancienne religieuse, ex-greffier, ex-huissier : de chacune de ces professions	1

Parmi les familles qui font l'objet de cette étude, quelques unes avaient joui autrefois d'une certaine aisance, ou comptaient des parents dans des carrières libérales, ou enfin possédaient quelques revenus.

C'étaient la veuve d'un notaire, la fille d'un ancien chef de bataillon, celle d'un ancien capitaine, la famille d'un capitaine en retraite, les parents d'un officier de gendarmerie en activité de service, la sœur d'un capitaine d'artillerie en activité de service, la mère d'une religieuse, celle d'une institutrice à l'étranger et celle d'une actrice.

Une pauvre fille avancée en âge était tombée dans le besoin par suite d'une faillite qui l'avait dépouillée d'une somme de 5,500 fr. suffisante pour soutenir sa vieillesse. Enfin quelques familles moins malheureuses tout en se croyant des titres à la charité publique possédaient, l'une une petite maison estimée à la somme de 8 mille francs, plusieurs des rentes de 400, 250, 180, 150, 144, 120, 40 fr. et enfin 5 autres un revenu de 100 fr. chacune.

Sur les 1827 familles dont les renseignements sont conservés aux archives de patronage on n'a mentionné que 1743 fois l'année des demandes qui se classent dans l'ordre suivant :

Années	1840	1 demande	Années	1848	50 demandes
	1841	0 —		1849	101 —
	1842	0 —		1850	87 —
	1843	297 —		1851	43 —
	1844	378 —		1852	58 —
	1845	198 —		1853	16 —
	1846	348 —		1854	1 —
	1847	184 —		1855	5 —

On remarquera l'absence des renseignements concernant les demandes adressées pendant les trois premières années de l'existence de l'association ; les dossiers en sont sans doute égarés et cela explique pourquoi sur 2420 familles mentionnées aux archives je n'en ai étudié que 1827. On remarquera, en outre, que les demandes de secours deviennent sensiblement moins nombreuses à mesure qu'on approche des dernières années : en voici la cause. Le plus grand nombre des familles en état d'être secourues par le patronage a été adopté dès les premières années et conservé depuis, en grande partie du moins, de sorte que l'on n'a plus à admettre aujourd'hui que celles qui tombent accidentellement dans l'indigence, ou qui, arrivées depuis peu dans la ville n'ont chance d'être accueillies que l'orsqu'elles ont atteint le minimum du séjour exigé par les statuts.

On se tromperait si l'on se croyait en droit de mesurer l'intensité de la misère d'une année par rapport à l'autre d'après le chiffre des demandes ; pour aboutir à de pareilles conclusions, il faudrait opérer sur une très-

grande échelle et l'âge de nos institutions charitables ne le permet pas encore.

Ce chiffre prouve bien davantage le degré de publicité du bien que l'œuvre parvient à faire et l'importance des ressources dont elle dispose; après un petit nombre d'années sa clientelle est faite, et à part quelques exceptions justifiées par des crises alimentaires, politiques ou industrielles, le nombre de ses solliciteurs se maintient à un certain niveau qu'on peut regarder comme normal.

J'ai répété à la Société de Saint-Vincent-de-Paul ce que j'avais fait au patronage : le résultat suivant, relativement au classement des demandes par années, confirme simplement les observations précédentes.

Au 1er janvier 1856, cette société en avait reçu de la part de 1,039 familles différentes (1).

En 1845	2	demandes	En 1851	118	demandes
1846	14	—	1852	93	—
1847	126	—	1853	128	—
1848	91	—	1854	120	—
1849	156	—	1855	89	—
1850	102	—			

Dans 854 cas, j'ai noté les mois auxquels les demandes correspondent; en voici le résultat d'après l'ordre de fréquence :

Novembre	190	Avril	34
Décembre	170	Août	31
Février	134	Octobre	24
Janvier	124	Juin	20
Mars	62	Juillet	17
Mai	37	Septembre	11

(1) Il est probable qu'un certain nombre de demandes adressées dans les premières années de l'existence de la société de Saint-Vincent-de-Paul, a été égaré comme nous l'avons déjà fait remarquer pour le patronage.

Ce tableau ne comporte presque aucun commentaire. C'est dans le mois de septembre que les besoins sont le moins impérieux, parce que ce mois représente l'époque de l'année où le travail jouit de la plus grande activité ; ici, ce sont les récoltes de diverse nature et particulièrement la vendange qui mettent en mouvement jusqu'aux manœuvres habituellement inoccupés ; là, ce sont les travaux de bâtiment que pressent les approches de l'hiver. C'est le mois de novembre au contraire qui est le plus chargé, parce qu'à cette époque le travail diminue, plusieurs ateliers chôment, le salaire languit, le crédit devient plus sévère et le froid fait sentir ses rigueurs. Dans cette classification, le mois d'août occupe une place anormale : il en serait autrement sans doute si j'avais opéré sur un chiffre moins restreint.

Les causes principales invoquées par les pauvres à l'appui de leur demandes sont les suivantes :

364 manquaient d'ouvrage ;
259 ne recevaient qu'un salaire insuffisant ;
282 invoquaient la maladie ou la mort du chef de la famille.
212 invoquaient les infirmités physiques. Personne n'avouait le désordre moral, l'inconduite, ces infirmités puissantes qui introduisent dans les familles la misère aussi sûrement que le travail, l'ordre et l'économie y font entrer l'aisance et le bonheur.

Mais là où l'aveu manque, les renseignements des inspecteurs suppléent, et voici ce que l'analyse de ces renseignements m'a appris :

Dans 57 cas, les maris avaient abandonné leurs femmes et leurs enfants;

Deux fois les hommes avaient tenté d'empoisonner leurs femmes.

Dans 38 cas, le mari ou le père d'enfants pour qui on demandait des secours était signalé pour son inconduite, adonné à l'ivrognerie, maltraitait sa femme, etc.

Dans 5 familles c'étaient les femmes qui avaient abandonné leur mari dont l'un était presque aveugle.

Dans 5 dossiers, on n'indique parmi les faits saillants que l'inconduite de la femme.

Trois hommes veufs avaient abandonné leurs enfants, un autre faisait pis encore ; il les envoyait mendier et les frappait s'il ne rapportaient un minimum de recettes fixé d'avance.

Dans 3 autres familles, c'étaient des mères veuves qui avaient abandonné leurs enfants.

45 filles célibataires d'un âge avancé étaient mères.

Du côté des enfants, le spectacle n'est pas moins triste :

Dans 17 familles, les fils étaient signalés pour des mauvais sujets, des débauchés, des vagabonds.

Dans 8 familles, les filles se livraient au libertinage à la connaissance de leurs familles qui toléraient ce désordre ou qui étaient impuissantes à le réprimer.

Dans 16 autres cas, les filles, sans être aussi avancées dans le libertinage, avaient donné le jour à des enfants illégitimes.

Dans 8 familles, des parents pauvres avaient été traités plus ou moins durement par des enfants en état de les secourir.

Dans 29 autres, les enfants les avaient quittés pour une ville étrangère et avaient cessé toute relation avec eux.

Dans plusieurs familles, des enfants de sexes différents couchaient ensemble.

Deux garçons de 15 et de 22 ans n'avaient aucune instruction religieuse et n'avaient point fait leur première communion.

6 chefs de famille étaient en prison ponr vol , recel ou délit forestier.

Pour compléter ce tableau de la situation morale des pauvres de notre ville, j'ajouterai que la société de Saint-François-Régis pour la réhabilitation des mariages, en a fait bénir 272 dans la ville de Besançon du 15 juin 1849 au 1er avril 1858 c'est-à-dire en moins de 10 ans: français entre eux 229; étrangers entre eux 10; français et étrangers entre eux 33.

Quelles réflexions pourrais-je ajouter ici qui ne viennent à l'esprit de tout lecteur éclairé ? En présence de ces nombreuses familles dont la moralité, à des titres divers, a subi de si graves atteintes et où le désordre occupe une place si grande parmi les causes qui ont amené la misère, comment ne pas reconnaître que ce n'est point par des distributions plus ou moins régulières de pain, de soupe , de bois, de vêtements, etc., qu'on

diminuera ce mal terrible qu'on appelle le paupérisme ; comment ne pas admettre que c'est par l'éducation morale qu'on atteindra le but ? Or l'élément moralisateur par excellence c'est le travail ; le travail doit donc être désormais le cri de ralliement de tous les philanthropes, la bannière des institutions charitables et le levier au moyen duquel elles parviendront un jour à remuer les obstacles qui s'opposent à l'amélioration matérielle et morale du peuple.

J'aurais voulu faire au sujet de l'instruction des indigents ce que j'ai fait pour leur moralité ; mais leurs dossiers ne contiennent aucun renseignement à cet égard et l'on comprend qu'il ne pouvait pas en être autrement. J'ai cherché à combler cette lacune en interrogeant les Frères de la doctrine chrétienne et les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et les réponses ont été identiques de part et d'autre. Je copie textuellement celle qu'une religieuse de la charité m'a remise par écrit : « D'après les observations de nos sœurs les plus expérimentées ; il paraît que les enfants de la classe absolument indigente sont pour la plupart d'une apathie désolante. L'indifférence des parents, la triste influence des privations et celle du mauvais air qu'ils respirent annulent souvent les efforts de nos sœurs et les cas contraires sont presque toujours des exceptions. » N'est-ce pas ici le cas, en retournant l'axiome si connu, de dire : tels enfants, tels parents ? Mais revenons aux causes

matérielles invoquées par les pauvres à l'appui de leur demande.

Nous avons vu précédemment que 364 familles manquaient d'ouvrage au moment où elles réclamaient l'assistance du patronage. Dans beaucoup de professions l'épargne est impossible et le salaire ne suffit qu'aux besoins du jour ; aussi pour elles, pas de travail, pas de pain. Pour ces considérations j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt ni sans quelque utilité de connaître les professions que l'on accuse d'un chômage suffisant pour justifier l'inscription des ouvriers qui les exercent au tableau des indigents.

Journaliers ou manœuvres	175	Scieurs de bois, Jardiniers, Domestiques..	de chaque profession 5
Cordonniers	20		
Gypseurs et couvreurs..	15	Bateliers	4
Menuisiers et charpentiers	13	Peintres en bât., Tourneurs, Cloutiers	de chaque profession 3
Tailleurs et tailleuses ...	12		
Tailleurs de pierres, maçons	11	Bonnetiers, Tonneliers, Rel. de livres, Matelassières	de chaque profession 2
Fileuses et tricoteuses ..	11		
Couturières	10		
Serruriers, maréchaux, ferblantiers	7	Professions diverses ..... (Une mention pour chacune d'elles.)	22
Tisserands	6		
Horlogers et doreurs. ...	7		

Le nombre des ouvriers sans ouvrage a été sans doute, supérieur aux chiffres indiqués dans ce tableau, soit que les solliciteurs aient omis de mentionner cette circonstance très-commune pendant l'hiver, soit que les inspecteurs, chargés de recueillir les renseignements, aient eux-mêmes oublié de l'inscrire au dossier.

Il y a une chose dont la classe ouvrière se préoccupe trop peu quand elle fait choix d'un état pour ses en-

fants ; c'est de connaître les professions qui sont le moins sujettes aux chances du chômage et qui, moins encombrées que beaucoup d'autres, laissent la perspective d'un salaire suffisant et en rapport avec les besoins d'une famille. Il est vrai que, dans l'état actuel des habitudes et des institutions, rien ne peut ni la renseiguer ni la conseiller exactement sur un objet si important.

Pour compléter ce sujet, je devrais présenter ici le tableau des professions dont les salaires étaient réputés insuffisants pour faire vivre les 259 familles qui se trouvaient dans ce cas. Mais celui que j'ai tracé, pages 144 et 145, peut en tenir lieu et rendrait superflu ce nouveau travail.

N'est-il pas vrai, en effet, que là où la moralité et la santé sont irréprochables, là où le travail est régulier, rien ne peut mieux justifier l'état d'indigence que l'insuffisance des salaires. Arrêtons-nous un instant sur cette question et voyons si cette cause a pu être légitimement invoquée.

Pour traiter avec fruit ce sujet, nous avons à considérer : 1° la dépense stricte et nécessaire d'une famille d'ouvriers, et 2° le salaire dont pouvaient disposer les solliciteurs pour faire face à ces dépenses. C'est ce que je vais faire en prenant pour base de ces considérations, 1° le budget d'un ménage de 5 personnes y compris 3 enfants, tel que je l'ai formulé en 1849 dans mon mémoire sur l'indigence (1); 2° la moyenne des salaires

(1) Des causes de l'indigence et des moyens d'y remédier, par le Dr Druhen aîné (mémoire couronné par l'Académie de Besançon). Paris, Jacques Lecoffre et Ce, 1850.

accordés aux ouvriers des diverses catégories pendant la période annuelle correspondante aux demandes dont j'ai exposé le tableau.

On peut voir, pages 26 et 27 du mémoire cité, en additionnant toutes les dépenses nécessaires à l'entretien de la vie et à l'éducation des enfants qu'un ménage de cinq personnes doit disposer d'une somme moyenne annuelle de 827 fr. 75 cent., à moins de recourir à l'assistance.

Quant aux salaires, nous nous bornerons à les rechercher pour les catégories qui ont fourni le plus grand nombre de demandes ; il sera facile d'en déduire les ressources dont les autres peuvent disposer.

Il y a dans le tableau des pages 144 et 145, des professions dont le salaire, tout éventuel, ne saurait être estimé ; celles qui sont comprises dans les catégories 2, 6, 8, 19, 20, etc., sont dans ce cas. La 2e comprend 61 familles de vignerons ; ce nombre est considérable et l'on ne doit pas s'en étonner. L'industrie viticole est la profession qui a le plus souffert à Besançon depuis vingt ans. Exposée d'abord à la concurrence ruineuse que les vins du commerce lui ont faite, depuis l'établissement du canal de navigation, elle a eu à lutter, depuis huit ans, contre la gelée qui a rendu son travail infécond.

Les vignerons figureront à l'avenir de moins en moins sur nos tableaux d'indigents, car beaucoup de vignes arrachées pendant le temps de leur stérilité, sont entrées dans le domaine de la culture générale, et les travailleurs qui les cultivaient ont presque tous demandé à d'autres

professions, les moyens de vivre que celle-là leur refusait désormais.

La 8e catégorie, celle des fileuses et des tricoteuses, ne comprend que des femmes, la plupart vieilles, infirmes et incapables de faire autre chose. Elles ne peuvent absolument pas vivre du produit de leur travail : cette assertion ne peut être contestée par personne, et nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Comment pourrait-on estimer le salaire des professions rangées dans les 6e, 15e, 18e, 19e et 20e catégories, dont le produit, toujours éventuel, est subordonné à tant de causes différentes, parmi lesquelles le zèle et l'habileté du travailleur tiennent un des premiers rangs?

Il y a des professions, celle des manœuvres, par exemple, qui portent l'indigence avec elles; mais celles dont je viens de parler ne sont pas aussi ingrates de leur nature, et je vois quelquefois des scieurs de bois, des chargeurs et des colporteurs en donner la preuve.

A un autre point de vue, il faut remarquer qu'un certain nombre de professions chôment une partie de l'année; on ne peut alors en estimer le salaire avec quelque exactitude qu'à la condition de tenir compte de ces chômages qui se répètent en quelque sorte périodiquement, et qui, pour plusieurs catégories d'ouvriers, suivent les mouvements du temps et des saisons.

Ainsi, les manœuvres, la plupart des ouvriers du bâtiment, tels que les maçons, les tailleurs de pierre, les gypseurs, etc., etc., sont inoccupés au moins pendant deux à trois mois de l'hiver; beaucoup d'entre eux sont,

en outre, obligés de suspendre leurs travaux pendant les pluies, et elles sont très-fréquentes à Besançon, ainsi qu'on peut en juger par le tableau suivant, qui comprend en même temps les jours de neige observés de 1850 à 1857 :

Années.		Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Tot.
1850	Pluie	7	7	1	16	12	12	10	15	6	10	8	7	111
»	Neige	5		7										12
1851	Pluie	11	6	15	19	14	6	19	16	14	9	5	3	137
»	Neige	2	1	3	1							10		17
1852	Pluie	14	11	3	5	16	22	10	22	13	12	17	9	154
»	Neige	1	6	2	1									10
1853	Pluie	16	5	5	19	19	16	11	11	15	16	4	1	138
»	Neige	3	13	7	2	1						1	5	29
1854	Pluie	5	5	3	8	14	17	13	13	3	14	11	13	109
»	Neige	1	5	1								3	4	14
1855	Pluie	1	17	13	9	20	12	18	12	13	19	11	4	150
»	Neige	9	4	2								1	7	23
1856	Pluie	16	8	11	10	17	9	4	10	12	5	12	10	126
»	Neige	2	9									4	3	18

En retranchant les mois de janvier et de décembre, où le travail est complètement impossible aux professions désignées plus haut, et en admettant que chaque jour de pluie leur coûte un tiers de journée de travail, il leur reste à peine 250 journées productives.

Les tailleurs, les couturières, et en général tous les ouvriers occupés à la confection des vêtements, éprouvent dans leur travail une interruption analogue. Tous les ouvriers de cette catégorie que j'ai consultés, souffrent de ce qu'ils appellent la *saison morte* qui se reproduit deux fois par an, au milieu de l'hiver et au milieu de l'été, lorsque les commandes déterminées par la transition des saisons sont achevées.

Beaucoup d'autres professions éprouvent aussi des chômages, mais comme cet accident se reproduit plus rarement, et qu'on ne peut lui assigner des causes régulières, je ne m'y arrêterai pas ; je signalerai cependant en passant, sauf à m'y arrêter plus tard, l'horlogerie où la suspension du travail se répète depuis quelques années, assez souvent, pour faire naître, suivant moi, des inquiétudes fondées.

Après ces restrictions, nons pouvons interroger les professions dont les ouvriers, soit qu'on les occupe à la journée, soit qu'ils travaillent à leurs pièces, reçoivent un salaire déterminé ou facile à déterminer.

Pour abréger, je présenterai le résultat de mes recherches sur les salaires, sous forme d'un tableau où j'établirai : 1° le maximum, le minimum et la moyenne du salaire d'un jour ; 2° le produit annuel calculé sur 300 jours de travail ; 3° le produit annuel calculé sur 250 jours de travail, pour les professions assujetties à un chômage régulier ; 4° la différence en moins entre les recettes et les dépenses annuelles, différence que doit combler le travail de la mère et des enfants; ou du père et des enfants, suivant le cas ; 5° enfin, la différence en plus pour les rares professions qui produisent un salaire supérieur aux dépenses :

TABLEAU des salaires des principales professions exercées par les familles inscrites au registre du patronage.

Catégories.	PROFESSIONS.	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	PRODUIT moyen annuel de 300 jours de travail.	DIFFÉRENCE en moins entre les recettes moyennes et les dépenses	PRODUIT moyen annuel de 250 jours de travail.	DIFFÉRENCE en moins entre les recettes moyennes et les dépenses.	DIFFÉRENCE en plus.
		fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.
Professions exercées par les hommes. 1	Journaliers, manœuvres.....	1 75	1 40	1 57	471	356 75	392 50	435 25	
2	Cordonniers.....	2 50	1 50	2	600	227 75	500	327 75	
3	Menuisiers.....	2 50	2 20	2 35	705	122 75	587 50	240 25	
4	Tailleurs d'habits.....	3 50	1 50	2 50	750	77 75	625	202 75	
5	Horlogers (1).....								
6	Maçons, tailleurs de pierres, carrieurs.....	3	2 50	2 75	825	2 75	677 50	150 25	
7	Serruriers.....	2 80	2 50	2 65	795	32 75			
8	Forgerons, fondeurs, mécaniciens.....	3 25	2 75	3	900				72 35
9	Gypseurs, couvreurs, fumistes et peintres en bâtiments...	2 50	2	2 25	675	152 75	562 50	265 25	
10	Ferblantiers.....	2 80	2 40	2 60	780	47 75			
11	Tisserands	2 25	1 25	1 75	525	302 75			
12	Cantonniers (2).....	1 50	1 15	1 35	492 75	335			
13	Imprimeurs	3 50	1 50	2 50	750	77 75			
14	Bonnetiers.....	2 50	1 50	2	600	227 75			
15	Instituteurs, copistes, écrivains, commis (3).....								
ons exercées es femmes. 16	Journalières.....			1	300	527 75	250	577 75	
17	Tailleuses p. homm et p. femm.			1 25	375	452 75	312 50	515 25	
18	Couturières, lingères.....			1 25	375	452 75	312 50	515 25	
19	Faiseuses de blouses.....	1 25	75	1	300	527 75			
21	Blanchisseuses.....		1 50	1 75					

Il résulte de ce tableau, que le salaire produit par la plupart des professions exercées par les hommes, ne pouvait suffire à l'entretien d'un ménage composé de cinq personnes, qu'à la condition de s'élever au-dessus du minimum et même de la moyenne. Avec le maximum, les professions d'imprimeur, de tailleur d'habits, de forgeron, de mécanicien, de fondeur, de serrurier, de ferblantier, pouvaient se passer du supplément fourni par le travail de la mère de famille et des enfants; il ne suffisait déjà plus aux catégories 2, 3, 9, et même à la 6e dont le travail est sujet à des interruptions régulières pendant l'hiver; mais du moins il ne nécessitait qu'un supplément modique et facile à réaliser, tandis qu'il était évidemment insuffisant pour les catégories 1, 11, 12 et une partie de la 15e. Or, que faut-il pour que le salaire soit élevé au maximum? Il faut de la part de l'ouvrier trois choses : 1° de l'intelligence; 2° une instruction élémentaire conforme aux besoins de son état; 3° une instruction professionnelle solide, et par conséquent un apprentissage satisfaisant par sa qualité et par sa durée.

---

(1) Je consacrerai un chapitre spécial à cette profession.

(2) Les cantonniers sont payés par mois et par conséquent toute l'année.

(3) Il est difficile de déterminer d'une manière générale le traitement reçu par les travailleurs de cette catégorie; toutefois on peut signaler celui des sous-instituteurs et même de quelques instituteurs (400 fr.) comme tout à fait insuffisant, et celui que donnent certains fonctionnaires du gouvernement.

(4) Le travail est trop rare pour en apprécier le produit annuel.

L'intelligence ne vient pas de nous, c'est un don de Dieu que nous ne pouvons que développer par l'étude et le travail. Il en est autrement de l'instruction. A voir le soin que l'on prend partout des enfants de la classe ouvrière, on pourrait croire que la leur laisse généralement peu à désirer, et que l'ignorance est, chez eux, un fait exceptionnel qui tend tous les jours à disparaître.

Il n'en est cependant point tout-à-fait ainsi, et pendant un exercice de douze années, comme inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, j'ai rencontré souvent des apprentis et des jeunes ouvriers plus ou moins dépourvus de l'instruction primaire prescrite par la loi de mars 1841. Dans l'exercice de l'année 1856, la proportion, par rapport aux autres en était de 15 0|0. Voici d'ailleurs, la partie de notre rapport au Préfet du Doubs, où nous avons traité cette question. « L'instruction des enfants est un point sur lequel nous avons tout particulièrement fixé notre attention cette année, et vous trouverez ci-joint, un tableau détaillé de la situation à cet égard. Sur 152 enfants de 12 à 16 ans, 128 ont reçu l'instruction primaire élémentaire prescrite par l'article 5 de la loi du 22 mars 1841, 24 en manquent plus ou moins complétement; plusieurs savent à peine lire, et parmi ceux qui ont ce premier degré d'instruction, quelques-uns ne savent point écrire.

« Il est à remarquer que ceux qui ne sont pas suffisamment instruits, appartiennent ordinairement à des familles pauvres qui trouvent dans le salaire que la plupart de ces enfants rapportent, un supplément précieux, quoique faible, par les temps difficiles que nous traversons.

Obliger ces enfants à retourner aux écoles publiques, ainsi que le veut la loi, c'est leur interdire l'atelier, c'est leur supprimer le salaire sans avantage pour leur instruction et pour leur moralité; car, se résignant difficilement à rentrer aux classes primaires, en compagnie d'enfants plus jeunes qu'eux, ils attendraient dans l'oisiveté, peut-être dans le vagabondage, l'âge qui doit les soustraire à notre surveillance...

« Il faut le reconnaître d'ailleurs, les familles ouvrières qui, par leur négligence, privent leurs enfants des avantages de l'instruction primaire, méritent peut-être le bénéfice des circonstances atténuantes, car les écoles primaires, malgré leur multiplicité, sont insuffisantes à Besançon.

« Et pour en citer une preuve, nous sommes en mesure d'affirmer que, dans le canton nord, les écoles publiques refusent chaque année, un certain nombre d'enfants, et qu'à la dernière rentrée, une centaine environ n'y a pu trouver place. Et encore y a-t-il encombrement dans les classes des Frères de la doctrine chrétienne, à tel point que celle des commençants, composée de 160 écoliers inscrits et de 140 présents, se tient dans une salle exiguë, où l'air n'est supportable que grâce aux mesures sages et aux précautions incessantes que prend le digne frère qui en est chargé. » (1)

L'instruction professionnelle laisse à désirer dans la

(1) Rapport au préfet du Doubs par MM. Boillot, curé de Sainte-Madeleine, Mathieu, vérificateur des poids et mesures, et Druhen, aîné, docteur en médecine (15 décembre 1856).

même proportion; incomplète pour beaucoup d'ouvriers, elle les rive à ce minimum de salaire qui en fait pour l'assistance publique une charge que rien désormais ne saurait alléger.

Indépendamment du vice d'une instruction élémentaire, nulle ou faible, il faut en accuser la trop courte durée des apprentissages. L'ouvrier est travaillé de ce mal de notre époque, qui fait que l'on veut généralement aujourd'hui que le travail produise tôt, vîte et sûrement. L'homme instruit, aussi bien que celui qui ne l'est guère, celui qui possède une certaine aisance, aussi bien que celui qui n'a rien, recherchent les places, les fonctions, les emplois pourvus d'appointements fixes. On est avide de positions faciles à remplir, et qui, en assurant l'existence économisent la peine, dispensent de toute initiative et annulent l'individualité. L'ouvrier n'est pas autrement fait que les autres hommes de son siècle; il préfère les apprentissages de courte durée et les professions les moins difficiles, pour arriver plus tôt au salaire, et de même que les premiers préfèrent la dépendance et l'immobilité au mérite des difficultés vaincues et à l'honneur des succès mérités; de même, nous le voyons sacrifier un avenir plein d'espoir à un présent qui demain ne sera plus.

Mais je m'aperçois que cette digression nous éloigne de la question des salaires; il est temps d'y rentrer.

Si le salaire élevé au maximum peut suffire aux dépenses du ménage, et même permettre quelques économies dans un certain nombre de professions, il n'en est plus de même s'il descend à la moyenne, et à plus forte

raison au minimum. Dans ces deux cas, la vie ne peut être assurée qu'à la condition d'un supplément fourni par le travail de la mère et par celui des enfants.

Ce supplément peut être obtenu sans beaucoup de difficulté chez les ouvriers des catégories 7, 10, 4, 13, 3, 9, et même 14 et 2 ; mais comment le travail d'une femme pourrait-il y suffire dans les ménages où le mari gagne moins de 600 fr., si la femme, ce qui est habituel, exerce elle-même une des professions les moins lucratives, parmi celles qui sont dévolues aux personnes de son sexe.

Le conseil général du Doubs s'est occupé déjà plusieurs fois de la question des salaires pour les ouvriers et employés qui reçoivent un traitement de l'administration, et ses conclusions sur ce point sont parfaitement conformes aux miennes, ainsi que le prouvent les citations suivantes que j'emprunte aux comptes-rendus de la session du mois d'août 1857.

Séance du 25 août. — « Le salaire des receveurs des bureaux de péage sur les routes départementales est devenu insuffisant, en raison de la cherté des subsistances. »

« Les cantonniers des routes départementales ne trouvant pas dans leur salaire une rémunération qui suffise à leurs besoins, M. l'ingénieur en chef sollicite la révision des tarifs de ces salaires. »

Séance du 27 août. — Le corps des instituteurs est animé du sentiment de ses devoirs et les remplit convenablement ; mais, par suite de la cherté des denrées, la position de ces fonctionnaires est devenue difficile pour la plupart d'entre eux. La position des institutrices est

encore moins avantageuse et plus difficile à améliorer que celle des instituteurs. Le conseil général appelle sur cet état de choses la sollicitude de l'administration. »

Séance du 28 *août*. — « M. l'ingénieur en chef signale la situation fâcheuse des cantonniers et employés sur les routes départementales, dont le salaire est inférieur à celui des ouvriers les moins habiles... »

Le conseil constate « que les traitements des employés sont toujours loin d'atteindre le taux exigé par l'équité et les convenances. Le conseil général n'a jamais cessé de réclamer contre cet état de choses, et il voit avec une véritable douleur que la cherté des subsistances ne l'ait même pas fait cesser. »

Quand donc la sollicitude de l'administration appelée sur cet état de choses, s'y arrêtera-t-elle assez pour épargner au conseil général la douleur d'en faire de nouveau l'objet de ses délibérations?

Nous avons reconnu que le salaire des femmes pouvait facilement compléter le budget, et assurer les dépenses dans les ménages où le mari gagne un certain minimum, à condition toutefois, que ces femmes n'aient pas charge de petits enfants, et qu'elles puissent se livrer régulièrement au travail. Mais si ce salaire constitue toutes les ressources de la famille, comment l'existence de celle-ci sera-t-elle assurée sans l'intervention de l'assistance? Et ce n'est point ici une hypothèse gratuite, puisque sur les 1827 familles qui forment la base principale de cette étude, 499 étaient représentées par des veuves et 57 par des femmes abandonnées de leurs maris.

Je borne là mes observations sur le salaire des

femmes, la lecture du tableau précédent suffira pour remplir les lacunes que j'aurai pu laisser sur ce sujet.

Toutefois, je ne terminerai pas cette question sans faire remarquer que le budget qui nous a servi de terme de comparaison entre les dépenses et les recettes, a pour base le prix des denrées de l'année 1849, époque où j'ai composé mon mémoire sur l'indigence. Cela devait être : puisqu'il sagissait de rechercher les rapports entre les salaires et les dépenses de la population indigente de 1840 à 1855, il était juste de prendre une moyenne en dehors de l'élévation du prix des denrées qui a pesé si lourdement depuis trois ans sur la population ouvrière.

Aujourd'hui, ce budget devrait subir des modifications car le taux des salaires et celui des denrées de consommation se sont élevés sensiblement. Mais il résulte des calculs auxquels je me suis livré à cet égard, que pendant les années 1855, 1856 et 1857, le prix des substances alimentaires s'est augmenté en moyenne de 0,3 tandis que les avantages salaires n'ont été élevés que de 0,2.

Pour que désormais toute discussion irritante sur la question des salaires, toute récrimination de la part des ouvriers, toute grève, toute coalition perdissent leur raison d'être, et enfin, pour que le travail permît à un plus grand nombre de travailleurs de vivre sans avoir recours à l'assistance, il faudrait que l'augmentation de 0,2 acquise aux salaires, le fût définitivement, quel que fût d'ailleurs, l'abaissement obtenu dans le prix des denrées de consommation.

Il resterait encore aux institutions charitables assez de pauvres à assister. Les manœuvres, qui jamais ne pourront vivre de leur modique salaire, les veuves, les orphelins, les malades et les infirmes formeront encore une nombreuse clientèle que toutes les ressources de l'assistance ne soulageront qu'incomplétement.

Je reconnais, d'ailleurs, tout le premier, combien cette question des salaires est délicate et difficile. Ce n'est point dans leur taux plus ou moins élevé que se trouve le principal élément de l'aisance et du bonheur, et ce que je dirai tout-à-l'heure de l'horlogerie, ôtera toute équivoque sur ce point.

Dans les considérations précédentes, nous avons établi nos calculs sans nous préoccuper des interruptions de travail occasionnées par les maladies; il faudrait cependant bien quelquefois compter avec cet ennemi perpétuel du genre humain, qui vient d'ailleurs si souvent s'asseoir au foyer de l'ouvrier.

Nous avons vu page 148, que dans 282 cas, parmi les motifs à l'appui de la demande, on avait invoqué la maladie ou la mort qui en avait été la suite, et que dans 212 autres, c'étaient des infirmités plus ou moins incurables : ce qui donne en total près du quart des chefs de famille dont le travail était interrompu pour raison de santé. En analysant quelques-unes des principales conditions matérielles hygiéniques au milieu desquelles nous rencontrons beaucoup d'ouvriers, il sera facile de comprendre qu'il n'en pouvait guère être autrement.

En premier lieu, ils sont généralement fort mal logés. A Besançon, une chambre seule dans les quartiers po-

puleux, et dans des conditions qui ne sont rien moins que confortables, se paie cent francs; et cependant, ayant tenu note du prix du loyer pour 437 ménages pauvres du canton nord, j'ai trouvé que pour eux,

le maximum du loyer était de	70 fr. 80 c.
le minimum,	33 fr. 30 c.
la moyenne,	55 fr. 30 c.

Il y a des familles de sept et de huit personnes qui paient 100 fr. par an: mais il y en a de cinq et de trois qui ne paient que 36 fr., et une de huit personnes qui n'en paie que 48. Et comment s'en étonner quand on voit que la commission municipale des logements insalubres a constaté en 1854 dans le canton nord (1), 175 chambres assez insalubres pour qu'elle ait cru devoir y interdire le coucher. Je crois que si la commission recommençait son enquête, elle trouverait les choses à peu près dans le même état.

Sur 409 familles, 150 habitent le premier étage, 109 le second, 74 le troisième, 8 le quatrième, et enfin 90 demeurent au rez-de-chaussée. 111 demeurent sur la rue et 298 sur la cour, et quelles cours! La commission municipale que j'ai citée tout-à-l'heure, y a constaté 197 fosses d'aisances dans de mauvaises conditions d'emplacement, de conservation ou d'entretien, et 41 creux à fumier ouverts, comme elles, sous les habitations, et

(1) Je ne puis parler que du canton nord, parce que la commission n'a pas terminé ses opérations dans le canton sud, et qu'il m'a été impossible de me procurer ses notes sur la partie de ce canton qu'elle a visitée.

pouvant, d'une manière ou d'une autre, compromettre la santé publique, ou du moins, incommoder le voisinage.

A peine publiée et connue, la loi sur les logements insalubres est déjà lettre morte, et comme tant de règlements utiles en matière d'hygiène, elle va tomber en désuétude avant même d'avoir été appliquée. C'est ainsi que les plus sages mesures viennent échouer devant la routine et l'inertie : en économie sociale comme en physiologie, la tête qui conçoit et les membres qui exécutent ne sont pas toujours en harmonie.

Et notez bien que je ne critique pas, je me borne à constater un fait qui est la conséquence forcée de l'état actuel de la ville de Besançon, par rapport à sa population et aux 1,387 maisons entre lesquelles elle est partagée.

Pour que la loi sur les logements insalubres fût rigoureusement exécutée, il faudrait, dans beaucoup de maisons, agrandir les cours, supprimer des cloisons, multiplier la surface des lieux habités, il faudrait, en un mot, diminuer considérablement le nombre des chambres, et par conséquent repousser de la ville une foule d'ouvriers qui ne pourraient plus s'y loger, à moins qu'on ne bâtit de nouveaux quartiers, comme cela se fait dans beaucoup de villes, et qu'on n'opposât ainsi un remède efficace à l'encombrement dont la ville de Besançon commence à souffrir.

Je borne là mes considérations; celles que j'y pourrais ajouter, tirées de la malpropreté, de la mauvaise alimentation, de l'altération de l'air respirable, etc.,

n'appartiennent plus à la statistique, et rentrent dans le domaine des généralités.

Désirant connaître, approximativement du moins, et autant qu'il est en moi, dans quelles proportions les maladies frappent les diverses professions, j'ai dressé la statistique de celles qu'excerçaient les malades admis à l'hôpital, de 1820 à 1830, et de 1845 à 1855.

Voici les résultats qu'elle m'a fournis :

Professions.	Moyenne des admissions à l'hôpital.	
Journaliers des deux sexes	391	par an.
Domestiques	89,9	—
Vignerons, cultivateurs, jardiniers	57,1	—
Menuisiers, charpentiers, ébénistes, charrons	44,4	—
Cordonniers, galochiers, sabotiers	38,7	—
Tailleurs et tailleuses d'habits	38,4	—
Maçons, tailleurs de pierres	35,8	—
Serruriers, forgerons, mécaniciens, fondeurs	33,7	—
Couturières, lingères, faiseuses de blouses	28,6	—
Horlogers et doreurs	24,1	—
Chargeurs	24	—
Imprimeurs, lithographes, relieurs de livres	22,8	—
Gypseurs, tuiliers, couvreurs et ferblantiers	16,2	—
Tisserands	12,3	—
Tourneurs, tonneliers, sabotiers	8	—
Colporteurs, brocanteurs, revendeurs	6,9	—
Tanneurs, bourreliers, peigniers, dégraisseurs	6,8	—
Instituteurs, commis, écrivains	5,7	—

Tout en faisant voir combien les ouvriers qui reçoivent les plus faibles salaires doivent fournir plus de malades que les autres, ce tableau montre dans quelle proportion chacune des catégories peuple l'hôpital, et chacun des chiffres porte son commentaire avec lui. Si la santé des pauvres se résolvait à l'hôpital dans une simple question d'actif et de passif, on verrait déjà combien nous devrions tous travailler à ce que la situa-

tion qui favorise leurs maladies s'améliore; mais au-dessus de la question d'argent, il y a celle d'humanité qui impose à chacun son rôle, et dont tout le monde doit se bien pénétrer : aux administrations, l'hygiène générale et l'assainissement de la ville; aux citoyens de tous les rangs, la propreté qui ne coûte guère, la sobriété et la tempérance qui enrichissent; et à tous enfin, le bon exemple qui perfectionne.

Il y a dans le tableau des professions, trois catégories d'ouvriers sur lesquelles il est besoin d'appeler tout particulièrement l'attention; ce sont 1° les manœuvres ou journaliers, 2° les horlogers, 3° les domestiques.

Ce qui me frappe dans la question des manœuvres, c'est leur grand nombre relativement au genre de travail auquel ils peuvent prétendre : d'après les cahiers du recensement de l'année 1855, j'en ai compté 1,595, dont 650 hommes et 945 femmes. Ici, comme ailleurs, les hommes sont employés aux travaux de creusage, de terrassements, de transport; les femmes, aux gros travaux du ménage, aux lessives, écurages, etc. Pour démontrer combien, dans cette profession, il y a de disproportion entre les travailleurs et le travail, il faudrait connaître les rapports exacts entre les premiers et le second. Si la chose est impossible pour les femmes, et on en comprend aisément la raison, elle est très-praticable pour les hommes, et pour connaître la vérité, j'ai consulté les entrepreneurs de bâtiments, les directeurs des diverses industries, les propriétaires de chantiers, et, en additionnant le nombre des manœuvres que chacun d'eux occupe, j'ai reconnu que 325 ouvriers au plus, peuvent

avoir une occupation assurée, et encore le travail n'est ni régulier ni constant pour tous. Il y a donc la moitié des hommes manœuvres condamnés à chercher au jour le jour un travail qui se fait souvent attendre, et dont le salaire, déjà si faible quand il est régulier et constant, se trouve, par le fait de sa rareté, réduit à des proportions désespérantes.

Aussi, voyez ce qui arrive aux bureaux de secours et à l'hôpital; sur 1,827 demandes adressées au patronage durant une période de quinze ans, 580 provenaient des manœuvres; sur 350 ouvriers qui se plaignent de manquer de travail, la moitié est composée de journaliers et à l'hôpital on en admet en moyenne près de 400 par an, (391 des deux sexes). Ainsi, sans compter ce que cette profession misérable reçoit des autres institutions charitables de notre ville, voyez ce qu'elle coûte à elle seule à l'hôpital.

La moyenne générale du nombre des journées calculées sur 9,269 malades admis et traités à l'hôpital St-Jacques, pendant dix ans, m'a donné le nombre de 30 (1) à 1 fr. la journée.

Chaque malade coûte donc 30 fr., ce qui produit pour la totalité la somme de 11,730 francs par an.

Malheureusement, rien n'avertit les journaliers qui quittent la campagne, du sort qui les attend, rien ne les met en garde contre la privation de travail, rien ne ra-

---

(1) La moyenne pour les hommes n'est que de 29 jours, elle est de 33 pour les femmes.

lentit le mouvement qui les porte vers les villes : j'en ai compté 280 représentant autant de ménages, et formant 500 personnes qui avaient émigré à Besançon dans la seule année 1855, sans aucun moyen de subsistance, sans travail ni assuré ni prévu pour l'avenir, et dans le seul espoir de prendre une part quelconque dans le travail des manœuvres, déjà trop rare pour ceux qui les ont précédés.

Les chemins de fer, il est vrai, avec leurs vastes ateliers ouverts à Besançon et dans les environs, ont employé sans retard la plupart de ces bras inoccupés, mais les travaux finis, les familles sont restées, et les années aidant, elles ont fini par atteindre le temps de séjour obligé pour être inscrites dans les bureaux de secours. C'est à l'aide de ces causes et de plusieurs autres, que le paupérisme va toujours grandissant dans les villes. Hier c'étaient ou les fortifications de la ville ou le canal de navigation qui la traverse, aujourd'hui ce sont les chemins de fer, demain, peut-être, des quartiers à construire, et chaque nouvelle entreprise laissera comme le résidu de ses travailleurs, à la charge de la cité qui les a reçus dans son sein. Il en serait autrement, sans doute, si le nombre et l'activité des ateliers, si la rapidité avec laquelle on presse les travaux étaient un peu plus calculés d'après le nombre des travailleurs disponibles, et si le désir de leur fournir du travail entrait davantage dans ces calculs ; mais comment résister à tous ces capitaux impatients qui souffrent, et qui ne peuvent s'apaiser que devant les intérêts et le dividende régulièrement comptés.

On a fait (9 juillet 1852), dans un but politique et pour prévenir des troubles qui pouvaient compromettre l'ordre public, on a fait une loi qui interdisait dans le département de la Seine et dans les communes formant l'agglomération Lyonnaise, le séjour à tout individu qui n'avait pas des moyens d'existence assurés dans les lieux sus-indiqués.

Ne serait-il pas possible de prendre des mesures pour prévenir l'entassement de tant de malheureux qu'une illusion d'un jour pousse vers les villes, où ils ne rencontrent si souvent qu'une misère plus pressante que celle qu'ils ont quittée? Ne pourrait-on s'occuper davantage, ou du moins plus efficacement des indigents de la campagne, et les retenir au foyer de leur commune par une extension plus active de l'assistance, et surtout par les travaux que l'hygiène, le perfectionnement de l'agriculture, la stérilité des friches et des landes commandent si impérieusement dans la plupart des villages.

Sans répéter les lieux communs qu'on dit maintenant partout sur les améliorations possibles, nécessaires et urgentes que notre agriculture attend, ne puis-je, du moins, mêler ma faible voix à tant de voix plus autorisées qui les appellent et les sollicitent. On espère remplacer par des machines tous les ouvriers que les villes attirent à elles! Vains efforts, les machines n'y suppléeront qu'imparfaitement. On ne cultive pas la vigne avec des machines, on ne sarcle pas les terres à la vapeur, les chardons ne s'enlèvent pas à la mécanique, on n'étrille pas le bétail, on ne tond pas les moutons avec des en-

gins plus ou moins bien imaginés, et l'agriculture, arrivée à la perfection, aura encore bien assez de travail pour les machines et les bras.

L'horlogerie a toujours été regardée comme une source d'aisance, de prospérité et de richesse pour la ville de Besançon ; avec tout le monde, je la crois capable de réaliser cet espoir ; mais ce n'est pas une raison pour ne pas adresser à cette industrie quelques observations sur son présent et son avenir.

Oui, l'horlogerie est une source féconde de prospérité, si l'on s'en rapporte aux salaires qu'elle procure aux 4,471 personnes (1) qu'elle nourrit ou qu'elle devrait nourrir, et la part que cette branche importante de l'industrie franc-comtoise prend au mouvement général des affaires. Mais en descendant dans les détails, les résultats laissent beaucoup à désirer, et ils justifieront sans peine la place que j'ai cru devoir lui assigner dans une étude sur l'indigence.

Nous avons vu que parmi les familles qui, depuis 1840 à 1855 ont sollicité les secours du patronage, 39 exerçaient l'horlogerie ; 13 d'entre elles invoquaient, pour expliquer leur détresse, l'insuffisance du salaire.

Cette cause est un fait rare en horlogerie, car, en général, les salaires sont très-élevés, et cette élévation même constitue un des côtés fâcheux de cette profession ; je dirai tout-à-l'heure pourquoi. On en jugera d'ailleurs par le tableau suivant :

---

(1) C'est la population horlogère toute entière, enfants et vieillards compris.

Tableau des salaires dans les différentes parties de l'horlogerie.

Salaire d'un jour.	Parties exercées par les hommes.	Parties exercées par les femmes.
De 5 à 10 fr.	Le réglage, les doreurs, les faiseurs de cylindres, les pivoteurs, les graveurs de lettres, les monteurs de boites en or, les sertisseurs de pierres, les acheveurs d'échappements.	Le réglage, les arroudissages.
De 4 à 5 fr.	Les monteurs de boites en argent, les faiseurs de cuvettes en cuivre, les graveurs (ornem.), les guillocheurs, les repasseurs, les remonteurs, les préparateurs d'échappements, les pierristes, les finisseurs.	Les graveurs en ornem^ts.
De 3 à 4 fr.	Les faiseurs de pignons, de balanciers, les émailleurs et les peintres en cadrans, les faiseurs d'aiguilles et de secrets, les remonteurs, les finisseurs, les dégrossisseurs, les rhabilleurs.	Les faiseuses de raquettes et de cylindres, les doreurs, graveurs de lettres, polisseurs de débris, les pierristes et perceurs de pierres, les préparateurs d'échappements, les polisseurs de roues, de boîtes et de gravures, les finisseuses de boites, les pivoteurs de verges.
De 2 à 3 fr.	Les faiseurs de ressorts et les finisseurs.	Le finissage, les faiseurs de balanciers, de roues de cylindres, les peintres de cadrans, les polisseuses de roues de rencontre, le nettoyage en charnières.
De 1 f. 50 c. à 2 fr.		Les faiseuses d'aiguilles, l'adoncissage.

Il résulte de ce tableau, qu'à quelques exceptions près comprises dans les deux dernières catégories, le salaire des horlogers est très-notablement supérieur à celui que reçoivent les ouvriers des autres professions, et que, considéré d'une manière absolue, il devrait presque toujours les mettre à l'abri du besoin. Or, l'expérience

prouve qu'il n'en est pas toujours ainsi, et les chiffres que j'ai cités plus haut en fournissent la preuve.

Il faut donc chercher ailleurs la cause du malaise qui pèse quelquefois sur les ouvriers horlogers, et qui a réduit 39 familles à recourir à l'assistance publique : je dois ajouter qui en met en moyenne 29 par an dans la nécessité de faire soigner leurs maladies à l'hôpital.

Cette cause serait-elle le chômage et les crises que l'horlogerie subit comme les autres industries, et même plus souvent qu'elles ?

Cette suspension plus ou moins prolongée du travail est, il faut en convenir, un des côtés fâcheux de cette industrie. A chaque secousse politique, à chaque crise financière, commerciale ou alimentaire, on voit les commandes diminuer, le travail se ralentir, puis cesser enfin, si la crise se prolonge. J'ai interrogé plusieurs horlogers sur la durée de ce chômage, et ils s'accordent à la porter en moyenne à deux ou trois mois chaque année. Cependant je ne trouve dans mes notes que dix familles d'horlogers qui aient sollicité les secours du patronage en vertu du manque de travail.

Cette situation, en quelque sorte périodique, serait pour beaucoup d'ouvriers, une raison déterminante pour réaliser de précieuses épargnes dans les temps de prospérité, et pour se mettre ainsi à l'abri des privations que la suspension du salaire apporte naturellement avec elle ; mais les horlogers pratiquent difficilement en général, cette règle économique si élémentaire et si simple ; ils sont, au contraire, et je parle surtout des jeunes ouvriers, dissipateurs, amis des plaisirs, peu sou-

cieux du lendemain, et l'on peut affirmer sans exagération, que c'est à eux que la plupart des cafés, des restaurants champêtres, des bals publics et de beaucoup d'autres lieux destinés aux plaisirs matériels, doivent leur prospérité. Tous les observateurs, et parmi eux, les plus intéressés et les plus compétents en tout ce qui les concerne, tels que les fabricants, les propriétaires et les médecins, sont d'accord sur ce fait; c'est que la dissipation, le désordre et l'inconduite sont plus communs dans l'horlogerie que dans les autres professions. J'en ai recherché la cause, comme tous ceux qui ont un peu réfléchi sur cette situation si fâcheuse, et je dois à la vérité de déclarer que les fabricants que j'ai interrogés n'hésitent pas à la placer, du moins en grande partie, dans l'élévation des salaires. Et cela est si vrai, que ce sont les deux premières catégories du tableau de la page précédente, qui fournissent à la débauche ses plus nombreux partisans.

A côté de cette influence, si puissante à un âge où la jeunesse est si portée à commettre tous les genres d'excès, et subit d'autant plus volontiers l'empire de ses passions, qu'elle peut plus facilement les satisfaire, il faut placer celle de l'exemple. Un libertin suffit pour démoraliser un atelier, et je connais plus d'une famille qui, y ayant introduit leurs fils, avec l'espoir d'en faire des appuis pour leurs jeunes frères et des soutiens pour leur vieillesse, n'en ont retiré après l'apprentissage, que des sujets corrompus et débauchés.

Cette critique, dont personne ne contestera l'opportunité, ne m'empêche pas de reconnaître de nombreuses

et d'honorables exceptions qu'elle ne peut atteindre. Dans l'exercice de ma profession, je rencontre tous les jours des familles qui comprennent et qui pratiquent les lois de la sagesse, et pour qui l'horlogerie a été la source d'une aisance légitime et durable, et qui pourraient servir de modèles et d'exemples. J'insiste sur cette remarque pour mieux faire comprendre ma pensée.

En résumant mes recherches sur ce point, je trouve que sur les 39 familles horlogères placées momentanément dans le besoin, 12 sollicitaient les secours en vertu de l'insuffisance des salaires, 10 en vertu de la privation de travail; dans 6 de ces familles, les chefs étaient des vieillards pour qui l'âge du travail et des économies était passé, dans 5 autres, des maladies passagères et des infirmités incurables avaient causé la misère; dans 6 cas, enfin, on n'en accusait que l'inconduite du chef de la famille.

Le nombre des indigents horlogers pourra paraître infiniment petit, eu égard à celui des ouvriers que cette industrie occupe. Mais, tel qu'il est, il doit cependant inspirer des appréhensions pour l'avenir. Devant la concurrence qui pèse déjà lourdement sur la fabrique en général (1), devant cette concurrenee, qui, dans quelques spécialités du travail, a déjà fait baisser le salaire

---

(1) Rien ne peut mieux prouver cette coucurrence croissante que le tableau suivant des ouvriers que l'horlogerie doit à l'immigration dont notre tableau de la page 155 donne les résultats généraux :

Années	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847
Ouvriers	56	28	47	20	39	29	49	41
Années	1848	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855
Ouvriers	52	42	77	44	92	126	125	296

d'un tiers ou d'un quart; en présence d'ouvriers de mérite et de talents variés, et dont un certain nombre, pour cause d'apprentissages rapides et incomplets, ne fournissent qu'un travail défectueux et compromettent ainsi la réputation de nos produits, comment ne pas se préoccuper de l'avenir. En face du débordement qui a envahi cette jeunesse à qui tous les genres d'abus sont devenus familiers, et pour qui l'ordre, la moralité, la tempérance et l'économie sont des mots vides de sens, au milieu de cette diversité de causes plus ou moins apparentes d'événements, de crises qui paralysent le commerce et suspendent le travail, comment ne pas prévoir qu'un jour peut venir où l'horlogerie qui, aux yeux de quelques économistes, fait aujourd'hui l'espoir et la richesse du pays, peut en faire plus tard l'embarras, le danger peut-être ?

L'horlogerie a été l'espoir, elle peut devenir la richesse du pays, mais c'est à la condition qu'elle sera comme le travail doit l'être toujours, un élément moralisateur. Tant qu'elle sortira de cette voie, je douterai de son influence sur la prospérité publique.

A la domesticité se rapporte une des plus graves questions des temps actuels. Le goût s'en répand tous les jours davantage parmi la jeunesse et principalement parmi les filles de la campagne. Je connais plusieurs communes rurales de la province qui comptent jusqu'à 60 et 70 jeunes gens parmi les domestiques des grandes villes, de Paris surtout; et la ville de Besançon à elle

seule en occupe 1,712 des deux sexes : 1,474 filles et 238 garçons. L'attrait du luxe que la facilité des communications a définitivement introduit dans les villages, la nature fatigante des travaux agricoles, les privations qui y sont attachées et l'état de gêne qui s'est accru sensiblement depuis quelques années, sont des causes incessantes qui les fascinent et les entraînent. J'ai cherché à apprécier autant qu'il était en moi l'intensité du mouvement qui préside à leur émigration vers les grands centres, mais les points de comparaison me manquent et j'ai dû me borner aux faits qui concernent l'année 1855 : sur 1,861 immigrants (1), j'ai compté 347 domestiques, soit 18,8 pour cent.

Il n'est pas difficile d'apprécier le préjudice que fait aux travaux agricoles cette désertion des travaux champêtres qui est un des maux de notre siècle, mais personne ne pourra dire combien cette jeunesse inexpérimentée souffre des mauvais conseils et des exemples pernicieux qui mettent si souvent sa vertu en péril. On ne connaîtra jamais le nombre de ces pauvres filles qui se laissent entraîner par le courant fatal, malgré la surveillance des familles qui reçoivent leurs services; on ignorera toujours combien il y en a parmi elles qui ne rencontrent que des piéges infâmes là où leur inexpérience ne devait attendre que conseils prudents et protection efficace.

Parmi les filles domestiques, plusieurs après avoir quitté leur village sans placement assuré, débutent dans

---

(1) Voy. le tableau de la page 135.

les services de bas étage où tout représente l'image du vice, où rien ne rappelle la vertu. Parmi les maisons qu'on ne saurait trop signaler au mépris public, je citerai ces cabarets de nos rues populeuses et plus encore ceux de la banlieue, où non-seulement des filles suspectes, des prostituées même, sont reçues avec les militaires, mais encore où l'on voit, au rapport des fonctionnaires de la police, des maîtres exciter leurs servantes à la débauche.

C'est là que tant de jeunes filles viennent perdre, avec leur innocence, le goût du travail; c'est là que quelques-unes font le trop facile apprentissage du libertinage pour grossir ensuite le masse de ces femmes aux mœurs équivoques ou abjectes qui exercent sur la santé, sur la force intellectuelle et morale des jeunes gens une influence dont les médecins, mieux que personne, comprennent toute la portée.

Et puisque la question du libertinage se présente sous ma plume, qu'il me soit permis de présenter ici quelques faits et quelques considérations qui s'y rapportent. Ce que j'ai à dire ne sera peut-être pas dépourvu d'intérêt, et il en sortira sans doute des enseignements dont les lecteurs pourront faire profiter quelques-unes de ces pauvres égarées, à qui il n'a manqué peut-être qu'un appui, que des conseils pour se maintenir dans le droit chemin.

Cette question n'a-t-elle pas, d'ailleurs, avec l'indigence des connexions étroites, et tous ceux qui ont étudié les classes pauvres n'ont-ils pas constaté maintes fois

que la misère est une des causes les plus actives de la débauche? Une fille sortie de son village et qui se trouve isolée dans une grande ville sans profession, sans place et sans ressources, n'a que deux moyens de vivre : ou la mendicité, ou le déshonneur.

Parent Duchâtelet a dit : « On se demande en voyant ces tristes résultats, si la société s'est assez occupée du sort des femmes, cette partie d'elle-même si digne de sa sollicitude et qui exerce une si grande influence sur tout ce qui regarde le mécanisme d'un Etat. Quant à moi, je ne le pense pas. » (1) Je n'hésite pas à partager l'opinion de ce philanthrope, et si cette réflexion ne lui a pas été inspirée par le sujet que nous traitons, elle n'en trouve pas moins ici une juste application.

Ce n'est pas, qu'on veuille bien le remarquer, ce n'est pas que la domesticité fournisse à la débauche plus de victimes que toute autre profession, mais il suffit que la prostitution clandestine y recrute souvent les siennes pour justifier l'attention toute particulière que j'appelle sur ce sujet à propos des jeunes villageoises qui, sans expérience et sans but arrêté, se précipitent dans les villes.

Comme ailleurs, la classe des filles aux mœurs déréglées est nombreuse à Besançon, où elle suit assez exactement les mouvements de la garnison et la prospérité de l'horlogerie; ses principaux contingents lui sont fournis d'une part par des jeunes ouvrières qui, ayant cherché d'abord dans l'inconduite un supplément au salaire

---

1) De la prostitution, t. 1, p. 97

si souvent insuffisant pour satisfaire et les besoins réels de la vie et les besoins factices de la toilette, s'accoutument peu à peu au désordre ; d'autre part, parmi ces pauvres filles dont je parlais tout à l'heure, qui quittent leur village sans but arrêté, et qui succombent vaincues par le besoin, ou par l'obstination des libertins qui les poursuivent (1).

A côté des filles qui pratiquent plus ou moins clandestinement la débauche, soit qu'elles demeurent seules, isolées, sans patronage et sans guide, soit que, plus enfoncées dans le vice, elles s'y livrent sous la surveillance apparente de leur famille, se place encore un peu plus bas dans l'échelle sociale, la classe de ces créatures que l'administration désigne sous le nom de filles soumises.

Quoique généralement surveillées par la police, leur nombre n'est pas facile à connaître, car vivant au jour le jour, nomades comme les garnisons qui les attirent et les entretiennent pour la plupart, timides ou auda-

---

(1) Beaucoup d'entre elles sont assurément plus malheureuses que coupables, et le poëte a eu mille fois raison dans cette apostrophe qu'il met dans la bouche de l'un de ses personnages :

De quel front osez-vous, cœurs glacés que vous êtes,
Nous reprocher les mœurs que vous nous avez faites !
Pourquoi flétrissez-vous d'un ton déclamateur,
La fille corrompue et non le corrupteur ?
Et cependant, quel est le plus digne de blâme,
Du riche libertin qui marchande une femme,
Ou de celle qui, riche, eût chastement vécu,
Et, pauvre, cède à l'or par qui tout est vaincu.

(*L'Honneur et l'argent*, comédie par M. Ponsard, de l'Académie française.)

cieuses suivant les rigueurs ou les faiblesses de la police, ces malheureuses se déplacent, quittent la rue, le canton ou la ville pour y revenir pour le plus léger motif et échappent ainsi à l'action de l'administration. J'ai cherché à m'en rendre compte autant que cela m'a été possible par la lecture des rapports, au nombre de plus de trois mille, adressés au commissaire central de la police à Besançon pendant les années 1853, 1854 et 1855. Voici le résultat auquel je suis arrivé. Déduction faite des récidivistes, ont été arrêtées et conduites au violon :

84 filles de cette catégorie en 1853
153 — 1854
160 — 1855

Ayant recherché le lieu de naissance ou, à défaut de ce renseignement, le dernier domicile de celles qui ont été surprises dans le cours des années 1854 et 1855, j'ai reconnu que :

124 appartiennent au département du Doubs;
77 — — de la Haute-Saône;
23 — — du Jura;
13 — — du Haut-Rhin;
13 — — des Vosges;
12 — — de la Côte-d'Or;
10 — à la Suisse et à la Savoie;
18 se répartissent dans plusieurs départements plus ou moins éloignés de Besançon et qui n'en ont fourni le plus souvent qu'une seule; enfin il y en a 129 dont le lieu de naissance et le dernier domicile n'ont pas été désignés.

Quarante communes du département du Doubs, vingt-trois de la Haute-Saône, sept du Jura avaient fourni leur triste contingent à la débauche de notre cité et presque toutes ces communes appartiennent à la campagne.

Or est-il exact, est-il naturel de supposer que toutes les malheureuses qui figurent dans cette statistique soient arrivées à Besançon déjà perdues de mœurs ? Je ne saurais répondre négativement pour toutes, mais il est excessivement probable qu'un certain nombre étaient encore pures au sortir de leur village, qu'elles n'aspiraient à la ville que dans le but d'y exercer honnêtement une des professions de leur sexe, principalement la domesticité, et que, sans les séductions du luxe et des plaisirs, sans les agressions des libertins qui pullulent ici comme ailleurs, sans le besoin peut-être, elles n'auraient pas quitté la voie honnête et irréprochable du devoir. Une fille de 17 ans, du département du Bas-Rhin, ramassée par la police dans un cabaret infâme, portait un certificat par lequel le maire de sa commune attestait qu'elle avait toujours été d'une conduite exemplaire.

Je livre ces faits à la méditation des hommes sérieux.

L'âge de ces filles a dû fixer aussi mon attention, mais il n'est indiqué dans les rapports des commissaires de police que pour environ 300 d'entre elles.

Elles avaient en moyenne 21 ans et 5 mois ; la plus âgée avait 48 ans ; l'une d'elle en avait même 58, mais elle était accompagnée de sa fille qu'elle livrait sans doute au proxénétisme. Ce fait odieux n'est malheureusement pas unique et on le rencontre à tous les degrés. On voit des parents qui tolèrent la débauche de leurs filles ; d'autres qui leur donnent leur assentiment, et quelques-uns enfin qui les y excitent !

Parmi ces tristes victimes du libertinage, 7 avaient 16 ans, 2 en avaient 15, 2 en avaient 14 et 2 n'en

avaient que 13. Deux enfants de 15 et de 14 ans étaient déjà affectées de maladies contagieuses graves.

Ces exemples de démoralisation précoce sont fournis principalement par ces jeunes filles éhontées qui, sous prétexte de vendre des allumettes ou des bouquets, prà-tiquent la mendicité, s'attachent aux passants avec une ténacité au moins indiscrète et vagabondent ainsi dans les rues jusqu'à une heure avancée de la nuit. Quelques-unes de ces frêles créatures, sans doute plus malheureuses que coupables, appartiennent à des parents cruels qui les maltraitent si, à la fin du jour, elles ne rapportent au ménage une somme dont le minimum est fixé d'avance. J'en ai trouvé un exemple dans les archives du patronage; j'en ai lu plusieurs autres dans les rapports de la police.

Tous les moyens sont bons à ces pauvres enfants pour faire de l'argent, c'est-à-dire pour éviter les mauvais traitements dont elles sont menacées, et le libertinage aidant, elles se tirent facilement d'embarras.

On dit que le libertinage a augmenté à Besançon depuis quinze ans : cette opinion qui jouit d'un certain crédit a été la mienne jusqu'à ce jour, et il est difficile d'admettre qu'elle ne soit pas l'expression de la vérité. Comment, en effet, concilier l'état contraire avec l'immigration progressive que notre tableau de la page 135 a mis à jour, avec les habitudes déréglées de cette jeunesse dont j'ai signalé les excès et qui trouve dans la prospérité de l'horlogerie tant de facilités pour satisfaire ses passions et, enfin, avec le nombre toujours croissant

de ces jeunes villageoises qui viennent demander du travail soit à la domesticité, soit aux ateliers de notre ville, et que les séductions de la nouveauté trouvent si souvent sans force et sans résistance.

Cependant je ne possède aucun fait démonstratif suffisant pour justifier cette opinion, à moins qu'on ne veuille, bien à tort, en trouver les preuves dans ceux que je n'ai cités que pour faire connaître un présent que beaucoup de monde ignore.

Pour comparer ce présent au passé et en déduire des conclusions relativement à la moralité du temps actuel, j'ai entrepris des recherches analogues à celles qui m'ont servi à établir la proportion relative des indigents aux deux périodes quindécennales, et je suis heureux de pouvoir déclarer que le résultat n'a jusqu'ici rien d'inquiétant, et que la situation ne paraît pas s'être aggravée d'une manière compromettante, si l'on s'en rapporte du moins aux faits qui sont du domaine de la statistique.

La proportion des enfants naturels est à peu de chose près, aujourd'hui, ce qu'elle était il y a vingt et même quarante ans, de 22 pour 100 en moyenne dans la période quindécennale comprise entre 1821 et 1835; elle est de 24,6 dans la période comprise entre 1840 et 1855. J'ignore quel était avant 1840 le nombre des femmes que l'opinion publique a flétries d'un nom mérité; mais je suis en mesure d'affirmer que leur proportion a peu changé durant la seconde période quindécennale, et qu'elle n'a varié que de 5,8 à 6,7 par 1,000 habitants.

Je suis loin d'avoir la prétention de fournir par là les

éléments d'un diagnostic irréfragable, car je sais, en premier lieu, que ce n'est que par exception que le libertinage aboutit à faire sa confession publique au bureau de l'état civil, et, en second lieu, que la débauche clandestine entraîne des partisans plus nombreux que l'autre, et qu'elle professe pour celle-là une sorte de mépris qui la tiendra toujours dans d'étroites limites.

Mais, tels qu'ils sont, ces résultats n'ont rien de décourageant; ils montrent que le mal que nous avons signalé est loin d'être incurable, et que si nous le voulons bien, nous saurons arrêter ses ravages et limiter ses progrès. Contre la misére morale et contre l'indigence matérielle, il faut le concours de tous les citoyens honnêtes et généreux; il faut proposer à toutes les intelligences un but d'activité constant, utile, profitable; il faut lutter en préconisant le travail, ce remède infaillible de toutes les infirmités morales, en le procurant au besoin aux malheureux qui en manquent, en l'encourageant, en le favorisant et en l'honorant à tous les degrés de la hiérarchie sociale. C'est ainsi qu'on parviendra à amoindrir en même temps, et la débauche qui dégrade et qui ruine et le paupérisme qui lui fournit des instruments et des victimes; c'est ainsi qu'on atteindra le but si désiré : la connaissance des vrais pauvres, et leur soulagement par l'action combinée de l'assistance et de la charité, dont nous montrerons le passé, le présent et l'avenir dans la seconde partie de ce travail.

ÉLECTIONS.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'est retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections.

Ont été élus :

1° Membre associé résidant. M. Alphonse Delacroix, architecte de la ville;

2° Associés correspondants (ordre des associés de la province) :

M. Jannez, procureur impérial près le tribunal de Lons-le-Saunier ;

M. Ed. Grenier, de Baume-les-Dames.

Dans la même séance, l'Académie a nommé membre honoraire de la Compagnie :

M. Demoustier, président du Conseil général du Doubs, ministre plénipotentiaire à Berlin ;

M. Desroziers, recteur de l'Académie de Besançon.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1859.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1859, décernera les prix suivants :

Prix d'histoire. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* — Sont exceptés : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul; les maisons de Joux, de Montfaucon, de Saint-Mauris et de Neuchâtel, les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît, du Mont-Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau et de Bellefontaine,* sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille de 300 francs. — *Eloge de Perreciot.*

Prix de poésie. — Médaille de 200 francs. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache

par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libre de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Prix d'économie politique. — Médaille de 300 fr. — *De l'horlogerie en Franche-Comté;* son histoire, son influence et son avenir.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port*, *au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

Le Secrétaire perpétuel,

J.-B. PÉRENNÈS.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 28 janvier 1858.

Discours de M. le président..... 1
Discours de réception de M. le marquis Terrier de Loray..... 27
Réponse de M. le président..... 45
Pièces de vers, par M. Al. de Saint-Juan..... 47
Les Martyrs de Séquanie, par M. le vicomte Chifflet..... 54
Fables, par M. Viancin..... 76
Etude sur Proudhon, par M. Loiseau..... 91
De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon, par M. Druhen, aîné, 1re partie.... 115
Elections..... 189
Programme des prix à décerner en 1859..... 190

BESANÇON. — DODIVERS ET Ce, IMP. DE L'ACADÉMIE, GRANDE-RUE, 42.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AOUT 1858.

Président annuel, M. l'abbé BESSON.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

Les lettres sont le bon ou le mauvais génie des peuples qui les cultivent, selon qu'elles demandent leurs inspirations à la vérité ou à l'erreur, à la modestie ou à l'orgueil. Salutaire ou dangereuse, leur influence sera toujours puissante, et, quoi qu'on en ait dit, la poésie, l'histoire, l'éloquence, la philosophie, demeureront les reines du monde.

Une académie où elles se rencontrent depuis un siècle, comme sur un terrain commun, et qui a réuni dans cette province toutes les intelligences d'élite et toutes les sommités sociales, a donc sa mission, ses devoirs, sa responsabilité devant Dieu et devant les hommes.

Sa mission est d'évangéliser de bonnes doctrines ; son devoir de faire éclore les talents et de les guider ; sa responsabilité est un fardeau pour chaque membre, quand elle n'est pas une louange pour le corps tout entier. Si elle honore, chacun la revendique ; si elle pèse, chacun la décline.

Dans le XVIII^e^ siècle, où il était de mode d'attaquer le vieil édifice social, ni le bel esprit du temps, ni les caprices de l'opinion, ni les sophismes de la secte encyclopédique, n'ont pu altérer l'esprit religieux de l'académie. Vos devanciers se sont honorés par d'énergiques résistances aux préjugés de la foule et aux entraînements des systèmes ; ils ont fourni à la religion outragée ses plus savants et ses plus généreux défenseurs ; et c'est à notre attachement aux vérités éternelles que nous devons la gloire de nos premiers jours. Vous m'aviez permis, Messieurs, de rappeler devant vous ce noble passé ; permettez-moi aujourd'hui de vous remercier de votre bienveillance, en vous exprimant les vœux que je forme pour votre avenir.

Votre ministère est tout à la fois un ministère de conservation et de progrès. Il faut savoir maintenir pour mériter d'entraîner ; et l'initiative du bien n'est heureuse et féconde que là où la résistance au mal est ferme, courageuse, inflexible. La stabilité des maximes et des croyances peut seule assurer la durée des institutions. C'est pourquoi, dans vos réprobations comme dans vos encouragements, dans les travaux que vous publiez comme dans ceux que vous couronnez, à côté de la marque du bon goût on trouve la marque de la bonne doctrine. S'il s'agit de réparer

vos pertes et de compléter vos rangs, le talent seul ne vous touche pas : vous voulez encore l'honneur dans la conduite, la politesse et la distinction dans les manières, l'art de vivre, de converser et de s'entendre, à une certaine hauteur, avec tous ceux qui ont la passion des grandes choses. Ne demandons jamais moins. Nos récompenses et nos suffrages iront assez aux plus capables ; faisons qu'ils aillent aussi aux plus vertueux. D'aventureux critiques ont demandé parfois à l'académie de se retremper et de se rajeunir en adoptant avec enthousiasme toutes les idées du jour. Une société sans tradition peut s'abandonner à ces entraînements ; la vôtre les a évités, en demeurant fidèle à elle-même. Tolérons donc que l'on nous accuse de dormir profondément, parce que nous n'avons rien rêvé d'extravagant ; d'être les ennemis des lumières, parce que nous n'aimons pas les incendies ; d'élever des barrières aux progrès de l'esprit humain, parce que nous voudrions l'empêcher de s'élancer dans les abîmes. Enfin, si l'on nous reproche de ne pas marcher avec le siècle, consolons-nous encore, car nous pouvons le devancer au lieu de le suivre.

Si le présent vous échappe, il vous appartient d'enchaîner l'avenir. L'avenir, c'est la jeunesse. Je ne viens point gémir sur l'infériorité de ses études comparées aux nôtres, ni prédire, à l'exemple du poëte latin, une décadence nouvelle dans les esprits et dans les mœurs. Sans être fort idolâtre de notre siècle, nous pouvons reconnaître, à certains signes, que les classes élevées s'améliorent, que les idées y sont plus saines, l'ambition plus noble, la loi du travail mieux comprise. Là, si mes pré-

visions ne me trompent pas, commence à se former une génération choisie, qui ne reculera ni devant les austères labeurs de la pensée, ni devant les sacrifices du dévouement. Il est des jeunes gens qu'une nature plus riche ou une vocation plus haute appelle à recevoir un développement d'esprit, de caractère, de conscience, plus ferme, plus étendu, plus élevé, plus profond. Voilà ceux que la Providence destine à servir leur province et à aider leurs semblables. Il dépend beaucoup de nous qu'ils comprennent cette mission ou qu'ils la négligent, qu'ils soient utiles ou nuisibles, qu'ils perdent un jour leur pays ou qu'ils le sauvent.

Allons de bonne heure à leur rencontre, et tendons à leurs premiers efforts une main bienveillante. Prêchons-leur par nos exemples et par nos discours l'attachement à la Franche-Comté, l'amour de tous les devoirs, l'honnêteté de la vie, la dignité du caractère, la recherche de la vraie grandeur.

Nous souhaitons d'abord à cette jeunesse qu'elle aime son pays avec passion, qu'elle y pense avec regret si elle s'en éloigne un moment, et qu'elle y revienne avec bonheur. C'est lui souhaiter ce qui la rendra libre et heureuse, la modestie et le bon sens. Près de vous, elle n'apprendra de la littérature que ce qu'il y a d'élevé et d'utile ; loin de vous, elle trouverait des succès aussi faciles qu'entraînants, aussi éphémères que dangereux. Il y a à Paris deux écoles que nous ne connaissons point ici : celle du roman et celle du théâtre. Elles attirent, au début de leur carrière, les jeunes gens doués d'une facilité agréable et jaloux de se faire un nom. Ah ! que

de raisons elles ont troublées ! Que de délicatesses flétries ! Que de fleurs tuées dans leur germe ! Que d'hommes distingués elles ont ravis à la province qui les avait formés, et qui comptait sur eux pour faire marcher toute une génération dans les voies de la vérité et de la justice ! Mais une fois que ces infortunés ont appris l'art de composer les poisons du roman, ou de louer, dans une critique de théâtre, les leçons que donne la débauche, c'en est fait, n'attendez d'eux ni études sérieuses, ni livres honnêtes, ni succès que vous puissiez revendiquer un jour. Ils attacheront leur nom à ces productions coupables, où chaque impiété a son excuse et chaque vice ses tableaux vivants. Ils trafiqueront de la bassesse de l'âme, de l'effronterie, du cynisme, du mépris de l'homme, et de ce déplorable talent de souiller toute chose que les païens n'attribuaient qu'à des monstres. Leur bon sens perverti, la soif ardente des plaisirs allumée dans leur âme, les liens les plus sacrés affaiblis ou rompus, les souvenirs de la famille et de la province bannis de leurs cœurs, une vie sans convictions et sans devoirs, une fin sans consolations et sans remords, voilà ce qu'on sait ou ce qu'on pressent de ces tristes existences, qui n'ont désormais plus de nom que dans la langue de la mauvaise presse et des mauvais théâtres.

J'invite les jeunes gens que ce tableau épouvante à reporter leurs regards sur la province où Dieu a marqué leur place. Ils verront comment les plus graves ministères s'y concilient avec les plus nobles plaisirs de l'esprit, et l'amour de tous les devoirs avec le goût de tous les arts. Ici, tout nous parle d'études utiles. Citerai-je

le musée de nos antiquités provinciales, à peine ouvert et déjà si riche, où l'on a rassemblé, comme en un vaste faisceau, les souvenirs épars de tant de siècles, de tant de localités, et de tant de styles ; ou bien notre dernière exposition de peinture, où tant de noms se sont fait connaître parmi tant d'autres déjà si connus, et où les jouissances de l'imagination n'ont été troublées ni par une pensée irréligieuse, ni par une image impure ? Mais le spectacle de votre compagnie suffit à l'émulation. Oui, il est glorieux pour une province d'avoir une noblesse qui ajoute à ses titres historiques des titres littéraires ; une magistrature qui porte dans l'étude la conscience et la dignité même de la Justice ; un barreau où l'on se délasse de l'interprétation de nos lois en approfondissant dans Moïse les lois de la sagesse incréée ; des médecins aussi compatissants pour les maladies de l'âme que pour celles du corps ; des industriels et des commerçants que la culture de l'esprit rend capables de grandes vues, et qui, en sortant de la manufacture, de l'usine ou du comptoir, savent se faire écouter du souverain et applaudir du public ; des physiciens et des naturalistes dont le nom est connu de toute l'Europe ; des poëtes et des littérateurs formés dans l'art de bien dire par un autre Quintilien, et reportant leurs succès à ce maître vénéré, qui tient depuis trente ans dans nos murs l'école du goût, de la raison et de la vertu ; enfin, au-dessus de tous les autres, un guide, un modérateur, un père, M. Weiss, qui doit surtout à la sûreté, à l'étendue, à la variété si piquante de son érudition franc-comtoise, l'autorité qu'il exerce au milieu de nous, comme la réputation dont il jouit dans le monde savant.

C'est peu d'attirer la jeunesse, faisons-la travailler. Rien de plus facile, ce semble, si l'on considère les instruments dont l'homme dispose aujourd'hui, et les sillons que tant de mains laborieuses ont creusés dans le champ de l'étude. Rien de plus difficile, si l'on se laisse prendre aux dédains de l'ignorance, qui sont plus superbes que jamais, ou aux succès de l'intrigue, bien propres à décourager le mérite méconnu. Il faut, pour échapper à ce danger, que l'intelligence s'élève à mesure que le rôle de la matière s'agrandit dans le monde, et que le caractère se retrempe au milieu même de ceux qui s'abaissent et qui s'effacent. Sous l'armure de fer des siècles barbares, sous le cilice et sous la bure du cloître, l'esprit était plus libre et le cœur plus maître de lui-même. Dans les siècles de luxe, de mollesse et d'engourdissement, le travail est plus rare, mais il a aussi plus de dignité, de noblesse et de douceur. Eh bien! redoublons de zèle auprès des jeunes gens pour les séparer d'eux-mêmes et de leur siècle, et leur créer au milieu du bruit, de l'agiotage et de la corruption, une solitude laborieuse. Qu'ils sentent qu'un esprit supérieur les anime et les soutient. Pour perpétuer en eux des traditions de haute intelligence et de forte raison, d'érudition et de goût, de vertu délicate et de foi profonde, l'éloquence a ses inspirations, la poésie ses élans, l'histoire ses longues veilles, la philosophie et l'économie politique leurs méditations et leurs recherches. Votre tâche est de tracer la route et de l'éclairer.

Ouvrez dans vos concours la lice de l'éloquence et comptez les gloires de tout genre qu'il vous reste à célé-

brer. Louer Bichat et Desault, c'est mettre en relief les progrès de la médecine et la venger de ses détracteurs. L'historien Perreciot, le jurisconsulte Seguin, le médecin Rougnon, qui furent dans le dernier siècle l'honneur de cette compagnie, ont assez de titres pour n'être pas oubliés dans le nôtre. En appellant l'attention sur d'Arçon, Morand, Montbarrey, Lecourbe, vous susciterez des ingénieurs, des militaires, des marins, sachant autre chose que les mathématiques, la manœuvre et la théorie, capables de l'enthousiasme de leur profession, sensibles aux inspirations de la vraie gloire. Bullet, Nonotte, l'abbé Jacques, auront leur tour, et on apprendra, en étudiant leur vie et leurs ouvrages, comment on défend la religion et comment on l'honore. N'y a-t-il pas quelque profit à faire mieux connaître l'humble existence et les grands travaux de l'abbé Mougin, qui fut l'ami de Lalande, le correspondant de l'académie de Berlin, et qui mourut dans le presbytère de la Grand'-Combe-des-Bois, où il avait reçu la visite du roi de Prusse? L'éloge de Joseph Droz ferait ressortir la supériorité de la foi sur la philosophie, et l'on y montrerait combien l'*art d'être heureux* est incomplet tant qu'on n'a pas fait les *aveux du philosophe chrétien*. Vous voulez non-seulement qu'on loue le mérite, mais vous enseignez vous même à le louer dignement. Tout le monde a remarqué l'*Etude sur Proudhon*, ce morceau d'un ton si élevé et si ferme, d'un style si sobre et si pur, dont l'académie a envié la lecture à nos dernières solennités judiciaires; mais l'éloge de Curasson, sorti de la même bouche, nous dédommagera bientôt de cette perte. Vous

l'annoncer, c'est vous promettre une nouvelle jouissance et à nos lauréats un nouveau modèle.

Vous choisissez le sujet d'éloquence, mais vous abandonnez celui de poésie au choix des concurrents, à la seule condition que le sujet soit franc-comtois. Qu'on ne s'indigne pas trop des bornes que notre patriotisme donne à l'enthousiasme. Il y a dans ces bornes mêmes tout le tableau, si varié et si pittoresque, de notre horizon et de nos sites, toutes les pages de nos traditions et de nos annales, tout le récit de nos gloires et de nos revers, toutes les perspectives de nos espérances et de notre avenir. Ceux-là chanteront le Lison et ses bords, les sources du Doubs cachées sous de verts sapins, nos vallées embellies et fécondées par l'industrie, nos grottes où l'on trouve à la fois des palais, des temples et des glaciers. D'autres peindront sous les grands chênes druidiques et au bord des fontaines protégées par les fées les dernières cérémonies du paganisme mourant, tandis que les premiers sacrifices de la Victime éternelle offerts au fond de nos catacombes appelleront une autre lyre et d'autres poëtes. Ils diront la vieille Séquanie croulant sur ses fondements, ses plaines ravagées, ses villes détruites, les barbares campés dans son forum et dans son Capitole, le mélange des races qui doivent former la race comtoise: saint Romain et saint Colomban faisant fleurir les solitudes des Vosges et du Jura ; sainte Odille recouvrant la vue dans les eaux du baptême ; la trêve de Dieu proclamée sur nos montagnes ; Hugues I^er^, le prince et le père de son peuple, qui donne la paix à la Franche-Comté; Calixte II, qui la rétablit entre l'Empire

et l'Eglise; nos vieux chevaliers qui reviennent de la croisade, couverts des blessures du héros et des coquilles du pèlerin ; et le dernier des Chalon, le dernier des preux, mourant au fond de l'Etrurie, parce qu'il préfère à l'orgueil de continuer sa race la gloire de la terminer sans qu'elle ait jamais reculé devant l'ennemi. Les jours qui suivent ont aussi leur poésie et leur grandeur. Après Charles-le-Téméraire et Louis XI, dont l'inimitié fut si fatale à notre repos, viennent Charles-Quint et Philippe II, qui aiment la Comté, Granvelle qui l'embellit, Brun et Gatinara qui la représentent dans les cours, Chiflet qui chante ses annales en croyant les retracer. La surprise de Besançon et la guerre de dix ans, les deux campagnes de Louis XIV, la défense de Faucogney, l'héroïsme des habitants d'Arcey, qui s'ensevelissent, plutôt que de se rendre, sous leur église en ruines ; les travaux de Vauban, la fondation de nos séminaires et de nos hospices, sont autant de sujets qui feront couler dans l'ode, dans l'épopée, dans l'élégie, la source des beaux vers. Que les inspirations du présent viennent disputer le prix aux inspirations du passé. C'est le même dévouement, c'est la même gloire qu'elles salueront encore en suivant nos soldats sur les champs de bataille du XIX^e^ siècle, nos colons dans les plaines de l'Algérie, nos martyrs sur les échafauds de la révolution, nos missionnaires sur les mers lointaines des Grandes-Indes. Voilà, Messieurs, les sujets que vous aimez, parce qu'ils rallient tous les suffrages et qu'ils trouvent de l'écho dans tous les cœurs.

Cependant, quelques lauriers que la poésie nous pro-

mette, l'académie, fidèle à la mission qu'elle a reçue, met encore au-dessus de tout le reste les recherches de l'érudition locale. Nous ne saurions oublier que notre histoire presque tout entière est sortie de nos concours, et que c'est par eux que nous espérons la rectifier, l'étendre, la compléter. Nous appelons à cette œuvre tous ceux qui aiment à fouiller la nuit des âges et le sol de leur patrie. Ils se persuadent trop peut-être qu'il ne reste plus rien à dire. C'est une erreur : Port-sur-Saône, Gy, Champlitte, Quingey, Rougemont, Villersexel, Jussey, attendent encore un historien. Les annales d'Acey, de Bithaine, de Balerne, de Buillon, du prieuré de Saint-Marcel et des deux Vaucluse, peuvent fournir matière à d'utiles travaux ; mais on s'inspirera mieux encore aux archives de Saint-Paul et de Saint-Vincent, ces deux monastères dont le rôle fut si grand et dont les titres sont si nombreux, ou bien dans la célèbre abbatiale de Baume-les-Moines, si curieuse à décrire et si digne d'être relevée de ses ruines. Que de maisons féodales, que de grandes familles qui méritent non-seulement une généalogie, mais une histoire! Je vois à leur tête les de Vienne et les Chalon, qui ont, pendant quatre cents ans, rempli de leur nom, de leur influence et de leurs exploits, la Comté, la France, l'Europe entière. Les sires de Montmartin, de Pesmes, d'Oiselay, de Cicon, leur cèdent en illustration, mais non pas en ancienneté. Quel intérêt ne s'attacherait pas aux deux maisons de la Roche, l'une qui n'a quitté les bords de l'Ognon que pour s'établir en Orient et y posséder le duché d'Athènes ; l'autre qui, en revenant des croisades, toute chargée de saintes reliques,

continua à habiter les bords du Dessoubre et à dominer dans nos montagnes. Ces sujets nous sont presque inconnus, mais nous savons qu'on les étudierait avec succès, le premier dans la bibliothèque des croisades, dans les archives de la maison de Berbis et du château de Villersexel ; le second dans les papiers du comté de Montbéliard, mis en ordre par M. Duvernoy, et partagés entre les grands dépôts de Besançon, de Vesoul et de Paris. Veut-on raconter à la fois de beaux faits d'armes, de grandes ambassades, de longues influences, qu'on étudie les Poupet et les de Rye, qui tinrent au XVI^e^ siècle une si grande place dans l'histoire ; les Vaudrey, les Toulongeon, les Carondelet, qui leur disputaient alors le premier rang et qui le gardèrent encore dans l'âge suivant ; les sires de Montjoie, princes de l'empire ; les sires de Faucogney, dont les titres existent encore aux archives de Dijon ; les sires de Granges, dont on retrouve le sang et les domaines chez les Grammont, illustrés d'ailleurs par tant de vertus. Je signale aussi les maisons de Moustier et de Lallemand, célèbres par leurs alliances et par leurs dignités ; la maison de Marmier, héritière de celle de Ray ; la maison de Scey, la plus ancienne de toutes, la plus riche en documents, et qui lirait encore aux archives de Quingey une partie de son histoire, mêlée à celle de l'abbaye de Buillon. Ajoutez à ces monographies une foule de sujets d'un intérêt plus général. Vous accueilleriez avec faveur des études nouvelles sur les tombeaux et sur les villes de l'époque romaine, sur notre parlement et sur nos bailliages, sur les chapitres de St-Jean, de Saint-Etienne, de Sainte-Madeleine et de Saint-

Anatoile. L'histoire du défrichement de nos montagnes serait pleine d'enseignements pour l'agriculture ; celle de nos églises et de nos monuments religieux, pleine de détails curieux pour l'architecture, la liturgie et la piété.

L'histoire, pensive et recueillie, regarde en arrière ; l'économie politique, jeune, ardente, un peu inquiète, voit en avant. Vous lui avez donné une place dans vos concours et vous lui soumettez des problèmes qui ont toujours un grand retentissement dans le monde. Dans votre amour pour le vrai progrès, vous voulez que les penseurs se rencontrent et s'expliquent devant vous sur les intérêts généraux de l'humanité. Vous modérez l'impatience autant que vous réprouvez la routine. Vous montrerez la même sagesse, en proposant de rechercher les *conditions du véritable esprit d'association*, la même noblesse de sentiments, en mettant au concours la question de la foi *dans ses rapports avec l'état des âmes au* XIX^e^ *siècle*, ou celle *des impressions que les grands spectacles de la nature doivent fournir à notre époque ;* la même largeur de vues, en demandant *comment les relations internationales seront modifiées par les intérêts économiques.* La centralisation administrative, ses causes, ses excès, ses remèdes, offrent aussi la matière d'un grand problème. Il ne sera pas moins utile de déterminer jusqu'à quel point nos révolutions ont transformé l'esprit et le caractère franc-comtois, ce que nous en avons perdu et ce qui nous en reste encore. Les développements et l'influence de l'horlogerie attirent tous les regards ; c'est à vous de constater l'importance de cette industrie et de réunir les éléments d'une enquête

sérieuse et profitable. Il est une haute question qui sollicitera tôt ou tard l'attention des plus habiles. En comparant les naissances aux décès, et les richesses croissantes du sol à la diminution progressive des familles, vous serez peut-être effrayés à l'aspect de la dépopulation qui commence et de la solitude qui se fera un jour devant nous. Mais où la science se trouble et ne voit qu'un abîme, la morale signale une grande prévarication et la religion un grand remède. Votre voix s'élèvera encore pour venger l'honneur du foyer, rappeler les vertus sociales et domestiques, protéger et faire fleurir les bonnes mœurs.

Non, malgré la redoutable rivalité des intérêts matériels, les travaux de l'esprit ne descendront pas chez nous du haut rang où vous les avez placés. Que la Franche-Comté dispute aux contrées voisines l'empire des arts utiles qui servent l'humanité ; mais que l'académie conserve le sceptre des arts de l'intelligence, qui nous élèvent, nous charment et nous consolent. L'industrie et le commerce occupent dans nos préoccupations une place plus considérable qu'ils ne l'avaient jamais eue ; loin de nous en troubler, bénissons-en la Providence. Espérons que la vie intellectuelle, morale, religieuse des Franc-Comtois, n'en dominera pas moins leur vie matérielle, et que, loin d'en être écrasée ou flétrie, elle en sera agrandie et ornée. En parcourant la voie de fer que la main de nos ingénieurs a suspendue et découpée avec tant de hardiesse aux flancs des rochers du Doubs, on voit, permettez moi de le dire, comme une image de cette noble espérance. Le voyageur avait

beau être familiarisé avec les accidents du paysage ; du haut de cette route brûlante, jusque-là inconnue aux hommes, il se révèle à ses yeux comme un monde nouveau dans les lieux mêmes qu'il avait le plus souvent admirés. Nos rochers dessinent mieux leurs formes gigantesques ou capricieuses, l'ombre et la lumière ont plus de jeux et de contrastes, la vue trouve plus d'échappées, le soleil, en les éclairant, semble avoir plus de rayons, et la rapidité qui emporte le char de feu ajoute encore à la magie de ce spectacle en renouvelant sans cesse l'aspect de la vallée, du ciel et des montagnes. C'est l'image de la Franche-Comté, toujours forte et grande dans ses convictions, dans son caractère, dans ses mœurs, mais plus belle, plus féconde, plus heureuse que jamais : c'est la Franche-Comté de l'avenir.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Par M. l'abbé Dartois.

—

Messieurs,

L'Académie avait proposé, pour le concours d'éloquence, l'éloge de Bergier.

Ce sujet, si propre à intéresser nos compatriotes, n'a pas excité l'émulation autant qu'il y avait lieu de l'attendre : deux mémoires seulement vous ont été présentés.

Le numéro 1, qui porte l'épigraphe *Bonum certamen certavi*, est de 23 pages in-4°, et dans ces limites étroites se trouvent la vie de Bergier, l'énoncé de tous ses ouvrages, l'analyse des principaux, quelques appréciations générales ou spéciales, une longue citation de Feller, etc. C'est donc un travail trop abrégé, qui n'est guère d'ailleurs que la reproduction, souvent textuelle, des articles antérieurs relatifs à Bergier. L'auteur écrit assez bien, quoiqu'il lui soit échappé quelques embarras

de périodes et même quelques incorrections. De temps en temps sa précision est heureuse, comme d'autres fois elle le trahit, en laissant incomplets les aperçus qu'il présente. Capable, mais trop timide, il ne s'abandonne pas assez à la verve ; le reproche qu'il fait à Bergier, de *manquer un peu de coloris* dans son style, peut s'appliquer justement à son propre style qui est généralement pâle, sans animation, dépourvu de tableaux, d'images, de traits saillants.

Toutefois cette œuvre modeste est digne d'éloges et d'encouragements : c'est l'essai d'un talent qui réussira certainement en prenant plus librement son essor ; j'en donnerais volontiers pour preuve le début de l'auteur : vous n'entendrez pas sans plaisir ce morceau remarquable.

« Si les talents font respecter la vertu, celle-ci leur » donne plus d'éclat, d'élévation et de puissance : ja- » mais le génie ne s'élève d'un vol si libre et si hardi » que quand il s'éclaire au flambeau de la vérité ; la » raison n'est pas faite pour l'erreur, et la science n'est » vraiment digne d'elle-même et ne peut atteindre sa » fin, qu'autant qu'elle se consacre à la défense des » bons principes. C'est ainsi que dans un siècle de » corruption et d'impiété, un seul homme plein de foi et » de science, suffit à repousser toutes les attaques d'une » armée d'incrédules qui redoutaient la vigueur de sa » logique, autant qu'on admirait l'étendue de son éru- » dition ; et tandis que la célébrité des impies tend à » disparaître avec leurs doctrines, la gloire de leur plus « terrible adversaire semble briller d'un éclat nouveau. »

Le numéro 2 porte pour épigraphe ces paroles de M. de Frayssinous : *La religion a tout contre elle, excepté la vérité.*

Ici le plan est beaucoup plus vaste, et il remplit 110 pages in-4°. Après un riche début, qui montre la Providence soutenant toujours la vérité contre l'erreur, et suscitant à la religion des apologistes toujours appropriés à ses besoins, l'auteur esquisse à grands traits le portrait de Bergier, l'athlète de la foi, et il arrive habilement à la division de son panégyrique, qui présente successivement son héros pendant ses premières années et sa vie pastorale, pendant son séjour à Besançon, en qualité de principal du collége, et enfin pendant celui qu'il fit à Paris et à Versailles jusqu'au jour de sa mort.

En réunissant les documents anciens, en profitant de ceux que pouvait fournir la correspondance nouvellement éditée par M. Migne, en y ajoutant des traditions solidement établies et quelques faits particuliers pleins d'intérêt, l'auteur a donné une biographie de Bergier plus complète que toute autre. L'histoire de sa vie marche de front avec celle de ses écrits qui en sont une partie si notable. Mais le concurrent a su y faire entrer des faits honorables pour notre province, l'éloge de l'Académie de Besançon qui contribua pour beaucoup à former Bergier, celui du parlement qui, dans une cause célèbre, défendit si glorieusement la justice, etc. L'analyse des écrits de l'apologiste est exacte, ample, ferme; les questions délicates sont abordées avec sincérité, réserve et sagesse. On suit avec un intérêt tou-

jours croissant cette vie si occupée et si calme, si brillante et si modeste, toujours simple, toujours pleine du parfum de la vertu; et on s'attache, sans le connaître, à celui qui la raconte avec cette naïve et noble candeur.

Le style est correct, naturel, facile, à quelques taches près : beaucoup de transitions sont heureuses, beaucoup de traits saillants, quelques tableaux parfaitement tracés, entre autres un court parallèle entre Rousseau et Voltaire, et surtout un autre paralléle plus étendu entre Rousseau et Bergier.

« C'est ainsi que ces deux esprits si divers se faisaient » connaître l'un à l'autre, et sur quel terrain eussent-» ils pu se rencontrer, si ce n'est sur celui de la polé-» mique? Rousseau et Bergier, quel contraste! autant » l'un a d'orgueil, autant l'autre a de modestie; » le premier, fuyant le monde par haine des hommes » qui l'importunent, l'entretient encore de ses excès et » de sa folie; le second, retiré loin du bruit par amour » d'une religion qu'il veut venger, met toute son ambi-» tion à se faire chérir de ceux qu'il dirige; l'un, pauvre » par vanité, fait de sa singularité même un moyen de » réputation ; l'autre, pauvre par charité, laisse igno-» rer de sa gauche ce que donne sa droite; tous deux » travaillent, l'un à édifier, l'autre à détruire. A Rous-» seau l'impiété avec l'éloquence, la verve, les agré-» ments du style, l'emportement et l'ironie; à Bergier, » la religion avec le calme, la douceur, la modération » qui conviennent à la bonne cause. L'un, grandis-» sant aux acclamations d'un royaume corrompu, » présente effrontément son moule comme celui de

» l'homme de bien par excellence ; l'autre, recevant les » leçons d'une province qui n'était pas aveuglée, parce » qu'elle était restée chrétienne, s'excuse, avec trop » d'humilité sans doute, de la médiocrité de ses ta- » lents, et invoque pour seuls moyens de défense la » raison et la vérité. Celui-là, en cherchant la renom- » mée, n'a trouvé que la célébrité d'un sophiste ; celui- » ci, sans même le savoir, est arrivé à une réputation » beaucoup plus durable, parce qu'elle a pour base la » vertu qu'on ne saurait flétrir, et la religion qu'on ne » saurait vaincre. »

Pour être court, je me borne à citer les dernières lignes de l'ouvrage.

« Les bons esprits de nos jours commencent à se » lasser de l'erreur et des préjugés ; les arguments des » sophistes n'ont plus cours parmi eux ; les admira- » teurs du XVIII^e^ siècle achèvent de vivre sans faire de » disciples ; peut-être la jeunesse d'aujourd'hui est-elle » destinée à voir s'accomplir cette parole de M. de » Maistre : « Quand on méprisera les ouvrages des im- » pies autant qu'ils le méritent, la révolution sera finie. » » Le même philosophe avait dit : « Le XIX^e^ siècle a » commencé par la déclaration des droits de l'homme, » il pourra bien finir par la déclaration des droits de » Dieu. » Que cette prophétie se réalise ou non, qu'il » soit donné à la religion de voir ses ennemis dissipés, » le mensonge sans crédit et l'impiété sans ressources, » ou bien que de nouveaux combats viennent l'éprou- » ver sans toutefois la vaincre, l'Église, dans ses » triomphes comme dans ses revers, n'oubliera pas le

» modeste et savant apôtre, qui, dans un temps si diffi-
» cile, n'a pas craint de faire entendre le langage de la
» foi, et qui a consacré sa vie toute entière à venger
» son culte et à défendre ses enseignements.

» Nous ne demandons pour Bergier, ni monuments
» ni statue. Ses livres vivront plus que le marbre et la
» pierre où nous avons gravé, avec trop d'empresse-
« ment peut-être, des gloires d'un jour et des noms
» que le temps ne respectera pas. Autant il fut au-
» dessus de l'ambition pendant sa vie, autant il demeure
» au-dessus de la louange après sa mort. La compagnie
» qui a mis son éloge au concours n'en a pas moins
» droit à nos remercîments. Nous lui devons d'avoir lu,
» connu, compris et aimé Bergier; de telles lectures
» nourrissent l'esprit autant qu'elles l'éclairent, et c'est
» d'elles qu'on peut dire avec le plus de justesse :

» C'est avoir profité que de savoir s'y plaire. »

Votre commission, Messieurs, a jugé ce travail assez consciencieusement préparé, assez habilement exécuté, pour lui adjuger le prix d'éloquence.

Elle vous prie d'accorder au numéro 1 une mention honorable.

A la suite de ce rapport, M. le président ayant ouvert les billets cachetés joints aux deux ouvrages, a proclamé M. Paul de Beauséjour comme auteur du discours n° 2, qui a été jugé digne du prix, et M. l'abbé Bresson, maître d'études au petit séminaire de Luxeuil, comme auteur du discours n° 1, qui a mérité une mention honorable.

POÉSIES

Par M. Alexandre de Saint-Juan.

LE DROMADAIRE ET L'ANE.

FABLE.

Trois Musulmans, dont un cadi,
Un dromadaire méhari,
Avec un âne,
A Medine la sainte allaient en caravane.
Après six jours de marche en ces déserts perdus,
Sur un sable de braise et sous un ciel de flamme,
Bêtes et gens n'en pouvaient plus,
L'âne surtout : à fendre l'âme
Il gémissait ! — Courage, allons,
Disait le dromadaire ; au-delà de ces monts,
Près d'ici, dans trois jours, tous deux nous trouverons
Herbage tendre, eau fraîche en abondance.
D'ailleurs ces pleurs sont indignes de toi ;
M'en vois-tu par hasard répandre?
Poursuis ta route, imite-moi ;
Arrive à bien qui peut attendre.
— Bien parlé, reprit l'âne en se plaignant toujours ;
Mais le pouvoir est le point nécessaire,
Car je n'ai pas, monsieur le dromadaire,
Comme vous au départ bu de l'eau pour huit jours.

Aux donneurs de conseils, race qu'on n'aime guère,
Sur ce texte on pourrait certe en dire bien long;
Mais je me tais sans commentaire.
Dire tout aujourd'hui n'est ni prudent ni bon.

—

LE POT AU FEU ET LE VASE DE CHINE.

FABLE.

Grosjean, un grand lourdaud arrivé du village
Tout fraîchement laquais chez un haut personnage,
Je ne sais trop pour quel usage,
Avait laissé le pot au feu dans le salon.
A l'aspect de ce marmiton,
Qu'avait noirci l'âtre de la cuisine,
Tout moucheté de taches de bouillon,
Et qui sentait un tant soit peu l'oignon,
Du haut d'un riche guéridon,
Un énorme vase de Chine,
Au col apoplectique, à l'abdomen bien rond,
Pot, mandarin de l'Empire-Céleste,
L'apostropha de ce ton leste :
Que viens-tu faire ici, manant,
Toi dont la fange est l'élément?
Un salon n'est point fait pour les gens de ta sorte;
Reprends le chemin de la porte,
Sans plus tarder déguerpis lestement;
Sais-tu, maraud, qu'ici nous sommes,
Cruchons et pots, tous gentilhommes!
Ce vase qui semble fêlé,
C'est du Céladon craquelé,
Il a coûté de folles sommes.

Ce plat de Sèvre à la riche couleur
Est le cadeau d'un empereur.
On paierait cent louis ces trois tasses de Saxe.
Pour moi, personne ne me taxe ;
Je suis sans prix et sans défaut,
Et Dieu seul peut savoir ce que je vaux.

Abasourdi, courbant la tête,
Le pot au feu tremblant songeait à la retraite,
Quand brusquement un vieux fauteuil,
(Le pot au feu n'avait osé répondre)
Gourmanda vertement l'orgueil
Du Chinois insolent et le sut bien confondre :
Prince du saint Empire du milieu,
Dont le trône est de porcelaine,
Souffrez que je défende un peu
Ce bonhomme de pot au feu
Que votre Excellence malmène.
Il n'est pas comme vous un pot de qualité,
Il n'a pas le vernis de votre laque fine,
Mais il n'a pas aussi votre fragilité
Et tous deux vous avez une même origine.
Comme lui, Monseigneur, vous sortez du limon,
Que ce soit à Paris, que ce soit à Canton,
C'est même chose, j'imagine.
Quant à vos rôles, m'est avis
Qu'au pot au feu l'on doit donner le prix.
Tandis que, sur cette étagère,
Vous étalez à la lumière
Une splendide oisiveté,
Moins brillant, dans une humble sphère,
Le pot au feu modestement
Confectionne un aliment

Utile à la richesse, utile à la misère.
Monseigneur, croyez-en ce langage sincère :
Sans pot au feu point de salon.
Le vieux fauteuil avait raison.
Foin du clinquant, vive le nécessaire !

—

LE LIÈVRE ET L'ÉCUREUIL.

Eh bien ! Jeannot, mon vieux, as-tu toujours la fièvre ?
Disait, en gambadant sur un chêne voisin,
Un écureuil à certain lièvre
Qui broutait en tremblant une branche de thym.
D'être un si grand poltron, voyons, n'as-tu pas honte ?
Non, répondit le lièvre, et tout haut j'en conviens,
Si jamais comme vous sur les arbres je monte,
J'en fais serment, je tiendrai tête aux chiens.

—

SONNET.

Tel qui paie un valet en tient un, c'est possible.
Il pourra l'appeler ou Lapoire, ou Jasmin ;
Mais qu'il soit un modèle en tous points infaillible,
Je n'en veux pas au feu vraiment mettre la main.
Prenez-en deux parfaits, même passés au crible,
Ayant certificat signé du sacristain,
Je puis vous assurer et jurer sur la Bible,
Que vous n'en aurez qu'un et demi, c'est certain.
Si vous en avez trois ! Que le bon Dieu m'en garde !
J'aimerais mieux jamais ne manger de poularde,
A mon habit troué moi-même faire un point.
Oui, quel que soit leur sexe ; oui, quel que soit leur âge,
Cent contre un avec vous, sans hésiter, je gage,
Si vous en avez trois que vous n'en aurez point.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. le président CLERC.

Messieurs,

Malgré la liberté que vous laissez aux concurrents de choisir leurs sujets d'étude pour le concours d'histoire, trois mémoires seulement vous ont été adressés. Votre Commission m'a chargé de vous en rendre compte.

L'un est une notice sur le village de Cemboing, voisin de Jussey, le second est l'histoire du couvent des Cordeliers, de Besançon ; le troisième celle de l'abbaye de Lieucroissant, ou des Trois-Rois.

De ces trois mémoires, celui qui porte le n° 1er, doit être retranché du concours, l'auteur s'étant lui-même rayé de la liste des concurrents en signant ostensiblement son ouvrage. Votre règlement est précis à cet égard : il veut, Messieurs, comme garantie de la liberté de vos jugements, comme preuve de leur impartialité, que vous ignoriez, autant qu'il dépend de vous, le nom des concurrents. Cette loi écrite dans vos programmes, et publiée chaque année à la séance du mois d'août, est rigoureuse et sans exception.

Un autre des concurrents, l'auteur du mémoire n° 3, a pris pour sujet l'histoire des Cordeliers de Besançon,

et pour devise ce vers d'Horace : *Multa renascentur quæ jam cecidere*, allusion évidente au collége Saint-François Xaxier, qui occupe l'emplacement de l'antique monastère, et dont le candidat se présente comme l'un des élèves.

Le couvent des Cordeliers, ou Franciscains, a été construit à Besançon, à une époque voisine de la mort de saint François d'Assises, fondateur de cet ordre, et il a subsisté jusqu'à la révolution française.

L'auteur décrit avec intérêt l'histoire de cette maison qui lui est chère ; il peint avec goût et vérité son église du XIII^e^ siècle, l'une des plus belles de la cité ; son architecture, son clocher de forme octogone et d'une hauteur prodigieuse, ses chapelles dépositaires des cendres des plus notables familles. Le jeune historien rappelle les maisons de cet institut établies dans la province ; il fait connaître les fortunes diverses de celle de Besançon, l'époque précise de sa fondation, l'accueil empressé des habitants, leurs espérances toujours justifiées par la régularité des religieux, leurs services, leurs bienfaits, leurs prédications quelquefois éloquentes et toujours pacifiques ; l'élève, dont l'affection pour ses maîtres se répand sur leurs devanciers, aime à les trouver toujours sans reproche ; jamais, ce sont ses termes, ils n'eurent besoin de réforme. Un mot d'un vieux historien de Besançon peint le respect dont ils étaient entourés : « Ils « ont, comme ils ont toujours eu, le cœur et l'estime « de tous les habitants. »

C'est sous l'habit franciscain que Jacques de Bourbon, roi de Naples, désabusé des grandeurs, et pauvre volon-

taire, mourait après neuf années d'épreuves dans l'asile qu'occupent aujourd'hui à Besançon les Sœurs des pauvres.

C'est dans leurs cloîtres d'Allemagne que de nos jours le père Kermann se défendait par le silence contre la voix de la renommée, que Litz ensevelissait, avant quarante ans, les prodiges d'un talent dont nous avons vu à Besançon même, il y a peu d'années, les enivrantes ovations.

Le jeune concurrent écrit avec facilité, avec goût, quelquefois avec sentiment; il y a plus d'une page remarquable dans son mémoire, surtout parmi celles qu'il consacre à la description du vieux monument. Il sait répandre de l'intérêt sur ce qu'il écrit; il a beaucoup travaillé son sujet, et ses recherches sont aussi complètes qu'elles peuvent l'être.

Cependant vous n'avez pu lui décerner le prix. Au fond le sujet est stérile. Une circonstance, aussi fatale aux franciscains qu'à leur histoire, a été le voisinage de la rivière du Doubs; leur couvent était situé sur la rive la plus attaquée par les eaux et la plus difficile à défendre; trois fois leur maison a été submergée, l'église seule est restée debout, les flots destructeurs ont tout envahi, les bâtiments ont été renversés, les titres emportés par les eaux.

Après tant de fléaux, dont le dernier date de l'année 1570, l'histoire des cordeliers ne pouvait être qu'un débris, et Chifflet qui publiait son *Vesontio* en 1618, affirmait que des temps anciens il ne restait rien aux franciscains de Besançon : *neque ulla franciscanis nos-*

tris reliqua sunt illorum temporum monumenta (1).

Le jeune concurrent n'a donc pu que réunir avec peine quelques feuilles échappées à tant de naufrages; c'est dire assez que, malgré l'ardeur de son zèle et de ses recherches, l'histoire qu'il écrivait était impossible. Il était trop intelligent pour ne pas le comprendre ; aussi, pour masquer ce côté faible du sujet, il a été conduit à donner des proportions exagérées à l'histoire du roi Jacques, à la vie de saint François d'Assises, à la description du monument.

Cependant, tandis qu'il luttait avec effort contre le vide de son sujet, un rayon d'espérance a brillé à ses yeux, et cette espérance s'est convertie en certitude. L'auteur du mémoire a retrouvé, non en original mais en copie ou en analyse, l'histoire des cordeliers de Besançon au XIII^e^ siècle et jusqu'à la charte de fondation du monastère, écrite le 14 juillet 1224 dans le palais même de l'archevêque Gérard, qui occupait alors le siège épiscopal de la cité.

Où s'est faite cette heureuse, cette merveilleuse rencontre qui a dû causer au jeune historien tant de joie ?

Dans un vieux livre, en parchemin, je me trompe dans l'extrait qu'a fait de ce vieux livre un cordelier de Besançon, auteur d'une notice sur son couvent, écrite en 1753.

Rien de mieux : cependant, si ce livre est vieux, il devait exister du temps de Chiflet; et s'il avait alors quelque crédit parmi les cordeliers, comment ne l'ont-

---

(1) *Vesontio*, II, p. 265.

ils pas fait connaître à l'auteur du *Vesontio?* Ou bien il faut croire que cet historien, si épris des antiquités de la ville, et qui écrivait à côté des religieux, aura oublié de les interroger.

Ces simples réflexions pouvaient inspirer au jeune écrivain quelque défiance; mais la lecture seule de l'acte prétendu de fondation du monastère devait achever de l'éclairer. Dans cette pièce, c'est l'archevêque Gérard qui parle. Dès le début, il nomme les bienfaiteurs qui ont donné aux cordeliers la plage occidentale du Doubs pour s'y établir, c'est-à-dire le sénat et le peuple bisontin, *senatus populusque bisuntinus*. Par ces seules paroles, et pour quiconque a étudié les monuments, cette pièce est jugée; ce n'est pas ainsi qu'on parlait au XIII^e^ siècle; à aucune époque, les prélats de Besançon n'ont employé, pour désigner l'hôtel de ville, ce langage figuré; il est surtout curieux dans la bouche de l'archevêque Gérard, qui n'a jamais reconnu, ni même connu ce sénat municipal, et qui, précisément cinq mois après, était jeté hors de sa ville épiscopale par la première explosion de la commune naissante.

Ainsi le vieux livre en parchemin a tort, clairement tort; ces énonciations erronées n'y existaient pas en 1618, ou elles étaient sans crédit au monastère; tous les documents que le vieux livre renferme pour l'histoire du XIII^e^ siècle sont ainsi ébranlés; il faut renoncer à recouvrer ce qui est perdu, les flots du Doubs ont tout emporté.

La même inexpérience se trahit dans d'autres passages du mémoire : Le jeune auteur peint, en 1224,

Besançon comme étant encore à l'état de ruine, sauf quelques rues boueuses et étroites; il croit que la ville avait alors un gouverneur, que Louis XI y diminua les impôts, qu'en 1479 les habitants s'étaient *lâchement* rendus à ce cruel ennemi de la Franche-Comté ou à ses capitaines. Aucun historien n'a, jusqu'à ce jour, formulé semblable jugement et avec tant d'amertume. Il ne peut être mérité que par un très-petit nombre d'hommes aux gages des conquérants, et dont le nom ne sera bientôt plus un secret. S'il nous est donné d'écrire l'histoire de ces temps mémorables, nous justifierons par des pièces contemporaines qu'aux plus mauvais jours le dévouement des bisontins n'a pas failli à Marie de Bourgogne, et que ce dévouement plein de péril, et admiré du pays tout entier, fut généreux, désintéressé, sublime !

Ces critiques de votre commission, Messieurs, vous paraissent peut-être sévères; toutefois nous avons toujours voulu être bienveillant. Le jeune historien possède les germes d'un talent réel; la vérité lui était due, son mérite l'a rendu digne de l'entendre; la modestie qui brille dans son mémoire le rend capable d'en profiter. Nous lui dirons donc : persévérez dans cette ligne du bon goût et du bon style; continuez à vous former à l'école des maîtres. C'est la source du beau, comme les documents originaux discernés sans erreur et lentement médités sont en histoire la source du vrai. Ne regardez que comme un essai ce premier ouvrage; mettez au service d'un sujet plus fécond les dons heureux que vous avez reçus; et, avec la même bonne volonté, le même travail, l'avenir vous promet, non comme aujourd'hui une simple distinction, mais une couronne.

Les limites de ce rapport et de cette séance publique nous interdisent toute citation. Nous passons donc immédiatement à l'examen du mémoire n° 1^er^, dont le sujet est l'histoire de l'*abbaye de Lieucroissant,* ou *des Trois-Rois*, avec cette devise qui n'est que l'inscription gravée par les religieux mêmes sur les murs de l'abbaye : *Crescat in te pia locus iste, Maria.*

Ce mémoire est presque l'opposé du premier, par les qualités et les défauts qui le signalent. Si l'ouvrage qui précède succombe par l'indigence du sujet, l'auteur du mémoire des *Trois Rois* plie sous le faix des richesses dont il ne sait pas toujours faire usage. Ce mémoire révèle au surplus un travail sérieux ; mais nous devons d'abord vous en faire connaître l'objet :

A l'extrémité occidentale de la grande courbure que fait le Doubs, en se dirigeant des environs de Montbéliard à Clerval et à Baume, au sein d'une contrée riante située entre les châteaux de Soye, de Chatelot, et le lieu où s'éleva dès lors le bourg de Lisle, fut bâti en 1138, à côté d'un bois, l'abbaye de *Lieucroissant*. Ce nom, qui lui fut donné par un archevêque de Besançon, sembla révéler l'avenir de cet asile religieux. Ses deux premiers fondateurs avaient d'abord habité une tour du voisinage, où leur vertu les fit découvrir. Le nombre des religieux s'accrut rapidement. Des dons immenses les rendirent propriétaires de la partie la plus occidentale du comté de la Roche. Malgré ces richesses, la vertu fleurit d'abord avec la discipline ; ils étaient humbles, laborieux, charitables, travaillaient des mains, labouraient la terre, gardaient leurs troupeaux. Le dépôt momentané des

reliques des rois mages dans l'abbaye, lors de leur transport à Cologne, lui fit donner le nom des Trois-Rois. C'est à raison de leur passage au château de Grammont, que les sires de Granges et les sires de Grammont, leurs descendants, ont remplacé l'étoile d'or de leur blason héréditaire par trois têtes couronnées, avec cette noble devise : *Dieu aide aux gardiens des rois*. Les religieux jouirent de la paix pendant le premier siècle de leur fondation, mais la guerre les désola dans les âges suivants. L'abbaye, placée sur le passage ou au voisinage d'une foule de voies romaines et du moyen âge, ayant pour ennemis tous les ennemis des belliqueux Neufchâtel leurs gardiens, tour à tour enrichie et rançonnée, renversée, rebâtie, cinq ou six fois déserte, en proie à d'incessantes calamités, subit en 1475 l'invasion des Suisses allemands, en 1638 celle des Suédois. Un document contemporain qu'a ignoré l'auteur du mémoire, peint en deux mots, mais avec énergie, l'état déplorable où l'avait réduite les Suisses, et où elle était encore au mois de mars 1476. « L'abbaye de Lieucroissant, porte le vieux manuscrit, est maintenant inhabitable, tous les villages brûlés par les Allemands, et sont mendiants les religieux. » Mais un mal plus profond la minait. Quand l'ordre de Citeaux devenu trop riche se lassa du travail des mains, les religieux de Lieucroissant demandèrent et obtinrent de leur chapitre général, vers 1310, la permission d'acenser la plus grande partie de leurs riches et vastes domaines. Cette permission fut accordée. C'est l'époque de la renaissance d'un grand nombre de villages voisins, dont les colons devinrent propriétaires. Ce

changement porta un coup mortel à l'ancienne discipline : le mal apparaît clairement dès le XVI^e^ siècle ; il était bien plus grand au XVIII^e^ ; les mœurs du monde avaient pénétré dans l'ancien asile de la vertu ; si la vertu de quelques uns protestait encore contre la décadence générale, si le monastère conservait encore des habitudes hospitalières et charitables, le monastère n'était plus que l'ombre de lui-même, et l'orage révolutionnaire qui en dispersa les membres, ne frappa qu'un héritage stérile et une terre dégénérée.

Ces annales de l'abbaye qui aurait été la plus riche de la Franche-Comté, si elle avait conservé ses domaines, offrent de l'intérêt et même une certaine grandeur ; une semblable histoire a ses enseignements, ses tableaux variés, ses oppositions et ses contrastes. L'auteur a beaucoup travaillé son sujet ; il parcourt en 343 pages, y compris les pièces justificatives, une période de six siècles et demi. Ce travail est complet ; le concurrent a épuisé toutes les sources d'information ; il a consulté non-seulement tous les dépôts historiques de notre ville, mais les archives des villages voisins de l'abbaye et jusqu'à celles de Porentruy. Ces recherches répandent un jour inconnu sur le XII^e^ siècle, dans toute la partie occidentale du comté d'Elsgaw.

Ce mérite est incontestable, mais il est un écueil que le concurrent n'a pas su éviter : les longueurs. Le récit des donations est interminable ; l'ouvrage gagnerait beaucoup au retranchement d'un tiers.

Ce mémoire n'offre qu'un petit nombre d'erreurs ; quelques affirmations y dépassent les preuves ; certains

tableaux semblent peints d'imagination. L'auteur traduit ainsi l'impression que causa parmi les seigneurs de l'Elsgaw l'arrivée des religieux : « Ce fut avec une satis- » faction bien vive que les nobles du pays virent les » disciples de saint Bernard s'établir dans leur pays. » Au sortir des rudes épreuves qui avaient affligé le » monde durant le cours des x^e^ et xi^e^ siècles, ils sen- » taient tous le besoin de pénitence, de prières et de » paix. » Personne, Messieurs, ne reconnaîtra sous ces traits les hauts barons du xii^e^ siècle, et la noblesse indomptée de Rainaud III.

Enfin, le grand défaut de l'ouvrage, c'est le style. Trop préoccupé de ses vastes recherches, l'auteur n'a pas assez travaillé le sien; sa diction est claire, mais elle manque de vie, de couleur, d'élégance, de variété; elle est trop souvent négligée et commune.

Toutefois, un aussi long travail, fruit de plusieurs années d'étude, plus précieux pour qui sait que les archives de l'abbaye des Trois-Rois étaient jusqu'à ce jour entièrement perdues, ne pouvait rester sans récompense. Après avoir mûrement pesé la valeur relative des mémoires n^os^ 1 et 3, votre commission, dont vous avez ratifié le suffrage, a pensé que les auteurs devaient obtenir chacun une mention honorable, celui de l'histoire des cordeliers, avec une médaille d'encouragement de 100 fr., l'auteur de l'histoire de l'abbaye des Trois-Rois, avec une médaille de 200 fr.

Ainsi, vous demeurez fidèles à la règle que l'Académie s'est prescrite; vous couronnez difficilement, mais vous êtes faciles et prompts à encourager. Tout con-

current qui, sous des formes modestes, apporte dans cette enceinte le tribut d'une œuvre sérieuse et consciencieusement étudiée, reçoit de vous un accueil sympathique, vous appelez à vous tous les nobles efforts ! Ce que vous désirez, c'est de voir surgir de tous les points du pays le travail et la lumière. Ce pays, vous savez ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il doit être. Je ne parle pas de ses admirables aspects, de ses horizons enchanteurs. Mais au point de vue de la science, de l'histoire, de l'antiquité, en est-il un plus curieux en France? Ce n'est que depuis quelques années qu'on a reconnu tout ce qu'il recèle de souvenirs antiques, de vastes débris, de tombeaux, de camps, de champs de bataille. Désormais, disait un archéologue bien connu, je ne tournerai plus mes pas vers la Bretagne; chaque année j'irai voir la Franche-Comté. La Franche-Comté, Messieurs, le duc Charles le Hardi l'appelait le jardin de l'honneur. Quelles nobles figures y signalent le moyen âge? Quels traits sublimes ont manqué à cette guerre de trente ans, dont nous ne sommes séparés que par deux cents années? Apprécierons-nous moins que les étrangers ce vaste champ de gloire et d'étude? De patriotiques efforts ne le maintiendront-ils pas à la hauteur où l'avaient élevé nos pères? L'aimerions-nous moins qu'ils ne l'aimaient, ce pays que l'on admire, auquel on se dévoue avec plus d'ardeur, à mesure qu'on l'étudie, qu'on le connaît davantage?

LES

TUMULUS D'ALAISE, DE CADMÈNE ET D'AMANCEY

Par M. Just VUILLERET.

Messieurs,

Quelques jours après la publication de la célèbre brochure de M. Delacroix sur Alesia, le premier et le plus spirituel de nos érudits, nous disait avec cette bonté et cette finesse qui le caractérisent : c'est la conspiration du silence, il n'en est pas question !

Ses craintes sont sans doute dissipées aujourd'hui, jamais ouvrage n'a fait plus de bruit; l'élève, le professeur, l'habitant du pays, les savants étrangers, le feuilleton de la localité, les grands journaux scientifiques, la modeste société de province, l'Académie, l'Institut, l'officier, le général, les princes eux-mêmes, tous discutent Alesia, c'est à n'y pas croire, et surtout c'est à ne plus s'entendre.

Il faudrait une autre main, une autre volonté, une autre autorité que la mienne pour comprimer cet élan. Je ne viens donc pas vous donner une solution à la question, ni même la discuter, un volume entier suffirait à peine à analyser les soixante brochures imprimées pour ou contre Alaise, et plusieurs de vos séances pour les résumer. Je veux seulement aujourd'hui vous donner

avis d'une découverte récente, qui doit avoir tout au moins une signification dans la question d'Alesia, mais qui, dans tous les cas, a une grande importance archéologique.

Nous connaissons tous, Messieurs, et nous sommes fiers des derniers et sublimes efforts des Gaulois pour s'affranchir de la domination romaine; ils succombèrent devant Alesia, mais où est Alesia? Voilà l'objet de ce grand procès qui s'instruit depuis deux ans, qui se plaide chaque jour, et qui cependant doit durer longtemps encore, car les plaideurs ne peuvent avoir d'autres juges que l'opinion publique, et celle-ci est aussi lente à se décider que difficile à convaincre.

Du reste, ils paraissent pouvoir attendre sans grand dommage, car ils ne plaident guères que pour la possession d'une ville qui n'est plus, ou pour l'honneur d''avoir été battus. Laissons-les un peu; à distance nous jugerons mieux du talent de chacun, et en nous rapprochant d'Alaise, du mérite de leurs raisons.

Il y a juste vingt ans que notre confrère, M. le professeur Bourgon, fit ouvrir les premiers tumulus d'Amancey; en présence des débris qu'il y découvre son embarras égale son étonnement; « la Loue et le Lizon » coulent, dit-il, aux pieds des rochers et des précipices » qui servent de fossés et de fortifications au vaste pla- » teau d'Amancey; celui-ci semble disposé pour un » champ de bataille, on y rencontre partout des déno- » minations qui rappellent des idées de guerre, de luttes » et de combats; la superstition y a rassemblé toutes » ses apparitions diaboliques, ses dames vertes, ses

» dames blanches, ses chevaux errants, ses danses noc-
» turnes; comme dans les plaines de l'Alsace où eurent
» lieu jadis des combats, la crédulité y place ses tra-
» ditions merveilleuses; on y voit des tumulus sans
» nombre; quel est donc ce vaste cimetière? Ce sont
» des guerriers, on y trouve des armes, des bracelets;
» ce sont des païens, on voit à leurs côtés de ces vases
» que l'antique tradition plaçait dans les tombeaux;
» ne pourrions-nous pas affirmer que ce sont des ro-
» mains ou gallo-romains! Ces plaques de bronze ornées
» de dessins réguliers, élégants, ne peuvent être attri-
» buées à l'époque celtique qui frappait d'aussi gros-
» sière monnaie. »

Voilà le tableau, l'opinion et les motifs que nous a laissés le savant professeur d'histoire; son tableau est celui d'un maître, il est encore frappant, seulement sa conclusion relative aux sépultures romaines (qu'il ne risque du reste que sous la forme interrogative), ne paraît plus fondée; les documents archéologiques ne semblent même plus laisser place à la discussion à cet égard; il est certain que, pendant les deux ou trois premiers siécles de l'ère chrétienne, les romains brûlaient leurs morts, au quatrième ils creusaient des fosses ou des tombeaux. Leur usage habituel n'était pas de coucher leurs morts sous des tumulus, et si le doute était permis, l'examen des objets trouvés dans ceux d'Amancey le lèverait bien vite; vous savez avec quel soin et quelle recherche les romains se plaisaient à représenter sur les moindres objets des figures d'animaux, des végétaux de toute sorte; les poteries culinaires elles-mêmes

les reproduisent; voyons les débris d'Amancey : pas de trace de figuration ou de représentation, un trait, quelques points en forment tout le dessin; quelque régulier, quelque élégant qu'il puisse être d'ailleurs, le seul aspect ne laisse pas d'illusion possible. Ce n'est ni le même peuple ni la même époque; mais alors où allons-nous les classer dans la succession des âges? là, mais seulement là, commençait notre embarras; longtemps nous avons pu dire comme M. Bourgon « le » manque de documents nous met dans l'impossibilité » d'assigner une date » l'ensemble de ces débris avait un cachet si particulier, que l'œil le moins exercé le découvrait au milieu des antiquités de toutes les époques. A leur aspect nous pouvions dire d'où ils provenaient, mais c'était tout; nos maîtres eux-mêmes ne pouvaient nous donner ni une époque, ni un pays, ni l'usage de quelques-uns d'entre eux.

Les savants étrangers les attribuaient aux populations celtiques; mais on a si souvent dit, les érudits francs-comtois avaient si souvent répété qu'au delà de l'époque romaine tout n'était plus que chaos, confusion, obscurité, qu'il était presque téméraire de proposer cette solution; et cependant quoi de plus simple? On connaît sans conteste les débris romains, ceux des peuples et des époques mérovingiennes, des burgondes, des sarrazins, et des divers temps du moyen-âge; chaque jour apporte un nouveau document aux richesses de chaque époque, celles-ci s'enchaînent, se succèdent, sont classées et serrées de manière à ne laisser place pour aucune autre; on est donc conduit aussi naturellement qu'invincible-

ment aux époques qui précédèrent la domination romaine dans nos contrées. A Londres, à Copenhague, la classification s'est faite ainsi sans hésitation ; à Lausanne on ne s'étonne que de nos scrupules ; enfin la surprise de M. Quicherat, notre nouveau confrère, qui se recommande plus encore par ses travaux et par son érudition que par la haute position qu'il occupe à l'école des Chartes, son étonnement en présence des cartons d'Amancey sont des témoignages tout aussi précieux que celui qu'il a bien voulu nous donner depuis ; je n'ai jamais vu, dit-il, plus bel ensemble de collection celtique ; les Eduens s'y reconnaîtraient eux-mêmes, ne nous montrons pas plus difficiles.

Nous voilà donc très-certainement, messieurs, au milieu des sépultures gauloises ; ajoutons qu'elles sont dispersées en si grand nombre sur une si grande étendue, qu'elles ne peuvent être que des sépultures guerrières faites à la suite d'un combat ; nous sommes bien loin encore de la conclusion de M. Delacroix, reconnaissons cependant que nous venons de faire un pas ; selon lui l'armée gauloise a succombé sur le plateau d'Amancey, et dans le fait nous y trouvons des gaulois ensevelis à la suite d'un combat.

M. Delacroix avançait un fait si étrange, si contraire aux idées reçues, à la tradition, il faut le dire, à la croyance générale, que s'il n'a pas compté sur le retentissement de sa brochure, il a nécessairement dû prévoir qu'elle trouverait des contradicteurs. Ils ne lui ont pas manqué ; les uns étaient presque des adversaires combattant au grand jour ; d'autres, plus prudents, ne lais-

saient qu'entrevoir leur dissidence; enfin, parmi ceux qui restaient ses amis, il eut encore longtemps à soutenir une opposition vive, incessante, mais franche et loyale; pour notre part, nous demandions des traces des populations gauloises non-seulement à Alaise, mais encore au-delà de la Loue et du Lizon, sur les escarpements extérieurs qui entourent les massifs d'Alaise et d'Amancey.

D'après les *Commentaires*, les deux cent cinquante-mille hommes de l'armée de secours sont venus camper en vue d'Alesia et de l'armée romaine, sur les monts extérieurs; si nous étions dans le vrai, leur passage devait y être marqué; nous avons voulu visiter lentement la contrescarpe de cette immense castramétation naturelle; nous mettions une singulière importance à cette vérification; ce fait secondaire devait, selon nous, spécialiser l'action, et nous la faire reconnaître; ce n'était plus seulement un de ces nombreux combats de gaulois dont les traces trop incomplètes ne sauraient se rattacher à un fait historique, mais c'était une bataille avec quelques-unes des *dispositions du siége d'Alesia*.

Voulez-vous savoir maintenant quel a été le résultat de notre exploration? A Lavans, tumulus, castramétation; au lieu dit au Grand, nombre de tumulus; à Charnay, tumulus; à Cadmène, tumulus. Nous étions encore sur la trace des peuples ensevelis à Amancey, et la preuve matérielle ne nous a pas manqué; les pendeloques de Cadmène sont peut-être l'ornement le plus curieux de ces temps antiques. C'est de plus le résumé complet de ceux qu'on a trouvés à Amancey, même métal, même

travail, même dessin, même disposition, même absence de figuration; on ne pouvait que l'attribuer au même peuple, à la même époque.

Une seconde fois, nous voici non-seulement au milieu des sépultures *gauloises*, mais encore au milieu de tumulus élevés en face d'un *oppidum*, de tumulus placés sur les escarpements *extérieurs*, de tumulus situés à proximité d'un *champ de bataille gaulois;* nous ne sommes pas encore à Alesia, sans doute, mais on reste involontairement frappé de ces diverses coïncidences avec les *Commentaires* de Jules César.

Cependant, Messieurs, à la plus douce et plus secrète satisfaction des uns, aux plus bruyantes assurances des autres, l'Alesia séquanaise n'avait rien produit et ne produirait jamais rien par elle-même; ses cabores n'étaient que des huttes de bergers, ses retranchements une bizarrerie de la nature, ses tumulus des mottes de terre, où on ne retrouverait peut-être rien, ni l'homme ni la main de l'homme; et, sans tenir compte des difficultés matérielles qui s'attachent toujours à des recherches de cette nature, le défi se dissimulait sous des allusions plus ou moins fines, plus ou moins transparentes.

Nous en étions là lorsque le hasard, le premier, le plus hardi et peut-être le plus habile des archéologues, vint se charger de répondre par un fait.

Le 2 juin dernier, un jeune berger, couché au sommet d'une de ces mottes de terre si dédaignées ailleurs, mais signalées depuis quelque temps à l'attention des habitants, s'amuse à creuser, à détourner quelques pierres,

et rencontre un premier, puis un second fragment de fer ; il n'en connaît pas l'usage, mais cela doit avoir quelque rapport avec la vieille histoire du pays ; il court en prévenir son père, celui-ci avertit M. le curé d'Alaise ; grande émotion dans le pays ; les prévisions de M. Delacroix vont-elles donc se vérifier ? Quelques coups de pioche complètent le commencement des fouilles, une jante de roue, les fragments d'une autre, et une quantité d'ossements humains indiquent bien vîte ce que pouvait contenir le reste du tumulus. Avec une prévoyance et une réserve dont il faut le féliciter, M. le curé d'Alaise déclare qu'il n'y faut plus toucher qu'en présence de ceux qui peuvent diriger des fouilles de cette nature ; il comble le trou de fascines, les charge de grosses pierres, veille à ce que rien ne soit dérangé, et prévient aussitôt ses confrères de la Société d'émulation. Les premiers objets trouvés furent bien vîte reconnus pour les jantes et boites de roues d'un char antique ; une découverte analogue faite en Suisse donnait le plus grand espoir ; la Société d'émulation vota les premiers fonds, et le 21 juin, au matin, nous étions à l'œuvre.

Le tumulus cette fois est situé en plein plateau d'Alaise, à quelques centaines de mètres au sud de Saraz, dans un lieu élevé dit le Fourré ou Croix du gros Murger ; il présentait la forme que les géomètres désignent sous le nom de calotte sphérique, il mesurait deux mètres dix centimètres de hauteur sur vingt mètres de diamètre ; le gazon qui le recouvrait entièrement n'avait été entamé que pour la petite fouille dont nous

avons parlé. Le premier découvert produisit : cinq boites de moyeu et deux jantes de roue qui venaient heureusement compléter la garniture de notre char antique, puis, au milieu de ces fragments de fer et d'ossements humains, un magnifique poignard fer et bronze d'une élégance et d'une pureté de forme parfaite ; sa lame de fer à double tranchant et garnie d'une poignée de bronze surmontée d'une espèce de demi-lune destinée à assurer et à préserver la main, est encore engagée dans sa gaine de bronze terminée comme la poignée par de petits grains de corail, et donne une idée complète de la forme, du style, de l'usage et de l'ornementation des armes de cette époque.

Les parties inférieures de ce tumulus reproduisirent la disposition que nous avions observée dans ceux d'Amancey : les squelettes étaient rangés la tête et les pieds sur une ligne circulaire, à cinq mètres du centre. L'un d'eux avait conservé tous ses ornements, et quand, avec des soins infinis, nous eûmes enlevé toute la terre qui le couvrait et qu'il apparut avec ses bracelets de bois ou de bronze aux bras, ses armilles aux jambes, le collier au cou, et ses fibules près de la tête, les ouvriers s'animèrent au point que la nuit seule put mettre fin à leur travaux. Le lendemain on découvrit un diadême en bronze d'une grande simplicité mais d'un goût et d'une difficulté d'exécution tels, qu'il peut encore servir de modèle, et que nos machines nouvelles ne sauraient faire mieux ; nous étions occupés à en rapprocher les fragments, lors qu'on découvrit encore des bracelets de bois, des fibules de bracelets de bronze, enfin une si

grande quantité d'ossements humains confondus, qu'il devenait impossible de déterminer le nombre des squelettes.

Le bruit de cette découverte se répandit aussitôt, c'était tout un événement dans le pays; dès le second jour, de plusieurs lieues à la ronde, chacun venait nous voir travailler, de sorte que tout se fit sous les yeux de tous, c'était la meilleure garantie que nous puissions donner de notre loyauté. On a calculé que ce tumulus ne contenait pas moins de 350 mètres cubes de terre; il fut entièrement rasé.

L'ardeur était telle que messieurs Varaigne et Castan, qui nous avaient succédé dans la direction des travaux, firent ouvrir un second tumulus à cinq cents mètres au sud du premier, et ce fut avec un nouveau succès; ils trouvèrent à la partie supérieure un couteau en fer, des fragments de poterie cinéraire et de fioles lacrymatoires, des ossements calcinés, puis trois monnaies romaines de Marc-Aurèle, d'Antonin et d'Adrien, c'est-à-dire tout le petit bagage des sépultures gallo-romaines; le terrain fut ensuite successivement enlevé par couches de cinquante centimètres de profondeur, et ce ne fut que dans les dernières qu'ils retrouvèrent les bracelets de bronze sans figuration, les brassards de bois fossile, la dent de sanglier servant d'ornement, les ossements non brûlés et la hachette de pierre, qui tous caractérisent l'époque celtique.

Ainsi, messieurs, semblent se justifier une à une les énonciations de notre nouveau confrère; ainsi, dès les premières pelletées, cette terre méconnue livrait ses

trésors à la science, il n'était même plus besoin de chercher pour trouver, il suffisait presque de se baisser pour recueillir.

On a paru craindre que la sépulture gallo-romaine découverte au sommet du tumulus ne fît naître quelques doutes sur l'authenticité de la sépulture gauloise; il suffit pour se rassurer de se rappeler qu'elles étaient l'une et l'autre aussi distinctes par leur position dans le tumulus que par les objets qui les caractérisent; les races se sont superposées sur le monticule comme nos générations se superposent dans nos cimetières; on espérait alors comme aujourd'hui en plaçant les morts dans un lieu consacré ou tout au moins respecté, les mettre à l'abri des profanations. Ainsi s'explique sans effort la présence déjà reconnue dans d'autres contrées d'une sépulture gallo-romaine sur un tumulus gaulois, et celui-ci n'en perdra pour autant ni son nom ni sa nationalité.

Une troisième fois, messieurs, nous voici au milieu des sépultures et des débris celtiques; est-ce encore comme à Amancey un fait isolé, inconnu? Est-ce encore comme à Cadmène quelque coïncidence bizarre? Est-ce un nouveau hasard sans portée, sans signification, sans corollaire? En faisant si souvent et une si large part au hasard, on semble plus empressé à abandonner les difficultés qu'à les résoudre; l'Académie ne veut et ne peut vouloir ni l'un ni l'autre; si elle évite avec soin de s'ériger en tribunal d'érudition et de prononcer entre les savants, elle se fait toujours un devoir de rechercher, de recueillir, de classer les documents, de constater les faits, de vérifier les détails, d'examiner les

rapprochements, elle voudra bien encore me permettre ceux-ci.

M. Delacroix, à tort ou à raison, a fixé à Alaise son oppidum gaulois, nous trouvons à Alaise sépultures et débris gaulois ; il a placé l'armée de secours gauloise sur les monts extérieurs, nous trouvons à Cadmène sépultures et ornements gaulois ; il a désigné le plateau d'Amancey comme le lieu de la grande défaite des gaulois, nous trouvons à Amancey des milliers de sépultures gauloises et le plus bel ensemble de débris celtiques ; les cendres amoncelées sur plusieurs points du plateau d'Amancey rappellent encore l'usage des romains de brûler leurs morts ; la victoire leur a permis de reprendre leurs armes restées sur le champ de bataille et si nécessaires à cette époque, n'exigeons que le possible ; nous pouvons désormais étudier sérieusement ; nous avons de justes motifs de croire et d'espérer.

Vous avez pu remarquer, messieurs, combien nous avons tenu à rester dans le domaine des faits, à nous éloigner de toutes ces discussions scientifiques relatives à la question d'Alesia ; ce n'est pas que nous n'ayons notre avis à cet égard, ou que nous hésitions à le dire, c'est parce qu'avant tout nous tenions à vous mettre sous les yeux non plus des possibilités, des vraisemblances, des probabilités, mais des faits, et leurs conséquences immédiates ; leur ensemble nous paraît avoir en lui-même toutes les proportions d'un grand fait historique. Comparé avec les découvertes faites en Suisse ou en Alsace, il les dépasse toutes, et paraît unique, et si nous n'avons pas oublié qu'on a vainement cherché sur le ter-

ritoire ou dans les environs d'*Alise* un seul tumulus, ou des débris celtiques (1) nous arrivons sans y prendre garde à cette conclusion : qu'il n'est pas démontré qu'Alise soit celtique, tandis que nous avons à Alaise la preuve irrécusable du séjour des gaulois.

Il y a quelques jours à peine, messieurs, on laissait encore aux savants le soin de discuter la fameuse question d'Alesia. Le travail paraissait si rude, si hérissé de difficultés, d'un résultat si incertain, que tous n'osaient même pas l'entreprendre ; quelques-uns, des moins courageux sans doute, aimaient mieux juger des coups que de s'y exposer ; depuis l'ouverture des tumulus d'Alaise, le public tout entier s'est jeté dans la mêlée, et sans attendre l'avis trop lent à son gré de ses maîtres d'autrefois, il commente et discute à sa manière ; d'abord il veut voir, et l'empressement était tel au musée, que nous ne pouvions assez vite achever les cartons de Saraz ; ces vieux témoins des siècles passés l'intéressent plus qu'une discussion philologique ; la raison des choses devient plus sensible, le moyen plus facile en présence des objets, et chacun trouve une explication. Le bon sens quelquefois a fait plus que l'érudition, et le premier succès conduit à des études sérieuses.

---

(1) On lit dans les mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, page 202 :

« Le monticule connu sous le nom de *Teurreaux de Gemio* pouvait être pris pour une grande tombelle ou motte funéraire. L'examen attentif que j'en ai fait m'a permis de reconnaître qu'il ne doit rien à la main de l'homme. »

(2e rapport de M. Maillard de Chambure, président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or sur les fouilles d'Alise.)

Réjouissons-nous, messieurs, de cet empressement de tous ; recueillons et rassemblons les précieux élèments de ce grand fait historique, et laissons faire encore le berger d'Alaise, car le dernier mot de tout ceci n'appartient peut-être pas aux savants.

POÉSIES

Par M. Ed. GRENIER, de Baume.

I.

L'OCÉAN.

Quand je lis Machiavel, Tacite, et les annales
Où notre Révolution
Déroule sa grandeur, le deuil, les saturnales,
La gloire et l'expiation,
Touts'éclaire à présent d'une lueur nouvelle,
Je vois plus loin, je comprends mieux ;
Ce que le temps cachait s'explique et se révèle,
Car le présent m'ouvre les yeux.
Comme un pasteur, la nuit, du haut d'un promontoire,
Contemple la mer à ses pieds,
Prolongeant mes regards dans l'ombre de l'histoire,
Parmi nos débris je m'assieds.
J'étudie, aux éclats de la foudre qui gronde,
Penché sur l'abîme béant,
Ce terrible élément plus perfide que l'onde,
Le Peuple, cet autre Océan.
Il a, comme la mer, son calme, ses tempêtes,
Ses flots, ses volcans sous-marins,
Son flux et son reflux, son but, ses lois secrètes
Et ses caprices souverains.

Mais nul globe éclatant, comme un ami sublime,
Ne le régit du haut du ciel ;
Et nul navigateur n'a pu sonder l'abîme
Où dort ce chaos éternel.

II.

CREDO.

Seigneur ! Je crois en toi ; je crois en ta clémence ;
Je crois en ton cœur paternel
Qui couvre l'univers d'un amour vaste, immense,
Et, comme sa source, éternel.
Mais je crois avant tout à ta sainte justice.
Si jamais le crime est vainqueur,
Ta loi veut que sur lui ton bras s'appesantisse ;
Tu t'es nommé le Dieu vengeur.
Toi, dont le souffle éteint les soleils dans l'espace
Ou les rallume devant toi,
Tu ne souffriras pas qu'une lettre s'efface
Du livre sacré de ta loi.
La justice est le centre et le soleil du monde ;
Ta main la mit comme un fanal
Aux confins du néant et de la nuit profonde,
Pour séparer le bien du mal.
Le jour où ce soleil éteindrait sa lumière,
Les cieux n'auraient plus de pivots,
Et les mondes sans frein crouleraient en poussière
Dans les abîmes du chaos.

III.

LES ÉTOILES.

Le jour tombe, la nuit tout doucement s'avance,
Et dans le fond du firmament
Chaque étoile se lève et s'assied en silence
Sur son trône de diamant.
C'est l'heure du repos, du sommeil et du rêve
Qui versent l'oubli sur nos maux ;
L'heure où l'âme et le corps profitent de la trêve
Que Dieu dispense à nos travaux.
Seul je veille ; tout dort. — Comme la nuit est douce !...
— Dans le silence universel,
Je crois ouïr le globe, entraîné sans secousse,
Glisser sur les vagues du ciel.
Où roulons-nous ainsi ? Comme un vaisseau qui passe
Et fend les ombres de la nuit,
Sur quel bord inconnu de l'éternel espace
Allons-nous échouer sans bruit ?
Peut-être que demain désertant notre aurore,
Dans son chemin capricieux,
Notre globe égaré verra dans l'ombre éclore
D'autres soleils et d'autres cieux....
Mais non !... tout est réglé dans l'insondable abîme,
Chaque étoile sait son chemin ;
Sur chaque monde veille un pilote sublime :
Dieu tient le gouvernail en main.
O mondes ! ô soleils ! étoiles, nuit sereine,
Doux silence, vents frémissants !
Vous ranimez ce cœur à qui pèse la haine,
Vous rendez le calme à mes sens.

L'espérance descend sur mon âme embrasée
Et baigne mon front soucieux.
La paix, la foi, l'amour, invisible rosée
Glissent vers moi du fond des cieux,
Et je me dis : ce ciel immense, où tout s'agite
Comme une poussière de feu,
Ne vit jamais un astre infidèle à l'orbite
Que lui traça le doigt de Dieu.
Le même doigt nous guide. Avançons donc sans crainte,
D'un pied sûr, d'un cœur indompté.
Dieu nous remit lui-même, au seuil du labyrinthe,
Le fil d'or de la liberté.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. VIANCIN.

Messieurs,

Vous aurez à vous féliciter d'avoir élargi l'arène ouverte par vous dans le domaine de la poésie, bien que vous l'ayez encore enfermée dans certaines limites. Cesser d'imposer aux concurrents des sujets de compositions déterminés, pour les laisser libres de choisir seulement parmi ceux qui se rattachent à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises, c'est du moins leur donner une latitude qui déjà promet de n'être pas sans fruits.

Cinq concurrents, cette année, sont entrés dans la lice. Nous ne pourrions régulièrement ajouter à ce nombre l'auteur de deux fort jolies fables, et celui d'une description de la fête du saut du Doubs. Deux causes d'exclusion écartent ces ouvrages du concours. La première est commune aux deux envois : c'est que l'un et l'autre ont été faits trop tard. La seconde, en ce qui concerne les fables, c'est que ces opuscules n'ont trait d'aucune manière aux traditions de la Franche-Comté; et quant à l'autre pièce, c'est que l'auteur s'est fait connaître.

Les deux apologues, dont l'un a pour titre : *Les épis et les fleurs*, l'autre : le *Cheval et Jupiter*, révèlent un talent distingué. La description de la fête du saut du Doubs n'est pas, à beaucoup près, aussi digne d'attention. Mais elle atteste du moins que le goût de la poésie règne dans nos contrées jusque sur les traces de la charrue, car le signataire de cette pièce se qualifie modestement de *vieux cultivateur*.

Nous allons rappeler à votre mémoire aussi rapidement que possible, en quoi consistent les ouvrages inscrits au concours.

Dans la composition nº 1, intitulée : *Deux souvenirs*, et portant pour épigraphe :

« Le fleur et le poète ont besoin de soleil. »

le concurrent s'est proposé de chanter les glorieuses luttes qu'eut à soutenir la Franche-Comté contre la France. Mais il en a traité les deux époques beaucoup trop faiblement. On est porté à croire que c'est un jeune homme à qui la langue poétique n'est pas encore familière. Grand nombre de ses vers sont fort négligés, et dans les meilleurs passages de son œuvre, l'expression ne répond pas toujours avec assez d'énergie aux nobles sentiments qui l'animent. Nous citerons seulement le suivant, tiré de la description du siége de Dole.

« Ce siége... il est fertile en scènes d'héroïsme.
» Que n'inspires-tu pas, ô saint patriotisme !
» Pour porter de la poudre à leurs fiers défenseurs,
» Ou courir des blessés soulager les douleurs,
» En ces jours glorieux, des enfants et des femmes
» Bravaient d'un front serein et la mort et les flammes,

» Rivalisant d'ardeur, même on vit des vieillards,
» De leurs débiles mains réparer leurs remparts. »

Dans la seconde partie de sa composition, le concurrent commence par un hommage à plusieurs des illustres guerriers qui nous appartiennent et dont la France se glorifie, hommage qui eût été mieux placé à la fin de la pièce.

« Nous sommes à la France, et de nous elle est fière.
» Pour elle que de fois notre sang fut versé !
» Et la Franche-Comté lève une tête altière,
» En citant et Morand, et Lecourbe, et Moncey. »

Puis il met en scène le fameux Lacuzon, dont il essaie de décrire la mort avec des circonstances que nous croyons imaginaires; mais il faiblit de plus en plus à mesure qu'il approche du terme de son œuvre. Nous ne pousserons pas plus loin nos citations.

Sous le nº 2 et sous la devise :

« Combien j'ai douce souvenance,
» Du joli lieu de ma naissance ! »

sont groupées plusieurs petites pièces nommées collectivement Fleurs de Séquanie, et dont voici les titres particuliers : — *Sœur Marthe ;* — *Paysage ;* — *Ce qu'on voit le soir dans la Séquanie ;* — et *Ma Patrie.*

L'auteur de ces opuscules semble avoir voulu faire comme certains joueurs aux loteries, qui s'imaginent multiplier leurs chances de gain, en raison du nombre de billets qu'ils prennent. Un autre système de mise est de beaucoup préférable dans un concours académique : c'est celui de bien choisir un sujet, de s'y attacher exclusivement, de le traiter avec soin, et d'en faire un

morceau qui puisse emporter les suffrages. Une pièce d'or a plus d'éclat, même que son équivalent en petite monnaie, à plus forte raison, quand toute la monnaie présentée ne vaut pas la pièce d'or.

Ce n'est pas que les essais du concurrent soient sans aucun mérite. Il y a de bonnes intentions dans les dix stances consacrées à sœur Marthe. Nous citerons celle-ci, bien qu'elle ne soit pas irréprochable :

« Quand elle apparaissait dans les sombres cachots,
» En accents de bonheur se changeaient les sanglots ;
» Et les captifs *heureux*, oubliant leur misère,
» Baisaient son chapelet en la nommant leur mère. »

Il va sans dire que, dans cet éloge, les décorations de sœur Marthe ne sont pas oubliées. Mais les quatre vers où l'auteur rappelle les humaines récompenses décernées à son héroïne, ne sont pas d'une heureuse facture, bien qu'il paraisse avoir senti de quel point de vue ces récompenses doivent être considérées, et dans quelle mesure il convient d'en parler. Il est difficile de toucher assez délicatement à cette mondaine illustration d'une humble consolatrice des affligés. On peut louer les souverains d'avoir paré sœur Marthe des marques de leur munificence ; mais sœur Marthe n'a pas besoin d'en être glorifiée. Quel artiste ayant à peindre ou à sculpter l'ange de la charité, de l'abnégation et du dévouement, s'aviserait, pour en marquer le passage sur la terre, de le chamarrer de décorations! L'ange perdrait de sa beauté céleste au contact de ces terrestres insignes. Sœur Marthe est vraiment une personnification de l'envoyé divin, et s'il nous était donné de reproduire fidèlement

ses traits, nous la représenterions uniquement ornée de son modeste rosaire et de la sainte auréole dont l'environne le souvenir de ses vertus.

Ce qu'il y a de mieux dans les compositions du concurrent, est assurément l'espèce de ballade qu'il intitule : *Ce qu'on voit le soir dans la Séquanie.* Il y a de la grâce et de la cadence dans plusieurs parties de ce petit morceau fantastique, mais il ne remplit pas les conditions de votre programme, en ce que rien ne s'y rattache à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Les nains verts, les spectres et les démons sont de tous les pays, et ce qu'on voit ou ce que l'on croit voir en Séquanie, dans les ombres de la nuit, partout apparaît aux imaginations crédules et superstitieuses.

Nous regrettons que les bornes de ce rapport ne nous permettent pas de vous citer quelques passages de cette ballade. Quant aux deux autres pièces, elles sont trop faibles pour qu'il y ait lieu de les signaler à votre attention.

Une Veillée Franc Comtoise, est le sujet de la composition n° 3, portant pour épigraphe empruntée de Ch. Nodier :

« Et qui vous dit que je prétends conter avec art ? »

C'est le récit d'un vieillard, disant aux plus jeunes membres de sa famille l'héroïque défense de la ville d'Arbois sous le commandement du brave capitaine Morel, victime d'une atroce vengeance.

Cette pièce est fort négligée; il y a même de graves et nombreuses fautes de métier; mais il y règne un ton de

naïveté qui n'est pas sans charme et qui convient assez à un vieux grand-père parlant à ses petits enfants.

Vous en jugerez par la courte citation suivante.

C'est le moment où, cédant aux supplications de leur chef convaincu de l'inutilité d'une plus longue résistance, les Arboisiens viennent de se rendre, sous la foi des mensongères promesses du maréchal Biron.

« Biron entre aussitôt et demande Morel :
» — Où sont donc tes soldats? lui dit-il en colère.
» — Les voilà, Maréchal, ne puisse vous déplaire. »
Des vieillards, des enfants, levant les mains au ciel,
Quelques hommes blessés, à peine un de valide,
Du défenseur d'Arbois c'étaient là les soldats;
De rage en les voyant Biron devint livide :
» — Misérable, d'oser t'opposer à mes pas,
» Lui dit-il furieux ; par une telle audace,
» Pendard, as-tu donc cru devant moi trouver grâce?
» Bientôt la corde va te mener à bon port.
» Qu'on le pende à cet arbre! — On le traîne au supplice.
» Biron, lui dit Morel, jalousera mon sort,
» A côté des grandeurs se creuse un précipice, etc. »

Le concurrent termine sa composition par de justes doléances sur la récente destruction de l'arbre deux fois séculaire, où le capitaine Morel expia la gloire de son courage, et le tort d'avoir froissé, par des obstacles inopinés, l'orgueil d'un ennemi qui se croyait sûr d'un plus rapide succès. Il est regrettable que, dans cette partie de l'ouvrage, l'expression ne soit pas à la hauteur de la pensée.

Nous arrivons, Messieurs, à quelque chose de plus sérieux et de plus intéressant que tout ce qui précède.

La pièce n° 5, que nous mentionnons pour cause avant le n° 4, porte cette devise :

« Toute mon ambition est d'être un bon et loyal Franc-Comtois. »
(Paroles de Jean Boyvin.)

Elle a pour titre : La Franche-Comté et le Génie de Louis XIV, *Fragment épique.*

Le concurrent s'est imposé une grande tâche, un cadre fort difficile à bien remplir. Aussi, n'a t-il pas complétement réussi dans son entreprise. Son œuvre, dont l'ampleur dépasse trois cents vers, est entachée surtout dans le début, de certaines incorrections, d'amphibologies, de redondances, d'épithètes et d'autres mots dont le choix n'est pas justifié. Mais on y remarque sinon des beautés saillantes, du moins quelques preuves d'un talent très-capable de se perfectionner.

En personnifiant la Franche-Comté comme une grande guerrière humiliée par une irrésistible puissance, il la représente promenant ses rêves de résurrection glorieuse à travers ses champs, ses bois et ses montagnes, puis invoquant l'Espagne et l'excitant à rallumer les feux de la guerre et de la vengeance. Survient une apparition céleste, un autre personnage fictif entre lequel et la guerrière s'établit un dialogue assez animé :

« Soudain elle aperçoit un éclatant fantôme
» Qui traverse les airs sur un flot lumineux
» De célestes vapeurs, dans un cercle de feux.
» De ce manteau divin l'immortel se dégage,
» Eteint tous ces rayons et montre son visage.
» Il offre à la guerrière un rameau d'olivier
» Qu'un voile transparent recouvre tout entier.

» — Arrête, lui dit-il, n'invoque plus la guerre,
» Ce monstre que les rois déchaînent sur la terre,
» Mais adresse aujourd'hui tous tes vœux à la paix
» Qui vient enfin guérir tes maux par ses bienfaits.

. . . . . .

» — Envoyé du Très-Haut, que sa gloire accompagne,
» Tu sais le nœud sacré qui m'attache à l'Espagne,
» Lui répond la guerrière en cachant dans son cœur
» Un trouble où le plaisir se mêle à la frayeur ;
» Et si tu viens au nom du monarque suprême,
» Détruis cette alliance, ou souffre que je l'aime ;
» Mais non, la France à peine a droit à mon pardon,
» L'amour n'obéit pas à la voix du canon.
» — Non, la foudre est éteinte et ta race est bénie,
» Des monarques français je suis l'heureux génie....
» — C'est donc toi qui formas dans le cœur de Louis
» Ces rêves de grandeur, ces projets inouïs ? »
Un éclair a brillé dans l'œil de la guerrière,
Et son pied frémissant fait un pas en arrière.
» Sans doute, reprend-elle, il les a bien suivis
» Tes sublimes conseils, tes célestes avis !
» Et ses nobles travaux, dignes de son génie,
» Attestent sa grandeur dont l'éclat m'humilie,
» Quand sa main sans pitié se fixe à mes créneaux,
» Pour ravir mes cités, renverser mes châteaux.
» Son zèle à m'opprimer, implacable colère,
» Se nourrit de mes maux et survit à la guerre,
» Et ces affreux débris gisant autour de nous,
» Même après la conquête ont marqué son courroux. »

On devine quelle réponse doit faire à cette apostrophe le Génie de Louis XIV. Il exhorte la guerrière à confier sa gloire aux ordres féconds du grand roi. Elle hésite,

elle balance et tourne encore vers l'Espagne ses regards et sa pensée. Puis enfin, sous le mystérieux ascendant dont elle ne peut triompher :

« Fière, incertaine, émue et la main sur son cœur,
» Il semble qu'elle étreigne un sentiment vainqueur,
» Et craigne de faillir en y livrant son âme. »

Le Génie la rassure en lui protestant que c'est Dieu même qui l'appelle à de nouvelles et brillantes destinées.

La guerrière est ébranlée. Elle jette son écu vers les cieux, et, le partageant avec son glaive, sépare le Lion de Castille du Lion de Bourgogne. Et le génie continue de lui vanter le glorieux avenir qui s'ouvre devant elle.

Nous abrégeons les citations, surtout dans l'intérêt du concurrent dont tous les vers sont loin de valoir ceux que nous prenons le soin de choisir.

» Oh! si tu pouvais lire, au flambeau des étoiles,
» Ce que le temps rapide apporte sous ses voiles!
» L'œil mortel, ébloui des célestes clartés,
» Se trouble aux premiers feux des cercles redoutés
» Où du Dieu tout-puissant la sagesse immuable
» A frappé des destins l'empreinte ineffaçable.
» Mais quand la foudre même ouvre au loin ses sillons,
» Ce voile merveilleux en fléchit les rayons.
» Qu'il t'aide à pénétrer la splendeur infinie
» Et livre à tes regards les sources de la vie
» Qu'un torrent lumineux enferme dans ses flots! »
Au front de la guerrière, il étend, à ces mots,
Un des plis ondoyants de sa robe azurée,
Et, lui montrant un point de la voûte éthérée :
« Le livre des destins est ouvert à tes yeux,
» Vois, dit-il..... etc. »

On se fait une idée de tout ce que cette partie finale de l'œuvre aurait pu dérouler de magnifique, de terrible et de saisissant dans les scènes principales de nos drames historiques. Mais tout cela n'est que vaguement indiqué sous des tons dépourvus de chaleur. L'ensemble et quelques détails de cette pièce n'en attestent pas moins en son auteur de l'imagination et un certain sentiment de la haute poésie. C'est par cette considération que vous accordez au concurrent une mention honorable accompagnée d'une médaille d'encouragement.

Il nous reste, Messieurs, à vous entretenir de l'œuvre qui réunit le plus de titres à vos suffrages. Elle est inscrite sous le n° 4 et porte pour épigraphe :

« Frère, il faut mourir ! »

Un fait digne de remarque vient de justifier pleinement la modification que vous avez apportée à vos programmes : c'est qu'au nombre des lutteurs qui se disputent vos couronnes, il en est de mieux avisés que l'Académie pour la découverte des sources les plus fécondes en inspirations poétiques. N'est-il pas étonnant que l'Académie n'ait jamais songé à mettre au concours un des plus grands évènements consignés dans nos annales : la solennelle abdication d'un empereur tout resplendissant d'une gloire qui rayonna sur nos ancêtres, et près de qui se sont illustrés deux grands dignitaires de sa couronne, dont le berceau est en Franche-Comté? Un concurrent s'est emparé de cette belle page de l'histoire : Charles-Quint abdiquant ses souverainetés héréditaires en faveur de son fils, pour entrer dans une re-

traite religieuse. Le choix d'un tel sujet est déjà une preuve de goût. Mais celui qui s'y est arrêté a fait mieux encore : il a su le revêtir de ces formes élégantes, de ces harmonieuses couleurs, qui, portant le cachet d'un talent exercé, ne peuvent manquer de plaire, alors même qu'elles ne jettent pas un bien vif éclat. Il faut dire cependant que sa pièce de trois cent cinquante et quelques vers dépasse un peu les bornes d'un morceau de concours, et qu'elle gagnerait peut-être à certaines suppressions. Du reste elle est bien conduite, et, dans ses deux parties distinctes dont seulement quelques passages peuvent paraître un peu froids, les vers bien faits sont en grand nombre. La première commence par une sorte de mise en scène où l'empereur se montre accablé d'une sombre tristesse, et tourmenté d'invincibles terreurs, en présence de Granvelle, son ministre favori. Bientôt, s'adressant à cet ami de prédilection, il lui fait confidence du trouble qui l'agite et du projet qu'il a formé de descendre du trône, pour échapper dans une austère pénitence aux vanités d'un règne qui, tout glorieux qu'il est, ne suffit pas à son ambition. La lecture de ce noble entretien nous entraînerait trop loin, et cédant à la nécessité de restreindre notre rapport, nous passons à la seconde partie de l'ouvrage.

Elle est consacrée à l'imposante cérémonie où Charles-Quint dépose le sceptre et la couronne. Les détails descriptifs y abondent. Nous ne vous en citerons que les derniers vers et le discours de l'Empereur qui vient à la suite.

« L'héritier des Césars, le nouveau Charlemagne
» Regarde avec amour son fils, qui l'accompagne ;

» Il sourit tendrement à l'éminent prélat
» Qui d'un règne immortel a soutenu l'éclat ;
» Et, saluant les grands qu'illustre sa couronne,
» Il s'arrête, il tressaille et monte sur son trône.
» En ce moment suprême un murmure flatteur,
» Comme un parfum suave, autour de l'empereur
» S'élève et l'investit d'une gloire nouvelle.

» Philippe est à sa droite, à sa gauche est Granvelle :
» L'un, superbe, hautain, sous son manteau d'azur,
» Déjà semble jouir de son règne futur ;
» L'autre, baissant les yeux, dans son maintien modeste,
» Pour ces rois d'ici-bas semble un guide céleste.
» Ils ont vu Charles-Quint, pénétré de ferveur,
» Et regardant l'image où meurt le Dieu sauveur,
» Du signe de la foi marquer son front austère ;
» Et ce signe sacré, qui rappelle un mystère,
» Sur leurs fronts découverts se dessine humblement,
» Tandis qu'associée au saint recueillement,
» Qui, sur tant de splendeurs soudain vient d'apparaître,
» La cour s'est inclinée, à l'exemple du maître.
» Mais lui, toujours auguste en son humilité,
» Il relève la tête avec solennité,
» Et sa voix, maintenant plus mâle que plaintive,
» Fait retentir ces mots sur la foule attentive :

« — Hauts et puissants seigneurs, le glaive des combats,
» En mettant à mes pieds de puissants potentats,
» D'un éclat immortel a couvert ma mémoire.
» Mais par de longs travaux mes quarante ans de gloire
» Ont vaincu mon courage et brisé ma vigueur,
» A ce point que parfois ma gloire me fait peur.
» Des choses d'ici-bas retour inexorable !
» Pour servir mes desseins, me montrant implacable,

» Plus dur à chaque instant, plus fier de jour en jour,
» Je bravais l'équité, j'employais tour à tour
» La ruse et le serment, la fraude et l'imposture ;
» Basant sur l'injustice et ma grandeur future,
» Et le sort de ma race et mon immense orgueil,
» J'allais vers l'avenir sans songer à l'écueil
» Qui devait mettre un terme à ma course effrénée.
» Cet écueil a surgi dans mon âme étonnée :
» Ce sont mes remords !... Dieu leur a laissé le soin
» De me crier bien haut : — « Tu n'iras pas plus loin ! »

» Faisant à mes rivaux d'incessantes querelles,
» J'ai nourri trop longtemps nos discordes cruelles ;
» Sur le sol ennemi, que la guerre a foulé,
» Par mon ambition trop de sang a coulé.
» Le Ciel m'arrête enfin dans mon œuvre funèbre.
» Victimes d'un renom si tristement célèbre,
» C'est à moi maintenant de porter votre deuil,
» Et de me préparer à la nuit du cercueil.

» Eh bien ! loin de ma cour, le front dans la poussière,
» J'irai purifier mes jours par la prière,
» Et, livré désormais à de saintes ardeurs,
« J'irai d'un règne injuste expier les splendeurs,
» Trop heureux si je puis, dans une paix profonde,
» Oublier pour le ciel mon orgueil et le monde !

» Je vivrai dans mon fils : il va régner sur nous,
» Toujours digne de moi, toujours digne de vous.
» Aux plus mâles vertus j'ai formé son enfance ;
» Il est juste, il est grand ; qu'il soit votre espérance !
» Abdiquant aujourd'hui ma souveraineté,
» Je lui cède la Flandre et la Franche-Comté,
» Et de la Toison d'Or la suprême maîtrise.

» Vous tous qu'avec amour ma bonté favorise,
» Flamands et Francs-Comtois, je connais votre cœur,
» Autant que vous m'aimiez, aimez mon successeur.

» Et vous, qui du pouvoir allez goûter l'ivresse,
» Vous, qu'ici l'on salue avec tant d'allégresse,
» Philippe, mon cher fils, souvenez-vous toujours
» Que dans l'ombre pour vous je vais finir mes jours.
» S'il plaît à Charles-Quint, s'il plaît à votre père,
» De s'enfermer vivant au fond d'un monastère
» Pour vous abandonner le trône avant sa fin,
» N'oubliez pas, mon fils, qu'un si brillant destin
» N'est le vôtre à présent que par ma bienveillance ;
» Et pour me témoigner votre reconnaissance,
» Sachez à vos sujets prodiguer dès ce jour
» Ce que vous me devez de tendresse et d'amour,
» En recevant de moi le sceptre et la couronne.
» Quand d'un mal sans espoir l'horreur les environne ,
» Les autres potentats laissent la mort venir,
» Pour qu'elle ouvre à leurs fils leur royal avenir :
» Moi, je veux à la mort enlever cette gloire
» Et par mon dévouement consacrer ma mémoire.
» Si j'ose me soustraire à la commune loi,
» C'est pour vous voir, mon fils, vivre et régner par moi.»

» Il dit, et l'âme émue, et les yeux pleins de larmes,
» Du bonheur de Philippe il savoure les charmes ;
» Et tandis que les pleurs coulent de tous les yeux,
» Charles, dont le regard semble invoquer les cieux,
» Soudain couvre son fils du long manteau d'hermine,
» Et, lui donnant le sceptre, il prend sur sa poitrine
» Le splendide collier qui temble dans sa main,
» Et le suspend au cou du jeune souverain ;

» Puis, pour lui conférer la dignité suprême,
» Il pose sur son front le brillant diadème. »

Ici Granvelle prend à son tour la parole. Nous nous abstenons de vous citer son discours un peu moins digne peut-être de votre attention que celui que vous venez d'entendre, mais qui pourtant renferme aussi des beautés incontestables.

La pièce dont nous achevons l'analyse se termine ainsi :

« Ce puissant potentat, si superbe naguère,
» Si brillant dans la paix, si vaillant dans la guerre,
» A présent sans couronne et plein d'un sombre effroi,
» N'est plus qu'un cénobite à la suite d'un roi. »

Après de telles marques de supériorité, l'Académie a dû, sans hésitation, décerner à l'auteur de cet ouvrage le prix de poésie.

Continuez, Messieurs, continuez de sourire aux enfants des Muses, et de favoriser, tout en la réglant, la liberté de leurs inspirations. Vous avez droit à des éloges pour les encouragements que vous leur offrez chaque année. Plus que jamais il est opportun de ranimer et d'entretenir ce feu sacré que menace d'éteindre le souffle des intérêts matériels. Cette pensée se traduit fréquemment dans les réunions littéraires. Ainsi, tout récemment encore, au milieu d'une brillante assemblée, une de ces femmes d'élite qui de nos jours contribuent à l'illustration des lettres françaises, M^me^ Anaïs Ségalas, dans une pièce charmante où elle invite les impitoyables ravisseurs des nids d'oiseaux, à respecter ces jeunes fa-

milles des chantres ailés du printemps, disait avec un sentiment plein de grâce et de délicatesse :

« Laissez, laissez en paix ces petits oiseaux frêles ;
» Nous avons dans les prés, où s'ouvriront leurs aîles,
» Tant de bœufs aux pas lourds, tant d'épais animaux,
» Aux cités tant d'esprits positifs et sans flammes,
» Qu'il faut bien quelquefois pour consoler nos âmes,
» Des poëtes et des oiseaux. »

Ce rapport terminé, M. le Président fait connaître que l'auteur du poème couronné est M. Claude-Joseph Bouvier, Docteur Médecin à Héricourt, (Haute-Soône) et que l'auteur de la pièce n° 5, jugée digne d'une mention honorable est M. Joseph-Placide Paris propriétaire à Meurcourt (Haute-Saône).

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. Edouard CLERC, ancien notaire.

Messieurs,

Vous aviez proposé pour le concours d'économie politique le sujet suivant : « Rechercher les moyens de » lutter avec succès contre les obstacles que le morcel- » lement indéfini des propriétés oppose aux améliora- » tions agricoles. » Cette question, par son actualité et son importance, était de nature à exciter l'attention des hommes d'étude, des esprits sérieux, comme de tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture ou en font leur occupation.

Aussi 19 mémoires ont répondu à votre appel, venant de simples cultivateurs aussi bien que de gens érudits : la pratique a voulu payer son tribut en même temps que la science. Cela prouve que votre voix s'est fait entendre au loin, et que le travail de l'intelligence n'est pas moins actif dans les campagnes que dans les villes.

Mais les mémoires que vous avez reçus ne se font pas remarquer autant par le mérite que par le nombre. Quelques-uns, néanmoins, ont agrandi le cercle de la

discussion que votre programme avait renfermée dans des limites plus étroites. Ils se sont demandé d'abord si la division de la propriété n'était pas, en principe, plus avantageuse que nuisible. Vous aviez paru vous prononcer dans ce dernier sens; car demander un remède, c'était déjà reconnaître l'existence du mal. Et cependant, à côté de l'intérêt purement agricole, il y a un intérêt politique dont il faut tenir compte et qu'il n'est guère possible de séparer. La condition politique d'un peuple exerce une grande influence sur ses progrès agricoles; l'histoire montre que l'agriculture reste stationnaire chez les nations barbares où la propriété du sol n'est pas réglée, et sous les gouvernements absolus où elle est le privilége d'une certaine classe. L'état social affranchi, le progrès des arts utiles et des sciences, la civilisation, en un mot, sont, au contraire, les éléments les plus actifs de l'agriculture.

A mesure que ces réformes se réalisent, la propriété cesse d'être concentrée entre les mêmes castes ou les mêmes individus, elle devient accessible à tous, et se divise par conséquent sous l'influence attractive de l'amour naturel du sol, devenu d'autant plus vif que la société, dans ses institutions, offre plus de sécurité à sa possession.

Puis, l'égalité dans les partages, qui semble être la loi de Dieu, vient imprimer à la division une marche plus rapide encore et qui se proportionne à l'accroissement de la population.

Aussi, en regard de ces peuples qui attendent encore leur émancipation, et qui n'ont qu'une agriculture in-

complète, vous pouvez contempler ces contrées nouvelles de l'Amérique, où, grâce à la liberté, des solitudes se changent en riches et puissantes nations, où les sociétés passent rapidement de l'état sauvage à une culture intelligente, et au commerce qui est le complément de la richesse nationale ; là, surtout, les contrastes sont remarquables entre les pays agricoles et les pays manufacturiers.

C'est qu'en effet l'industrie est le plus puissant auxiliaire de l'agriculture : elle fournit des débouchés à ses produits, des capitaux pour vivifier ses travaux, des procédés savants pour les agrandir. Il y a entre elles solidarité et non pas opposition d'intérêts, comme beaucoup de personnes le supposent à tort.

Interrogez l'Angleterre, vous verrez que les districts industriels sont situés dans les parties les moins fertiles, comme les comtés de Warwich, de Lancastre, de Stafford ; c'est là précisément que les champs étalent la plus luxuriante culture.

Un pays, disait Napoléon avec cette intelligence supérieure qui s'étendait à tout, un pays qui réunit l'industrie manufacturière à l'agriculture, est infiniment plus complet et plus riche qu'un pays purement agricole, mais cette réunion n'est possible qu'avec un degré de liberté suffisamment avancé.

C'est aussi depuis la grande émancipation de 89, que la France a vu grandir ses moyens de production. Sa prospérité en tous genres, elle ne l'a pas reçue comme un tribut des nations qu'elle avait conquises, elle l'a puisée dans sa nouvelle condition politique et écono-

mique, et c'est elle qui a imprimé au monde entier le mouvement de la civilisation actuelle.

Dans cette transformation sociale, la division de la propriété a joué un rôle important qu'il ne faut ni méconnaître ni oublier. En passant de l'état de simple manœuvre à celui de propriétaire, le cultivateur de nos campagnes s'est élevé, avec un sentiment de dignité et d'orgueil, à la condition de citoyen. Quand il a compris qu'il était quelque chose dans ce rouage politique dont il n'avait senti jusque-là que l'oppression, l'amour de la famille et de la patrie a grandi chez lui de toute l'énergie que donne la confiance en l'avenir, et, comme l'a dit M. Troplong, soldat de l'agriculture, il est devenu aussi le plus intrépide soldat de l'ordre social. Ainsi, multiplier le nombre des propriétaires, c'est créer une digue au courant des théories révolutionnaires.

Ce que l'homme désire, ambitionne le plus, c'est de posséder un héritage qu'il puisse transmettre librement à ses enfants, et l'affection pour la propriété semble grandir en raison inverse de son étendue. Ce petit coin de terre que l'ouvrier cultive dans ses moments de loisir, comme le citadin dans ses heures de distraction, c'est la source de ses plus pures jouissances, l'élément qui entretient ses forces physiques et la cause qui l'éloigne des habitudes de corruption ; vouloir l'en priver, ce serait lui retirer à la fois la moralité, le bonheur et la santé.

Sous le rapport politique, la division de la propriété a donc des avantages incontestables. En est-il de même en ce qui concerne les améliorations dont l'agriculture

est susceptible ? Ici les meilleurs esprits sont plus divisés.

Les uns pensent que le petit propriétaire prodiguant ses soins et son travail sur un même domaine, lui fait rendre plus qu'il ne pourrait produire entre des mains mercenaires, et qué l'amour de la propriété supplée aux ressources financières et scientifiques.

D'autres remarquent que, si le petit cultivateur ne verse pas dans la consommation générale l'excédant de produits qu'on pourrait obtenir de ses terres dans une grande exploitation, il fournit du moins à sa famille une existence plus heureuse que celle de nos paysans d'autrefois.

Un auteur qui s'est fait un nom dans la science agricole, M. Léonce de Lavergne, a dit que : « les pays où la culture est le plus avancée, sont en général ceux où dominent les petites propriétés. Tels sont les départements du Nord et du Bas-Rhin, et presque tous les cantons riches des autres départements. C'est par la division des propriétés que le progrès se manifeste chez nous. Ainsi le veut le génie national. Le même fait se produit dans d'autres pays, en Belgique, dans l'Allemagne rhénane, dans la haute Italie, et jusqu'en Norwége ; il est encore plus frappant dans l'île de Jersey, où le sol est bien plus divisé que chez nous.

On sait que, par une réaction dont il ne faut pas s'étonner, une nouvelle école s'est formée depuis quelque temps en Angleterre, dans la patrie même d'Arthur Yung, en faveur de la petite propriété et de la petite culture. Ses plus ardents promoteurs, sont M. William Thornton, (*Plaidoyer en faveur des paysans propriè-*

taires), et M. Mill, (*Nouveaux éléments d'économie politique.*)

Les adversaires de la division tiennent compte des fractions de terrain perdues par le morcellement, les clôtures, les sentiers, des grains égarés dans la raie qui sépare deux champs, et du temps sacrifié en allant d'une pièce à une autre. Ils regrettent que l'exiguité des parcelles ne se prête pas à l'emploi des machines nouvelles, que chaque chaumière n'ait pas son troupeau, chaque fermier son capital, que les améliorations soient trop lentes, les essais trop difficiles, et que la vaine pâture entrave des assolements intelligents.

Les deux systèmes peuvent avoir raison dans une certaine mesure, et peut-être la vérité est-elle entre les deux extrêmes, trop absolus l'un et l'autre.

D'ailleurs, les données statistiques sur lesquelles on s'appuie pour montrer le danger du morcellement, ne peuvent pas être acceptées sans restriction. Le cadastre qui les a fournies ne présente pas l'état vrai de la propriété. Il subdivise sans cesse et ne reconstitue jamais, en sorte qu'il contient un nombre d'articles bien supérieur à celui des parcelles existant réellement. Et puis, en même temps que certains héritages se divisent, d'autres s'agglomèrent. Les grandes fortunes faites si rapidement de nos jours cherchent à s'immobiliser; d'un autre côté, la pensée de tout propriétaire ancien est d'accroître son domaine primitif.

M. H. Passy, dans son ouvrage *des Systèmes de culture*, soutient que la division de la propriété ne fait pas des progrès incessants, qu'elle ne s'émiette pas sous les

pieds du temps par la fatale impulsion de nos lois, et il en fournit les preuves les plus positives.

Dès lors, selon lui, ce qu'on appelle le morcellement indéfini de la propriété, ne serait plus qu'un phénomène économique sans importance réelle, une conséquence sans danger de la mobilité des fortunes ; le phénomène n'appellerait pas plus les violences du communisme que les imprudences d'une autre école.

Ne nous étonnons pas cependant, Messieurs, des inquiétudes qui se sont produites à ce sujet. Il est dans la nature de l'homme de se défier de toute grande innovation, alors même qu'elle est une création de son génie. La vapeur remplaçant les anciens modes de transport a d'abord inspiré plus de crainte que d'admiration, jusqu'à ce que l'expérience ait donné la mesure relative de ses avantages et de ses périls.

De même, le législateur avait à peine décrété l'égalité dans les partages par la loi de 1791, qu'il se préoccupait déjà des effets que pouvait produire ce nouvel instrument de la division du sol. Dès 1818, des propositions étaient faites pour ralentir sa marche, mais le Code, mieux inspiré par le puissant génie qui le dirigeait, s'est contenté de poser en principe (art. 852), que, dans la formation et la composition des lots, on doit éviter, autant que possible, de morceler les héritages et de diviser les exploitations.

Cinquante années se sont écoulées depuis sans que rien paraisse changé, ni dans l'état des esprits, ni dans celui des choses. Si les alarmes ne sont pas moins vives, notre agriculture n'est pas moins prospère.

N'est-il pas plus sage de laisser nos lois s'épurer à l'épreuve du temps, que de changer sans nécessité absolue, ce qui date à peine d'hier; car un demi-siècle n'est qu'un jour dans l'existence d'un peuple?

Vous avez pensé, Messieurs, qu'il ne faut rien d'absolu dans une semblable matière, que la liberté devait être respectée et qu'on ne pouvait pas demander à des réformes brusques et dangereuses les vraies améliorations dont le bon sens des cultivateurs est souvent le meilleur juge.

Cette prudente réserve vous aurait été du reste inspirée par l'étrangeté des propositions qui vous ont été soumises et auxquelles vous ne pouvez pas prêter l'appui de votre assentiment. J'en rappellerai seulement quelques-unes pour montrer jusqu'où l'imagination peut s'égarer.

Ne perdons pas de vue qu'il s'agit de remédier aux inconvénients que peut avoir le morcellement indéfini de la propriété. Eh! bien, que vous propose-t-on dans ce but?

La suppression de l'impôt foncier;

L'étude des sciences dans les campagnes;

Des moyens propres à prévenir les désastres des inondations;

Le rétablissement des grands propriétaires terriens, qui seraient un contrepoids aux excès de la démocratie ou aux erreurs du pouvoir;

L'indivision absolue dans les partages ou leur révision par le juge de paix assisté de ses suppléants;

Le pouvoir donné au gouvernement de réunir toutes

les terres d'une commune pour en faire une nouvelle répartition.

L'idée d'association est dominante, et il n'est pas douteux qu'elle puisse produire de grands résultats, pourvu qu'elle ne dégénère pas en abus plus dangereux que le mal auquel on voudrait porter remède. Un des concurrents ne propose-t-il pas, par exemple, de convertir toutes les propriétés en actions négociables? Et un autre que votre Académie se mette résolûment à la tête d'une association de ce genre, au modeste capital de cent millions.

Ces combinaisons auraient pour but ou pour résultat de nous conduire au communisme ou à la mobilisation du sol, deux moyens différents, mais également certains d'anéantir la propriété.

Enfin, un des mémoires demande que l'État se charge de remplacer, dans les campagnes, les demeures actuelles, insuffisantes, sales et malsaines, par des habitations communes, vastes, propres, aérées, avec jardins, galeries, crêches, salles d'asile, etc. Une administration dirigerait les travaux et partagerait les produits. C'est le phalanstère dans toute sa pureté.

Heureusement, Messieurs, tous les concurrents ne sont pas tombés dans ces erreurs. Vous avez distingué quelques mémoires, dont les aperçus vous ont paru plus judicieux, les idées plus praticables. Mais vous n'avez trouvé dans aucun la solution que vous demandiez. Celles qui se sont produites étaient déjà connues ou même essayées. Rien de nouveau, de vraiment saillant ne vous a paru mériter le prix.

Néanmoins, vous avez voulu récompenser des travaux qui se distinguent par des qualités diverses. Vous avez décerné une médaille de 200 fr. au mémoire n° 4, portant pour épigraphe : *Nihil est agriculturâ melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius.*

Ce mémoire écrit avec une grande facilité et souvent une verve élégante, renferme une étude bien faite sur les transformations successives de la propriété et sur les communautés ou associations anciennes ou modernes.

L'auteur, trop impressionné, peut-être, par les déclamations de certains écrivains qu'il cite avec complaisance, a voulu cependant chercher dans la pratique l'application de leurs théories; mais, c'est là le côté faible de son œuvre, il n'a rencontré que des impossibilités ou des moyens insuffisants.

Lui-même ne se fait pas illusion, et il s'écrie, comme pour se consoler : « Prenons donc notre parti de ces » réactions contraires, et, abandonnant à leurs regrets » ces navigateurs en amont, toujours submergés dans » leur lutte insensée, laissons dériver vers l'avenir notre » esquif qu'entraîne le courant des jours. L'humanité, » dans sa marche lente et majestueuse à travers les » siècles, s'avance toujours éclairée par cette colonne » mystérieuse qui guidait au milieu du désert le peuple » des Hébreux. La lumière est pour ceux qui vont en avant; et derrière, il n'y a que ténèbres et précipices. »

Vous avez ensuite, Messieurs, accordé une médaille de 100 fr. au mémoire n° 5, ayant pour devise : *Laudato ingentia rura, exiguum colito.*

Ce Mémoire, moins séduisant par le style que le précédent, moins riche de faits et d'étude, est en revanche plus positif, plus pratique. Vous lui avez su gré de ne pas s'être laissé égarer par les entraînements faciles d'une imagination abondante.

L'auteur demande qu'il soit fixé un minimum de contenance au-dessous duquel la subdivision ne soit pas possible. Un vœu semblable avait été déjà émis par la Société d'agriculture de Besançon, en 1822.

Il propose que les échanges opérant des réunions de parcelles, soient favorisés par l'abaissement ou la suppression du droit d'enregistrement. Ce moyen a été mis en œuvre par la loi du 16 juin 1824, jusqu'à celle du 24 juin 1834. Les dix années d'épreuves n'ont pas paru donner en faveur de l'agriculture des résultats suffisants pour compenser les fraudes par lesquelles on a abusé de la pensée généreuse du législateur.

Enfin, il voudrait qu'une loi imposât la nécessité de réunir les pièces trop petites par des échanges forcés ou autrement.

Ici se présente le danger de troubler la propriété dans ce qu'elle ade plus cher : la libre disposition. On cite en faveur de cette mesure l'exemple de l'expropriation pour cause d'utilité publique. C'est un sacrifice qu'on supporte parce qu'il n'est qu'une exception, un accident en quelque sorte, mais qui présenterait de graves inconvénients si on le généralisait.

Enfin, Messieurs, vous avez accordé une mention honorable aux trois mémoires, n^os^ 7, 18 et 19, ayant pour devise, le premier : *notre loi égalitaire de la division*

de la propriété ruine l'agriculture, etc.; le second : *l'excès en tout est un défaut*, et le troisième : *le premier Consul dit qu'il est de l'avis du citoyen Treilhard sur la nécessité de multiplier les propriétaires qui sont le plus ferme appui de la sûreté et de la tranquillité de l'Etat.*

Ces trois mémoires se recommandent par des recherches nombreuses et un travail sérieux que vous vous plaisez à encourager; mais ils ne présentent pas non plus la solution que vous cherchiez.

Deux Mémoires, nos 2 et 7, ont dû être mis hors de concours, parce que leurs auteurs ont fait connaître leurs noms, contrairement aux prescriptions de votre réglement.

Messieurs, si le concours d'économie politique n'a pas résolu le problème difficile, mais non impossible, que vous aviez proposé, il aura eu du moins, le mérite d'éclairer une question si diversement envisagée et de calmer des inquiétudes que des esprits mécontents se plaisent à entretenir.

Vous aurez propagé les idées d'associations libres, soit pour des essais, soit pour l'emploi des machines nouvelles; vous aurez appelé l'attention sur les encouragements qu'il importe de donner à l'agriculture, et prouvé, enfin, que cette grande industrie, la première de toutes, trouve de la sympathie et de l'appui dans tous les rangs de la société.

A la suite de ce rapport, M. le Président ayant ouvert les billets cachetés joints aux ouvrages distingués par l'Académie, a proclamé, comme auteur du mémoire n° 4, M. E. Bonnemère, propriétaire à Louère (Maine-et-Loire), et comme auteur du mémoire n° 5, M. Eugène Boré ;

Les auteurs des mémoires n° 7, n° 18 et n° 19, jugés dignes d'une mention honorable sont : M. Louis de Noiron ; Morelet, ancien notaire à Bourg, et Louis Canel, propriétaire à Cugney (Haute-Saône).

PIÈCES DE VERS

Par M. VIANCIN.

LES DEUX CHIENS D'UN GRAND POÈTE.

Lord Byron, l'illustre poëte,
Moderne gloire d'Albion,
Avait dans son château deux chiens dont l'union
Se montra constamment parfaite.
Leur mutuel attachement
Etait d'autant plus remarquable
Que rien entre eux n'était semblable,
Non d'instinct, mais physiquement.
L'un était fort petit, l'autre de grande espèce.
Celui-ci, pour son compagnon,
Loin d'être méchant et grognon,
Lui témoignait souvent la plus vive tendresse,
Tandis que parmi nous les grands pour les petits
N'ont fréquemment que du mépris.
Chez un fermier du voisinage
Le roquet, par malheur, un jour
S'avisa d'aller faire un tour.
Il rencontra sur son passage
Un Cerbère de basse-cour
Qui se rua sur lui, le mordit avec rage
Et mit en état fort piteux
Ce promeneur malencontreux.
Le pauvre petit chien couvert de meurtrissures,
Dès qu'il fut délivré d'un ennemi cruel,
Revint clopin clopant au logis fraternel.
Son Oreste aussitôt lui lècha ses blessures.

Pendant qu'il le pansait ainsi bien doucement,
Il paraît que dans son langage
Le Pylade plaintif lui contait clairement
Tous les détails de son voyage,
Et lui signalait le bourreau
Qui venait de faire à sa peau
Un si déplorable dommage.
Peu de moments après son ami soucieux,
Méditant gravement ce qu'il avait à faire,
Fit signe à son chétif confrère
De l'accompagner de son mieux
Du côté de la ferme où rôdait le Cerbère.
Et les voilà partis. Bientôt l'on arriva
Et celui qu'on cherchait tout d'abord se trouva.
Le nouveau champion, transporté de colère,
Se jeta sur le dogue avec tant de fureur
Qu'il le broya de tout son cœur,
Lui fit par tout le corps entaille sur entaille,
Et lui-même blessé, tout sanglant, mais vainqueur,
Le laissa pantelant sur le champ de bataille.
Après quoi nos amis joyeux,
Bien qu'un peu marchant avec peine,
S'en revinrent dans leur domaine
Savourer le plaisir des dieux.
Fatigué mais content de sa noble victoire,
Le généreux triomphateur
Bientôt ferma les yeux et rêva de sa gloire
Dans un sommeil réparateur.

Qui sait si lord Byron, de ce vengeur modèle,
En des songes plus beaux, ne se souvenait pas,
Quand frappé d'une lutte à la Grèce mortelle,
Pour la Grèce il armait son bras,
Et tombait loin de sa patrie
Parmi les opprimés qu'il voulait secourir,
Tandis que dans leur apathie
S'endormaient tant de rois qui les laissaient périr?

Bien légitime est la vengeance
Quand sur des oppresseurs éclate son courroux.
Le soin d'en diriger les coups
Est un devoir de la puissance ;
Et dans leurs suprêmes efforts
Sous les pieds de la tyrannie,
Tous les faibles lutteurs, dignes de sympathie,
Ont le droit de compter sur le secours des forts.

UNE ILLUSION D'INSECTES,

FABLE.

Tout roi qu'il est de la nature,
L'homme est dupe souvent d'un mirage trompeur :
Ainsi peut bien tomber dans une grande erreur
Plus d'une infime créature.

Des vaches et des bœufs, réunis en troupeau,
Parcouraient au soleil leur pacage ordinaire,
Pendant qu'avidement s'attachait à leur peau
D'insectes affamés un peuple sanguinaire.
On comprend que je veux parler
De ces taons aux corps plats, à vilaines figures,
Qui ne cessent de harceler
De pauvres animaux criblés de leurs piqures.
Leurs yeux fort clairvoyants aperçurent non loin
Un grand nombre de chars tous rangés à la file
Que l'on préparait avec soin
A leur prochain départ du faubourg d'une ville.
Ils conclurent de ces travaux
Qu'on allait de tant d'équipages
Organiser les attelages
Par un régiment de chevaux.

« Quelle aubaine ! Quelle bombance !
» C'est là que nous allons trouver de quoi sucer,
» Se dirent-ils ; — volons ! » Aussitôt on s'élance,
Et d'abord sur les chars on trouve à se placer.
Mais de la chose présumée
Rien ne paraît, n'arrive ; — on ne voit en avant
Qu'une épaisse et longue fumée
Qui tourbillonne au gré du vent ;
Puis, à certain signal, et sans coursiers ni rosses,
Voilà que tout-à-coup roulent tous les carrosses :
C'était le premier train pour un nombreux transport
Du chemin de fer sur Belfort.
Qui fut bien attrappé ? Nos mouches dévorantes.
Une d'entre elles dit : « Mais un si grand convoi
» Renferme bel et bien des bêtes différentes ;
» Nous pourrions... — Que dis-tu, s'écrie avec effroi
» Un autre taon des moins farouches,
» Dans ces rangs, à coup sûr, sont force gobe-mouches
» Qui certes nous feraient un fort mauvais parti,
» Et tu verrais si j'ai menti. »
Là-dessus, rengaînant leurs dards sous leurs moustaches,
Les vampires désappointés,
A coups d'ailes précipités,
S'en retournèrent à leurs vaches,
Comme d'autres sujets, pour de bonnes raisons,
Reviennent quelquefois bien vite à leurs moutons.

Défiez-vous des apparences,
Et n'allez pas pour l'incertain
Quitter, en vous berçant de vaines espérances,
Le bien qu'un sort modeste a mis sous votre main.
La fortune et la renommée
Que l'on poursuit à la vapeur,
Pour tout fruit d'une folle ardeur,
Souvent ne donnent que fumée.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

ÉPIGRAMMES

Par le baron CHARLES DE SAINT-JUAN.

A UN JEUNE FAT.

Brillant conteur de bagatelles,
Papillon privilégié,
Vous voulez oublier les belles;
N'en seriez-vous point oublié?

—

SUR Mme DE ***.

Au milieu d'un sot auditoire
Que son pédantisme séduit,
Chloé pense atteindre à la gloire,
Mais toujours la gloire la fuit.

—

Si Marc, des beaux esprits l'élite,
Vous semble un sceptique entêté,
Du moins, il n'a jamais douté
De la valeur de son mérite.

—

Les vers, qu'en me jouant quelquefois je compose,
Te semblent, me dis-tu, trop courts.
Que je voudrais pouvoir dire la même chose,
Mon cher **, de tes discours !

—

Quand il parle, ou quand il écrit,
Fontenelle a, disait Andoche,
Le tort de montrer trop d'esprit.
En l'entendant, quelqu'un reprit :
Nul ne vous fera ce reproche.

—

Ecoute bien, me dit Clitandre,
L'histoire que je vais conter.
— Je puis me résoudre à l'entendre,
Mais nullement à l'écouter.

—

IMITATION DE MARTIAL.

Depuis qu'à sa fortune immense,
Paul unit celle de ses sœurs,
Loin de jouir des biens dont sa rare opulence
Lui permettrait de goûter les douceurs,
Il épargne sur tout, et sa sotte lésine
S'applique même à la cuisine ;
Aujourd'hui c'est un mets, c'est un autre demain
Qu'il supprime et qu'il dit malsain.
Déjà toute liqueur de sa table est proscrite ;
Bientôt il comptera chaque morceau de pain,
Et pour peu qu'encore il hérite,
Le malheureux mourra de faim.

—

Ce riche magistrat en écrivain se pose,
Et quoiqu'il n'ait aucun talent,
On n'en goûte pas moins et ses vers et sa prose :
Son cuisinier est excellent !

—

SUR BARDOT.

De ses œuvres, Bardot s'est fait le colporteur,
Nul ne sut jamais mieux décider l'acheteur ;
Mais avec lui du moins on a cet avantage :
Que s'il prend notre argent il garde son ouvrage.

—

Tous les méchants vers publiés
Doivent subir la loi commune ;
Nés à peine ils sont oubliés :
Les tiens auront même fortune.

—

Economiste est le titre que prend
Messire Urbain, en tête de son tome ;
Mais sur ce mot, je crois qu'il se méprend,
Car chacun sait qu'il n'est qu'un économe.

—

AVIS AUX PLAIDEURS.

Il faut avoir un juge et puis un avocat,
Obtenir, s'il se peut, une prompte audience,
S'exposer à l'ennui d'un insolent débat :
A votre débiteur donnez plutôt quittance.

—

F*, à peine sorti des serres
De la docte université,
Tout fier de la facilité
Qu'il partage avec les La Serres,
Dit, en sa folle vanité,
Que ses vers ne lui coûtent guères :
Ils valent ce qu'ils ont coûté.

—

DIALOGUE.

Puis-je le demander, — mais réponds sans contrainte,
Que rapporte le bien que tu viens d'acheter ?
— D'être assez éloigné, pour n'avoir pas la crainte
Que tu puisses jamais m'y venir visiter.

—

1848.

Nous sommes tous égaux, c'est un point arrêté,
Criait en s'avançant une grosse fermière
Venue exprès pour voir une solennité ;
Allons, rangez-vous donc, mettez-vous de côté ;
Apprenez que je dois être ici la première.
C'est ainsi qu'à présent on veut l'égalité.

DE L'INDIGENCE ET DE LA BIENFAISANCE

DANS LA VILLE DE BESANÇON,

PAR LE DOCTEUR J. DRUHEN AÎNÉ,

Professeur à l'Ecole de Medecine.

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA BIENFAISANCE (1).

Tous les historiens qui fouillent nos annales reconnaissent que l'esprit de charité, qui est l'essence du christianisme a inspiré de bonne heure à la piété des Bisontins les moyens de venir en aide aux pauvres. Sans parler des aumônes particulières ou des établissements de bienfaisance dont le souvenir est perdu, on trouve mentionnées dans de vieux titres, plusieurs maisons hospitalières qui, sous l'invocation de sainte Brigitte, de saint Antide, de saint Antoine, avaient probablement succédé à d'autres hôpitaux plus anciens.

(1) La première partie de ce travail qui traite de l'indigence a été publiée dans le bulletin du 28 janvier 1858.

Il serait sans doute fort intéressant de chercher l'origine des institutions charitables qui ne sont plus, d'en tracer l'histoire et de signaler à la reconnaissance publique ceux de nos devanciers dont le dévouement aux pauvres nous a frayé la route ; mais je laisse ce soin aux historiens compétents. Dans cette seconde partie de mon travail, mes prétentions sont moins hautes ; la bienfaisance, telle qu'elle s'exerce aujourd'hui, voilà mon but, et s'il m'arrive parfois d'interroger l'histoire, ce ne sera qu'autant qu'elle pourra jeter quelque lumière sur l'origine et la marche des établissements qui occupent actuellement une place dans notre système d'assistance.

A l'époque où fut fondé l'hôpital Saint-Jacques, qui est aujourd'hui comme le pivot de l'assistance publique à Besançon, la bienfaisance et la charité entretenaient dans cette vieille cité des maisons spéciales destinées à secourir les principaux genres de souffrance et de misère. Les malades et les infirmes, les vieillards et les nécessiteux, les enfants abandonnés et les orphelins, trouvaient secours, asile ou protection dans les établissements connus à cette époque sous les noms d'hôpital Saint-Jacques, d'Hospices du Saint-Esprit, de la Charité, de Saint-Jean l'Aumonier, et enfin de l'aumône générale. La suite des temps n'a fait que modifier, compléter, perfectionner et agrandir ces établissements, au gré des besoins que chaque époque a fait naître, de sorte que l'on peut dire que, si nous avons le droit de parler avec satisfaction du bien qui se fait aujourd'hui sous nos yeux, nous n'avons pas celui d'accuser les siècles précédents

d'impuissance ou d'indifférence envers les pauvres et de nous croire supérieurs à nos pères. Animés du même esprit que nous, leur piété leur inspira le même dévouement et si leur charité n'a pas toujours laissé une trace bien profonde dans les œuvres du temps, nous n'en devons accuser que l'ingratitude des hommes, l'infidélité de l'histoire ou cette loi providentielle qui condamne à l'oubli l'homme et ses institutions.

Dans la première partie de ce mémoire, j'ai étudié dans ses plus grands détails l'état de l'indigence dans la ville de Besançon, et, dans cette analyse sévère, mais toujours exacte, je me suis efforcé de mettre en saillie les conditions morales où j'ai rencontré ses victimes. Dans cette seconde partie, je me propose de faire connaître toutes les ressources que le génie de la charité a inventées pour atténuer, combattre et même prévenir l'indigence, et je consacrerai à chacune d'elles une étude distincte. Mes recherches embrasseront donc les hôpitaux et les institutions qui ont pour objet principal le soin des malades, telles que : l'institution des sœurs garde-malades ; les secours pour traitement gratuit aux eaux minérales, les hospices et les institutions qui s'y rattachent; le dépôt de mendicité, le bureau de bienfaisance, l'association des dames de charité, la société de Saint-Vincent de Paul, l'association générale de secours et de patronage pour l'extinction de la mendicité, les sociétés pour secours mutuels, la caisse d'épargne, le mont-de-piété, la crêche, les salles d'asile, les écoles,

les ouvroirs et différentes œuvres qui ont pour objet l'amélioration morale des artisans, telles que l'œuvre des apprentis, celle des domestiques, celle des bons livres, etc.

Voilà mon programme; si je parviens à le remplir, le lecteur qui voudra bien me continuer, jusqu'à la fin, sa bienveillante attention, connaîtra assez complètement, je l'espère, la bienfaisance telle que nos concitoyens la dispensent tous les jours sous nos yeux avec un zèle et un dévouement qui ne connaissent point de borne.

I

SECOURS AUX MALADES.

Hôpital Saint-Jacques. — Asile hospitalier pour les aliénés. — Maternité. — Cours départemental d'accouchement. — Société maternelle de Sainte-Anne. — Institution des Sœurs garde-malades. — Secours pour traitement gratuit aux eaux minérales.

HÔPITAL SAINT-JACQUES.

C'est l'an 1182 que, du consentement de l'archevêque Thierry II, et avec l'approbation du pape Luce III, le chapitre de Sainte-Madeleine jeta les premiers fondements de cette maison de charité devenue, plus tard, si célèbre sous le nom d'hôpital Saint-Jacques. L'emplacement choisi à cet effet fut l'extrémité de la rue des Arènes, sur le bord de la rivière, auprès de la porte du bastion, qui était, à cette époque, la porte de la ville, et dans l'endroit où étaient, sous l'empire romain, les arènes et le superbe amphithéâtre de Vesontio.

Le but de cet établissement était de recueillir les pauvres et les malades de la paroisse, et d'offrir gratuitement l'hospitalité aux pèlerins qui faisaient au moment des croisades le voyage de Jérusalem.

Cet établissement dura quatre siècles avec sa primitive destination, passant successivement de l'administration généreuse du chapitre de Sainte-Madeleine, qui continua de l'enrichir de ses libéralités, à celle du recteur de l'hôpital du Saint-Esprit, puis enfin à celle du magistrat de la cité. Tel qu'il était il pouvait suffire aux besoins d'une population limitée; mais celle de Sainte-Madeleine, augmentant chaque année, et le nombre de ses pauvres avec elle, il finit par devenir tout-à-fait insuffisant. D'ailleurs, on reconnut, vers le milieu du XVII[e] siècle, qu'il menaçait ruine.

C'est alors, en l'année 1666, que l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont, conçut l'idée de construire un établissement plus vaste, plus central et de lui donner plus d'importance en y admettant les malades de toute la cité.

Le vénérable prélat possédait un pré à Chamars : il en fit don, et il y ajouta de fortes sommes pour commencer les constructions. Grâce à son impulsion, l'administration acheta plusieurs propriétés voisines pour les compléter et pour approprier l'édifice à sa destination; une association se forma pour recueillir les objets mobiliers les plus nécessaires, et enfin on décida qu'à l'avenir on remplacerait les domestiques salariés qui, jusqu'alors, avaient fait le service des malades, par des religieuses hospitalières.

La première pierre du nouvel hôpital Saint-Jacques fut posée par l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont, le 16 juin 1667, et la sympathie qu'inspira cette sainte entreprise était telle que, au rapport d'un con-

temporain, « on vit les plus notables bourgeois travailler aux creusages des fondations de ce vaste édifice, et à en enlever les terres; chacun s'empressa, à l'envi, d'y contribuer ou par des dons, ou par la main-d'œuvre, et dans peu d'années cet édifice somptueux fut porté à sa perfection. »

Quand à l'ancien hôpital Saint-Jacques, il fut démoli en 1676, deux ans après la conquête, lorsque Louis XIV fit construire les fortifications qui défendent encore aujourd'hui la place.

Pendant que le nouvel hôpital était en voie de construction, les hospitalières que l'administration avait fait venir de Beaune furent reçues dans une maison voisine des nouvelles constructions, près du couvent des cordeliers, et un certain nombre des malades admis dans cet établissement provisoire ne tardèrent pas à mettre à l'épreuve leur zèle et leur expérience. Ces pieuses dames, dont le dévouement a tant contribué à la réputation et à la prospérité de l'hôpital Saint-Jacques, étaient peu nombreuses à l'origine, mais elles n'en formaient pas moins déjà le noyau d'une communauté importante, que plusieurs hôpitaux de la province et de l'étranger devaient nous envier un jour.

Un dénombrement daté de 1688, porte le nombre des hospitalières à quatorze. Si nous traversons un siècle nous le verrons s'accroître et s'élever bientôt à des proportions remarquables : il ne fallait, pour cela, que des épreuves et la persécution. Le décret du 18 août 1792, qui supprimait les congrégations religieuses, dispersa la communauté.

Les dames hospitalières, au nombre de vingt, quittèrent l'hôpital Saint-Jacques à l'exception de deux, qui consentirent à déposer le voile, à se mêler aux *citoyennes* qui prenaient leur place, et à « continuer le service des pauvres et le soin des malades à titre individuel, » ainsi que le portait l'article 2 du décret.

L'intérim dura neuf ans. Rappelées par le rétablissement de l'ordre et le triomphe des idées religieuses, elles rentrèrent au nombre de onze, le 21 décembre 1801. Dix ans plus tard, la communauté se composait déjà de trente membres, et si un traité intervenu depuis cette époque entre elle et l'administration n'en reconnaît que trente-huit pour les soins à donner aux malades de l'hôpital Saint-Jacques, elle n'en compte pas moins aujourd'hui une centaine de religieuses, dont plus de moitié continuent dans les hôpitaux de Vesoul, d'Ornans, de Salins, d'Arbois et de Poligny en Franche-Comté, et dans ceux de Lucerne et de Neuchâtel (1) en Suisse, la réputation d'intelligence, de charité et de dévouement qu'elles se sont justement acquise dans une carrière qui compte bientôt deux siècles d'exercice.

---

(1) Le numéro de mai de l'*Echo médical de Neuchâtel* contient cette nouvelle : « Par lettre en date du 5 avril, madame la supérieure des Sœurs hospitalières de Saint-Jacques de Besançon a averti la direction de l'hôpital Pourtalès, qu'elle en retirerait, dans un bref délai, les sept sœurs qui desservent actuellement cet hôpital. Arrivées à Neuchâtel en 1811, lors de l'ouverture de cet hôpital, ces dames y ont toujours rempli leur pieuse tâche avec un dévouement digne des plus grands éloges, que la direction se plaisait à leur accorder chaque année, lors de sa séance dite de *reddition des comptes*. »

Le nombre des malades a suivi un mouvement ascendant au moins aussi marqué. Le dénombrement que j'ai cité plus haut le porte à quarante pour l'année 1688; mais il m'a été impossible d'en dresser la statistique pour la durée du dix-huitième siècle. Ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis l'achèvement des constructions, l'hôpital Saint-Jacques a pu recevoir, dans deux salles distinctes, trente-huit malades de chaque sexe, en tout soixante-seize, et que cette situation s'est prolongée jusqu'en 1847. Ces lits étaient loin d'être toujours occupés, ainsi que le prouve le tableau que j'ai produit à la page 118 du Bulletin précédent; mais on sait qu'à certaines époques, fort rares il est vrai, celle du blocus de Besançon par exemple, plusieurs malades ont dû partager le même lit.

Etant connu le chiffre moyen des journées que chaque malade passe à l'hôpital, et nous savons qu'il est de trente (1), il est facile de voir, au moyen du tableau que j'ai rappelé tout-à-l'heure, que jusqu'en 1843, les lits n'avaient pu être occupés tous et toujours; mais que la situation s'est singulièrement modifiée depuis. Le même tableau montre enfin que le mouvement des malades s'est élevé à des proportions successivement croissantes, de 673 en 1821, à 1611 en 1855.

Il est naturel de penser que les ressources de l'hôpital ont subi un mouvement dans le même sens: il y aurait cependant de l'exagération à adopter cette opinion d'une manière absolue.

---

(1) Voy. le *Bulletin* du 28 janvier 1858, p. 171.

Nous avons vu l'hôpital Saint-Jacques fondé par la pieuse initiative d'un archevêque et soutenu par la générosité des fidèles. Des dotations et des legs importants vinrent augmenter successivement le bien des pauvres, et tout semblait assurer à jamais l'existence de cet asile, que la charité ouvrait à leurs souffrances, quand la revolution faillit le ruiner.

Le décret du 18 août 1792 avait chassé les hospitalières; les décrets du 19 mars 1793 et du 11 juillet 1794 (23 messidor an II) prononcèrent la réunion de l'actif et du passif des hôpitaux et des maisons de secours des pauvres au domaine national, dépouillant ainsi ces établissements de leurs biens et de leurs ressources les plus sûres. Les hôpitaux du Doubs perdirent, par cette mesure, un revenu de 32,424 francs, représenté par des propriétés ou un capital d'une valeur de 701,539 francs et ceux de Besançon y laissèrent pour leur part une valeur de 665,608 fr.

Mais les législateurs avaient oublié de supprimer du même coup l'indigence et la maladie; aussi ne tardèrent-ils pas à s'apercevoir qu'il fallait des ressources quelconques pour secourir les pauvres et c'est alors qu'ils firent la loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796), dont l'article 5 porte ce qui suit :

» Les hospices civils sont conservés dans la jouissance de leurs biens; ceux desdits biens qui ont été vendus en vertu de la loi du 23 messidor, qui est définitivement rapporté par la présente, en ce qui concerne les hôpitaux civils, leur seront remplacés en bien nationaux du même produit, suivant le mode réglé ci-après. »

La loi du 8 ventôse an XII, destinée à sanctionner la précédente, et qui assignait aux hospices de 32 départements des biens en remplacement de leurs immeubles aliénés comprenait ceux de Besançon pour une somme de 274,061 fr., produisant un revenu de 12,500 fr. 81 c. L'hôpital Saint-Jacques reçut pour sa part, dans cette distribution, la maison du refuge contigüe à l'établissement et deux propriétés rurales d'une certaine valeur; mais les anciens propriétaires revendiquèrent ces fermes et elles furent détachées du domaine des pauvres en vertu d'une décision rendue par le conseil d'Etat dans le courant de l'année 1826.

Malgré toutes ces causes bien capables d'amoindrir ses ressources, la commission administrative est parvenue à réaliser un bien immense; non seulement elle a pu contiuuer son œuvre, mais grâce au concours du conseil municipal, qui lui a fait une subvention annuelle de 20,000 francs, grâce surtout à l'administration intelligente, sage et dévouée qui préside aux destinées de l'établissement, elle a pu recevoir un nombre de malades en rapport avec le nombre croissant des pauvres sans porter aucun préjudice aux enfants de la charité dont les biens sont confondus avec ceux de l'hôpital Saint-Jacques.

Les malades qui sollicitent leur entrée à l'hôpital doivent remplir deux conditions indispensables : ils doivent être indigents et atteints d'une maladie curable. Un médecin constate la maladie, un agent de recensement atteste l'indigence, et un membre de la commission

administrative prononce. Pendant longtemps on ne considérait comme indigent que les familles secourues par le bureau de bienfaisance. Il résultait de là qu'un ouvrier laborieux qui pouvait, au moyen de son travail, nourrir sa famille sans les secours de la charité, ne pouvait entrer à l'hôpital s'il venait à tomber malade; ou, s'il y était admis, ce n'était qu'à titre de faveur, lorsque le nombre des solliciteurs indigents n'était pas suffisant pour occuper les lits vacants, ce qui arrivait bien rarement, pendant les mois rigoureux de l'hiver.

Depuis 10 à 12 ans, l'administration de l'hôpital a adopté des mesures plus larges et plus généreuses. Aux deux salles anciennes, elle en a ajouté deux nouvelles, qui lui permettent de recevoir aujourd'hui 160 malades, au lieu de 76. Et remarquons que les conditions sont en même temps infiniment meilleures que par le passé, puisque les services de médecine et de chirurgie sont séparés et que les blessés ne peuvent plus contracter les maladies fébriles auxquelles les exposait précédemment le contact des fiévreux.

L'administration a donc réalisé un progrès considérable, et je suis heureux de constater qu'elle a atteint les limites du possible avec les ressources dont elle dispose. Qu'il me soit permis cependant une observation au sujet d'une mesure dont les domestiques malades sont frappés.

L'hôpital ne les admet qu'à une condition : c'est que leurs maîtres paient un prix de journée fixé à 1 fr. 25 c. On s'appuie sur ce principe fort louable que les domestiques font partie de la famille, qu'ils concourent

à la prospérité de la maison, et que, finalement, les maîtres leur doivent en temps de maladie les soins qu'ils en reçoivent eux-mêmes.

Si le maître est riche ou seulement aisé, s'il est religieux ou seulement bienfaisant, le principe est incontestable et son application des plus simples.

Mais si le maître est sans fortune, s'il n'a d'autres ressources que son travail journalier, si l'exiguité de son logement, le nombre de ses enfants rendent impossibles ou infructueux les soins que la maladie réclame; si, à ces conditions fâcheuses, le maître joint un cœur sec, indifférent, ou des sentiments plus mauvais encore, que deviendra le malade?

Le titre V de la loi du 24 vendémiaire an II porte que : « Tout malade domicilié de droit ou non, qui sera sans ressource, doit être secouru dans l'hospice le plus voisin.

Le domestique, dans cette dernière hypothèse, n'est-il pas un malade sans ressource, et n'y aurait-il pas lieu de solliciter, en sa faveur, une mesure moins rigoureuse et moins générale?

La curabilité de la maladie est encore une condition indispensable à l'admission du malade. Curabilité dans les habitudes de l'hôpital veut dire possibilité d'une terminaison quelconque dans l'espace de quelques jours ou de quelques semaines. Avant 1847, dans les hivers rigoureux, quand le nombre des malades était considérable, les lits étaient quelquefois retenus d'avance, et l'on voyait des malades rentrer dans leur famille pour y achever une convalescence que la misère et l'insalu-

brité du lieu prolongeaient souvent outre-mesure. Grâce à la multiplicité des lits, cette situatation regrettable n'a plus lieu, et les malades peuvent recevoir à l'hôpital Saint-Jacques, et dans toute leur plénitude les soins qu'ils vont y chercher.

Dans ce qui précède il n'a été question que de l'hôpital St-Jacques proprement dit (1), mais cet établissement réunit, en outre, les hospices des vieillards, de la Charité, du Saint-Esprit, et les Services hospitaliers militaires, et c'est pour cette raison qu'on le désigne administrativement sous le nom d'hospices réunis. Nous consacrerons un article spécial aux hospices des Vieillards, de la Charité et du Saint-Esprit.

ASILE HOSPITALIER POUR LES ALIÉNÉS.

La ville de Besançon ne possède point d'hôpital spécial pour l'aliénation mentale, mais le département du Doubs, consacrant chaque année une certaine partie de ses revenus pour le traitement des indigents atteints de cette maladie, nous exposerons brièvement le passé et l'état présent du service qui les concerne.

Ainsi, nous le verrons bientôt, les aliénés ont été reçus à toutes les époques parmi les réfugiés du dépôt de

---

(1) Le nombre des services militaires à l'hôpital Saint-Jacques a varié aux différentes époques. Depuis l'année dernière, ils y sont tous réunis.

mendicité. Longtemps mêlés, dans beaucoup d'hôpitaux, avec les autres malades et les mendiants, ils étaient confondus avec les malfaiteurs dans la maison de Bellevaux, lorsque la loi si impatiemment attendue, sur les aliénés, est venue enfin mettre un terme à cette situation monstrueuse.

L'article 1^er^ de cette loi du 30 juin 1838 porte que : « chaque département est tenu d'avoir un établisse- » ment public spécialement destiné à recevoir et à soi- » gner les aliénés ou de traiter, à cet effet, avec un éta- » blisement public ou privé, soit de ce département soit » d'un autre département. » L'article 5 ajoute que « les » établissements privés consacrés au traitement d'autres » maladies, ne pourront recevoir les personnes atteintes » d'aliénation mentale à moins qu'elles ne soient pla- » cées dans un local entièrement séparé. » La maison de Bellevaux, habitée par une population essentiellement hétérogène, ne remplissait aucune des conditions essentielles stipulées dans la loi et devait, en conséquence, cesser de recevoir les aliénés ; mais, par l'effet d'une tolérance particulière, ces malades y furent encore maintenus, en partie du moins, malgré les imperfections reconnues dans le service qui les concernait.

Toutefois, pour satisfaire aux prescriptions de la loi, un traité fut souscrit en 1841, avec M. le Préfet du Jura, pour l'admission de 100 malades indigents dans la maison spéciale de Dole, qui reçut, dés lors, les aliénés du Doubs, dont le traitement exigeait un régime radical et une séquestration particulière.

Voici les motifs de la tolérance qui laissait provisoire-

ment un quartier d'aliénés à la maison de Bellevaux :

M. le docteur Ferrus, inspecteur-général des établissements destinés aux aliénés, espérait que le département du Doubs se déciderait à construire un hospice spécial pour les aliénés, soit à ses propres frais, soit à frais communs avec la Haute Saône, qui ne possède point encore d'établissement de ce genre, et avec le Jura, dont l'asile départemental laisse à désirer. Dans cette attente, il était inutile de renvoyer dans un asile étranger les malades, qui trouveraient bientôt, chez nous, des soins plus complets que ceux qu'ils pouvaient recevoir ailleurs.

Son Excellence le Ministre de l'intérieur, partageant les vues de l'Inspecteur, adressa à cet égard, à M. le Préfet du Doubs, de longues observations avec ses vues particulières. Dans sa lettre datée du 24 avril 1857, il s'exprime en ces termes : « La création d'un asile n'au-» rait rien que de facilement exécutable. Les sacri-» fices momentanés qui en résulteraient pour le dépar-» tement seraient bientôt amplement compensés, car » l'expérience l'a prouvé, les asiles spéciaux, organisés » dans de bonnes conditions, ont toujours rapporté » aux départements fondateurs plus qu'ils ne leur ont » coûté ».

« .... Si, ce que je n'admettrais qu'avec peine, cette » combinaison était provisoirement écartée, vous auriez » à évacuer immédiatement sur l'asile de Dole la po-» pulation aliénée de Bellevaux. » C'est ce qui eut lieu à la date du 1er janvier 1858.

Le conseil général s'occupa de cette question dans sa

séance du 29 août 1857, et, reconnaissant que le département ne pouvait entreprendre la construction d'un asile spécial pour les aliénés dans l'état actuel de ses ressources, il se soumit aux prescriptions ministérielles en déclarant toutefois, « qu'il voyait avec le plus vif re-
» gret, la suppression du quartier des aliénés de Belle-
» vaux, dont la gestion lui était si bien connue et lui
» avait toujours présenté de bonnes garanties. »

Dans cette même session, le conseil autorisa M. le Préfet, sous le bénéfice de la loi du 30 janvier 1838, à s'entendre avec son collègue du Jura, afin de porter à 150 le nombre des aliénés que le département a la faculté de placer à Dole, et il ouvrit au budget de 1858, pour le service de ces malades, un crédit de 53,000 fr.

Dans le cas où la question ne paraîtrait pas suffisamment étudiée au sein du conseil général et où elle serait de nouveau soumise, quelque jour, à ses délibérations ; voici quelques-uns des éléments propres à en faciliter la solution :

Avant sa suppression, le quartier de Bellevaux recevait en moyenne 40 malades aliénés aux frais du département, qui, en même temps, en entretenait 60 à 70 autres à l'asile de Dole. A Bellevaux chaque malade coûtait 80 centimes, à Dole, il coûte 1 franc : différence à la perte du département, 20 centimes par jour et par individu.

A 100 aliénés par jour, et ce chiffre moyen n'a assurément rien d'exagéré, le département économiserait en soignant ses malades dans son propre établissement, 20 fr. par jour, ce qui donnerait 7,300 fr. d'éco-

nomie chaque année : soit, par exemple, 146,000 fr. dans 20 ans.

A ce produit, il faudrait ajouter celui qui resulterait : 1° des aliénés de la Haute-Saône qui les envoie actuellement à Maréville et qui, pour des raisons faciles à comprendre (économie sur les frais de transport, rapprochement des familles), préférerait nous les confier ; 2° des malades confiés directement par les familles et dont le prix de pension augmenterait les bénéfices dans des proportions notables.

Ajoutons enfin que la ville de Besançon, par son école de médecine, par son personnel médical qui ne compte pas moins de 40 médecins, par l'importance de sa population (43,544 habitants), par l'abondance et la facilité de ses approvisionnements, offre beaucoup plus de garantie que Dôle, ville très-secondaire qui ne compte que 12 médecins et 10,000 habitants à peine.

Pour faire admettre à l'asile spécial un aliéné indigent, aux frais du département, il faut adresser à M. le Préfet une demande accompagnée d'un certificat de médecin constatant la maladie et un certificat d'indigence. Le paiement des frais d'entretien et de traitement, dans les hospices d'aliénés, est supporté par le département et par la commune du malade dans des proportions réglementées par un arrêté spécial.

MATERNITÉ.

Cours départemental d'accouchement.

Le mot maternité désigne actuellement en France les maisons destinées à recevoir les femmes pauvres enceintes et qui sont sur le point d'accoucher. Il y a à peine 30 ans que la ville de Besançon possède un établissement de ce genre, mais la maison de Bellevaux en a toujours tenu lieu en offrant un asile aux malheureuses que les fatigues et les souffrances inséparables de la grossesse mettaient dans l'impossibilité de pourvoir à leurs besoins, surtout pendant la durée de leurs couches.

Aux yeux de tout homme initié aux souffrances dont la vie de la femme est remplie, il n'y a pas, dans le cours de son existence, de situation plus digne d'intérêt que celle-là, et l'on ne pouvait imaginer une œuvre plus opportune que celle qui a pour but d'offrir à la femme qui va devenir mère l'abri, le linge et les secours de tout genre dont elle manque pour elle et pour son enfant. Cependant, à Besançon, les femmes mariées en ont peu profité et les filles-mères, elles-mêmes, y recouraient rarement avant l'institution du cours d'accouchement établi au compte du département.

Dès qu'on eût ouvert un asile aux femmes enceintes, il parut aussi naturel d'y admettre, à l'observation des faits cliniques qui s'y passent, les élèves qui se destinent à la profession de sage-femme, qu'il avait paru rationnel d'ouvrir les hôpitaux aux étudiants en médecine. J'ajoute que c'est encore une pensée charitable qui a institué les

cours pratiques pour les jeunes personnes qui se destinent à l'art des accouchements, puisque, en leur assurant une instruction plus complète, elle les met en état de prévoir et d'écarter ces accidents déplorables qui faisaient dire au ministre Chaptal : « l'inexpérience des sages-femmes est un des fléaux qui pèsent depuis longtemps sur les habitants des campagnes » (1).

Le cours départemental d'accouchement et l'hôpital destiné aux femmes pauvres qui sont sur le point d'accoucher sont si étroitement unis que le même mot les désigne, que leur histoire se confond, et qu'aujourd'hui l'un de ces établissements n'existe nulle part sans l'autre. Ce ne sera donc pas sortir de la spécialité de mon sujet que de dire ici quelques mots de la *Maternité* considérée au double point de vue de la maison hospitalière et de l'établissement d'instruction spéciale.

C'est en 1774, sous le ministère de Turgot, qui en a été le promoteur, qu'un cours théorique régulier a été établi à Besançon pour les élèves de la province de Franche-Comté, et c'est le docteur Nédey, professeur au collége de chirurgie de cette ville, qui en a été le premier titulaire. Après sa mort, quelques médecins ouvrirent des cours particuliers et leurs élèves, comme celles du docteur Nédey, purent assister aux accouchements qui se faisaient à la maison de Bellevaux, où les dirigeait une maîtresse sage-femme rétribuée par l'établissement.

Cet état de choses rendait les études difficiles et dispendieuses et les accoucheuses manquaient dans les cam-

(1) Lettre au Préfet, du 9 thermidor an x.

pagnes ; néanmoins il se prolongea jusqu'en 1820. Une loi du 19 ventôse an XI, veut que chaque département établisse un cours annuel et gratuit destiné particulièrement à l'instruction des sages-femmes ; le conseil général du Doubs finit par s'en souvenir; et par sa délibération du 5 août 1819, il institua régulièrement la Maternité. Depuis ce temps le département n'a cessé de consacrer à ce service un crédit particulier pour fournir aux campagnes des praticiennes en nombre suffisant pour satisfaire à tous les besoins.

Aujourd'hui il dépense pour cet objet la somme de 2,193 fr. dont 1,333 sont affectés à l'entretien de huit bourses à la Maternité.

La loi de ventôse an XI, qui a prescrit cette institution et le département qui l'a consacrée par ses votes successifs ont rendu un service signalé que l'on ne peut bien comprendre qu'en se reportant à l'époque où la loi a été portée. Alors, il n'y avait point ou presque point de sages-femmes instruites ; l'impéritie des matrones occasionnait souvent des malheurs et, de l'avis de Fourcroy, les pratiques les plus meurtrières avaient pris la place des principes de l'art des accouchements. Il était donc urgent de répondre à un besoin si généralement senti et qui ne pouvait trouver sa satisfaction que dans les sacrifices que le département s'imposait.

Chaque année à la session annuelle, l'administration déclare régulièrement au conseil général que le cours départemental d'accouchement continue à se maintenir dans de bonnes conditions de succès ; on constate le nombre des élèves qui l'ont suivi et on passe au vote de la

subvention. Il me semble cependant qu'il y aurait aujourd'hui quelque chose de plus à faire.

Mais avant d'aller plus loin, il faut qu'il soit bien entendu que dans les observations qui vont suivre rien ne s'adresse à la gratuité du cours. C'est la loi qui l'a imposée, et la loi a raison. Les sages-femmes se recrutent surtout parmi les femmes de la campagne, privées de fortune et la plupart supporteraient difficilement les dépenses dont on chargerait la scolarité. Quand aux bourses que le département entretient à la maternité, je n'ai pas les mêmes raisons pour approuver le *statu quo*, et, mes études, appuyées sur une expérience assez longue pour que j'en puisse déja parler, me font penser qu'il y aurait lieu d'imposer à celles qui les sollicitent, des conditions sur lesquelles je vais m'expliquer.

En faisant chaque année des sacrifices en faveur du cours d'accouchement, le département a pour but de fournir des praticiennes instruites aux localités qui en manquent. Or il me semble qu'il y aurait quelque utilité que le conseil général, avant de voter la subvention annuelle s'assurât, si le placement des sujets qu'il entretient à la Maternité, se fait toujours conformément à ces intentions si sages. Je me suis occupé de ce sujet et je pense que le résultat de mes recherches peut offrir assez d'intérêt pour trouver ici sa place.

Pour résoudre la question proposée, il faut chercher le rapport du nombre des sages femmes relativement aux besoins des populations, et ce rapport doit être estimé d'après les naissances et non pas d'après le nombre des habitants, comme cela se fait quand on s'occupe de la

statistique eu égard aux médecins. Le dernier recensement officiel du corps médical a constaté 252 sages-femmes dans le département du Doubs; le nombre correspondant des naissances étant de 7447, il en résulte que chaque sage-femme peut pratiquer de 29 à 30 accouchements par an. On comprend que c'est d'une moyenne qu'il est ici question, d'ailleurs cette proportion varie peu dans les différents arrondissements.

Elle est de :

34 par accoucheuse dans l'arrondissement de Baume;
32 » dans celui de Besançon ;
24 » dans celui de Montbéliard ;
30 » dans celui de Pontarlier.

N'ayant pu me procurer le chiffre des naissances pour chaque canton, je ne puis apprécier exactement la répartition des sages-femmes dans chacune de ces divisions territoriales, mais d'après le rapprochement du nombre de celles-ci et de la population à laquelle il correspond (1),

---

(1) Voici la statistique des cantons où le nombre des sages-femmes est en excès : que le lecteur compare !

Noms des cantons.	Nombre des sages-femmes.	Population.	Superficie en kilomèt. carrés.
Clerval	10	9,422	201 58.
L'Isle	12	10,312	164
Besançon (nord et sud) . .	56	47,502	169 65
Ornans	13	14,511	268 91
Audeux	14	11,984	212 09
Audincourt	19	12,856	128 80
Montbéliard	15	11,501	95 49
Pontarlier	14	15,694	527 57
Levier	11	10,262	280 78

(*Extrait d'un rapport au conseil d'hygiène sur la statistique médicale du département du Doubs, par le doct*r Drubbr *aîné, secrétaire du conseil.*)

il est facile de conclure que, beaucoup exagéré dans les cantons de Clerval, de l'Isle, de Besançon, d'Ornans, d'Audeux, d'Audincourt, de Montbéliard, de Pontarlier et de Levier, il est évidemment trop faible dans celui du Russey qui n'en possède que trois sur une population de 6,964 habitants et pour une superficie de 188 kilomètres carrés, et dans celui de Morteau, qui n'en possède pas davantage, sur une population de 7,922 habitants et pour une surface de 151 kilomètres carrés.

Il résulte de tout ce qui précède, que les bourses devraient être exclusivement réservées à celles des élèves qui consentiraient à exercer leur profession, pendant un nombre d'années déterminé à l'avance, dans telle ou telle localité où des besoins se feraient sentir ; qu'elles devraient être supprimées dès que ces besoins auraient cessé, pour être rétablies de nouveau, si des vacances venaient à se produire dans ces mêmes communes.

Car autrement, il peut arriver que les huit bourses départementales soient occupées par des élèves appartenant aux cantons où les sages-femmes surabondent ; d'Audincourt, par exemple, qui en compte dix-neuf sur une superficie de 99 kilomètres carrées, ou d'Ornans, qui en compte treize sur une superficie de 26 kilomètres carrés, tandis que pendant bien des années, les cantons du Russey et de Morteau, n'en fourniraient pas une seule. De sorte que le département aurait fait une dépense inutile aux cantons que j'ai cités en premier lieu, tandis que les autres, dépourvus comme par le passé, seraient indéfiniment livrés aux conséquences du zèle ignorant et dangereux des empiriques.

Je vais plus loin et je n'hésite pas à affirmer que l'agglomération dans une même localité, d'un nombre de sages-femmes hors de proportion avec les besoins de la population, est un mal pour elles-mêmes et pour la morale publique. Pour elle-mêmes : plus elles sont nombreuses, moins leur état leur fournit les moyens de vivre, et comme il est d'ordinaire qu'une ou plusieurs accoucheuses jouissent presqu'exclusivement de la confiance publiqne, il arrive que les autres végètent et sont obligées de demander à quelque métier d'autres moyens d'existence. Pour la morale publique : car si l'on voit quelques accoucheuses chercher des compensations dans l'exercice d'une autre profession, il en est d'autres, malheureusement que des antécédents déplorables, des habitudes vicieuses, l'absence de sentiments religieux, le dégoût du travail manuel et sédentaire, le besoin même poussent à des désordres graves, sur lesquels la nature de ce travail m'interdit de m'expliquer autrement (1).

Pour compléter cette étude, il resterait à présenter la statistique des femmes secourues à la maternité, et celle des élèves sages-femmes admises aux cours d'accouchements depuis 1820, mais les notes que je possède à cet égard, sont trop insuffisantes pour présenter un travail général, et je me borne au tableau suivant qui n'embrasse que les 15 dernières années.

---

(1) Voir, pour le développement de ce sujet, mon mémoire sur l'institution des sages-femmes et sur la réforme qu'elle réclame.

FILLES OU FEMMES enceintes.		ÉLÈVES SAGES-FEMMES (1)				
Année.	Nombre.	du Doubs.	de la H-Saône	du Jura.	du H.-Rhin	Suisse.
1844	39	16	8	1	1	»
1845	32	10	7	»	»	»
1846	31	12	10	2	»	»
1847	45	7	3	»	»	»
1848	42	7	5	»	»	»
1849	34	16	2	1	»	1
1850	41	14	3	4	»	»
1851	28	11	6	4	»	»
1852	46	10	4	3	»	»
1853	44	13	5	»	»	»
1854	58	2	1	»	»	»
1855	46	4	5	»	»	»
1856	51	7	2	»	»	»
1857	46	8	4	»	»	»
1858	46	7	»	1	1	»
	629	144	65	16	2	1

Pour être admise aux secours de la maternité, il faut 1° être indigente ; 2° produire un certificat de médecin constatant l'existence d'une grossesse arrivée au 7e ou 8e mois. Les demandes sont adressées à M. le Préfet qui prononce pendant la saison d'hiver, ou à M. le Maire qui prononce pendant la saison d'été. Dans le premier cas, c'est le département qui prend les frais à sa charge, dans le second, c'est la commune, parce que la maternité considérée au point de vue de l'enseignement, profite aux élèves médecins comme aux élèves sages-femmes, et parce que le service de l'école de médecine, qui est un

(2) Il n'est question ici que des élèves de première année. Il ne faut pas oublier cependant que celles qui persévèrent dans leurs études suivent encore les cours l'année suivante.

établissement communal alterne avec celui du cours départemental (1).

Il résulte de cet état de chose, une différence frappante dans le nombre des admissions aux différentes époques de l'année : celles de l'été sont à celles de l'hiver comme 1 est à 2, 5. Faut il en conclure que la commune porte à son école de médecine, moins d'intérêt que le département à son école d'accouchement ? Il est plus juste d'y voir une question d'économie : l'un à des finances plus prospères que l'autre.

Les personnes qui se destinent a la profession de sage-femme, sont reçues à la maternité depuis l'âge de 18 ans révolus jusqu'à 35. Elle doivent savoir lire, écrire et orthographier correctement, ce qui se constate au moyen d'un examen que les aspirantes subissent devant une commission spéciale. Sous le rapport de l'instruction et malgré les efforts tentés dans ce but, il faut reconnaître que l'on est loin d'être arrivé au résultat désiré, et tous les hommes compétents pourraient répéter ce que M. de Salvandy disait en 1845 : « de nom-» breux exemples m'ont fourni la preuve que la plus » grande partie des élèves qui se présentent pour subir » leurs examens et obtenir le titre de sage-femme, ne » possédaient même pas les premiers éléments de l'é-» criture et de l'orthographe » (2).

---

(1) Le semestre d'hiver est consacré aux élèves sages-femmes et celui d'été aux élèves en médecine.

(2) Circulaire aux préfets, par M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique (19 mai 1845).

SOCIÉTÉ MATERNELLE DE SAINTE-ANNE.

Cette association a pour but d'assister les pauvres femmes en couches, de les aider à nourrir elles-mêmes leurs enfants et de prévenir, par ce moyen, les conséquences funestes de l'abandon des nouveaux nés.

Etablie en 1846, sous l'inspiration de la charité, sa première origine à Besançon, date de l'année 1811, alors que l'initiative du gouvernement en avait provoqué de semblables dans tous les chefs lieux de département.

Une société de charité maternelle fondée à Paris, quelques années avant la révolution de 89, et qui avait comme tant d'autres institutions, cessé d'exister pendant les orages de cette epoque, venait de s'y établir pour la seconde fois à l'avènement de l'Empire. Informé du bien qu'elle faisait, l'Empereur Napoléon Ier, conçut l'idée de faire participer à ce bienfait les principales villes de son Empire, et pour assurer le succès de cette entreprise, il prit plusieurs mesures importantes. Il publia un réglement daté du 25 juillet 1811, et le proposa à toutes les sociétés de province qui voudraient s'établir sur le modèle de celle de Paris, qui deviendrait le comité central de l'œuvre, il déclara l'Impératrice protectrice et présidente générale de toutes les sociétés de charité maternelle de France, et enfin, il accorda à l'institut une dotation de 500,000 fr., comme témoignage de sa haute protection.

Au 31 décembre, des sociétés maternelles s'étaient organisées dans 51 départements et celle de Besançon,

figurait déjà parmi celles qui remplissaient les conditions imposées par les statuts, à toutes les sociétes qui voulaient profiter de la subvention impériale. Après deux séances d'organisations tenues à l'hôtel de la Préfecture, le 23 octobre et le 2 décembre, une souscription publique fut ouverte, et dès les premiers jours de janvier de l'année suivante, les opérations de l'œuvre étaient en pleine activité (1).

Le comité central avait fixé la quotité des secours à distribuer à la somme de 138 fr. par famille : le conseil d'administration de Besançon, la réduisit à 100 fr. afin d'appliquer ses bienfaits à un plus grand nombre de besoins. Cette somme était ainsi employée : layette 20 f., frais de couches 10 fr., mois d'allaitement à 5 fr. l'un, 60 fr.; petits secours 10 f.

Cette somme était encore trop forte eu égard au nombre des demandes, et le conseil ne tarda pas à s'en apercevoir. Aussi dans sa séance du 8 septembre 1812, il délibéra « qu'à compter du mois courant, les secours seraient réduits à la somme de 60 f. représentant les mois de nourrice pendant un an. »

Cette société à laquelle de puissants patronages et de charitables dévouements semblaient promettre une longue existence, n'eut cependant qu'une durée éphémère. Après 16 mois d'exercice ses membres cessèrent de se

---

(3) Le conseil d'administration était ainsi composé : présidente, madame la duchesse de Conégliano; vice-présidente, madame la baronne Debry; administrantes, mesdames la baronne Marulaz, Domet, Seguin et Alviset. Deux fonctionnaires de la préfecture remplissaient les fonctions de secrétaire et de trésorier.

réunir, et, depuis la séance du 11 mai 1813, on perd complétement sa trace. Voici le tableau des opérations de cette société pendant les années 1811 et 1812.

RECETTES.

Fonds provenant des souscriptions ou des dons particuliers.....	3,205 f.	90 c.
Fonds provenant du Comité central.....	1,500	»
Total.....	4,705	90

DÉPENSES.

Fonds dépensés ou engagés.....	4,661	65
Reste.....	44	25

Le nombre des mères secourues est de 50.

La nouvelle société reconstituée en 1846, tout en se proposant le même but et en employant les mêmes moyens pour l'atteindre, a cependant montré dès le début des prétentions plus modestes. Les dames qui la composent se distinguent en membres actifs au nombre de 70, et en membres affiliés dont le nombre est illimité. Les ressources dont elle dispose se composent de cotisations, de dons volontaires, et de subventions du gouvernement.

Le chiffre de la cotisation n'est pas fixé, et chaque dame associée conserve toute liberté à cet égard. Par un don de 500 f., et par un autre de 1,200 f., la reine Marie Amélie en 1847, et l'impératrice Eugénie en 1853, ont successivement témoigné de l'intérêt que leur inspire cette société. En 1857, un don de 4,000 f. lui

a été fait par un bienfaiteur anonyme sous les conditions rigoureuses que voici : cette somme placée sous la garantie personnelle du directeur de l'œuvre, ne doit être entamée que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles et même imprévues dans ce moment, et son intérêt seul, à titre de don extraordinaire, doit aider aux opérations annuelles.

La société maternelle de Besançon, a été approuvée et reconnue comme œuvre d'utilité publique, par arrêté du 12 septembre 1848. Depuis ce temps elle reçoit une part dans les subventions que le gouvernement accorde au nom de l'impératrice, à toutes les sociétés maternelles dont l'institution ne diffère de celle de 1812, qu'en ce qu'elles ne se rattachent plus, comme alors, à un conseil central siégeant à Paris.

Environ la moitié des sociétés maternelles reçoivent des encouragements et des subventions de leurs administrations départementale et municipale respectives, mais celle de Besançon ne reçoit que la part qui lui revient dans la répartition des secours du gouvernement. Pour le reste elle est laissée à ses propres ressources, ce qui ne l'a pas empêchée de suffire jusqu'ici, à toutes les exigences et de poursuivre son œuvre avec une régularité et une constance, qui font le plus grand honneur aux dames qui lui consacrent leurs loisirs.

La durée des secours accordés par la société maternelle est de 10 jours, à dater du moment de la délivrance. Ces secours consistent en layette, linges de femmes, linges et petits vêtements d'enfants, berceau complet, draps de lits etc. Les effets qui sont à l'usage

de la mère ne sont accordés qu'à titre de prêt, ceux du nourrisson ne sont rendus à la société qu'en cas de décès de l'enfant. En outre la dame visiteuse remet tous les deux jours à la nouvelle accouchée, un bon de bouillon et un bon de pain, quelquefois du sucre ou du sirop suivant les cas.

Dans quelques circonstances extraordinaires, lorsque par exemple la santé de la mère l'exige, la société procure aux enfants des nourrices étrangères.

Pour compléter son organisation, l'association s'est attachée deux sages femmes qui donnent gratuitement leurs soins à toutes les femmes adoptées par l'œuvre. La société maternelle de 1811 avait adopté sur ce point important, une opinion différente. Sur l'avis de mesdames de Conégliano et Debry, le conseil d'administration avait décidé qu'on « devait compter au rang des bienfaits de l'institution, de laisser aux femmes secourues la faculté de se servir des sages-femmes en qui elles auraient le plus de confiance. »

Si la durée des secours est limitée à 10 jours, la sollicitude de la société se prolonge bien davantage. Pendant les 3 mois qui suivent son accouchement, la mère continue à être visitée de temps à autre, et à l'expiration de ce délai on lui accorde un objet nécessaire à son enfant si les soins qu'elle prend de lui sont satisfaisants.

Cette surveillance a double avantage : d'abord elle permet de s'assurer de la santé du nouveau né, et de voir si on lui a fait inoculer la vaccine : sur 153 enfants nés en 1849 et patronés par la société, on n'en comptait l'année suivante, que 45 qui avaient été vaccinés. En

second lieu, les dames visiteuses peuvent s'assurer si les enfants qui ont l'âge compétent fréquentent les salles d'asile et donner, à l'occasion, des conseils de plus d'un genre.

Depuis 1846, c'est-à-dire depuis son début, jusqu'au 1er janvier 1858 exclusivement, la société maternelle a secouru 1625 mères de famille pour lesquelles elle a dépensé 34,621 f. 75 c., soit environ 21 f. 30 c. par personnes secourue. Pour comprendre comment la société peut faire tant de biens avec une aussi faible somme, il faut savoir qu'elle reçoit beaucoup de linge à titre de don gratuit, et que presque toutes les layettes sont confectionnées par les membres de l'association qui, en outre, se procurent les étoffes à leurs frais.

Le tableau suivant montrera d'ailleurs tous les détails de ses opérations.

RECETTES.

Années.	Abonnements ou cotisations annuelles,	Quêtes mensuelles, quêtes et dons extraordinaires.	Subventions du gouvernement	Totaux.
1846	.....	.....	.....	1,586.50
1847	1,216 »	1,409.60	300 (1) »	2,925.60
1848	1,095 »	1.040.85	1,500 »	3,635.85
1849	977 »	1,032.85	1,450 »	3,459.95
1850	835.60	1,015.45	1,500 »	3,351.05
1851	579 »	1,510.70	1,475 »	3,564 70
1852	1,106 »	601.25	1,500 »	3,207.25
1853	899 »	607.55	2,750 (2) »	4,256.55
1854	990 »	507.30	1,600 »	3,097.30
1855	953 »	884.45	1,430 »	3,267.45
1856	1,033 »	685.20	1,500 »	3.218.20
1857	1,046 25	958.45	1,400 »	3,404.70

(1) Ces 500 fr. provenaient d'un don de Marie-Amélie, reine des Français.

(2) 1,200 fr. provenaient de l'impératrice Eugénie.

DÉPENSES.

Années.	Secours généraux. Pain, bouillons, riz, médicaments, layettes, etoffes toiles, linge.	Secours spéciaux extraordinaires Nourrices.	Dépenses pour sages-femmes et chirurgiens.	Frais d'administration.	Totaux.	Nombre des femmes secourues.
1846	.....	.....	.....	.....	1540.25	100
1847	2214.55	532.70	110 »	11.50	2868.75	132
1848	2147.70	584.05	250 »	4.45	2986.20	155
1849	2888.85	215.95	266.50	18.25	3389.55	163
1850	2834.60	403.10	228.45	12.25	3478.40	153
1851	.....	.....	.....	.....	3042.50	134
1852	2479.25	459.65	195 »	29.20	3163.10	133
1853	2262. »	(1) 1672.55	317 »	20.15	4271.70	129
1854	2451.80	291.40	224 »	33 »	3000.20	153
1855	2290. »	675 70	210 »	30 »	3205.70	122
1856	2631.80	.....	(2) 1004.85	154.35	3791.00	125
1857	(3) 1876.55	858.05	224 »	186.30	3144.90	126

La société maternelle de Sainte-Anne, ainsi que son nom l'indique assez, n'admet à ses secours que les femmes catholiques. Toute demande de secours est renvoyée à la dame du quartier correspondant à celui qu'habite la solliciteuse ; cette dame, avant de la présenter, doit s'assu-

---

(1) Ce chiffre n'est considérable, par rapport aux autres chiffres de la même colonne, que parce qu'on a confondu avec les secours extraordinaires et sous le titre de provisions, les dépenses faites pendant l'année en linge, layettes, toile, etc.

(2) Par exception, on a confondu dans cet article les dépenses en lait, en riz et en secours extraordinaires.

(3) La dépense annuelle en pain (moyenne de neuf années), a été de 880 fr. 75 c.; la dépense en riz et bouillons (moyenne de six années), a été de 336 fr. 45 c.; la dépense en médicaments (moyenne de trois années), a été de 45 fr. 58 c.; les frais de blanchissage des linges, drapeaux prêtés aux femmes en couches, ont été (moyenne de six années) de 136 fr. 70 centimes.

rer : 1° si la pétitionnaire est mariée à son Eglise, 2° si elle a plus d'un an de résidence ; 3° si elle a au moins un enfant ; 4° s'il y a vraiment indigence dans la famille. Ces renseignements sont communiqués à la société, qui statue dans ses réunions mensuelles.

INSTITUTION DES SOEURS GARDE-MALADES.

Dans un mémoire que j'ai lu à la société de médecine en 1844, et qui avait pour objet l'organisation d'un service médical pour les pauvres, je disais : « Dans l'exercice de ma profession et en voyant les soins si grossiers, si peu éclairés, et, par conséquent, si peu utiles, dont on entoure quelquefois les malades, j'ai souvent désiré pour notre ville un établissement d'hospitalières libres, vouées par le seul mobile de la charité et de la religion au soin des malades pauvres. Les riches ont leur garde-malades ; combien il serait à désirer que la classe la plus souffrante de la société pût avoir aussi les siennes ! » (1)

Cinq ans plus tard, ce vœu se réalisait par les soins d'une institution religieuse due à l'initiative de M. l'abbé Walzer, curé de Grandfontaine (2). Fondée en 1843, par ce digne ecclésiastique, cette institution embrasse dans ses attributions le soin des malades, indigents ou riches, à quelque communion religieuse qu'ils appartiennent,

---

(1) Extrait du *Bulletin de la Société médicale de Besançon*, 1850.

(2) Situé à 9 kilomètres de Besançon.

les salles d'asile et l'instruction des enfants pauvres. Pendant quelques années, cette communauté essaya pour ainsi dire ses forces dans les villages voisins de celui où elle avait pris naissance et elle n'exerçait guère ses fonctions au delà d'un rayon de 15 à 20 kilomètres ; mais elle finit par franchir cette limite et les villes de Besançon dans le Doubs, de Vesoul, de Gray et de Luxeuil dans la Haute-Saône, de Lons-le-Saunier, de Salins et de Saint-Amour, dans le Jura, et même de Clermont dans le département de l'Oise en sollicitèrent un établissement.

Comme garde-malades, les sœurs offrent des avantages qui ont été justement appréciés dans les petites localités : outre les soins généraux qu'elles donnent aux malades, elles peuvent au besoin faire quelques unes des opérations de la petite chirurgie, telles que : application de ventouses, saignées, pansements etc ; et prêter, ainsi, aux praticiens et aux familles une assistance précieuse. Aussi dans beaucoup de villes, l'administration, dans le but de les y fixer d'avantage, leur donne un appartement à ses frais ; à Lons-le-Saunier même, elle entretient entièrement l'une d'elles à sa charge pour le service exclusif des indigents de cette commune.

A Besançon, les sœurs se logent, s'entretiennent à leurs frais et sont nourries dans la famille qui reçoit leurs services ; ce dernier point souffre quelquefois des difficultés chez les pauvres, mais il est bien rare que quelques voisins bienfaisants n'y pourvoient pas. Elles ne demandent, ni n'exigent aucune rétribution de personne, mais elles acceptent celle que les familles riches et aisées leur offrent : c'est ainsi que cette institution

qui ne possède ni propriétés, ni capitaux, ni revenus peut consacrer une partie de ses ressources et de son personnel aux soins des malades pauvres.

C'est en 1849, que les sœurs garde-malades ont débuté à Besançon. Elles étaient alors au nombre de trois et ce nombre s'est élevé successivement à vingt qui est le chiffre actuel. Celui des malades qu'elles ont soignés est déjà considérable ; variable comme celui des sœurs qui composent la communauté et selon les années, il flotte actuellement entre 300 et 350 en moyenne, par année.

Comme garde-malades, les sœurs de Saint-Nom-de-Jésus et de Marie ont de l'avenir à Besançon et les services qu'elles rendent seront mieux appréciés si elles veulent bien apporter dans leurs rapports avec les malades quelques modifications qui sont d'ailleurs, m'assure-t-on, très compatibles avec leur réglement particulier.

1° Il est à désirer que la même garde, à moins de circonstances tout-à-fait exceptionnelles, conserve le même malade pendant toute la durée de sa maladie. On en comprend facilement les raisons : j'ai vu, très souvent, le contraire entrainer des irrégularités, des lenteurs ou des complications dans le service et provoquer, presque toujours, de la contrariété ou de l'ennui au malade.

2° Que la sœur s'absente un peu moins pendant le jour et qu'elle ne quitte son malade que lorsque la garde en est parfaitement assurée. (1)

(1(Un article de leur règlement prescrit aux sœurs de se réunir tous les jours, à certaines heures, à la communauté. C'est à l'observance abusive de cet article que s'adresse mon observation.

En exprimant ce double désir, je ne suis que l'écho des regrets qu'on laisse échapper souvent devant moi; mais voici un vœu qui, pour m'être personnel, n'en repose pas moins sur des motifs sérieux et fondés. Les fonctions de garde-malades exigent des connaissances spéciales qui s'acquièrent par la tradition et par l'expérience. La tradition implique un enseignement théorique, mais comme il n'existe pas pour elles, les sœurs garde-malades sont privées des connaissances qu'elles pourraient y puiser. Pour être complète l'expérience a besoin d'être dirigée, pour être rapide elle doit porter sur plusieurs points à la fois. La maison principale des sœurs éloignée des hospices et des hôpitaux ne peut offrir aucun foyer d'expérience aux novices, et, les besoins du service les dispersent souvent avant qu'elles aient acquis les connaissances désirables.

Pour toutes ces raisons, je voudrais, si je ne craignais de demander l'impossible, qu'on imposât aux novices un double noviciat : 1° l'un religieux dans la maison mère ; 2° l'autre professionnel dans un hôpital où elles s'instruiraient à soigner les malades sous la direction des dames hospitalières dont l'expérience les guiderait si bien.

Si jamais ces pages passent sous les yeux des supérieurs compétents, je n'hésite pas à soumettre cette idée à leur profonde sollicitude pour les intérêts de leur institution.

SECOURS POUR TRAITEMENT GRATUIT AUX EAUX MINÉRALES.

Le département alloue depuis dix ans, une somme annuelle de 200 fr. pour traitement de malades indigents aux eaux minérales. Si on la considère en elle-même ou dans ses rapports avec les besoins auxquels on la destine, cette somme est insignifiante, mais si l'on tient compte des intentions qui ont dicté le vote du conseil général, cette allocation acquiert toute la valeur d'un principe.

Le temps n'est plus en effet, où l'on s'imaginait que les eaux minérales naturelles ne convenaient qu'aux riches et qu'elles n'agissaient qu'en substituant l'air vif et toujours renouvelé des montagnes à l'air confiné des villes ; qu'en imposant l'exercice du corps et le mouvement des membres à ces citadins que la vie sédentaire et l'inaction étiolent et engourdissent ; en procurant enfin des distractions sans cesse renaissantes à ces âmes saturées de jouissances, blasées d'émotions et à ces cœurs que les passions ont desséchés avant l'âge.

Les eaux minérales agissent médicalement, c'est-à-dire en vertu de leur composition chimique d'abord, puis ensuite en vertu d'une combinaison toute spéciale des éléments qui les composent et qu'aucune opération humaine ne saurait imiter.

Reconnaissons donc que le conseil général a été dirigé par une pensée essentiellement intelligente et philanthropique en inscrivant ce secours au budget départemental

et faisons des vœux pour que l'allocation qui le consacre soit désormais mise en rapport avec le nombre des maladies auxquelles la thérapeutique ordinaire n'oppose trop souvent que des moyens insuffisants.

L'emploi de cette allocation est réglé suivant la quotité des subventions consenties par les communes ou les bureaux de bienfaisance qui prennent habituellement à leur charge une part de la dépense à faire en faveur des malades indigents de leur circonscription. Le choix de l'établissement ressort du témoignage du médecin qui visite le malade, mais comme ceux de Bourbonne et de Luxeuil sont désignés dans le plus grand nombre des cas, l'administration a obtenu d'eux des conditions de prix de faveur. Si l'allocation votée par le conseil général prend un jour une certaine importance, il sera très-à-propos de solliciter aussi les mêmes conditions de quelques autres stations thermales que leurs propriétés toutes spéciales ne permettent, en aucun cas, de remplacer par d'autres.

On obtient un secours pour traitement gratuit aux eaux minérales en adressant à M. le Préfet une demande écrite accompagnée, 1° d'un certificat de médecin attestant la maladie ; 2° d'un autre certificat du maire de la commune attestant l'indigence.

II

SECOURS A L'ENFANCE, A LA VIEILLESSE ET AUX INFIRMES.

Hospice de la Charité. — Hospice du Saint-Esprit. — Institution des sourds-muets. — Institution pour les jeunes aveugles. — Hospice des vieillards de Saint-Jean-l'Aumônier. — Aumône générale. — Hospice des Petites-Sœurs-des-Pauvres.

HOSPICE DE LA CHARITÉ.

L'hospice de la charité est une annexe de l'hôpital Saint-Jacques. Sa fondation remonte à l'an 1693, et c'est à la piété et au zèle pour les pauvres de Froissard de Broissia, conseiller, maître des requêtes au Parlement qu'est dû cet important bienfait. Son objet spécial, suivant l'esprit du fondateur était d'y retirer, d'y entretenir les orphelins et même d'autres enfants des deux sexes appartenant à des familles pauvres de la commune qu'on y élevait depuis 9 à 18 ans.

Cette intention a été religieusement respectée, et l'hospice de la charité n'a pas aujourd'hui d'autre but qu'à l'époque de sa fondation. Je n'ai pu savoir si, dans l'origine, il était placé dans un bâtiment distinct ; mais ce qui est

prouvé par des renseignements authentiques, c'est que 10 ans après sa fondation, c'est-à-dire en 1703, il était déjà établi dans les bâtiments de l'hôpital Saint Jacques et soumis dès lors à la même administration que lui.

Pendant quarante ans, les professions enseignées aux garçons étaient celles de tisserand, de bonnetiers, de menuisiers, de cordonniers et de tailleurs. Dans les premières années de l'établissement on y entretenait même des maîtres de chant religieux dans le but d'enseigner le plain chant aux garçons qui avaient de la voix et de l'aptitude pour la musique, et cette école a fourni souvent de bons instituteurs aux paroisses de la campagne. Enfin, en vertu des propositions faites à l'administration de l'hospice par l'agence de l'horlogerie le 17 vendémiaire an III, on se décida à y enseigner l'horlogerie, mais je suis porté à croire que l'administration s'est mal trouvée de cet essai, car il n'est fait mention d'apprentis horlogers que pendant les deux ou trois premières années qui ont suivi cette proposition. Je dois ajouter que sur dix jeunes horlogers dont il est fait mention, je n'en ai remarqué que deux qui aient atteint le chiffre de leur séjour à l'hospice et qui en soient sortis sans mauvaises notes. Les huit autres ont déserté, ou se sont livrés à des actes répréhensibles qui ont nécessité leur expulsion et même leur emprisonnement dans la maison de correction de Bellevaux. A la date du 9 décembre 1809, on lit ce qui suit, concernant l'un deux : « Le mé-
» contentement que donne cet élève depuis long-
» temps, aux maîtres et aux instituteurs, les dangers
» qu'il y aurait sous le rapport des mœurs à le lais-

» ser plus longtemps dans cet établissement, les soup-
» çons violents de complicité avec d'autres élèves ren-
» fermés à Bellevaux jusqu'à leur majorité pour cause
» de désordres graves et d'inconduite, ont décidé l'ad-
» ministration a prononcer son expulsion. » Il s'agissait de huit élèves dont 4 étaient horlogers.

Les bâtiments que les élèves de la charité partageaient à l'hôpital Saint-Jacques avec ceux du Saint-Esprit ayant été incendiés en 1840, les uns et les autres furent reçus au village d'École, dans un vaste bâtiment que les missionnaires de Beaupré amodièrent à la commission administrative. Dès lors, les ateliers furent supprimés à l'exception de ceux des tailleurs et des cordonniers et remplacés, en grande partie du moins, par le travail agricole.

Les filles ont toujours été conservées dans les bâtiments de l'hôpital Saint-Jacques. Des ateliers de lingerie et de couture les reçoivent aujourd'hui comme au temps de la fondation de la charité.

Depuis le 1er janvier 1808 (1), on y a admis, entretenu et formé 747 élèves : 405 garçons et 342 filles. La moyenne des admissions a été pendant cette longue période de 8 garçons et de 6 filles par an.

En l'an III de la république on en comptait 120 environ ; puis, après avoir subi diverses oscillations, il a été fixé à 80 (40 pour chaque sexe) par un réglement daté du 26 avril 1841.

---

(1) Avant cette époque les registres étaient irréguliers et incomplets.

Les conditions exigées pour l'admission des enfants à l'hospice de la charité sont les suivantes :

1° Les parents doivent avoir au moins 10 ans de séjour;

2° Les garçons être âgés de 9 à 12 ans;

3° Les filles de 8 à 11 ans.

Ils sont élevés dans l'établissement jusqu'à l'âge de 18 ans.

Pour les faire admettre, les parents ou les bienfaiteurs des enfants adressent une demande à la commission administrative qui prononce.

L'hospice de la charité a dû être doté autrefois, mais ses biens ont été confondus avec ceux de l'hopital Saint-Jacques dont il partage aujourd'hui les ressources.

HOSPICE DU SAINT-ESPRIT OU DES ENFANTS ASSISTÉS.

Cet hospice fondé vers l'an 1200 par Jean de Montferrand avait pour objet de recevoir les enfants naturels, les enfants trouvés et abandonnés, de les nourrir, de les entretenir et de les instruire jusqu'à ce qu'ils soient en état d'apprendre un métier (1). Pendant longtemps l'administration de cette maison fut confiée aux frères hospitaliers de l'ordre du Saint-Esprit institué à Montpellier, mais plus tard elle passa à celle d'un

---

(1) Dans l'origine on y reçut aussi des malades; mais les religieux du Saint-Esprit cédèrent, par un traité de 1571, une partie des biens de cet hospice à la ville, qui se chargea des malades, et dès lors l'établissement ne conserva plus que la spécialité des enfants.

bureau dont l'archevêque était président. Des religieuses du même ordre étaient chargées des soins des enfants et de surveiller les nourrices. Pour 27 élèves que l'établissement entretenait en 1688, on y comptait 2 prêtres, 8 religieux et 5 religieuses du Saint-Esprit.

Au moment où la révolution française vint jeter la perturbation dans les établissements religieux et hospitaliers, le Saint-Esprit était situé à l'extrémité nord-est du quai de ce nom que le quartier a conservé quoique l'hospice en ait disparu ; mais le mouvement qui avait réuni celui des vieillards à l'hôpital Saint-Jacques l'enveloppa en même temps et dès lors il a continué de faire partie des hospices réunis en conservant ses biens propres et sa comptabilité distincte. Agrandi et doté par les dons et les libéralités de plusieurs citoyens il possédait des propriétés et des revenus fort importants ; mais le décret du 23 messidor an II ne l'épargna pas plus que les autres et le comprit dans les mesures spoliatrices dont nous avons déjà parlé. Il est vrai que l'article 5 de la loi du 16 vendémiaire an V, vint un peu réparer le dommage que lui avait porté la précédente ; l'abbaye Saint-Paul et le clos Saint-Amour à Besançon lui furent donnés, à titre d'indemnité, pour remplacer ceux de ses biens qui avaient été aliénés.

Malgré le sort que lui a fait la révolution, l'hospice du Saint-Esprit est encore le mieux doté, aussi est-il encore aujourd'hui ce qu'il a été à toutes les époques de son histoire, la providence d'un grand nombre d'enfants qui, sans lui, croupiraient dans les bas fonds de la misère et du vice.

La qualité toute spéciale de ses clients a dû en faire varier le nombre au gré des événements qui déterminent l'abandon des enfants, et, sans remonter aux temps historiques, nous en trouverions facilement la preuve dans les faits contemporains.

Jusqu'à la révolution, l'hospice du Saint-Esprit paraît avoir été un établissement communal ; le premier Empire en fit un établissement départemental. Vivement touché de la situation misérable où tant d'enfants se trouvaient jetés par l'indifférence et la pauvreté des parents, par leur cruauté peut-être ; calculant, sans doute aussi, combien un gouvernement militaire est plus particulièrement intéressé à l'éducation physique et morale des enfants, il porta un décret empreint d'une grande sagesse et qui, à l'époque où il fut rendu (11 janvier 1811), réalisait un progrès véritable.

D'après ce décret les enfants assistés, c'est ainsi qu'on les désigne administrativement, sont partagés en trois catégories : 1° les enfants nouveaux-nés doivent être mis en nourrice jusqu'à l'âge de 6 ans ; 2° à 6 ans, tous les enfants doivent, autant que faire se peut, être mis en pension chez des cultivateurs ou des artisans ; 3° les enfants âgés de 12 ans doivent autant que faire se peut, être mis en apprentissage : les garçons chez des laboureurs ou des artisans, les filles chez des ménagères, des couturières ou des ouvrières ou dans des fabriques et manufactures. Toutefois il fait une réserve conçue en ces termes : « Ceux des enfants qui ne peuvent être mis en apprentissage, les estropiés et les infirmes qu'on ne trouverait guère à placer hors de l'hospice, doivent y

rester à sa charge et des ateliers doivent être établis pour les occuper. »

Depuis 1811 de nouveaux besoins se sont produits, des idées nouvelles se sont fait jour et je me demande si le temps n'est pas venu d'accorder aux administrations tutrices des enfants abandonnés une plus grande liberté dans la détermination de leur placement au dehors ou de leur conservation à l'hospice ; en un mot de donner une plus grande extension à la réserve stipulée dans le décret du 11 janvier.

Les détails dans lesquels je vais entrer sur la situation actuelle des élèves du Saint-Esprit feront parfaitement comprendre toute ma pensée.

Par l'effet d'une tolérance dont ils ne se sont jamais trouvés plus mal, on a toujours retenu à l'établissement un certain nombre d'enfants valides qu'une volonté plus décidée aurait peut-être pu placer à la campagne. La certitude d'une éducation morale mieux soignée, d'une instruction religieuse plus régulière et plus complète et l'intérêt des ateliers justifiaient cette tolérance. D'un autre côté, nous avons vu qu'après l'incendie de l'hôpital Saint-Jacques (1), la commission administrative eût l'excellente idée de remplacer la plupart des ateliers, jusqu'alors en vigueur, par une colonie agricole.

Sur 9 hectares de terrain situés au village d'École, grâce à des maîtres aussi habiles que dévoués, on a su réunir les principaux genres de culture et familiariser les jeunes gens avec tous les travaux qu'exige le soin des jardins et des champs.

---

(1) Voy. hospice de la Ch rité.

Sous l'impulsion de pareils guides, ces jeunes colons ont rapidement conquis l'estime des horticulteurs du pays (1), et si la protection du pouvoir ne lui fait pas défaut, cette excellente colonie, qui a déja fourni des élèves de mérite, deviendra une pépinière à qui les propriétaires pourront demander avec confiance des jardiniers intelligents et des domestiques éclairés.

Or, si la loi qui prescrit le placement des enfants assistés chez les cultivateurs comporte quelques tempéraments, n'est-ce pas quand il s'agit de soutenir une colonie agricole, c'est-à-dire un genre de travail qui ne peut se passer de bras valides? Cependant au milieu de la plus grande activité des travaux de la colonie, au moment où elle réalisait ses premiers succès et où son but semblait plus complètement atteint, l'autorité départementale crut devoir rappeler la commission administrative à l'exécution pleine et entière des décrets. Le conseil général du Doubs après une étude de la question, incomplète peut-être, entrant dans le système de l'administration supérieure, émettait, dans sa session du mois d'août 1856, un vœu conforme aux instructions dont j'examine ici la valeur. On lit ce qui suit dans le compte-rendu de cette session :

« Il résulte du rapport de l'inspecteur des enfants assistés au conseil général, que les placements à la campagne des enfants âgés de plus de 12 ans deviennent plus nombreux et plus faciles. Le conseil prie le Préfet

---

(1) Dans les deux concours ouverts par la Société d'horticulture, depuis sa fondation, la colonie a obtenu, chaque fois, un premier prix pour ses produits de jardinage.

de faire examiner s'il ne serait pas plus convenable de donner à ces placements au dehors la plus grande extension possible et d'etablir autour des enfants ainsi placés un système de patronage et de surveillance qui, joint à l'action de l inspecteur sauvegarderait leur moralité »

Aujourd'hui les idées se sont modifiées, la colonie agricole du Saint-Esprit a gagné des suffrages qui ont failli compromettre son existence au sein du conseil général de 1856 et l'administration actuelle est disposée à faire de nouveaux sacrifices pour la conserver. Cependant comme les opinions ne sont pas immobiles et que, d'ailleurs, des hommes nouveaux peuvent avoir besoin de s'éclairer à leur tour, il n'est peut-être pas inutile de montrer quelques uns des inconvénients attachés au système contraire à la colonie agricole.

Une circulaire ministérielle aux inspecteurs des enfants assistés à la date du 12 mars 1839 leur fait ces recommandations : « veillez à ce que les enfants reçoivent toujours les soins convenables, à ce que dans leurs maladies, ils soient visités par des médecins, à ce qu'ils soient élevés dans les principes de la religion et de la morale, à ce qu'ils n'aient que de bons exemples sous les yeux. »

Il y a dans cette circulaire plusieurs questions qu'il importe d'examiner.

Les enfants placés au dehors reçoivent-ils toujours les soins convenables? S'il est permis de répondre souvent par l'affirmative, on doit reconnaître aussi, de nombreuses exceptions qui méritent la plus grande attention. Sans parler de la malpropreté dans laquelle beaucoup d'enfants croupissent, sans parler de l'ab-

sence de ces soins corporels que les paysans dédaignent pour eux-mêmes, je citerai plusieurs faits malheureux qui ne se seraient certainement pas produits à l'hospice ou à la colonie d'École.

Pendant l'hiver de 1857-58, on a rapporté à l'hôpital Saint-Jacques où il est mort, du village où il avait été placé en vertu du décret, un enfant du Saint-Esprit qu'on avait laissé geler et dont les pieds avait été frappés de gangrène. Dans les années précédentes une jeune fille était morte brûlée dans les champs où elle gardait un troupeau ; à Baume un enfant nouveau né avait péri de la même manière dans son berceau, pendant que sa nourrice était sortie pour voir des saltimbanques.

Sur la question de savoir si les enfants confiés aux cultivateurs sont élevés dans des principes de religion et de morale, je laisse aux aumôniers compétents le soin de répondre ; mais il ne m'est pas interdit d'affirmer que j'ai entendu les prêtres respectables chargés d'instruire ceux qui rentrent soit à l'hospice, soit à la colonie, se plaindre de l'instruction qu'ils reçoivent dans les campagnes et qui leur paraît habituellement inférieure à celle des élèves qui n'ont pas quitté l'établissement.

Quant aux bons exemples qu'on est en droit d'attendre des cultivateurs qui sollicitent des élèves du Saint-Esprit, voici un fait qui montrera jusqu'à quel point l'administration peut être trompée sous ce rapport. Il y a quelques années, un jeune garçon fut employé à conduire de porte en porte un aveugle mendiant, et cet abus se prolongea assez pour que ce pauvre enfant put, de cette manière, parcourir plusieurs dé-

partements du midi de la France. Ce fait se passait, bien entendu, à l'insu de l'inspecteur et c'est le hasard qui a mis une dame hospitalière sur sa trace.

Mais en admettant que les exemples soient le plus souvent conformes aux règles de la saine morale, le système de placement à l'extérieur pourrait-il supporter la comparaison avec la colonie, où des religieuses et des maîtres (1) pleins de dévouement, assistés d'ailleurs, par des prêtres d'un zèle éprouvé entourent ces enfants de soins éclairés que rien ne ralentit, que rien ne rebute? La réponse ne me semble pas douteuse.

La santé des enfants assistés est-elle du moins intéressée à leur conservation chez les cultivateurs? Examinons cette question, elle en vaut bien la peine. Il semble au premier coup d'œil que sous ce rapport, les résultats doivent être identiques dans deux systèmes qui comportent l'habitation à la campagne, mais en y regardant de plus près, il n'est pas difficile d'admettre que ceux de la colonie d'École mieux nourris, mieux logés, tenus plus proprement, mieux soignés en un mot, doivent avoir sur les autres un avantage marqué. C'est un fait qui ne se discute pas.

Mais pour envisager cette question sous toutes ses faces, je veux faire aux adversaires de la colonie toutes les concessions possibles. Supposons que les enfants soient mieux nourris, mieux logés et tenus plus proprement qu'à la colonie, chez les particuliers qui les entou-

(1) Religieuses hospitalières et frères de l'ordre de Marie.

rent des soins les plus paternels. Et bien, qu'arrivera-t-il? Si, partant de ce point de vue et se conformant au vœu du conseil général, on donne au placement des enfants âgés de plus de 12 ans *la plus grande extension possible*, ne compromettra t-on pas l'existence de la colonie ?

Avec l'étendue de ses terres et dans les conditions d'exploitation où elle se trouve actuellement placée, il lui faut un personnel de 60 jeunes travailleurs de 10 à 18 ans sur les quels une dizaine, au moins, doivent approcher le plus possible de la virilité, c'est-à-dire, avoir atteint l'âge de 16 à 18 ans. En plaçant chez des particuliers tous les élèves du Saint-Esprit qui ont plus de 12 ans, il ne lui resterait de tous les enfants assistés que les plus jeunes, avec les gibbeux et les rachitiques, c'est-à-dire, des membres inutiles à son exploitation.

Il lui resterait encore, il est vrai, les élèves de la charité qui partagent avec ceux du Saint-Esprit les travaux de la culture, mais ceux-là sont 20 à peine et par conséquent d'un nombre tout-à-fait insuffisant. Ils se trouvent d'ailleurs dans des conditions telles qu'il est impossible de rien fonder sur eux : d'un côté, le voisinage de leurs familles est un obstacle contre lequel échouent le zèle et les efforts des maîtres; et de l'autre, l'ignorance des parents, le besoin, la misère, et quelquefois même des suggestions fâcheuses luttent journellement contre la direction qu'on voudrait leur donner. Il en résulte que les élèves de la charité sont le plus souvent retirés de l'école avant l'âge où l'enseignement qu'ils y reçoivent porte ordinairement ses fruits ;

ou bien, si les parents cèdent aux conseils des maîtres et des religieuses, les élèves désertent à l'instigation de ces mêmes parents : cela se voit du moins quelquefois.

Qu'arrivera-t-il donc dans l'hypothèse où nous nous placions tout-à-l'heure. Il arrivera tout naturellement que la colonie agricole cessera d'exister faute de bras pour l'exploiter.

Et puis après? La colonie ayant cessé d'exister, on reviendra tout naturellement au système des ateliers qui était en vigueur avant 1840 et que les travaux champêtres avaient si heureusement remplacés.

Il résulte de tout ce qui précède que, pour savoir jusqu'à quel point la santé des enfants peut être intéressée à la conservation de la colonie, il devient nécessaire de comparer la mortalité, 1° dans le système des ateliers entretenus à l'hospice, 2° dans le système agricole tel qu'il est pratiqué à Ecole.

C'est ce que j'ai fait en étudiant la période quindécennale comprise en 1841 et 1857 : on sait que la colonie n'a été créée qu'en 1840.

En premier lieu j'ai comparé la mortalité chez les filles élevées à l'hospice et chez les garçons que l'incendie en a fait sortir en 1840. Or, sur une moyenne d'environ 64 filles conservées à l'hospice, j'ai constaté une mortalité de 58 pour 15 ans, soit 1 sur 16,8, tandis que sur une moyenne d'environ 87 garçons présents chaque année à la colonie d'Ecole, j'ai constaté une mortalité de 46 pour 15 ans, soit 1 sur 28,9.

Le tableau suivant montrera, dans tous ses détails, ce travail dont chacun comprendra l'importance.

Statistique de la mortalité parmi les élèves de l'hospice du Saint-Esprit.

Années	GARÇONS.			FILLES.		
	Moyenne des élèves présents.	Décès	Moyenne des décès.	Moyenne des élèves présentes	Décès	Moyenne des décès.
1842	45	1	1 sur 45	46	2	1 sur 23
1843	50	2	1—25	43	4	1—10,8
1844	69	»	»	52	4	1—13
1845	82	4	1—20,5	50	1	1—50
1846	93	1	1—93	58	2	1—29
1847	111	11	1—10	74,9	1	1—74,9
1848	106	5	1—22	74,9	2	1—37,4
1849	96	5	1—19,2	78,4	4	1—19,6
1850	90	3	1—30	49	7	1— 6
1851	103	»	»	56,8	5	1—11
1852	93	1	1—93	51,2	2	1—25,5
1853	100	4	1—25	85	6	1—14
1854	98	1	1—98	88	8	1—11
1855	102	5	1—20,5	80,9	7	1—11,8
1856	75	3	1—24	72	2	1—36
De 1842 à 1857	87	46	1—28,9	64	57	1—16,8

En analysant cette statistique, je suis parvenu à un résultat encore plus favorable au système de la colonie. On peut voir dans le tableau précédent que l'année 1847 a fourni une mortalité considérable parmi les garçons : onze décès pour cent onze élèves inscrits dans les mouvements officiels, soit 1 décès sur 10 élèves, tandis que les filles n'en ont fourni que 1 pour 74 élèves, soit 1 décès sur 74 élèves.

D'où venait donc cette différence ? la colonie d'Ecole a-t-elle été décimée par quelque épidémie meurtrière ? Non seulement je puis affirmer le contraire, mais en-

core je puis donner une explication plausible de ce résultat inattendu.

Reconnaissons d'abord ce fait attesté par M. l'inspecteur des enfants assistés : c'est que les filles sont plus souvent demandées par les cultivateurs, que les garçons, parce qu'elles leur dépensent moins et qu'elles leur rendent plus de service, soit dans la garde des troupeaux, soit dans la surveillance des enfants pendant que la ménagère contribue, pour sa part, aux travaux de la culture. Or, on se souvient des mauvaises récoltes de l'année 1846 et de la misère publique qui a pesé sur l'année 1847. Beaucoup de paysans se trouvant alors dans l'impossibilité de nourrir les enfants assistés, ont dû les ramener à l'hospice, et les garçons leur rendant moins de service sont tout naturellement rentrés les premiers. Et ceci n'est point une pure hypothèse, car sur 11 garçons décédés à Ecole en 1847, 5 venaient d'y arriver déjà préparés, sans doute, à la maladie, par une mauvaise alimentation et par les autres privations dont ils ont été les premières victimes.

De sorte que si nous retranchons cette année exceptionnelle de la statistique précédente, nous arrivons à ces conclusions définitives :

Chez les garçons de la colonie, la mortalité a été de 1 sur 34, 8.

Chez les filles de l'hospice, elle a été de 1 sur 16, 1.

En second lieu, j'ai comparé la mortalité des enfants assistés (garçons) avec elle-meme avant et depuis l'établissement agricole et j'ai consigné dans le tableau suivant le résultat de mes recherches sous ce rapport.

Statistique de la mortalité parmi les élèves du Saint-Esprit (garçons), pendant les quatre périodes quinquennales de 1837 à 1847 exclusivement.

	Années.	Nombre des élèves présents.	Décès	Moyenne par année.
A l'hôpital Saint-Jacques	1837 à 1841	36,6	9	1 sur 20,2
A la colonie agricole d'Ecole.....	1842 à 1847	69.2	8	1—43.2
	1847 à 1852	103	24	1—21,5
	1852 à 1857	93,8	»	1—33,5

La première periode quinquennale commence à 1837, parce que je n'ai pu me procurer à l'hôpital les registres des années précédentes; elle comprend l'année 1841, parce que les ateliers de culture ont été à peine commencés avant 1842 et que d'ailleurs, l'influence de l'habitation à la campagne sur la santé des enfants n'a pu se faire sentir qu'après un certain délai.

Il suffit de jeter les yeux sur ce tableau pour voir à quelle période appartient l'avantage. Dans les trois dernières périodes, la mortalité a été plus faible que dans la première et celle qui se trouve comprise entre 1842 et 1847, ne fait pas même exception malgré la mortalité exceptionnelle qui frappa l'année 1847 et dont j'ai donné l'explication plus haut.

La thèse que je soutiens a cependant un côté faible que je ne veux pas dissimuler et qui est tout entier renfermé dans cette objection, que m'adressait un membre du conseil général avec qui je discutais sur la question

du Saint-Esprit. « *Les enfants assistés coûtent cher au département!* » Voici toute la vérité sur ce point.

Pendant plus de quinze ans, l'administration départementale a été en discussion et en lutte avec l'hospice au sujet de la liquidation des dépenses du service des enfants trouvés, parce que les comptes arrêtés pendant cette période, ne reposant pas toujours sur des bases fixes et régulières, comportaient des fixations arbitraires que l'administration départementale croyait pouvoir contester. Mais depuis trois ou quatre ans on a pris le parti de compter les dépenses faites dans l'intérieur de l'hospice, d'après un prix de journées régulières, et, afin de liquider complètement le passé, le département a consenti à payer à l'hospice par application aux exercices 1850 à 1854, une indemnité totale de 53,215 fr. 69 c. Dès lors tout est redevenu normal; on équilibre aujourd'hui, à peu de chose près, les dépenses avec le produit de la dotation évaluée à 54,000 fr., et désormais la question d'économie cessera de fortifier les arguments dont on se servait contre la colonie agricole du Saint-Esprit (1).

De tout ce qui précède nous devons conclure que l'éducation morale, religieuse et professionnelle des élèves du Saint-Esprit, ainsi que l'intérêt de leur santé se réunissent pour défendre la colonie d'Ecole et que rien, pas même l'économie, ne saurait être invoqué contre elle.

---

(1) L'année 1857 s'est apurée avec une différence de 3 fr. 30 c., et l'année 1858 avec une différence de 32 fr. résultat d'un plus grand nombre de placements à la campagne et en apprentissage, qu'on a pu faire en laissant à Ecole un nombre d'élèves suffisant pour assurer le travail de la colonie.

En terminant, je m'empresse de reconnaître que les faits si regrettables que j'ai signalés dans le cours de ce travail ne doivent se produire que rarement, que l'agglomération des enfants soit à l'hospice, soit même à la colonie n'est pas elle-même sans inconvénient ; mais on conviendra aussi que la perfection entre difficilement dans les institutions humaines et que la véritable sagesse consiste à suivre le système qui offre le plus d'avantages.

Et d'ailleurs, est-ce à une époque où la désertion des travaux agricoles fait l'objet des plaintes générales, où l'on préconise partout la propagation des bonnes méthodes de culture et l'application de la théorie à la pratique, qu'il serait rationnel de retirer à la ferme du Saint-Esprit ses travailleurs et par conséquent ses soutiens ? On compte en France 50 colonies agricoles que le gouvernement regarde avec des yeux complaisants. Si l'on ne veut pas supprimer la nôtre, réclamons le bénéfice de la tolérance, accordé par le décret du 11 janvier 1811, qui sauvegarde en même temps, d'une manière si remarquable, la moralité et la santé des enfants assistés qu'on y élève.

Le nombre des enfants assistés par l'hospice du Saint-Esprit était au 1er janvier dernier, de 450. Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit :

Placés au dehors : Au-dessous de 12 ans . .	162
Au-dessus de 12 ans. . .	187
Placés à l'intérieur (hospice et colonie d'Ecole) :	
Au-dessous de 12 ans . .	34
Au-dessus de 12 ans . .	67
Total.	450

On comptait à la même époque :

Filles à l'hospice de la ville ; 30
Garçons à la colonie agricole. 71

Les conditions de placement à la campagne sont les suivantes :

Pour les nouveaux-nés, l'administration paye la somme de 9 fr. par mois jusqu'à la fin de leur première année ; de 1 à 7 ans elle en paye 7, 50 ; de 7 ans à 12, elle en paye 6. A 12 ans l'enfant gagne sa subtistance et l'administration, par les soins d'un inspecteur spécial, se borne à exercer sur lui un bienveillant patronage.

Rappelons en terminant que l'hospice du Saint-Esprit est un établissement départemental ; que c'est M. le Préfet seul qui décide de la valeur des raisons à l'appui de la demande, et que c'est lui qui prononce sur l'admission des enfants proposés.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.

L'institution des sourds-muets compte à peine 50 années d'existence à Besançon, et c'est aux soins et aux efforts de la charité privée que nous en sommes redevables. Sœur Rouzot en conçut et en exécuta le projet en 1819, en ouvrant une école libre en faveur des sourdes-muettes, dans une maison située en face de l'église de la Madeleine. Cette digne religieuse, membre de la communauté de Notre-Dame-des-sept-douleurs établie à l hermitage de Villersexel, était chargée d'ins-

truire les jeunes filles parmi lesquelles se trouvaient 2 ou 3 sourdes-muettes. Aux prises avec les difficultés de l'enseignement pour ce qui concernait ce genre d'infirmité, elle se décida à se faire elle-même élève et dans ce but, elle se rendit à Lons-le-Saunier, pour y étudier le langage des sourds-muets sous la direction de l'abbé Pernet, qui avait été formé à l'école de l'abbé de l'Epée.

Mais ce vénérable ecclésiastique était vieux et infirme, et sœur Rouzot ne tarda pas à s'apercevoir qu'il lui était impossible d'en recevoir ce complément d'instruction qui lui était indispensable pour se livrer à l'enseignement spécial auquel elle voulait consacrer sa vie. Aussi accepta-t-elle avec empressement la proposition de Madame de Grammont de la conduire à Paris s'instruire directement à l'institution royale des sourds-muets. C'est ainsi qu'elle devint élève du célèbre abbé Sicard.

L'école de sœur Rouzot répondait à un besoin réel ; elle comblait une lacune bien sentie et la providence allait en donner la preuve en bénissant la généreuse initiative qui en avait doté la ville. Après quelques années d'exercice, les familles purent apprécier les avantages d'une méthode inconnue jusqu'alors dans le pays ; le nombre des élèves augmenta rapidement et l'agrandissement du local ne tarda pas à devenir nécessaire. Six ans s'étaient à peine écoulés, depuis le début de l'œuvre, que sœur Rouzot se décida à acheter une maison plus vaste, entourée d'un jardin, rue de la Préfecture.

Le succès qu'elle obtint et le bien qu'elle opéra inspirèrent à M. l'abbé Breuillot, économe du séminaire,

l'idée d'ouvrir une pareille institution en faveur des garçons : c'est ce qu'il fit en 1825 dans une maison située place des capucins, vis-à-vis l'hôpital ; mais cet établissement n'était que provisoire et les vues du fondateur allaient plus loin. M. l'abbé Breuillot était d'un caractère hardi, entreprenant, opiniâtre dans la poursuite de ses projets, habile dans leur exécution. Il conçut l'idée de réunir les deux établissements ou, tout au moins, de les rapprocher par des liens communs et ensuite d'intéresser à leur administration le département lui-même. Il avait sur sœur Rouzot l'ascendant qu'une volonté inflexible, guidée par le sentiment du bien, peut exercer sur une femme ; il sut en profiter pour faire construire dans son jardin les bâtiments qui devaient compléter l'œuvre et que les sourds-muets ont occupés depuis ce temps-là. Puis, non content de ce premier succès et malgré la résistance de la directrice des sourdes-muettes, qui se croyait assez forte pour soutenir seule l'œuvre qu'elle avait si heureusement commencée, il entra en négociation avec le département pour la cession entière des bâtiments qu'il avait fait construire et de la maison que sœur Rouzot avait achetée.

La négociation ne tarda pas à aboutir au résultat désiré par M. Breuillot et sœur Rouzot se résigna. Suivant acte du 3 juin 1828, confirmé par ordonnance du 28 février 1829, le département devint propriétaire de l'ensemble des immeubles moyennant une somme de 10,000 f. qui restaient à découvert sur le prix de l'acquisition primitive. Mais sœur Rouzot conservait la direction des sourdes-muettes comme M. l'abbe Breuillot

celle des sourds-muets, et l'administration ne devait intervenir qu'à titre de propriétaire et de patron en ce qui concernait les élèves qu'elle confierait à l'un et à l'autre des deux établissements.

Le traité souscrit par M. le Préfet, à la date du 15 janvier 1835, laisse au directeur de l'école des garçons, toute sa liberté d'action et ne le considère que comme un entrepreneur chargé de pourvoir aux besoins et à l'éducation des élèves pour lesquels un prix de pension lui a été alloué. Il est vrai que dans les engagements réciproquement consentis, il n'a jamais été question des sourdes-muettes, mais il n'est pas probable que le département ait eu l'intention de traiter différemment ces deux établissements, car il entretient dans l'un et l'autre des élèves sur le même pied et la commission de surveillance, créée en 1851 pour la maison des sourds-muets, a dû étendre son action à celles des sourdes-muettes, en vertu d'un arrêté du 15 janvier 1857.

Il résulte de tout ce qui précède que si l'administration départementale n'a eu ni la première idée des établissements des sourds-muets, ni le mérite de leur fondation, on doit cependant lui savoir gré d'en avoir accepté en partie la charge et de les avoir soutenus par des subventions annuelles en rapport avec le nombre des élèves indigents qu'elle y entretient.

Le département peut-il faire davantage et ne devrait-il pas adopter pour les deux institutions l'unité de direction d'où résulterait l'unité dans l'enseignement et dans la discipline et peut-être plus de solidité dans l'éducation morale et professionnelle des élèves? Cette opinion

a rencontré des partisans aussi honnêtes que convaincus et je n'ai pas été le dernier à la partager. Quoi, me disais-je, le département conserve une direction unique pour l'hospice de saint-Jean-l'aumônier et pour la maison de correction, dont l'objet est si différent, et dont la population réunie est en moyenne de 500 habitants, et, malgré les raisons déduites de l'économie, de la facilité et de la simplicité dans la gestion et des autres avantages qu'on pourrait retirer de cette mesure, il ne soumettrait pas à un seul directeur deux établissements consacrés à un seul genre d'infirmités et dont les habitants réunis forment à peine un total de 80 à 90 personnes !

Le conseil général du Doubs, saisi de cette question, dans sa session de 1858, a écarté le projet de soumettre les deux établissements à un seul directeur et il a voté le *statu quo*. Le conseil général a eu raison, car au-dessus de la question administrative, il y a une question d'équité et, sous ce rapport, voici des faits dignes d'être pris en considération par les administrateurs qui auraient à cœur de reprendre plus tard, à nouveau, le projet de fusion.

Sœur Rouzot morte au mois d'août 1858, etait fondatrice de l'œuvre, l'établissement des sourdes-muettes était le fruit de ses pensées et de son travail; c'était pour ainsi dire son bien et c'eût été une ingratitude et une injustice, que d'amoindrir sa position en la soumettant à une direction étrangére. L'abbé Salvan professeur à l'institution royale des sourds muets de naissance, dans un certificat daté du 11 août 1819, parlait d'elle en ces termes : « j'atteste que sœur Rouzot a

suivi depuis 18 mois mes leçons avec une grande assiduité, intelligence et application et quelle est très en état, par les progrès qu'elle à faits dans l'art d'instruire les sourds-muets, d'être à la tête d'un établissement de ce genre. J'atteste en outre à MM. les supérieurs ecclésiastiques qu'elle s'est comportée dans l'institution avec beaucoup de modestie et de piété, et que ses bons exemples ont été très-utiles à mes jeunes élèves. »

L'abbé Sicard tenait le même langage ; il disait d'elle dans une pièce datée du 19 septembre 1819 : « Sœur Rouzot a suivi pendant 18 mois mes leçons et elle a fait tant de progrès dans ce mode d'instruire les sourds-muets, que je la crois en état d'être à la tête d'un établissement pareil à celui que je dirige dans cette capitale de la France. »

Reste à voir si sa mort a dégagé le département vis-à-vis d'elle et si celui-ci peut disposer à son gré de l'établissement ? En droit, la chose n'est pas douteuse, puisqu'en vertu de l'acte du 3 juin 1828, le département est devenu propriétaire de l'ensemble des immeubles. (1) Mais à d'autres points de vue la mesure me

---

(1) Le département, à ne considérer cet acte qu'au point de vue de l'intérêt matériel, a fait dans cette transaction une excellente affaire ; car d'un côté sœur Rouzot avait payé un à-compte de 4,000 fr. sur le prix d'acquisition et avait fait à ses frais des agrandissements et des réparations ; de l'autre, l'abbé Breuillot avait su obtenir, soit en argent, soit en nature, des dons qui ont été religieusement employés à la construction du bâtiment des sourds-muets. Or nous avons vu que le département est devenu propriétaire de l'ensemble des immeubles moyennant une somme de 10,000 fr. qui restaient à découvert sur le prix de l'acquisition primitive.

paraîtrait prématurée et la mémoire de sœur Rouzot est encore trop vive dans l'établissement qu'elle a créé pour que déjà l'on ne tienne aucun compte de ses titres et de ses vœux.

Son testament, daté du mois de septembre 1854, renferme des passages qui font connaître les préoccupations de cette bonne religieuse pour son établissement en même temps que son attachement aux pauvres et sa piété vive et modeste.

« J'institue mon héritière universelle Sœur M.-C., ma compagne et mon assistante, avec l'obligation de me remplacer dans l'établissement où tout doit rester. (1) »

« On tiendra toujours des sourdes-muettes pauvres gratis dans l'établissement, suivant les ressources qu'on aura. On y vivra toujours dans la plus grande simplicité soit pour l'habillement, soit pour les meubles, ainsi que pour la nourriture qui, cependant, sera toujours saine et abondante.

» On me fera un enterrement tout; simple on n'y invitera que des personnes pieuses qui prieront pour le repos de mon âme. »

Je n'ai connu sœur Rouzot que par ses œuvres et je ne connais pas davantage son successeur : j'en ai donc parlé avec une entière indépendance et sans parti pris. L'opinion que j'ai soutenue se justifie par le respect que méritent les bienfaiteurs des pauvres et par les encouragements qu'on doit à ceux que la charité porte à les

(1) Le mobilier appartenait tout entier à sœur Rouzot.

imiter. Tout acte contraire aurait pour effet de ralentir leur zèle et d'affaiblir leur dévouement.

Aujourd'hui, le département dépense régulièrement pour les deux établissements la somme de 7,138 fr., dont 3,000 fr. sont affectés à des pensions d'élèves sourds-muets et 2,000 fr. à des pensions d'élèves sourdes-muettes. Le reste est dépensé en complément du traitement des professeurs, honoraires du médecin et en distribution de prix et d'encouragements. (1)

La maison des sourdes muettes entretient aujourd'hui 47 élèves, dont 10 sont aux frais du département du Doubs, 5 aux frais de la ville de Besançon et 10 à la charge de cette maison, suivant les intentions de sœur Rouzot, stipulées dans le passage de son testament que j'ai cité plus haut. Celle des sourds-muets entretient 25 élèves, dont 10 sont aux frais du département du Doubs.

Indépendamment des élèves du département du Doubs, ces établissements en reçoivent de la Haute-Saône et du Jura pour lesquels on leur paie un prix de pension consenti par ces départements.

Pour faire admettre un élève sourd-muet indigent aux frais du département ou de la commune, on adresse une demande régulière à M. le Préfet ou à M. le Maire, qui prononcent chacun en ce qui le concerne.

---

(1) Ne sont pas compris dans cette somme les frais d'entretien des bâtiments, qui n'ont rien de fixe.

INSTITUTION POUR LES JEUNES AVEUGLES.

Il n'existe à Besançon aucune institution de ce genre, qui d'ailleurs n'a de raison d'être que dans les grands centres de population. Mais depuis plusieurs années le Conseil général vote à son budget la somme de 600 fr. pour faire face à la bourse qu'il entretient à l'Institution impériale des jeunes aveugles. Cette année la bourse a été affectée à la fille d'un agent forestier de Roulans, décédé à la suite des fatigues éprouvées dans l'exercice de ses fonctions.

HOSPICES DES VIEILLARDS DE SAINT-JEAN L'AUMÔNIER.

Aumône générale.

L'institution de l'Aumône générale, dont le nom a disparu, mais dont l'esprit et le but se retrouvent de nos jours dans d'autres établissements analogues, avait pour but d'assister, dans leurs familles, les pauvres qui pouvaient encore travailler, et de mettre un terme à la mendicité. Tous les dimanches de l'année, à huit heures du matin, après leur avoir fait entendre la messe et le catéchisme dans l'Eglise de Saint-Pierre, on leur distribuait, dans la cour de l'hôtel de ville, du pain et d'autres secours en rapport avec leurs besoins.

Les vieillards pauvres, domiciliés et établis dans la commune, qui ne pouvaient plus travailler, étaient

logés, nourris et entretenus dans l'hospice de Saint-Jean l'aumônier.

On ignore la date précise de la fondation de cet établissement, mais il est démontré qu'il existait déjà au dix-septième siècle. Le nom *de Vieillards*, par lequel on le désigne quelquefois, indique sa spécialité, et la catégorie des vieillards et des incurables entretenus à Saint-Jacques n'en est que la continuation.

Saint-Jean l'Aumônier, dont le nom avait été supprimé à la révolution, et qui, depuis l'année 1812, avait été confondu avec l'établissement de Bellevaux, dont nous parlerons plus tard, a été de nouveau mis en possession de son titre en 1856, mais il y a cette différence entre l'établissement des dix-septième et dix-huitième siècles et l'établissement actuel, que le premier était communal et que le second a été établi à titre d'hospice ou d'asile départemental. De sorte que le véritable hospice de Saint-Jean l'Aumônier ou des vieillards est à l'hôpital Saint-Jacques et non ailleurs, comme on en jugera.

Fondé par les directeurs de l'aumône générale, l'hospice des vieillards et des incurables fut ouvert dans une maison du Petit-Battant et il y fut maintenu jusqu'au mois de germinal an XII, époque à laquelle le service fut réuni à ceux de l'hôpital Saint-Jacques. Je ne possède qu'un seul fait relatif au nombre des pauvres qu'on y entretenait au dix-septième siècle, et il indique 53 hommes et 67 femmes ; en tout, 120 vieillards ou incurables.

On conserve aux archives de l'hôpital Saint-Jacques,

les registres des entrées depuis l'année 1725. Il résulte des recherches que j'y ai faites, que depuis cette époque jusqu'à la translation du service à Saint-Jacques, c'est-à-dire de 1725 au 1er germinal an XII, 360 indigents vieux et incurables y ont été reçus : 141 femmes et 229 hommes; soit, en moyenne, 4 à 5 pauvres par année. Le nombre de ceux qu'on y entretenait était en moyenne de 20 pour les hommes, et de 14 pour les femmes.

Depuis le mois de germinal, an XII, jusqu'à l'année 1857 on en a reçu 849 : 450 femmes et 399 hommes; soit, en moyenne, 15 par année. Le nombre de ceux qu'on y a entretenus a été, en moyenne, de 8 à 9 pour les hommes et de 15 pour les femmes.

Au 1er janvier 1859 on comptait 55 indigents entretenus dans le service des vieillards : 19 hommes et 36 femmes. Ce chiffre, conforme aux prescriptions d'un réglement arrêté en 1854 par la commission administrative, se décompose ainsi qu'il suit :

Hommes incurables,	7	Hommes vieux. . .	12
Femmes id. . .	12	Femmes vieilles . .	24
Total. . . .	19	Total. . . .	36

On voit, d'après ces détails, qu'on reçoit aujourd'hui plus de femmes que d'hommes, ce qui était le contraire avant l'annexion des vieillards à l'hôpital Saint-Jacques.

Les vieillards et les incurables possèdent des propriétés et des revenus propres qui ne peuvent être affectés à aucune autre catégorie d'indigents, de sorte que, avec une administration unique, il existe pour eux une comptabilité distincte et un budget séparé.

Parmi les ressources de cet hospice, il faut citer des fondations particulières dues à la générosité de plusieurs Bisontins. Les quatre dernières d'entre elles, qui n'ont que quelques années de date, y ont ajouté onze lits nouveaux et la fondation Parguey (1), qui a été faite en 1840, en a assuré sept pour sa part.

Pour être admis à l'hospice des vieillards, les pauvres doivent présenter trois conditions essentielles : 1° n'avoir aucun parent en état de leur venir en aide; 2° être veufs ou célibataires; 3° être nés à Besançon, ou habiter la commune depuis au moins vingt ans.

Les mêmes conditions, moins celle de l'âge, sont exigées des infirmes ou des malades qui sollicitent leur entrée aux incurables. Les postulants doivent adresser, par écrit, une demande à la commission administrative des hospices réunis qui décide.

HOSPICE DES PETITES-SOEURS-DES-PAUVRES.

La philanthropie, dans la conception et la réalisation de ses desseins, s'appuie sur les combinaisons du calcul; elle considère les intérêts personnels, suppute les influences et se décide quand elle a gagné à sa cause tous ceux qui peuvent la servir.

---

(1) M. Parguey, ancien officier de cavalerie, a fait en outre à la ville d'autres dons importants : l'un d'eux charge l'hôpital de distribuer aux pauvres chaque année, à l'anniversaire de sa mort, 100 miches de pain de 5 kilogrammes chacune.

La charité ne procède pas ainsi : Saint-Vincent de Paul, vivement touché de compassion à la vue des enfants que le libertinage et la misère exposaient aux portes des églises et dans les places publiques, conçoit le projet de remédier à un si grand mal. Il intéresse à cette pieuse ambition les dames de charité ; il entretient leur ardeur par des conseils et des prédications, accroît leurs ressources par ses démarches et ses quêtes, et lorsqu'il voit leur confiance ébranlée, d'un côté par la multitude des enfants abandonnés, de l'autre par l'exiguité des moyens ; quand il voit leur courage vaincu par l'énormité des charges, il convoque toutes les dames de charité de Paris, et plein d'émotion, il leur tient ce langage touchant que tous ses biographes ont reproduit :

« Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; maintenant leur vie et leur mort sont entre vos mains : ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin, et, au contraire, ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez..... Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges ; il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voudrez plus avoir de miséricorde pour eux. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages. »

L'assemblée ne répond que par des larmes ; la charité fait un suprême et décisif effort, et l'hospice des enfants trouvés est fondé.

Il y a bientôt vingt ans, deux jeunes ouvrières de Saint-Servan, petite ville de Bretagne située sur les bords de la Manche, poussées par l'amour de Dieu et par une

vocation irrésistible, se préparaient à la vie religieuse par la prière et les sacrifices. Un prêtre, leur confident et leur directeur, voulant leur inspirer le goût de toutes les vertus, leur recommandait surtout la douceur et la bonté envers les pauvres vieillards infirmes et malades, et pour les mettre à l'épreuve il leur conseilla de prendre soin d'une vieille aveugle de leur voisinage.

Si le mal est contagieux, le bien se communique également quelquefois. La Providence mit sur le chemin des deux jeunes filles une ancienne servante, Jeanne Jugan, mûrie par l'âge et dont l'expérience était nécessaire pour mener à bien l'entreprise dont elles étaient loin de se croire les instruments.

Saint-Servan n'avait point d'hospice, et beaucoup de vieilles femmes que les sinistres de la mer avaient laissées veuves, n'avaient d'autres ressources que les aumônes qu'elles allaient solliciter. Après quelques mois d'essais et de tâtonnements, ces trois pauvres filles recueillent douze vieilles des plus misérables, et pour leur épargner l'avilissement de la mendicité, elles se font mendiantes elles-mêmes pour les nourrir, mettant le sceau, par ce dernier degré d'humiliation, à ces sacrifices admirables et à ces dévoûments touchants qui allaient enfanter des prodiges. L'hospice des *Petites-Sœurs des pauvres* était fondé.

Cette institution s'est fait rapidement connaître en France, et il n'y a guère de grandes villes qui ne possèdent aujourd'hui une maison de ce nom.

Celle de Besançon date du mois de novembre 1849. Une pieuse personne dont la haute vertu s'offenserait de

nos éloges, Mlle Junot n'avait pu lire, sans en être profondément émue, le récit des miracles de charité opérés par *les petites sœurs des pauvres*. Ces humbles filles n'apportent pas de dot, elles ne demandent pour elles-mêmes ni nourriture, ni entretien ; qu'on leur fournisse un asile, voilà tout ce qu'il faut à leur industrieuse activité. La pieuse demoiselle, s'inspirant des conseils de M. l'abbé Guerrin, vicaire général du diocèse de Besançon, imagina d'appeler et d'installer ces nouvelles servantes des pauvres dans sa propre demeure. Elle leur en céda la moitié en don gratuit, leur vendit le reste plus tard et ne s'y réserva, pour elle-même, qu'un fort modeste appartement.

Là commença l'œuvre dont nous sommes chaque jour les témoins et les admirateurs. La ville accueillit les religieuses avec un respectueux empressement mêlé de quelque étonnement et de quelque curiosité. La première fois qu'elles allèrent visiter Mgr. l'archevêque, l'éminent prélat les bénit, leur ouvrit sa bourse et partagea avec elles le peu qu'elle contenait. Depuis ce jour rien n'a manqué aux Petites-Sœurs des pauvres. Chaque matin elles vont quêter dans les maisons et dans les marchés ce qui est nécessaire aux besoins du jour ; chaque soir les provisions sont épuisées, mais il reste pour le lendemain l'espérance des religieuses et la charité du peuple ; et depuis dix ans cette espérance renaît chaque soir, et chaque matin cette charité se soutient, se renouvelle, fait des prodiges. Par un singulier privilége, jamais les Sœurs des pauvres n'ont recueilli dans leur quête ni injures ni propos grossiers. On leur donne partout et

partout de bon cœur. Il est vrai qu'elles demandent bien peu en apparence. Dans les maisons particulières les restes du dîner ou du souper, le pain oublié, le vin mis au rebut, les fruits qui commencent à se gâter, les provisions devenues inutiles au bout de la saison ; sur les marchés et les places, les objets qu'on ne pourrait plus vendre, les viandes et les poissons sans amateurs, en un mot tout ce qui n'intéresse plus la spéculation et dont une charité ingénieuse peut faire encore son profit.

J'ai parlé de l'empressement avec lequel on accueillit à Besançon l'institution des Petites-Sœurs des Pauvres ; qu'il me soit permis d'en citer ici quelques exemples :

A peine la maison est-elle ouverte, qu'un bienfaiteur inconnu lui porte un bon de 250 kilogr. de pain ; dans le même temps une dame envoie des chemises, une autre des draps, des vêtements ; mais, nous l'avons dit, dans cette maison merveilleuse tout se consomme, tout s'utilise au jour le jour. Pendant le premier hiver qui suivit son installation, on reçoit une pauvre femme dénuée de tout et dont les vêtements usés, sâles et infects ne pouvaient plus être portés dans un asile pauvre mais propre et bien tenu. Une des petites sœurs se met à l'œuvre et va quêter des vêtements. Vite une dame satisfait au besoin du jour, et pour l'avenir elle convie ses amies à une bonne œuvre qu'elle médite. Elle ouvre un atelier de bienfaisance qui dure encore, et là, dans les longues soirées d'hiver que tant de dames consacrent à des conversations frivoles, ce comité confectionne du linge et des vêtements qui sont une des ressources les plus précieuses de l'œuvre.

Une ouvrière, qui partage sa vie entre le travail et les bonnes-œuvres, veut aussi fournir sa part à l'hospice naissant. Pour cela elle organise une loterie qui produit 300 francs, et avec cette somme elle achète des étoffes ; aidée de ses amies elle les confectionne, et dans la distribution qu'elle en fait, sœurs et vieillards reçoivent leur part.

Le vestiaire des religieuses n'est pas mieux fourni que celui des pauvres. Il fut un temps où les petites-sœurs, rentrant bien mouillées de leurs quêtes journalières, n'y trouvaient pas même des bas de rechange. Un colonel d'artillerie l'apprend, et aussitôt il envoie 100 fr. pour faire cesser cette privation. Une bonne œuvre ne reste jamais sans récompense ; ce brave militaire était alors, comme tant d'autres, fort indifférent en matière religieuse : depuis il est devenu un fervent chrétien.

Aujourd'hui la maison compte un certain nombre de bienfaiteurs qui lui servent une sorte de rente à époques fixes. Il y a ainsi des abonnements à quinzaine, à un, trois ou six mois ; il y a enfin des souscriptions annuelles.

Ainsi vit, au jour le jour, depuis dix ans, sans souci du lendemain, et cependant sans subsistance suffisamment assurée, une maison qui compte 80 vieillards, pourvus de tout ce qui peut prolonger et améliorer l'existence. Les restes recueillis par les sœurs des pauvres sont accommodés en des repas où rien ne manque, ni l'abondance, ni même la qualité. Il est prescrit à ces bonnes religieuses de ne se nourrir elles-mêmes que de

ce qui reste après les repas de leurs vieillards, et elles observent ce point avec une telle rigueur qu'elles souffrent plutôt la faim que de la voir souffrir autour d'elles.

Ceux qui connaissent les habitudes des pauvres et des vieillards comprendront qu'il n'a pas été facile de réunir dans cet hospice tant de gens de caractère et de mœurs si différents, parfois si difficiles. Au commencement les pauvres montraient quelque défiance; plusieurs refusèrent d'y entrer, préférant ce qu'ils appelaient leur liberté à la tranquillité dont on leur offrait la perspective.

Mais les préventions tombèrent bien vite. Aujourd'hui que le nombre des places est triplé, on les brigue longtemps avant qu'elles deviennent vacantes, et quoique elles soient affectées spécialement aux pauvres de la commune, les vieillards du département, sans asile et sans pain, obtiennent souvent d'être admis à l'hospice.

Sur 295 vieillards qui ont été reçus depuis la fondation (196 femmes et 99 hommes), 60 à peine sont nés à Besançon; la plupart des autres y demeuraient depuis un temps plus ou moins long, mais un quart au moins d'entre eux arrivaient directement de la campagne.

L'établissement se divise en deux parties : l'une destinée aux femmes contient 56 places, l'autre destinée aux hommes n'en contient que 30, et, quoique les sexes soient divisés, il y a pour tous une certaine liberté. Ils peuvent sortir à des jours et à des heures déterminés; ils ont des cours et des salles ou règnent la propreté et l'ordre le plus parfait. Les hommes fument quelquefois, jouent aux cartes, s'occupent à quelques ouvrages de

menuiserie, s'entretiennent ensemble, et les femmes vaquent encore aux travaux de leur sexe, dans une mesure proportionnée à leurs forces.

En terminant cette esquisse que l'admiration m'a dictée, une réflexion vient à mon esprit.

Quand on songe que les ressources découvertes par la charité des sœurs des pauvres étaient perdues avant elles, on ne saurait trop admirer cette institution si modeste, si grande et si belle. Il y a dans ce fait quelque chose de si providentiel et de si chrétien, qu'on peut le regarder comme un des signes les plus éclatants de la charité de notre siècle et de l'empire reconquis lentement, mais sûrement, par les idées religieuses au milieu de la société moderne.

L'hospice des Petites-Sœurs des Pauvres étant un établissement privé, toutes les demandes d'admission doivent être adressées à *la bonne mère*, autrement dite la supérieure, qui prononce (1).

(1) Ce travail sera continué dans le prochain bulletin.

ELECTIONS.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections, a nommé :

Président annuel.

M. Tripard, Avocat à la Cour impériale.

Vice-Président.

M. le vicomte Chifflet.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1859.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

M$_{gr}$ l'Archevêque de Besançon.
M. le Général Commandant la 7^{e} division militaire.
M. le Premier Président de la Cour impériale.
M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs

Beaupré, Conseiller à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).

Berroyer, ✲, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

Bixio (le Docteur), Médecin ; à Paris (janvier 1848).

Blanc, ✲, Procureur général; à Colmar (août 1850).

Bourqueney (le baron de), C ✲, ambassadeur à Vienne, (mai 1856).

Busson (l'Abbé), ancien Secrétaire général du Ministère des affaires ecclésiastiques; à Besançon (juillet 1845).

Carbon, O ✠, ancien Recteur de l'Académie de Besançon; à Paris (août 1841).

Carpentier, ✠, membre du Conseil général du Doubs, Maire de la ville; à Baume-les-Dames (août 1856).

Delesse, ✠, Ingénieur des Mines; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✠, Professeur à l'Ecole normale; à Paris (août 1845).

Dey, Inspecteur des Domaines, à Auxerre (janv. 1854).

De Moustier (le marquis de), G ✠, Ministre plénipotentiaire à Berlin (janvier 1858).

Desroziers, ✠, Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✠, Evêque de Montauban (décemb. 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique; à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O ✠, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✠, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gerbet (Mgr), ✠, Evêque de Perpignan (novembre 1844).

Goureau, O ✠, Colonel honoraire du génie; à Paris (août 1833).

Gousset (S. E. le Cardinal), O ✠, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✠, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

KORNPROBST, ✠, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

LACROIX (l'Abbé Pierre DE), Clerc national; à Rome (janvier 1852).

LAMARTINE (Alphonse DE), O ✠, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

LEFAIVRE, C ✠, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

MAGNONCOUR (Flavien DE), ✠, ancien Pair de France; à Frasne-le-Château (Haute-Saône) (décembre 1835).

MARTIN (le Baron), ✠, anc. Député; à Gray (août 1836).

MEYRONNET DE ST.-MARC, C ✠, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

MICAUD, ✠, ancien Maire de Besançon.

MONTALEMBERT (le Comte DE), membre du Corps législatif, de l'Académie française; à Paris (janv. 1840).

PERRIN (J.-B.), Avocat; à Lons-le-Saunier (août 1852).

PERRON, ✠, *Secrétaire perpétuel honor.*; à Paris (août 1838).

PERSON, ✠, Professeur de physique, Doyen de la Faculté des sciences (août 1845).

POUJOULAT, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

TOURANGIN, G O ✠, Sénateur (30 novembre 1848).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

DROZ, ✠, Conseiller honoraire à la Cour impériale, *Doyen de la Compagnie* (décembre 1805).

WEISS, O ✠, Bibliothécaire de la ville, membre corres-

pondant de l'Institut (Académie des inscriptions) (août 1808).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commiss. d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

Saint-Juan (le Baron de), ancien membre du Conseil général (janvier 1827).

Pérennès, ✵, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janvier 1829).

Parandier, O ✵, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (février 1833).

Bourgon, ✵, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Huart, O ✵, ancien Recteur (août 1834).

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✵, membre du Conseil général (novembre 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, ✵, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).

Ponçot, ✵, O ✵, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Clerc (Ed.), ✵, Président à la Cour impériale (janvier 1837).

Vaulchier (le Comte Louis de), (août 1837).

Convers, ✵, Maire de la ville de Besançon, membre du Conseil général (août 1837).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Villars, ✵, Directeur et Professeur à l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

Dusillet (Auguste), ✵, Président à la Cour impériale (août 1841).

Tournier, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

Tripard, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

Clerc (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

Grenier (Ch.), Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✵, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur du collége de Saint-François Xavier (août 1847).

Loiseau, ✵, Procureur général (novembre 1848).

Bonnet (Simon), ✵, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

Guenard (Alexandre), Bibliothécaire honoraire (août 1849).

Saint-Juan (Alexandre de) (août 1853).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

Messieurs

Vuilleret (Just), Juge au Tribunal de première instance de Besançon, Secrétaire adjoint (août 1853).

Coquand, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences (janvier 1854).

Clerc de Landresse, Avocat à la Cour impériale (janvier 1855).

Chiflet (le Vicomte), (janvier 1855).

Druhen, Docteur en médecine (janvier 1855).

Martin, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1855).

Laurens (Paul), Chef de division à la préfecture (août 1855).

Alviset, avocat général (août 1857).

Terrier de Loray (août 1857).

Delacroix, Architecte de la ville (janvier 1858).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

Guyétant, ✵, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence; à Lyon (février 1809).

D. Monnier, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Domblans (janvier 1827).

Hugo (Victor), O ✵, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Coillot, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✵, membre de l'Académie des sciences; à Paris (août 1827).

Dalloz, O ✵, ancien Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Homme de lettres; à Paris (février 1832).

Cuvier (Ch.), Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Besson, Statuaire, Directeur de l'Ecole de dessin; à Dole (août 1833).

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes; à Agde (Hérault) (janvier 1834).

Gindre de Mancy, Employé de l'Administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Vesoul (août 1834).

Magnin (Charles), O ✠, membre de l'Académie des inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, O ✠, Conservateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; à Paris (août 1839).

Lélut, O ✠, membre du Corps législatif et de l'Institut (Académie des sciences morales), Médecin en chef de la Salpétrière; à Paris (août 1839).

Tissot, ✠, Professeur de philosophie à la Faculté de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du Ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, O ✠, Recteur de l'Académie; à Dijon (août 1843).

Marquiset (Armand), O ✠, ancien Sous-Préfet; à Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône) (janvier 1844).

Wey (Francis), ✠, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de), Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur; à Saint-Lupicin (novembre 1848).

Richard-Baudin, Maître ès Jeux-Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Gaume (Mg), Protonotaire apostolique, Vicaire général honoraire du diocèse de Reims; à Paris (août 1850).

Reverchon, ✠, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, Vicaire de Saint-Denis-du-St-Sacrement; à Paris (janvier 1851).

Bigandet (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

Vieille (Jules), ✠ Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

Pallu, bibliothécaire; à Dole (janvier 1855).

Lonchamp, avocat; à Vesoul (août 1855).

Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura; à Arbois (août 1856).

Gatin (l'Abbé), correspondant du Ministre de l'instruc-

tion publique pour les travaux historiques, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Gaspard de Gigny, docteur-médecin (janvier 1857).

Petit, statuaire à Paris (août 1857).

Jeanney, Conseiller à la Cour impériale de Besançon (janvier 1858).

Ed. Grenier, littérateur à Baume-les Dames (janvier 1858).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✵, Docteur en médecine; à Paris (août 1823).

Taylor (le Baron), ✠ O ✵, Littérateur; à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✠ O ✵, ancien Directeur général des Musées; à Paris (août 1827).

Péricaud, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, O ✵, ancien Inspecteur général de l'Université; à Strasbourg (janvier 1834).

Nadault-Buffon, O ✵, Chef de division au Ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Paris (août 1834).

Thirria, O ✵, Ingénieur en chef des Mines, membre du Conseil général de la Haute-Saône; à Paris (août 1834).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

Caumont (de), O ✠, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

Reinaud, O ✠, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Dubeux, ✠, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), Sous-Préfet; à Marvejols (août 1842).

Leglay, ✠, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

Mallard, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

Greppo (l'Abbé), Vic. gén.; à Belley (30 août 1847).

Chénier (de), O ✠, Chef du bureau de la justice au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

Braun, ✠, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

Stiévenard, Doyen de la Faculté des lettres; à Dijon (août 1850).

Forster, ✠, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (août 1853).

Foisset, conseiller à la Cour impériale de Dijon (août 1857).

Quicherat, professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Messieurs

PICOT, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

GINGINS LA SARAZ (le Baron DE), Correspondant de l'Académie royale de Turin; à Lausanne (mai 1839).

GAZZERA (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

GACHARD, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas; à Bruxelles (mars 1841).

VULLIEMIN, Historien; à Lausanne (mars 1841).

PORCHAT, ancien Recteur de l'Université de Lausanne; à Paris (mars 1841).

MATILE, Historien; à New-York (E.-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, Ministre à Turin (août 1847).

REUME, Officier d'artillerie; à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, Prof. au collége de Porrentruy (janvier 1855).

MANZONI (Alexandre); à Milan (août 1855).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1859.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1859, décernera les prix suivants :

PRIX D'HISTOIRE. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul; les maisons de Joux et de Montfaucon, de Saint-Mauris et de Neuchâtel; les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbénoît, du Mont-Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau et de Bellefontaine,* sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

PRIX D'ÉLOQUENCE. — Médaille de 300 francs. — *Eloge de Perreciot.*

PRIX DE POÉSIE. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Prix d'économie politique. — Médaille de 300 francs. — *De l'horlogerie en Franche-Comté ;* son histoire, son influence et son avenir.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 23 août 1858.

Discours de M. le président..... 1
Rapport sur le concours d'éloquence, par M. l'abbé Dartois 16
Poésies, par M. Alexandre de Saint-Juan..... 22
Rapport sur le concours d'histoire, par M. le président Clerc 26
Les tumulus d'Alaise, de Cadmène et d'Amancey, par M. Just Vuilleret 37
Poésies, par M. Ed. Grenier, de Baume..... 51
Rapport sur le concours de poésie, par M. Viancin. 55
Rapport sur le concours d'économie politique, par M. Edouard Clerc, ancien notaire 71
Pièces de vers, par M. Viancin..... 85
Epigrammes, par le baron Charles de Saint-Juan ... 89
De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon, par le docteur Druhen aîné, professeur à l'Ecole de médecine..... 93
Elections..... 170
Liste académique..... 171
Programme des prix..... 182

FIN.

Besançon.— Dodivers et Cᵉ, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

ERRATUM.

Page 36, *au bas :*

Les noms des lauréats du concours d'histoire ont été omis, et doivent être rétablis comme il suit :

L'auteur du mémoire n° 1 sur l'*Abbaye des Trois Rois*, jugé digne d'une mention honorable avec une médaille de 200 fr., est M. l'abbé Brultez, curé de Sénargent.

L'auteur du mémoire n° 3, qui a également obtenu une mention honorable avec une médaille de 100 fr., est M. Charles Derosne, de Besançon.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 29 janvier 1859.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON,
DODIVERS ET C^ie^, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Grande-Rue, 42

1860

ACADÉMIE
DES
SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1859.

Président annuel : M. TRIPARD.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Vous aimez la science, vous la cultivez et vous tendez toujours une main fraternelle à la jeunesse qui s'inspire de vos exemples et veut suivre vos traces. C'est ainsi que vous avez fait, lorsque vous m'avez appelé au milieu de vous. Honneur oblige ; il me restait à justifier, autant qu'il était en moi, un choix si inattendu, et je suis venu déposer à vos pieds une œuvre de cœur plus que d'intelligence. J'espérais pouvoir acquitter ainsi une partie de ma dette de reconnaissance, mais voici que vous m'en imposez une plus étendue, en m'appelant à l'honneur

de vous présider. Si mes forces sont insuffisantes, le cœur du moins ne me manquera pas.

L'homme tend à s'élever de l'imparfait au parfait ; c'est son aspiration la plus vive et en même temps la plus durable. Cette tendance de notre esprit, est ce que nous appelons le progrès. Le progrès dans son sens général embrasse tout ce qui tend à développer l'intelligence des individus et des peuples, à élever l'humanité au double point de vue du bien physique et du bien moral.

Les découvertes des sciences exactes qui tendent plus particulièrement au développement du bien physique, se succédent avec une rapidité et une constance qui étonnent les savants eux-mêmes. On dirait que dans la matière se trouve le champ de l'infini. Ce progrès inespéré attire de ce côté toutes les intelligences et l'on ne trouve plus que de rares penseurs restés fidèles à la science du bien moral. Et encore les voyons-nous souvent fléchir eux-mêmes sous l'influence des sciences naturelles et disposés à laisser prédominer le bien physique sur le bien moral. Il résulte de ces faits que les sciences morales qui devraient marcher en tête, ne peuvent pas même aller de front avec les sciences naturelles. Elles se traînent timidement sur leurs pas, et l'on dirait qu'elles marchent en sens inverse des lois générales du progrès. Tels, à la suite d'une vaillante armée, on voit les invalides couvrir les routes en groupes espacés, boîteux et impuissants.

La *décadance de la philosophie*, voilà le grand fait que nous voudrions rendre sensible, en vous montrant sa marche, dès le dix-septième siécle jusqu'à nos jours,

dans la première question qui les résume toutes, celle de la nature et de l'essence de Dieu.

Selon que l'idée de Dieu se forme dans notre esprit, nous voyons le reste des choses sous l'influence de cette idée-mère qui est comme le prisme à travers lequel nous étudions la lumière. Tout en effet part de cette idée et y remonte, tout s'y rattache, parce que cette idée est le centre de notre intelligence, comme Dieu est le centre du monde.

C'est cette idée qui inspire l'artiste lorsqu'il cherche l'idéal qui répond le mieux aux lois de l'harmonie, de la convenance et de la beauté. Il entrevoit le parfait et s'efforce de le réaliser. S'il atteint ce but, il a marqué son œuvre du sceau du génie et les peuples le saluent, parce qu'il a fait vivre dans sa plus noble expression un sentiment qui sommeillait dans la conscience du genre humain.

Toute œuvre a son idéal; comme aussi tout homme est en germe un artiste qui se développe en s'appliquant à faire de sa conscience un chef-d'œuvre. C'est là qu'il faut d'abord graver son idéal, afin qu'il se réfléchisse au dehors et se reconnaisse dans tous les actes de la vie. Les peuples, l'humanité ont aussi leur idéal. c'est le but vers lequel ils doivent tendre et s'il est noble et élevé, chaque pas vers ce but marquera un progrès. Mais pour tous quel est cet idéal? C'est le parfait conçu dans son sens le plus absolu, c'est Dieu même.

Dieu est donc le modèle éternel proposé à l'humanité par cette antique leçon : *Faisons l'homme à notre image* (1). L'idéal se trouve ainsi l'élément le plus sérieux

---

(1) Gen. I, 26.

de la vie et une exacte notion de Dieu, le principe le plus essentiel au développement des sociétés. C'est ce que nous apprend l'histoire. Nous y voyons la notion de Dieu influer sur la marche des sociétés et les sociétés réagir sur la notion de Dieu, s'élever ou s'abaisser, selon qu'elles se forment sur l'exemplaire divin, ou se façonnent un dieu selon leur propre image.

De toutes les inventions humaines, il n'en est point qui ait produit sur le monde moral un aussi grand ébranlement que la découverte de l'imprimerie. Les trésors des connaissances humaines renfermés dans les couvents pour l'usage exclusif de quelques penseurs solitaires furent tout à coup jetés sur la place publique et livrés à une population avide de science. En même temps que les armes de guerre se transformaient par l'invention de la poudre, des armes plus meurtrières pour les esprits inexpérimentés, celles des idées et des livres boulversaient toute l'Europe et en faisaient un vaste champ de bataille. A l'unité de pensée succédait la pensée individuelle soulevée, arrogante et pleine de ressentiments. L'Europe se fractionne en une multitude de petites souverainetés hostiles. L'anarchie est partout, dans les idées et dans les faits.

La papauté, si longtemps directrice des idées et modératrice des pouvoirs publics n'est plus écoutée. Aucune voix assez puissante ne peut s'élever pour dominer l'anarchie. Quelle autorité opposer à ces sociétés soulevées qui protestent contre toute autorité? Pour se faire écouter, il faut retrouver un lien commun de pensée, une puissance reconnue par tous, à l'aide de laquelle on

puisse commander aux préventions et calmer les ressentiments. Un homme se lève, c'est Descartes ; à l'anarchie frémissante il dit : vous avez le cœur rempli de préventions, eh bien ! abattons toutes les idées, faisons table rase dans notre conscience et reconstituons l'homme primitif, avec les idées les plus inséparables de sa nature. Vous reniez ajourd'hui toute autorité, vous les avez renversées toutes, eh bien ! il en est une qui subsiste au-dedans de vous malgré vous-même, c'est votre conscience, c'est votre raison. C'est devant cette autorité que je vous traduis, c'est à l'évidence de ses jugements que je vais vous soumettre. *Je pense, donc je suis* (1). Voilà une vérité claire qui atteste mon existence, qui me révèle une faculté distincte des corps et que je suis d'une substance dont la nature est de penser, en sorte que ce *moi*, c'est-à-dire l'âme par laquelle je suis ce que je suis est indépendante du corps. Le doute s'élève parfois dans la conscience et je sens qu'il y a une plus grande perfection de connaître que de douter ; je conçois alors un être plus parfait que moi, qui doit avoir en soi toutes les perfections dont je puis avoir quelque idée, c'est-à-dire Dieu. Je le conçois, donc il est.

Descartes part d'un bond, de la spiritualité de l'âme à la proclamation d'un être parfait qui est Dieu. Il le voit clairement dans sa conscience, et il n'est assuré de la vérité de ce qu'il conçoit, que parce que Dieu existe et qu'il est un être parfait et que tout ce qui est en nous vient de lui : d'où il suit que nos idées ou notions étant

---

(1) *Discours de la Méthode*, 4e partie.

des choses réelles et qui viennent de Dieu, en tout ce en quoi elles sont claires et distinctes, ne peuvent en cela être que vraies. Voilà en quelques mots et dans ses premiers éléments, toute la philosophie de Descartes.

Etait-ce là, dans la pensée de Descartes, une philosophie hostile au Christianisme et le commencement d'un combat ? Non certes, « car, nous dit-il, après m'être ainsi assuré de ces maximes et les avoir mises à part avec les vérités de la foi, qui ont toujours été les premières dans ma créance, je jugeai que pour tout le reste de mes opinions, je pouvais librement entreprendre de m'en défaire (1). » C'est là sa réserve permanente. Le doute de Descartes n'existe que dans la méthode : il soumet à la critique toutes ses idées, il les révise pour en juger la valeur, mais sous l'influence de ce double principe : spiritualité de l'âme et spiritualité infinie de Dieu.

Cette philosophie parut pour la première fois en 1637, un an avant la naissance de Malbranche et de Louis XIV.

Avec Louis XIV les divisions intérieures s'effacent, la guerre civile disparaît ; il en rend le retour impossible en portant au dehors l'activité nationale. Il entraîne tous les cœurs par sa valeur et ses succès. Pour la première fois l'Europe tremble devant nos armées. Le territoire s'agrandit et l'unité nationale est définitivement constituée. Les réformes commencent; l'industrie se développe et le commerce prend un essor jusqu'alors incon-

---

(1) *Discours de la Méthode*, 3e partie.

nu. A côté du génie de la guerre se produit le génie administratif dont Colbert est la plus haute personnification. La langue se forme, la poésie s'épure et grandit avec Corneille. Tout s'élève, tout se transforme sous la main puissante de Louis XIV. Son pouvoir est contenu par un profond respect de la loi et par la reconnaissance d'un droit supérieur au caprice de la volonté.

La papauté, que Leibnitz, quoique luthérien, considérait comme nécessaire pour contenir et limiter la toute-puissance des chefs d'État, n'avait plus un prestige suffisant pour faire contre-poids au despotisme. Le gallicanisme, en détruisant son influence, avait consolidé et justifié le pouvoir absolu (1). Rien donc ne contrariait le roi que l'hérédité d'ailleurs rendait sacré aux yeux du peuple. Il avait le calme et la majesté de la loi et la nation elle-même empruntait à son chef quelque chose de cette majestueuse grandeur. Sous sa main, elle devint la nation la plus puissante du monde et bientôt la plus noble par les monuments des arts et par les chefs-d'œuvres si variés de ses écrivains. Tout fut grand dans la littérature, sans excepter le plus haïssable des livres, les *Maximes* de Larochefoucaud.

C'est dans cette atmosphère si pure que s'élaborent les plus grands monuments de la philosophie.

En France, c'est Malebranche qui, tout pénétré de la philosophie de Descartes, développe sur l'essence de Dieu et ses attributs les plus sublimes *Entretiens* qui soient sortis d'une intelligence humaine. S'il n'a pas la limpi-

(1) Bossuet. Politique sacrée.

dité de Platon, ce privilége unique des Grecs, qui, dans les lettres comme dans les arts, savent, par les procédés les plus simples, produire les plus grands effets, il en a du moins la poésie et la grâce, la majesté et la profondeur. Plus animé, plus éloquent peut-être, il a sur son devancier l'avantage d'être imbu de pensées épurées par le Christianisme, et c'est ainsi que, tout rempli des idées de Platon, il s'élève aux conceptions les plus profondes sur Dieu. « Rien de fini, dit-il, ne peut représenter l'infini et l'idée de Dieu est nécessairement Dieu lui-même. » Nous trouvons cette idée en nous et c'est par là que Dieu se rend participable à l'intelligence humaine. C'est en lui qu'est toute réalité, toute beauté intelligible et dont la beauté matérielle et sensible n'est qu'une pâle et imparfaite image. Nous vivons en lui, immergé dans son infini, et l'âme transportée dans ce monde invisible des idées éternelles, oublie le monde sensible pour se saturer dans cet océan sans rivages. Si, dans son exaltation, Malebranche vient à considérer le monde terrestre, ce n'est plus ce monde qu'il voit, mais les idées qu'il représente, les archétypes éternels dont il n'est que la manifestation. Le monde n'est qu'un fantôme; toute réalité est dans les idées de Dieu. C'est ainsi qu'il pousse jusqu'à l'excès sa *vision en Dieu*. Et lorsqu'il veut se rendre compte des rapports de l'esprit et de la matière, de l'action de l'âme sur le corps, il ne voit de lien, de communication possible que par l'intervention divine qu'il appelle *cause occasionnelle*. Dans sa pensée, chacun de nos mouvements est le résultat d'une assistance divine, comme disait déjà Descartes et qui

s'explique par l'infini de Dieu, tout entier present à tout. En plaçant tout en Dieu, Malebranche semble supprimer les substances finies de l'ordre intellectuel et de l'ordre matériel et ne plus reconnaître qu'une seule substance; par cet excès il tend la main à Spinosa, il touche au panthéisme.

Ces *Entretiens sur la Métha physique* parurent en 1687 et produisirent la plus vive impression. Leibnitz, né à Leipzig en 1649, remué par des idées si hardies y puisa la pensée de sa Théodicée qu'il fit paraître en français en 1710. Ce n'est plus un ouvrage sur Dieu considéré *in abstracto*, mais Dieu dans ses rapports avec le monde, dans la manifestation de sa bonté. Malebranche nous montrait l'influence des causes occasionnelles, ou le miracle permanent dans chaque acte de la volonté. Leibnitz veut expliquer lui-même ce mystère. Un Dieu qui veut, doit produire; en produisant il doit donner aux créatures une aptitude à exécuter ses ordres. Il y a donc dans Dieu une force éternellement active qui commande et dans la créature une force active qui obéit. Cette force se rencontre dans les substances simples ou *monades* dont l'assemblage forme les composés ou les corps. Et il y en a, à des degrés divers, un nombre infini dans le monde et toutes discernables. L'ordre de leur développement a été décrété d'avance, en sorte que dans le mouvement univervel, on retrouve toujours un lien, un harmonie, un accord admirables. Tout se lie, tout s'enchaîne dans le temps et dans l'espace, parce que Dieu a prévu de toute éternité la série des mouvements et des volontés et les a réglés en vue du plan de la création ou de l'ordre

universel. Il a créé l'âme et le corps de telle sorte que les perceptions de l'âme se rencontrent avec les impressions des corps et que les corps agissent au même temps que l'âme le veut. Cette coïncidence dans leurs actes fait qu'ils se développent dans une parfaite harmonie. Dieu les a préformés pour faire marcher, dans l'ordre le plus invariable, les mouvements avec les volontés et c'est cette concordance dans les actes que Leibnitz nomme *harmonie préétablie*.

Dieu n'a pu réaliser cette harmonie qu'en créant le meilleur des mondes possibles, et la création devient ainsi une preuve éclatante de la bonté divine; d'où il conclut qu'il n'y a rien de si élevé que la sagesse de Dieu, rien de si juste que ses jugements, rien de si pur que sa sainteté et rien de plus immense que sa bonté. Si le mal existe, ce n'est que comme limite du bien et conséquence de notre libre arbitre, c'est le sacrifice imposé comme condition du mérite, c'est la nécessité du travail commandé pour nous perfectionner par notre propre effort, et nous faire concourir à l'œuvre de Dieu. Telle est, en quelques mots, l'idée générale qui a inspiré l'œuvre de Leibnitz. « Par sa sûre et géométrique méthode, dit un philosophe moderne, par l'indestructible vérité de l'optimisme, la Théodicée reste, malgré quelques erreurs, le plus solide monument que des mains humaines aient jamais élevé à la gloire de Dieu. »

En même temps que sa puissante raison s'élançait ainsi dans les profondeurs de l'infini, Leibnitz savait lui marquer ses limites et déterminer le cercle de sa compétence : « L'objet de la foi, dit-il, est la vérité que Dieu

a révélée d'une manière extraordinaire; la raison est l'enchaînement des vérités où l'esprit humain peut atteindre naturellement. Or, deux vérités ne peuvent se contredire : donc la foi est d'accord avec la raison. » C'était aussi la pensée de Malebranche : « Le meilleur usage, dit-il, que nous puissions faire de notre esprit, c'est de tâcher d'acquérir l'intelligence des vérités que nous croyons par la foi et de tout ce qui va à les confirmer... Nous les croyons ces grandes vérités, il est vrai ; mais la foi ne dispense pas ceux qui le peuvent de s'en remplir l'esprit et de s'en convaincre de toutes les manières possibles (1). » C'est ainsi que ces grands la religénies conciliaient la raison et la foi, la philosophie et gion.

L'Angleterre ne restait point en arrière de ce grand mouvement philosophique. Clarke répondait à Leibnitz et plaçait à côté de la Théodicée, une œuvre non moins élevée sur l'existence et les attributs de Dieu. Avec lui la lumière se fait, la raison s'éclaire des rayons de l'infini ; Dieu apparaît dans un éclat nouveau ; c'est la foi et la raison qui le découvrent.

En même temps Bossuet écrit son livre *de la Connaissance de Dieu et de soi-même,* où l'étude de l'homme tient la plus grande place, parce que, dit-il, la connaissance de nous-mêmes nous doit élever à la connaissance de Dieu. C'est là qu'il nous montre comment l'intelligence a pour objet des vérités éternelles, qui ne sont autres que Dieu-même, où elles sont toujours subsis-

(1) *Entretiens sur la Métaphysique*, VI, 4e partie.

tantes et toujours parfaitement entendues, et comment l'image de Dieu s'achève dans notre âme par l'effort d'une volonté droite. Enfin, dans son admirable livre sur l'*Existence de Dieu,* Fénélon, tour à tour poëte et profond métaphysicien, nous fait voir tout ce que peuvent enfanter la foi et la raison alliées dans une noble et grande intelligence. Soutenu par un bon sens qui peut être comparé à celui de Bossuet, il sait dans cette matière si ardue éviter toutes les erreurs, donner à l'ordre du monde et à l'idée éternelle qui l'a conçu, l'explication à la fois la plus juste et la plus digne de Dieu.

C'est ainsi que s'inspirait le siècle de Louis XIV. Cette société était toute pénétrée de l'idée de l'Infini, et ses écrivains ne faisaient qu'exprimer, dans un magnifique langage, le sentiment qui était au fond de toutes les âmes. Oui, toutes se modelaient sur l'exemplaire éternel, la société en devenait l'image et c'est ainsi que s'explique la splendeur incomparable qui a rayonné et rayonne encore sur ce grand siècle.

Les sociétés comme les individus après un grand effort tombent dans l'atonie et l'affaissement. La pensée ne peut toujours être tendue vers les grandes choses ; ce privilége n'appartient qu'aux génies. Au XVIII^e^ siècle tout s'abaisse : la politique et les arts, les lettres, les idées et les mœurs. Les prestiges s'effacent pour disparaître bientôt. La philosophie suit le courant de cette dégradation générale. Les splendeurs de la cour de Louis XIV, les plaisirs du règne de Louis XV éveillent l'idée générale du bien-être. Le luxe devient un mal universel ; de là une ambition ardente de la fortune, des

titres et des honneurs. La prédominance des intérêts matériels entraîne tous les esprits vers l'*utile*.

Sous cette influence la langue du XVII^e^ siècle, si pleine de majesté, prend un ton plus approprié à ces nouvelles tendances. Elle est plus vive, plus simple et plus pratique, elle devient la langue des affaires. La philosophie se divise. Avec Voltaire, elle détrône la métaphysique et l'esprit de système, pour devenir une arme militante incessamment dirigée contre les institutions. De même que le XVI^e^ siècle avait séparé de l'Eglise et du sacerdoce, la politique, les sciences, l'administration des Etats, le XVIII^e^ essaie de séculariser la morale, de la rendre indépendante de la religion, de la réduire aux conditions d'une science purement humaine. Elle s'en fait une arme pour battre en brêche les abus, mais bientôt les coups portent sur la religion, sur les institutions politiques qu'elle voulait d'abord épargner. C'est à peine si, au milieu de cet immense travail de démolition, une voix peut se faire entendre pour relever ces ruines et tracer à l'avance ses plans de restauration. Voltaire persifle l'*Esprit des Lois* et ne respecte l'auteur que parce qu'il a été son premier complice dans les *Lettres Persanes*.

Une autre école se forme sur une philosophie étrangère. Sans initiative, sans génie, sans inspiration, elle traduit Loke ou la philosophie des sensations, elle fait de l'homme un être purement sensible et tombe dans le genre descriptif, en réduisant toute la science à l'anatomie des sensations. L'âme subordonnée au corps fera bientôt de Dieu un être subordonné à la matière. On daignera encore l'admettre comme principe du mouve-

ment et de l'ordre général de la création ; mais ce sera pour le reléguer ensuite au-delà des mondes dans une éternelle et insouciante oisiveté. Les mêmes coups qui frappent la religion atteignent la métaphysique et suppriment les hautes régions de la philosophie. Toutes les profondeurs de la pensée disparaissent en même temps que les mystères de la foi, et la philosophie se laisse définitivement absorber par l'économie politique et les sciences naturelles. L'âme et Dieu sont niés.

C'est ainsi que l'homme n'abaisse Dieu qu'en s'abaissant luimême et cette tendance à former Dieu sur l'idée que nous avons de notre propre nature, est la plus haute justification du principe que l homme est fait à l'image de Dieu.

L'athée lui-même ne peut échapper complétement à l'influence de cette idée. Vainement il contestera Dieu; son image est en lui qui pèse encore sur ses jugements. Mais il lutte contre son autorité et bientôt ses jugements et ses actes portent l'empreinte de ses idées. C'est que nous avons en nous une logique indomptable qui nous domine et nous conduit. S'il n'y a pas de Dieu, tout est nécessaire et fatal; il n'y a plus de liberté, parce que la liberté est l'oscillation de l'intelligence entre le fini et l'infini. Et elle ne peut exister si l'infini n'est pas. La négation de Dieu emporte la négation de la justice, de tout droit, de toute morale. « Il serait inutile et peut-être injuste de demander à un homme d'être vertueux, s'il ne peut l'être sans se rendre malheureux. Dès que le vice le rend heureux, il doit aimer le vice, » dit très-logiquement un athée, le baron d'Holbach. « Maxime exé-

crable, répond Voltaire, qui serait visiblement la ruine de la société. » — D'où dérive en effet l'obligation morale? d'un être supérieur qui a le droit d'imposer des lois à la conscience. Si vous ôtez cet être supérieur, vous détruisez la loi morale. Que restera-t-il à l'homme? la force, l'intérêt, un égoïsme étroit et cruel. On l'a dit : des athées ne peuvent fonder une société; comme Epicure, ils ne pourraient former qu'un troupeau; car l'Athéisme est la plus haute expression de toute négation sociale.

Ce que nous disons des athées, nous pouvons le dire de ces déistes qui se façonnent un Dieu de fantaisie, indifférent à nos prières, comme à ses lois, vivant sans aucun souci de l'humanité. Un tel Dieu est pour l'homme comme s'il n'existait pas. La conscience n'a point à le prier, ni à le craindre. La raison seule est le frein de l'homme, et la révolte contre les lois de la morale n'est qu'une faute contre la logique. En bannissant Dieu de la conscience, cette philosophie le fait vivre dans la nature, le confond, l'identifie avec elle et organise ainsi un vaste naturalisme qui conduit au panthéisme. Dans la vie pratique cette philosophie équivaut à l'Athéisme. Et quand de telles idées s'implantent dans la conscience d'un peuple, on doit s'attendre à un grand ébranlement dans l'ordre moral, à l'inauguration du culte exclusif de l'intérêt. Tout se matérialise et s'il existe un idéal, c'est celui du succès à tout prix.

C'est là qu'en était venue la philosophie du XVIII siècle, quand la révolution lui donna l'empire. Son règne commence à la chute de Louis XVI, sanglant, intrépide,

absolu. Aux passions cupides qu'elle a soulevées, elle jette une immense pâture, les biens de la noblesse et du clergé. Et les plus enrichis se font bientôt de ces dépouilles ensanglantées un moyen d'acquérir ces mêmes titres de noblesse qu'ils avaient voulu supprimer.

Le torrent des crimes ne s'arrête que lorsque l'image de Dieu réapparaît avec tous les attributs que lui reconnaît la philosophie chrètienne. En même temps que les autels se relèvent, la philosophie retrouve ses nobles et grandes inspirations. Maine de Biran, Royer-Collard, de Bonald, Joseph de Maistre, rétablissent l'Empire de la loi morale et deviennent un vivant exemple de la puissance de la raison lorsqu'elle s'allie à la foi.

Sous cette restauration des idées, une vie nouvelle et de liberté commence. La société marche de progrès en progrès sur un sol encore mal affermi. Une école nouvelle et spiritualiste se forme, plus éloquente que réfléchie, plus étendue que profonde, plus historique que spéculative, plus politique que religieuse. Son plus grand succès fut d'envahir l'enseignement et de populariser la philosophie. A une époque de liberté, elle lève le drapeau de l'indépendance, c'est-à-dire qu'elle aspire à la suprématie de la pensée. Son premier dogme est la séparation absolue de la philosophie et de la religion. C'est par là qu'elle élève un schisme entre la philosophie spiritualiste et le Christianisme, que ses maîtres Descartes, Malebranche, Leibnitz, Clarke, Bossuet, Fénélon nous avaient montrés naturellement unis.

Sous l'influence de cette scission nous voyons bientôt deux camps se former sous les drapeaux opposés de la

philosophie et de la religion, dans une société qui cependant n'est, à vrai dire, ni philosophique ni religieuse.

Désormais la philosophie n'a plus de règle ; elle ne parle que de méthode et celle qu'elle a trouvée conduit à toutes les chimères de l'imagination. Celui-ci arrive au matérialisme positif, à la négation de Dieu. Celui-là proclame son existence, mais c'est pour l'outrager. Dieu pour lui, c'est le mal. Et en se plaçant au point de vue de la philosophie du siècle, il a raison. Oui, Dieu c'est le mal, si la terre n'est point pour l'homme un lieu d'épreuve ; c'est le mal, si Dieu ne doit point récompenser le mérite dans une vie éternellement heureuse ; c'est le mal, si des profondeurs de son infini, Dieu ne vient s'unir à nous par une incarnation divine et nous témoigner qu'il y a dans son être, aussi bien que l'infini de la puissance, l'infini de l'amour. Oui c'est le mal, si le Christianisme n'est pas vrai. Mais tout notre être proclame l'infini de la bonté de Dieu, et la bonté de Dieu certifie l'indéfectible vérité du Christianisme.

Quand une philosophie conduit logiquement au blasphême contre Dieu qui est la raison universelle, c'est qu'elle est fausse, disons mieux, elle n'a pas le droit de prendre le nom de philosophie.

Cependant il en est d'autres qui portent sur Dieu un jugement non moins résolu. Cette négation de tout idéal les révolte, ils voient dans l'essence divine une simplicité féconde, expression nécessaire de son être. Les idées éternelles se réalisent en se limitant et produisent le monde. Les corps déterminés par la limite représentent dans le fini l'essence même de l'infini, dont ils sont la

forme extérieure. Le fini est nécessaire comme Dieu-même avec lequel il se confond. Le fatalisme devient la loi de Dieu, de l'humanité et de toute la création. Dieu ne peut modifier ses œuvres, ce serait se transformer lui-même. La prière ne sera près de lui qu'un son harmonieux ou un vain bruit. Le miracle serait un crime, s'il était possible, car il attenterait à Dieu en renversant les idées nécessaires qui ne sont autres que lui-même. Cette liberté d'action que l'on dénie à Dieu, comment pourrait-on la concéder à l'homme? La servitude devient donc la loi universelle des êtres. Tous sont identiques dans l'essence et ils ne se distinguent que par la diversité des conditions. Ils doivent donc se classer fatalement, selon l'ordre de leur développement et de leur progrès; ils doivent se lier entre eux par la loi de solidarité et s'associer forcément comme condition nécessaire de leur identité. Le socialisme devient ainsi la loi naturelle et légitime de l'humanité.

Dans cet ordre d'idées, Dieu agit sans avoir même la conscience de ses actes. C'est par son œuvre qu'il s'élève et se développe, c'est par l'humanité qu'il acquiert l'intelligence, et c'est par la loi d'un progrès indéfini qu'il obtiendra la pleine conscience de son essence divine. Voilà son idéal.

Là où tout est nécessaire tout est bien. L'humanité peut impunément s'endormir, un Dieu est en elle qui la développera. Il n'y a plus ni loi morale, ni loi du travail, ni responsabilité. Tout est bien; mais ce bien, c'est la servitude, la stérile image de la mort.

Dans ce système, toutes les religions sont bonnes, elles

représentent sous une forme variée, l'incarnation de Dieu dans l'homme. L'unité de Dieu ou la pluralité sont également orthodoxes. Le monothéisme représente l'unité de la substance et le polythéisme ses variétés. Voilà la grande doctrine du jour, écoutons le plus éminent philosophe de cette école : « Le monothéisme est devenu un élément si essentiel de notre constitution intellectuelle que tous nos efforts pour comprendre le polythéisme de l'antiquité seraient à peu près inutiles. Arrivé à un certain degré de son développement, l'esprit humain devient nécessairement monothéiste, mais il s'en faut que cette conception de la divinité se retrouve également au berceau de toutes les races. Il y a des races monothéistes comme des races polythéistes, et cette différence tient à une diversité originelle dans la manière d'envisager la nature. Dans la conception arabe ou sémitique la nature ne vit pas. Le désert est monothéiste... Exclusivement frappés de l'unité de gouvernement qui éclate dans le monde, les sémites n'ont vu, dans le développement des choses, que l'accomplissement de la volonté d'un être supérieur. Dieu est, Dieu a fait le ciel et la terre : voilà toute leur philosophie. Telle n'est pas la conception de cette autre race destinée à épuiser toutes les faces de la vie, qui, de l'Inde à la Grèce, de la Grèce aux extrémités du Nord et de l'Occident, a partout animé et divinisé la nature, depuis la statue vivante d'Homère jusqu'au vaisseau vivant des Scandinaves. Pour elle, la distinction de Dieu et du non Dieu est toujours restée indécise. Engagés dans le monde, ses dieux devaient en partager les vicissitudes : ils eurent une histoire, des

générations successives, des dynasties, des combats... L'intolérance des peuples sémitiques est la conséquence nécessaire de leur monothéisme. Les peuples indo-européens, avant leur conversion aux idées sémitiques, n'ayant jamais pris leur religion comme la vérité absolue, mais comme une sorte d'héritage de famille ou de caste, devaient rester étrangers à l'intolérance et au prosélytisme : voilà pourquoi on ne trouve que chez ces peuples la liberté de penser, l'esprit d'examen et de recherche individuelle.... Certes la tolérance indo-européenne partait d'un sentiment plus élevé de la destinée humaine et d'une plus grande largeur d'esprit ; mais qui osera dire qu'en révélant l'unité divine et en supprimant définitivement les religions locales, la race sémitique n'a pas posé la pierre fondamentale de l'unité et du progrès de l'humanité (1) ? »

Comment concilier l'unité divine avec toutes les mythologies ? Notre savant nous donne la solution de l'énigme en deux mots : « *La mythologie*, dit-il, *c'est le panthéisme en religion* (2). »

Telle est la doctrine nouvelle qui, sous forme d'éloge, accable l'unité de Dieu de ses mépris et lui fait une condition inférieure au polythéisme ; mais qui cependant veut bien lui reconnaître quelque influence dans les progrès de l'humanité. Qu'est-ce donc que le Dieu de cette nouvelle philosophie ? C'est l'*idéal*, nous dit ce savant : « Le mot *Dieu* étant en possession des respects de l'hu-

---

(1) *Etudes d'Histoire religieuse*, p. 66 et 97. par M. Renan.

(2) *Histoire générale des Langues Sémitiques*, p. 7, par M. Renan.

manité, ce mot ayant pour lui une longue prescription et ayant été employé dans les belles poésies, ce serait renverser toutes les habitudes du langage que de l'abandonner. Dites aux simples de vivre d'aspiration à la vérité, à la beauté, à la bonté morale, ces mots n'auront pour eux aucun sens. Dites-leur d'aimer Dieu, de ne pas offenser Dieu, ils vous comprendront à merveille. Dieu, Providence, Immortalité, autant de bons vieux mots, un peu lourds peut-être, que la philosophie interprètera dans des sens de plus en plus raffinés, mais qu'elle ne remplacera jamais avec avantage. Sous une forme, ou sous une autre, Dieu sera toujours le résumé de nos besoins supra-sensibles, la *catégorie de l'idéal* (c'est-à-dire la forme sous laquelle nous concevons l'idéal) comme l'espace et le temps (c'est-à-dire les formes sous lesquelles nous concevons les corps). » (1)

Telle est, Messieurs, la dernière formule de ce panthéisme-athée qui voit Dieu partout et qui en même temps le réduit à une pure idée, n'ayant qu'une existence subjective dans notre conscience. Le baron d'Holbach, dans le *Système de la nature,* disait aussi : « Ceux qui rejettent les idées innées, auraient dû sentir que cette intelligence ineffable que l'on place au gouvernail du monde et dont nos sens ne peuvent constater l'existence, ni les qualités, *est un être de raison.* » Mais répond Voltaire : « En vérité, de ce que nous n'avons point d'idées innées, comment s'ensuit-il qu'il n'y a point de Dieu ? » Être de raison, catégorie de l'idéal, voilà le

(5) Page 41, *Etudes d'histoire religieuse.*

voile transparent qui couvre la négation de Dieu. A les entendre, le vrai Dieu, le seul ayant conscience de son existence, c'est l'humanité s'exaltant, se perfectionnant dans le progrès. L'individu n'est rien, l'espèce est tout. Il n'y a rien pour l'individu, ni dans le passé, ni dans le présent, ni dans l'avenir, « et ceux-là seuls arrivent à trouver le secret de la vie, qui savent se passer d'espérances, » dit encore notre savant philosophe. Voilà la consolation suprême qu'il jette à l'homme faible et souffrant. Ce que le Dante ne plaçait que sur la porte des enfers, ce philosophe l'inscrit sur le front de l'homme : laissez ici l'espérance! Périssez avec la matière, cédez le pas au progrès, rentrez dans le grand tout, et n'attendez point de récompense pour la vertu !

Si une telle doctrine pouvait prévaloir, c'en serait fait de la morale et du droit. Il n'y aurait plus dans la vie que les combinaisons de l'intérêt et pour l'ordre social que les terribles ressources de la force. Le despotisme serait le dernier mot de la science politique et il faudrait adresser un éternel adieu à la liberté.

Voilà, Messieurs, ce que l'on appelle la science nouvelle, les principes qu'éclaire et dégage une critique habile et savante. On répudie la papauté dont l'immobilité nous rappelle le côté éternel des choses et l'on va se prosterner aux pieds de l'infaillibilité capricieuse des docteurs allemands. On répudie le Christianisme pour implanter parmi nous, un panthéisme oriental restauré, à l'heure même où les combats de l'Inde nous montrent la profonde dégradation des peuples énervés par cette doctrine. Nous voyons où en est réduite la première race

du monde, après une immobilité de 4,000 ans, et voilà le type idéal sur lequel on entend nous modeler! Panthéisme tu veux régner, ah! qu'as-tu fait de tes enfants?

Que nous sommes loin, Messieurs, de Descartes et des philosophes du grand siècle! Et s'ils pouvaient parler, comme ils répudieraient de toute la force de leur génie, ces doctrines dégradées que l'on ose placer sous leur auguste patronage! Ils étaient spiritualistes et chrétiens et dans toutes les œuvres récentes que nous voyons apparaître, nous ne découvrons que le culte de l'utile, la théorie de l'intérêt, la philosophie de la richesse. L'âme se fait chair et elle aspire à bercer son existence dans une mortelle et voluptueuse servitude.

Protestons contre cette dégradation; relevons-nous par les grandes idées, par de nobles et sublimes aspirations. Célébrons la vertu : l'héroïsme du guerrier, la force d'âme qui donne le courage civil, l'abnégation héroïque qui fait les saints. C'est par cette école que la philosophie resplendira au sommet de toutes les sciences et que, sous l'ombre de Dieu, notre société pourra reconstituer le grand siècle.

FABLES ET CONTES

Par M. Alexandre de Saint-Juan.

LES ÉPIS ET LES FLEURS.

FABLE.

Parmi les blés murs des guérets,
Des coquelicots, des bluets
Avaient aventuré leur jeune et folle bande,
Et l'indignation des épis était grande :
Qui vous permet, criaient-ils en courroux,
De vous glisser, fainéants, parmi nous?
Çà, décampez, misérable vermine!
Ne vous hérissez pas ainsi, mes bons messieurs,
Dit un coquelicot, riant à la sourdine :
C'est vrai, nous ne pouvons fournir de la farine;
Mais l'homme ne vit pas de pain seul, j'imagine,
Et vous n'avez pas droit à toutes les faveurs
Du beau ciel bleu qui nous domine.
A côté du froment, il fait naître les fleurs,
Partout, il sait unir l'utile et l'agréable.
Vous ne voyez donc pas, ô dédaigneux épis,
Que sans nos frais bouquets, par la grâce assortis,
La fadeur de votre or serait insupportable?...

O poètes rêveurs! fleurs de l'humain guéret,
Vous faites tolérer Midas et Turcaret.

LE CHEVAL ET JUPITER.

Souverain maître du tonnerre,
Dispensateur et des biens et des maux,
Créateur du ciel, divin Père
Des hommes et des animaux,
Je suis, certes je m'en fais gloire,
Un des chefs d'œuvre de ta main,
Pourtant, après mûr examen,
Il est pour moi clair et notoire
Que tu pouvais encore faire mieux.
Ainsi parlait devant le roi des dieux
Le plus beau coursier de l'Asie.
Secouant ses cheveux parfumés d'ambroisie,
Poursuis, dit Jupiter, poursuis, jeune étalon,
J'écoute avec plaisir tout conseil, s'il est bon.
— Tu le permets, reprit le fier cheval, peut-être
J'eusse été plus léger et plus agile, ô maître,
Si mon jarret moins large avait plus de longueur.
Un cou de cygne aurait ennobli mon allure,
Un plus vaste poitrail augmenté ma vigueur ;
Enfin, puisque selon le vœu de la nature,
Je devais sur mon dos élastique et soumis
Porter les hommes mes amis,
Pourquoi ne m'avoir point pourvu de cette selle
Qu'avec une sangle cruelle
L'écuyer vient boucler sur mon flanc frémissant?
— Bien! Jupiter fronçait un sourcil menaçant,
Prends patience. Il dit : sa parole féconde
Vivifie, organise une poussière immonde,
Et, pliant sous le faix de son double fardeau,
Devant lui s'agenouille, en beuglant, le chameau.

En voyant ce monstre bizarre,
Le cheval hennit et s'effare :
Ce que tu demandais, le voilà sous tes yeux,
Cou de cygne majestueux,
Large poitrail et jambe grêle,
Et surtout très solide selle,
Faut-il te réformer d'après cet idéal?...
Sans répondre, effrayé court encor le cheval.
Va, pars, continua le dieu d'un ton sévère
Sois instruit sans être puni,
Mais pour te rappeler ton orgueil infini
Et ta demande téméraire,
Oui je veux, par le Styx, que cet être prospère.
Jupin daigna sourire à l'animal nouveau.
Depuis, le cheval tremble à l'aspect du chameau.

LA VENGEANCE DES FLEURS.

CONTE.

(Imitation de FREILIGRATZ.)

Sous un double rideau de blanche mousseline
Un lit, ou mieux un nid, dans l'ombre se devine ;
Là dort d'un frais sommeil une enfant de quinze ans,
Front pur, bouche de rose et grands yeux languissants ;
Des flots de cheveux blonds ruissellent de sa tête,
Elle vient de quitter, la dernière, une fête
Et rêve encor musique, élégants cavaliers,
Et volants d'Angleterre, et perles en colliers.
Sur un meuble d'ébène, aux pieds sculptés et riches,
Près d'elle, on aperçoit deux énormes potiches

Où filles de climats et de sols différents
Des fleurs embaument l'air de parfums enivrants.
Malgré la Werandah (*) qu'ombrage une glycine
Et le treillis serré d'un store en jonc de Chine.
Dans ce charmant boudoir l'air d'un vol allourdi
Circule : à l'atmosphère on sent qu'il est midi
Et qu'au dehors le ciel est un brasier immense :
Tout repose et se tait... Mais ce chaste silence
Est troublé tout à coup... Un sourd chuchottement
Léger comme un soupir parcourt l'appartement.
Quelle animation de tumulte suivie !
Chaque fleur sent doubler et sa sève et sa vie
L'odeur devient plus âcre et l'éclat plus brillant.
Les esprits familiers l'un l'autre s'éveillant
Des nectaires ouverts et qu'un nimbe environne
S'échappent, en portant les uns une couronne
D'autres un éventail, ou le glaive d'acier.
Le sein demi voilé par un double collier
De grains d'azédarach, mêlés de perles roses,
Les cheveux poudrés d'or, plane au-dessus des roses
Une brune Péri, fille de Kachemir
D'un élégant Daphné qui venait de fleurir,
Le front couvert d'un heaume, en brandissant la lance,
Un chevalier, plus fier que Galaor, s'élance.
Triste, voilée et pâle autant qu'Ophélia,
Des pétales nacrés d'un blanc Camélia,
Sort une jeune fée, au vol de Libellule.
Un nègre tatoué quitte une renoncule,
Son turban est orné d'une aigrette en rubis,
Tenant entre ses mains un globe de lapis,

(*) Galerie vitrée ou terrasse couverte.

Un empereur, couvert et de pourpre et d'hermine,
Trône au sein d'un Arum, à la coupe opaline.
Suivi de ses limiers, un agile Actéon,
Le carquois sur le dos, part d'un Mézéréon.
Un jeune homme plus beau que le pâle Narcisse
D'un siringa descend, et près du lit se glisse,
Et, soulevant les plis du rideau, vient poser
Sur les lèvres en feu de l'enfant un baiser.
Soudain les bruns lutins et les sylphides blondes
Mêlent, dans le salon, leurs danses vagabondes,
Bientôt battant des mains, ils entonnent en chœur
Ce chant tout imprégné de plainte et de langueur :

O blanche colombe endormie,
O toi que nous aurions choisie
Pour notre sœur et notre amie,
Jeune fille aux yeux de saphyr,
Pourquoi nous avoir arrachées
De l'ombre où nous étions cachées ?
Avant de tomber desséchées
Ici, combien de temps nous faudra-t-il souffrir ?

La vie habitait notre serre,
A travers un dôme de verre,
L'ardent soleil avec mystère
Baisait nos fronts épanouis ;
Les zéphyrs caressaient nos têtes,
Le printemps nous donnait des fêtes,
Le soir venu nous étions prêtes
A prendre part aux jeux des sylphes réjouis.

Loin des méchants, loin des alarmes
Nous nous parions de tous nos charmes,

De la nnit nous buvions les larmes
Dans nos calices variés.
Aujourd'hui, nul ne nous respecte :
Une onde avare, une onde infecte
Dans ces vases chinois humecte
A grand peine le bout délicat de nos piés.

Souvent un doigt brutal nous cueille,
Un valet maladroit effeuille
Notre corolle et notre feuille.
Lentement, mous mourons, hélas !
Mais, ô jeune fille indiscrète !
Notre vengeance est toute prête,
Et déjà plane sur ta tête,
Invisible pour toi, l'implacable trépas...

Le bruit devient plus fort, et le désordre augmente,
Sur sa couche l'enfant se plaint et se tourmente,
Son visage pâlit et rougit tour à tour
Quand, dans l'appartement, aux derniers feux du jour,
Entra d'un pas furtif une imprudente mère,
O deuil ! ô désespoir ! ô douleur trop amère !
Elle entendit encor vibrer le chant vengeur,
Et, près des fleurs gisait, sans vie, une autre fleur.

LES MARIONNETTES.

CONTE.

Le front hâlé, couvert d'un large feutre gris,
Vous avez dû souvent rencontrer dans Paris
Un jeune Piémontais, à la figure espiègle,
A l'air vif d'un Friquet pillant un champ de seigle ;
Un tambour à la main, des pantins sous le bras,
Il marche, et les soucis n'arrêtent point ses pas.

Pauvre oiseau vagabond, souvent trempé de pluie
Que le soleil de mai seul d'un sourire essuie,
Pauvre oiseau que du nid, au bord du grand chemin,
Ont chassé sans pitié la misère et la faim,
De rue en rue il rôde, et son regard oblique
Interroge à la fois et trottoir et boutique.

Attache la ficelle à ton souple genou,
Cher enfant ; qui pour toi n'a pas un petit sou ?
Qui ? Mais ce publicain dont l'insolente usure
Pare d'un vieux blason la nouvelle voiture.
Que lui fait le tableau d'un enfant grelottant ?
Son cœur ne parle pas, quand l'agiot l'attend.
De ses chevaux anglais, cocher, hâte la course
Vite, plus vite encor, car ton maître a la bourse
D'un seul mot va gagner un double million.
Un sou ! qui ne l'a pas? Mais ce noble lion
Qui le gousset plein d'or et la mine inquiète
Du lansquenet d'hier s'en va payer la dette.

Vous que le prône appelle à Saint-Thomas-d'Aquin (*),
Madame, vous avez un sou? que votre main
Quitte pour un instant ce mouchoir de batiste.
Madame passe, elle a les pauvres de sa liste.
L'indigent qui n'est pas né son paroissien
Est indigne d'aumône et du nom de chrétien.
Enfants, dont rien n'a dû fausser le caractère,
A ce déshérité du ciel et de la terre
Donnez, sacrifiez ce jouet désiré;
Dans son bleu paradis, Dieu vous en saura gré,
Et votre ange gardien, un ange aux ailes roses
Vous fera chaque nuit rêver de douces choses,
Et la Vierge Marie ira sans bruit poser
Sur votre bouche en fleur le miel de son baiser.
Donnez, blonds écoliers, vous qu'au sortir de classe,
Vous que le *de Viris* ou l'*Epitome* lasse,
Donnez sans hésiter, ces folâtres acteurs
Vous feront oublier *pensum* et professeurs.
Voyez, sur le tambour a frappé la baguette;
Les pantins sont debout sur l'étroite planchette.
Quel fouillis pailleté de jambes et de bras!
Dentelles et plumets, petits et grands rabats!
Chacun danse et bondit; on se pousse, on se rue,
Tel qu'il vient d'essuyer la fange de la rue
Se relève plus fier et d'un saut sans égal
Se place au premier rang et dirige le bal.
Quels saints protecteurs! Quelles humbles courbettes!
Quels airs étudiés! Bravo, marionnettes!
On se croirait au bal, même au bal d'une cour.
Riez, enfants, riez: le temps de rire est court,

(*) Principale église du faubourg Saint-Germain.

Riez, applaudissez. Cette foule étourdie
De notre vie, hélas, elle est la parodie.
Un jour viendra, ce jour n'est pas loin, mes amis,
Où vous retrouverez sous les mêmes habits,
Aussi rampants, aussi grotesques et rapaces
Oui, les mêmes pantins; mais des pantins vivaces.
Celui-là culbutant, celui-ci culbuté,
Dansant sur le tremplin de la société.
Alors vous n'aurez plus cette gaité naïve,
Et vous ne verrez pas la ficelle furtive,
Ficelle d'intérêt ou d'amour du pouvoir,
Que dans l'ombre un genou fatal fera mouvoir.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Par M. PÉRENNÈS, Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Les Académies de provinces sont exposées de nos jours à deux accusations contraires : souvent on leur reproche de s'endormir dans une molle quiétude et de ne pas donner assez fréquemment signe de vie intellectuelle; parfois aussi on leur fait un crime de trop occuper d'elles le public, de surfaire bruyamment le mérite de leurs œuvres, et, de paraître vouloir commander l'admiration. Entre ces deux extrêmes, la route, ce nous semble, n'est pas difficile, et l'Académie de Besançon s'est constamment appliquée à la suivre. Laissant à d'autres la satisfaction de célébrer leurs triomphes, elle se borne à rendre compte de ses travaux et elle en parle sans forfanterie. Satisfaite de la place qu'elle occupe entre les institutions utiles de la province, heureuse de la bienveillance que lui témoignent des hommes éminents à tant de titres, qui sont les dignes représentants du pays, elle poursuit patiemment son œuvre, et fait chaque année pour atteindre le but qui lui fut assigné par ses fonda-

teurs, des efforts nouveaux dont le secrétaire perpétuel est chargé de présenter le résumé.

Des raisons que vous avez appréciées ne m'ont pas permis d'accomplir cette tâche dans la première séance publique de 1858, et cette année encore, au milieu des soins laborieux que m'imposent d'autres fonctions, j'aurais dû de nouveau peut-être, si je n'avais consulté que mon amour-propre, *imiter de Conrart le silence prudent*. Mais votre désir hautement exprimé a été pour moi une loi impérieuse, et j'ai mieux aimé m'exposer au reproche d'insuffisance que de laisser mettre en doute ma bonne volonté.

Un des premiers objets que l'Académie se propose dans ses études, et le plus important sans contredit, ce sont les recherches historiques destinées à éclairer les annales de cette province. C'est aussi vers ce but que ce sont principalement dirigés ses efforts. Grâce au zèle si actif de M. Just Vuilleret, secrétaire-adjoint, l'*Armorial Général* de la Franche-Comté, dont l'Académie a adopté le projet il y a trois ans, s'est enrichi dans le cours de l'année de cent écussons nouveaux ; ce qui porte à quinze cents le nombre des pièces dont il se compose.

Une autre entreprise non moins utile pour l'histoire, et dont l'initiative appartient à M. le président Clerc, la collection des sceaux de la province au moyen-âge, a marché rapidement vers son terme. Cinq cents sceaux en bronze argenté, reproduits par le procédé de la galvanoplastie et dont quelques-uns sont de véritables objets d'art, ou d'une extrême rareté, seront incessamment exposés dans les vitrines du Musée.

Vous avez droit de vous applaudir, Messieurs, de l'extension considérable qu'a prise dans ces derniers temps le Musée des antiques de la ville, puisqu'elle est due à une commission dont tous les membres, excepté un, vous appartiennent. Ce dépôt, où viennent se réunir les débris épars des vieux âges, n'est plus seulement une collection intéressante; il s'est élevé en peu d'années aux proportions d'un établissement digne de la cité. Les savants s'empressent de venir le visiter, et M. de Caumont, fondateur des congrès archéologiques de France, lui donnait, il y a quelques semaines, les plus précieux éloges. Presque toutes les époques qui intéressent notre existence nationale y sont représentées; mais ce qui en fait particulièrement la richesse, c'est une collection d'objets celtiques, à laquelle on trouverait difficilement en France quelque chose de comparable. Le Musée possède en outre une série de sépultures gallo-romaines que remarquent surtout les étrangers. Telle est enfin aujourd'hui l'importance de cet établissement qu'un membre de la commission a pu dire avec vérité qu'on ne saurait aujourd'hui songer sérieusement à écrire l'histoire du pays sans y être venu étudier.

Des fouilles exécutées dans le cours de cette année avec le soin le plus minutieux, ont eu pour résultat la découverte d'un grand nombre d'objets rares qui ne seront pas d'un médiocre secours pour la connaissance des temps passés. Il est évident que le goût de l'histoire, et l'ardeur des explorations archéologiques se sont considérablement accrus depuis quelqnes années dans cette province ; et ce mouvement que vous avez toujours

pris à tâche de stimuler, est dû aussi, il faut le reconnaître, à l'impulsion nouvelle donnée aux esprits par l'intéressant mémoire dans lequel notre confrère M. Delacroix a soulevé la question d'*Alésia*.

On a dit que l'écrit du savant architecte avait rencontré à son apparition la conspiration du silence. Si le fait est vrai, il faut avouer que jamais conspiration n'a été plus complétement déjouée. Il est en effet bien peu de questions scientifiques ou littéraires qui aient fait en si peu de temps autant de bruit dans le monde. En Bourgogne comme en Franche-Comté, à Paris comme dans les provinces, dans les journaux comme dans les académies, les lettrés, les savants, les ingénieurs, les officiers se sont mis à discuter l'emplacement de l'*Oppidum* celtique où l'indépendance des Gaules succomba avec Vercingétorix sous les armes et la fortune de César. Ce vieux champ de bataille, témoin d'un immense désastre, appartient-il à la Bourgogne ou la Franche-Comté ? Question difficile qui a tout d'abord partagé les savants et a fait naître une polémique qui dure encore. Les mémoires se sont succédé rapidement ; l'interprétation des textes et l'examen minutieux des lieux ont fourni des armes aux deux partis, et la querelle s'est peu à peu échauffée au point d'amener de ces vivacités qu'on regrette. Il semble à quelques-uns qu'un intérêt national soit engagé dans la question ; il se rencontre même des esprits ardents auxquels toute hésitation en cette matière paraît un crime, et qui de prime abord, vous somment hautement de déclarer si vous êtes Bourguignon ou Franc-Comtois. Mais il en est d'autres moins enthousiastes, qui à la vue de ce

mouvement soulevé à propos d'un point d'histoire, et de cette préoccupation passionnée qui divise parfois de vieux amis, s'écrient intérieurement : *Qui nous délivrera et d'Alise et d'Alesia ?* Nous ne partageons pas ce sentiment. Le bruit qui se fait autour de ces noms antiques nous semble un symptôme heureux de l'état des esprits. Cet éclat d'ailleurs est un succès pour M. Delacroix, et prouve que la cause qu'il défend a considérablement gagné de terrain depuis trois années. Me sera-t-il permis de dire que lorsque notre nouveau confrère voulut bien me rendre confident de ses premières conjectures sur Alaise, tout en applaudissant à ses recherches dont je l'engageai vivement à publier le résultat, je fus étonné et comme effrayé de l'audace avec laquelle il osait seul et sans aucun appui attaquer comme erronée une tradition reçue depuis des siècles par tous les savants touchant le site d'*Alésia*. Aujourd'hui l'état des choses est bien changé ; M. Delacroix est soutenu par une nombreuse légion d'auxiliaires, parmi lesquels figurent des savants de premier ordre.

Le succès fait des amis ; il peut faire aussi des jaloux, et il ne serait pas sans exemple qu'on cherchât à atténuer le mérite de la découverte. Je dis découverte, Messieurs, car quelle que soit l'issue de ce débat, de l'aveu des meilleurs juges, M. Delacroix a révélé des faits nouveaux, intéressants et qui méritaient l'attention des savants. Quoi qu'il arrive, nous devons à la vérité de constater que les esprits étaient loin d'être préparés, comme on l'a dit, aux conclusions que renferme son mémoire. Des fouilles, il est vrai, exécutées à diverses

reprises sur le plateau d'Amancey, avaient fait exhumer de nombreux débris antiques, et il eût été peut-être juste de mentionner plus explicitement le mémoire de notre savant confrère, M. le professeur Bourgon, inséré dans le *Recueil académique* du mois de janvier 1839. Mais personne n'avait songé à rattacher ces débris aux campagnes de Jules César.

La question qui s'agite aujourd'hui est du nombre de celles qui pour être résolues en connaissance de cause demandent à être examinées sous toutes leurs faces avec la plus minutieuse attention et à être étudiées sur les lieux. Le procès est en cours d'instruction, et chaque jour semble ajouter aux éléments de conviction qui existaient déjà. Il faut avouer que de fortes objections s'élèvent contre l'opinion qui voit dans Alaise l'antique *Alésia*. Mais d'un autre côté, des faits nouveaux tendent à la confirmer. Des fouilles exécutées sur le territoire de Sarraz, village voisin d'Alaise, par les soins de M. Delacroix, assisté de MM. Vuilleret et Castan, ont fait découvrir un grand nombre de débris d'armes, de chars et d'ornements guerriers, dont l'origine celtique ne saurait être contestée. Tout fait espérer que de nouvelles explorations amèneront enfin une conclusion définitive. L'Académie a cru devoir à sa dignité de s'abstenir dans cette affaire de tout jugement précipité. Elle écoute les plaidoyers, elle prend note des faits et elle saura se prononcer quand le moment sera venu. Quel que soit le jugement, vous ne pouvez qu'applaudir au mouvement studieux qui s'est produit depuis quelques années dans cette province. Notre compagnie qui a cherché à le

provoquer par ses concours, a aussi payé son tribut à la science historique par les travaux particuliers de ses membres.

M. le président Clerc, qui prépare une réimpression du premier volume de son *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté* (ouvrage couronné, comme on sait, par l'Institut), a publié dans les *Recueils académiques* une intéressante notice sur cette question : *Quel est l'auteur des monuments de l'intérieur de l'église de Baume-les-Moines ?* Cette église, dont la fondation remonte au VI^e^ siècle, classée aujourd'hui parmi les monuments religieux à la charge de l'État, renferme dans son intérieur des ornements d'une beauté remarquable, et notamment un magnifique rétable à volets qui se déploie derrière le maître-autel et qui représente vingt-neuf sujets, partie peints, partie en relief. M. Clerc établit, par des raisons concluantes, qu'ils sont dus à un prince de la maison de Châlons, qui fut abbé de Baume, de 1390 à 1420 ou 1426.

M. l'abbé Richard, curé de Damblin, correspondant du ministère de l'instruction publique, a publié dans le cours de 1857, une *Histoire de l'Abbaye de la Grâce-Dieu*, ouvrage d'une érudition consciencieuse, qui a valu à l'auteur une mention honorable décernée par l'Institut. Le même confrère a donné, en 1858, une *Monographie de Pont-de-Roide*, faisant suite à celles qu'il avait déjà consacrées à l'*Isle-sur-le-Doubs et à Saint-Hippolyte*.

Un ouvrage important, auquel notre savant confrère M. l'abbé Besson a pris une grande part, la *Vie des*

Saints de Franche-Comté, est parvenue à son quatrième volume. Cette œuvre remarquable a été jugée digne d'une médaille de deux mille francs, décernée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 12 décembre 1858. « C'est, a dit à cette occasion » M. Paulin Paris, rapporteur de l'Académie, un essai » que les Bénédictins des deux derniers siècles n'au» raient pas désavoué... Les faits sont puisés aux meil» leures sources et acceptés par les agiographes les » moins crédules, tels que les Mabillon, les Tillemont, » les Sainte-Marthe. De plus les manuscrits des grandes » collections, les archives publiques et particulières ont » été mises à contribution pour donner de la solidité à » tous ces récits, dans lesquels l'imagination prend tou» jours un peu, quoi qu'on fasse, la place de la froide » raison et de la critique sévère. L'histoire des saints de » la Franche-Comté méritait à plusieurs titres de figurer » dans le concours et d'y obtenir un des rangs les plus » honorables. Tel a été l'avis unanime de votre com» mission. » Nous n'ajouterons rien à ce jugement porté par une autorité si compétente.

M. l'abbé Besson a publié de plus, en son nom personnel, une *Vie de Mgr. Cart, évêque de Nîmes*. Le sujet seul suffit pour recommander ce livre. Mais l'auteur, avec le rare talent qui le distingue, a su s'élever à la hauteur du sujet. Je n'en veux d'autre preuve que les applaudissements qui à pareil jour, il y a trois ans, accueillirent dans cette enceinte la lecture d'un fragment de cet ouvrage.

Durant l'année qui vient de finir, un de nos plus vé-

nérables confrères, M. le chanoine Busson a composé pour une nouvelle édition des vies des saints du P. Croiset, donnée par un libraire de cette ville, une introduction, dans laquelle il a discuté les questions qui se rattachent au sujet, avec cette méthode parfaite qui répand tout d'abord de vives clartés sur une matière. Ce discours est une belle préface à l'ouvrage de l'agiographe du XVII^e^ siècle. C'est un portique d'un style simple et noble, digne en tout du monument pieux dont il forme l'entrée.

Un membre titulaire de cette compagnie auquel nous serions tentés de reprocher son silence si nous ne savions les exigences des hautes fonctions qu'il remplit, M. Loiseau, procureur général, a consacré le souvenir d'une illustration franc-comtoise dans un discours prononcé à l'audience de rentrée solennelle de la Cour impériale du 3 novembre 1857. Ce travail, auquel l'auteur a donné le titre modeste d'*Etude,* n'est pas seulement une des plus éloquentes biographies qu'on puisse lire ; c'est encore une appréciation très-élevée, et très-savante des travaux de Proudhon, rapprochés de ceux des plus grands jurisconsultes du siècle. L'Académie a cru ne pouvoir mieux faire pour l'honneur du pays et pour le sien que de consigner dans ses recueils ce digne hommage rendu à un de ses plus illustres associés par un de ses membres les plus distingués.

M. Désiré Monnier a publié l'*Annuaire* du Jura pour 1857, et M. Paul Laurens l'*Annuaire* du Doubs. Bien que le cadre de ces recueils où les détails de statistique occupent une grande place, change peu d'une année à

l'autre, les éditeurs ont trouvé le secret de répandre une intéressante variété dans la partie du volume qui est consacrée à l'histoire, à la littérature et aux arts.

On doit à la plume infatigable de M. Bousson de Mairet les *Soirées jurassiennes*, suite de récits dont le fonds est historique; mais où l'auteur, à l'exemple de quelques romanciers de nos jours, a mêlé des détails d'imagination. Cet honorable associé qui, dès 1855, avait pris rang parmi les plus intrépides champions d'Alaise, a publié dans le cours de 1858 deux nouveaux écrits sur la question : l'un est une lettre à M. Dey; l'autre est un compte-rendu de l'ouvrage de *M. Quicherat*.

M. Dey, que ses fonctions d'inspecteur des domaines ont appelé en Bourgogne et qui partage ses affections entre sa province natale et sa patrie adoptive, a publié la géographie du département de l'Yonne.

Durant la même année, l'histoire de Napoléon, par M. le baron Martin de Gray, a obtenu les honneurs d'une seconde édition, et M. Gaume a continué son histoire de la Révolution française.

Ce sujet m'amène naturellement à parler d'un ouvrage que M. le marquis Terrier de Loray a publié sous ce titre d'essai sur les *Institutions traditionnelles*, de la France. Ce livre est le fruit de longues recherches et de méditations sérieuses sur l'histoire des Gaules et sur celle de la France au moyen-âge. Effrayé des ruines qui se sont amoncelées sous nos yeux depuis la fin du dernier siècle et plus encore des conséquences menaçantes pour la propriété et la famille, que renferment certaines théories répandues de nos jours, l'auteur se demande où

l'on peut trouver une ancre de salut qui préserve du naufrage les grands intérêts en péril. M. Terrier pense, et il n'est pas seul de son avis, qu'on a trop détruit en 1789 et qu'on a confondu plus d'une fois des institutions utiles avec leurs abus ; mais selon lui, une des premières causes du mal a été la substitution, à diverses époques de notre histoire, des principes romains aux principes traditionnels dans les Gaules, sur lesquels reposaient les institutions de notre pays. L'auteur n'a pas la folle pensée de faire rétrograder la société vers un passé qu'elle repousse. « Nous savons, dit-il, qu'il y a des choses qui sont passées sans retour, et que de ces choses il ne faut pas même agiter imprudemment la cendre. » Mais il croit qu'il y en a d'autres dont le sort est de ne disparaître que pour refleurir. Il ne réclame pas en faveur de certaines formes sociales le bénéfice d'une immortalité qui n'appartient à aucune chose faite de main d'homme, mais il croit qu'il importe plus qu'on ne pense de rattacher les institutions modernes aux institutions primitives. C'est à ces principes traditionnels qu'il faut demander le salut des intérêts sacrés qui, parmi nous, ont résisté au vent des révolutions. Les idées exposées dans ce livre trouveront, sans aucun doute, sur plusieurs points, des contradicteurs ; mais tout le monde reconnaîtra dans l'ouvrage de M. Terrier de Loray un esprit élevé, des inspirations généreuses, et une connaissance très étendue de l'histoire.

Dans la sphère des sciences positives, plusieurs de nos confrères ont continué de signaler leur activité laborieuse. M. Coquand a composé trois mémoires insérés

dans les *Recueils de la Société géologique de France*, et M. Grenier a donné une *Flore* des plantes exotiques trouvées autour de Marseille et introduites par l'intermédiaire des matières commerciales.

M. le docteur Bonnet qui se dévoue aux intérêts de l'agriculture avec une ardeur toute juvénile, et qui complète chaque année son enseignement oral par des écrits que recommande un caractère d'utilité pratique, a publié un mémoire où il combat l'erreur accréditée qui attribue aux taupes une action nuisible à l'agriculture et indique les moyens de rendre très-profitable aux productions fourragères le travail souterrain de ces animaux rongeurs.

M. le docteur Druhen a publié un mémoire sur les *Epidémies de fièvre typhoïde*, lequel a donné lieu à un compte-rendu des plus favorables inséré dans le *Bulletin de l'enseignement médical*, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Le rapport se termine par ces mots que nous sommes heureux de reproduire : « Le travail de M. le professeur Druhen se » recommande par une richesse de faits, une originalité » de vues, un accent de conviction, une clarté d'expo- » sition et une correction de style qui en rendent la » lecture à la fois utile et agréable. Nous estimons que » l'auteur a bien mérité tout ensemble et de la science » qui l'a déjà récompensé d'une médaille d'argent, et » de son pays pour le bonheur duquel il a entrepris de » si laborieuses et de si utiles recherches. »

M. Druhen a de plus enrichi nos recueils d'un mémoire sur l'*Etat de l'indigence et de la bienfaisance*

dans la ville de Besançon. C'est un travail où les raisons sont des chiffres, où les arguments sont des faits, où des vues saines et souvent élevées se mêlent à des détails de statistique. Ce mémoire demande à être médité par tous les hommes que préoccupe l'avenir des pays. L'auteur signale l'émigration des habitants des campagnes vers les villes, comme une des causes du paupérisme et il termine par ces réflexions judicieuses : « Ne serait-il pas possible de prendre des mesures » pour prévenir l'entassement de tant de malheureux » qu'une illusion d'un jour pousse vers les villes, où » ils ne rencontrent si souvent qu'une misère plus » pressante que celle qu'ils ont quittée? Ne pourrait-on » s'occuper davantage ou du moins plus efficacement » des indigents de la campagne, et les retenir au foyer » de leur commune par une extension plus active de » l'assistance, et surtout par des travaux que l'hygiène » et le perfectionnement de l'agriculture, la stérilité des » friches et des landes commandent si impérieusement » dans la plupart des villages? »

Notre confrère M. Clerc, président de la Chambre des notaires de Besançon, a eu la légitime satisfaction de voir son *Manuel théorique et pratique du Notariat* arriver à sa quatrième édition. Le succès rapide des précédentes éditions, démontre le mérite et l'utilité de cet ouvrage, fruit d'une science consommée et d'une longue expérience. Nous savons que l'auteur se repose de ce travail en préparant une publication plus importante.

L'Académie a reçu de M. Blanc, procureur général près la Cour impériale de Colmar un souvenir qui lui

est précieux. C'est le discours prononcé par cet honorable magistrat à l'audience de rentrée solennelle de la Cour, et qui a pour ce sujet la *magistrature envisagée comme école de respect à l'autorité*.

Notre honorable confrère, M. Huart, ancien recteur de l'Académie de Dijon, qui semble n'avoir touché la borne de sa carrière universitaire que pour donner un nouvel essor à son zèle pour le bien public, s'est vu réclamé tour à tour et même souvent à la fois par les associations qui, dans cette ville, ont pour mobile l'intérêt du pays. L'Académie et la société d'Emulation, la Société d'horticulture, l'Association de secours et patronage, la Société de secours mutuels se sont en quelque sorte disputé l'honnenr de l'avoir pour président. M. Huart a répondu à ces appels multipliés, et a prouvé par l'activité de son zèle combien était fondée la confiance dont ses concitoyens lui ont donné des témoignages si flatteurs.

Tous les membres de cette compagnie n'ont pas comme l'honorable recteur, la satisfaction de pouvoir dire : *Deus nobis hæc otia fecit*. Presque tous joignent à leur titre d'académicien une position sociale ou des fonctions qui leur imposent de laborieux devoirs, et qui ne leur laissent pour les œuvres purement littéraires que de courts loisirs. Et pourtant c'est à un de nos confrères les plus occupés ailleurs, que nous devons un des plus importants travaux qui aient paru dans l'année. Je veux parler de l'ouvrage de M. l'avocat Tripard, qui a pour titre : *Moïse ou les lois fondamentales des sociétés*. Ce livre, inspiré par la contemplation assidue d'une œuvre marquée

d'un sceau divin, a une grande portée et renferme des vues profondes. Il éclaire d'une lumière inattendue certains faits à peine remarqués ; il ouvre en quelque sorte des horizons nouveaux dans la vie de l'humanité, et il nous conduit par des rapprochements heureux et surtout par des déductions rigoureuses à reconnaître le côté faible de la philosophie moderne, et l'universalité féconde des traditions mosaïques. La troisième partie qui traite de la législation a un caractère frappant d'originalité.

On se demande comment M. Tripard a pu conduire une telle œuvre à son terme, au milieu des charges de sa profession ; comment, entre les dossiers qui le pressent, il a trouvé le temps de méditer les grands problèmes soulevés par le prophète hébreu. Lui-même semble nous révéler son secret en citant ce mot d'Hésiode : « Si vous ajoutez peu de chose à peu de chose et » que vous le fassiez avec persévérance, bientôt s'élè- » vera un monument. » Nous nous garderons bien de prendre à la lettre cette explication que lui suggère sa modestie. Pour composer de pareilles œuvres, il faut une excitation puissante, et cette excitation, l'auteur l'a trouvée dans le zèle ardent de la vérité. En analysant le livre de Moïse M. Tripard s'est proposé de montrer l'impuissance des théories qui voudraient exclure du monde toute participation de Dieu. C'est la saine raison qui le guide dans cette étude et c'est sur elle qu'il s'appuie pour combattre le rationalisme. « La » raison, dit-il, avec une grande justesse, c'est l'ex- » pression de l'homme tout entier ; c'est-à-dire la

» lumière de son esprit, l'inspiration de son cœur. Le » rationalisme, c'est l'expression de l'esprit ne procé- » dant que de lui-même et fondant l'art de raisonner. » Il est exclusif, méthodique et hautain. C'est l'homme » mutilé, réduit à la faculté de coordonner des raison- » nements; mais à côté de l'esprit, il y a le cœur, ce » principe des sentiments généreux, cet inspirateur des » idées désintéressées, qui rectifie l'esprit par le côté » divin de l'amour, de l'amitié, de la charité qui élève » l'homme vers Dieu et qui fonde la foi et la vraie phi- » losophie. « Le cœur a ses raisons que la raison ne » connait point, » dit Pascal. Toute méthode qui voudra » mettre en mouvement l'esprit à l'exclusion du cœur, » ou le cœur à l'exclusion de l'esprit, scindera l'homme, » le mutilera, et partant d'un principe incomplet ne le » conduira qu'à l'erreur. » Mais je ne dois pas me lais- ser entraîner aux citations. Il faut lire et méditer l'ou- vrage; c'est le prix que mérite un si beau travail.

Un de nos associés, M. Tissot, professeur de philoso- phie à la faculté des lettres de Dijon, a publié un dis- cours qui lui a valu un prix décerné par la société d'Emulation de Cambrai. Le sujet en est l'*usage et surtout l'abus du ridicule*, sujet plus important qu'on ne pense communément et qui a fourni à l'auteur des dé- veloppements pleins de sens et de finesse qui se résument dans cette pensée d'un grand publiciste : « Le ridicule, » quand on en abuse, ne respecte ni le beau, ni le bon; » il corrompt le goût, affaiblit le sentiment moral, re- » froidit ou éteint l'admiration. La décadence de » l'admiration est un des plus grands symptômes de » l'avilissement des âmes. »

Après vous avoir conduits sur le terrain un peu aride de la philosophie, j'aurais voulu, Messieurs, reposer, en terminant, vos regards sur quelque fraîche oasis créée par l'imagination de nos poëtes. Malheureusement le terrain me manque. M. Ed. Grenier a, il est vrai, publié une légende orientale, intitulée : l'*Elcovan*. M. Gindre de Mancy a, dit-on, composé un petit poème en vers, *le Tapis*, dont le fonds est emprunté aux *Mille et une Nuits;* mais ces ouvrages ne me sont pas parvenus, et un secrétaire perpétuel ne doit parler que de ce qu'il connaît.

Heureusement, une gracieuse communication dont je suis reconnaissant, me permet de mentionner ici deux ouvrages d'un de nos plus chers associés, dont l'imagination ne cède en rien à celle des poëtes. M. X. Marmier, qui doit à ses voyages d'avoir beaucoup vu et d'avoir beaucoup à conter, a publié, en 1858, les *Fiancés du Spitzberg*, petite histoire à la fois touchante et instructive qui a tout l'intérêt d'un roman, sans en avoir la frivolité. C'est, a dit un critique distingué, un livre excellent, plein d'émotions tendres et religieuses, de détails curieux et de sentiments honnêtes.

Grâce à la merveilleuse fécondité dont il est doué, M. X. Marmier a pu, dans le cours de la même année, faire paraître un *Voyage pittoresque en Allemagne*, en un magnifique volume orné de belles gravures. M. Marmier se sent ramené par une attraction secrète vers ce pays, qui fut, dit-il, le rêve de ses premières années, le but de ses premiers voyages et le gymnase de ses premières études. Il y retourne, comme à la demeure d'un vieil ami, vers lequel on se sent irrésistiblement

entraîné par un ferme sentiment de cœur et par le souvenir de ses premières années. Suivant sa coutume, l'aimable voyageur cueille sur sa route les fleurs poétiques que lui offrent les contrées qu'il parcourt : traditions, légendes, chants populaires. Entre les fraîches et riantes descriptions que renferme ce volume, j'ai remarqué celle du vallon, du village et de l'île de Veldes ; il y a là des pages charmantes. L'auteur, après avoir décrit le lac enchassé comme un diamant dans un cercle d'émail vert, le château ombragé par des rameaux de sapin, l'île, pareille à une corbeille de fleurs et de verdure, avec son presbytère, sa chapelle et sa cloche miraculeuse, arrête nos regards sur un groupe de paysans tyroliens qui, assis fraternellement à la même table, entonnent en chœur, d'une voix sonore et harmonieuse, les chants populaires de leur tribu slave auxquels se mêle un chant religieux qui rappelle un poéme de Schiller, et dont M. Marmier donne une traduction en vers, que sa brièveté me permet de citer :

Quand l'aurore renaît avec sa robe blanche,
La cloche dans les airs chante son chant pieux ;
Sonnez, cloches du temple, annoncez le dimanche,
Sonnez pour le vieillard et pour l'enfant joyeux.

Que celui-là qui veut que sa maison prospère,
Travaille et se prosterne au pied du saint autel !
Sonnez, cloches du temple, annoncez la prière
Qu'importe le travail sans la grâce du ciel ? —

Si, las de son labeur, sur la terre il se penche,
Voici le samedi qui revient l'égayer.
Sonnez, cloches du temple, annoncez le dimanche,
Le Seigneur se souvient de l'honnête ouvrier.

Si, malgré nous, bientôt notre force chancelle;
Bientôt tout est fini, bientôt on doit mourir.
Sonnez, cloches du temple, à l'heure solennelle ;
L'âme du fils d'Adam a cessé de souffrir.

Tel est le résumé bien incomplet de nos travaux.

Dans les derniers jours de l'année qui vient de finir, l'Académie a reçu d'un de ses membres honoraires un témoignage affectueux de sympathie, que je ne dois pas passer sous silence. M. le chanoine Busson, jugeant à des signes que nous serions heureux de voir démentis, que le terme de sa carrière approchait, et voulant, avec le calme d'un sage chrétien, exécuter lui même ses dernières volontés, a marqué dans sa bibliothèque une part pour l'Académie, et lui a fait don de 73 volumes, au nombre desquels figure une édition des œuvres complètes de Chateaubriand. La compagnie, plus touchée que je ne puis dire de cette libéralité, aurait vivement regretté que l'honorable associé se dessaisît de livres si bien placés entre ses mains, si elle ne savait qu'il a appris, comme Fénélon, dans l'étude de la vraie science, à se passer de bibliothèque. Elle a reçu les ouvrages offerts comme un monument pieux destiné à perpétuer dans son sein le souvenir du pasteur vénéré que nous étions heureux de compter au nombre de nos confrères, et dont l'exemple nous apprend aujourd'hui d'une manière si touchante comment les âmes prédestinées se préparent aux années éternelles.

MM. Jobard et Dusillet, appelés à faire partie d'une députation chargée d'aller à Paris exprimer les vœux et les besoins de notre cité, au sujet d'un chemin de fer

qui relierait par Besançon Gray et Vesoul à la Suisse, se sont acquittés de ce mandat avec tout le zèle que promettait leur patriotisme. Ils ont, quoiqu'il arrive, bien mérité du pays.

Pourquoi faut-il que je ne puisse jeter un coup d'œil sur les deux années qui viennent de s'écouler sans y voir surgir tout à coup des images funèbres? C'est en vain que nous nous écrierions avec Bossuet : O mort, éloigne-toi de notre pensée ; il faut, quoiqu'on fasse, compter avec cette inflexible puissance, et nous sommes réduits chaque année à constater les vides qu'elle a faits dans nos rangs. Nous avons perdu dans la classe des académiciens honoraires, M. le comte de Lezai-Marnesia, sénateur, ancien préfet de Loir-et Cher; M. Villiers de Terrage, ancien pair de France, ancien préfet du Doubs, dont la courte administration a laissé dans ce pays un long souvenir; M. Michelle, ancien recteur de l'Académie de Besançon, directeur de l'Ecole normale supérieure, véritable philosophe chrétien qui, après des souffrances inouïes, a couronné par une mort héroïque une vie exemplaire.

Nous avons à regretter, dans l'ordre de nos associés correspondants, M. Colin, ancien procureur général près la Cour impériale de Dijon, conseiller honoraire à la Cour de cassation, et M. Armand Dalloz, avocat à la même Cour, collaborateur du répertoire de jurisprudence générale publié par son frère, M. D. Dalloz.

Le monde savant pleure encore M. Peclet, professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale des arts et manufactures, frappé par un coup soudain dans l'exer-

cice de ses fonctions, et tombé, pour ainsi dire, les armes à la main. Cette perte a été vivement sentie, et le nombreux concours de savants réunis aux obsèques de notre honorable associé, témoignait assez de leur estime et de leurs regrets. Un illustre représentant de la chimie a retracé en présence de sa tombe sa vie si bien remplie, ses ouvrages, ses services, ses titres scientifiques; et l'adieu touchant de M. Dumas, interrompu par ses larmes, a été pour notre confrère la plus éloquente oraison funèbre.

La mort a frappé plus près de nous, un de nos plus modestes et de nos plus studieux associés, M. Clovis Guyornaud, ancien rédacteur de la *Revue franc-comtoise*. Le pays a perdu en lui un de ses enfants les plus dévoués. Peu d'hommes ont eu pour l'histoire un goût plus passionné. C'était avec un véritable enthousiasme qu'il s'enfonçait dans les ténèbres des anciens âges; heureux quand il lui arrivait de découvrir un fait ignoré ou d'entrevoir une vérité nouvelle. Quelques illusions se mêlaient peut-être à ses études; mais c'étaient les illusions d'un noble esprit, d'une généreuse imagination. Surpris par la mort au milieu de ses patientes recherches, il laisse ses travaux interrompus; mais les matériaux qu'il avait amassés ne seront pas perdus, nous l'espérons, pour le pays.

La tombe s'est ouverte dans le cours de la même année pour notre président perpétuel, M. Léon Dusillet. Déjà, Messieurs, un juste tribut de regrets a été payé à sa mémoire par un de nos confrères auquel vous aviez déféré, en 1857, l'honneur de vous présider. Je n'ajou-

terai rien aux éloquentes paroles que M. Huart a prononcées à cette occasion, bien que je sois assuré que vous me pardonneriez aisément de revenir sur un sujet si cher. M. Léon Dusillet n'était il pas de la famille de cet ami de Virgile, *de ce Quintilius*, dont Horace a si bien dit :

Quis desiderio sit pudor aut modus
Tam cari capitis? (1)

Homme bienveillant et aimable, causeur spirituel, dont le conversation faisait revivre les grâces et l'urbanité d'un autre siècle, écrivain plein d'atticisme et de bonhomie, poëte facile, ingénieux et pur qui s'élevait sans effort du ton d'un léger badinage à celui de l'enthousiasme lyrique, M. Dusillet a laissé des ouvrages qui perpétueront son souvenir parmi les gens de goût ; mais ce qui vaut mieux encore, il a dans l'héritier de son nom un digne continuateur de son goût, de son talent et de ses vertus sociales.

Après cette triste énumération, j'éprouve, en terminant, le besoin d'arrêter votre esprit sur une pensée plus douce, et de vous rappeler les adjonctions récentes par lesquelles l'Académie a cherché à réparer ses pertes. Les dernières élections nous ont permis d'inscrire sur nos listes des noms pleins de promesses : M. Terrier de Loray, dont les travaux sérieux ont déjà fixé votre attention ; M. Alviset, membre distingué de cette noble Ecole de la magistrature, qui sait si bien associer la

(1) Quand nous perdons une tête si chère,
Peut-on rougir ou cesser de pleurer ?
HOR. liv. 1, ode XXIV.

science historique et littéraire à la science des lois ; M. A. Delacroix, dont le nom est désormais lié à la question d'Alésia ; M. Jeanney, auteur d'un savant ouvrage sur les monnaies antiques. De tels choix sont faits, sinon pour éteindre vos regrets, au moins pour les adoucir. Le talent, le savoir et les ouvrages des nouveaux élus vous garantissent de leur part une utile coopération à ces travaux que vous poursuivez avec un zèle persévérant, et qui, je le sens, auraient eu besoin aujourd'hui, pour être dignement appréciés, d'une voix plus éloquente que la mienne.

POÉSIES,

Par M. Aug. DUSILLET.

I.

LA MESSE DU REVENANT,

LÉGENDE FRANC-COMTOISE.

Pour qui le voit, quand du sépulcre il sort,
Un revenant est présage de mort.
Dans ce château, dont l'enceinte écroulée
Domine au loin le fleuve et la vallée,
Vivait jadis un guerrier de haut rang,
Un vieux croisé, Gauthier de Montférand
Il touchait presque à son vingtième lustre,
Et, n'en déplaise à cette race illustre,
Sire Gauthier n'était pas immortel.
Il choisit donc, à l'ombre de l'autel,
En un moutier fondé sur ses domaines,
Un gîte où, seul, durant quelques semaines,
Le pieux comte, à son aise voulut
Parachever l'œuvre de son salut.
Robuste encore au bout de sa carrière,
Il pratiquait le jeûne et la prière,
Et, chaque jour, prosterné dans le chœur,
Humiliait son esprit et son cœur,
Et méditait sur ses erreurs passées.
Un soir, cédant à ses tristes pensées,

Il s'assoupit et bientôt sommeilla.
Un bruit léger soudain le réveilla.
Mais que voit-il en ouvrant la paupière ?
Minuit sonnait. Au dernier coup, la pierre
Qui recouvrait le tombeau du couvent
Tourne, et du fond un spectre s'élevant ,
Rase la terre et sur les dalles glisse,
Portant chasuble, étole, aube et calice ,
Monte à l'autel, et, d'une sourde voix :
« Je viens ici pour la dernière fois
» Dire ma messe ; est-il sous cette voûte
» Quelque servant, moine ou clerc, qui m'écoute ? »
Nul ne répond. Gauthier seul écoutait ;
Frappé d'horreur, Gauthier même se tait.
L'Ombre reprit : « Je viens dire ma messe,
» Et racheter l'oubli d'une promesse.
» Pour m'assister n'est-il personne ici? »
Le comte alors répliqua : « Me voici ! »
Et le fantôme en tressaillit de joie.
« Si c'est l'enfer, dit Gauthier, qui t'envoie,
» Je t'apprendrai qu'on ne redoute rien
» Sous le pavois de mon ange gardien. »
Les bras en croix, le front calme, il s'approche
(On est sans peur quand on est sans reproche),
Allume un cierge, et reçoit le bonnet
Du célébrant qu'enfin il reconnait.
« Frère Clément ! — Monseigneur ! — ô surprise !
» Frère Clément, que, dans sa robe grise ,
» Depuis vingt ans nous avons enterré !
» — Le compte est juste et le fait avéré ;
» Depuis vingt ans je suis en purgatoire.
» — Grand Dieu ! —Bientôt vous saurez mon histoire;

» Prions d'abord : *in nomine Patris...* »
Et cætera, le service entrepris
Fut célébré, suivant l'usage antique,
De l'introït jusqu'au dernier cantique ;
Puis, quand le prêtre à la fin arriva,
Tout disparut ; Gauthier se retrouva
Prosterné seul au fond du sanctuaire,
Le cierge éteint, le caveau mortuaire
Clos de sa tombe au centre du parvis.
L'ai-je rêvé !... Du ciel est-ce un avis ?...
Pensait le comte. Au doute qui l'obsède
La certitude incontinent succède ;
Car une voix, perçant l'obscurité
Que blanchissait la livide clarté
De cette lampe au saint des saints fidèle,
Gardant l'hostie et brûlant auprès d'elle,
La voix du moine a répété ces mots :
» Sire Gauthier, par qui cessent mes maux,
» Depuis vingt ans j'étais en purgatoire.
» Pour s'appliquer une œuvre méritoire,
» Certain pécheur m'ayant donné jadis
» A célébrer cent messes, je n'en dis
» Que quatre-vingt-dix-neuf ; j'en omis une,
» Sans qu'un regret comblât cette lacune.
» D'un tel oubli le juste châtiment
» Devait finir un jour de saint Clément,
» En ce lieu même, à l'époque incertaine
» Où j'y pourrais compléter la centaine.
» Un revenant n'apparaît qu'à minuit ;
» Un revenant à l'aurore s'enfuit.
» Vingt fois, courbé sous la main que j'adore,
» Je fus ici de minuit à l'aurore.

» Point de servant aux marches de l'autel.
» Nul avant vous n'entendit mon appel.
» Vos chapelains, sous d'épaisses courtines,
» Dorment en paix sans souci des matines.
» Soldat du Christ ! soyez, soyez béni !
» Grâces à vous, mon exil est fini ;
» Je vais m'asseoir aux pieds du Dieu suprême,
» Où, ce matin... vous paraîtrez vous-même. »
La voix se tut, et Gauthier frissonna.
Son noble front à terre s'inclina :
» O roi des cieux ! mon âme à toi se donne ;
» Que ta bonté l'accepte et me pardonne.
» Je t'offensai, mais je t'aimai toujours.
» A toi, mon Dieu, le dernier de mes jours !... »
Et le vieux comte, au milieu de sa phrase,
Resta plongé dans une sainte extase.
Son dernier souffle à l'aube s'exhala ;
Puis la chapelle à grand bruit s'écroula.
Le fait est sûr, j'en ai vu les décombres,
Où, m'a-t-on dit, errent, la nuit, des Ombres,
Près de la roche où Thoraise est assis.
Quelqu'un veut-il contrôler ces récits ?
Minuit sonnant, qu'il aille et qu'il regarde !
Nous, mes amis, croyez-moi, prenons garde !
Pour qui le voit, quand du sépulcre il sort,
Un revenant est présage de mort.

II.

LE SINGE QUI VEND DE LA MÉMOIRE.

Voyez-vous sur ce monticule,
Entre Tarbes, Arzac et Pau,
Un grand singe gascon qui parle et gesticule,
Coiffé du béret basque et chargé d'oripeau ;
Tenant d'une main son grimoire,
Et de l'autre un petit drapeau,
Avec ces mots : *Chemin du temple de mémoire.*
Toutes les bêtes du pays,
Par son éloquence attirées,
Attachent sur son front des regards ébahis.
Comment les a-t-il enivrées?
Chut !... Ecoutons : « Venez, animaux de ces lieux,
» A moi ! petits et grands, à moi ! jeunes et vieux ;
» Rangez-vous là sous ma bannière,
» Accourez, je sais la manière
» De vous rendre en quatre leçons
» Savants de toutes les façons.
» Effet prodigieux, méthode sans pareille !
» Plus d'oublis, plus d'erreurs à craindre désormais !
» Un geste, un mot frappant nos yeux ou notre oreille,
» Reste gravé là pour jamais.
» Approchez, approchez ! et grâce à ma puissance,
» Vous aurez le talent, et le goût, et l'esprit,
» Peut-être le génie, ou bien, en son absence,
» Si tout est inventé, tout dit et tout écrit,
» Vous aurez la réminiscence.
» Avec moi l'on n'a point à courir de hasards ;
» Qui donne la mémoire enseigne tous les arts ;

» Ils sont tous ses enfants : n'est-ce pas Mnémosine
» Qui fut la mère des neuf sœurs?
» Moi, parmi ces neuf sœurs j'avais une cousine,
» *Terpsichore :* c'était la muse des danseurs.
» Elle m'endoctrina, me voyant plein de grâce. »
Ici trois sauts de basque, et, levant son béret :
« Si vous voulez suivre ma trace,
» Dit-il, achetez mon secret.
» C'est par lui qu'on obtient la gloire et la sagesse,
» Et la science, et la richesse,
» Par lui qu'on devient orateur,
» Sauteur, voltigeur et docteur,
» Comme l'est votre serviteur.»

A cette brillante apostrophe,
Chacun de s'écrier : Bravo !... très-bien !... fort bien !
Doguin seul ne répondit rien.
C'était un chien de philosophe,
Ou c'était, pour mieux dire, un philosophe-chien,
Un Héraclite, une machoire
Qui jamais ne s'ouvrait que pour gronder et boire.
Il se décide enfin à desserrer les dents :
» Hableur ! referme ton grimoire ;
» Et nous, amis, soyons prudents,
» Ne regardons point là-dedans ;
» Qu'avons-nous besoin de mémoire?
» Hélas ! dans ce monde pervers,
» Où l'on trouve un bon cœur pour cent mauvaises têtes,
» Un honnête animal pour cent malignes bêtes,
» Et pour un esprit droit cent esprits de travers,
» Où notre carrière est remplie
» De mécomptes et de revers,
» Heureux, heureux qui les oublie ! »

III.

LE MORIBOND.

Puras Deus non plenas aspicit manus.
(Publ. Syr.)

Un vieux païen, vieux pendard s'il en fut,
A qui Plutus prodigua ses largesses,
Par-dessus tout estimant les richesses,
Sa bourse en main, allait toucher au but
Qui des mortels borne ici-bas la course.
Or, vous saurez, amis, que cette bourse,
Avait été, de mille et mille excès
A son profit l'instrument et la source;
Que son argent, infaillible ressource,
A tort, jadis, lui gagna maints procès;
Chez les neuf sœurs lui donna libre accès;
Même en amour lui valut des succès;
Ce n'était pas comme au siècle où nous sommes :
On prenait garde à la grosseur des sommes.
Le souvenir de ces joyeux ébats,
Où tant de fois l'or mit fin aux combats,
Au sein des nuits troublait ses derniers sommes.
Sa conscience en murmurait tout bas :
« Le fer, le feu, disait-elle, ou la corde,
» Voilà le choix qu'aux enfers on accorde
» A ceux des tiens qu'on y traite le mieux.
» Point de pardon! » (Les dieux d'alors, les dieux
Faisaient justice et non miséricorde).
Notre homme était de marbre à tout cela,
Muet et sourd du cœur et de l'oreille,
Lorsqu'une voix au tonnerre pareille,
Venant du ciel à ce qu'il lui sembla :

« Malheur à toi ! le gouffre du Tartare
» Va t'engloutir, il s'entrouvre, il t'attend.
» — Bon ! quelle erreur? n'ai-je pas du comptant?
» Et, pour fléchir son équité barbare,
» Lorsqu'à Minos j'offrirai mon trésor,
» Qu'aurai-je, dis, à redouter encor? »
La voix reprit, couvrant tous les murmures :
« Malheur à toi ! si tes mains sont impures,
» Qu'importe aux dieux qu'elles soient pleines d'or! »

IV.

JEUNE VEUVE ET VIEIL AMOUREUX.

TRIOLETS.

On ne peut plus charmer
A cinquante ans, Valère ;
On a beau s'enflammer ;
On ne peut plus charmer.
Cessez donc de m'aimer,
Si vous voulez me plaire ;
A cinquante ans, Valère,
On ne peut plus charmer.

Voilà tout le secret
Du refus qui vous blesse.
Je l'ai dit à regret,
Voilà tout le secret.
Jeunesse a plus d'attrait
Qu'esprit, bonté, noblesse.
Du refus qui vous blesse
Voilà tout le secret.

L'amour, c'est le printemps ;
Il fuit devant l'automne.
Sous des cieux inconstants,
L'amour, c'est le printemps.
De nos goûts à vingt ans,
Qu'un autre âge s'étonne !
Il fuit devant l'automne,
L'amour, c'est le printemps.

Vous ne répondez pas?...
Pourquoi verser des larmes?..
Où portez-vous vos pas?...
Vous ne répondez pas.
Jamais si peu d'appas
N'ont causé tant d'alarmes.
Pourquoi verser des larmes?
Vous ne répondez pas.

Soyons, soyons amis ;
Mais point de folle ivresse !
A la raison soumis,
Soyons toujours amis.
Mon cœur vous a promis
Estime, foi, tendresse ;
Mais point de folle ivresse !
Restons, restons amis.

UN CHAPITRE

DE

NOTRE HISTOIRE BURGONDE

Par M. le vicomte CHIFLET.

En 456, la Séquanie finit, la Bourgogne commence. C'est de cet âge nouveau que notre nom moderne nous est venu. A tous ou presque tous, les Burgondes sont nos pères, nos vrais ancêtres ; c'est la race d'où nous sortons. Bien peu de sang gallo-séquane, bien peu de sève romaine se sont glissés parmi nous et les Séquanais sont nos prédécesseurs sans être nos aïeux.

Dans d'autres provinces des Gaules, l'on peut encore peut être se dire Gaulois, la race celtique s'y étant conservée en nombre égal sinon supérieur à la race franque; mais notre pauvre vallée, lit creusé à tous les torrents, dénudée par toutes les invasions, était si affreusement dépeuplée lors de l'avènement Burgonde, que cette race nouvelle fut immédiatement, pour ainsi dire, toute la population et que ce fut un renouvellement à peu près complet.

Mais avant de l'introduire sur notre terre, recherchons l'origine de ce peuple ; c'est notre histoire que la sienne, c'est celle de notre sang, elle vaut la peine d'être recherchée. Nous ne savons si d'autres le sentiront comme

nous, mais, nous l'avouerons sans peine, nous n'entrons dans ces recherches, nous ne nous engageons dans ces investigations lointaines qu'avec une réelle émotion. Cette sensation ne nous est point inconnue, nous en reconnaissons le parfum pour l'avoir respiré ailleurs.

Il est dans la vie de l'homme certains jours qui seront toujours beaux parmi ses jours et dont le souvenir aura le don de l'émouvoir jusqu'à sa fin ; ce sont ceux où il a découvert quelque vieux toit jadis habité par ses pères, franchi le seuil ignoré jusqu'alors que longtemps leurs pas avaient foulé, trouvé dans quelque archive poudreuse le nom d'un ancêtre inconnu, qu'il se prend subitement à aimer par cela seul qu'il fut l'un des siens. Eh bien, lorsqu'en nous enfonçant dans l'histoire, nous avons eu compris que la race Burgonde était bien celle qui nous avait légué son sang, dès ce moment, ce nom et cette race ont eu le don de remuer notre âme ; c'étaient des ancêtres trouvés, c'étaient le vieux seuil et le vieux foyer découverts et nous aimons leurs forêts germaniques, leurs huttes sauvages comme le toit et l'enclos paternels.

Nous souhaitons comme un bien à tout Comtois qui lira ces pages de comprendre ce que nous cherchons ici à exprimer, d'aimer ce peuple, de se sentir Burgonde enfin ; il étudiera dès lors ces récits avec jouissance au lieu de ressentir en les parcourant l'isolement amer de l'étranger.

Comme toutes les origines et assurément plus que beaucoup d'autres, celles-ci sont obscures. Comment ne le seraient-elles pas ? Les faits même des temps histo-

riques de ce peuple, après sa sortie des sombres profondeurs du Nord et son établissement en Gaule, ces faits eux-mêmes sont vagues, difficiles à saisir, très-diversement compris. Essayons cependant en cherchant dans cette nuit épaisse d'y rencontrer et d'en dégager la vérité (1).

Sorti de l'Orient comme toutes les races germaniques, le peuple Burgonde semble avoir appartenu à la grande race teutonne ou suévique qui d'abord occupa les contrées trans elbiennes, tandis que de l'Elbe au Rhin l'espace était rempli des races kemriques dont entre autres sortirent les Francs.

Cette race teutonne, l'une des dernières dans la marche des nations vers l'Occident, se divisait en plusieurs branches subdivisées elles-mêmes en de nombreux rameaux. La branche suévique proprement dite ayant pour rameaux les Hermondures, les Longobards, les Markomans, les Quades campait aux bords de l'Elbe ; la branche des Bastarnes et des Peucins mélangées de Scythes de l'Euxin stationnait aux monts Carpates et aux bouches du Danube ; la branche vandalique ou go-

(1) Nous sommes, du reste, bien loin de nous plaindre des travaux auxquels cette étude nous a astreint. Nous leur devons la connaissance de l'un des hommes les plus aimables et les meilleurs qu'il soit possible de rencontrer, le baron de Gingins-Lasarraz. Comme aussi c'est à cet homme si riche en science historique et tout spécial pour les âges bourguignons, c'est à son inépuisable obligeance, à l'admirable lucidité de ses leçons que nous devons d'avoir pénétré autant, croyons-nous, qu'il est possible de le faire les secrets de ces annales des Burgondes, dont il sera un jour le savant historien.

thique couvrait l'Oder et la Vistule, c'étaient les Vandales, les Goths, les Hérules et Gépides, et enfin sur la Wartha, affluent de l'Oder, les Burgondes. C'est là le premier séjour où nous les surprenons.

Là, et longtemps encore après, voici leurs mœurs.

Peuple pasteur et chasseur, ils changeaient de pâturages, poussant leurs troupeaux devant eux, abattant les bêtes des forêts et aussi portant vaillamment les armes contre quiconque se présentait pour barrer le passage. Chose étrange, ils ne tenaient point au sol et l'amour de l'héritage ne leur était point connu; mais, chaque année, afin de maintenir parmi eux une égalité sauvage, ils échangeaient leurs terres. On le comprendra aisément, avec cette possession si précaire point de demeures fixes et solides, mais de grandes cabanes isolées toutes invariablement entourées d'enclos nommés Gards (1).

---

(1) Sans villes et sans *bourgs* déjà ils se nommaient *Burgondes*, que devient donc alors l'interprétation la plus généralement adoptée de ce mot? L'on a dit, en effet, que *Burgund* venait de *burg hundert* (*a*), peuple aux *cent bourgs*, les *centum pagi* de Tacite. Non ce peuple n'avait ni cent bourgs ni un seul bourg, ni en Germanie ni même longtemps encore en Gaule (*b*). Le savant baron de Gingins, si profondément versé dans les divers dialectes germaniques, pense, et nous nous rangeons à son opinion, que le nom de *Burgonde* doit venir de *Bure* ou *Bur* indigène compatriote, et de *Kunth* ou *Gund* puissant. En dialecte gothique, *Burja-Kunths* (*Kunth*, participe de *Kunnan*, pouvoir, valoir). En allemand moderne, *Bauer-Chund*. En burgonde, *Bur-Gund*. Indigène-puissant.

(*a*) Guerin du Rocher, dans son *Histoire véritable des temps fabuleux*, observations préliminaires, et après lui M. Béchet, dans sa *Notice sur l'origine des Bourguignons*, en tête de ses *Recherches sur Salins*, ont accrédité cette opinion adoptée entre autres par M. Ed. Clerc. M. Augustin Thierry a dit *Burh Gunds*, guerriers confédérés, se cautionnant; mais, fait observer M. le baron de Gingins, *Gund* ne signifie guerrier que dans l'idiome germanique franck et non dans le germanique mæso-gothique que parlaient les Burgondes qui, pour guerriers auraient dit : *Wigant* et non *Gund*.

(*b*) D'ailleurs *pagus* en langue germanique ne se rendrait pas par *Burg* mais par *Gaw*.

Le Burgunde de la Wartha vivait libre et fier ; d'esclaves, il n'en était point dans sa race sinon ceux qui volontairement s'étaient donnés par indigence ou par le sort du jeu. L'esclave du Burgonde c'était l'étranger prisonnier de guerre.

Tacite attribue aux peuples Germains le culte de Mercure, de Mars et d'Hercule ; c'était une manie romaine, on le sait, de vouloir reconnaître ses dieux sur tous les autels étrangers. Nous croyons bien plutôt que nos pères les Burgondes, comme tous les peuples du Nord, eurent la foi scandinave, le grand dieu Odin et ses divinités secondaires Thor, Herta, les Génies, les Walkiries, les Sylphes, les Gnômes, les Nains et tout le cortége de l'Edda. Ils consultaient les augures, le cri des oiseaux, le galop de certains coursiers blancs nourris dans les bois, les baguettes magiques ; ils croyaient aux talismans et à la science des *runes*.

Mais au sein de toutes ces superstitions, restes dégénérés d'un culte primitivement pur, et malgré leurs mœurs sauvages, nos pères avaient ce qui est le germe et la base de toute vraie civilisation le respect de l'autorité et la ferme croyance qu'elle descend de Dieu. Un homme était parmi eux revêtu d'une puissance absolue et irrévocable, c'était le grand pontife le *Sinist* ou premier des anciens ; lui seul pouvait frapper, car le fier Burgonde n'eut toléré le châtiment sur son corps noble et libre de nulle autre main que de la main de Dieu.

Leurs *Kindins* (1), chefs héréditaires, juges en paix,

(1) Præses, commandant.

absolus en guerre, étaient à leurs yeux d'une race privilégiée des dieux, presque des dieux eux-mêmes. Et de cette faveur du ciel dépendaient leur autorité et leur prestige, car, aussitôt que par une défaite ou même, ce qui est plus significatif encore, par un fléau quelconque, une contagion, une famine, dès que la faveur céleste semblait s'être retirée d'eux, le peuple aussi les abandonnait, cherchant, pour se donner à lui, le nouvel ami des dieux, quoique toujours dans cette même race, dans cette même famille surhumaine (1). Mais quand, au contraire, le Kindin était heureux, dans les veillées des pasteurs, aux foyers des *gards*, dans les marches de combat retentissaient ses louanges qui devenaient dans la mémoire du peuple les annales et les archives de la nation.

Telle était la foi simple et naïve de ces redoutables enfants de sept pieds (2) dont l'œil clair et bleu savait se faire si doux ou si terrible.

Si doux lorsqu'auprès de leur compagne chaste et forte, au milieu des fils dont ils ne redoutaient point le nombre, et d'esclaves aimés comme d'autres enfants, ils accueillaient en frère l'étranger voyageur (3); si doux, lorsque conduisant à la fiancée choisie les bœufs liés au joug ou le cheval de guerre prêt à partir, symboles d'union dans les labeurs et les périls, ils voyaient la rougeur monter à son front d'ivoire, et l'émotion soulever son

---

(1) *Jam proceres suos quorum fortuna vincebant non puros esse homines sed semi deos id est anses vocavere.* Jornandès get. C. 13.

(2) *Burgundio Septipes.* Sid. Apoll. l. VIII, ép. 3.

(3) Pellontier 2. p. 274.

sein nu (1) ; mais si terrible lorsqu'à la pâle lueur d'une lune propice (2), ils s'allument du feu des combats, lorsque chaque géant prend son rang à la phalange, chaque bouclier péint, sa place au front des bataillons, lorsque sur les pas du kindin vainqueur ils voient fuir les bandes ennemies ; que de dix mille poitrines sort le bardit de victoire et que dix mille chevelures d'or flottent et s'agitent au-dessus de l'armée.

Les grands de la nation règlent les intérêts ordinaires, mais les plus graves décisions ne se prennent que par le peuple entier. Aux assemblées le prêtre commande le silence, puis, chacun est admis à parler selon son rang. Le chef persuade plutôt qu'il n'ordonne ; on désapprouve par le murmure, on applaudit par le choc des framées.

Les traîtres, les transfuges sont mis au gibet, les infâmes meurent étouffés dans la boue. L'adultère y est presque inconnu ; lorsqu'il a lieu, c'est à l'époux à le punir : la coupable est rasée, puis chassée nue du toit paternel aux yeux de tous ses proches et fouettée au seuil de tous les gards.

Voilà nos pères. Tels étaient-ils au fond de la Germanie, tandis que la Séquanie vivait en pleine civilisation romaine.

Dans les premières années du deuxième siècle, nos

---

(1) Tacite. Germ.
(2) Id. Ibid.

Burgondes commencent à s'agiter, et vers l'an 140 de notre ère on les voit quitter la Wartha. Un jeune chef, dit l'une de leurs anciennes traditions, Filu-Meritha (1), fils du kindin Kuntha-Reiks, propose un changement de climat; le peuple le suit et traverse la Vistule (2).

Les Gépides, autre famille vandalique, viennent les inquiéter dans leurs nouveaux campements; ils reprennent leur marche et passent à l'ouest de l'Oder et de l'Elbe, d'où ils débusquent les Markomans.

Vers 256, un essaim de ce peuple franchissait le Danube et, descendant au soleil d'Illyrie, prenait rang parmi ceux qui menaçaient l'Empire. Dès lors, on les entrevoit dans l'histoire. Vers 273, sous Aurélien, nous les voyons passer le Rhin à sa source, inonder l'Helvétie et le général Constance Chlore les défait à la grande journée de Vindonissa. Trois ans après, à l'invasion que repoussa Probus, et dix ans plus tard encore, sous Maximien, nous retrouvons les Burgondes. Ils sont vaincus et se retirent, mais jusqu'au Mein seulement; quel pas immense depuis l'Elbe et l'Oder! Et puis, ils avaient goûté du Rhin et de la Gaule. Enfin, dès les commencements du quatrième siècle, ce peuple prodigieusement étendu, touchait de sa tête aux rives du Mein et du Necker, tandis que ses derniers anneaux couvraient encore l'Elbe et la Moldau. Pasteur guerrier, il bataillait pour

---

(1) Jornandès Get. c. 4.

(2) La tradition dit: un fleuve voisin; mais nous devons penser que ce fut la Vistule, puisque Tacite nous montre les Burgondes en 98, sur la rive gauche de ce fleuve, et que, vers 140, Ptolémée les place plus au sud sur la rive droite.

les pâturages des Décumates (1), contre les Allemands qu'il n'avait jamais aimés et qu'il finit par en expulser. C'est ainsi que nos annales burgondes commencent à se souder aux annales romaines.

Le quatrième siècle parle peu de nos pères. Pourtant, en prêtant bien l'oreille, nous croyons dans ce silence distinguer quelques noms. C'est d'abord le kindin Gibika (2), *le bien doué*, descendu sans doute de l'aventureux Filu-Méritha et du vieux chef de la Wartha-Kuntha-Reik. Si l'on en croit les *Sagas* germaniques, il règna à l'est du Necker aux temps de Constantin. Gibika eut trois fils qui lui succédèrent, soit conjointement, soit plutôt les uns après les autres ; ce furent Godomar *la bonne renommée* (3), puis Giselher *la caution sûre* (4), qui fut kindin entre le Necker et le Rhin, vers l'an 370, celui sans doute qui, appelé contre les Allemands par Valentinien Ier, passa le Rhin avec quatre-vingt mille soldats, mais qui, abandonné et trahi, tua ses prisonniers et repassa le fleuve (5) ; enfin, Gundahar ou Gunther, l'*aigle puissant* (6) qui, vers 409, à la suite de la grande invasion, franchit le Rhin. Avec lui nos Burgondes entrent enfin dans l'histoire et, vus de plus près, livrent à nos yeux plus de détails.

---

(1) Terres de la rive droite du Rhin depuis l'angle où se trouve Bâle jusqu'en face de Colmar.

(2) De *Giba*, don, doué.

(3) *Goda-meritha*, bonne renommée.

(4) *Kiesila*, *geisel*, caution,

(5) P. Orose. Ammien Marcellin, l. 28, c. V.

(6) *Gunth*, puissant, *aro* ou *aharo*, aigle. Ce nom est bien diversement orthographié : on a dit Gundicar, Gundahar, Gunthacar, Gundahaire, Gundicaire.

Mais des *Sagas* que l'on pourrait traiter de fables poétiques, ne sont pas les seules voix qui nous révèlent ces noms de rois. Avec elles le texte même de la loi burgonde nous les transmet, et Gondebaud y nomme ses aïeux de royale mémoire, Gibica, Godemar, Gislahar, Gundahar (1). Ce sont là des indications encore bien vagues sans doute, mais bien précieuses et que l'on doit pieusement recueillir.

Sous Gonther, les Burgondes commencent à être pris au sérieux; on se dispute leur alliance, on compte avec eux. L'usurpateur Constantin marchant contre les forces d'Honorius, cherche à les gagner à sa cause et s'assure du moins de leur tranquillité par un traité (2). Puis, en 411, quand Jovinus prend la pourpre à Mayence, la main des Burgondes s'y retrouve encore; elle était dès lors dans toutes les entreprises (3), c'était Gunther qui avait poussé ce maître de la milice des Gaules à son hardi dessein et ses soldats sous la promesse de concessions de terres le suivirent contre l'Empire. De son côté, Honorius en comptait aussi quelques-uns sous ses aigles. Dès longtemps la vieille Rome n'ayant plus de Romains pour sa défense, s'appuyait ainsi sur des épées étrangères. D'ailleurs, pour se faire une idée juste des choses, il ne faut pas considérer cette race burgonde comme un seul corps et une seule armée réunis et compactes. Bien que

---

(1) *Si quos apud regiæ memoriæ auctores nostros, id est Gibicam, Godemarem, Gislaharium, Gundaharium. Lex burgund.* III, *de lib. serv.*

(2) Paul Orose.

(3) Olympiodore.

le kindin Gunther, héritier et chef de la race royale et divine, nous semble avoir été le centre principal de toute la nation, qu'il finit par rallier entière autour de lui, les Burgondes du quatrième et même du cinquième siècle ce sont vingt essaims divers, marchant et agissant dans vingt diverses directions.

La vieille Séquanie vit donc passer le long de ses vallées, mêlés aux légions romaines, ces jeunes guerriers blonds qui bientôt devaient y revenir planter leurs *gards* pour toujours. Vaincus avec Jovinus, le vainqueur les retint aux mêmes conditions et les maintint sur le sol promis dans le nord de la première Germanie entre la Sarre, la Moselle et le Rhin, dans les campagnes de Worms et de Mayence (1).

Quelle fut la position du peuple de Gunther admis sur les terres romaines? Ces terres leur avaient été

---

(1) Ici se sont grandement divisés les auteurs. Dunod, Bochat et d'autres après eux, placent en Séquanie ce premier abandon fait aux Burgondes des terres de l'Empire. Prosper d'Acquitaine dit dans sa chronique, que sous le cinquième consulat de Lucius, qui tombe à l'année 413, les Burgondes obtinrent une partie des Gaules proche du Rhin (*a*). Peut-être est-il possible d'interpréter ce texte ainsi que le fait Dunod et de l'appliquer à la Séquanie; mais Cassiodore arrive avec une expression plus positive et qui n'admet pas d'autre sens que celui que nous adoptons d'après M. de Gingins. Les Burgondes, dit le chroniqueur, sous le cinquième consulat de Lucius occupèrent une partie de la Gaule touchant le Rhin (*b*). Or, ceci ne saurait s'entendre que de la première Germanie, et quant à Worms, cette ville est clairement désignée dans la grande épopée Burgonde des *Nibelungen* qui va bientôt nous occuper et viendra jeter sa poésie sur ces origines que leur extrême obscurité décolore.

(*a*) *Lucio V coss. Burgundionibus partem Galliæ propinquo Rheno obtinuere.* Prosper d'Acquitaine.

(*b*) *Lucio V coss. his consulibus, Burgundiones partem Galliæ Rheno tenuere conjunctam.* Cassiodore.

données comme solde de leurs services, ils y vivaient en qualité de soldats romains, *milites romani*, c'est le nom que leur donnent les auteurs du temps (1) et ils étaient chargés de les défendre à la place des légions absentes ou anéanties.

Les villes cependant ne furent point d'abord occupées par la race nouvelle; en vrais Germains, ils préféraient les libres espaces des champs et fuyaient les murailles qu'ils laissaient aux quelques gallo-romains qui existaient encore. Worms avait même conservé alors dans ses ruines un Præses et quelques restes de cohortes. Ce ne fut que plus tard que Gunther s'y établit avec sa cour.

Ainsi les Burgondes, bien qu'obéissant à un kindin puissant, n'étaient point les maîtres de ces contrées qu'ils ne couvraient qu'en partie et Gunther n'était encore prince du Rhin et de ses habitants que sous la suzeraineté romaine. C'est de cette époque néanmoins que l'on a compté généralement jusqu'ici les années du royaume de Bourgogne. Il est plus exact et plus rationnel selon nous de différer la date de fondation de cet état jusqu'à la prise de possession des provinces qui le formèrent, celles qu'ils occupèrent près du Rhin n'en devant même pas faire partie.

Le kindin Gunther, chef suprême des Burgondes cis-rhénans, ayant reçu les terres romaines et choisi les environs de Worms pour sa résidence ordinaire, parcou-

---

(1) Jornandès de reb. get., c. 36. Paul Arose, l. VII, c. 35. Ammien Marcellin, l. XXVIII, c. 6.

rut suivant l'usage antique les limites de son nouvel état et assigna à chacun de ses principaux compagnons, *comites*, ou chefs de divisions, un commandement déterminé, dont les bornes ou marches (*marka*) furent fixées au moyen de certaines entailles faites avec la hache aux arbres voisins (1). Ces chefs d'arrondissements (*comitatus*, *gawi*) répétèrent la même opération en divisant leurs arrondissements respectifs entre les capitaines d'un rang inférieur, placés sous leurs ordres. Ces capitaines ou chefs de cantons, appelés *Fahts*, *hunda fahts* (*centenarii*) opérèrent à leur tour dans leurs cantons respectifs (*huntari*, *centena*) la répartition finale des terres vacantes entre tous les chefs de famille libres (*Wahremanni frhai liberi cives optimo jure*) composant une bourgade (*bourgia*, *communitas*), dont ils étaient tout à la fois les chefs militaires et les juges inférieurs. Les terres vacantes les plus productives de chaque canton furent divisées en autant de portions ou lots (*hlats*, *sortes*) qu'il s'y trouva de chefs de famille et réparties entre eux par la voie du sort (*sortis titulo*). Ceux-ci n'en eurent que l'usage précaire et, comme autrefois en Germanie, faisaient annuellement entre eux l'échange mutuel de leurs champs. Les terres en friche toutefois restèrent en commun pour le parcours des troupeaux.

Cependant cet essaim cis-rhénan n'était pour ainsi dire que l'avant-garde de la nation ; sur la rive germaine était encore la souche burgonde dans laquelle le

(1) *Grimms'Recths alterthüm*, p. 545.

peuple de Gunther se recrutait sans cesse. Sentant donc leurs forces s'accroître, leur ambition s'accrut en même temps Et puis, le joug romain, nous le savons, devenait insupportable ; les restes gallo-romains, se levant en bagaudes, tendaient les mains aux armes libératrices des barbares. Au nord, les Francs de Chlodion avancent, les Ripuaires saccagent Trêves.

Encouragés, séduits par ces exemples, les Burgondes trop resserrés rompent les limites que leur traité avec Rome leur avait assignées, passent la Moselle, prennent Tulum (1) et poussent jusqu'à la Meuse. Le moment était propice ; Ætius, l'épée de Rome pour les Gaules, était tombé en disgrâce. Mais il se relève, revient et force ces nouveaux soldats de l'Empire indociles et encore un peu sauvages à rentrer dans leurs cantonnements. Nouvel éloignement d'Ætius, nouvelles tentatives des Burgondes ; alors, pour châtier ces milices en révolte (2), le Patrice (3) eut recours à une race barbare entre les barbares dont il avait été l'hôte et l'ami, il appela les Huns. Aidé de ces auxiliaires terribles, il battit les Burgondes qui laissèrent sur le champ de bataille la plus grande partie des leurs.

Un nuage épais descend sur cette époque et la couvre à nos yeux. Si quelques clartés en jaillissent, elles sont sanglantes et sinistres, ce sont des batailles, des désastres, un peuple presque détruit ; les chroniques disent

---

(1) Toul.

(2) Ils furent regardés comme rebelles, *Burgundiones rebellaverunt*, dit Idace dans sa chronique.

(3) Ætius était patrice.

que les Huns d'Ætius *effacèrent Gundicaire et sa race* (1); les *Sagas*, toujours d'accord avec l'histoire, racontent sa fin sanglante. Il paraît constant, en effet, que le kindin de Worms mourut vers cette époque, mais une date fixe est encore impossible à donner. Quelque vieille tombe, quelque marbre gravé sortiront-ils de terre, sur les rives du Rhin, du Necker ou du Danube pour nous révéler ces choses cachées : espérons-le (2).

Une légende, mieux qu'une légende, un fait attesté par plusieurs historiens (3) perce pourtant cette obscurité comme un déchirement lumineux.

Harcelés et sans cesse décimés par les Huns, réduits à quelques bandes errantes, près de périr jusqu'au dernier homme, nos Burgondes touchent au désespoir. C'est à cette extrémité que le Dieu qui veille sur les nations comme sur chacun de nous et qui souvent amène à lui les peuples comme il y ramène l'homme, par la souffrance, c'est à cette extrémité qu'il les attendait.

Ceux d'entre eux qui étaient païens encore, frappés sans doute des nombreux prodiges que le Dieu des chrétiens répandait sur le monde, de la vertu de ses fidèles, de la grandeur de ses évêques, les véritables héros de ce siècle, tournèrent les yeux vers ce Dieu nouveau auquel le grand kindin de Rome, Constantin avait dû sa victoire.

---

(1) *Huni cum populo suo ac stirpe deleverunt* : Pros. d'Acquit.

(2) C'est ainsi que le marbre d'Evian dont nous parlerons bientôt a fait connaître un fait et précise une date du règne de Godemar, dernier roi de Bourgogne.

(3) Paul Orose, Socrate, Cassiodore, Nicéphore, Callixte.

A Trèves était un saint évêque nommé Sévère, fameux par ses œuvres merveilleuses; ils vont à lui, demandant ce qu'il faut croire et après sept jours de pénitences et de jeûnes, reçoivent tous le baptême. Alors, se sentant invincibles, abandonnant leurs enseignes sauvages (1) et prenant la croix, ils retournent aux Huns. Mais quelque rapide qu'eût été leur marche, plus vite encore avait marché Dieu..... A leur vue, les Huns fiers de leur nombre, se préparent à les écraser, comme tant de fois ils l'avaient fait. Cependant Uptar leur roi ne paraît point; on le cherche, on ouvre sa tente, il est mort! Couché dans les débris d'une orgie.....

La terreur saisit ses affreux soldats et dix mille Huns s'enfuient devant trois mille de nos Burgondes.

Pleins de foi et d'amour pour leur Dieu nouveau, ceux-ci, avec cette âme noble et franche qui distinguait leur race, devinrent de fervents chrétiens.

Elle est belle cette histoire de la miséricorde de Dieu sur nos pères! Et ne trouvez-vous pas que l'on reconnaît encore dans la race qui descend de ces hommes la protection toute spéciale du *Dieu des armées ?* Comme les Francs de Clovis, les Burgondes sont nés au Christianisme par une bataille, la vertu de ce baptême belliqueux semble leur être restée, car les fils des Francs et les fils des Burgondes sont encore, après quatorze

---

(1) Ils avaient pour enseignes des figures de serpents, de chats, d'écureuils.

siècles, les races les plus braves et peut-être les plus chrétiennes de la terre (1).

Ætius, qui avait besoin des Burgondes pour repeupler et garder le Rhin, permit à leurs glorieux débris de rentrer dans leurs terres de Worms (2). Gunther était tombé sous le fer des Huns ; il ne laissait que des enfants trop jeunes pour la guerre (3), il y eut heureusement une paix de près de dix ans. Mêlés aux restes des populations gallo-romaines, assouplis, fixés de plus en plus par les mœurs chrétiennes, se recrutant sans cesse d'outre-Rhin, peu d'années leur suffirent pour redevenir uu peuple, et lorsqu'en 451, la suprême invasion s'annonça, lorsque le grand ennemi Attila apparut, l'on fut heureux de les sentir aux frontières où, quoique sortant de plusieurs années de repos, ils combattirent avec tout leur vieux courage. Ne voulant point fuir devant le successeur de cet Uptar qu'ils avaient près

---

(1) Les barons Comtois étonnaient la chevalerie elle-même par leur humeur belliqueuse. « On ne les soumet qu'à coup d'épée, disait, il y a deux cents ans un capitaine français, M. de Monglat, il faut abattre jusqu'au dernier. » La Franche-Comté est encore l'une des provinces les plus militaires de France et qui fournit le plus et de meilleurs soldats.

(2) Prosper Tyro dit qu'Ætius assigna en 443 aux débris de la nation burgonde la Savoie qu'ils devaient partager avec les indigènes : *Sapaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis dividenda.* M. de Gingins pense que Prosper confond cette donation de territoire avec celle que Valentinien III leur fit dix ans plus tard et dont il ne parle pas. Il se pourrait encore que des soldats burgondes eussent occupé sur la Saône, très-proche des Vosges qu'ils tenaient en partie, *Segobodia* (Seveux) que l'on aura confondu avec Sabaudia. Tout est conjecture ici; cependant il nous semble certain que la Savoie ne fut point occupée alors.

(3) Hilpéric et Guudioc peut-être un troisième (Gundéric) car Gondebaud dans la Gombette dit *et patruos.*

de Trèves si glorieusement battu (1), fiers et résignés ils prennent leur poste au bord du fleuve qu'ils rougissent courageusement de leur sang ; puis, quand le torrent est passé, ils recueillent leurs débris, reforment quelques bataillons et retranchent leurs familles et leurs troupeaux dans les hauts asiles des Vosges (2).

C'est de là qu'Ætius les fait encore descendre aux plaines de la Marne pour grossir la dernière armée de l'empire, heureux de retrouver quelques soldats parmi ce peuple qu'il s'était si longtemps attaché à détruire. Le grand choc eut lieu, Attila se crut vaincu plus qu'Ætius ne se sentit vainqueur ; mais enfin le Hun quitta la Gaule et sa redoutable fuite acheva, on le sait, la ruine de la malheureuse Séquanie.

Nos Burgondes remontèrent dans leurs Vosges et dans les hautes campagnes des Lingons (3). De ces sommets tranquilles, leurs yeux plongeaient dans la

---

(1) Attila était fils de Mundiuque, frère d'Uptar ou Octar, battu par les Burgondes.

(2) Dans le Wahs-Wald.

(3) Les Vosges offrent des traces nombreuses du séjour des peuples germains principalement dans les noms de rivières et de lieux souvent composés d'un nom français accolé à un nom Teutonique tels que Gerb-Viler, Rambe-Viler, Rond-Berg (ancien nom du saint mont) Gerbe-Mont. D'autres sont entièrement germaniques comme la Sémouse (See-moos) le mont Abende près Remiremont, Gemein-Gotte, etc., quoique ces traces se rapportent en général aux Alemani qui s'y fixèrent en grand nombre, on peut cependant en attribuer une partie au passage des Burgondes. Le *Niebelungen-Lied* (vers 5659 et suivants) fait allusion au séjour des Burgondes dans les Vosges et nommé (vers 9491) le Woschen-Stein comme rendez-vous de chasse des rois burgondes. Ce lieu où s'éleva un château existait encore au XIIIe siècle (Schœpflin, t. II, p. 470), Fauriel, hist. gaul. merid., t, I, p. 184, 189.

plaine Séquanaise et aussi sur l'étroite vallée par laquelle le vieux Rhin s'enfuit à la mer ; ils voyaient de leurs haltes de chasse, d'un côté la noire Hercynie éclaircie par Attila, les forêts teutonnes où leurs pères avaient erré jadis, et par de là, les profondeurs brumeuses d'où leur race était sortie ; de l'autre, leurs yeux couraient avec les fleuves vers un lointain lumineux qu'ils donnaient en espoir pour royaume à leurs fils.

Un jour de ce coude du Rhin où, avant Attila, avaient été Basilia et Rauricum, ils virent les bandes allemandes déboucher et se répandre dans les vallées séquanaises, les Allemands étaient un sang ennemi, nos Burgondes prennent les armes, prêts à descendre ; Avitus fait un signe, ils fondent sur les bandes dispersées, les battent, délivrent les cités et refoulent les envahisseurs jusqu'au Rhin, continuant ainsi leur rôle de soldats de l'empire.

Les fils de Gunther étaient devenus des hommes. Depuis le jour où Chilpéric, l'aîné, avait été porté sur le pavois par trois fois autour du camp, ses forces avaient grandi avec son jeune courage. Jaloux de se signaler et d'affermir son pouvoir sur les siens par quelqu'exploit de guerre, le jeune roi avec son frère Gondioc était allés combattre les Suéves d'Espagne dans l'armée de Théodoric(1), ils étaient revenus dignes de leurs pères. A ce moment, Avitus est dépouillé de la pourpre sans qu'il lui soit donné de successeur, la Gaule s'agite, les

(1) Jornandès, hist. get., c. 44.

Burgondes, voyant l'empire sans maître, songent de nouveau à s'étendre.

Comme ils étaient sur leurs montagnes à délibérer à ce sujet, Chilpéric et son frère, assis au milieu de leurs *farons* (1), l'on vit monter des hommes de la plaine Séquanaise qui demandèrent à parler au roi. Ils furent amenés dans le cercle guerrier et là, les toges romaines s'inclinèrent devant le chef couvert de peaux (2). « Romains, qui vous amène? » dit le Burgonde, fils de Gunther. — « Nous, curiales des cités romaines, sommes venus près de toi pour demander ton appui. Déjà tu nous as délivrés des féroces Allemands et ce qu'Attila avait épargné parmi nous t'a dû son salut. Au courage ton peuple unit la douceur et la bonté que n'ont jamais connues nos maîtres avides, notre Dieu qui est aussi le tien te les a données. L'empire vacant nous laisse enfin libres sur notre terre. Eh bien, des Vosges à Cabillaunum, de l'Arar aux grandes Alpes, ces beaux pâturages arrosés de riches eaux, ces bois et ces rochers remplis de grand gibier, de cerfs, d'ours, de bisons, de buffles, de chamois, ces lacs pleins de poissons d'argent, tout cela est à toi (3). Sois notre consul, notre César, sois notre Auguste. »

---

(1) *Burgundiæ farones.* Frédégaire, *faramens* ou *farons*, chefs de famille et par extension chefs de clans.

(2) Les fourrures chez les Germains étaient une marque de noblesse. Nous verrons plus d'une fois que l'expression de *pellitus* équivaudra à celle de barbare.

(3) *Et quum ibidem. ... resedissent, per legatos invitati à Romanis*

Ainsi parlèrent les députés des Helvètes, des Lingons et ceux des quelques cités restées debout en Séquanie.

Chilpéric consulta ses Farons et comme tous acceptaient avec joie. « Qu'il soit fait comme vous l'avez voulu, Romains, dit le Burgonde, soyons amis, nous descendrons vers vous et au nom de Dieu et du Christ tout se fera justement et loyalement entre nous. »

Quelques jours après nos Burgondes arrachaient les palissades de leurs *gards* des Vosges et descendaient dans nos plaines. On était en l'an 456, à cette date, nous l'avons dit, la Séquanie finit, la Bourgogne commence.

---

vel Gallis qui Lugdunensium provinciam et Gallia comata (vel Sequanica)..... manebant, ut tributarii publice potuissent remanere, ibi eum, uxores et liberos visi sunt consedisse. Fredeg. *in excerptis ex Eusebii.* Ils espéraient être plus heureux que sous le fisc romain. Sidoine, l. V, ep. VII. *hi nimirum sunt..... quos se jamdudum perpeti inter clementiores barbaros Gallia gemit.* Marius, évêque d'Avanche, natif d'une riche famille Eduenne, de qui il tenait ces détails, les atteste dans sa chronique du VI^e^ siècle. Marius mourut en 601. *Joanne et Varana coss.*, dit-il (456), *eo anno Burgundiones partem Galliæ occupaverunt terrasque cum Gallicis senatoribus diviserunt.*

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. le docteur MARTIN.

Messieurs,

Il y a longtemps, sans doute, que si j'avais été libre d'obéir aux élans de mon cœur, je serais venu m'acquitter de la dette de reconnaissance que je viens payer aujourd'hui et que je vous aurais remercié publiquement de l'insigne honneur que vous m'avez fait en m'associant à vos utiles travaux. Mais, les douloureuses préoccupations, les angoisses sans cesse renaissantes qui viennent peser sur ceux qui exercent la profession médicale, ne leur laissent que bien peu de temps pour se livrer aux travaux du cabinet, travaux qui réclament par-dessus tout le calme de l'âme et les loisirs qui semblent avoir fui pour jamais ceux qui se sont voués à la tâche honorable et pénible de veiller sur la santé de leurs concitoyens.

C'est à ces impérieuses nécessités de ma position et non à mon ingratitude, que je vous prie, Messieurs, de vouloir bien attribuer un silence qui a dû vous paraître d'autant plus inexplicable que la haute faveur dont vous m'honoriez était moins méritée. J'ai eu longtemps peine

à comprendre les motifs qui avaient pu vous décider à me préférer à tant de savants dont s'énorgueillit notre province et qui, par leurs vastes connaissances et la nature de leurs travaux, méritaient bien mieux que moi, l'honorable distinction que vous m'accordiez. J'ai compris enfin que vous aviez voulu pas la haute faveur dont j'étais l'objet, témoigner de votre estime pour la science de la médecine et, qu'à défaut d'autre mérite, c'était à mon titre de médecin que je devais l'honneur de vos suffrages ; que vous aviez voulu prouver que, justes appréciateurs des hommes et des choses, vous ne partagiez pas les préjugés du vulgaire contre une science qui mérite par ses travaux, les services qu'elle rend à la société et par ses incessants progrès, non les sarcasmes surrannés que l'on dirige contre elle, mais l'estime et la reconnaissance de tous les gens de bien.

Aussi, tenant à honneur de prouver au plus incrédule la justesse de vos idées sur les sciences médicales, je viens essayer de vous présenter dans un rapide tableau la série des progrès faits par la médecine pendant les cinquante années qui viennent de s'écouler.

Dans notre siècle où les découvertes succèdent aux découvertes avec une si merveilleuse rapidité qu'on a peine à suivre les progrès de tout genre, que les sciences, les arts et l'industrie proposent chaque jour à notre admiration; la médecine seule, et c'est un préjugé généralement répandu, semble rester stationnaire au milieu du mouvement universel, ou du moins, avancer si peu, que la lenteur de sa marche progressive échappe à l'observation des plus clairvoyants.

Disons cependant pour être juste, que cette fausse idée qu'on se fait de notre art, n'est pas seulement le fruit de la malveillance et de l'inattention, mais qu'elle est le résultat de mœurs, d'habitudes, dirai-je scientifiques, d'un passé qui heureusement n'est plus.

Pendant bien des siècles, les grands génies, les inventeurs célèbres ont dû, pour se faire pardonner leur gloire et accepter, par des contemporains envieux et jaloux, les découvertes filles de leur intelligence, renier, pour ainsi dire, cette noble paternité pour en faire honneur aux grands hommes de l'antiquité dont la gloire se grossissait ainsi sans cesse de la gloire des modernes.

Maintenant il n'en est plus ainsi; à chacun sa part dans le champs des découvertes : aussi allons-nous voir que loin de rester stationnaire, la médecine se perfectionne à mesure que tout se perfectionne autour d'elle, et il ne saurait en être autrement. Une science qui, au milieu du mouvement général, restant immobile, s'ensevelirait dans un passé quelque glorieux qu'il fût, serait une science morte à tout jamais, il ne resterait plus qu'à prononcer son oraison funèbre. Au lieu de cela je veux vous montrer la médecine plus vivante et plus progressive que jamais, s'assimilant les conquêtes des sciences, ses sœurs, pour en accroître sa substance et les faire servir à sa manière, au bonheur du genre humain.

Le dix-neuvième siècle commençait à peine, et tandis que l'Europe étonnée et tremblante voyait crouler les trônes et les institutions antiques, un modeste médecin observateur poursuivait en silence dans une chétive bour-

gade d'un comté de l'Angleterre ses pacifiques études et, après vingt ans de recherches et d'expériences venait révéler au monde la découverte la plus inattendue et doter la science d'un agent dont la bénigne influence devait sauver la vie à plus de mortels que n'en sacrifiaient à leur gloire les conquérants qui se disputaient alors le sceptre de la terre. Vous avez tous nommé Jenner et la vaccine. Cette utile découverte n'échappa pas plus que ses devancières à la nécessité commune, et les dégoûts, les hostilités sourdes et avouées, ne manquèrent pour relever leur gloire ni à la nouvelle découverte, ni à son illustre auteur ; faut-il s'en étonner, puisque de nos jours encore après 50 années d'expérience et de succès, nous avons vu, un homme respectable les chiffres décevants d'une fausse statistique à la main, venir contester à la vaccine et à son inventeur, leur droit à la reconnaissance de la postérité ?

Hâtons-nous de faire observer, que cette énormité n'est pas le fait d'un médecin, et que malgré ce nuage que nous avons vu s'élever dans le ciel rayonnant de sa gloire, la vaccine reste comme un immortel témoignage des progrès de la science.

Tandis que la découverte de Jenner s'étendait en se vulgarisant, un noble fils des monts Jura, dont la statue glorieuse rayonne aujourd'hui sans rivale au portique du temple de la science médicale, notre Bichat étonnait le monde savant, aux méditations duquel il livrait les fruits précoces de son génie. A un âge où l'on sortait alors à peine des bancs de l'école, ce grand homme, mort à 32 ans, publiait ses recherches physiologiques sur la

vie et la mort et son traité d'anatomie générale, monument qui contient en germe toutes les grandes idées, toutes les importantes découvertes que notre siécle a pu faire dans les vastes champs de la physiologie et de la médecine proprement dite.

Qui peut dire ce que serait devenue la science entre les mains de ce puissant génie, s'il lui eut été donné de poursuivre le cours de ses travaux et de leur donner le développement dont ils étaient susceptibles. A la même époque l'émule de Bichat le vénérable Pinel, fort de ses longues études, et puissamment aidé par les découvertes de notre physiologiste, opère une révolution profonde dans la pathologie en classant, en décrivant d'une manière plus nette et plus précise, toutes les maladies qui affectent l'espèce humaine en créant l'ordre où règnait le cahos, en débrouillant la thérapeuthique et en lui donnant la certitude et la simplicité que les amis de la science appelaient depuis longtemps de tous leurs vœux.

Mais la publication du traité de nosographie philosophique, dont six éditions épuisées en moins de quinze ans prouvent le mérite exceptionnel, n'est à mes yeux le moindre titre de Pinel à la reconnaissance de son siècle et des générations futures. En effet, Messieurs, la plus grande gloire de cet homme de bien, et ce n'est pas un des moindres progrés accomplis dans ce siècle. son véritable titre à notre vénération est d'avoir réformé le régime des aliénés : avant lui, ces malheureux, chargés de chaînes, renfermés comme des bêtes fauves dans d'infects cabanons, privés d'air, de lumière et des choses les plus nécessaires à la vie, languissaient dans la plus

dégoutante misère, jusqu'à ce que la mort vînt mettre un terme à leurs maux.

Les cris de la douleur et du désespoir mêlés aux bruits des chaînes qui retentissaient jour et nuit dans les maisons destinées à recevoir ces malheureux, les faisaient ressembler bien plutôt aux avenues des enfers qu'à des asiles créés pour le soulagement de la misère. A la voix du médecin philanthrope, les chaines tombent, les cabanons s'ouvrent et disparaissent, et ces furieux qui étaient rendus plus furieux encore par les indignes traitements qu'ils avaient à subir, deviennent calmes, paisibles et bénissent leur bienfaiteur et leur ami.

Un traitement efficace et rationnel prend la place des sévices dont on les accablait; une nouvelle branche de la science est fondée, elle grandit, se perfectionne par les travaux des Esquirol, des Foville, des Lenret, des Culmeil, des Lélut, et de bien d'autres médecins philosophes et bienfaiteurs de l'humanité. La folie jusqu'alors réputée incurable se guérit, sous une direction savante; les succés se comptent par milliers; des milliers de victimes recouvrent la raison, ce plus noble attribut de l'humanité, et ceux que la science ne peut guérir, traités avec tout le respect qu'on doit au malheur immérité, voient tout au moins la dignité de l'homme respectée en eux et ils peuvent attendre sans souffrance le moment qui mettra un terme à leur infortune. Grâces soient rendues à Pinel pour cet inestimable bienfait et, à défaut de statue de marbre ou de bronze, élevons lui dans nos cœurs le monument de reconnaissance qui est dû à tous les bienfaiteurs de l'humanité.

Sous l'influence des idées vulgarisées par Pinel et par Bichat, se perfectionnait lentement une science qui devait bientôt briller du plus vif éclat et servir de base à l'édifice médical. L'anatomie pathologique, née des travaux des Bonnet et des Morgagni, s'enrichissait lentement des fruits importants des plus laborieuses et des plus sagaces investigations, quand tout-à-coup parait Broussais qui lui donne une nouvelle et décisive impulsion. Fort de ses méditations, appuyé sur de nombreuses observations recueillies dans nos hôpitaux militaires et qu'avait fécondées son génie, cet homme puissant vient se mettre à la tête d'une phalange d'ardents travailleurs qui devaient compléter, en portant partout la réforme, l'œuvre si bien commencée par ses prédécesseurs.

La plupart des maladies avaient déjà, sans doute, été rattachées à la lésion des organes, mais des doutes graves et de nombreuses lacunes existaient encore dans la science. La classe des fièvres toute entière n'avait encore subi aucune réforme, et les esprits flottaient, incertains sur leur nature, sur leurs causes et sur la place qu'on devait leur assigner dans les cadres nosologiques. Broussais dans son traité des phlegmasies chroniques et dans son examen des doctrines, les deux plus beaux monuments de sa gloire, les rattache à la lésion des organes et des organes gastriques en particulier. De là une révolution complète dans cette partie si importante de la science médicale, révolution qui ne s'accomplit pas toutefois sans provoquer une lutte à outrance entre les partisans des vieilles doctrines et les apôtres du progrès. Qui pourrait redire tous les noms qui s'illustrèrent

dans ce mémorable tournoi de la science, où, par malheur on ne combattit pas toujours avec des armes courtoises? C'est à ces luttes que les Récamier, les Rostan, les Cayol, les Chomel, les Andral, les Bouillaud, les Louis, et tant d'autres illustres praticiens durent la renommée qui s'attache à leur nom.

La nécessité d'attaquer et de défendre leur fit fouiller en tous sens le sol de la science, et du conflit des opinions jaillit une si vive lumière, que, maintenant encore elle en illumine les domaines.

Les haines et les passions se sont calmées avec le temps : la raison est venue imposer sa loi aux plus ardents de ces fougueux athlètes et maintenant nous jouissons en paix du fruit des immenses travaux, des pénibles recherches et des glorieux combats soutenus par ces illustres devanciers.

Du moment que l'anatomie pathologique eut, par ses recherches, prouvé que l'immense majorité des maladies était due à la lésion des organes, on dut songer à inventer et à perfectionner les moyens d'investigation qui devaient rendre la connaissance de ces lésions plus sûre et plus facile. Aussi jamais, depuis la naissance de l'art, la science du diagnostic ne fut poussée plus loin que de nos jours.

Entre tous les progrès de cette partie de l'art dont nous sommes redevables à notre siècle, signalons d'une manière spéciale l'invention de l'auscultation et de la percussion, parce qu'aucune n'eut une plus heureuse influence sur la médecine pratique.

Peu de maladies sont plus fréquentes et souvent plus

rapidement mortelles que les maladies des poumons. Cependant malgré tout l'intérêt qui s'attachait à leur étude, leur connaissance était encore fort imparfaite à la fin du siècle dernier. Ecoutons pour le prouver l'exclamation que cette lacune de la science arrachait à l'illustre Baglivi : « Oh ! qu'il est difficile de reconnaître les maladies des poumons, qu'il est malaisé de les guérir et de prédire quelle sera leur issue ! » Avenbrugger invente la percussion ; elle est vulgarisée par Corvisart, perfectionnée et rendue une invention toute française par les travaux de Piorry.

Grâce à l'emploi de ce moyen d'investigation, une partie des difficultés a disparu, mais ce n'est pas assez pour la science, ce n'est pas assez pour notre siècle et il faut que toute obscurité cesse, que toute difficulté disparaisse, et peu de temps après la publication de Corvisart, Laennec découvrait l'auscultation. Aidé du plessimètre de Piorry et du stethoscope de Laennec, la connaissance des maladies des poumons devient si facile qu'il n'est plus permis aujourd'hui au plus modeste praticien de commettre les erreurs si fréquentes autrefois et de se plaindre des difficultés qui faisaient gémir le médecin italien.

Enfin, nommer les Villan et les Battmann, les Alibert et les Rayer, c'est rappeler la réforme médicale qui s'est opérée de nos jours dans la connaissance et le traitement des maladies de la peau, maladies qui, depuis les travaux de ces grands maîtres ont cessé de faire le désespoir des malheureux dont elles empoisonnaient l'existence.

Pendant que les travaux de nos contemporains agrandissaient et perfectionnaient le champ de la médecine théorique et pratique, la matière médicale et la pharmacie, loin de rester stationnaires, entraient résolument dans la voie du progrès, qui leur était ouverte par les découvertes des chimistes, des physiciens et des naturalistes. C'est moins en augmentant le nombre des médicaments qu'en le restreignant, en simplifiant les formules et en les débarassant du luxe inutile qui les surchargeait que notre siècle a perfectionné ces branches des connaissances médicales. Qu'est devenue, dites-le moi, cette pharmacie polypharmaque que nous avait légué le moyen âge, cette cuisine arabesque que raillait Montaigne? Que sont devenues ces préparations si ridicules et si dégoutantes qu'on ne savait souvent si c'était la maladie ou le remède qu'on devait de plus redouter? Elles ont disparu sans espoir de retour. Une connaissance plus précise des propriétés des médicaments fit tout d'abord rejeter une foule de substances inertes qui n'avaient d'autres propriétés que celles que leur avait libéralement attribuées l'imagination délirante de leurs inventeurs. En même temps qu'on simplifie toutes les formules, on apprend à extraire des substances médicamenteuses les principes actifs qu'elles recèlent; la quinine, la morphine, la strychnine et les autres alcaloïdes végétaux viennent remplacer le quinquina, l'opium, la noix vomique d'où la chimie apprend à les extraire; et, quelques centigrammes de ces substances suffisent, au grand soulagement de l'organisme pour produire les effets, remplir les indications qu'on demandait aupara-

vant à des doses considérables de drogues amères et repoussantes.

Ce n'est cependant pas seulement par ce travail de réformation et par l'introduction des alcaloïdes végétaux, que la matière médicale et la pharmacie contemporaine ont bien mérité de l'humanité ; l'iode et ses préparations découvertes de nos jours, les sels d'or et de platine, le chloroforme, l'amylène et bien d'autres substances moins célèbres, mais douées d'une incontestable efficacité, sont venues grossir le nombre des agents, dont le médecin peut user pour combattre les trop nombreuses maladies qui ne cessent d'assaillir l'espèce humaine. Et c'est ainsi que les sciences pharmaceutiques ont doublement contribué au progrès de la médecine en augmentant ses richesses réelles et, en la débarrassant des richesses illusoires qui l'appauvrissaient.

Tel est, Messieurs, le tableau bien abrégé et bien incomplet sans doute des principaux progrès accomplis sous nos yeux dans le champ de la pathologie et de la thérapeutique interne. Il me resterait encore à vous présenter l'histoire des inventions aussi brillantes qu'utiles qui sont venues glorifier la chirurgie moderne, mais le temps me presse et je crains d'abuser de la bienveillante attention que l'élite de nos concitoyens rassemblés dans cette enceinte a bien voulu m'accorder jusqu'ici; sans cela je signalerais à votre admiration les perfectionnements que notre Dessault, le restaurateur de la chirurgie française, a apportés dans toutes les branches de son art, je rappellerais à votre mémoire les travaux des Choparts, des Boyers, des Larey, des Percy, des Du-

puytren, des Delpech, des Lisfranc, des Velpeau, grands noms qui ont porté dans l'univers entier le renom de la chirurgie française. Il n'est aucune maladie chirurgicale qui, grâce à leurs travaux, n'ait été mieux connue, pas une méthode, pas un procédé opératoire, qui n'ait entre leurs mains habiles subi d'utiles perfectionnements; mais si, pressé par le temps, je suis obligé de négliger tant et de si importantes découvertes, qu'il me soit du moins permis de vous rappeler, que, grâce à leur habileté et à leur audace, des maladies réputées incurables ont été guéries; que des opérations jugées impossibles ont été éxécutées avec succès, et que de nos jours la chirurgie modifiant, aux applaudissements de l'humanité, les tendances que lui avaient imprimées les nécessités des camps, devient de jour en jour plus conservatrice, qu'elle estime plus les succès obtenus en conservant les parties malades que ceux qu'elle obtiendrait plus facilement sans doute, en les enlevant par une opération rapide et brillante. Rappelons que c'est notre siècle qui a substitué le broyement de la pierre à l'opération sanglante jugée jusqu'alors nécessaire, pour en délivrer le malheureux qu'elle tourmentait, et qu'enfin, par l'emploi du chloroforme et des autres anesthésiques, en supprimant la douleur elle a oté aux opérations qu'elle ne pouvait éviter ce qu'elles avaient de plus pénible et de plus effrayant tout en rendant l'éxécution plus facile et les résulats plus satisfaisants.

La tâche que je m'étais imposée me semble accomplie maintenant, et je crois avoir prouvé que la science

médicale ne le cède à aucune autre par ses utiles et brillants progrès.

Que serait-ce si, sortant du cercle de la médecine pratique dans lequel j'ai dû me renfermer, je pouvais vous exposer les progrès des sciences qui lui sont accessoires.

Je vous montrerais les conquêtes de la médecine légale, science née de nos jours et déjà parvenue à son complet développement par les travaux des Fodevé des Mave, des Devergic, des Orfila. Vous la verriez, utile auxiliaire de la justice, diriger son glaive avec plus de certitude et sauvegarder tout à la fois les droits de la société outragée et des malheureux qu'elle accuse.

Je ferais passer sous vos yeux les découvertes de tout genre de la physiologie moderne. Je signalerais à votre admiration les travaux des Magendie, des Burdach, des Berrard, des Flourens, des Longet, des Muller, des Bernard, et vous resteriez convaincus, je n'en doute pas, qu'entre leurs mains, la physiologie a marché à pas de géant, et est devenue bien véritablement l'histoire, et non comme on s'était plu à le répéter, le roman de la vie.

Je m'arrête, Messieurs; heureux si vous pouvez penser que j'ai dignement revendiqué pour la science que je professe, l'estime des hommes et la part qui lui revient justement dans la moisson de découvertes dont s'en norgueillit notre âge; plus heureux encore, si vous jugez que j'ai convenablement témoigné de ma reconnaissance filiale envers une science à laquelle je dois tout et singulièrement l'honneur de vous appartenir.

PIÈCES DE VERS,

Par M. VIANCIN.

LE

CHIEN DE L'HOTELLERIE ET LE CHIEN DU CABARET.

FABLE.

Dans la cour d'une hôtellerie
Dont maints journaux vantaient et les mets succulents,
Et les liquides excellents,
Et la moelleuse literie,
Etait posté comme gardien
De ce logis, pourvu du meilleur confortable
Un énorme et terrible chien,
Un boule-dogue épouvantable.
Constamment en fureur, le maudit animal
Faisait dans cette cour un tapage infernal.
Il arrivait parfois même que ses morsures
Causaient aux voyageurs de fâcheuses blessures.
On s'en plaignait amèrement ;
Tout cela devenait des sujets de querelle,
Si bien que très rapidement
Diminuait la clientelle ;
Tandis qu'un humble cabaret,
Etabli dans le voisinage,
Allait s'achalandant avec grand avantage
Et de jour en jour prospérait.

C'est qu'au lieu d'employer un concierge en furie,
Comme le monstre redouté
De l'opulente hôtellerie,
Il possédait un chien plein de bénignité,
Qui d'une façon très honnête,
Et de l'air le plus avenant,
Aux gens aimait à faire fête,
Et frétillait la queue à tout venant.
Un jour, au milieu de la rue
Ces deux voisins eurent une entrevue,
Ce qui dut amener un moment d'entretien,
Car jamais sans colloque un chien n'aborde un chien,
Aux chapitres préliminaires,
Aux sujets les moins importants,
Tels que la pluie et le beau temps,
Succéda celui des affaires.
« Les affaires vont mal chez nous,
» Dit l'Argus de l'hôtel d'un ton bref et jaloux ;
» Il n'y vient presque plus personne.
» — C'est ta faute, Sultan, si l'on vous abandonne,
Lui répondit le chien du cabaret ;
» Pourquoi fais-tu tant de vacarme?
» Tu deviens pire qu'un gendarme :
» D'attirer les chalands ce n'est pas le secret.
» On m'a donné d'autres lumières
» Sur les devoirs de mon état,
» Et j'obtiens chaque jour le plus beau résultat
» De mes caressantes manières.
» Fréquemment dans notre maison
« J'entends parler de ta conduite
» Par des consommateurs qu'elle a dû mettre en fuite,
» Et je trouve qu'ils ont raison.

» Ils font, à ce propos, même, sur leur nature
» Des observations fort justes, je t'assure.
» Hier encore un homme vénéré,
» Bien qu'il ne soit pas décoré,
» Et que je crois vrai philosophe,
» (Car il nous vient aussi des gens de cette étoffe),
» Disait d'un accent pénétré :
» — Bons serviteurs inspirent confiance ;
» Mais combien des mauvais nuisible est l'influence !
» S'ils nous font du tort en petit,
» Ils nous en font en grand bien plus, sans contredit.
» Que d'agents trop zélés de qui l'on appréhende
» Le rôle ardent, persécuteur,
» Se trompent lourdement, s'ils s'arrogent l'honneur
» De faire aimer qui les commande !
» Ils s'en trouve partout de ces esprits hargneux ,
» Vrais dogues de l'espèce humaine,
» Qui, toujours menaçants, font le vide autour d'eux.
» Tel n'est pas le moins dangereux
» Qui se prétend gardien du céleste domaine,
» Se pose en pieux défenseur
» De la doctrine du seigneur,
» Et dans son humeur furibonde
» Ne cessant de verser du fiel
» Sur les égarements du monde,
» S'imagine, par là, bien mériter du ciel.
» On n'y fait pas entrer à force de colère ;
» En vérité je vous le dis :
» Dieu n'aime pas à voir Cerbère
» A la porte du Paradis.

» — As-tu bientôt fini ton bavardage ?
» Reprit Sultan dont s'allumait la rage

» Et qui déjà montrait ses longues dents,
» Me censurer, en faisant ton éloge !
» Quelle insolence ! Allons, roquet, déloge,
» Ou par ma foi tes discours impudents
» Vont recevoir tout leur juste salaire. »
Le sermoneur, empressé de se taire,
S'en alla fort épouvanté,
Portant bien bas et la queue et l'oreille
Et se disant d'un air tout contristé :
« Je vois qu'on ne fait pas merveille
» A vouloir aux méchants dire la vérité. »

LE MIROIR DU DIABLE.

Imitation d'une légende en prose, de Mme Anaïs Ségalas.

Belzébuth fut longtemps un démon sédentaire,
Faisant parfois chez lui seulement quelques pas ;
Mais comme il était loin d'y vivre solitaire,
Dans le sombre royaume il ne s'ennuyait pas.

Certain banqueroutier sur le fatal rivage,
Chargé du bien d'autrui, vint débarquer un jour.
Le diable en l'écoutant conter plus d'un voyage,
Désira revenir parmi nous faire un tour.

Il partit donc un soir, d'une façon furtive,
Sous un tunnel immense, en vieux chemin de fer,
Par l'invisible train d'une locomotive,
Fuyant à la vapeur des chaudrons de l'enfer.

Où se dirigea-t-il? — Pas n'est besoin sans doute
De le dire, — et sans peine on doit le deviner :
Quel est le voyageur, pouvant choisir sa route,
Qui vers Paris d'abord ne se laisse entraîner.

De toutes parts c'est là qu'on afflue à la ronde;
C'est le nouvel Eden de maints couples nouveaux;
Là viennent aboutir tous les wagons du monde,
Et même, dès longtemps, les wagons infernaux.

Arriva le touriste à ce débarcadère,
Si splendide et sans cesse embelli par les arts.
Dans toute sa laideur il y mit pied à terre,
Puis circula, flana le long des boulevards.

Mais comme il n'avait pas fait la moindre toilette,
Il attira sur lui tous les yeux étonnés,
Et dans un court trajet vit fort bien, sans lorgnette,
Avec certain dépit, qu'on lui riait au nez.

Jamais il n'avait pu se voir dans une glace;
L'enfer n'en offre point : d'où l'on peut augurer
Que toute femme y doit subir de place en place
Un des plus grands tourments qu'elle puisse endurer.

Astarot, son cousin, devenu petit maître,
L'apperçut, vint à lui, l'enmena, lui fit voir
Le moyen qu'un visage a de se bien connaître,
Et le mit, en riant, devant un grand miroir.

Belzébuth fut saisi d'une frayeur comique :
Le miroir lui montrait, sans lui déguiser rien,
Ses regards flamboyants, sa face diabolique,
Ses poils roux et brûlés et son air de vaurien.

Il sentit le besoin d'adoucir ses prunelles,
Se rasa, s'habilla, se mira chaque jour,
Imita, bouche en cœur, le sourire des belles,
Et fut trouvé bientôt gentil comme un amour.

Vous dire tous les fruits de sa métamorphose
Serait n'en pas finir. Pour avoir des succès
En tous points, il avait justement fait la chose
Qui réussit le mieux chez le peuple français.

Aussi fut-il charmé de la superbe ville
Qui flattait son orgueil d'abord traité si mal.
Au palais de la Bourse il élut domicile,
Et depuis lors c'est là son quartier-général.

Il n'a rien conservé de son masque effroyable.
— Oh ! si le cœur de l'homme ainsi pouvait changer !
Quand découvrira-t-il autre miroir du diable,
Pour voir tous ses défauts et pour s'en corriger?

UNE VIEILLE HISTOIRE D'ALMANACH.

Du ministère évangélique
Un très-éminent directeur
Se trouvait certain jour en voiture publique,
Droit vis-à-vis d'un commis-voyageur.
On sait quelle est l'outrecuidance
De ces garçons-marchands si répandus en France,
Et comme ils ont pour la plupart
Le ton présomptueux, narquois et babillard.

Celui-ci promptement se mit fort à son aise
Avec son illustre voisin,
Et tranformant sa langue en tic-tac de moulin,
Débita, débita fadaise sur fadaise.
Après force récits menteurs
Dont il riait bien plus que tous ses auditeurs,
Et qui laissaient lèvres muettes
Le Cardinal, ayant d'autre chose à songer;
« Monseigneur, lui dit-il, trève aux historiettes,
» Et qu'il me soit permis de vous interroger.
» Il s'agit d'un sujet mi-sacré, mi-profane :
» Dites-nous, s'il vous plaît, comment,
» A quel signe, infailliblement,
» On distingue un prélat d'un âne. »
L'Eminence lui répondit :
« Excusez-moi, monsieur, je suis des moins habiles
» A bien saisir ces questions subtiles;
» N'ayant jamais assez d'esprit
» Pour donner la bonne réponse,
» Souffrez que tout d'abord cette fois j'y renonce. »
« — Ah! monseigneur, c'est trop d'humilité;
» Rien de plus simple en vérité
» (Car ceci n'est point un mystère),
» Que d'expliquer en quoi le modeste animal
» Qui promena Jésus dans un jour triomphal
» Le plus visiblement diffère
» D'un homme revêtu de votre caractère.
» — Et c'est?... — C'est que toujours se décore un prélat
» D'une croix d'or sur la poitrine,
» Tandis qu'un baudet, sans éclat,
» En porte une en crin sur l'échine.

» — Très-bien, monsieur, très-bien ! Vraiment
» Cette remarque est pleine de justesse ;
» Vous lui donnez un tour charmant
» Dont on sent toute la finesse.
» Mais permettez que j'aie aussi l'honneur
» De vous questionner... : Quelle est la différence
» Qui vous paraît d'une entière évidence,
» Entre... âne et commis-voyageur?
» — La différence?... attendez... ce doit-être...
» Je vais vous la dire à l'instant...
» Mais non... j'ai beau chercher... Je devrais bien pourtant
» Facilement la reconnaître.
» — Epargnez-vous, monsieur, des efforts superflus ;
» Vous n'en trouvez aucune?... Eh bien !... ni moi non plus.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

DE L'INDIGENCE ET DE LA BIENFAISANCE

DANS LA VILLE DE BESANÇON,

Par le docteur J. DRUHEN aîné.

Professeur à l'Ecole de Médecine.

III

DÉPOT DE MENDICITÉ (1).

MAISON DE BELLEVAUX. — HOSPICE DE SAINT JEAN-L'AUMÔNIER.

Malgré les nombreux aspects sous lesquels s'est montrée l'indigence, toutes les fois qu'un genre de misère a pu se recommander par des caractères parfaitement définis, la charité a trouvé moyen de lui venir en aide et de porter à ses victimes des secours efficaces.

A l'enfance abandonnée et aux orphelins, à la vieillesse malheureuse, à l'infirmité incurable, aux malades,

(1) Voy. Bulletin de l'académie ; mois de janvier et d'août 1858.

elle a ouvert des hospices et des hôpitaux, et à toutes les autres spécialités d'infortune, elle a ménagé des ressources infinies.

La mendicité n'a pas toujours rencontré des secours aussi bien déterminés, parce que, loin d'être l'expression d'une misère réelle, d'un besoin rigoureux, elle n'est souvent qu'un symptôme d'un mal étranger à l'indigence, une spéculation honteuse, un délit enfin dont le vice a su faire une véritable profession.

Alphonse Karr a écrit, avec plus d'esprit que de raison, cette petite épigramme à propos de la mendicité : « Quand on voyage en France, on voit à chaque instant des poteaux sur lesquels on a écrit : la mendicité est défendue. C'est comme quand on a fermé les maisons de jeu — on a bouché les égoûts, sans songer qu'il faudrait d'abord dessécher les ruisseaux. On défend de mendier — il faut alors et d'abord défendre d'être pauvre (1). »

Le spirituel écrivain a parlé de la mendicité en littérateur; l'économiste en parle autrement. Il sait que si elle est quelquefois le signe de l'indigence, elle est souvent aussi le masque dont se couvrent le vagabondage et l'oisiveté, et s'il en fallait une nouvelle preuve, nous la trouverions dans l'histoire de la maison de Bellevaux, que nous allons considérer dans trois époques distinctes.

I. En 1724, le roi Louis XV conçut l'idée de combattre la mendicité, cette plaie des sociétés civilisées qui a déjà inspiré tant de systèmes incomplets, tant de pro-

(1) Les guêpes illustrées, janvier 1847.

jets avortés, et, dans ce but, il publia, à la date du 27 juin de cette même année, un édit qui ordonnait l'établissement dans chaque province d'un hôpital général destiné à loger et à nourrir les mendiants.

Conformément à cet édit, les bâtiments que les Bernardins de l'abbaye de Bellevaux possédaient rue du Petit-Battant (1) furent amodiés pour recevoir les mendiants de la Franche-Comté, et l'administration de l'établissement fut confiée aux directeurs de l'aumône générale qui la conservèrent jusqu'en 1769.

Le démembrement des provinces, opéré en 1790, n'apporta aucun changement dans la destination primitive de la maison de Bellevaux, car les trois départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, qui formaient la Franche-Comté, s'entendirent pour contribuer en commun, dans la proportion du nombre d'individus qu'ils y envoyaient, aux dépenses de l'établissement qui était précédemment entretenu aux frais de la province. Cette situation se prolongea jusqu'en 1809, où Bellevaux fut déclaré établissement départemental.

Le dépôt de mendicité, dans l'esprit du législateur, était originairement destiné à recevoir et à renfermer les mendiants et les vagabonds; mais il ne tarda pas à élargir le cercle de ses attributions et à se constituer tout à la fois en hôpital, en hospice et même en prison.

Rien n'est plus diversifié que la condition des habi-

---

(1) L'abbaye était située à 5 myriamètres de Besançon. Les bâtiments de la rue du Petit-Battant avaient été construits par les soins de Bernard, abbé de cette abbaye. Amodiés d'abord, ils furent achetés un peu plus tard et enfin reconstruits en 1791 sur un plus vaste plan.

tants de Bellevaux et que les motifs de leur séjour dans cette maison. Les mendiants et les vagabonds formaient la majorité parmi cette population bigarrée ; mais tandis que beaucoup d'entre eux, arrêtés en flagrant délit de mendicité par les gardes de l'aumône, y étaient conduits par eux d'autorité et maintenus par jugement, plusieurs s'y présentaient d'eux-mêmes et sollicitaient leur admission comme une faveur. On y recevait souvent, pour s'y reposer quelques jours, des ouvriers de passage qui, ne pouvant trouver de l'ouvrage à Besançon, étaient obligés d'en chercher ailleurs. Beaucoup étaient malades et n'y entraient qu'à raison de leur âge ou des habitudes de mendicité ou de vagabondage que l'autorité voulait réprimer; d'autres, au contraire, étaient malades ou infirmes, et l'on comprenait dans cette catégorie les aliénés, les épileptiques, les aveugles, les sourds, les muets, les galeux, les femmes affectées de maladies contagieuses et les filles enceintes qui n'avaient les moyens ni de se nourrir pendant leur grossesse, ni de se procurer les secours nécessaires à leur état.

Quelquefois Bellevaux ouvrait ses portes hospitalières à des enfants abandonnés, à de pauvres femmes chassées par leur mari et qui ne savaient où trouver un asile; d'autres fois, au contraire, c'était une maison de correction où l'on enfermait pour un temps limité ou même à perpétuité des criminels ou de simples délinquants. Parmi ces derniers, les uns étaient condamnés par simple jugement de bailliage, d'autres par un arrêt de la cour prévôtale, quelques-uns enfin étaient renfermés sur de simples lettres de cachet.

J'ai cherché à connaître, sans y réussir, toutes les conditions que devaient présenter les pauvres qui entraient volontairement à Bellevaux; mais je suis porté à croire que les règles qui présidaient à leur admission étaient relâchées ou sévères, suivant la nature des motifs invoqués à l'appui de la demande et que les considérations de l'ordre moral avaient plus de faveur que les autres. Quelques exemples, en montrant l'esprit du temps, prouveront cette assertion.

Un père de famille, mécontent de son fils âgé de 16 ans, demande qu'on le reçoive correctionnellement à Bellevaux. Sa femme proteste de l'innocence de son fils et se plaint de la brutalité du père. Que faire en cette conjoncture? L'administration reçoit l'enfant, constate sur le registre d'inscription la dissidence des parents, puis elle ajoute « lequel croire, c'est ce que la suite apprendra. »

Un indigent appartenant au culte protestant veut se débarrasser de sa fille qui est sur le point de devenir mère. Pour cela, il demande et il obtient son admission à Bellevaux sous prétexte de la faire instruire dans la religion catholique. On trouve plusieurs faits semblables dans les archives; mais il ne paraît pas que les conversions qui en ont été la suite aient donné beaucoup de satisfaction. Une de ces filles, entrée volontairement à Bellevaux pour y faire son abjuration, était reprise correctionnellement quelques mois après, et, après avoir « passé par les verges sur la place d'armes, » elle était renfermée de nouveau pour cause de vol et d'immoralité.

Voilà pour les considérations morales. J'ai dit tout à l'heure qu'elles avaient plus de faveur que les autres ; en voici un exemple entre plusieurs.

Un malheureux campagnard demande à faire entrer au dépôt sa fille âgée de 15 ans, infirme et percluse de ses membres. Ayant reçu une réponse négative, il prend le parti de l'exposer sur un peu de paille à la porte de Bellevaux, un jour de foire, dès 5 heures du matin. Ce stratagème qui fait peu d'honneur à la tendresse du père réussit; mais son inscription au registre des entrées porte que ce n'est que le soir que les directeurs de Bellevaux se décidèrent à admettre cette malheureuse enfant « *pour apaiser le public et pour ne point l'exposer aux caprices des libertins.* »

Pour apaiser le public! Le public avait-il donc une si grande estime pour le régime de l'établissement, et regardait-il comme si heureux les pauvres qu'on voulait bien y admettre? Nullement. Le public est comme les enfants ; l'esprit de contradiction fait partie de sa nature, et on le voit toujours faire de l'opposition à l'autorité, quelle qu'elle soit, et à ceux qui sont placés au-dessus de lui à un titre quelconque. Hier il murmurait; aujourd'hui il va menacer ; mais ce sera pour des motifs diamétralement opposés.

Ainsi, l'on surprend en flagrant délit de mendicité un vieillard âgé de 75 ans, coupeur de bois de profession. « Il avait sa hache, et lorsque les gardes de l'aumône le conduisirent en cet hôpital, il s'est fait traîner par les rues ; en sorte qu'ils ont manqué d'être accablés par la populace qui leur a jeté une grêle de pierres. »

Dans les deux cas il s'agit du même établissement, du même régime, du même public ; mais dans l'un, le public ne voit dans la maison de Bellevaux qu'un lieu d'assistance et de charité, et dans l'autre, il ne considère que la maison de correction, que la prison.

Il faut donc le reconnaître : la répugnance que cette maison a inspirée, de notre temps, aux pauvres de Besançon, a des racines anciennes qui remontent jusqu'à son origine et qui tiennent à la nature complexe et mal définie de la mendicité pour laquelle elle avait été ouverte. Cependant, à cette répugnance instinctive, il manquait une consécration officielle, et le décret de l'an III s'en chargea en désignant Bellevaux comme maison de détention.

Depuis sa création jusqu'à ce décret qui commence pour lui une nouvelle phase, le dépôt de mendicité a reçu 25,853 individus : soit en moyenne environ 340 par an.

Du reste, le nombre des admissions a varié aux différentes époques : de 1960 seulement, dans les dix premières années (de 1724 à 1734), ou de 196 par an ; on le voit s'élever à 3998, ou à 399 par an, dans la période décimale comprise entre 1740 et 1750. Dans les seules années 1740, 1741 et 1742, on en a reçu 2605.

Pour connaître la population de Bellevaux autant que cela dépendait de moi, j'ai pris au hasard trois mille inscriptions dans la série des registres des entrées (1),

(1) Ces recherches embrassent une période comprise entre 1770 et 1781.

et j'ai trouvé le résultat suivant : 2029 y étaient malgré eux, soit qu'ils aient été surpris en flagrant délit de mendicité, soit qu'ils y aient été conduits en vertu de jugement régulier ou de simples lettres de cachet; et 971 y étaient volontairement.

Bellevaux était donc alors déjà une maison d'arrêt plus souvent qu'un hospice.

Parmi les 971 dont il vient d'être question :

52 étaient des mendiants de passage,
570 — des indigents de la ville admis par charité,
40 — des filles enceintes,
309 — des malades et des infirmes.

Ce dernier chiffre (malades et infirmes) se décompose ainsi sous le rapport de la nature de l'affection :

95 étaient atteints de : aliénation mentale,
118 — affections syphilitiques,
96 — maladies et infirmités diverses.

Considéré à un autre point de vue, ce chiffre fournit les résultats suivants :

Relativement aux individus valides, le nombre des malades et des infirmes était de 65 0/0.

Relativement au sexe et à l'âge :

Le nombre des hommes adultes était de 33 0/0;
Celui des femmes adultes était de 45 0/0;
Celui des enfants des deux sexes était de 22 0/0;

On recevait donc à Bellevaux plus de femmes que d'hommes et deux fois plus d'adultes que d'enfants.

La durée du séjour au dépôt était en général fort courte, et les années qui ont fourni le plus grand nombre d'entrées m'en ont donné la preuve. Les années 1740, 1741 et 1742 ont reçu 865 personnes en moyenne, et cependant le recensement des individus présents au 1er janvier des années 1741, 1742 et 1743 ne donne qu'une moyenne de 104 personnes. Je n'ai pu m'assurer si la mortalité était la cause principale de ce mouvement rapide constaté dans la population de Bellevaux.

II. Le décret qui fait de Bellevaux un dépôt départemental de mendicité commence pour cet établissement, ainsi que je l'ai dit plus haut, une ère nouvelle qui se prolonge jusqu'en 1856. Durant cette seconde période, qui dura 47 ans, nous allons le voir traverser des péripéties pénibles à travers lesquelles son existence ne semble pas toujours bien assurée.

Pendant la révolution, les lois sur la répression de la mendicité étant restées sans vigueur, le dépôt n'avait conservé qu'un très-petit nombre de vieillards infirmes et incapables de se procurer leur subsistance, et les habitants auraient pu lui manquer si le décret de l'an III ne s'était chargé de lui en fournir. On n'a pas oublié qu'il faisait de Bellevaux une maison de détention.

Le dépôt de mendicité, au milieu du relâchement survenu dans toutes les institutions, avait donc perdu une grande partie de son importance lorsque Napoléon Ier, reprenant l'idée de Louis XV, voulut à son tour faire quelque chose pour l'extinction de la mendi-

cité. Dans son décret du 17 mai 1808, il avait ordonné la création d'un dépôt de mendicité dans chaque département; dans celui du 29 août 1809, il décida que la maison de Bellevaux serait spécialement affectée à celui du Doubs, que les ressources destinées à le soutenir se composeraient : 1° d'un prélèvement annuel de 15,000 f. sur l'octroi; 2° d'un autre prélèvement sur le montant des coupes, affouages et ventes de quart en réserve; 3° d'allocations départementales, et 4° du produit des divers ateliers à ouvrir ou déjà ouverts dans l'établissement.

Il y avait là, sans doute, une vue économique féconde en résultats. Assurer des revenus certains à la maison de Bellevaux, c'était garantir l'existence d'un établissement indispensable à tout système d'assistance publique bien conçu; c'était offrir une base d'opération à toutes les œuvres qui se consacraient au soulagement de la misère et à l'extinction de la mendicité. Mais le décret du 29 août n'en laissait pas moins l'établissement livré aux fluctuations des décrets, des ordonnances ou des arrêtés qui pouvaient, au gré du pouvoir, lui conserver ou lui supprimer les ressources qui le faisaient vivre.

En effet, ce dépôt durait depuis huit ans à peine dans les nouvelles conditions que Napoléon Ier lui avait faites, lorsqu'une loi vint de nouveau compromettre son existence en supprimant, au préjudice des dépôts de mendicité, le prélèvement sur l'octroi qui constituait une de leurs principales ressources. C'est alors que le Conseil général du Doubs, préoccupé de l'avenir de son éta-

blissement, décida, dans sa session de mai 1817, que le dépôt de mendicité ne pouvait être conservé sous sa forme actuelle, et qu'il y avait lieu de le remplacer par une maison de correction et de refuge.

Le gouvernement approuva cette mesure. Comme maison de correction, Bellevaux devint une succursale des prisons, et, à ce titre, il a reçu et il reçoit encore, depuis ce temps, les condamnés à moins d'un an d'emprisonnement (1). En même temps, l'administration y avait ouvert une classe d'éducation correctionnelle pour les jeunes détenus qui, en vertu des articles 66 et 67 du Code pénal, seraient considérés par les tribunaux comme ayant agi sans discernement; mais ce quartier a été supprimé à la date du 12 mars 1844.

Comme maison de refuge, il devait recevoir ainsi que par le passé, et il reçut en effet : 1° des vieillards, des infirmes et des enfants qui, ne remplissant pas les conditions requises pour être admis aux autres établissements hospitaliers, tombaient cependant à la charge de l'assistance publique; 2° des malades des diverses catégories refusés à Saint-Jacques, tels que ceux qui sont atteints d'affections contagieuses et les aliénés. Enfin, une salle de maternité fut annexée à l'établissement peu de temps après et par arrêté du préfet.

Le dépôt de mendicité avait donc disparu devant la décision du Conseil général et devant les attributions qui en avaient pris la place; mais les mendiants étaient

(1) Jusqu'à l'ordonnance royale du 6 juin 1850, on y conservait aussi des individus condamnés à plusieurs années.

restés. Le grand nombre de ceux qui parcouraient les rues, encombraient les portes des églises et sollicitaient les passants, fit reconnaître de nouveau le besoin d'une institution propre à combattre, sinon à détruire cette plaie hideuse qui tourmentait les habitants, et cette disposition des esprits donna naissance à l'association pour l'extinction de la mendicité. L'administration de Bellevaux fit, le 20 décembre 1839, un traité avec l'association de secours et de patronage pour recevoir ses mendiants, et, par arrêté du préfet du 22 du même mois, la maison fut constituée *établissement public pour obvier à la mendicité :* l'asile des mendiants était rouvert.

Au milieu de toutes les péripéties dont je viens d'esquisser l'histoire, l'administration de Bellevaux n'a pas toujours conservé une complète identité. Confiée aux directeurs de l'aumône générale pendant les quarante-quatre premières années de son existence, elle passa ensuite aux mains d'un entrepreneur qui exploitait l'établissement à ses risques et périls. Ce système fut suivi depuis 1769 jusqu'à 1810; puis on lui substitua la gérance d'un directeur qui administra jusqu'en 1815, avec le concours des religieuses de la Charité, que le préfet Jean Debry avait introduites à Bellevaux. De 1815 à 1829, l'administration fut concentrée aux mains du préfet avec une commission de surveillance : sous ce régime les attributions des religieuses reçurent une plus grande extension, et les détails relatifs à la police intérieure, la direction des travaux, les approvisionnements

de toute nature, en un mot, tout le service de la maison, leur furent confiés.

Quelques embarras financiers, survenus à la fin de cette période, déterminèrent le Conseil général à demander, et le ministre à accorder, le remplacement du conseil de surveillance par une commission administrative dont le zèle rendit à l'établissement des services incontestables. Enfin, croyant mieux faire, on revint, au commencement de l'année 1844, au système d'un directeur responsable avec une commission de surveillance, et ce régime dure encore aujourd'hui.

J'ai analysé la population de Bellevaux pendant la première période, et j'en ai présenté la statistique : 1° pour montrer ce qu'était le dépôt de mendicité à l'époque de sa fondation et dans les premiers temps de son existence ; 2° pour prouver que les transformations qu'il a subies depuis, étaient en germe et même en fait dans la marche imprimée à l'institution dès son début. Un semblable travail pour la seconde période n'ajouterait rien à cette démonstration et ne nous fournirait, d'ailleurs, que des résultats partiels subordonnés aux vicissitudes que les révolutions, les décrets du pouvoir central et les arrêtés de l'autorité locale lui ont fait subir pendant sa durée.

J'y ai rencontré, d'un côté, les mêmes misères, les mêmes infirmités, les mêmes vices ; et, de l'autre, moins d'arbitraire et plus d'équité dans les jugements, plus de sévérité et de régularité dans les admissions. On n'y trouve plus de réclusions obtenues par de simples let-

tres de cachet, plus de ces admissions fondées sur le caprice ou sur la spéculation; mais on y constate toujours la même répugnance pour Bellevaux, avec les murmures et les voies de fait de la populace de moins.

La population, durant cette période, comprenait donc diverses catégories qu'on peut classer dans l'ordre suivant :

1° Condamnés à la détention par jugement;

2° Sujets atteints d'affections contagieuses ou de maladies incurables rejetés par l'hôpital Saint-Jacques;

3° Aliénés des deux sexes;

4° Indigents, enfants abandonnés et enfants de condamnés;

5° Filles-mères admises pour y faire leurs couches, et élèves sages-femmes.

Le chiffre de cette population variait entre 5 et 600 dont les condamnés faisaient près de la moitié, tandis que les malades atteints d'affections contagieuses y figuraient en minorité. On peut même dire que l'administration municipale s'est montrée un peu sévère sur ce point depuis plusieurs années.

Il me reste à ajouter, pour compléter cette période de l'histoire de Bellevaux, que malgré le développement plus marqué des sentiments délicats, malgré les progrès accomplis en tous genres et partout, l'on a vu, jusqu'à ces derniers temps, cette population hétérogène vivre dans une confusion monstrueuse, et pour ceux qui pourraient en douter, je citerai cet extrait d'un petit travail inédit rédigé par un des directeurs de l'établissement :

« Valides ou malades, les indigents, les aliénés, les détenus et les pensionnaires étaient confondus dans le même préau et dans les mêmes salles d'infirmerie. Il n'y avait que les sexes de séparés.

» Les femmes indigentes et les femmes condamnées étaient réunies dans les mêmes salles servant à la fois de dortoir, de réfectoire et d'atelier. Une seule pièce existe pour elles et reçoit, en outre, les femmes aliénées, les épileptiques, les filles publiques et les filles-mères. »

Grâce à Dieu, cette confusion funeste devait enfin avoir un terme, et c'est la mesure qui la fit cesser qui commence pour Bellevaux la troisième phase dont nous allons dire quelques mots.

III. Une troisième ère commence en 1856 pour l'établissement de Bellevaux.

Dans le but de faire cesser définitivement cette confusion déplorable en vertu de laquelle on voyait le vieillard pauvre, mais honnête et infirme, coudoyer chaque jour le criminel audacieux et robuste, et la fille trompée et honteuse forcée de vivre avec la prostituée incorrigible, on a pris le parti de séparer entièrement le refuge de la maison de correction. La chose était facile, il suffisait pour cela d'agrandir les bâtiments de la maison hospitalière proprement dite. En outre, afin d'établir plus nettement la ligne de démarcation entre l'asile et la prison, on a rendu à la maison hospitalière son ancienne dénomination de Saint-Jean-l'Aumônier, et la maison de Bellevaux proprement dite est demeurée la maison de correction établie par le décret de l'an III.

Toutefois, c'est le même directeur qui administre les deux établissements.

La suppression du service spécial des aliénés, prononcée vers la fin de 1857, livrait à l'administration un quartier désormais inutile. M. le Préfet eut l'idée de l'utiliser pour faire un vaste dépôt de mendicité, où les infirmes et les indigents malades de tout le département, ceux qui ne sauraient trouver dans le travail des ressources assurées, pourraient être recueillis. Il espérait arriver ainsi plus complètement à l'extinction de la mendicité.

Le département consacre aux charges de l'assistance une subvention annuelle de 15,000 francs; en complétant l'œuvre ébauchée avec ce premier crédit, à l'aide d'un nouveau fonds annuel de pareille somme, ne pourrait-on pas atteindre le but? M. le préfet le pensa. En conséquence, il proposa à tous les conseils communaux de voter une cotisation de 5 fr. par 1,000 de revenus(1); 364 communes seulement répondirent en votant des contingents de subvention montant à 8,063 fr. 23 c.; 276 s'abstinrent de voter ou répondirent par un vote négatif.

Il paraît, du reste, que le projet d'organisation d'un dépôt de mendicité sur les bases en question a éprouvé de la part de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance de vives critiques au point de vue de l'insuffisance des bâtiments qui lui sont affectés. Ces critiques sont fondées si l'on prend pour terme de comparaison les magnifiques monuments de Paris; mais

(1) Lettre du préfet du Doubs aux maires : 24 mars 1858.

elles n'ont aucune raison d'être si l'on veut bien considérer que le dépôt de mendicité n'est destiné qu'à des malheureux valides ou non, vivant dans leurs familles au milieu des conditions hygiéniques les plus déplorables, dénués de tout, qui n'ont pas même à leur gré l'air, la lumière et le soleil que Dieu donne cependant à tous et qui, comparativement, trouvent à Saint-Jean-l'Aumônier un confortable auquel ils n'étaient point accoutumés.

L'établissement de Saint-Jean-l'Aumônier comprend, en même temps, un hôpital et un hospice.

Le tableau suivant présente par catégories, le nombre des personnes entretenues à l'établissement au 1er janvier des années 1856 et 1857, et le nombre de celles qui y ont été reçues pendant le cours de ces mêmes années qui ont précédé la suppression du quartier des aliénés.

CATÉGORIES.	ANNÉES 1856	1857
Indigents au compte des communes ou des particuliers	17	22
Indigents au compte de l'Association de secours et patronage	63	61
Enfants assistés, orphelins	7	1
— de détenus	10	7
Enfant insoumis.	1	0
Maladies diverses, infirmités. . . .	18	16
Syphilis	93	60
A reporter. . .	209	167

Report. . .	209	167
Gale	132	82
Teigne.	17	18
Autres affections cutanées : dartres, etc.	11	4
Aliénés.	70	70
Filles-mères	51	46
Elèves sages-femmes.	18	21
Totaux (1). .	508	408

De ce nombre, 106 individus seulement étaient à la charge de la commune de Besançon en 1856, et 107 en 1857 ; les autres étaient aux frais ou du département du Doubs, ou du patronage, ou de simples particuliers, ou enfin aux frais des départements voisins qui y envoient quelquefois des malades atteints de syphilis ou de maladies cutanées.

La commune de Besançon y entretient très-rarement des indigents ; elle n'y adresse guère que des malades, et ceux qui obtiennent le plus facilemeut d'elle cette faveur sont : 1° les vénériens, je pourrais dire les vénériennes, car les prostituées sont admises presque à l'exclusion des autres malades de cette catégorie; 2° les galeux, dont le traitement est simple, court et peut se terminer en 4 à 5 jours.

Pour être admis à Saint-Jean-l'Aumônier, les personnes étrangères à la ville doivent adresser à M. le

(1) N'est pas compris dans ce chiffre le personnel de la maison : religieuses, employés, domestiques, etc.

Préfet une demande motivée : 1° sur l'état d'indigence dûment constaté par le maire de la commune ; 2° sur l'état de maladie ou d'infirmité constaté par un médecin, ou sur les conditions particulières où se trouve le pétitionnaire (vieillesse, abandon, etc.). Les personnes de la ville doivent s'adresser à M. le Maire ou à l'Association de secours et de patronage qui entretient, à ses frais, un certain nombre de pauvres dans l'établissement.

IV

BUREAU DE BIENFAISANCE.

A côté des établissements que la bienfaisance avait ouverts aux pauvres et dont nous avons esquissé l'histoire, la charité, à l'époque où la révolution commença, tenait en réserve des ressources assurées pour l'administration des secours à domicile. Chaque paroisse, plusieurs confréries possédaient des revenus destinés à fournir régulièrement le *bouillon des pauvres*, et avaient un carnet où les créances de toute nature étaient soigneusement inscrites (1). Mais la loi de messidor an II vint bouleverser ces institutions modestes et supprimer leurs biens et leurs titres, comme elle avait confisqué ceux des hospices : aucun établissement de bienfaisance ne devait trouver grâce devant elle.

Cependant une révolution qui s'appuyait sur le prolétariat ne pouvait livrer longtemps les pauvres aux horreurs de la misère, et le gouvernement le sentit si bien, qu'il décréta la loi du 7 frimaire an V. Cette loi créait les bureaux de bienfaisance, elle les chargeait de tenir

(1) Plusieurs de ces carnets sont conservés aux archives du bureau de bienfaisance.

une caisse où seraient déposées les aumônes qu'on voudrait bien lui confier, elle leur assurait une part dans le produit net des spectacles, et enfin elle les obligeait de consacrer toutes leurs recettes à différents secours à domicile. Toutes ces ressources étaient précieuses, mais elles étaient éventuelles et, par cela même, elles pouvaient fléchir dans les jours difficiles. Aussi était-il à désirer qu'un fonds fixe vînt assurer les principaux services et les mettre à l'abri des chances aléatoires qui pourraient les compromettre.

La loi de ventôse an V, celle du 4 ventôse an IX et l'arrêté des consuls du 9 fructidor de la même année, n'eurent pas d'autre but. En conséquence de ces lois, les bureaux de bienfaisance avaient à rechercher s'il restait quelques biens des pauvres invendus, quelques capitaux intacts, quelques titres conservés, et, dans le cas de l'affirmative, à en prendre l'administration, et à recréer ainsi un patrimoine pour les pauvres que la loi de messidor avait eu le déplorable effet de laisser sans secours.

La ville de Besançon possédait des biens invendus et quelques titres de créances, mais la valeur de ces derniers avait singulièrement baissé : c'étaient, pour la plupart, des fonds placés par les paroisses ou par des confréries sur des familles que la révolution avait ruinées ou qui étaient devenues insolvables pour toute autre raison. Ce fut là, soit dit en passant, la source de démarches et de procès très-pénibles pour lesquels le le bureau de bienfaisance dépensa, pendant les premières années de son existence, une grande partie de son temps et de son activité. Les autres titres avaient été

remboursés au profit de la république, et ces remboursements s'étaient élevés à la somme de 105,665 livres. Conformément à la loi du 27 prairial an IX, le gouvernement indemnisa le bureau de cette perte; mais les capitaux de rentes qu'il lui accorda à titre d'indemnité ne dépassèrent pas la somme de 72, 554 livres, et encore arriva-t-il que par l'insolvabilité de quelques-uns des nouveaux débiteurs, par la disparition de plusieurs autres, et enfin par l'effet de remboursements non prévus au profit du domaine public ou d'estimation forcée de plusieurs de ces rentes, la concession se trouva réduite à 64,670 livres.

Il est facile de voir, d'après ce qui précède, que les premières années du bureau de bienfaisance ont été hérissées d'embarras sérieux; mais le zèle de ses administrateurs a su triompher de tous les obstacles, et on les trouve partout, dans les moments difficiles, déployant un zèle digne des plus grands éloges (1).

Nous avons dit que la loi qui instituait les bureaux de bienfaisance leur attribuait, à titre de dotation, une part du produit net des spectacles. Cette part était une ressource qui, pour être éventuelle, n'en pouvait pas moins acquérir une certaine importance; la mesure était de plus marquée au coin de la plus grande sagesse, et montrait de la part du législateur des sentiments que n'aurait pas désavoués un gouvernement plus religieux que celui de l'an V. Faire contribuer celui qui s'amuse

(1) Les premiers membres du bureau de bienfaisance étaient : MM. Barbaud, homme de loi, Faivre du Bouvot, homme de loi, Emonin, négociant, Muguet, négociant, et Touraille, rentier.

à la subsistance du pauvre qui souffre et qui a faim, n'est-ce pas là une idée philanthropique digne du christianisme ?

Dans les trois premières années, le décime sur les billets de spectacle, ou le onzième dans le produit net (1), donna au bureau de 8,000 à 8,500 fr de rentes ; mais, peu à peu, l'administration du théâtre se relâcha de son exactitude, et, soit mauvaise volonté, soit effet de la dureté des temps, la perception de ce droit devint le sujet de nombreuses contestations.

C'est en 1807 que le bureau de bienfaisance soutint sa première lutte pour conserver aux pauvres cette partie si justement acquise de leur patrimoine. En réponse à quelques observations un peu pressantes qui lui avaient été adressées, le Maire informait le bureau (séance du 9 août 1807) qu'il n'avait rien vu de plus avantageux dans l'intérêt des pauvres que d'en venir à un abonnement avec le directeur du théâtre. Celui-ci s'obligeait à payer une somme de 12 livres par chaque représentation, pour remplacer provisoirement le onzième accordé aux pauvres par la loi de frimaire ; il donnerait, en outre, deux représentations au profit des pauvres, et les pièces qui seraient jouées ces jours-là seraient au choix de l'administration et données le jour qui paraîtrait le plus convenable aux intérêts des pauvres.

Le Préfet Jean Debry, qui était intervenu dans la discussion, avait conseillé lui-même cette concession :

---

(1) L'impôt sur les billets de spectacle existait à Besançon 25 ans au moins avant la loi de frimaire. Il avait été établi pour procurer les moyens d'édifier la promenade de Chamars.

« L'existence du spectacle, écrivait-il à la date du 14 juillet 1807, tient à l'ordre public et à la paix des familles... Il faut quelques sacrifices, parce qu'il est essentiel qu'il y en ait un; la volonté du gouvernement à cet égard a précédé ma propre conviction, et l'intérêt des pauvres le demande. »

Depuis cette époque, le prélèvement du bureau de bienfaisance, après avoir encore subi plusieurs modifications, s'est enfin réduit à un abonnement de 12 francs par représentation.

Est-ce à dire que dans les circonstances actuelles, c'est là tout ce que l'administration peut tirer des spectacles publics? Il est permis d'en douter. Si les œuvres théâtrales n'ont pas précisément gagné sous le rapport de la moralité des pièces, du moins il est évident que le savoir-faire des directeurs et, par conséquent, les recettes, sont en progrès. Choix varié des pièces, décors à effets, artistes de Paris, que la rapidité des voyages rend moins exigeants, affiches gigantesques, bals masqués, répétés jusqu'à sept fois dans un carême et avec un succès toujours croissant, tout a été mis en œuvre par les directeurs, qui paraissent avoir trouvé leur profit dans ces procédés que les directeurs de théâtre ne connaissaient pas sous l'Empire.

A ces considérations, si l'on ajoute l'augmentation de la population qui mérite bien qu'on en tienne aussi quelque compte, n'a-t-on pas lieu de s'étonner que le droit des pauvres perçu sur le théâtre soit le même aujourd'hui qu'il était il y a 50 ans.

Une source de revenus plus certains et plus produc-

tifs que celle du théâtre a toujours été l'allocation que la municipalité accordait au bureau de bienfaisance sur le produit de l'octroi. De 12,000 fr. par an dans les premières années, elle a été portée, en 1832, à la somme de 9,000 fr., et elle est descendue à celle de 4,500 fr., chiffre auquel elle est encore aujourd'hui. Il est vrai que le bureau de bienfaisance reçoit maintenant, chaque année, de l'administration municipale le tiers du prix des concessions de terrain que la ville accorde, au cimetière public, pour les sépultures de famille, et que, de cette manière, l'allocation se trouve indirectement rétablie au chiffre fixé par le budget de 1832.

Il y a peu de revenus mieux assurés que celui-là, car les denrées de première nécessité, que frappe presque exclusivement le droit d'octroi, font très-rarement défaut, et il faut des années calamiteuses comme celles dont nous parlerons bientôt, pour que les revenus qu'elles fournissent à la caisse municipale diminuent sensiblement. Et, à ce propos, qu'on me permette une simple réflexion.

Les magistrats de la cité ne réussiraient-ils pas mieux à concilier l'intérêt des contribuables et celui des pauvres si, d'une part, pour ce qui concerne le théâtre, ils soumettaient tous les entrepreneurs de spectacle à la loi de frimaire, et si, d'autre part, pour ce qui concerne le prélèvement sur les octrois, ils instituaient une sorte d'échelle mobile en vertu de laquelle l'allocation dont nous parlons baisserait quand les spectacles sont fréquents et productifs, et s'élèverait quand la recette prouverait le contraire.

Quoi qu'il en soit, cette partie de la recette du bureau de bienfaisance n'a, du moins, jamais été contestée, et elle n'a jamais donné lieu à aucun embarras. Mais je ne pourrais en dire autant des aumônes et du produit des quêtes que la loi permettait de faire dans les lieux publics, et particulièrement dans les églises et dans les temples. Des discussions sérieuses, parfois vives, se sont élevées à leur occasion entre le bureau et les dames de charité, et nous en verrons les principales péripéties en traçant l'histoire de cette dernière institution. Le bureau de bienfaisance, jaloux de ses prérogatives, n'avait pas la prétention de s'attribuer le monopole de la charité, mais il voulait qu'on lui rendît compte de toutes les ressources qu'elle produisait, sauf à en laisser quelquefois l'emploi aux auxiliaires qu'il se choisissait librement.

C'est ainsi que, le 4 ventôse an XIII, il autorisa la confrérie de la Croix, établie à Saint-Maurice, à faire des quêtes, et qu'il la délégua pour distribuer des secours aux prisonniers et pour mettre en apprentissage des enfants pauvres avec le produit de ses quêtes. Mais il imposait à la confrérie cette condition essentielle de lui rendre compte de ses opérations et de lui fournir la liste des apprentis qu'elle placerait et celle des maîtres à qui elle les confierait.

La confrérie de la Croix était une des plus puissantes et des plus riches de la ville de Besançon ; elle avait pour objet : 1° l'instruction des enfants de la paroisse Saint-Paul ; 2° l'habillement des enfants pauvres ; 3° le patronage de 40 d'entre eux mis annuellement en apprentissage ; 4° la nourriture et le blanchissage des prisonniers ;

5° les bouillons pour les pauvres de Saint-Maurice et de la Madeleine; 6° des secours pour marier d'honnêtes filles; 7° des aumônes pour les pauvres honteux et pour les personnes au-dessus du commun; 8° les fonds pour aider les sociétés qui éprouvaient des pertes; 9° des secours pour les maladies contagieuses imméritées; 10° enfin, des secours aux malades de la paroisse de Sainte-Madeleine. Cette dernière partie du programme des œuvres embrassées par la confrérie de la Croix provenait d'un don qu'elle avait reçu de l'un de ses directeurs. Touché de l'état déplorable des malades de cette paroisse, qui ne pouvaient entrer à l'hôpital et qu'il trouvait souvent couchés sur de la paille, sans lits, sans draps, sans couvertures, il avait remis à la confrérie un fonds dont les intérêts étaient employés, chaque année, à acheter des objets de première nécessité : des draps, des couvertures, des traversins, etc., que l'on prêtait aux pauvres pendant la durée de leur maladie. La somme destinée à l'entretien de ces objets mobiliers était de 60 livres par année.

Pour faire face à ces libéralités, la confrérie de la Croix avait 18,622 livres de rentes, représentant un capital de 410,107 livres.

Elle avait en outre : 1 maison (rue d'Anvers),
— 30 ouvrées de vignes,
— 30 mesures de blé (en rentaire),
— diverses créances jugées véreuses (1).

(1) Ces détails sont tirés des inventaires de 1792 et d'un petit vo-

Nous venons de voir que le bureau de bienfaisance avait délégué la confrérie de la Croix pour porter des secours aux prisonniers; cependant tous les titres concédés au bureau, toutes les attributions de fonds accordés sur les différentes branches de finances, sur les spectacles, les quêtes, les dons volontaires, sur les différents legs faits aux pauvres en vertu de testaments, en prescrivent formellement l'emploi en secours à domicile aux pauvres de la commune. Si, dans cette circonstance, le bureau a manqué à la lettre même des actes qui lui avaient confié le bien des pauvres, on ne saurait lui reprocher, du moins, d'avoir méconnu l'esprit qui les avait dictés. Je l'ai encore vu déroger d'autres fois à ce principe; mais il ne l'a jamais fait qu'avec une très-grande réserve, et seulement pour des misères exceptionnelles et pour des infortunes extraordinaires.

Les archives n'ont pas conservé le nom des familles qui sont devenues tributaires du bureau de bienfaisance par un de ces caprices de la fortune comme on en voit tant pendant les révolutions; mais il en est une dont elle a inscrit le nom dans le registre de ses délibérations, comme pour mieux faire apprécier jusqu'à quel degré d'abnégation, d'oubli de ses besoins personnels, s'était élevée cette femme à qui la fortune n'aurait pas manqué de sourire, si elle avait mis à la poursuivre le même zèle et la même ardeur qu'elle avait mis à invoquer

---

lume qui a pour titre : *Réglements et Prières de l'Association de Notre-Dame de bonne Mort*, 2e édition, 1781. Au moment de la révolution, la confrérie avait pour prieur M. Muguet, pour trésorier M. Lescot, et pour secrétaire M. Bélamy.

le Dieu des pauvres. Je veux parler de sœur Marthe.

Le nom de cette religieuse célèbre est populaire en France et surtout en Franche-Comté, sa patrie; chacun sait les prodiges de dévouement dont sa vie est remplie, et les marques d'estime et d'admiration que lui ont prodigués les peuples et les rois. Sœur Marthe a eu ses biographes, et les artistes qui ont conservé ses traits vénérables n'ont pas manqué de représenter sur sa poitrine les décorations dont l'empereur des Français, ceux de Russie et d'Autriche et le roi de Prussse ont voulu l'honorer.

Mais ce que l'on sait moins, c'est qu'au milieu d'une carrière aussi laborieuse, et malgré tant de bienfaits prodigués avec une bonté si tendre et un dévouement si parfait, elle aussi s'est vue aux prises avec la misère et obligée, dans sa détresse, de recevoir l'assistance du bureau de bienfaisance de la ville de Besançon. Voici ce qu'on lit à cet égard dans le registre des arrêtés du Préfet du Doubs :

« Le baron de l'Empire, etc., vu une lettre de M. le conseiller d'Etat, directeur général de la comptabilité des communes et hospices, par laquelle il nous invite à examiner jusqu'à quel point on pourrait venir au secours de la sœur Marthe, ancienne religieuse, en l'attachant au bureau de bienfaisance;

» Considérant que sœur Marthe se livre depuis nombre d'années, par pur zèle, au soulagement des malades dans les hôpitaux et prisons militaires de Besançon; que son dévouement pour les malheureux a épuisé toutes ses ressources, et qu'il est de la justice, en soutenant

son zèle, de lui procurer des moyens d'existence qui la mettent au-dessus des besoins qu'elle éprouve, arrête.... Il est accordé à sœur Marthe une somme de 500 francs, annuellement payable par trimestre, sur la caisse du bureau de bienfaisance.

» *Signé :* J. Debry. (2 décembre 1811.) »

A cet arrêté, le bureau de bienfaisance répondit, à la date du 14 février 1812 :

« Nous sommes extrêmement flattés que vous ayez jeté les yeux sur nous pour coopérer au soulagement d'une ancienne religieuse qui, depuis nombre d'années, s'est dévouée à celui des prisonniers militaires, de quelque nation qu'ils fussent, et qui, dans cet honorable et utile dévouement, a épuisé non-seulement ses moyens personnels, mais encore ceux, pour ainsi dire, qu'elle a trouvés dans la charité publique, dont elle est devenue la dépositaire la plus étonnante. »

Les secours à domicile, accordés par le bureau de bienfaisance, consistent aujourd'hui en pain, bouillons, bois de chauffage, médicaments, et en argent destiné à payer des apprentissages et à coopérer à l'entretien d'enfants abandonnés, recueillis par des personnes charitables. Pendant près de quarante ans le bureau ajoutait à ce programme toutes les écoles de charité qu'il avait établies et qu'il entretenait à ses frais.

Le pain a toujours été le principal secours accordé par le bureau de bienfaisance. La dépense annuelle nécessitée par cet objet s'est élevée, pendant longtemps,

de 12 à 15,000 fr. en moyenne, et absorbait plus de la moitié des revenus. On dépense aujourd'hui près de 27,000 fr. pour le même article. La portion donnée à chaque famille est de 2 kilogrammes par semaine, et la distribution s'en fait au mois de novembre et se continue, sans interruption, jusqu'au mois de mai suivant. C'est ce qu'on appelle la grande distribution. De petites distributions se font toute l'année, mais elles sont spécialement destinées aux apprentis.

L'aumône du bouillon tenait, dès les premiers temps, une place importante dans les œuvres adoptées par le bureau de bienfaisance. Grâce à la coopération des Sœurs de la Charité, qui ont toujours été pour lui des auxiliaires dévouées, il a pu, dès les premières années, établir une chaudière à Battant, et, plus tard, un établissement pareil rue de la Lue, où le bouillon se confectionnait par les soins des religieuses. La viande se partageait aux plus nécessiteux, et, en l'année 1808, où l'on dépensa pour cet article plus de 2,000 fr., on en fournissait trois fois par semaine à 54 pauvres malades et à 57 vieillards infirmes. Aujourd'hui, à 50 ans de distance, on dépense 3,000 fr. pour le même objet, et MM. les curés et les Dames de Charité sont aujourd'hui, comme il y a 50 ans, les distributeurs de ce genre de secours.

Autrefois, le bureau de bienfaisance n'accordait aucun combustible aux pauvres; mais, depuis plusieurs années, ce genre de secours a été ajouté aux autres, et l'on dépense annuellement de 1,500 à 1,600 fr. pour cet objet. Chaque famille reçoit 45 kilogrammes de

bois, et l'on fait une ou deux distributions par hiver, suivant l'intensité et la durée du froid.

Les médicaments et autres objets destinés au traitement des malades ont toujours fait partie des attributions du bureau de bienfaisance. Mais le chiffre de l'allocation affectée à ce genre de secours montre que l'importance et l'étendue du bien qu'on pouvait faire par ce moyen n'ont pas toujours été compris de la même manière. De 1,600 fr. par an dans les premiers temps de l'institution, je l'ai vu, par des abaissements successifs, être fixé à 600 fr., puis se relever pour se maintenir à la somme annuelle de 3 à 400 fr., adoptée depuis quelques années. La différence que l'on remarque entre les deux premiers chiffres ne peut manquer de frapper les hommes compétents. Si la santé est le plus grand des biens dont il soit donné à l'homme de jouir en ce monde, cela est surtout vrai pour les indigents. Car, indépendamment des souffrances et des douleurs que la maladie leur inflige comme au commun des hommes, elle agit encore en les privant des ressources qui les font vivre et qui, souvent, font vivre leurs familles avec eux. Si donc il est charitable de donner du pain aux pauvres valides, combien ne l'est-il pas davantage de fournir aux malades les moyens de se rétablir et de reprendre leurs travaux.

Ce principe une fois admis, rien ne semble plus rationel que de mesurer la quotité des secours en médicaments sur le nombre des pauvres, et de la diminuer si ce nombre a diminué lui-même. C'est ce que la commission administrative n'a pas toujours fait.

Égarée par des renseignements fournis sans doute un peu légèrement, elle avait adopté en 1801 un *formulaire économique* que les médecins du temps semblent avoir accepté difficilement, car le bureau le leur recommanda plusieurs fois par une circulaire pressante, notamment en 1816 et en 1818. Il croyait sincèrement que ce recueil avait prévu tous les besoins et qu'il y avait dans ses recettes des moyens suffisants pour guérir ou pour soulager tous les genres de maladies.

Le formulaire économique existe encore, mais les médecins de nos jours s'y soumettent un peu moins que leurs prédécesseurs, et le bureau de bienfaisance ne s'en plaint plus.

La raison en est simple, il consacre un mode de traitement absolument impossible, et pour ne parler que de sa valeur actuelle, il est si peu en rapport avec l'état présent de la science ; la médecine, depuis sa publication, a fait de si grands progrès et elle a tellement augmenté ses ressources, qu'un médecin honnête et instruit ne consentirait jamais à exercer aujourd'hui son art avec les seuls agents que le formulaire économique met à sa disposition.

Ai-je besoin d'ajouter que cette critique ne s'adresse qu'à la collection officielle éditée en 1801, et que, tout le premier, j'admets dans le traitement des malades en général et dans celui des pauvres en particulier, cette sage économie que permet leur intérêt bien entendu. La pharmacie aussi a son luxe ; mais les médecins des pauvres doivent le bannir de leur pratique et abandonner aux hypocondriaques et aux riches ces formules

pompeuses et les produits douteux dont la publicité alimente chaque jour le caprice et la mode.

Le bureau de bienfaisance, pénétré du bien moral qu'il pouvait procurer, a toujours réservé une part de ses bienfaits à la jeunesse. Dès les premières années de son existence, il avait placé l'instruction des enfants pauvres au rang de ses obligations, et c'est à lui qu'on doit les premières écoles de charité ouvertes dans la ville de Besançon après la révolution. C'est encore dans les mêmes vues qu'il proposa, en l'an XI, d'ouvrir des ateliers pour y former de jeunes ouvriers, et qu'il n'a pas cessé, depuis cette époque, de contribuer aux frais d'apprentissage des enfants pauvres.

Pour faire face à tant de charges, le bureau a toujours disposé : 1° du revenu annuel des capitaux provenant, les uns des fondations dont les paroisses et les confréries étaient dépositaires avant la révolution, les autres des legs et des donations dont le bureau s'est successivement enrichi depuis; 2° d'une part dans le produit annuel de l'octroi; 3° enfin, des revenus casuels que produisent les spectacles, les bals, les saisies faites par la police, les quêtes, les dons éventuels, etc.

Le tableau des recettes et des dépenses du bureau de bienfaisance à 50 années de distance montrera l'importance de ses opérations à ces deux époques éloignées et en même temps les différences que le temps y a introduites.

TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

Recettes ordinaires (1).

	1809	1858
Revenus annuels de capitaux placés en rente sur l'état.	6,347 30	17,082 50
— sur particuliers		603 87
— à la caisse du trésor		117 05
Rentes affectées aux pauvres de diverses paroisses et à l'apprentissage de jeunes gens pauvres		542 »
Fonds alloués sur l'octroi,	12,000 »	4,500 »
Dons, aumônes, quêtes et collectes		1,334 52
Produit des droits sur les spectacles, bals, concerts, etc.	4,500 »	2,002 25
Part attribuée au bureau de bienfaisance dans le prix des concessions de terrain au cimetière de la ville		3,522 »
Produit annuel de titres liquidés	1,120 »	
Totaux	23,967 30	29,704 19

Dépenses.

	1809	1858
Distribution de pain	17,000 »	16,987 61
Viande, bouillons	2,268 20	2,868 50
Remèdes et bandages	1,600 »	3,102 75
Loyer pour les deux établissements du bouillon et de la pharmacie et indemnité aux quatre religieuses chargées de cet office		688 »
Secours en bois de chauffage (2)	1,167 28	1,161 40
A reporter	22,035 48	24,808 26

(1) Je ne parle pas dans ce budget des fonds provenant des successions et legs, qui ont été immédiatement employés à acheter des rentes sur l'état et qui doivent grossir les recettes ordinaires dans les années suivantes.

(2) Dans l'aperçu du budget pour 1809, cet article est ainsi conçu :

Report.....	22,035 48	24,808 26
Apprentissage d'enfants pauvres.....		799 40
Secours en argent (3).....	880 65	307 40
Rentes à diverses paroisses dont l'emploi est confié aux curés.....		564 »
Frais de bureau.....		161 75
Traitement des employés.....		600 »
Remise du receveur.....		1,252 58
Emoluments des maîtres d'école de charité, loyers des salles de classes, vestiaire et subsistance des sœurs de la charité attachées à cet établissement.....	6,889 83	(4)
Dépenses imprévues.....		22 37
Totaux.....	29,805 96	28,515 76

Si nous prenions à la lettre le nombre des familles indigentes fixées à 800 par le bureau de bienfaisance dans le passage que j'ai cité, page 139 (bulletin de janvier 1858), la comparaison entre ces deux budgets serait à l'avantage de la première époque ; il en résulterait que ses finances devaient être, en 1809, plus prospères qu'en 1858 et que, par conséquent, les pauvres étaient alors plus largement secourus qu'aujourd'hui. Cela ne serait pourtant pas exact. Qu'on relise le passage que je viens de rappeler et l'on ne doutera plus de l'extrême réserve que l'administration s'était imposée en

---

Dépense du bois à brûler dans les neuf écoles de charité, entretien des enfants abandonnés, des distributions extraordinaires le jour de la fête de S. M. l'empereur et roi, apprentissage.

(3) Le budget de 1809 dit : Secours en argent, destinés à habiller les pauvres indigents, qui font leur première communion, pour aider au paiement des loyers des pauvres honteux, etc., etc.

(4) Les écoles de charité ne sont plus à la charge du bureau de bienfaisance depuis l'année 1833.

faisant le dénombrement des pauvres. Les procès-verbaux des séances depuis 1807 à 1817 sont remplis de plaintes au sujet de l'accroissement du nombre des pauvres : « Chaque jour, disent les administrateurs, beaucoup d'indigents se pressent au bureau pour réclamer des secours et nos cœurs sont vivement affligés de ne pouvoir leur en procurer. » Ici c'étaient de pauvres honteux, d'humbles citoyens que la révolution avait privés de leur fortune, là c'étaient des familles dont les soutiens naturels avaient été incorporés à l'armée par la conscription ou par les réquisitions impériales. En ce temps là le bureau de bienfaisance était seul pour secourir tant d'infortunés et les institutions de charité qui sont devenues, depuis, ses puissants auxiliaires, n'étaient pas encore créées.

Différentes mesures furent le résultat de cette situation difficile. Ainsi, en 1808, le bureau, pénétré de la triste nécessité où il se trouve de choisir parmi les pauvres, faute de moyens suffisants, pour les secourir tous, arrête que les mendiants ne recevront plus de secours ; en 1812, il remplace les distributions de pain par des soupes économiques et enfin il décide que dorénavant du 1er mai au 1er novembre de chaque année, il n'accordera de secours quelconque qu'aux septuagénaires et aux apprentis.

Ces situations, quelque graves qu'elles aient paru, ont eu souvent leurs analogues dans les commencements de ce siècle; mais il n'en est pas de même de deux événements dont le pays garde encore le souvenir, et qui ont mis la charité et les efforts du bureau à la plus

cruelle épreuve : je veux parler du blocus de 1814 et de la disette de 1817.

L'année 1813 finissait dans les conditions les plus fâcheuses pour la ville de Besançon. Dès le mois d'octobre elle avait commencé à recevoir des malades que lui envoyaient les armées du Rhin et dans les seuls mois de novembre et de décembre qui suivirent, nos hôpitaux dûrent ouvrir leurs portes à 3,181 hommes exténués de privations, tombant de fatigues, rongés de chagrin, irrités de l'abus qu'on avait fait de leur courage autant qu'effrayés de leurs efforts et qu'une maladie pernicieuse, le typhus décimait d'une manière effrayante. De son côté, la garnison alors composée de recrues qui n'étaient point encore accoutumées aux fatigues et à la vie militaire avait fourni aux hôpitaux un large contingent, et 1969 malades, sortis de nos casernes dans les mêmes mois de novembre et de décembre, ajoutés à ceux que l'armée du Rhin avait envoyés, avait produit le chiffre énorme de 5,150 malades que nos hôpitaux de Saint-Jacques, de Bellevaux et de la Visitation (Saint-Louis) s'étaient partagés.

Voici du reste comment s'exprime à ce sujet un témoin oculaire :

« Depuis environ un mois, il arrive tous les soirs vers quatre heures une dizaine de voitures de malades et de blessés venant de Mayence, c'est-à-dire environ soixante à quatre-vingts chaque jour. Toutes les salles ont été bientôt encombrées ; comme il n'y a point de place pour loger ces malades et point de fournitures pour établir d'autres salles, on a rempli

de paille la chambre de récréation et l'ancien réfectoire des petits garçons de la charité, et là on dépose ces malheureux arrivants, deux ou trois heures après qu'ils sont descendus de leur charriot, car il faut bien tout ce temps pour que les commissaires des guerres et aux entrées aient revêtu leurs registres, et que les médecins aient fait leur visite. C'est dans la salle des professeurs que cela se passe, et c'est un des lieux, avec les salles de paille, les plus infectés de la maison. La visite faite, les plus malades sont conduits dans les anciennes salles de la maison, et dans celles qu'on a établies au Refuge, tant qu'il y a de la place. Il y a bien des lits triplés; ceux qu'on ne peut pas loger sont envoyés à la Visitation ou à Bellevaux. On a fait sortir les mendiants de cette dernière maison pour y placer deux cent trente malades. Enfin, ceux qui peuvent avoir encore quelques jours à vivre sont mis dans les salles de paille, où ils passent la nuit, et le lendemain, de nouveaux charriots viennent les prendre pour les conduire plus loin. Quelquefois on retire des morts de l'intérieur des voitures, et souvent aussi on décharge des cadavres, dans les villages où l'on passe. A cet égard, l'imagination ne peut pas charger ce tableau de malheur et de misère. Jusqu'à quand durera cette évacuation? Nous l'ignorons. L'armée se fond, et l'on peut dire qu'elle tombe en maladie (1). »

Encombrés à ce point, nos hôpitaux n'avaient pu recevoir qu'un fort petit nombre de malades civils, et la

---

(1) Lettres spirituelles de Mgr de Chaffoy, publiées par M. l'abbé Bergier, missionnaire de Beaupré, page 342.

charité s'était vue dans la nécessité de multiplier ses secours à ceux qui n'avaient pu y trouver asile. D'un autre côté, des événements graves se préparaient, l'horizon politique s'assombrissait et tout semblait conspirer pour frapper d'un fâcheux contre-coup les affaires antérieures du bureau de bienfaisance et présenter à ses opérations une perspective alarmante.

Au dire des hommes initiés au mouvement des affaires, la fortune de l'Empereur semblait pâlir, et dès le mois de novembre, une invasion devenait imminente. Les doutes, s'il en restait à quelqu'un, allaient bientôt se dissiper, et le passage du Rhin, exécuté le 21 décembre par l'armée des alliés, sa présence aux environs de Pontarlier, constatée quelques jours après, étaient plus que suffisants pour faire pressentir aux Bisontins le blocus prochain de leur ville.

Dans la perspective du siége, et conformément à l'ordre que le maire avait reçu du préfet Jean Debry, à la date du 25 décembre, on avertit les habitants et les boulangers d'avoir à s'approvisionner pour trois mois; quelques jours après, le 4 janvier (1814), la ville est mise en état de siége, et le 10, l'investissement par l'armée ennemie étant devenu complet, la place se trouve réduite à ses propres ressources.

« Dans la matinée, la population vit, pour la première fois, la ville prendre l'aspect sévère d'une place assiégée. Au retentissement saisissant de la générale, la gendarmerie fit fermer les boutiques et interdit la circulation aux enfants et à quiconque ne portait pas les armes; chaque homme armé se rendit à son poste de

combat. A onze heures du soir, une autre fausse alerte, battue à dessein par un temps détestable de verglas, prouva au gouverneur que soldats et citoyens étaient prêts à tout événement. Les fenêtres furent illuminées; la gendarmerie, les pompiers, la municipalité, la police, la garde nationale et les troupes, tous furent en un instant présents à leurs postes (1). »

Aux tristes préoccupations, si bien justifiées par l'événement, venaient se joindre des souffrances d'un autre ordre. L'hiver sévissait dans toute sa rigueur; les soldats étaient mal vêtus, leurs officiers mal payés, les approvisionnements fort insuffisants et les caisses de l'Etat presque vides. L'administration supérieure était aux abois, et des requisitions de vivres et d'argent ou des emprunts forcés restaient au gouverneur comme dernière ressource à opposer à une situation dangereuse à laquelle rien n'avait préparé la ville.

Alors, tout prend un aspect sinistre, les rues deviennent désertes, les industries s'inquiètent, le travail, après s'être ralenti partout, cesse bientôt tout à fait. Les modestes provisions, les modiques épargnes, les petites économies s'épuisent; les ouvriers se plaignent et la misère se multiplie. Le recensement fait par le bureau de bienfaisance au commencement de l'hiver (19 novembre 1813) avait fixé à 800 le nombre des familles à secourir; mais ce chiffre est bientôt au-dessous de la vérité. Un second recensement entrepris dès les premiers

(1) Deux époques militaires à Besançon et en Franche-Comté par Léon Ordinaire, capitaine d'artillerie, t. II, p. 117.

jours de février (1814), fait connaître 1,300 familles en état d'être secourues ; à la fin du mois, il y en avait déjà 1,500, et le 18 mars, on en comptait 1,600, représentant six mille personnes manquant des choses les plus indispensables à la vie.

A mesure que le nombre des pauvres augmente, le bureau de bienfaisance voit ses recettes diminuer. L'octroi qui, auparavant, lui rapportait 1,000 fr. par mois, cesse de produire ; la recette du spectacle est nulle, et chaque fois qu'on annonce une représentation, on est forcé de rendre l'argent aux spectateurs, en nombre insuffisant pour acquitter les frais. Les quêtes faites dans les églises, à la diligence des Dames de Charité, rendent si peu, que ces Dames se trouvent dans l'impossibilité de remplir leurs engagements vis-à-vis du bureau, et, pour comble d'embarras, on ne peut ni assurer aucune rentrée de fonds, ni poursuivre les débiteurs absents.

Pour simplifier les secours et pour en faire profiter un plus grand nombre de malheureux, on avait pensé à remplacer le pain par les soupes économiques qui avaient rendu d'importants services dans d'autres temps ; mais on ne tronvait plus de légumes secs chez les fournisseurs ; le lait et le beurre n'arrivaient plus en ville ; la viande, le lard, toute espèce de graisse et le bois étaient fort chers.

A quel parti s'arrêtera-t-on ? Expulsera-t-on de la ville un certain nombre d'indigents ? Mais ce serait les exposer, en partie du moins, à une mort certaine, ainsi que le prouve l'exemple de 50 malheureux que l'autorité crut devoir faire sortir par la porte d'Arènes dans

le courant du mois de janvier. « Ces malheureux, dit le capitaine Ordinaire, furent repoussés par les Autrichiens : quelques-uns moururent de faim et de froid au pied de la croix d'Arènes; d'autres parvinrent clandestinement à rentrer par divers endroits. »

En présence d'événements si critiques, le bureau invita à une assemblée extraordinaire Mgr l'archevêque, MM. les curés des paroisses de la ville et les Dames de charité, dans le but de se rendre plus exactement compte de la situation et de délibérer sur les moyens à prendre pour y remédier.

Dans cette assemblée, on adopta plusieurs mesures en rapport avec les besoins du moment; mais il est un point qui mérite par-dessus tout d'être remarqué. On convint d'un commun accord de l'utilité qu'il y aurait d'appliquer le principe de la concentration en un seul point de tous les secours partiels qui se distribuent aux pauvres soit de la part des curés, soit de la part des Dames de charité, du bureau ou des particuliers.

« On a observé, disait-on à cette séance, que la charité, ainsi divisée en plusieurs petits rayons, ne faisait point de bien réel aux pauvres ou en faisait bien peu, parce que se manifestant par quelques pièces de monnaie, quoique souvent répétée, loin de soulager les malheureux, elle favorisait souvent en eux le penchant à la paresse, à l'ivrognerie, etc. Si, au contraire, elle s'exerçait avec méthode et connaissance de cause, elle convertirait en subsistance ces dons journaliers, mais chétifs, lesquels réunis en un seul centre, pourraient

former, par semaine, une somme équivalente à la valeur d'un pain de six livres. »

En conséquence, la communication respective des listes d'indigents, tenues par chacun des membres présents à cette assemblée, parut indispensable, et chacun promit de se conformer à cette mesure aussi sage que rationnelle.

Ce n'est pas la première fois que le bureau s'inspirait d'une pareille préoccupation et formulait un pareil vœu. A propos des doubles emplois de secours qui font que souvent les mêmes familles sont secourues et par le bureau et par les Dames de charité, on lit dans le procès-verbal de la séance du 28 janvier 1806 : « Cet abus est tellement frappant, que des curés de la ville s'en plaignent même à nous. Ils voudraient avec raison que, par la charité des fidèles, il y eût un réservoir commun d'où, comme les eaux d'un fleuve bienfaisant, les aumônes couleraient par des ruisseaux sagement distribués sur les familles et sur les individus (1). »

Parmi les mesures adoptées par l'assemblée, je remarque encore celle ci : Par mesure d'économie on décida que la confection et la distribution du pain qui se faisaient précédemment par les boulangers de la ville, seraient confiées à l'hôpital Saint-Jacques, et que la portion en serait réduite à quatre onces (120 grammes) par jour et par personne. Mais toutes ces mesures

---

(1) Qu'il me soit permis de rappeler ici que j'ai proposé sur ce sujet des vues particulières dans mon mémoire sur l'indigence et les moyens d'y remédier. Vol. in-8°, 1850, pages 509 et suivantes.

excellentes en elles-mêmes ne pouvaient alimenter la caisse. On avait employé les réserves des années précédentes, quelques capitaux qui provenaient de remboursements et de legs particuliers, et un jour vint où le trésorier annonça au bureau sa détresse et la nécessité de créer, au plus tôt, des ressources nouvelles ou de cesser ses distributions.

Le bureau était consterné. Alors un bienfaiteur inconnu lui fit proposer un prêt d'argent qui fut accepté avec d'autant plus d'empressement et de bonheur, que la caisse était véritablement vide. En même temps, on fit, de concert avec l'autorité administrative et militaire, une quête générale qui produisit, avec une somme de 6,000 francs en numéraire, plusieurs dons en nature d'une certaine importance. M. Greiner, entrepositaire général des tabacs, souscrivit, pour sa part, pour cent mesures d'orge. La charité des Bisontins fut dans cette cruelle circonstance, comme toujours, à la hauteur des besoins, et le bureau rencontra constamment dans le dévouement public cet appui nécessaire sans lequel ses efforts et ses vœux auraient été frappés de stérilité (1).

L'armistice du 19 avril, la paix dont elle était le prélude et la levée du blocus qui en fut la conséquence, mirent un terme aux embarras du bureau de bienfaisance, et firent heureusement cesser une situation qui

---

(1) Un seul fait peut montrer l'importance des distributions du bureau de bienfaisance. Les distributions du pain s'élevaient annuellement à la somme de 12 à 15,00 francs et emportaient au delà de la moitié des recettes : La dépense pour cet article figure pour 52,072 fr. 80 c. dans le compte de 1817.

ne pouvait se prolonger davantage sans compromettre les sources même les plus abondantes de la charité.

Le bureau de bienfaisance ne sortit de ces embarras que pour y retomber peu d'années après. En 1814, le blocus de Besançon l'avait soumis à une des plus rudes épreuves qui puisse atteindre une administration de charité; l'année 1817 allait la mettre aux prises avec les horreurs de la famine.

L'année 1816 s'était fait remarquer par des intempéries fréquentes et des pluies continuelles; les récoltes, excessivement faibles, étaient de mauvaise qualité, et l'hiver commençait sous les plus mauvais auspices. Pour comprendre les embarras où les sociétés de charité se sont trouvées alors, il faut savoir que jamais le prix des denrées ne s'est élevé si haut que dans le cours de cette année néfaste; on a vu à Besançon le blé se vendre 24 francs la mesure (de 37 livres et demie), et le pain, d'une valeur moyenne de 1 fr. 89 c. la miche pendant l'année, a été taxé pendant plus de 3 mois au prix fabuleux de 2 fr. à 2 fr. 60 les 3 kilog.

Les revenus du bureau de bienfaisance n'étaient pas, comme en 1814, réduits à rien; mais ses recettes ordinaires étaient considérablement amoindries, et il devenait nécessaire d'y suppléer au plus tôt. Les prévisions de son budget n'étaient-elles pas d'ailleurs dépassées par le prix inouï des subsistances et par les nécessiteux dont chaque jour augmentait le nombre? La commission administrative n'hésita pas un instant; elle employa à ses distributions le montant des legs et

des remboursements de capitaux reçus depuis 1814, et elle fit l'appel accoutumé à la charité publique. — Tout cela étant encore insuffisant, le conseil municipal vint à son secours et, par une délibération approuvée le 9 juin, il inscrivit à son budget un crédit extraordinaire de 12,000 francs pour continuer les distributions de pain qui, sans ce secours, n'auraient pu se prolonger davantage.

Dans cette année calamiteuse, toutes les classes de citoyens eurent à supporter quelques privations ; mais les ouvriers, et je parle des meilleurs à qui le salaire du jour suffit dans les temps ordinaires, n'ont guère moins souffert que les indigents. Malgré le prix excessif du pain, l'argent ne suffisait pas toujours pour en avoir à discrétion. Les consommateurs s'assemblaient devant les boulangeries fermées, et, à l'arrivée d'un agent de police préposé à la vente, on ouvrait le magasin et l'on distribuait le pain qui s'y trouvait, au prix de la taxe et à raison d'une miche de 6 livres seulement par famille. Une société de subsistances, organisée par les soins de l'administration et entretenue par le dèvouement des citoyens notables, parvint à livrer le pain à 50 centimes au dessous de la taxe ; mais les ouvriers, pour profiter de cette faveur, étaient souvent obligés de passer les nuits aux portes des hospices de St-Jacques et de Bellevaux, attendant la distribution qui se faisait le lendemain matin, et plusieurs fois les derniers venus eurent le chagrin de rentrer les mains vides dans leurs familles désolées. — Il n'y avait pas du pain pour tout le monde. — Cette société bienfaisante avait pris une

autre mesure qui rendit des services signalés à la classe ouvrière : s'étant procuré une certaine quantité de blé étranger, elle avait pu le livrer sur le marché à 8 francs au-dessous du cours, grâce à l'activité de ses membres et au désintéressement de ses correspondants. La quotité dévolue à chaque famille était fixée d'avance, et nulle n'en pouvait prétendre davantage ; mais l'épouse, en quittant pour un instant le nom de son mari, trompait quelquefois la surveillance des employés préposés à la vente. Innocente supercherie que l'amour maternel et le dévouement filial ont presque toujours inspirée dans cette époque néfaste où l'instinct de la conservation s'alliait aux sentiments les plus élevés et les plus honorables.

Depuis 1817, grâce à Dieu, le bureau de bienfaisance n'a traversé aucune époque aussi difficile. Le travail rétabli partout, la paix officiellement promise à la France, et l'ordre restauré aussitôt que compromis dans les régions de la politique, ont imprimé à ses opérations le calme et la régularité qui, tout en satisfaisant le présent, lui garantissent désormais l'avenir.

Les demandes de secours doivent être adressées à MM. les administrateurs du bureau de bienfaisance ou à M. le maire qui le préside.

V

SOCIÉTÉS BIENFAISANTES.

Institution des dames de charité. — Société des sœurs de la charité. — Société de Saint-Vincent-de-Paul. — Association de secours et de patronage. — Société de secours établie par le culte réformé. — Société de secours établie par le culte israélite. — Associations pour secours mutuels.

INSTITUTION DES DAMES DE CHARITÉ.

L'Association des Dames de charité est l'œuvre d'un grand saint qui en a inspiré beaucoup d'autres.

En 1617, saint Vincent de Paul ayant observé qu'une partie des aumônes qui se distribuaient à Châtillon-les-Dombes, dont il était curé, se perdaient pour n'être pas distribuées avec prudence, il décida deux dames de cette paroisse à s'unir à quelques autres personnes pour veiller à la distribution des secours. Bientôt des associations de dames pieuses s'établirent sur le même modèle et dans le même but dans les villes principales du royaume, et Besançon, fidèle à ses traditions de charité, ne fut pas la dernière à fonder la sienne.

En 1692, Henry Perrinot, chanoine de Sainte-Made-

leine, réunit onze dames (1) et leur proposa deux choses essentielles : 1° Demander à Dieu par des prières, des pénitences et des aumônes la grâce d'une bonne mort; 2° Assister les pauvres de la paroisse.

D'après les status, les membres de cette société s'assemblaient une fois par mois, et à chaque séance, qui commençait par une instruction pieuse, on se rendait compte des dépenses faites par l'association, et ou traitait de tout ce qui pouvait intéresser les pauvres de la paroisse.

Chaque associée entrait directement en rapport avec les pauvres, prenait connaissance de leurs besoins et leur remettait les secours qui leur étaient attribués ; en outre, chacune d'elles était chargée, à tour de rôle et pendant la durée d'une semaine, de faire la soupe des pauvres et de quêter à l'église le dimanche et les jours de fête. Le produit de ces quêtes était une des principales ressources de l'Œuvre ; on y joignait une sorte de cotisation que chaque associée devait acquitter toutes les semaines, sous forme d'aumône dont la quotité était laissée à la volonté et aux moyens de chaque membre. A côté de cette cotisation facultative, il y en avait une autre obligatoire fixée à la somme de 3 livres, spécialement destinée à l'habillement de quelques pauvres et à

---

(1) Ces onze dames étaient : Mme veuve Morel, née Varin, Mme Morel, née Lacour, Mme veuve Durney, née Damondan, Mme Cornu, née Grevillot, Mme Roy, née Philippe, Mme Prost, née Fallon, Mme Petitot, née Potu, Mme Balliez, née Carez, Mme Perron, née Libri, Mme Racle, née Morel, Mme Potu, née Bitot.

faciliter la multiplication des lits qui, alors comme aujourd'hui, préoccupait beaucoup tous ceux qui visitaient les indigents.

Chaque semaine, l'association distribuait la soupe aux pauvres inscrits sur les listes officielles ; on donnait, en outre, à chaque famille qui avait un malade, un pain de 3 livres et demie par semaine, et chaque jour une demi-livre de viande et un bouillon.

Mgr Antoine-Pierre de Grammont, alors archevêque de Besançon, applaudit à cette association naissante; il lui accorda de justes éloges, et les exemples de ferveur et de charité que donnèrent les premières associées, furent si efficaces, qu'en peu d'années l'association se trouva composée de 52 personnes.

Pendant la révolution, cette association subit le sort commun à toutes les institutions charitables; mais l'esprit qui l'avait créée survécut à l'orage qui semblait l'avoir brisée, et nous la voyons reparaître en l'an IX (1801) sous l'inspiration du curé de la paroisse de l'Assomption, aujourd'hui Notre-Dame.

M. l'abbé Bacoffe fit pour ces dames un règlement qu'il fit approuver par M. Marson, alors préfet du Doubs. Celui ci les autorisa à se réunir en société pour différentes œuvres de charité, et notamment pour quêter dans les paroisses.

L'association des Dames de charité n'offre à l'histoire qu'un intérêt fort limité. Bornées dans leur but, restreintes dans leurs ressources, ses œuvres, empreintes d'une discrétion toute chrétienne, exercent sur le pauvre

une action lente, douce, mais assurée par le double ascendant de la vertu, du dévouement des dames qui la composent, et des secours matériels qu'elles distribuent. Cette institution n'a point d'archives; elle ne se rattache au passé que par le souvenir plus ou moins fidèle de ses membres; elle opère dans une entière indépendance et ne rend compte de ses œuvres à personne.

Ce dernier caractère de l'institution a été longtemps contesté, et il a donné aux Dames de charité quelques désagréments qui ne sont pas un des côtés les moins piquants de leur histoire.

Par un arrêté en date du 5 prairial an XI, le ministre de l'intérieur avait autorisé les bureaux de bienfaisance à faire placer des troncs, à faire faire des quêtes dans les églises, dans les temples consacrés aux cérémonies religieuses et partout où la charité peut être excitée, et à faire procéder, tous les trois mois, à des collectes dans leurs arrondissements respectifs. Celui de Besançon prétendait que, en vertu de cet arrêté, lui seul et les administrations des hospices avaient ce droit. Les Dames de charité soutenaient le contraire et continuaient leurs quêtes comme auparavant. Toutefois, pour accorder quelque chose aux exigences du bureau de bienfaisance, elles lui adressèrent, pendant la première année, leur compte de recettes et de dépenses.

Cet acte de déférence aurait pu suffire dans d'autres temps; mais il parut insuffisant au bureau de l'an XI, qui regardait l'institution des Dames comme dépendante de la sienne, et qui voulait s'approprier le produit de leurs quêtes.

Les Dames protestèrent contre de telles prétentions, alléguant que le ministre n'avait pas voulu rendre le bureau comptable des dons qui leur sont confiés à elles-mêmes, et que les diverses sommes perçues par elles devaient rester libres entre leurs mains. « D'ailleurs, ajoutaient-elles, pourvu que les fonds des pauvres soient augmentés, le but de l'institution n'est-il pas atteint ?

Par une lettre du 29 floréal an XII, le bureau soumit la difficulté au préfet J. Debry, qui répondit, à la date du 13 messidor de la même année : « qu'il serait impolitique et contraire au soulagement de la classe indigente d'apporter aucun changement à l'administration des Dames de charité, » et que si le bureau prenait exclusivement soin des quêtes dans les églises, ainsi que l'arrêté du 5 prairial lui en donnait le droit, ces Dames seraient obligées de restreindre les dons que leur association était dans l'usage de faire en faveur des Sœurs de la charité. « C'est donc à vous, ajoutait-il, qu'il convient d'examiner avec attention si cette cession n'entraînerait pas plus d'inconvénients qu'elle n'offrirait d'avantages apparents à l'intérêt des pauvres. »

Le bureau ne se regarda pas comme vaincu, et il résolut de continuer la lutte. Il adressa au Préfet un mémoire empreint d'un peu de fiel où il rappelait les décrets et les titres qui semblaient lui assurer des droits sur l'objet en litige, et, pour répondre à l'argument des Dames de charité que je citais tout à l'heure, il disait : « Le décret du 5 prairial an XI a un but très-utile : c'est de faire connaître au gouvernement le bon emploi des

aumônes et leur montant, d'en éviter les faux emplois et de proportionner à ces bases les secours extraordinaires qu'il accorde quelquefois aux établissements de charité. »

Au fond de ces débats qu'il aurait été si facile d'éviter, il y avait une raison politique qu'admettent sans peine ceux qui ont connu les acteurs de cette lutte.

Le bureau de bienfaisance avait pour président Mgr Claude Lecoz, ancien évêque constitutionnel devenu archevêque de Besançon après le concordat. Celui-ci avait rencontré dans notre ville des préventions, de la froideur et jusqu'à de l'hostilité de la part d'un clergé qui, sans exception, était resté fidèle à la cour de Rome, et qui avait mieux aimé les persécutions, l'exil et même la mort, que de prêter serment à une constitution qu'il regardait comme la négation de l'unité catholique, et comme un vrais chisme.— Claude Lecoz n'avait pu voir sans amertume cette antipathie marquée de la part de ses subordonnés ; son cœur en avait souffert en silence, et, à l'occasion, son ressentiment devait se faire jour. Cette disposition trouvait une sorte d'aliment dans la présence au bureau de bienfaisance de M. Demandre, curé de Sainte-Madeleine, homme vertueux par excellence, dévoué aux pauvres jusqu'à l'oubli de soi-même, et qui, grâce à son éminente charité, se faisait chérir de sa paroisse et avait su faire oublier que, prêtre assermenté, il avait aussi accepté l'évêché des mains d'un pouvoir civil qui avait voulu détacher le clergé de France de son autorité légitime.

Parmi les prêtres réfractaires, c'est ainsi qu'on dé-

signait ceux qui avaient refusé le serment à la constitution de 1790, se trouvait M. le curé Bacoffe.

C'était un prêtre vénérable qui avait été, avant la révolution, supérieur d'une communauté religieuse de Paris, et qui, fort estimé dans son diocèse, se consacrait tout entier aux soins de sa paroisse et de quelques œuvres de charité avec un dévouement auquel chacun rendait justice.

M. Bacoffe n'avait pas créé l'institution des Dames de charité, mais il l'avait relevée de ses ruines ; il en était le conseiller, le directeur ; il en était l'âme. Aussi chaque fois que le bureau rencontrait de la résistance de la part des Dames de charité, l'archevêque y voyait l'influence de M. Bacoffe, et c'est contre lui qu'il ouvrait en réalité la lutte. Cette lutte, nous pouvons le dire en passant, devait continuer sur un autre théâtre ; mais Claude Lecoz y mit un terme en destituant l'abbé Bacoffe des fonctions de supérieur de l'établissement des Sœurs de la Charité, qu'il avait fondé quatre ans auparavant (1).

Le mémoire que le bureau adressa au Préfet ne réussit pas mieux que la première lettre, et J. Debry donna encore raison aux Dames de charité. Cette décision de l'autorité mit fin aux débats, et les Dames de charité prirent l'initiative de la conciliation. Par l'organe de mademoiselle d'Eternoz, leur secrétaire, elles proposèrent au bureau une transaction par laquelle elles verseraient annuellement dans les caisses du bureau 2,400 francs, laquelle somme serait employée aux besoins des

(1) Cette destitution est du 19 octobre 1805.

Sœurs de la Charité (1), dont la communauté s'était formée depuis peu, et qui se dévouaient d'une manière toute spéciale à l'instruction des jeunes filles pauvres et aux soins des malades. Le bureau comprit que les indigents finiraient par être seuls victimes de cette dissension ; que la proposition des Dames de charité permettait de terminer honorablement ce débat, et il accepta sans difficulté ce moyen de rétablir l'harmonie entre deux corps, d'ailleurs, si bien faits pour vivre en en paix, se fortifier mutuellement et s'entr'aider dans l'exercice difficile de la charité.

Les Dames furent enchantées de l'acceptation du bureau ; elles y voyaient le terme d'une lutte pour laquelle elles se sentaient peu de goût; l'existence de leur institution y recevait une sorte de consécration, et elles venaient de conquérir la liberté et l'initiative que les corps charitables eux-mêmes n'ont jamais dédaignées.

Ainsi se termina cette discussion, dans laquelle le bureau n'avait pas fait preuve de l'esprit de modération qui caractérise son administration. Si le souvenir des discordes civiles et des dissentiments religieux qui avaient, naguère, divisé le clergé, eussent tenu moins de place dans l'opinion de quelques-uns de ses membres, le bureau se serait épargné le désagrément qu'il a dû naturellement éprouver le jour où, pour la seconde fois, le Préfet s'est prononcé contre lui.

La conduite qu'il tint en 1820 est beaucoup plus sage,

---

(1) Depuis l'origine de leur institution, les dames de charité avaient coutume de concourir à la dépense du bouillon des pauvres et à la nourriture des Sœurs de la Charité.

et sa délibération montre comment, dans une circonstance analogue, il est possible de concilier avec la soumission aux lois l'intérêt des pauvres et le respect qu'on doit à leurs bienfaiteurs.

Il s'agissait de plusieurs dons faits aux pauvres par madame Bichet, en 1819, à la condition que le montant serait touché et employé par MM. les curés des paroisses et par quelques établissements particuliers dont celui des Dames de charité faisait partie.

« Le bureau considérant que, d'après les lois, il est seul institué pour accepter les dons et libéralités quelconques faits aux pauvres; mais qu'il est nécessaire de concilier avec la loi les intentions des donateurs; que ces intentions doivent être respectées, et qu'il est aussi du plus grand intérêt pour les pauvres qu'elles soient scrupuleusement exécutées, afin de ne pas affaiblir ou détourner la source des bienfaits que la charité consacre à leur soulagement, etc...

» Par ces divers motifs, le bureau demande à être autorisé à accepter les legs faits par madame Bichet, avec pouvoir d'en faire remettre le montant aux personnes et aux établissements désignés dans son testament (1). »

Aujourd'hui, comme toujours, les Dames de charité visitent les pauvres à domicile. Elles leur distribuent les secours fournis par le bureau de bienfaisance et ceux qu'elles prennent sur leurs propres fonds. Ceux-ci se

(1) Extrait du registre des délibérations. — Séance du 27 mars 1820.

composent du produit des quêtes à domiciles ou dans les églises et des dons volontaires; on peut les évaluer à la somme de huit à dix mille francs.

Au nom du bureau de bienfaisance, les Dames de charité distribuent les divers objets mentionnés au chapitre consacré à cette institution; ces secours ont lieu depuis le mois de décembre jusqu'à la fin d'avril. Les *bons* ou *cartes* de pain, remis aux pauvres, sont de huitaine ou de quinzaine; ils se donnent la seconde semaine de décembre, et ne sont point remplacés s'ils se perdent.

Sur leurs propres fonds, elles donnent encore aux indigents:

Deux bons de pain servant une fois seulement;

Des billets de bouillon;

Des couvertures de lit et objets de literie pour la séparation des enfants des divers sexes;

Des sabots, etc., etc.

Les demandes de secours doivent être adressées à la Dame de charité du quartier, ou au curé de la paroisse (1).

---

(1) Ce travail sera continué dans le prochain bulletin.

PIÈCES DE VERS,

Par M. Alex. de SAINT-JUAN.

ENVOI A MA COUSINE

MADAME LA COMTESSE Syl. de Jouffroy d'Abbans.

Si la fée aux yeux bleus, la blonde tante Arrie,
Sœur d'Arriel et reine des follets,
Daignait quitter pour moi ses verts palais,
Et me verser un peu de l'ambroisie,
Que le naïf Perrault savourait à longs traits,
Ah ! quels chefs-d'œuvre je ferais !
Mais,
Vœux superflus et vains regrets,
Adieu les splendides trophées,
Que dans mon orgueil je rêvais.
Les nains, les ondines, les fées,
Ont déserté nos monts et nos forêts.
Prenez donc en pitié ces modestes essais,
Cousine, et méchamment surtout n'allez pas croire,
Que je vise aux moindres succès ;
Je ne veux pour mon auditoire,
Que nos bambins joyeux et frais,
Yeux éveillés et dents d'ivoire,
Trop heureux si dans leur mémoire,
J'ai deux soirs d'immortalité.

Quant à la renommée efflanquée et jaunâtre,
Qu'au Panthéon j'ai vue avec solennité,
Comme un recteur de faculté,
Soulevant à deux mains des couronnes de plâtre,
Je n'y pensai jamais, soit dit sans vanité.
Donc sans plus vainement débattre,
Je lève le rideau comme on fait au théâtre.
Si cela vous ennuie, enfants, sur mes genoux,
Sans peur d'être grondés, bien vite endormez-vous.

LE CHASSEUR MAUDIT.

Voyez-vous au sommet de cette âpre colline,
Parmi ces noirs ravins et ces bois qu'il domine,
Planant sur Bretigney, Dammartin et Silley,
Sur un banc de rocher par le temps écaillé,
Ce bloc massif de tours empanaché d'un hêtre.
Son nom ? Il n'en a plus. Vers onze cents, son maître,
Etait un haut baron, intrépide chasseur,
Des pauvres paysans implacable oppresseur.
Champs dorés de blé mûr, vigne de fruits couverte,
Prés, espoir des troupeaux, à l'herbe molle et verte,
Sa meute les foulait sans pitié ; même on dit
Qu'un cerf réfugié dans un saint oratoire,
Avait été tué par ce seigneur maudit.
Entraîné loin des siens, surpris par la nuit noire,
Comme il courait un loup, un soir de Saint-Hubert,
Il s'égara brisé de fatigue ; sa trompe
Résonne en vain, le val reste sourd et désert.
Un sentier qu'il croit sûr en tournoyant le trompe,

Et parmi des rochers tout-à-coup disparaît.
En vain, il veut encore avancer, ronce et lierre
Dressent autour de lui leur mobile barrière,
Au lointain un torrent ébranle la forêt.
Il appelle, il entend rire sous la cépée,
Le gnome à face verte aux deux yeux de rubis,
La goule dans les plis d'un blanc linceul drapée.
Cette nuit il aura pour chambre le taillis.
. . . . . .
Au ciel devenu clair, la lune était levée,
Mais son rayonnement ajoutait à l'horreur.
C'est l'instant où les loups à jeun hurlent en chœur,
Où le freux sépulcral sort avec sa couvée ;
Des arbres, des rochers s'échappent par moments,
Tantôt des cris aigus ou des gémissements.
Tout un monde funèbre et venimeux s'éveille :
Le fauve renard rôde, et de son vol sans bruit
Le rauque engoulevent sillonne au loin la nuit ;
Le chevalier lassé succombant à la veille,
Sous un chêne géant qui le cache à demi,
La main sur son épieu de fer s'est endormi.
. . . . . .
Minuit tintait encore aux clochers de la plaine,
Qu'il entend sous ses pieds d'effroyables abois :
Une meute de chiens vient d'envahir le bois :
Ceux-ci couleur de feu, ceux-là couleur d'ébène,
Chiens de race et de choix, vrais chiens de grand seigneur ;
Oreilles longues, reins musculeux, tête fine,
Jarrets droits, ongles forts, pied sec, large poitrine,
Tous chiens ayant tété leur mère près du cœur.
Un homme devant eux s'enfuit à toutes jambes,
Il tient une arbalète ; à sa ceinture pend,
Cerclé d'or et d'étain un splendide olifant.
Le fuyard est léger, mais les chiens sont ingambes.

Derrière eux, à cheval, est un autre chasseur
En pourpoint de drap rouge, à la toque bizarre,
Sonnant à pleins poumons une telle fanfare,
Qu'assourdi le baron douta si ce veneur
N'avait pas le tonnerre au fond de la poitrine.
. . . . . .
Rien n'arrête homme et chiens, ni coteaux, ni ravine ;
Ils filent comme l'air; les rocs épouvantés
S'illuminent partout de subites clartés ;
Plongeant sur le vallon que traverse la chasse,
Le châtelain tremblant, la suit d'un œil hagard.
Horrible vision qui tour à tour s'efface,
Tour à tour reparaît. Tout à coup le fuyard
Par un brusque circuit rabattit sur lui-même,
Les pieds rouges de sang et d'effroi le front blême ;
Il gagnait le coteau quand devant lui soudain
Des squelettes hideux ont barré le chemin.
Il en paraît à gauche, il en paraît à droite ;
Nul moyen d'échapper. L'inconnu haletant
Sent des chiens affamés, l'haleine ardente et moîte,
Il tombe... Un hallali retentit et Satan
Saute à bas de cheval pour faire la curée.
Le baron dont le front se mouillait de sueur,
Qui jusqu'à cette nuit n'avait jamais eu peur,
S'écria : Jésus Dieu ! d'une voie atterrée.
A peine il avait dit qu'aussitôt chiens, cheval,
Fantômes, cavaliers dans les ombres du val
Disparurent sans bruit, et soudain face à face,
Seul il se trouve avec la victime ; autour d'eux
On n'entend que le flot murmurant de l'Audeux,
Et la plainte des bois où le vent glacé passe.
L'inconnu s'approcha du seigneur interdit,
Et d'une sourde voix en sanglottant lui dit :

Tu vois devant tes yeux, jeune homme, ton grand père,
Un chasseur comme toi, qui jadis sur la terre,
Hélas! persécuta les bêtes et les gens.
Où passaient mes piqueurs se desséchaient les champs;
Malheur au villageois surpris en braconnage!
Eut-il un père infirme ou des fils en bas-âge,
Il était attaché sur un cerf; mes limiers
Lançaient la double proie à travers les halliers
Sans trêve ni merci. Le cerf à la vesprée
Enfin tombait; alors je sonnais la curée,
Et, spectacle inouï, tu vas pâlir d'effroi,
Levriers et mâtins aussi cruels que moi,
Sous mes yeux dévoraient le vassal et la bête.
Cent de mes villageois subirent cette mort.
. . . . . .
Mais d'un Dieu méconnu la vengeance était prête;
Je mourus et depuis, ô justice du sort!
De mes vasseaux tués la troupe meurtrière,
Me chasse avec ma meute, hélas! la nuit entière;
J'ai beau fuir, ou pleurer, mes chiens et mes vasseaux
Me relancent par monts, me relancent par vaux.
Quand je tombe, Satan à la meute altérée
Jette en sonnant du cor mon cadavre en curée.
Que mon exemple, enfant, te serve de leçon;
Pardonne au braconnier, épargne la moisson;
Souviens-toi, devant Dieu, qu'un chrétien est ton frère.
. . . . . .
Soudain le vieux seigneur disparut, et de terre
Jaillit en pétillant un tourbillon de feu.
. . . . . .
Quand l'aube en souriant, parut dans le ciel bleu,
Les piqueurs effrayés retrouvèrent leur maître
Mais leurs yeux ne pouvaient vraiment le reconnaître;

Sa barbe et ses cheveux étaient devenus blancs ;
Dans la nuit il avait vieilli de cinquante ans.
. . . . . .
Il ne rentra jamais au château de ses pères ;
Il fit murer la porte et combler le fossé,
Mutiler son blason sur les murs séculaires
Pour que son propre nom à jamais effacé,
Ne laissât point de trace au souvenir de l'homme ;
Il partit pieds déchaux, en mendiant pour Rome ;
Revint absous, vendit son donjon et ses biens.
Avec l'argent paya la rançon des chrétiens,
Et là, dans le vallon, inculte et solitaire,
Où la chasse infernale avait jadis eût lieu,
Il fit édifier un vaste monastère ;
Le pape lui donna ce nom : La Grâce-Dieu.

ÉPIGRAMMES

Par le baron Charles de SAINT-JUAN.

J'ai lu le magnifique éloge
D'où naquit ta célébrité,
Mais, permets que je t'interroge,
Dis-moi, combien t'a-t-il coûté ?

—

Vous m'avez connu jeune et souvent corrigé,
J'étais bien sot alors. — Vous n'avez point changé.

—

Au Pinde, Lysidas a des talents divers :
Il fait des vers en prose et de la prose en vers.

—

Avec emphase, dans la ville,
Balourd dit qu'il descend des Francs ;
Mais, si nous en croyons les gens,
Balourd est un *franc* imbécille.

—

Contre moi, Chicaneau vient de plaider une heure,
Je l'en remercîrai, ma cause en est meilleure !

—

Vous dites que Jocko, si plein de vanité !
Devient impertinent, il l'a toujours été.

—

De Fierval la sincérité
Est réellement peu commune ;
Son cœur rempli de vérité,
Jamais n'en laisse échapper une.

—

Ce nouvel Harpagon ne prête ni ne donne,
Il reçoit de chacun et ne rend à personne.

—

Narcisse, à dix-huit ans, comme un sot débutait,
A trente il a tenu tout ce qu'il promettait.

—

Ce n'est qu'aux grands talents que s'attache l'envie,
Les tiens n'ont jamais pu réveiller ses serpents ;
Dans la foule ignoré, rien n'eut troublé ta vie
Si toi même n'avais fait rire à tes dépens.

—

A l'école vieilli, le pédant Trissotin,
Ne sait pas le français, mais il sait le latin !

—

La plume du savant dont vous lisez l'histoire,
Egale en pesanteur son énorme mâchoire !

—

Le docteur de notre village,
Docteur très-réputé, nous dit
Qu'abuser du camphre abrutit :
Damon en fait un grand usage !

—

Ce jeune fat, dont l'orgueil est extrême,
De tout est vide excepté de lui-même.

—

De la raison tu parles au rebours,
Aussi, docteur, on rit de tes discours.

—

Vous vous moquez du pauvre Arçot,
Dont la parole est doucereuse ;
Sa mine dit qu'il est un sot,
Et sa mine n'est point trompeuse.

—

SUR MONSIEUR DE...

Les lectures spirituelles
Dont chaque jour, il se nourrit,
Bien qu'édifiantes et belles,
Ne lui donnent pas plus d'esprit.

—

Que Dorilas est content de lui-même,
Qu'il est heureux ! Ravi de ce qu'il dit,
Sur le papier avec un soin extrême,
Il en prend note et soudain s'applaudit.

—

A L'AVOCAT BRAILLARD.

Ta voix fait ici tout trembler,
Il semble entendre le tonnerre ;
Si l'on t'a payé pour parler,
Moi, je te paîrai pour te taire.

—

SUR UN NOUVEL ENRICHI.

De Jacqueline et de Grospierre
Dans ce village tu naquis,
Dis-moi donc, orgueilleux *Tufière*,
D'où viennent tes airs de marquis?

—

Didot annonce un essai de ta lyre,
Que le vend-il? — Je te l'offre mon cher,
Mais seulement, il te faudra le lire ;
— A ce prix là, je le trouve bien cher.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 29 janvier 1859.

Discours de M. le président..... 1
Fables et contes, par M. Alexandre de Saint-Juan .. 24
Rapport sur les travaux de l'année, par M Pérennès, secrétaire perpétuel 33
Poésies, par M. Aug. Dusillet..... 56
Un chapitre de notre histoire burgonde, par M. le vicomte Chiflet..... 65
Discours de réception de M. le docteur Martin 86
Pièces de vers, par M. Viancin..... 99
De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon, par le docteur Druhen aîné, professeur à l'Ecole de médecine..... 109
Pièces de vers, par M. Alex. de Saint-Juan..... 167
Epigrammes, par le baron Charles de Saint-Juan ... 173

FIN.

Besançon.— Dodivers et Cᵉ, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

ERRATA.

Page 135, ligne 5, *au lieu de* sociétés, *lisez :* commerçants.

Page 139, ligne 3, *au lieu de* 27,000 fr., *lisez :* 17,000 fr.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 24 août 1859.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

BESANÇON,
DODIVERS ET C^ie^, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE
Grande-Rue, 42

1860

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1859.

Président annuel, M. TRIPARD.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

proclamant le nouveau pensionnaire SUARD.

MESSIEURS,

C'est un beau jour pour l'Académie, celui qui réveille en nous la pensée de M^me^ Suard et nous donne le privilége de nommer le candidat le plus digne de la pension qu'elle a instituée. Il nous est cher, parce qu'il rappelle l'homme illustre qui a inspiré le bienfait, la femme distinguée qui a eu la gloire de le fonder.

D'où vient la pensée de cette institution, c'est la jeunesse de M. Suard qui nous l'apprend. M. Suard est né dans l'enceinte de l'école de droit de Besançon, où son père avait un emploi. Diriger son éducation de manière

à le conduire aux cours de cette école, fut toute l'ambition du père; s'il y réussit, sa joie ne fut pas sans amertume, et ses espérances sans repentir.

Le jeune élève de l'école de droit secondait, par le travail, les vœux paternels. Son caractère était ferme et son cœur au niveau de son intelligence. Un soir, avec un ami de l'école, il rencontre des officiers de la garnison; des propos s'engagent, une provocation les suit, c'est assez; un duel est arrêté entre son ami et l'un des officiers. Le ciel était obscur, les témoins étaient sur place, impatients d'en venir aux mains, les jeunes champions s'arrêtent sous l'arc qui reliait le collége de Granvelle à l'église de Saint-Maurice et, sans plus de façon, se battent à la lueur douteuse d'une lampe. Le sang coule, l'officier est tué. Une patrouille attirée par le bruit, met en fuite le vainqueur et les témoins; mais le jeune Suard a été reconnu, il est bientôt arrêté.

Le lendemain toute la ville est en émoi, car l'officier tué, c'est le neveu, l'unique héritier du ministre de la guerre. Des poursuites sont dirigées contre Suard, témoin malheureux du duel. Il sait celui qui a tué l'officier; on veut en connaître le nom, lui arracher son secret. C'était en 1750, il n'avait encore que dix-huit ans. Suard refuse de trahir son ami; soumis à la question, il résiste courageusement aux épreuves. Alors on lui met les fers aux pieds et on le rejette dans la prison. Quinze jours s'écoulent, on renouvelle la question, puis il résiste encore; comme on lui remet les fers aux pieds, il tend ses mains vers le magistrat en lui disant : Mettez-les aux fers! Ce mot ébranle le magistrat. Biccaria n'avait point

encore écrit son livre *Des Délits et des Peines*, le cri de réformes dans la législation criminelle commençait à peine, cependant Suard ne fut plus soumis à la question et le Parlement déjà prenait parti pour lui. Le gouverneur le fit alors transporter à l'île Sainte-Marguerite, là même où avait été renfermé le mystérieux personnage du masque de fer.

L'élève en droit, dans cette détention solitaire, manquait de livres, à force d'efforts il parvint à obtenir le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle. Il le lut et relut pendant treize mois, il le lisait et méditait encore quand enfin sonna l'heure de la délivrance. Rendu à la liberté, son prochain retour fut bientôt connu à Besançon et l'Université se rendit en corps à la rencontre de son enfant pour honorer en lui l'héroïsme de l'amitié. Des discours furent prononcés, des chants de joie retentirent, et le jeune homme de vingt ans rentra à Besançon comme un triomphateur.

Les jours de joie passent rapides comme la tempête, et l'homme rentré dans le calme de la vie privée y retrouve bientôt les difficultés et les angoisses monotones de la vie. Un temps précieux avait été perdu loin de l'école de droit, l'étude de Bayle l'avait initié à un art nouveau, la critique littéraire. De vagues pensées agitaient sa jeune âme ; Besançon ne pouvait plus lui suffire, un instinct secret le conduisit à Paris.

Que peut faire à Paris un jeune et pauvre franc-comtois? Il ne sait ni solliciter, ni intriguer, ni conspirer, il travaillera ; mais si une main amie ne vient le guider, son labeur sera vain et les jours menaçants de la misère

l'auront bientôt accablé. Suard étudiait et s'épuisait en travaux improductifs, lorsqu'il rencontra, dans l'hôtel même qu'il habitait, un homme du midi, au cœur ardent, plein d'esprit et de ressources, l'abbé Arnaud. Ils se convinrent par leurs contrastes et leur union produisit bientôt une de ces fortes amitiés dont les liens ne se brisent que par la mort.

Ils fondent entre eux un journal étranger, une sorte de revue critique de la littérature étrangère qui excita l'attention des savants, mais bien peu la sympathie du public. Le journal fut malheureux, il tomba. Les études de littératures comparées n'étaient point encore entrées dans le goût du public. Il fallut donc renoncer à cette tentative prématurée mais non sans gloire, puisqu'elle a ouvert un champ nouveau à la critique littéraire et préparé les Essais de Chateaubriand et le livre si décisif de M^me^ de Staël, sur l'Allemagne.

Suard s'obstine au travail et lutte courageusement. Déjà un premier pas est fait, son nom a été remarqué; il ne lui manque qu'un théâtre plus heureux pour le rendre illustre. Panckouke fut chargé de le lui offrir, en lui proposant la rédaction de la *Gazette de France*. Ce fut là que Suard conquit sa réputation. Il y obtint un succès complet et y recueillit les premiers bénéfices de la gloire. Sur les conseils de Buffon, Panckouke offrit à Suard la main de sa sœur, femme distinguée déjà par ses talents littéraires, et 100,000 livres de dot. M. Suard accepta une proposition si flatteuse qui ouvrait à son cœur la carrière du bonheur. Versé dans la littérature anglaise, ami de Hume, il partit pour l'Ecosse pour aller

rendre hommage à Robertson, auteur de l'histoire de Charles-Quint qu'il voulait traduire. Sa traduction eut un plein succès et fut agréée par l'auteur. Elle lui ouvrit les portes de l'Académie française, en 1772, avec l'abbé Delille. Son existence ne fut troublée que par la Révolution. Proscrit, il se réfugia à Genève où il retrouva chez M. Neker une hospitalité toujours généreuse. Là se rencontraient les hommes de lettres les plus illustres et parmi eux, celle qui devait donner aux lettres le plus d'éclat, M^me^ de Staël.

Après le 9 thermidor, M. Suard rentra à Paris. Sa conduite et ses œuvres lui avaient acquis une grande position. Il était un des rares demeurants du siècle. Le charme de ses conversations lui ouvrait tous les salons, le sien était fréquenté par les hommes les plus illustres. Les étrangers tenaient à honneur d'y être reçus. Ses portes étaient ouvertes à tous les Franc-comtois. Il leur tendait une main généreuse, les aidait de son expérience et de son cœur. Les quelques mécomptes qu'il rencontra dans cette facilité de vivre avec ses compatriotes ne le dégoutèrent jamais, et il fut dévoué à sa ville et à sa province, comme à la patrie, jusqu'à la mort.

Lorsque M^me^ de Staël ouvrit ses salons à Paris, il y fut appelé comme un ancien ami; il en était un des plus piquants ornements. C'est dans ce groupe des hommes d'élite qu'il passa la plus douce partie de sa vieillesse. Il fut un des premiers protecteurs de M^lle^ de Meulan et de M. Guizot, et ne fut point étranger à l'union de ces jeunes talents. Il encouragea tous ces hommes divers qu'une pensée commune réunissait dans les salons de

Mme de Staël et qui devaient un jour jeter tant d'éclat sur la France. Il était l'oracle de l'Académie, il en devint le secrétaire perpétuel.

Arrivé au sommet de la fortune et de la gloire, l'homme aime à se rappeler quelles ont été les épreuves, les angoisses de sa première existence. M. Suard aimait à les redire à sa femme bien-aimée et à lui marquer le point où la fortune manque à la jeunesse et où le plus heureux talent, faute de guide et d'appui, peut tomber. Cette pensée souvent répétée, s'est gravée dans le cœur de Mme Suard, et lorsqu'elle a voulu consacrer parmi nous le souvenir de celui qu'elle avait tant aimé, elle a pensé qu'elle pouvait le représenter, tel qu'il était vivant, la main toujours tendue pour aider les jeunes talents de son pays natal. C'est la pose que lui eut donnée un statuaire. Sa veuve a préféré conserver son souvenir, par la perpétuité d'un bienfait, plutôt que par la froide et stérile reproduction du bronze : *ære perennius*. En nous léguant le portrait de M. Suard, elle conservait parmi nous les traits de sa figure, et par l'institution de la pension, les traits plus expressifs de son cœur. Cela est moins théâtral mais plus chrétien, c'est toute la pensée du testament. Permettez-moi de vous en rappeler les termes :

« Je veux accomplir le vœu de celui à qui j'ai dû » tout mon bonheur sur la terre, et à qui je dois après » l'avoir perdu, les douceurs que peut encore me donner » l'existence. J'ai l'intime persuasion d'après une con- » versation que j'ai eue avec M. Suard, peu de temps » avant cette triste séparation, que, devant aux lettres

» autant de jouissances que de considération, ne devant » sa fortune qu'à lui même, et n'ayant, comme moi, » que des parents dans l'aisance, j'ai l'intime conviction » qu'il eût laissé après lui, si je l'eusse précédé dans la » tombe, un revenu perpétuel à l'Académie de Besan- » çon, lieu de sa naissance...

» J'ai consulté, dans une chose aussi importante à la » consolation du reste de ma vie, plusieurs personnes » qui m'ont fait penser que rien ne contribuerait davan- » tage à honorer le nom si cher de M. Suard, que de » tendre une main secourable à ceux de ses jeunes com- » patriotes qui, voulant marcher sur ses traces, seraient » condamnés à subir de rudes épreuves; j'ai cru que » l'ame si noble, si douce, si bienveillante de mon ami, » sourirait au projet que j'ai adopté d'aider les premiers » pas de ces dignes et vertueux jeunes gens au début de » leur studieuse carrière.

» Je veux, en conséquence, que sur mes premiers » capitaux disponibles, immédiatement après ma mort, » il soit acheté une rente sur l'Etat, cinq pour cent, de » quinze cents francs, qui sera immatriculée au nom de » l'Académie de Besançon.

» La jouissance en sera donnée, pour trois années » consécutives, à celui des jeunes gens du département » du Doubs qui, au jugement de l'Académie de Besan- » çon, aura été reconnu pour montrer les plus heureuses » dispositions, soit pour la carrière des lettres ou des » sciences, soit pour l'étude du droit ou de la médecine.

» Cette rente sera appelée la *pension Suard*.

» J'aime à penser que la ville de Besançon y trouvera

» un nouveau motif de chérir et vénérer la mémoire » d'un de ses plus honorables citoyens.

» Je veux que le portrait de M. Suard, qui sera envoyé » à l'Académie, après mon décès, soit montré au jeune » homme qui aura mérité son bienfait.

» L'adoption de ce projet m'a saisie d'une joie cé- » leste, qui, je l'espère, se prolongera dans l'éternité. »

Donnons satisfaction à ce noble cœur, à cette touchante inspiration, en continuant sa pensée, en soutenant son œuvre, en lui donnant une génération de jeunes talents dignes de la saisir encore de cette joie céleste, qu'elle a ressentie sur la terre et que ses vertus déjà lui ont assurée dans l'éternité.

Avant de vous parler des jeunes candidats, je dois vous rappeler que celui que vous avez nommé il y a trois ans, M. Contejean, a continué ses travaux géologiques et sérieusement utilisé la pension que vous lui aviez accordée. J'en ai la preuve dans cette thèse savante qu'il vient de soutenir devant la Faculté des sciences de Besançon, qui lui a conféré le grade de docteur ès-sciences naturelles. Sa thèse embrasse deux parties distinctes, mais qui au fond se réunissent par des liens nécessaires, la première de géologie, la seconde de zoologie. La première est concentrée sur l'étude comparée des terrains des environs de Montbéliard. Après une analyse exacte et minutieuse de ces terrains, il a cru pouvoir conclure une synthèse générale qui donne un caractère élevé à ses travaux; il l'a fait sans idée systématique préconçue. « J'ai agi, dit-il, absolument comme si rien n'avait été fait avant moi; j'ai décrit ce que j'ai vu, et,

j'ose le dire, ce qui existe, sans me préoccuper aucunement de donner à mes divisions une régularité et une symétrie qui n'est pas dans la nature. » La partie zoologique comprend une étude approfondie sur les débris organiques des animaux fossiles. Il pense avoir découvert cent quarante-quatre espèces, recueillies dans les environs de Montbéliard, qui sont absolument nouvelles. Leur classement et leur description font une des parties importantes de sa thèse. Cette simple indication doit vous suffire, Messieurs, pour vous faire comprendre toute l'étendue de ses travaux et toutes les espérances que de si consciencieuses études donnent à la science.

C'est ce jeune savant qu'il s'agit aujourd'hui de remplacer. Trois candidats se présentent.

Le premier, jeune homme de dix-neuf ans, est maître d'études; il a un frère à l'école Saint-Cyr; un autre plus jeune est encore au collége. Il se préparait pour l'école normale supérieure, section des sciences mathématiques; mais il a dû suspendre ses travaux pour prendre les charges de maître d'études, afin de laisser à sa mère les moyens de soutenir ses deux autres frères. Sa fortune est très faible, son père est mort, et il invoque les souvenirs d'un grand-oncle, le célèbre abbé Jantet, pour se recommander à l'Académie. Ce nom est en effet populaire en Franche-Comté. Celui qui a formé le général Bernard, donné des leçons à Napoléon, à Auxonne, et créé une pépinière de mathématiciens dans la province, mérite les égards de l'Académie et lui inspire un vif intérêt pour ses petits-neveux. Mais l'Académie a considéré cependant que les titres de son neveu n'étaient

pas suffisants. L'école normale supérieure à laquelle il se destine est gratuite; l'Etat faisant pour ceux qui y sont admis un avantage analogue au bienfait de Mme Suard, il a paru à votre commission que l'on ne devait point cumuler sur une même tête deux notables gratifications. Les fonctions de maître d'études assurent une convenable existence au jeune homme, et bien loin d'être un obstacle à la continuation de ses études, en sont un stimulant et un moyen. Ce candidat est jeune et a plusieurs années encore pour se présenter à l'école normale. En lui donnant la pension, vous auriez peut-être hâté son entrée à l'école; en la lui refusant, vous ne lui en fermez pas les portes; c'est à peine s'il peut en éprouver des retards. Ces considérations vous ont déterminé à l'écarter de votre choix.

Le second candidat est un élève en médecine, et fils d'un médecin distingué de nos montagnes. Il est bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences. Il a obtenu des succès brillants au collége Saint François-Xavier. Il a pris à l'école de médecine sa dixième inscription, et il lui reste à en compléter le nombre par deux ans d'études dans une faculté, avec cinq examens et la thèse de docteur. Ce jeune homme paraît doué de vives aptitudes pour la chimie. Voici comment il s'en exprime lui-même : « De » toutes les sciences auxquelles la médecine donne la » main, de toutes celles qui appuient sa marche et éclai- » rent ses pas, aucune n'a pour moi plus d'attrait que » la chimie. Ça été jusqu'ici mon étude favorite; j'ai » pour elle non seulement un goût, mais une sorte de » passion; et elle m'a valu maintes contrariétés alors

» que, m'y attachant trop exclusivement, je négligeais » d'autres études. J'aimerais à l'étudier sous les yeux » des grands maîtres, à surprendre les secrets dans leurs » laboratoires, à m'essayer moi-même dans cette science. » Qui sait? Peut-être mes efforts seraient-ils couronnés » de succès; peut être, à force d'avoir aimé et étudié » la chimie, deviendrais je chimiste à mon tour? Alors, » à vous, Messieurs, en reviendrait tout l'honneur, à » vous qui, m'ayant mis dans les conditions d'un travail » fructueux, m'auriez préparé cet avenir. » Belles et nobles paroles, et la commission aurait pu se laisser entraîner, si elle ne s'était assurée que le défaut de la pension n'arrêtera point le jeune homme dans sa carrière, et qu'il trouvera dans l'énergie même de sa passion pour la chimie et dans le dévouement intelligent de son père les moyens de conduire à bonne fin une vocation si recommandable. C'est pourquoi ce jeune homme n'a pas été élu.

Le troisième candidat est le jeune Curasson, reçu bachelier ès-lettres à Besançon dès le 4 décembre 1857; il est arrêté dans sa carrière faute de ressources pour suivre sa vocation. Depuis cette époque, il a utilisé son temps en donnant plus de développement à ses études littéraires et en les fortifiant par des études parallèles dans le domaine des sciences, ce qui l'a conduit au baccalauréat ès-sciences. Cette étude plus large et plus approfondie le prépare merveilleusement pour l'école de droit, où il voudrait se rendre. Son vœu serait de réparer, par un travail sans relâche, les désastres de sa famille, qui l'ont subitement précipitée du haut d'une

grande fortune et condamnée à vivre dans la gêne et le travail. Son nom lui trace sa carrière, c'est celle du barreau. Son aïeul en a été un des représentants les plus nobles et les plus fermes. Sa science était sûre et vaste, son jugement exquis, sa logique ferme, impitoyable; au milieu de ses vastes travaux, il trouvait le temps de s'occuper des lettres et de l'histoire, et apportait dans cette assemblée, dont il était membre et dont il fut président, des essais remarquables sur les plus grandes questions historiques de notre époque. Il fut le premier commentateur du Code forestier, et son livre, en deux volumes, est resté comme une œuvre de méthode, de principes et de science exacte et profonde. La loi de 1838, sur les justices de paix, le décida à publier un commentaire de cette loi. Deux volumes parurent presque aussitôt. Le travail fut rapide, mais c'était l'œuvre d'une science consommée, et qui n'avait point attendu la loi pour se pénétrer de tous les principes qu'elle venait de fixer. Le second volume, sur les actions possessoires, est une œuvre de maître. Personne avant lui n'avait si bien éclairé cette partie difficile et importante de la science du droit. Il a fait oublier le livre si justement populaire de l'illustre premier président Hanrion de Pansey. C'est là son plus bel éloge. Ce n'était point assez, son nom devait s'associer à celui de notre grand jurisconsulte Proudhon. La seconde partie du célèbre *Traité de l'usufruit et des droits d'usage* de M. Proudhon, publiée avant la promulgation du Code forestier, ne se trouvait plus en rapport avec la législation lorsque parut la loi forestière. Il fallut mettre ce livre en harmonie avec la

loi ; on ne trouva point de jurisconsultes plus dignes que M. Curasson pour remplir cette difficile mission. Il dut remanier toute cette matière, en changer la distribution tout en respectant l'œuvre du maître, de manière à l'adapter aux exigences de la loi nouvelle. Il fut peut-être trop radical dans la réforme ; mais ce qui est certain, c'est que l'ensemble de son travail atteste un grand tact et un profond jugement. Ses observations, qui font une partie essentielle des trois volumes, font voir combien M. Curasson s'était préoccupé des grands travaux historiques de MM. Guizot et Augustin Thierry. Il s'en empare, il se les approprie, et à leur aide combat victorieusement la vieille école historique à laquelle appartenait M. Proudhon. Il ne se contente pas d'une simple étude théorique, il montre l'influence de ces découvertes dans les questions pratiques, se sépare ainsi de son maître sur une série de questions, et entraîne avec lui la jurisprudence. S'il n'est pas un jurisconsulte de premier ordre comme Toullier, Merlin, Proudhon et Troplong, il les suit de près, et son nom fait autorité dans toutes les cours de l'Empire, même à la cour de cassation. Voilà une de nos gloires les plus pures, voilà le modèle que nous proposons à son petit-fils. Jamais le pays n'a rien fait pour la mémoire de Curasson ; il nous présente aujourd'hui son petit-fils héritier de son bon sens, mais non de sa fortune, condamné à recommencer le labeur ingrat d'une pénible carrière, et il vous demande de tendre à ce jeune homme une main qu'il ne refusa jamais à la jeunesse studieuse de son pays.

Le jeune Curasson remplit toutes les conditions voulues

par Mme Suard. Il montre des aptitudes remarquables pour la science du droit; il est bachelier ès-lettres depuis deux ans, il fortifie ses premières études, il les agrandit en s'occupant des sciences et en se faisant recevoir bachelier dans cet ordre; il est pauvre, il est petit-fils d'un homme de lettres; si jamais la pensée de Mme Suard a dû être satisfaite, c'est le jour où vous fut présenté un nom déjà illustre, mais malheureux, et qui appartient à la famille des littérateurs. Ces considérations ont déterminé votre choix, et vous avez nommé M. Curasson.

M. Curasson fils est donc titulaire de la pension Suard pour les trois années qui vont suivre.

Dans cette circonstance solennelle, le testament de Mme Suard veut que le portrait de M. Suard soit montré à celui qui aura mérité son bienfait. Elevez donc vos regards, jeune homme, contemplez cette noble figure, rappelez-vous que lui aussi, en quittant cette ville, il était destitué des biens de la fortune. Son nom était inconnu, il l'a élevé, il l'a placé parmi les plus illustres dans les lettres, parmi les plus respectés dans le monde. Son nom est vénéré parmi nous comme celui d'un bienfaiteur. Voilà le modèle qui vous est proposé. Marchez sur ses traces. Marchez aussi sur les traces de votre aïeul, ayez comme lui l'amour du vrai, la passion du bien, le culte du droit. Armez-vous de la même patience au travail, inspirez-vous de ses écrits, de ses pensées, et, fortifié par ces nobles exercices qui ont illustré votre aïeul, vous reviendrez parmi nous, non point comme un soldat désarmé, mais comme un chevalier armé de toutes pièces, prêt à soutenir l'honneur de son nom.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. le président CLERC.

Messieurs,

La tâche de votre rapporteur est, cette année, simple et facile. Vous avez eu le regret d'écarter du concours l'histoire de l'abbaye de Gigny qui vous avait été adressée. Cet ouvrage est imprimé et le nom de l'auteur est connu, double circonstance qu'ont prévue vos règlements trop précis pour recevoir une exception, quelque honorable que soit le concurrent qui sollicite vos suffrages.

Port Abucinus *et ses environs*, tel est le titre de l'unique mémoire dont nous ayions à vous entretenir.

Les savants sont d'accord à reconnaître dans ce lieu (*Port-sur-Saône*), centre commercial fréquenté sous les Césars, ville de Séquanie demeurée debout après les désastres des quatrième et cinquième siècles, et mentionnée comme telle dans la notice des Gaules rédigée vers le temps d'Honorius.

Au surplus, ne vous y trompez pas; ce nom n'est ici qu'un passe-port. La bourgade séquanienne ne tient presque aucune place dans le travail du concurrent.

Le sujet véritable est ailleurs, il est surtout dans la vallée du *Creuseil* située à quelques kilomètres de Port-sur-Saône. L'auteur raconte comment un jour, parcourant la route romaine de cette ville à Langres, il remarqua avec surprise des deux côtés du chemin, entre Arbecey et Purgerot, des lignes étroites de pierres se prolongeant sur une longue étendue, à travers la forêt, au milieu de nombreux tumulus semés au voisinage.

Dans le mémoire, la vallée du *Creuseil* où se rencontrent ces lignes et ces tumulus est décrite avec soin : C'est un centre de routes romaines ; quelques-unes étaient déjà connues, d'autres sont signalées pour la première fois.

L'auteur recherche avec un vif intérêt dans un grand nombre de pages l'époque de ces tombeaux et la destination de ces lignes de pierres, puis il termine son mémoire par une étude complète du chatelard de ***Purgerot***, retranchement curieux, refuge fortifié des populations du pays, dans les terribles invasions des troisième et quatrième siècles.

Remontant le cours des siècles, le concurrent fait les plus grands efforts pour découvrir le siècle auquel il faut attribuer ces *tumulus* et ces lignes d'antique origine. Il les croit de l'époque celtique, tout en avouant que les tombeaux qu'il a fouillés ne lui ont rendu de débris d'aucune sorte. Privé de ce moyen d'investigation, le concurrent prend une autre voie, celle du raisonnement et des analogies, et arrivé à cette conclusion que le *Creuseil*, où tant de routes aboutissent, était un lieu de haute importance, consacré au culte, à la législation, à la jus-

tice, au commerce, le rendez-vous des tribus gauloises du voisinage, à une époque antérieure à la domination romaine.

Si cette conclusion était démontrée, le sujet, modeste et secondaire en apparence, prendrait une véritable grandeur, et le mémoire offrirait un intérêt sérieux pour la science. Mais ces questions demeureront longtemps encore à l'état d'étude. Vous le savez, Messieurs; ce n'est que depuis quelques années qu'on a remarqué sur notre sol, et en plusieurs endroits fort distants les uns des autres, ces lignes étranges. Ce qui paraît vrai, en général, c'est qu'elles n'ont pas été tracées dans un but de défense militaire. Leur peu d'élévation sur un très long parcours, leur multiplicité dans certains lieux où elles se rencontrent, leur situation sur des terrains parfois en pente et facilement accessibles, ne permettent pas d'y voir des boulevards et des retranchements. Les *vallum* des camps antiques ont un tout autre aspect.

D'autre part, on les trouve d'ordinaire au voisinage des *tumulus*, qu'elles enferment parfois dans une sorte d'enceinte. Y a-t-il dans ces lignes une idée religieuse, et les Gaulois, pleins des grandes pensées de l'immortalité de l'âme, ont-ils voulu par-là avertir l'homme, errant dans ces campagnes ou ces vastes forêts, qu'il approchait d'un lieu consacré par la cendre des morts.

La science n'a point encore prononcé sur ces questions, et elle ne peut arriver à les résoudre que par la lente observation des faits. Jusque-là sa mission est de les recueillir, de les enregistrer, de les comparer entre

eux, soit dans la même province, soit dans les différentes contrées de l'ancienne Gaule.

Sous ce rapport le mémoire, qui a pour titre PORT ABUCINUS *et ses environs,* rentre dans ce cercle d'observation et d'étude. L'auteur a fait preuve de travail et d'amour de l'antiquité; les citations nombreuses dont il a enrichi son mémoire prouvent qu'il connaît les sources de la science moderne et qu'il les a consultées avec fruit. Vous n'avez pas trop insisté sur certaines étymologies un peu hasardeuses, et voulant reconnaître les efforts heureux de l'auteur et les nouveaux services qu'il peut rendre en suivant la même carrière, vous avez décidé, comme votre commission vous le proposait, qu'il lui serait accordé une mention honorable et une médaille d'encouragement.

A la suite de ce rapport, M. le Président ayant ouvert le billet cacheté, joint à l'ouvrage, dont il venait d'être rendu compte, a proclamé comme auteur du mémoire sur *Port Abucinus*, M. l'abbé Coudriet, professeur au collége de Saint-François-Xavier,

PIÈCES DE VERS

Par M. Alexandre de SAINT-JUAN.

EPITRE FAMILIÈRE

A MON AMI Armand BARTHET.

LA VIE AUX CHAMPS.

Qui terre a
Guerre a.

Du rêve que tu caressas,
De la blanche maison à la verte croisée,
A la façade au levant tapissée
D'un long rideau de chasselas,
Du boulingrin et du cottage
Aux joyeux bosquets de lilas,
Assez rapprochés du village,
Sans en avoir les embarras:
De tout cela je suis seigneur et maître
T'écrivais-je un beau jour, il t'en souvient peut-être,
Dans mon ravissement de nouveau campagnard,
J'avais même ajouté, viens Armand, sans retard;
Mais aujourd'hui, *caro mio*, je me rétracte,
Du drame villageois je n'avais lu qu'un acte;
Loin des méchants et des soucis
Et de l'envie

Elève des moineaux pour Barine ou Lesbie ;
Si tu veux vivre en paix, crois moi, reste à Paris.
L'Eldorado, s'il est sur terre,
N'existe plus dans les champêtres lieux,
Oui tu croyais, et c'est ce qui t'aura su plaire,
Que la campagne est un charmant parterre,
Où toujours luit un soleil radieux,
Où l'or du blé se mêle au carmin des bruyères,
Et l'argent des ruisseaux au vert des bois ombreux :
Détrompe-toi, sur douze il est six mois neigeux,
Deux autres sont brûlés des feux caniculaires,
Le reste sombre ou pluvieux.
L'automne et le printemps, on ne les connaît guères
Que pour des mythes captieux
Chantés jadis par les poëtes ;
Durant les chaudes nuits d'été
Les grenouilles sortant de leurs vertes retraites
S'entendent plus que les fauvettes
Et le rossignol si vanté.
A l'entour des courtils moroses,
Où dort un égout empesté,
Il est plus de chardons épineux que de roses.
Quant aux hommes, ils sont à l'avenant des lieux.
On n'y rencontre plus de bergers, de bergères,
Jupons roses, juste-au-corps bleus,
Type impossible et gracieux
Peint et chanté par nos aïeux.
Florian le musqué, la tendre Deshoulières
Reculeraient épouvantés
Au seul aspect de nos moutons crottés.
Que diraient-ils s'ils entendaient un maire,
En gros sabots, sur un fumier monté,
Pérorer sur l'autorité !

Le pauvre chevalier se serait alité,
Quant au nom de l'égalité,
Par un manœuvre atrabilaire,
Exigeant deux fois son salaire,
Chaque quinzaine il se fût vu cité,
Devant un juge redouté,
Dont l'auditoire populaire
Ecorche le français autant que l'équité.
D'autres ennuis encore, ô bon propriétaire!
Te feront regretter la native cité.
Au fond du clos un arbre est-il planté,
Et déjà sourit-il dans sa sève première
Aux soins nombreux du jardinier flatté,
D'un espoir dûment mérité,
Enfiévré par la gourmandise,
Quand la nuit tombe, un féroce gamin,
Brise l'arbre, honneur du jardin,
Pour avaler une cerise;
Tandis qu'un pétulant poulain,
Franchissant des barrières vaines,
Impunément vient brouter les verveines
Ou les broyer sous ses sabots.
Mais n'as-tu pas un mont avec trois cents journaux,
Me dis-tu, tout peuplé de lièvres, de perdreaux?
Dès le matin j'irais y conduire une meute;
Dans ta forêt de pins je ferais une émeute.
Aurais-tu pu, mon cher, par hasard oublier
Combien je chassais peu quand j'étais écolier?
Je suis toujours le même; un mur, un rien m'arrête,
Différent en tout point de Viennet le poëte
Qui, malgré les hivers sur son front entassés,
Franchit sans un bâton les plus larges fossés.
Aux bêtes comme aux gens, je laisse leurs domaines,

Je fais plus, je poursuis les tendeurs de réseaux ;
Rien n'est triste pour moi comme un bois sans oiseaux ;
Je plante exprès pour eux sorbiers aux rouges graines,
Génévriers et thyns, et chez moi c'est un deuil
Quand j'apprends le trépas d'un merle ou d'un bouvreuil.
Trop souvent ce chagrin m'arrive,
De gais collégiens, la troupe alerte et vive,
Quand vient septembre, accourt : l'escadron redouté
Jonche de lièvres morts mon bois ensanglanté
Sous les yeux de l'autorité
De mon vieux garde à la jambe avinée.
Tu m'objectes ; — le soir compense la journée,
Et tu dois commencer une vague tournée
A travers les sentiers de tes vergers heureux ;
Car c'est l'heure sainte et choisie
Où chaque fleur exhale l'ambroisie,
Où les arbres parlent entre eux.
— Hélas ! comment songer à ces choses aimables ?
Les ivrognes locaux ont déserté les tables,
Hurlant à plein gosier une obscène chanson,
Dont les temps sont marqués à grands coups de bâton,
On crie à l'assassin, — au meurtre, — le sang coule ;
Les dormeurs réveillés alors sortent en foule ;
Pour saisir le coupable habile à déloger,
On escalade, on prend d'assaut mon cher verger ;
Adieu gazons et plates-bandes,
Adieu rosiers, adieu lavandes.
Des défenseurs de l'ordre, alors les rudes bandes,
Surpassant les hauts faits des Vandales, des Goths,
N'épargnent rien, brisant et massifs et vitraux.
Si par hasard, avec quelques gros mots,
Je requiers le garde champêtre,
L'agreste agent, amateur de repos,

Tout simplement m'enverra paître,
Ajoutant d'un ton aigre-doux :
La terre porte bien les loups.
Mais insistè-je afin que justice soit faite,
Ah ! mon Dieu, c'est encore envenimer le mal,
Le conseil de céans, avec le maire en tête,
Au parquet porte une requête
Où je suis accusé d'être anti-social
Et de vouloir rétablir au village
Dîme, corvée, avec le droit de *maritage*,
Enfin, tout l'attirail du vieux temps féodal.

Heureux si, d'un ton pathétique,
Un magistrat devant le tribunal
Cédant, quoique à regret, à la clameur publique,
De par la Constitution,
Me déclarant chef d'une faction,
Ne conclut contre moi que huit jours de prison,
Pour me donner l'occasion
De méditer, en temps utile,
L'homme des champs célébré par Delille.
Or, après ce récit exempt de fiction
Catulle osera-t-il, dis moi, quitter la ville ?

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. J. DRUHEN aîné,
PROFESSEUR A L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

MESSIEURS,

Organe de votre commission d'économie politique, je viens vous rendre compte du concours que vous avez ouvert sur la question de l'horlogerie, l'une des plus actuelles et des plus vitales pour la ville de Besançon et pour plusieurs départements de l'Est de la France.

Il y a, en effet, peu d'industries qui offrent plus de perspectives intéressantes que l'horlogerie? Ses produits se recommandent aux artistes comme objets d'art d'une perfection vraiment admirable; ils intéressent l'économiste par la part qu'ils prennent au mouvement général de l'industrie et du commerce et par le contingent qu'ils apportent à la fortune publique. Enfin, pourquoi le dissimuler, par les mœurs des horlogers assez excentriques pour être remarquées à Besançon, ils sont pour le moraliste une source d'observations dont nul ne saurait contester la portée.

La question proposée était celle-ci : *De l'horlogerie, de son influence et de son avenir.*

Quatre mémoires ont répondu à votre appel et ce petit nombre ne vous a pas surpris. Si l'horlogerie est aujourd'hui une industrie française, elle est avant tout une industrie franc-comtoise, et la ville de Besançon pouvait seule fournir les éléments nécessaires à son étude.

L'un de ces mémoires, le n° 3 (il est sans épigraphe), inspiré par des sentiments honorables, contient des aperçus moraux et économiques écrits dans un excellent esprit, mais les limites par trop restreintes que l'auteur a données à son cadre l'ont fait passer trop légèrement sur le côté industriel et moral de la question et négliger complètement la partie historique. Cette abstention est fort regrettable, car elle imprime à ce travail un cachet d'infériorité que le reste de l'ouvrage ne peut effacer.

Ses trois concurrents ont au contraire, plus ou moins, considéré les différents aspects de la question, mais le côté historique que le précédent a passé sous silence semble avoir été un des objets principaux de leur travail.

Le mémoire n° 1, qui a pour épigraphe le mot *laborare*, est un peu froid; le récit souvent incomplet est en général trop concis, et votre commission lui reproche des négligences de style que l'auteur aurait pu facilement effacer, à en juger, du moins, par quelques pages qui montrent de sa part un certain mérite littéraire. Mais, malgré ces défauts, il est facile de reconnaître que l'auteur a étudié consciencieusement la question, qu'il connaît convenablement l'histoire de l'horlogerie, qu'il a donné aux faits principaux ce cachet

d'exactitude et de sincérité qu'on devrait toujours rencontrer dans les travaux de ce genre, et que si ses recherches sur les résultats de l'horlogerie en Franche-Comté n'offrent pas le complément désirable, elles ne présentent pas moins un mérite réel dont il faut lui tenir compte.

Le n° 2, qui porte pour épigraphe ces deux vers de Victor Hugo :

Hélas ! que fais-tu donc ô Rabbe, ô mon ami,
Sévère historien, dans la tombe endormi.

a des qualités et des défauts opposés au précédent. Il est écrit à un point de vue trop exclusif, et l'on aimerait à rencontrer dans sa partie historique la modération indispensable à qui veut juger les événements et les hommes. Nous lui reprochons encore d'être trop long, d'avoir trop scrupuleusement reproduit des décrets, des arrêtés et des lois qu'il suffisait de citer ou de placer à la fin de l'ouvrage comme pièces justificatives. Malgré ces imperfections cet ouvrage se recommande par des recherches fort intéressantes sur l'école professionnelle de Saint-Joseph (1), sur les fabriques d'horlogerie établies non-seulement à Besançon et dans les chefs-lieux d'arrondissements, mais encore dans les villages de la Franche-Comté et sur les produits qu'elles livrent au

(1) Cette école, essayée en 1844, par M. l'abbé Faivre, aumônier de Bellevaux, avait principalement en vue l'enseignement de l'horlogerie aux enfants pauvres de la Franche-Comté.

commerce. Il est d'ailleurs plus complet que le précédent et mérite à plus d'un titre de passer avant lui.

Le n° 4, qui a pour épigraphe cette citation d'Horace :

> *O cives, cives, quærenda pecunia primum est;*
> *Virtus post nummos.*

est assurément le travail le plus considérable du concours.

L'auteur entre en matière par une introduction savante sur la naissance et le développement de l'art chronométrique, et ce début dénote de sa part ou des recherches longues et patientes ou une grande habitude de l'histoire.

Dans un chapitre sur la grosse horlogerie, il montre l'origine de cette industrie précieuse pour les montagnes du Jura, le terrain qu'elle y a gagné et l'importance qu'elle y a acquise. Morbier est son lieu d'origine, la fin du dix-septième siècle sa date de naissance, et Claude Mayet et Antide Janvier sont ses premiers maîtres. L'histoire de l'horlogerie proprement dite, celle de la colonie Suisse qui l'a pour ainsi dire naturalisée à Besançon, ont reçu dans ce travail tous les développements désirables, et il est impossible d'être plus complet avec plus de discrétion et de goût dans le choix et dans la mise en œuvre des documents officiels. On pourrait désirer un peu plus d'ordre dans l'exposition et moins de répétitions; mais comment produire, en un an, un ouvrage irréprochable, quand il embrasse 360 pages in-4°, et

qu'il contient sur l'état actuel de l'horlogerie en Franche-Comté des faits et des détails qui ont dû exiger des correspondances, des recherches et des démarches considérables.

La partie industrielle et économique n'est pas moins bien traitée; l'auteur a placé la question de l'avenir de l'horlogerie sur son véritable terrain, et il a déduit de ses études des conséquences pratiques que l'on ne saurait trop recommander aux méditations de nos établisseurs.

Le style de ce mémoire est généralement bon, et plusieurs passages pourraient être cités comme des modèles de correction et de bon goût littéraires.

Voilà, Messieurs, d'une manière générale, les impressions que la lecture des mémoires écrits pour le concours d'horlogerie a laissées dans l'esprit de votre commission. Il me reste actuellement à les justifier; ce que je vais faire en appelant brièvement devant vous cette page de notre histoire, si peu connue et cependant si récente encore.

Parmi les états de l'Europe que la révolution française avait ébranlés, le canton de Neuchâtel avait été plus particulièrement affecté. Aussi son gouvernement plus aristocratique que républicain s'était-il décidé de bonne heure à lutter contre le mouvement démocratique qui menaçait son territoire, et à sévir contre les hommes qui lui portaient ombrage.

Parmi ceux qu'il poursuivait de ses rigueurs à cause de leur sympathie pour la Révolution, on distinguait Laurent Mégevand, citoyen de Genève, qui était venu se

fixer au Locle, en 1776, pour différentes raisons auxquelles certaines déceptions dans ses entreprises n'étaient pas étrangères. Compromis l'un des premiers par l'exaltation de ses opinions politiques, irrité par les tracasseries de l'autorité et par le blâme de ses compatriotes, il conçoit le projet de faire expier à ses concitoyens son exil en offrant à leurs voisins l'industrie qui avait fait la fortune de son canton adoptif. Il intéresse à ses idées les mécontents que le canton de Neuchâtel comptait alors en grand nombre, les associe à la perspective d'une colonisation industrielle, et après des démarches multipliées, il parvient à communiquer à Bassal, représentant du peuple, alors en mission à Besançon, et au conseil du Doubs, cette confiance audacieuse dont il semble lui-même pénétré.

C'était dans les premiers mois de l'an II de la république; quelques mois après, c'est-à-dire le 21 brumaire de la même année, les représentants Bassal et Barral rendent l'arrêt qui se pose historiquement comme le titre de l'inauguration de l'horlogerie bisontine.

Il sera alloué des gratifications à chaque artiste ou ouvrier travaillant à l'horlogerie; la république paiera tous les frais de transport pour les personnes, outils et effets quelconques des ouvriers, et les exempte de tout droit; on fournira gratis, pendant six ans, la maison de Beaupré aux fabricants de mouvements bruts, et on accordera des indemnités de logement aux autres ouvriers; il sera fait aux citoyens Mégevand frères, et Trot père et fils, chefs de la manufacture, une avance de cinq mille marcs d'argent en matière, ou l'équivalent en or, pour

la fabrique des boîtes et autres fournitures; enfin, cette avance sera faite sans intérêt pour six ans, sans que lesdits entrepreneurs puissent exiger eux-mêmes aucun intérêt pour les matières d'or et d'argent qu'ils fourniront aux ouvriers.

D'autres mesures prises ultérieurement vinrent augmenter les priviléges qui devaient attacher les nouveaux colons à la France : telles sont l'exemption du service militaire, la promesse de récompenses pécuniaires aux artistes qui feraient des élèves français, et enfin l'arrêté pris le 7 fructidor de la même année, par lequel le comité de salut public décide que la république viendra, pendant les trois premières années de l'établissement, au secours de l'entrepreneur, en prenant à son compte ceux de ses ouvrages qui seraient destinés à l'exportation.

La manufacture bisontine inspirait au gouvernement républicain une si grande confiance, que rien ne semblait lui coûter pour en assurer le succès. Après avoir réglé toutes les dispositions qui concernent l'horlogerie finie, le comité de salut public veut lui adjoindre l'horlogerie automatique, et dans ce but il accorde aux artistes qui voudront s'y consacrer les faveurs, priviléges et immunités dont il a été question précédemment. Il nomme le citoyen Auzière directeur de cette branche accessoire, lui fait l'avance de soixante mille livres pour faciliter son établissement, et lui concède pour quinze années la jouissance gratuite d'une maison nationale (1).

---

(1) L'horlogerie automatique était alors peu connue en France ;

Il est naturel de penser qu'avec de pareils éléments de prospérité, la fabrique va grandir rapidement et payer par son travail et ses succès les générosités de la république.

Elle a grandi, en effet, mais c'est après avoir langui d'abord, après avoir enduré les incertitudes et les souffrances d'un laborieux enfantement, comme ces arbres exotiques transplantés sur une terre étrangère dont la sève se suspend jusqu'à ce qu'ils aient conquis le terrain auquel ils viennent demander la vie.

Cinq ans s'étaient à peine écoulés que la jalousie contre les directeurs de la manufacture, attisée par l'esprit d'insubordination qui caractérisait plusieurs membres de la colonie, vint amonceler sur elle des orages qui pouvaient la disperser sans retour. La guerre, les embarras de la république, puis la famine de l'an III facilitèrent merveilleusement une dissolution que, de leur côté, les Bisontins appelaient de tous leurs vœux et de tous leurs efforts.

Dans le mois de frimaire an VI, les artistes dénoncèrent les entrepreneurs comme coupables de détournements de fonds, d'extorsions et de plusieurs autres méfaits au préjudice de l'Etat et des artistes eux-mêmes.

La vérité est que les chefs de la colonie, frappés par

Boissy d'Anglas la définissait en ces termes dans son rapport du 7 messidor, an III : « L'horlogerie mécanique et automatique est cette brillante partie qui comprend les pendules à jeu d'orgues, les horloges où le temps est indiqué par des chants ou des mouvements d'animaux, les montres à bague, les montres à équation et une foule de pièces d'autres genres très-recherchées. »

les événements, marchaient vers leur ruine, et que déjà ils appelaient le gouvernement à leur aide.

Le gouvernement ne les entendit pas, ou plutôt il intervint, non comme ils l'espéraient, à titre de bienfaiteur dévoué, mais comme un maître prudent et sévère qui demande des comptes. Puis après une enquête qui dura plusieurs années et qui eut pour résultat de constater la déconfiture des directeurs, leurs biens furent confisqués, leurs meubles vendus en place publique, et le 22 frimaire an IX, leur ruine était consommée.

Tous ces faits, Messieurs, sont exposés longuement dans les mémoires 1, 2 et 4, mais ils y sont expliqués dans un esprit bien différent. L'auteur du n° 2 prétend que les premiers colons fournis par l'émigration suisse étaient en général peu honorables; enfants perdus de la révolution, ils étaient, dit-il, « aussi intraitables dans » leur nouvelle patrie qu'ils l'avaient été au Locle et à » la Chaux-de-Fonds, où les magistrats n'avaient trouvé » d'autres moyens d'avoir la paix qu'en les expulsant » du canton de Neuchâtel. » A ses yeux, les premiers directeurs de l'horlogerie nationale étaient de mauvaise foi, et les accusations de leurs ouvriers portaient juste.

L'auteur du mémoire n° 1 est plus circonspect; il doute des fautes des directeurs de la fabrique; il affirme qu'ils répondirent toujours avec dignité aux attaques dirigées contre eux, et il explique leur défaite par des circonstances que l'auteur du n° 4 a fait ressortir avec un talent remarquable.

Cet auteur, je l'ai déjà dit, possède à fond l'histoire de l'horlogerie; il n'ignore aucun des faits reprochés

aux entrepreneurs, et il les cite avec sincérité et dans tous leurs détails. Mais, juge bienveillant d'un débat difficile, il invoque toutes les circonstances favorables à la défense des représentants de l'émigration suisse, et à l'aide d'une discussion sévère mais toujours modérée dans les termes, à l'aide de citations, d'extraits ou de rapprochements habilement choisis, il soutient qu'ils ont été victimes des événements, des embarras du gouvernement, des malheurs publics, et il demande justice pour leur mémoire.

La population de Besançon vit avec déplaisir l'arrivée des horlogers suisses à Besançon : la différence de goût, de mœurs, de culte et d'idées politiques que les colons apportaient dans un pays essentiellement catholique et conservateur expliquent suffisamment cette antipathie. D'ailleurs, ces étrangers dont l'utilité leur semblait fort contestable sont défrayés de leur voyage, subventionnés et logés par l'Etat, et tandis que les indigènes souffrent et supportent leur part de la misère publique, on voit l'abondance affluer aux ateliers de l'horlogerie. Et quand les privations les atteignent à leur tour, le gouvernement cherche encore à les alléger. En faut-il davantage pour motiver ces préventions irréfléchies et cette hostilité vivace dont la trace est à peine effacée?

L'auteur du mémoire n° 4 présente à ce sujet des considérations dont vous entendriez, sans doute, avec plaisir la lecture; mais le temps presse et je poursuis.

Après les diverses péripéties qui ont entouré ses premiers essais, l'horlogerie livrée à elle-même paraît som-

meiller à Besançon. C'était le calme qui succède aux grandes crises; calme réparateur pendant lequel la manufacture recueillait ses forces pour mieux grandir et se développer de toute la puissance d'une virilité robuste.

Vers la fin de l'empire, une des premières maisons de commerce de Besançon lui offrit un premier témoignage d'encouragement et de sympathie en lui ouvrant son comptoir (1). En 1819, le conseil général du Doubs, et en 1820, la chambre de commerce s'en occupèrent à leur tour, et les vœux émis dans leurs assemblées et les délibérations favorables dont cette industrie fut l'objet firent le reste. L'horlogerie avait conquis son droit de cité.

Ce que je pourrais ajouter à ce récit n'appartient pas encore à l'histoire, et il est temps d'examiner comment les concurrents ont traité les autres aspects de la question.

Vous leur avez demandé de faire connaître l'influence de l'horlogerie et son avenir. Son influence doit être considérée au triple point de vue de la fortune publique, de la morale et de la santé.

L'influence de l'horlogerie sur la richesse s'est montrée dès les premiers temps de son installation. Au milieu de la gêne publique, on vit reparaître sur la place le numéraire avec toutes les valeurs représentatives du crédit; le commerce local reprit une activité insolite par

---

(1) C'est la maison de banque, connue si longtemps sous la raison sociale Bernard et Bretillot, qui a ouvert, la première, son comptoir à l'horlogerie bisontine.

l'étendue de la consommation, et toutes les propriétés échappant, en partie du moins, à la dépréciation du jour, fournirent dès lors un produit plus certain et plus élevé.

Son influence depuis la crise qu'elle eut à traverser dans les premières années de son existence est encore plus sensible. Mais pour ne pas abuser de votre bienveillante attention, je me bornerai à citer quelques faits saisissants ; c'est la ville de Besançon qui nous les fournira.

Le 2 germinal an II, c'est-à-dire six mois environ après le début de l'émigration, l'horlogerie nourrissait 1,000 personnes environ; aujourd'hui, ce nombre s'élève à 4,471, d'après le recensement de 1858, et si l'on voulait compter toutes les personnes qui vivent soit directement soit indirectement de cette industrie, on en trouverait bien 7 à 8,000, et non 13,000, comme l'a dit par erreur un des concurrents. Voilà pour l'accroissement de la population.

La circulation du numéraire a suivi un mouvement parallèle, et pour constater jusqu'à quelle activité elle s'élève aujourd'hui, les trois principaux concurrents ont cité les opérations du contrôle pour 1857. Il résulte des chiffres forts curieux qu'ils produisent, que dans cette seule année la main d'œuvre a retiré de la fabrique plus de *quatre millions de francs* (4,262,395 fr.) (1).

---

(1) Voici le tableau des opérations de la fabrique pour l'année 1857 tel que le donne l'auteur du mémoire n° 4.

69,325 montres d'or à 75 fr. (prix de fabrique) donnent		5,199,375 fr.
108,230 montres d'argent à 28 fr. (Id.)	Id.	3,030,440
177,555 montres donnent le total de		8,229,815 fr.

On ne doit pas s'étonner de ce résultat quand on pense que dans les produits de l'horlogerie les matières premières sont peu de chose, et que le travail est presque tout; quand on pense que l'horlogerie donne de la valeur à ce qui n'en avait pas, et en ajoute à ce qui en avait moins.

Je n'ai qu'un mot à dire de l'influence de l'horlogerie sur la santé. L'auteur du mémoire n° 1, seul, a abordé ce côté de la question, mais il n'a pas réussi. — Dans la statistique de la mortalité pour 1857, il a remarqué que les horlogers ont fourni à la phthisie pulmonaire plus de victimes que les autres professions, et il en conclut que leur travail prédispose à cette terrible maladie. C'est à tort; car c'est dans l'inconduite et non dans le travail qu'il faut en chercher la cause.

Ceci m'amène à examiner le côté moral de la question : c'est sans contredit le plus délicat du sujet que vous avez mis au concours. Aussi l'auteur du mémoire n° 2 commence-t-il cette partie de son travail en avouant

---

Les 69,325 montres d'or ont employé 845,750 grammes d'or d'une valeur après contrôle de. . .	2,478,047 fr.
Les 108,230 montres d'arg. ont employé 2,160,200 grammes d'argent, soit une valeur de.	424,047
Total.	2,902,094 fr.
Ajoutons à cette matière première les accessoires : ébauches, pignons, assortiments divers, etc., à raison de 6 fr. par montre en moyenne, ce qui représente une valeur de.	1,065,330
Total.	3,967,424 fr.
Déduisant du prix des montres.	8,229,815 fr.
le prix de leur matière de fabrication	3,967,424
il reste pour la main-d'œuvre la somme de. . .	4,262,391

qu'il n'aborde qu'à regret ce côté de la question. Il est vrai qu'il est assez difficile de répéter en termes académiques ce que tout le monde dit ouvertement et sans réserve des prodigalités, de l'intempérance et du goût pour les plaisirs attribués à la population horlogère de la ville de Besançon (1).

L'auteur du n° 4 a traité parfaitement ce côté de la question, et sortant des observations particulières et presque personnelles que chacun peut faire sans être ni économiste, ni moraliste, il s'est élevé à des considérations d'un ordre supérieur.

J'ai relu plusieurs fois le chapitre qu'il consacre à ce sujet, et j'y ai toujours rencontré ce cachet d'une observation exacte et d'une expérience consommée qui n'appartient qu'aux vrais observateurs.

L'intempérance d'une partie notable des ouvriers horlogers étant admise, il convenait d'en rechercher les causes et d'en proposer l'explication. L'auteur du n° 3 l'attribue à des causes toutes physiqnes, c'est-à-dire au mode d'exercice des organes dans l'accomplissement du travail journalier. Il suffit de signaler cette erreur, d'ailleurs, très facile à réfuter.

Toutefois, il admet aussi, comme ses concurrents, l'influence des salaires élevés, que l'auteur du mémoire n° 4 fait particulièrement ressortir.

---

(1) Je pense que personne ne se méprendra sur la véritable pensée des concurrents : beaucoup de familles indigènes ont embrassé l'horlogerie sans cesser d'être honnêtes et laborieuses, et leurs enfants se livrent tous les jours aux travaux de cette profession sans méconnaître les principes d'ordre et de moralité qui ont dirigé leur éducation. — Ce sont là des faits qui ne sont contestés par personne.

Tous ces auteurs ont raison, et quelque pénible qu'il soit de le reconnaître, il faut bien avouer que le gain facile ou abondant, avec la liberté dont jouissent beaucoup de jeunes gens, sont de puissants auxiliaires du désordre.

Pour l'auteur du mémoire n° 1, là se borne l'influence de l'horlogerie sur la moralité des ouvriers, et pour donner à son opinion une forme plus assurée, il ajoute : « Si les liens de la famille sont brisés, si l'au» torité paternelle s'est affaiblie, si la foi religieuse va » s'éteignant, nous l'en déclarons, jusqu'à preuve du » contraire irresponsable. »

A toutes ces causes, les mémoires n°s 2 et 4 ajoutent encore, et je suis de leur avis, la précocité de l'apprentissage et l'emploi de ces jeunes enfants dits *commissionnaires*, dont le contact avec les ouvriers de mœurs suspectes portent à la morale l'atteinte la plus grave. Enfin, pour épuiser ce côté de la question, le mémoire n° 4 accuse, avec non moins d'autorité, le défaut d'éducation et d'études normales et scientifiques.

« La vertu, dit-il, n'est certainement pas le privilége » de la science ; mais il parait évident que le travail et » la méditation agissent heureusement sur le goût, le » caractère et les habitudes. Quand l'éducation n'a pas » contenu ou dirigé les penchants, l'absence d'instruc» tion marche d'ordinaire avec l'ignorance du devoir. »

De ces considérations découle tout naturellement l'idée des écoles d'horlogerie et des caisses de prévoyance qu'il préconise avec une chaleur qui ne peut manquer de se communiquer un jour. A ce programme, qui ne

rencontrera ici que des sympathies, qu'il me soit permis d'ajouter un vœu personnel : c'est celui que j'ai formé bien souvent pour l'établissement d'une *société de tempérance*.

Les ouvriers horlogers en formeraient facilement le noyau. Ils sont pour la plupart jeunes, ardents, accessibles aux sentiments généreux, et j'ai l'espérance que si une voix influente propageait cette idée au milieu d'eux, nous les verrions bientôt, pratiquant à l'envi le travail régulier, l'ordre et l'économie, devenir la joie et l'espérance de la cité qui leur a donné le jour.

Pour compléter leur étude, les auteurs avaient à rechercher l'avenir de l'horlogerie.

Si le passé d'une industrie pouvait toujours répondre de son avenir, on pourrait prophétiser à l'horlogerie de brillantes destinées. Ses succès ne sont plus contestés; elle a fait depuis vingt ans des progrés considérables en Franche-Comté, et beaucoup de maisons honorables lui doivent leur importance et leur fortune.

Mais il en est des agglomérations d'industries, comme des agglomérations d'individus, comme des familles : leur réputation et leur honneur sont solidaires et tout ce qui porte atteinte à une fraction du corps compromet la fortune et l'avenir du corps tout entier.

L'horlogerie est assez puissante à Besançon pour qu'on puisse lui dire quelques vérités, et elle est assez sage pour y conformer un peu plus sa conduite. Aussi les trois concurrents ont-ils cru de leur devoir de signaler une opinion qui porterait à la fabrique un dommage considérable si elle s'accréditait, et qu'il est de l'intérêt des fabricants de modifier au plus tôt.

Voici comment s'exprime à ce sujet l'auteur du mémoire n° 1 :

« Les documents que publie chaque année notre gou-
» vernement, sous le titre de : *Annales du commerce*
» *extérieur*, sont remplis des doléances des consuls,
» missionnaires et voyageurs, signalant l'absence totale
» de nos produits dans d'importants marchés, ou n'y
» figurant que sous les étiquettes de nos voisins. Il y a
» pis; le nom français ne figure que sur les rebuts de
» nos fabriques, exportés par des pacotilleurs. Telle
» est la conclusion des *Annales;* c'était également celle
» des rapports des *quatre délégués en Chine, en* 1845.»

Le même auteur ajoute : « Un missionnaire, après
» avoir vu l'Inde, a écrit : L'Anglais apporte dans l'Inde
» tout ce qu'il a de plus beau, de plus solide, de mieux
» confectionné; le français, au contraire, tous les ramas-
» sis des plus petites boutiques. J'ai vu à Canton deux
» magnifiques pendules suisses qu'on n'a pas voulu cé-
» der pour 3,000 piastres (plus de 18,000 fr.); on y
» vend beaucoup de montres 500 et même 1,000 pias-
» tres la paire; les marchandises de France sont aujour-
» d'hui méprisées (1). »

Voici un des nombreux passages que l'auteur du mémoire n° 4 consacre aux mêmes plaintes :

« L'accroissement subit du personnel de la fabrique
» a engendré un autre inconvénient : c'est l'abaissement
» de la qualité des produits. Ce résultat est le fait ou de
» l'incapacité de l'ouvrier ou de l'avidité de la spécula-

---

(1) *Moniteur*, année 1837, page 2230.

» tion. Quoiqu'il en soit, s'il peut arriver un jour où » l'horlogerie commune cessera d'être de mode, sa dé- » préciation en avancera l'époque »

« C'est là une des douleurs des ouvriers honnêtes qui » subissent l'injuste reflet de la réputation de leurs » confrères. Avec ceux-ci, la fabrique forcée un jour » de rougir d'elle-même, devra, qu'on me permette la » comparaison, s'abriter sous un autre pavillon que le » sien..... »

« A Besançon, quelques artistes, dignes de ce nom, » protestent aujourd'hui hautement contre l'envahisse- » ment de cette horlogerie bâtarde qu'on pourrait appe- » ler illicite, et ils luttent contre cette tendance de dégé- » nération, par le retour aux principes des meilleures » époques de leur art. Je dis qu'ils luttent, car la situa- » tion équivoque que leur font ces faussaires de l'hor- » logerie les place entre leur intérêt et leur honneur, et » ils voudraient sauvegarder l'un, tout en respectant » l'autre. Et n'était-ce point assez des entraves et des » droits qui nous ferment les foires de Leipsik et de » Francfort, les marchés de la Belgique et de la Hol- » lande, sans y ajouter ce timbre d'avilissement qui » nous rendra inaccessibles, si nous n'y prenons garde, » nos propres marchés. »

L'avenir de l'horlogerie se résout donc, en grande partie, dans une question de probité. La recherche d'autres milieux pour y diriger les débordements de la production, le travail incessamment appliqué dans le but de varier et de perfectionner la fabrication feront le reste. La fabrique de Besançon possède une admi-

rable aptitude pour les produits que la concurrence lui oppose. Qu'elle entre résolument dans la voie, sous l'égide de la bonne foi et de l'honneur; elle a des moyens mécaniques perfectionnés, d'excellentes manufactures d'ébauches et d'outils de tout genre, et des artistes intelligents; notre marine ouvre partout des routes au commerce, et plante notre pavillon dans des ports qui étaient restés jusqu'ici inaccessibles au nom français : que lui faut-il de plus?

Quelques membres de la fabrique bisontine, et quelques-uns des concurrents avec eux, demandent qu'on la dégage de quelques formalités onéreuses; qu'on modifie le poinçonnage, qu'on établisse un comptoir d'horlogerie soutenu et patroné par l'Etat, etc., etc.

Parmi ces vœux, plusieurs sont légitimes, j'en conviens; mais est-ce à dire que l'avenir de l'horlogerie dépende uniquement de leur réalisation, et que tout soit perdu si le gouvernement ne vient à son secours. Cette industrie a souffert, il est vrai, en 1847, de la disette des subsistances; en 1848, de la révolution; en 1855 et 1859, de la guerre; mais où sont celles qui n'ont pas plus ou moins chômé pendant ces pénibles époques, et où sont les citoyens qui n'ont pas plus ou moins souffert de ces crises, dont le contre-coup s'est produit dans tous les degrés de la hiérarchie sociale?

On est trop porté aujourd'hui, dans les grandes industries et même dans quelques professions isolées, à se décourager dans les moments difficiles et à implorer l'intervention du pouvoir. Le gouvernement ne peut cependant pas tout, et, le pourrait-il, que les industries

qui le sollicitent devraient, avant tout, compter sur les forces vives dont elles renferment le principal foyer. La liberté dans les entreprises, le perfectionnement des produits, une concurrence sage et modérée parmi les fabricants, l'ordre, l'économie, la prévoyance, en un mot, cette seconde providence du genre humain, feront plus, j'en ai la conviction, que toutes les mesures protectrices demandées par les établisseurs.

Que la prospérité de l'Etat permette au gouvernement de délivrer peu à peu les industries nationales de quelques-unes des charges qu'elles supportent, je ne vois là qu'un désir légitime; mais ce progrès il faut savoir l'attendre, car il est l'œuvre du temps et de la paix; non de cette paix douteuse et fragile qui ne se soutiendrait que par notre faiblesse ou notre indifférence, mais de cette paix glorieuse et puissante appuyée sur la confiance, la force et le droit, de cette paix enfin que Dieu n'accorde qu'aux peuples robustes qui savent la mériter.

En résumé, Messieurs, et comme conclusion de ce rapport, votre commission estime : 1° que le mémoire n° 4 répond d'une manière satisfaisante à votre programme, qu'il est complet, qu'il est écrit dans un excellent esprit et qu'il est digne du prix que vous avez proposé; 2° que les mémoires n^os^ 2 et 3 ont tous deux un mérite relatif qu'il est juste d'encourager, mais que le mémoire n° 2 a mieux approché du but et qu'il doit être plus particulièrement distingué dans les mentions honorables que nous sollicitons pour leurs auteurs.

Ensuite du rapport de M. Druhen, l'Académie décerne le prix d'économie politique à l'auteur du mémoire n° 4 : M. Droz, chef d'institution à Besançon.

Elle accorde une mention honorable avec médaille à l'auteur du mémoire n° 2 : M. Lebon, docteur en médecine à Besançon.

Enfin elle accorde une simple mention honorable à l'auteur du mémoire n° 1 : M. Perron, docteur en médecine aux Chaprais.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. Aug. DUSILLET.

Messieurs,

L'Académie est dans l'usage d'ouvrir presque tous les ans un concours de poésie. Naguère elle prenait soin d'indiquer les sujets à traiter : c'était imposer une gêne aux concurrents, qui devinrent de plus en plus rares. Ce signe de décadence nous inquiéta. Pégase est un coursier de nature indocile ; il craint les entraves ; la verve poétique veut être libre pour être féconde : voilà ce que nous nous sommes dit un jour ; et desserrant le lien qu'il ne fallait pas rompre tout-à-fait, élargissant la lice restée close, nous décidâmes qu'à l'avenir les pièces de vers composées en vue du prix devraient, pour condition unique, se rattacher d'une manière quelconque à l'histoire ou aux traditions de notre province. Certes, ce n'était pas trop exiger. Eh bien ! Messieurs, il semble que nous n'ayons pas fait d'assez larges concessions ; car cette réforme si sage, si libérale selon le goût du temps, n'a pas produit encore d'excellents résultats.

Plusieurs poèmes nous sont parvenus cette année ; mais dans le nombre il n'en est qu'un ou deux qui méritent un sérieux examen. Nous en parlerons tout à

l'heure. Expliquons-nous d'abord en peu de mots sur les autres.

Celui qui porte le n° 1 commence par ces deux vers, qui lui servent d'épigraphe :

J'essa*ie* de retracer cette guerre fameuse
Qui dota l'Orient d'une paix glorieuse.

Il s'agit de la campagne de Crimée, campagne dont le récit ou l'éloge, tout glorieux qu'il soit pour les armes françaises, ne rentre pas dans les termes de notre programme. Cette composition renferme d'ailleurs trop de fautes, et quelles fautes? des *e* muets non élidés comme dans l'épigraphe même, des rimes vicieuses, et jusqu'à des hiatus.

Le n° 7, *Alix de Traves*, ne présente aucune de ces incorrections. C'est une légende où se montre le sentiment poétique, et qui ne manquerait pas d'intérêt, si on lui eût donné les développements dont elle est susceptible. Mais ce n'est, à vrai dire, qu'une ébauche tracée plume courante, avec une facilité spirituelle et peut-être trop dédaigneuse des vieilles règles classiques. Hugues de Traves est prisonnier de Saladin. Celui-ci, le plus riche et le plus puissant des princes de l'Asie, promet la liberté à sire Hugues s'il peut lui prouver que son château de Bourgogne renferme quelque chose que le sultan ne possède pas, quelque joyau plus précieux que les siens. Hugues mande aussitôt la blonde Alix, son épouse chérie, qui, après une longue traversée, arrive à la cour de Saladin, suivie d'un écuyer et tenant un jeune enfant

dans ses bras. Alix est ravissante de beauté, de grâces, de pudeur. A son aspect, dit l'auteur du poème,

Le sultan alluma son chibouk, sans mot dire,
Fit combler d'écus d'or un large cachemire,
A la tremblante Alix le donna, plein d'émoi;
Et, tendant son damas au chevalier de Traves :
Prends ce glaive, dit-il, et quitte ces entraves;
Pars libre; je n'ai point de femme comme toi.

Le mois de Marie en Franche-Comté : tel est le titre d'une idylle inscrite sous le n° 5 ; et comme le mois de Marie est de tous les pays catholiques , il aurait fallu, pourque cette idylle fût admissible au concours, qu'elle se distinguât au moins par quelques détails de localité un peu saillants. On y trouve bien que la *Séquanie* reverdit au printemps, on y parle des flots *jaseurs* de l'*Ognon* et de la madone de *Vitreux;* mais ce sont là des noms qui pourraient céder la place à d'autres pris au hasard, vu qu'ils n'ont rien et ne se lient à rien de caractéristique par rapport aux sites ou aux mœurs du pays. Cette bluette se compose d'une dizaine de strophes de six petits vers chacune :

Quand, en mai, la Séquanie,
Reverdie,
Etale ses jeunes fleurs ;
Quand, de sa branche d'hermine,
L'aubépine
Epand les fraîches senteurs;
Quand à l'horizon limpide,
Plus splendide

Rayonne l'astre des jours;
Quand l'oiseau, sous la ramée
Parfumée,
Pose un nid à ses amours, etc., etc.

Le fond n'est qu'un lieu commun sur le réveil de la nature au mois de mai; quant à l'expression, elle a quelquefois de la fraîcheur et de la grâce, mais trop souvent de l'affectation. Ecoutez ce couplet, à propos d'une troupe de jeunes filles *rieuses* qui remplissent des corbeilles de fleurs :

Que j'aime, sous leurs doigts roses,
Voir des roses
Sourire le frais satin,
Avec pervenches, pensées,
Arrosées
Des diamants du matin.

Du satin qui sourit, des pervenches arrosées de diamants! n'est-ce point abuser de la métaphore et s'éloigner du style noble et simple de l'idylle? Ajoutons que *pensées* ne rime guère avec *arrosées,* et qu'en revanche *doigts roses* rime trop avec *des roses.*

Le n° 4 est une ode intitulée : *les Gloires célestes de la Comté;* sujet vaste et magnifique, composition faible et écourtée, où l'on ne parle pas toujours un langage bien pur, car on dit des martyrs,

Qu'ils chantent leurs exploits *d'avoir* vaincu le monde;

où des enjambements vicieux nuisent à l'élégance du rhythme; où parfois manque la césure :

Car bien glorieux sont les saints de Séquanie;

où l'on range enfin la très vénérable sœur Marthe Biget parmi les saintes du pays; parmi les saintes femmes, à la bonne heure.

L'auteur du poème n° 3 a pris pour sujet *le Château de Joux,* qu'il appelle un moutier, pour rimer à chevalier, comme on est autorisé à le croire. Un certain talent se révèle dans cette pièce; mais on regrette d'y trouver des négligences d'autant moins excusables que l'auteur semble vouloir les justifier par le choix de son épigraphe :

Et quand la rime enfin se trouve au bout du vers,
Qu'importe que le reste y soit mis de travers?

Mais cela importe beaucoup. Boileau, qui se moque ici du *bienheureux Scudéri,* offrait, vingt vers plus haut, un meilleur précepte à noter :

...Mon esprit (dit-il), tremblant sur le choix de ses mots,
N'en dira jamais un s'il ne tombe à propos.

Il ne suffit même pas de bien choisir ses mots, il faut encore les mettre en bon ordre et prendre garde à des inversions comme celle-ci :

Le temps a fui, que soient bons ou mauvais les jours;

et cette autre :

Se mêlent, des balcons festonnés de jasmin
Les volutes de marbre aux cailloux du chemin.

Mais, aux termes de la devise, qu'importe une épithète

oiseuse, une tournure de phrase étrange? S'il y a du vague dans la composition, si l'ouvrage se termine brusquement et reste inachevé, qu'importe? Le poète consacre dix vers seulement à Mirabeau, le plus célèbre des prisonniers du fort de Joux. Toussaint-Louverture lui fournit la matière d'une plus longue tirade, et le chant où ce farouche insulaire déplore sa captivité loin du pays natal, n'est dépourvu ni de sentiment ni d'énergie.

Je voulais être heureux, libre au-delà des mers.
J'ai frappé. La vengeance est l'arbre aux fruits amers.
Et quiconque a goûté leur amertume étrange
Meurt ou se venge.

Je ne conduirai plus, comme en mes jeunes ans,
La pirogue légère au milieu des brisants ;
Je n'entendrai jamais le chant doux, triste et vague
Que *dit* la vague.

Lorsque le vent glacé gémit dans les vieux ifs,
Je me souviens des cris des alcyons plaintifs,
Quand les flots agités, au pays de mes rêves,
Battaient les grèves.

Ile aux sveltes palmiers, aux fruits de pourpre et d'or,
Aux rivages brûlants, aux fleuves bleus *encor*,
Je ne vous verrai plus : le captif, vers la tombe,
S'incline et tombe.

Esprits errants, pleurez dans le manoir de Joux ;
Pâles ombres, pleurez sur la tour solitaire ;
Ames des trépassés, pleurez dans la bruyère :
L'heure approche où je dois habiter parmi vous.

Vient ensuite une réflexion très inattendue à propos de ce mulâtre ambitieux et sanguinaire :

.....Gardons-nous de croire
Que le bonheur toujours est frère de la gloire;

puis l'énumération un peu longue, un peu confuse des poètes maltraités par la fortune, Milton, André Chénier, Gilbert, Le Dante, le Tasse, Camoëns, Plaute, Homère, le tout aboutissant à cette conclusion :

Le génie!... un chemin qui mène à la folie.

Nous avons dit et nous aimons à répéter que cette composition n'est pas sans mérite. On y trouve d'assez beaux vers; mais elle pèche, dans son ensemble, par un défaut d'ordonnance, de liaison entre les idées, qui suffirait seul pour priver d'intérêt un ouvrage moins négligé dans ses détails.

Sous le n° 2 figure un poème intitulé : *le Baptême de sainte Odile à l'abbaye de Baume-les-Dames*, poème que vous avez jugé digne d'une mention honorable.

Adalric, duc d'Asace, et Berswinde, sa femme, celle-ci convertie au christianisme, n'ont point d'enfant. Après de longues années d'union, Berswinde cesse d'être stérile, et le duc laisse éclater sa joie. Il se flatte de posséder enfin un héritier de son nom et de sa chevance. Mais Berswinde accouche d'une fille, et d'une fille aveugle. Trompé dans son espoir, le barbare Adalric veut immoler cette enfant, que Berswinde réussit à faire disparaître. Elle l'envoie en secret à l'abbesse de Baume, sa parente,

qui la reçoit avec empressement et lui prodigue les plus tendres soins. La jeune aveugle grandit en beauté et en sagesse, à l'ombre du cloître. Elle venait d'atteindre sa douzième année, lorsqu'un saint évêque de Ratisbonne, Erhard, eut une révélation du ciel. Il se met aussitôt en route dans la direction indiquée, et, chemin faisant, il rencontre Hydulphe, son frère, vénérable ermite qui marche guidé comme lui par une voix d'en haut. Ils arrivent ensemble au moutier, et comprennent le but de leur mission à l'aspect de la novice aveugle dont le baptême allait s'accomplir.

Au moment où finit le cantique des vierges,
Et tandis que l'écho le fait vibrer encor,
Erhard, près de l'autel où scintillent les cierges,
Apparaît sous la mître et la chape aux plis d'or, etc.

Le baptême s'achève. Erhard donne à la catéchumène le nom d'Odile;

Puis, tenant le saint-chrême, il dit cette prière :
Jésus, fils de la Vierge, ô puissant Rédempteur!
Toi qui, dans ta bonté, dispenses la lumière
Aux mortels qu'en ce monde enfante la douleur,
Que ta pitié, semblable à la fraîche rosée,
Se répande à ma voix sur cette pauvre enfant.
Seigneur, dans sa prunelle encor paralysée,
Fais que le jour entre à l'instant.

Ces vers ont de l'harmonie et de l'onction; mais, Messieurs, combien pâlissent les plus brillantes paraphrases à côté des simples paroles de la légende. « Au » nom de Jésus-Christ, dit saint Erhard, sois désormais

» éclairée des yeux du corps et de ceux de l'âme; et les » yeux de cette aveugle s'ouvrirent!... » Poursuivons :

Dès que l'huile bénite a touché sa paupière,
O merveille! ô prodige! une faible lueur,
De l'immense clarté céleste avant-courrière,
Des yeux glacés d'Odile a vaincu la torpeur,
Et bientôt ses regards azurés et limpides,
En reflétant sa joie et son étonnement,
Parcourent de l'autel les ornements splendides,
Dans le plus doux ravissement.

Elle admire, en extase, et l'ardente lumière,
Et de ses rayons d'or les célestes beautés;
Puis ses regards, qu'abrite une blonde paupière,
Sur ses sœurs, tour à tour, s'arrêtent enchantés.
Et tandis qu'auprès d'elle, heureuse et triomphante,
Elle entend du bonheur les transports innocents,
A l'encens qui s'élève en spirale flottante
Erhard a mêlé ses accents.

Le saint évêque entonne une hymne d'actions de grâces que je voudrais pouvoir citer, mais qui n'est pas, j'ai regret de le dire, à la hauteur de la situation. En général, le poème est semé de vers faibles; il se compose tout entier de strophes dont pas une n'est exempte de quelque tache. La première partie, qui en forme le prologue, offre d'assez beaux passages à propos de cette révolution qui s'opéra dans les esprits à la chute du paganisme et du haut empire; mais elle fait trop longtemps attendre le miracle, objet unique du poème. Il en est de même de la seconde partie, où l'auteur a voulu décrire le monastère de Baume avant d'y mettre en action ses per-

sonnages. On ne voit pas assez pourquoi il y amène l'ermite Hydulphe, ni comment il se fait qu'une novice ne soit pas encore baptisée à douze ans. Je sais que, pour réponse, on peut nous renvoyer à la légende de sainte Odile; mais il eût mieux valu prévenir la question et dire quelques mots des anciennes coutumes du christianisme, ou bien encore supprimer une des figures accessoires de la légende.

Tel qu'il est, ce poème, ainsi que nous l'avons déjà dit, Messieurs, vous a paru mériter une mention honorable. Le sujet en est bien choisi, la scène bien disposée, les pensées ont de la noblesse, et l'expression est souvent heureuse. Mais pourquoi cette série non interrompue de doubles quatrains, cette coupe uniforme de huit vers, qui ne peut manquer de répandre la monotonie sur un ouvrage de longue haleine, et qui exigerait des qualités incompatibles avec un simple récit. Laissons la forme lyrique à l'ode, au dithyrambe. On la prodigue aujourd'hui sans mesure. Qu'arrive-t-il? Le lecteur, au premier coup d'œil, compte sur des strophes; il s'aperçoit bientôt que ce sont des couplets sans refrain. Hâtons-nous d'ajouter que cette dernière réflexion ne s'applique point au *Baptême de sainte Odile*, où l'on trouve beaucoup de strophes dignes de ce nom, quoiqu'elles ne soient pas irréprochables.

J'arrive à la pièce que l'Académie a distinguée d'une manière toute particulière, en décernant à son auteur, non pas une couronne, mais une médaille d'encouragement de la valeur de la moitié du prix. Cette pièce,

inscrite sous le n° 6, a pour titre *le Dernier Barde sequanais,* et pour devise cette parole d'Aristote : *La poésie est plus vraie que l'histoire.*

Nous sommes dans la seconde moitié du sixième siècle. Le poëte nous montre d'abord *Vesontio* ou Vésonce gémissante, quelques années après le passage d'Attila.

Quand, le soir, un guerrier, pour laver sa blessure,
Se traine avec effort au ruisseau qui murmure,
La nuit vient le couvrir de son manteau glacé,
Où meurt en frissonnant le malheureux blessé.
Telle apparait Vésonce, aujourd'hui désolée,
Assise tristement au fond de la vallée.
Le Doubs la presse en vain de son flot caressant.
Il voit d'affreux débris, et revient, gémissant,
Au pied de ce rocher dont l'art et la nature
Semblaient faire un guerrier couvert de son armure,
Mais qui, depuis trente ans, a pris l'aspect nouveau
D'un géant sombre et noir debout près d'un tombeau ;
Car le fléau mortel qui ravageait la terre,
Attila, de Vésonce a franchi la barrière,
Et, de son pied brûlant, son cheval indompté
A fait jaillir la flamme au front de la Cité.

Au moment où la scène s'ouvre sur ce tableau (pour me servir de l'expression en vogue), le jour vient de finir, la lune se lève, une barque silencieuse descend le cours de l'eau... Mais vous ne sauriez, Messieurs, vous contenter ici d'une analyse décolorée. Il vaut mieux, toutes les fois que la chose est possible, laisser parler l'auteur lui-même, sauf à mêler aux citations nos re-

marques, ou plutôt les vôtres, sur les beautés et les défauts d'un ouvrage que vous avez honoré d'une distinction flatteuse, sans méconnaître les taches qui en diminuent le mérite aux yeux des connaisseurs.

Le voile de la nuit descend des monts *Charites*,

mons charitum, d'autres disent *charitatis;* n'importe, les Grâces peuvent avoir eu des autels sur le coteau de Charmont, et les règles de l'étymologie s'accommodent aussi bien d'une interprétation que de l'autre.

Du milieu des forêts la lune brille à peine,
Et semble s'attacher à leur cime lointaine,
Comme au pied des buissons cet insecte luisant,
Petit astre immobile à côté du passant.

Le dernier vers est joli; mais ce parallèle disproportionné entre la lune au haut d'un arbre et le ver luisant sur un brin d'herbe est-il de très bon goût? Il rappelle, on ne sait trop pourquoi, cette charge romantique d'un de nos poëtes modernes les plus applaudis, lorsqu'il nous montre

.....Dans la nuit brune,
Sur le clocher jauni,
La lune
Comme un point sur un *i*.

Continuons :

Lentement un esquif, dans l'ombre et le silence,
Descend et s'abandonne au flot qui le balance.

Dans cet esquif est une jeune fille qui, le bras appuyé sur la rame, parait livrée à des pensées inquiètes. Un

vieillard, assis au fond de la nacelle, étend à ses pieds un tissu de lin, et prépare une incantation.

Il place, en retenant son souffle suspendu,
Deux toisons de brebis sur un rameau de chêne,
Et près du gui sacré le trèfle et la verveine.
L'esprit fougueux des vents s'éveille dans les bois;
L'air s'émeut, il frémit et s'agite à sa voix.
Qui donc es-tu, vieillard, pour troubler la nature,
Et quels sont les accents que ta bouche murmure?
Ces plaintes qu'au hazard tu jettes sur les eaux,
Et que le vent égare au milieu des roseaux,
Ce luth, ce javelot unis sur ta nacelle
Montrent-ils que tes Dieux, dont le trône chancelle,
N'ont plus d'autre hérault que ta triple vertu.
Barde, prêtre et guerrier, vieillard, qui donc es-tu?...
Mais, seule, de Tarann la voix sourde et lointaine
Répond du haut des monts et gronde sur la plaine.

On sait que chez les Gaulois, Tarann ou Taranis était le Dieu du tonnerre. La barque prend soudain un essor plus rapide; elle traverse la Cité et s'arrête au pied de la colline de Diane (Chaudane); le vieillard descend sur le rivage, suivi de sa fille chérie, Vénelda.

Viens, dit-il, viens, suivons ce lugubre sentier.
J'ai vécu soixante ans proscrit du monde entier,
Et la Gaule au tombeau n'attend plus que mes restes.
Un horrible linceul couvre ces lieux funestes,
Où, vaincu, frémissant, j'ai vu, j'ai vu deux fois
Le bras des étrangers teint du sang des Gaulois.
Sur nos débris fumants j'ai consumé ma vie;
Enfant, vieillard, j'ai vu gémir la Séquanie
Sous les fers du Burgonde et du fléau de Dieu.
Le fléau s'est brisé; mais, des fers, en ce lieu,

L'inflexible rigueur creuse encor leur empreinte,
Et lie en un faisceau l'impuissance et la crainte.
O toi qui le premier dis : malheur au vaincu !
Grand peuple de héros, tes fils ont trop vécu.

Pour mieux cimenter leur usurpation, ajoute le vieux druide, les conquérants de la Gaule en ont chassé les prêtres du culte aboli.

Romains, en proscrivant ces rois de la science,
Vous avez arraché le nerf de la puissance
Aux membres vigoureux du colosse Gaulois,
Et le géant docile a fléchi sous vos lois ....
Du vieux tronc séquanais la racine est coupée ;
Et moi, dernier rameau qui soutiens leur épée,
Je n'ai plus à garder la cendre des aïeux,
L'honneur de la patrie et les autels des Dieux.
La honte est le linceul où meurt la Séquanie.
Rome expire à son tour, et sa lente agonie
La traine lourdement au gouffre du trépas,
Et venge nos douleurs, mais ne les guérit pas.

Suivent de longs développements que je supprime à dessein, car ils manquent de clarté et sont écrits en style déclamatoire. Enfin, la voix de Taranis se fait entendre de rechef ;

Le vieux barde sourit à ses Dieux en courroux.
Mais la vierge timide est tombée à genoux ;
Elle prie !... Et son père, aux clartés de l'orage,
A vu le signe des chrétiens,
D'où vient aux faibles le courage,
Où s'est brisé le glaive des païens,
Sur le front de sa fille épancher sa lumière,
Et d'un bouclier saint la couvrir tout entière.

Le vieillard, de son luth se voile en frémissant,
Et jette dans les airs un lamentable accent ;

tandis que sa fille éperdue et s'offrant en holocauste :

Dieu, dit-elle, vainqueur de nos Dieux homicides !
Frappe la fille des druides,
Et reçois-là dans tes bras triomphants ;
Mais fais grâce au vieillard qu'aveugle encor la haine...
Père ! ne maudis pas... Père ! je suis chrétienne.

Ainsi se termine cette première partie du poëme.

Dans la seconde, l'auteur nous fait entendre les imprécations et les gémissements du vieux prêtre déçu de son dernier espoir. Sa fille, sa propre fille a trahi la religion des aïeux : il ne lui reste plus qu'à mourir.

Teutatès veut du sang ; sa coupe est épuisée.
Par la voix des forêts et du vent qui mugit
Il parle : Que des Dieux dont le culte est proscrit
La colère soit apaisée.
Mais leurs derniers autels vont bientôt s'écrouler ;
Puisque le flot du crime emporte ma famille ;
Puisqu'une chrétienne est ma fille,
Teutatès veut du sang, et le mien va couler.

Le druide, à ces mots, porte la main sur son poignard ; mais Vénelda s'élance, lui jette ses bras au cou et parvient à toucher de ses lèvres le front de son père. A ce contact le vieillard se sent désarmé ; les sentiments de la nature se réveillent dans son cœur. Non, s'écrie-t-il,

Non, vous n'écrasez pas dans vos mains redoutables
Les mortels *chancelants sur vos chemins sacrés*,
O Dieux ! vos jugements sont toujours équitables,
Grâce à ceux que vous égarez !

L'irrésistible amour et les tendres caresses,
Hélas! ces fleurs enchanteresses,
C'est vous qui les faites germer.
O faiblesse d'un père!... O Dieux de la nature,
Ma fille vous trahit pour suivre l'imposture...
Eh bien!... J'ose encore l'aimer.

Et montrant au loin la grotte où furent inhumés les restes de nos deux martyrs Ferréol et Ferjeux :

Au pied de cette croix, sous un flot de verdure,
Vois-tu cette caverne obscure;
C'est le berceau de votre foi,
Le tombeau des premiers qui souffrirent pour elle.
Au Dieu que tu choisis, chrétienne, sois fidèle;
Vis comme eux, ou meurs comme moi.
Nous n'avons pas troublé ni profané leur cendre.
Aujourd'hui, sur la pierre où leurs noms sont écrits,
Nous passons,... la pitié suffit à les défendre;
Ils sont morts;... ils étaient proscrits!
Proscrits, ainsi que nous, nos ennemis, nos frères,
Ils ont caché sous nos bruyères
Le Dieu qu'ils disaient trois fois saint.
A côté des autels qu'eux seuls devaient détruire,
Ils ont porté le sien, comme un flambeau de cire
Près de la torche qui s'éteint.

Puis, comme illuminé par une révélation prophétique :

Oh! peut-être la Gaule, à ces clartés nouvelles,
Vers l'honneur exilé reprendra son essor,
En montrant à ses fils les traces immortelles
Que derrière elle on voit encor.
Si le chêne à jamais est déchu de sa gloire,
Un jour peut-être, la victoire
Rendra de la sève au laurier.

Déchirant le linceul que souillait sa misère,
Un jour le vieux Gaulois couché dans la poussière
Relèvera son front altier.
Un grand peuple est debout, mais ce n'est plus la Gaule...

C'est la France, dont le vieux barde entrevoit les nobles destins. Il nous la montre dans le nuage d'une prédiction en vers médiocres et négligés ; puis il s'écrie :

Pardon, Dieux immortels que peut-être j'outrage !
Le livre s'est ouvert sous mes yeux éblouis.
J'ai vu d'autres clartés... Dieux ! j'ai vu votre ouvrage
Dans ces triomphes inouis.
N'arrêtez pas la France au seuil de son histoire.
L'erreur s'efface dans la gloire,
Et la gloire brave le sort.
Mais moi qu'il a frappé, je veux dire à mes pères
Que j'ai vu l'espérance au fond de nos misères.
Dieux ! écoutez mon chant de mort.

Ce chant de mort, qui forme la troisième et dernière partie de l'ouvrage, est loin d'en être la meilleure. Il se compose de strophes régulières. C'est une espèce d'ode où règnent le désordre et l'obscurité, où les hardiesses de la métaphore dépassent quelquefois les bornes d'un goût sévère :

Honte et mort au soldat qui pleure sa blessure !
Sa poitrine est un champ indigne de culture,
Où se flétrissent les moissons.
N'était-ce pas la guerre et le fer des batailles
Qui des Gaulois, jadis, fécondaient les entrailles,
En y creusant de fiers sillons !

La strophe suivante est beaucoup meilleure :

J'ai vu le sol rougi sous les chairs palpitantes,
Et mes pieds ont touché les dépouilles fumantes,
Les corps déchirés et sanglants.
Rien, aux yeux d'un héros, n'est beau comme la plaine
Où la mort est assise, haletante, incertaine,
Entre les guerriers chancelants.

Vénelda, cependant, continue à prier avec ardeur, tenant la croix embrassée. Elle a cru voir un rayon parti de cette croix se diriger vers le prêtre des faux Dieux,

Et le voile, peut-être, est tombé de ses yeux.
Peut-être... Ciel, ô Ciel ! un éclair fend la nue ;
La foudre a retenti, la terre s'est émue.
Comme un luth qui se brise, un barde qui s'endort,
Où qui frappe en chantant aux portes de la mort,
Le vieillard est penché sur le tronc d'un vieux chêne...
Est-ce un torrent de feu qui descend dans la plaine?
Druides, est-ce vous qui sortez des tombeaux
Pour un grand sacrifice à vos Dieux infernaux?
Barde, le vent mugit au milieu des ténèbres ;
Barde, il n'est plus d'écho pour tes hymnes funèbres.

Le vieillard reste foudroyé ; mais l'Espérance, la Foi, la Charité viennent au secours de sa fille et la guident au tombeau des saints martyrs. Enfin l'auteur, dans un court épilogue, nous dévoile une ingénieuse allégorie, qui ne peut qu'ajouter à l'intérêt de l'ouvrage.

Enfant que ces vertus et leurs attraits divins,
Ramènent chancelante à la grotte des saints,

O Vierge, n'es-tu pas cette église naissante,
Qui grandit, en montrant aux peuples égarés
La croix où s'appuyaient ses membres déchirés?
Barde, qui l'outrageas de ta voix menaçante,
Es-tu ce monde aveugle, errant près du flambeau,
Qui frappe les martyrs, et meurt sur leur tombeau.

J'en ai dit assez, Messieurs, pour que chacun ici puisse apprécier cette composition, sans qu'il soit besoin d'expliquer les motifs de la juste préférence que vous lui avez accordée. J'y ai fait de nombreuses coupures afin de l'encadrer dans ce rapport. L'auteur lui-même en fera sans doute quelques-unes et polira son œuvre avant de la publier, s'il la publie. Vous avez cru y reconnaître les traces de ce don précieux qu'on nomme l'inspiration poétique, et vous avez, en faveur de ce rare mérite, passé sur beaucoup d'imperfections. J'en ai signalé plusieurs. La principale est, ça et là, un manque de clarté qui tient en grande partie à des longueurs dont une analyse comme celle que vous venez d'entendre se trouve naturellement dégagée, mais qui fatiguent à la lecture de l'ouvrage. Il est bon de rappeler en finissant que le poëte s'excuse dans une note de n'avoir fait qu'indiquer l'objet qu'il avait en vue : *peindre la résurrection de la Gaule par le christianisme.* Prenons acte de cet aveu, et ne désespérons pas de voir le concurrent se rapprocher, par de nouvelles et courageuses tentatives, d'un but digne des plus nobles efforts.

A la suite de ce rapport, M. le Président proclame comme auteur de la pièce n° 6, jugée digne d'une mé-

daille de cent francs : M. Placide Paris, de Meurcourt (Haute-Saône), demeurant à Bordeaux ; et comme auteur de la pièce n° 2, qui a mérité une mention honorable : M. Claude-Joseph Bouvier, médecin à Héricourt.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Par M. CLERC DE LANDRESSE.

Messieurs,

Vous avez mis au concours, pour le prix d'éloquence, l'éloge de Perreciot.

Deux discours vous ont été adressés sur cet intéressant sujet. Celui qui porte le n° 2 ne vous a été remis que longtemps après l'époque fixée par les réglements. Vous avez cependant examiné ce discours. Il se lit facilement et n'est certainement pas sans mérite; mais c'est une œuvre incomplète, dans laquelle on trouve des phrases mal composées et des expressions incorrectes. Il est probable que l'auteur a travaillé trop précipitamment.

Le discours qui porte le n° 1 a fixé votre attention. L'auteur s'occupe de la vie privée de Perreciot, de sa vie publique et de ses travaux comme historien et publiciste. Ce travail est complet. Je vais vous en présenter un résumé rapide.

Claude-Joseph Perreciot est né à Roulans, le 11 août 1728. Son père était notaire dans cette commune. Sa famille était originaire de Besançon. Jean-Baptiste Per-

reciot, grand-oncle de Claude-Joseph, était un des avocats les plus distingués du barreau de cette ville.

Dès ses jeunes années, Claude-Joseph Perreciot se fit remarquer par ses dispositions heureuses et par son goût pour l'étude. Il suivit les cours du collége de Besançon; de nombreuses couronnes marquèrent ses premiers pas. Ses succès continuèrent à l'Université de cette ville, où il fit ses études de droit.

En sortant de l'école de droit, il suivit les audiences du Parlement de Besançon et travailla dans le cabinet d'un avocat. Il s'y forma par l'exemple et les conseils des jurisconsultes les plus distingués. Il eut pour patron Me Arnoux, qui lui accorda constamment sa confiance et son amitié.

Perreciot s'établit comme avocat à Baume, où était le siége principal des affaires de sa famille. « Il avait, dit l'auteur du mémoire n° 1, les qualités qui conviennent à l'avocat, promptitude d'intelligence, lucidité de pensées, facilité d'élocution et par-dessus tout cela cette généreuse chaleur qui donne à la parole la puissance qui séduit, émeut, entraîne. Quoique bien jeune encore il se fit un nom et une position honorables. L'esprit conciliateur dont la nature l'avait doué lui attira la confiance publique. La vivacité de son intelligence et la loyauté de son caractère lui valurent la bienveillance du tribunal. Dans les loisirs que lui laissait l'exercice de sa profession, il passait de l'étude des lois à celle de la littérature, de l'histoire et des sciences. Où Perreciot trouva-t-il cette vigueur de pensées, cette pénétration, cette clarté, si ce n'est dans la variété de ses études,

dans les beautés de l'histoire, dans les enseignements des sciences et des arts, dans la méditation des modèles de l'antiquité? »

La confiance qu'inspiraient la probité, l'intelligence et la science de Perreciot le firent choisir pour diriger les affaires d'intérêt du prince de Montbéliard et de la princesse de Marsan, qui possédaient de grands biens en Franche-Comté. Perreciot eut à sa disposition les importantes archives de ces deux puissantes maisons. Il en profita pour faire d'infatiguables recherches, étudier les chartes, prendre des notes et faire des copies des pièces essentielles.

« L'administration forestière du baillage de Baume languissait en des mains inhabiles que l'âge avait rendues impuissantes. Perreciot, convaincu qu'il pouvait remédier à cet état de choses, accepta, avec dispense d'âge, les fonctions de conseiller procureur du roi de la maîtrise des eaux et forêts. Réformateur modéré, il chercha tout de suite à se rendre maître de tous les détails de son service afin de réprimer les abus qui s'y étaient glissés. Par ses efforts et son activité il embrassa en un instant l'ensemble du système forestier. Par sa fermeté il parvint à opérer d'importantes réformes. Il avait remarqué que l'ignorance des règlements forestiers, leur fausse interprétation et leur injuste application avaient été les principales causes des abus; son premier soin fut de faire un commentaire simple et facile de l'ordonnance de 1669. Après avoir rétabli sur ses véritables bases la police forestière du bailliage, il crut sa tâche terminée et il rentra au barreau. »

En 1761, l'Académie de Besançon mit au concours la question de savoir *quelle était la meilleure façon de cultiver la vigne et de faire le vin en Franche Comté.* Perreciot obtint l'accessit.

La dissertation sur le point de savoir *comment s'étaient établis les Comtes héréditaires de Bourgogne* obtint le même succès, l'année suivante.

En 1764, l'Académie mit au concours, pour sujet d'histoire, l'*examen critique des différentes positions de la ville de Besançon depuis Jules César.* Perreciot entra dans la lice avec Dom Berthod et eut encore le premier accessit.

Il partagea, un an plus tard, avec Dom Sornet le prix sur *l'origine, la forme et le pouvoir des états de Franche-Comté.*

En 1767, ils partagèrent encore le prix proposé sur ce sujet : *Quels sont les princes et les seigneurs de Franche-Comté qui se sont distingués dans les croisades.*

Dans la même année il obtint l'accessit sur la question de savoir : *S'il serait plus utile en Franche-Comté de donner à chacun la liberté de clore son héritage.*

En 1768, Perreciot écrivit l'*Histoire de l'abbaye de Baume.* Cet ouvrage fut couronné par l'Académie.

L'année suivante, il devança tous ses rivaux et obtint le prix d'histoire, qui avait pour sujet *un mémoire sur une des villes de la province.*

En 1771, son mémoire sur l'*étendue de la province séquanaise et ses changements sous les Romains* obtint la même faveur.

Des travaux si considérables et des succès si nombreux ouvrirent à Perreciot les portes de l'Académie de Besançon. Il fut élu le 4 août 1771.

Perreciot fut nommé maire de la ville de Baume en 1768 et il en exerça les fonctions jusqu'en 1782. Pendant ce temps il eut à sa disposition les archives de la ville et y puisa des documents précieux. Il remit l'ordre dans l'administration, rétablit les édifices publics et garantit la population de la misère. En 1770, la province était menacée d'une disette. Il fit établir un grenier public avec l'approbation du Parlement. Il acheta des blés dans le Palatinat et, en les répartissant avec économie entre les habitants, il les préserva de la famine qui désola la Franche-Comté en 1771. Au moyen de sa prudente économie, il put encore porter secours aux villes d'Ornans, de Pontarlier et de Salins, en leur cédant une partie de ses approvisionnements.

L'Académie de Besançon désirait fixer Perreciot à Besançon. En 1782 elle demanda et obtint, pour lui, une charge de trésorier de France au bureau des finances de Besançon.

Dès l'année 1778, Perreciot avait été présenté pour le même emploi par le ministre Bertin, qui voulait récompenser les travaux historiques de ce savant et les services qu'il avait rendus à la province. Perreciot, ayant appris qu'il était en concurrence avec M. Vuilleret, à qui il reconnaissait plus de droits, se retira afin d'assurer la préférence à son concurrent.

Perreciot se distingua dans l'exercice de ses fonctions

de trésorier comme il l'avait fait dans toutes les positions qu'il avait occupées.

Le ministre Bertin, appréciateur intelligent du mérite de Perreciot, s'efforça de l'attirer auprès de lui par la promesse de la première place qui vaquerait à l'Académie des inscriptions ou d'un emploi dans son ministère. Perreciot résista à ces honorables instances.

» 1789 approchait, dit l'auteur du mémoire; on était à la fin de ce dix-huitième siècle qui a produit tant d'hommes et tant de choses extraordinaires, et qui, dans son œuvre de civilisation, semblait avoir reçu la mission de détruire et de préparer plutôt que de fonder. Le pouvoir, privé de ses anciennes bases qui s'en allaient en ruines, ne savait pas s'en créer de nouvelles, et aidait, par son aveugle insistance, à creuser l'abîme dans lequel il devait s'engloutir. Le privilége, attachant obstinément ses yeux sur le passé, ne trouvait rien de mieux pour se défendre que la censure et les lettres de cachet : le présent était gros de l'avenir. La pénurie des ressources était extrême; le désordre des finances ne pouvait plus être dissimulé. La dépravation des mœurs infectait les premiers ordres de l'Etat; la nation entière était inquiète et mécontente. Un auteur célèbre a pu dire de cette époque : « Tout était privilége : les individus, » les classes, les villes, les provinces et les métiers eux- » mêmes; tout était entrave pour l'industrie et le génie » de l'homme. Les dignités civiles, ecclésiastiques et » militaires étaient exclusivement réservées à quelques » individus. On ne pouvait embrasser une profession » qu'à certains titres et à certaines conditions pécu-

» niaires... Les charges publiques pesaient sur une » seule classe. La noblesse et le clergé possédaient à » peu près les deux tiers des terres; l'autre tiers, pos- » sédé par le peuple, payait des impôts au roi, une » foule de droits féodaux à la noblesse, la dîme au » clergé (Thiers, *Révolution française,* t. I). » A cette époque, la France avait vu naître et se développer dans son sein deux passions principales, l'une plus profonde et venant de plus loin, était la haine violente et inextinguible de l'inégalité; l'autre plus récente et moins enracinée, portait les Français à vouloir vivre non-seulement égaux, mais libres. Au milieu de ces luttes ardentes, dans lesquelles s'épuisaient en efforts désespérés les puissances des anciens temps, on avait vu se former, à une certaine hauteur de l'échelle sociale, une classe d'hommes qui assistait dans une contenance pleine de mesure et de dignité à cette dissolution générale; c'était la bourgeoisie, assez intelligente pour tout comprendre, assez riche pour attendre, assez forte pour être patiente. C'est à cette classe qu'appartenait Perreciot. Indépendant par caractère autant que par ses études, élevé dans l'exercice d'une profession qui réveille puissamment le sentiment du droit, il dut accueillir avec joie la révolution française. Les commencements furent si beaux, les cœurs battaient si fort et tant d'espérances s'éveillaient aux noms magiques de patrie et de liberté! Il y avait dans ces élans une immense force sociale qu'un pouvoir plus clairvoyant et plus habile aurait pu diriger en cédant à de justes exigences. Perreciot embrassa avec ardeur la cause de ceux qui voulaient rappeler, dans une sage

mesure, les hommes aux sentiments de leur force et de la liberté. Il s'associa au grand et patriotique mouvement, mais il ne partagea pas les idées de ceux qui, dans l'aveuglement de leurs passions, méconnurent les lois de la justice et de l'humanité. Quand il vit que le torrent de la révolution allait rompre ses digues, il résista, au risque d'être écrasé sous les ruines. On peut dire de lui ce que M. le procureur général Loiseau disait, avec tant de talent et d'autorité, du savant Proudhon, qui a été aussi une des gloires de cette province : « Il voulait allier la tradition au progrès; la tra-
» dition, c'est-à-dire l'expérience, ce don si rare, cette
» vertu presque surhumaine, que la Providence a placée
» comme une vigie au milieu des siècles pour signaler
» les écueils et transmettre aux générations, avec les
» enseignements du passé, ces grandes et terribles
» leçons que Bossuet fait planer sur la tête des peuples
» comme des rois; pour lui, le progrès c'était l'unité
» dans la loi, c'était l'égalité civile; mais il avait trop
» appris pour comprendre une société sans les garanties
» nécessaires à la force du pouvoir. »

Au commencement de la révolution, Perreciot fut choisi par ses concitoyens pour la composition et la rédaction des cahiers de doléances.

Lors de la formation des corps administratifs, au mois de mai 1790, il fut nommé à l'unanimité membre du conseil général du Doubs. Conformément au décret du 22 décembre, il fit partie de la commission chargée de liquider les dettes de l'ancienne province et de les répartir entre les districts. On lui confia aussi le soin de

faire, avec M. Demesmay, l'inventaire des papiers de l'intendance. Ce fut encore pour Perreciot une occasion de faire des recherches historiques, de prendre des notes et d'amasser des matériaux.

« Les événements qui se succédaient rapidement, dit l'auteur du mémoire, mirent fin à ses fonctions administratives et aux travaux de l'Assemblée constituante. La révolution déviait de son but primitif et tournait à la démagogie; Perreciot se retira à la campagne, espérant trouver, dans la vie solitaire des champs et dans la culture des lettres, un abri contre l'orage qui menaçait sa patrie. Un cœur comme le sien, que la vie d'étude avait conservé jeune pour toutes les affections simples et vraies, devait toujours revenir avec joie dans la maison où il était né. C'était à sa campagne de *Tusculum* que Cicéron se retirait lorsque les ennuis de la politique et les malheurs du temps remplissaient son âme d'une noire mélancolie.

» Malgré son dégoût des fonctions publiques, Perreciot ne put résister aux vœux des habitants du canton de Roulans, qui l'élurent à l'unanimité juge de paix, en 1792. D'incontestables abus étaient à réformer, Perreciot en avait, le premier, demandé la répression; mais en présence des prétentions violentes et des désordres qui se manifestaient de toute part, il montra une sagesse et une fermeté admirables. Des préoccupations tristes occupèrent douloureusement son esprit. Ne voulant pas sortir des bornes de la modération, qui était dans ses principes et dans son caractère, il essaya de résister à la fureur révolutionnaire; il fut révoqué de ses fonc-

tions de juge de paix. Cette disgrâce, à laquelle il s'était volontairement exposé, le toucha peu ; mais les excès qui lui donnaient des craintes pour l'avenir de la patrie et de la civilisation, firent sur lui une impression profonde. Sa santé s'altéra, et le 11 septembre 1793, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Les soins empressés qu'il reçut de son frère le rappelèrent à la vie.

» Il semblait que son âge, l'état de sa santé, son passé tout entier devaient le mettre à l'abri des vengeances populaires. Ni une vie constamment honnête, ni les services rendus pendant une longue carrière ne purent le soustraire aux excès du temps. La terreur était partout, les affaires étaient suspendues, le droit se taisait, la justice voilée était contrainte au silence et à la retraite. Le peuple, cédant à un mouvement de vertige, se précipita vers la maison de Perreciot pour la livrer au pillage et y chercher les blés qu'on l'accusait d'y tenir cachés. L'espoir de cette populace aveuglée fut déçu. Elle ne trouva point de blé. Perreciot n'en fut pas moins arrêté et mis en prison comme suspect. Fort de sa conscience, il eut la prudence d'être calme. Il ne fit entendre aucune plainte, et pour adoucir les rigueurs de sa captivité il s'entoura de ses livres. Il fut un consolateur pour ses compagnons d'infortune, un bienfaiteur, un père pour ceux qui, au chagrin d'avoir perdu la liberté, joignaient les douloureuses privations de l'indigence. Il attendait avec résignation sa fin par le dernier supplice, qui était devenu le genre de mort des honnêtes gens, lorsque la réaction du 9 thermidor lui rendit la liberté

en brisant le niveau de plomb et de sang sous lequel Robespierre étouffait la France.

» Perreciot reprit son domicile à Besançon, voulant demander à l'étude de l'histoire et des lettres l'oubli de l'anxiété qu'il avait éprouvée. Il essaya de continuer ses ouvrages sur l'histoire et le droit public; mais ses infirmités et la faiblesse de sa vue le forcèrent à renoncer à ce projet. Il put seulement réunir les matériaux qu'il avait recueillis et les livrer au copiste dans l'état où ils se trouvaient.

» Du reste, la France s'agitait encore péniblement sous une direction faible et corrompue. C'est de cette époque que Mirabeau aurait pu dire ce qu'il écrivait à Servan en 1789 : « Tous les liens de l'opinion sont re-» lâchés, et il n'existe pas encore un principe à sa » place. Nous avons désappris à obéir, désappris à tra-» vailler, désappris à souffrir, et cependant il n'y a pas » de liberté sans discipline; que deviendrons-nous? » Perreciot, comme tous les Français qui voulaient sincérement le retour de l'ordre et le règne de la justice, comprenait qu'il y avait besoin d'une main vigoureuse pour relever et faire prévaloir l'autorité attaquée de toute part. A quelques années de là ses vœux devaient être réalisés par le héros d'Italie et d'Egypte, que la victoire avait fait si grand qu'il marchait, comme il le disait lui-même, accompagné du Dieu de la guerre et du Dieu de la fortune. Comme à Moïse, il était permis à Perreciot d'apercevoir la terre promise; sa race devait en jouir et profiter de ce qu'il avait préparé pour elle;

mais il ne devait pas jouir du bonheur de voir l'œuvre accomplie.

» Avec ses mœurs pures et ses sentiments de droiture, Perreciot voulut fuir le séjour de la ville, espérant échapper à des scènes de désordre et de corruption. Il revint au lieu de son origine. Ainsi que les flots, le peuple est changeant dans ses haines comme dans ses affections. Naguère l'objet d'une démonstration hostile, Perreciot fut accueilli par les témoignages de la plus vive sympathie. Il pardonna l'offense et oublia l'injustice qui lui avait été faite. Il ne jouit pas longtemps de cette douce tranquillité, qu'il trouvait enfin au bout d'une longue carrière. Une seconde attaque le fit tomber dans un état de langueur qui ne dura que quelques jours, et, le 19 février 1798, il succomba à l'âge de soixante-dix ans. Sa mort fut, comme sa vie, celle d'un chrétien. Il ne voyait à la morale de fondement assuré que dans la religion, et il savait bien que l'homme qui n'a pour soutien que sa faiblesse, se repose sur un fragile appui. Telle fut cette existence calme, sobre de faits et remplie en même temps, vouée tout entière à l'amour du bien et au travail, qui créent et fécondent. »

Perreciot fut bon fils, époux fidèle, père tendre et ami sincère. C'est ce que disait à l'Académie M. Pourcelot, son gendre, le 2 décembre 1808. Perreciot était resté veuf depuis l'âge de quarante ans. C'était en remplaçant par ses soins ceux que ses enfants auraient dû recevoir de leur mère, qu'il se délassait de ses travaux. Quand il lui fut permis de substituer les leçons de la sagesse aux caresses qu'il avait prodiguées à leur en-

fance, on le voyait pendant des heures entières converser avec eux pour découvrir leurs passions afin de les combattre, leurs goûts afin de les diriger, leurs dispositions pour les mettre en usage et pouvoir ainsi les placer dans la carrière qui semblait leur convenir davantage.

A l'époque de la mort de Perreciot, les membres de l'Académie étaient dispersés, et son éloge ne fut pas prononcé au sein d'une compagnie qui n'existait plus. Les lois révolutionnaires avaient supprimé les corporations scientifiques et littéraires, et confisqué leurs dotations. Ce ne fut qu'en 1806 que l'Académie de Besançon, profitant du calme que l'Empire avait procuré à la nation, put reprendre, avec l'autorisation du gouvernement, le cours de ses travaux.

« La vie publique et privée de Perreciot, dit l'auteur du mémoire, suffirait pour le faire placer au nombre de ceux dont la mémoire est chère aux hommes de bien; mais ses titres les plus beaux à l'estime et à la considération générales sont ses travaux historiques et littéraires. Il appartenait à cette classe d'hommes patients et infatigables qui existaient dans l'ancien ordre de choses, hommes voués à l'étude comme à une espèce de culte, sans lui demander profit ni gloire. Leur vie tout entière s'écoulait dans les labeurs d'une lente et consciencieuse érudition. Il avait saisi avec empressement toutes les occasions qui s'étaient offertes à lui pour satisfaire cette espèce de passion. Il avait consacré à faire des recherches tous les instants dont il pouvait disposer. Chaque jour il amassait de nouvelles richesses par l'étude d'un nombre infini de chartes et de manuscrits. »

La modestie de Perreciot était excessive. Il se défiait de lui-même et il travaillait avec une conscience qu'on ne peut trop admirer. La vue de ses manuscrits prouve qu'il faisait des vérifications scrupuleuses, et qu'il n'admettait un document que lorsqu'il était sûr de son exactitude.

Le 17 août 1768, il écrivait au père Dunand : « Si » je puis quelque chose pour votre service, vous êtes le » maître de disposer de tout ce qui m'appartient; je » suis d'autant moins jaloux de mes recherches, que je » ne me propose pas de jamais rien faire imprimer, et » que je n'ai eu pour but, en ramassant beaucoup de » chartes, que de m'instruire et d'obliger les savants. » Il correspondait en effet avec les personnes instruites de son époque, et il s'empressait de leur fournir les documents qu'elles réclamaient de sa complaisance.

Il résulte d'une lettre de Dom Clément, que ce savant tenait particulièrement à la participation de Perreciot pour terminer son savant ouvrage sur l'*Art de vérifier les dates.*

On n'a livré à l'impression qu'une petite partie des travaux de Perreciot, et pour y arriver, il a fallu en quelque sorte lui faire violence. Son grand ouvrage sur l'état civil dans les Gaules a été imprimé sans nom d'auteur, en 1786.

On imprima aussi, la même année, ses observations sur la dissertation de M. l'abbé de Gourcy, couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1768.

L'historiographe Grandidier a fait imprimer, dans son premier volume de l'*Histoire d'Alsace,* deux savantes

dissertations de Perreciot sur l'étendue des deux provinces appelées sous les Romains *Germanie supérieure* et *Germanie inférieure;* sur la formation des provinces qu'on nomma ensuite *Germanie première, Germanie seconde* et *Province séquanaise;* sur l'*Origine des Francs;* sur l'*Etablissement de la monarchie française dans les Gaules* et sur l'*Alsace thuringienne.*

Quelques articles de Perreciot ont été imprimés dans les almanachs ou annuaires de l'époque.

A part cela, toutes ses œuvres sont manuscrites, et elles sont considérables.

L'auteur du mémoire n° 1 a indiqué tous ces manuscrits, qui sont pour la plupart dans la bibliothèque de Besançon.

Il a analysé les œuvres imprimées de Perreciot et il les a appréciées. Il a donné son avis d'une manière très détaillée sur l'ouvrage principal, qui porte le titre d'*Etat civil des personnes et conditions des terres dans les Gaules.* Il a comparé les systèmes et les écrits de Perreciot à ceux de Montesquieu, de Mably, de Dunod, du président Hénault, de l'abbé Dubos. Les bornes de ce rapport ne permettent pas de reproduire ici cette partie du travail, qui n'est d'ailleurs guère susceptible d'analyse.

« Perreciot, dit le concurrent, ne prenait pas, comme plusieurs historiens modernes, les documents et les témoignages historiques, pêle-mêle, sans critique, sans en vérifier l'exactitude et l'authenticité, sans en bien établir la date et la valeur. Il savait, comme le dit M. Guizot, que l'examen scrupuleux de la valeur des

documents et des témoignages est le premier devoir de la critique historique. De là dépend toute la valeur des résultats. A l'appui des faits qu'il avance, il produit une abondance de preuves. Il rapporte une foule de textes qui doivent faire connaître si l'écrivain ne fait pas de fausses applications, et s'il est fondé à s'écarter des routes qu'ont frayées les hommes célèbres dont il ne suit pas la trace. On est étonné, quand on lit ses ouvrages, de voir la quantité immense de matériaux qui y sont contenus, le savoir énorme qu'ils renferment, les longues préparations qu'ils ont dû nécessiter. On rencontre dans ses œuvres les qualités supérieures qui font les maîtres, les aspirations les plus élevées, les plus nobles et les plus généreuses, la maturité des études. Dans toutes les questions philosophiques qu'il traite, l'élégance et l'intérêt égalent l'érudition toujours vaste et précise. On pourrait peut-être lui faire le reproche d'avoir cherché quelquefois les preuves de ses théories générales, de ses systèmes dans des documents locaux appartenant à une province, et d'avoir proclamé comme loi générale ce qui n'était que le résultat de faits accidentels ou de coutumes particulières. Il a éclairé les ères celtiques, ainsi que la condition des terres à cette époque, l'origine des Francs, terrain favori de l'esprit de système. Il a tempéré par ses vues judicieuses les théories aristocratiques de Boulainvilliers, démocratiques de Mably, et parfois erronées de Montesquieu.

» Un de ses principaux mérites est assurément d'avoir éclairé l'histoire de notre pays par la géographie. Pour bien comprendre les événements, il faut absolument

avoir étudié avec attention le théâtre qui les a vu naître et se développer. De l'union de ces deux éléments est sortie pour Perreciot la connaissance nette et précise des temps et des lieux, des hommes et des choses, des progrès de l'esprit humain, des révolutions politiques, des causes qui ont hâté la civilisation ou amené la barbarie.

» Son style est sobre, clair et vigoureux, quelquefois un peu lourd, sans être jamais de mauvais goût. L'énergique concision, les vues profondes, la vigueur des pensées ne coûtent aucun effort à cet esprit solide. Il se résume avec la même facilité que les esprits faibles s'étendent. Par un mot saillant il exprime une idée; ses compositions ont quelque chose de nerveux, de compact, un tour qui n'appartient qu'à lui. Enchaîné par son goût très vif pour les recherches savantes, il ne se laisse cependant pas aller à donner trop de place à des questions de pure érudition. On rencontre dans quelques passages de ses œuvres une naïveté de langage, une simplicité, une suavité de pensée qui donnent à ses travaux un cachet particulier. On y remarque, à côté d'une modestie naturelle s'enveloppant toujours des formes les plus délicates, le parti pris de ne point transiger avec la fausse science dont l'influence est si redoutable. On y voit surtout un amour ardent de la vérité. On trouve dans ses écrits beaucoup de choses neuves, des découvertes qui ne sont qu'à lui. Il a sur certaines matières des idées à lui propres et originales, des manières nouvelles d'envisager et d'expliquer les choses et les faits, qui ne s'accordent pas toujours avec les opinions généralement admises; mais doit-on lui en faire un reproche? N'est-ce

pas là le propre de l'homme qui a acquis le vrai talent, qui possède la véritable science? « Le bien de l'huma- » nité, dit Perreciot dans sa préface, a seul dirigé ma » plume : pourrais-je ne pas avoir droit à quelque in- » dulgence? elle est due à mon travail lors même qu'on » n'adopterait pas mes idées. Souvent elles s'éloignent » des opinions reçues; mais la vérité ne saurait être » vieille tout en naissant. Que l'on ne pense pourtant » pas qu'en annonçant de nouveaux aperçus, je veuille » mépriser les auteurs qui ont marché avant moi dans » la même carrière. Plus j'ai vu de près leurs travaux, » plus je rends justice à leur talent; mais quel que soit » leur autorité, il est permis de l'apprécier, de la ré- » cuser même lorsqu'ils s'écartent du vrai. »

Les meilleurs historiens modernes ont reconnu l'immense mérite des ouvrages de Perreciot, et ils y ont puisé comme à une source pure.

Dans ses œuvres, il a demandé toutes les réformes et préconisé toutes les idées que la civilisation moderne a dès lors adoptées. Il avait été guidé d'une manière sûre par sa science, sa raison et son expérience.

« Si Perreciot revenait aujourd'hui parmi nous, dit l'auteur du discours n° 1, il verrait ses plans généreux exécutés, ses vœux accomplis. Depuis soixante ans, que de changements se sont opérés! Dans l'ordre social, toutes les barrières abaissées. Dans l'ordre physique, l'activité et l'industrie humaine exaltées jusqu'au prodige, la matière recevant de la main des hommes une impulsion inconnue jusqu'à nos jours. Dans la sphère de l'intelligence, la pensée, devenue libre, a jeté sur

toutes choses une vive lumière. Enfin, dans le domaine de la morale, la raison et la volonté individuelles ont été presque partout, et peut-être trop, mises à la place de la tradition et de l'autorité. La liberté, il est vrai, développe l'individu, le fortifie, l'enrichit, l'éclaire. Avec le temps et avec de sages tempéraments, elle doit aussi le rendre meilleur, élever le niveau de sa moralité. Mais l'esprit humain doit se tourner vers une liberté sage, tempérée, basée sur le droit et la justice. Que la science multiplie ses découvertes; que la liberté déploie ses ressources et l'autorité sa puissance; que la civilisation tout entière accumule ses grandeurs et ses merveilles, leur labeur ne sera qu'impuissance si, sans rien abandonner des droits de la raison, on ne maintient fermement dans les âmes l'idée de Dieu! »

Voilà l'œuvre que vous avez jugée digne de récompense. Au point de vue historique, le travail est complet. Il réunit tout ce qui concerne Perreciot. Il a fallu, pour faire ce travail, se livrer à des recherches considérables, y employer un long temps, et faire preuve d'une véritable patience. Il a fallu lire un grand nombre d'ouvrages, établir des comparaisons, se livrer à des appréciations difficiles. Le concurrent s'est acquitté de tout cela à merveille. Il a fait un mémoire très utile, et il nous a donné la preuve qu'il était capable des travaux les plus sérieux et les plus difficiles.

Mais, Messieurs, vous avez mis l'éloge de Perreciot au concours pour le prix d'éloquence. Vous avez donc dû examiner l'œuvre sous ce rapport. Le discours n° 1 contient évidemment des passages très bien écrits; mais

il existe des imperfections dont vous avez dû tenir compte. Il y a des longueurs, des répétitions. Les épithètes sont trop multipliées et quelquefois mal choisies. Quelques expressions sont hasardées. Le sens du récit est trop souvent suspendu par les réflexions de l'auteur. Enfin, le jugement sur les œuvres de Perreciot n'est pas placé, dans le discours, à un endroit convenable. Il se trouve aux pages 48 et suivantes, tandis que les œuvres de Perreciot ne sont indiquées et analysées qu'aux pages 57 et suivantes.

En votre nom, j'adresse des éloges mérités à l'auteur du discours n° 1. Vous l'encouragez à marcher dans la voie qu'il s'est ouverte, et vous lui décernez une médaille du prix de 150 francs.

A la suite de ce rapport, M. le Président fait connaître que l'auteur du discours n° 1 est M. Chalon, fils, substitut du Procureur impérial à Baume-les-Dames.

PIÈCES DE VERS

Par M. VIANCIN.

LE LAURIER ET L'OLIVIER.

Près d'une tige d'olivier
Aux feuilles rares et ténues,
Un large et superbe laurier
Etalait ses branches touffues.
« Que vous êtes chétif! dit-il à son voisin,
» Comment fourniriez-vous des palmes à la gloire?
» Moi seul je puis orner le front de la victoire :
» N'êtes-vous point jaloux de mon brillant destin?
— Jaloux! moi? non, je vous assure,
» Répondit l'olivier satisfait de son sort;
» De l'immortalité vous êtes la figure,
» Mais vous donnez aussi la mort:
» Vous ne mettez personne à l'abri de la foudre,
» Quoi qu'en ait dit l'antiquité;
» Il faut pour vous cueillir trop souvent se résoudre
» A torturer l'humanité;
» Trop souvent le sang vous inonde
» Et vous mêle à d'affreux lambeaux;
» Vous êtes devenu, sur tous les points du monde,
» L'ornement de bien des tombeaux.
» Moi, je ne fais couler ni le sang ni les larmes;
» Je me plais à fleurir loin du fracas des armes;

» J'ai pourtant couronné de grands et nobles cœurs
» Sur le champ des luttes antiques,
» Car j'étais autrefois dans les jeux olympiques
» La récompense des vainqueurs.
» A la souveraine déesse
» Des beaux-arts et de la sagesse
» Les poëtes m'ont consacré,
» Et de ce choix encor je me sens honoré.
» Mais de la paix surtout je reste le symbole,
» Et, si lentement je console
» Ou des revers cruels noblement essuyés,
» Ou des jours glorieux trop chèrement payés,
» Du moins à mon aspect la puissance guerrière
» Eteint sa fureur meurtrière ;
» Aux élans fougueux des héros
» La paix fait succéder un bienfaisant repos.
» C'est elle qui ramène aux foyers de leurs pères
» Ceux des fils qui dans les combats
» Sans mordre la poussière ont bravé le trépas.
» La paix vient aux humains rendre des jours prospères ;
» La paix sera l'orgueil des siècles à venir ;
» Oh ! la paix ! c'est le bien suprême ;
» Je suis fier d'en être l'emblème,
» Heureux de l'entendre bénir.
» Ainsi vous me voyez content de mon partage,
» Et je ne voudrais pas changer
» Contre l'éclat pompeux de tout votre feuillage
» De mes rameaux le plus léger. »

LA NOUVELLE RENOMMÉE.

Pour publier au loin les hauts faits d'une armée,
Pour faire d'un grand nom retentir l'univers,
Que devient désormais l'antique Renommée,
Ce monstre que Virgile a peint en si beaux vers?
Ses formes aujourd'hui sont à peine connues :
Ce n'est plus cet oiseau grandissant dans son vol,
D'un pied léger rasant le sol
Et portant son front dans les nues,
Qui parcourait les airs, jour et nuit sans repos,
Sous ses plumes cachait d'incroyables merveilles,
Des yeux toujours ouverts, d'attentives oreilles,
Des langues redisant mille et mille propos,
Et qui, non moins contraire à la gloire ternie
Que propice à l'éclat de la célébrité,
Semait partout la calomnie
Aussi bien que la vérité.

Le voilà remplacé par un autre prodige,
Non moins étonnant, mais réel ;
Sous un charme qui vient du ciel
La fable des vieux temps a perdu son prestige :
Un fluide subtil circule dans les airs,
Rapide comme la pensée ;
C'est lui qui la transmet, fidèlement tracée,
Même à travers les flots jusqu'au delà des mers.
Entouré de lumière ou d'ombre,
Comme aux clartés du jour, dans la nuit la plus sombre,
De tout événement né dans l'immensité
Il informe l'humanité.

O d'un siècle inventeur merveilleuse conquête !
Paisible emprunt de l'homme au feu de la tempête !
Qu'il est utile aux nations
De recevoir soudain tes révélations !
Que l'on aime à prêter l'oreille
Aux échos saisissants que ton éclair éveille,
Quand sur la scène des combats
Où va se décider le destin des Etats,
Nos bataillons couverts de gloire
Ont poussé, triomphants, le cri de la victoire,
Et surtout quand tu viens, après des jours sanglants,
Aux enfants de la terre émue
Proclamer ces mots consolants :
Les foudres sont éteints et la paix est conclue!

Sous l'empire de cette paix
Si chère à tous les cœurs, puisses-tu désormais
Multiplier tes étincelles
Pour ne nous apporter que d'heureuses nouvelles !
Puisses-tu longtemps n'avoir pas
A marquer les travaux de ces grandes journées
Où tant d'héroïques trépas
Font suspendre leur crêpe aux palmes moissonnées !
Puissent tous nos soleils, moins voilés de cyprès,
Dans le calme éclairer la marche du progrès,
De ce progrès orgueil du monde,
Qui rend la terre plus féconde,
Combat les fléaux désastreux,
Des arts élargit le domaine,
Ennoblit la puissance humaine
Et découvre aux mortels le secret d'être heureux !

Silence aux tubes homicides
Qui pour porter des coups sûrs autant que rapides

Ont été naguère inventés
Et dont si tristement les effets sont vantés.
Ah ! l'homme n'est pas né pour tant savoir détruire :
C'est à créer, c'est à produire
Qu'il doit tendre surtout en digne enfant des cieux ;
Autrement il serait par le côté funeste
Le ravisseur du feu céleste
Malgré le souverain des dieux ;
C'est lui qui rouvrirait la boîte de Pandore ;
Il en ferait sortir des maux plus grands encore
Que ceux dont nous avons à subir le tourment,
Et la peine de Prométhée,
Par lui cent fois plus méritée,
Serait son juste châtiment.

C'est à lui d'échapper au vautour du Caucase :
Du vrai, du bien, du beau, qu'il suive le chemin,
Et qu'une sainte ardeur l'embrase
Pour le bonheur du genre humain !
Va, cours dans l'univers, nouvelle Renommée,
Propage avec amour dans ta route enflammée
Les triomphes heureux des plus grands bienfaiteurs,
Et pour les gloires pacifiques,
Qui restent les plus magnifiques,
Electrise les nobles cœurs.

LES DIEUX S'EN VONT.

Les dieux s'en vont : — Oui, sans nul doute ;
Déjà grand nombre sont partis ;
Oui, tout conspire à la déroute
Des dieux par les mortels bâtis.
Si Plutus a beaucoup d'apôtres
Et fait ramper l'homme bien bas,
Il s'en ira, comme tant d'autres ;
Mais le vrai Dieu ne s'en va pas.

Qui s'en va surtout de ce monde ?
Ce n'est pas Dieu : c'est vous, c'est moi,
Puis d'autres sujets à la ronde ;
C'est un pasteur, un prince, un roi ;
C'est parfois un puissant génie
Trop tôt ravi par le trépas ;
C'est quelque dieu de l'harmonie ;
Mais le vrai Dieu ne s'en va pas.

Nous assistons à des spectacles
De nos ancêtres ignorés ;
Vous ne croyez plus aux miracles,
Et vous en êtes entourés.
Nous perçons à peine un mystère
Qu'un autre surgit sous nos pas,
Et tout démontre sur la terre
Que le vrai Dieu ne s'en va pas.

Tout nous atteste sa présence.
Tel esprit fort, d'un ton moqueur,
Veut nier la toute-puissance,
Qui la trouve au fond de son cœur :

Son incrédulité chancelle,
Puis, un jour, il se dit tout bas :
« J'avais tort, l'âme est immortelle,
» Et le vrai Dieu ne s'en va pas. »

Visitez, visitez ses temples,
Indifférents, blasphémateurs,
Et regardez les saints exemples
Qu'y donnent maints adorateurs.
Allez sur les champs de batailles
Voir mourir nos pieux soldats;
Vous sentirez dans vos entrailles
Que le vrai Dieu ne s'en va pas.

Sœurs de tant de malheureux frères,
Anges terrestres de bonté,
Qui répandez sur leurs misères
Le baume de la charité,
Dans votre humilité profonde
Et dans vos soins si délicats,
Qui mieux que vous fait voir au monde
Que le vrai Dieu ne s'en va pas?

C'est celui par qui tout respire,
Celui qui féconde nos champs,
Celui dont l'esprit nous inspire
De nobles pensers, d'heureux chants;
Celui qui, selon ses promesses,
A la souffrance ouvre ses bras,
Et dans nos plus grandes détresses,
Quand tout nous fuit, ne s'en va pas.

Il vaincra toutes les idoles,
Restes des humaines erreurs;
Un jour prévaudront ses paroles
Sur tous les oracles menteurs;

On verra tous les faux prophètes
Subir le sort du vieux Chalcas,
Et partout brilleront les fêtes
Du vrai Dieu qui ne s'en va pas.

Consécrateurs de nos trophées,
Poëtes chers à l'Eternel,
Chantez sa gloire en coryphées
Du *Te Deum* universel;
Chantez dans un concert immense
Le Souverain des potentats,
Le Dieu d'amour et de clémence,
Le vrai Dieu qui ne s'en va pas!

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

DE L'INDIGENCE ET DE LA BIENFAISANCE

DANS LA VILLE DE BESANÇON,

Par le Dr J. DRUHEN aîné,

Professeur à l'Ecole de Médecine.

(SUITE) (1).

SOCIÉTÉ DES SOEURS DE LA CHARITÉ.

Il existe à Besançon une communauté religieuse qui occupe une place importante dans le personnel de l'enseignement primaire, et dont les membres prêtent un concours précieux aux institutions bienfaisantes de la Franche-Comté : je veux parler de la société des Sœurs de la Charité. Nous l'avons nommée déjà en traçant l'histoire du bureau de bienfaisance et celle des Dames de Charité, et nous la retrouverons en parlant des écoles municipales; ce serait déjà un motif suffisant pour lui

(1) Voy. Bulletin de l'Académie : janvier 1859.

consacrer un souvenir dans cet ouvrage, mais il n'est pas le seul. Les sœurs de la charité se recommandent encore à la reconnaissance publique par l'action directe qu'elles exercent sur les pauvres et par les secours qu'elles leur distribuent pour leur propre compte, et en dehors des institutions dont elles sont en quelque sorte les agents.

L'histoire des sœurs de la charité est toute récente ; elle date de l'année 1799. M. l'abbé Bacoffe, alors curé de l'Assomption, aujourd'hui Notre-Dame (1), n'avait pu voir sans regret l'abandon où se trouvaient les pauvres par suite de la loi de messidor an II de la République. Pendant qu'il méditait le projet de reconstituer l'association des Dames de Charité dont nous avons parlé, il en réalisa un autre qui devait remplir bien plus complétement le but qu'il poursuivait : il fonda la communauté des Sœurs de la Charité pour l'instruction des jeunes filles pauvres et pour le soin des malades. M. Bacoffe rencontra, pour mener à bien cette entreprise, un auxiliaire singulièrement puissant dans une ancienne religieuse de Saint-Vincent-de-Paul de Paris, originaire des montagnes du Doubs, et que les événements de la révolution avaient ramenée dans son pays natal. C'était sœur Thouret : d'une taille imposante, douée d'un esprit naturel, d'une parole persuasive, d'une grande fermeté de caractère, elle avait toutes les qualités nécessaires pour donner de la vie à la communauté naissante, pour lui gagner des associées et pour la

(1) Voy. Bulletin de l'Académie : janvier 1859, page 163.

recommander à la confiance publique (1). Grâce à son ardent prosélytisme, la communauté ne tarda pas à grandir ; grâce à l'instruction et à la vertu modeste de ses membres, grâce enfin à la sage direction que M. l'abbé Bacoffe sut lui imprimer, dès son début, les sœurs de la charité obtinrent bientôt une popularité dont la situation actuelle de l'établissement est un éloquent témoignage. Sœur Thouret comptait à peine dix compagnes quand elle l'ouvrit ; aujourd'hui, la communauté compte environ huit cents membres. Restreintes pendant plusieurs années aux seuls établissements de la ville, les sœurs de la charité se sont répandues dans un grand nombre de localités de la Franche-Comté, des provinces voisines et même en Suisse, et elles fournissent aujourd'hui des religieuses à cent cinquante établissements différents consacrés à l'enseignement, aux pauvres et aux malades.

J'ai dit, en commençant cet article, que les sœurs de la charité distribuent des secours pour leur propre compte et en dehors des institutions dont elles sont les agents : c'est particulièrement à ce titre qu'elles méritent de trouver place dans ce chapitre.

Chaque année, au commencement de l'hiver, elles

---

(1) Dans le congrès présidé par Mme Lætitia et que Napoléon Ier réunit à Paris de toutes les supérieures du petit nombre des congrégations religieuses, existant alors en France, sœur Thouret plut à Mme Lætitia et à l'Empereur qui, en 1810, la chargea d'aller fonder à Naples une maison de son ordre. Cette maison est aujourd'hui en grande prospérité.

font dans les principales maisons de la ville une quête dont le produit a varié d'importance aux différentes époques, et que l'on peut aujourd'hui évaluer de 800 à 1,000 fr. Avec ce fonds modeste, les sœurs trouvent moyen de donner aux malades ces nombreux petits secours qui, sans être du domaine de la pharmacie, n'en occupent pas moins une large place dans le traitement des malades, et ces soins délicats qui, tout en s'adressant à leur corps, exercent en même temps sur leur moral une si salutaire influence.

Le bureau de bienfaisance ouvre chaque année un crédit spécial pour fournir les médicaments aux malades indigents; mais le sirop, le sucre, le miel, les fruits pectoraux, le riz, le vin même, la charpie, les autres linges à pansement et beaucoup d'autres substances encore, utiles et quelquefois indispensables, soit dans la maladie, soit dans la convalescence, ne figurent pas au formulaire et sont par conséquent refusées. C'est avec leur fonds spécial que les sœurs de la charité comblent cette lacune.

Plusieurs malades manquent des moyens de se couvrir dans leur triste grabat : les sœurs leur procurent des couvertures, elles leur confient même du linge, pansent leurs plaies et deviennent, pour le médecin, dans l'occasion, des auxiliaires aussi intelligents que dévoués.

Il faut, sous ce rapport, les voir à l'œuvre pour comprendre combien leur concours est précieux, et pour savoir jusqu'à quel degré de mérite leurs soins peuvent atteindre. Je viens de soigner une pauvre journalière dont l'avant-bras gauche était en proie à une suppuration diffuse très abondante. Le cas était des plus graves, le

mal envahissait le bras, et des symptômes de résorption purulente menaçaient ma malade. L'amputation offrait peu de chances de succès, et dans l'hypothèse où cette mutilation aurait réussi, la perte d'un membre ne laissait qu'une perspective désespérante.

Pendant six semaines, deux sœurs de la charité ont assisté ma malade, ont suivi mes prescriptions, appliqué mes bandages, et par des pansements délicats, intelligents, mais pénibles et prolongés, elles m'ont aidé largement à rendre à la vie et à la santé une mère de famille dont j'avais désespéré.

Voilà un des rôles des sœurs de la charité à Besançon ; nous les retrouverons encore aux salles d'asile et aux écoles : partout elles sont la providence visible du pauvre, qui l'aide, le conseille et le console.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Fondée pour maintenir la jeunesse dans la foi par la pratique de la charité, la société de Saint-Vincent-de-Paul est tout à la fois une association pieuse et une institution de bienfaisance.

Etablie à Besançon vers la fin de l'année 1840, elle n'était composée à son origine que de six jeunes hommes réunis par le conseil d'un prêtre de cette ville distingué par ses talents, son zèle apostolique et sa piété (1). Cette

(1) M. l'abbé Oudet, aumônier de l'hôpital Saint-Jacques.

société, presque ignorée à son début, a vécu d'abord isolée, faisant en silence le peu de bien que lui permettaient ses faibles moyens et son personnel alors fort limité. Mais ses succès ayant fixé l'attention, elle ne tarda pas à recevoir de nombreuses adhésions, à multiplier ses ressources à ce point qu'elle occupe aujourd'hui un des premiers rangs parmi les institutions charitables de notre cité.

Les associés se divisent en membres actifs et en membres affiliés. Pour être actifs, il faut un attachement sincère à la religion et aux devoirs qu'elle impose : ce sont les distributeurs des secours, ils sont admis par voie d'élection. Des cotisations annuelles volontaires et l'honorabilité de la conduite suffisent pour être admis au nombre des membres affiliés, qui sont pour ainsi dire la providence matérielle de l'œuvre.

Comme toutes les sociétés de Saint Vincent-de-Paul, celle de Besançon se rattache à celle de Paris qui est le centre et pour ainsi dire la tête de toutes. Considérées dans leur ensemble, toutes ces sociétés constituent un corps homogène qui a à Paris un conseil central, dans les départements de la France et à l'étranger des conseils provinciaux, et enfin des conférences nombreuses répandues dans les cinq parties du monde. Le conseil central imprime le mouvement à tout le corps, inspire les mesures générales aux conseils provinciaux qui, de leur côté, les proposent aux conférences particulières et établissent entre celles-ci et le conseil général un courant continu qui entretient partout la chaleur et la vie. Assemblage admirable, uniforme dans sa diversité, solidaire

dans l'indépendance de toutes ses parties, qui permet à l'Asie de faire le bien qui s'accomplit en Europe, et au moyen duquel la charité timide et inexpérimentée des contrées les plus lointaines trouve en France des conseils, des appuis et des secours matériels au besoin.

A côté du lien moral qui rattache toutes les sociétés entre elles, on a dans ces dernières années, institué un lien matériel qui consiste dans la contribution du centième des recettes au profit de la caisse générale. Cette contribution n'est pas, comme on pourrait le croire, un impôt que la société centrale prélève à son profit; c'est de la part des conférences particulières un placement à gros intérêt, c'est une sorte de mutualité qui leur permet, dans les circonstances difficiles, de faire au conseil général un appel qui est toujours entendu. Et, pour en citer des exemples tirés de notre province, c'est ainsi que le conseil général a envoyé depuis trois ans 50 francs à la conférence d'Hérimoncourt, pour contribuer à l'organisation d'une bibliothèque dans cette paroisse, 200 francs à celle de Gy, pour l'aider à soulager les victimes de la grêle désastreuse du 10 juillet 1856 et, dans le cours de la même année, 150 francs à celle de Levier dont les modestes finances avaient été épuisées par les incendies et le choléra qui venaient de désoler cette malheureuse paroisse.

Le nombre des conférences s'est multiplié à Besançon comme partout et après dix ans d'existence, celle que possédait cette ville a senti le besoin de se diviser. L'accroissement du chiffre de ses membres actifs ne permettait plus à chacun d'eux de se connaître, et la multipli-

cité des demandes à examiner prolongeait les séances outre mesure. En conséquence, en 1851, la société se divisa en trois conférences distinguées entre elles par le nom d'une des principales paroisses. Peu de temps après, M. l'abbé Besson, supérieur du collége Saint-François-Xavier, eut l'heureuse idée d'y agréger quatre conférences analogues spécialement destinées aux jeunes gens de l'établissement : son but était de fournir un aliment nouveau au zèle et à la piété des élèves, et de compléter leur éducation religieuse par la pratique de la charité.

La société de Saint-Vincent-de-Paul fait l'aumône corporelle pour arriver à l'aumône spirituelle qui est le but essentiel de son institution. Les moyens qu'elle emploie à titre de secours matériels sont : des distributions régulières d'aliments, de combustibles, de vêtements, puis des secours extraordinaires destinés à payer des frais d'apprentissage, des loyers, des objets de literie, etc.

Elle dispense l'aumône spirituelle, autrement dit les secours moraux dans diverses œuvres qui ont partagé ou qui partagent encore, à des degrés divers, l'activité et le dévouement de ses membres actifs : ce sont l'œuvre de Saint-François-Régis, l'instruction des militaires, le patronage des petits savoyards et la propagation des bons livres.

La société accueille surtout les familles d'ouvriers qui vivent de leur travail, dont le nom n'est inscrit dans aucun bureau de charité, et qui tombent dans le besoin dès qu'une maladie vient à frapper le membre qui la soutient. Toutefois elle n'exclut pas rigoureusement les autres classes de pauvres s'il y a du bien moral à faire

ou si la misère est pressante. On accorde, d'ailleurs les secours sans s'informer à quelle communion religieuse appartient la famille qui les sollicite, en un mot sans acception ni de religion ni de parti.

Pour être admis, les pauvres doivent avoir au moins trois ans de résidence; ils adressent leur demande à la conférence de la circonscription qu'ils habitent, et à la première réunion hebdomadaire, cette conférence délibère. Si les renseignements sont insuffisants, un membre se charge de les compléter auprès du curé de la paroisse, du bureau de bienfaisance, des autres sociétés de secours ou des agents de police. etc. Si la famille est acceptée, on la visite aussi souvent que ses besoins le commandent, et chaque fois le membre qui en est chargé lui remet les bons de secours accordés par la conférence.

La visite du pauvre est rigoureusement prescrite par le règlement : « En visitant assidûment le pauvre, dans » sa triste demeure, on prend nécessairement un intérêt » plus réel, plus suivi, à tout ce qui le touche, on com- » prend mieux ses besoins, on devient plus ingénieux à » les deviner et à les satisfaire (1). »

Chaque année, aux approches du printemps, une visite générale des familles est faite par les soins d'une commission spéciale qui fait connaître aux conférences celles de ces familles auxquelles les secours peuvent être diminués ou même supprimés pendant la saison des travaux.

---

(1) Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale du 27 décembre 1856.

Deux cents familles environ reçoivent annuellement les secours de la société de Saint-Vincent-de-Paul, mais ce nombre est réduit d'un tiers, à peu près, par la visite générale annuelle.

La caisse de l'œuvre est alimentée : 1° par le produit des quêtes qui se font à toutes les séances, tant ordinaires qu'extraordinaires ; 2° par les cotisations des membres affiliés ; 3° par les dons particuliers et extraordinaires, et 4° par le produit d'une loterie fort estimée dans notre ville et qui est regardée, à bon droit, comme une des sources les plus importantes de l'œuvre.

Indépendamment de ces sources productives qu'elles ont adoptées comme leurs aînées, les conférences établies parmi les élèves du collége de Saint-François-Xavier en ont imaginé quelques autres qui leur sont personnelles ; ce sont 1° la questure, 2° l'impôt du baccalauréat.

L'institution de la questure, qui engage aussi bien les maîtres que les élèves, a pour but le rachat, au profit des pauvres, des objets perdus ou confisqués. L'impôt du baccalauréat n'est pas plus compliqué : tous les bacheliers, en sortant du collége, prennent dans les loteries de l'année 50 billets à 25 centimes l'un. « C'est le droit » de bien-venue dans la société dont le diplôme ouvre » les rangs, c'est l'adieu au collége que l'on aime et » aux conférences dont on se sépare, c'est la part du » pauvre dans les joies de la famille et dans les der- » niers succès qui couronnent nos études (1). »

---

(1) Extrait du rapport sur les conférences de saint François-Xavier pour l'année 1857.

Le tableau ci-après des recettes et des dépenses, depuis la fondation de la société de Saint-Vincent-de-Paul jusqu'en 1859 exclusivement, fera connaître d'une manière aussi rapide que complète toutes les opérations de cette société.

TABLEAU général des Recettes et des Dépenses de la Société de Saint-Vincent-de-Paul depuis l'année 1841, époque de sa fondation jusqu'au 31 décembre 1858 (1).

Recettes.

Produit des quêtes ordinaires et des séances générales	24,270 fr.	20 c.
Dons des membres honoraires. — Produit des affiliations	27,832	20
Dons particuliers, extraordinaires et recettes diverses	24,754	65
Produit de la loterie	51,466	»
Total des recettes pendant 18 ans	128,323 fr.	05 c.

Dépenses.

A. Pour le pain des familles indigentes	66,661 fr.	15 c.
B Pour les soupes, le riz, le maïs et les pommes de terre	11,405	90
C. Pour le combustible : Fagots, mottes et tourbe	6,043	08
D. Bouillons, remèdes, vêtements, literie, loyers, secours en argent, livres de classe, cercueils, croix, impressions, registres, etc.	18,219	46
E. Frais de nourrices, apprentissages, placements d'enfants, frais de loterie et dépenses diverses	11,855	90
A reporter	114,185 fr.	49 c.

(1) Ne sont pas comprises dans ces tableaux les opérations des conférences du collége Saint-François-Xavier.

	Report.....	114,185 fr.	49 c.
F. Œuvres	de saint François-Regis pour la réhabilitation des mariages.....	1,123	70
	des petits Savoyards.....	470	35
	des militaires.....	5,983	55
G. Dépenses extraordinaires.....		1,512	»
Total des dépenses pendant 18 ans...		123,275 fr.	09 c.
En caisse au 31 décembre 1858...		5.047 fr.	96 c.

Pour l'intelligence de ce tableau, il me paraît indispensable d'entrer dans quelques détails au sujet des principales dépenses.

Nous avons réuni (voy. article B du tableau des dépenses) les dépenses consacrées aux soupes économiques, avec les sommes dépensées en distributions de pommes de terre, de riz et de maïs. Cependant, ce moyen si utile de secourir les pauvres n'a été adopté qu'au mois de janvier 1855. Compris d'abord pour une dépense de 720 fr. 35 c. en 1855, il ne figure plus que pour une somme de 16 fr. 45 c. en 1857 : il est donc en défaveur. Il a paru ne convenir qu'aux vieillards et aux infirmes qui demeurent seuls, et à qui cet aliment tient lieu de tout autre ; mais, insuffisant pour les familles nombreuses, il ne dispense pas d'une semblable préparation nécessaire à l'alimentation du pauvre, et dès lors il perd la plus grande partie de son mérite, qui est d'économiser le combustible et la peine de la ménagère. Quelques conférences y ont renoncé.

Les dépenses en bouillons et en médicaments, confondues avec les dépenses en vêtements, loyer, lite-

rie, etc. (voy. article D du tableau des dépenses), ont été séparées pour onze années. La moyenne, pour cette période, a été de 257 fr. 99 c. Les secours en médicaments sont tout-à-fait exceptionnels; ils ne sont guère autorisés que pendant l'été, lorsque le crédit alloué par le bureau de bienfaisance pour cet article est épuisé.

Dans le même article, on voit figurer des dépenses pour objet de literie. Voici à quelle occasion elles se font. Il est très fréquent de rencontrer dans les familles pauvres des enfants d'âge et de sexe différents qui couchent ensemble; d'autres fois, on voit des enfants déjà d'un certain âge qui partagent le lit de leurs parents. On comprend tous les dangers qui en résultent; aussi la société de Saint-Vincent-de-Paul attache-t-elle une grande importance à poursuivre cet abus, qu'elle fait cesser dès qu'elle le découvre.

Les secours en vêtements coûtent généralement peu à la société, car elle reçoit la défroque de plusieurs de ses membres. En outre, des quêtes pratiquées de loin en loin, ajoutées á quelques dons de pièces d'étoffe, suffisent habituellement pour entretenir le vestiaire.

Chaque année, une certaine somme est dépensée en cercueils, croix et autres frais funéraires compris dans le même article. Cette dépense n'est jamais fort élevée, mais elle suffit pour manifester l'esprit qui anime, à cette occasion, l'institution de Saint-Vincent-de-Paul. Quand un indigent secouru par la société vient à succomber, si sa famille est dans l'impossibilité d'acquitter les frais funéraires et s'il n'appartient à aucune autre société qui les prenne à son compte, celle de Saint-Vincent s'en

charge, le membre visiteur assiste le mourant au moment suprême et accompagne son convoi funèbre à sa dernière demeure.

En 1852, on a dépensé pour cet objet 134 fr. 55 c.; une autre année, on n'en a dépensé que 54,50.

Les secours en loyers ont été rarement distingués des autres; la moyenne de quatre années pour lesquelles cette distinction a été faite, est de 102 fr. Comme le paiement des loyers, les secours en argent sont accordés fort rarement aux pauvres; la moyenne de quatre années, pour lesquelles cette dépense a été séparée des autres, a été de 147 fr. 16 c.

Les dépenses extraordinaires (article G) comprennent des dépenses imprévues qui ne doivent pas se reproduire nécessairement chaque année. Ainsi, en 1847, 800 fr. sont alloués en faveur des populations affamées de l'Irlande; dans la même année et en 1852, on ouvre un crédit destiné à l'achat et à l'agrandissement d'une bibliothèque au service de l'œuvre, et les dépenses extraordinaires faites en 1850 et 1851 représentent deux souscriptions faites par les conférences de Besançon au monument élevé à saint Vincent de Paul dans son ancienne paroisse de Châtillon-les-Dombes (Ain). Enfin, la dépense extraordinaire de l'année 1855 représente l'impôt du centième des recettes payé au conseil général de Paris. A dater de 1856, cette dépense fait partie des dépenses diverses annuelles et régulières.

Mais l'histoire de la société de Saint-Vincent-de-Paul de Besançon n'est pas seulement dans l'esprit qui la dirige, dans les chiffres de son budget et dans la manière

dont elle dépense les fonds que la charité lui confie; elle est aussi dans les œuvres principales adoptées par elle : c'est une tâche aussi facile qu'agréable à remplir; car les comptes-rendus officiels donnent à cet égard tous les renseignements désirables.

Œuvre de Saint-François-Régis.

L'œuvre de Saint-François-Régis, la plus importante de toutes, est encore récente et peu connue. Quelques mots de son histoire trouveront donc utilement ici leur place.

Etablie pour la réhabilitation des mariages, elle se rattache par des liens étroits à de hautes questions d'intérêt et de moralité publics. Fondée à Paris en 1824, l'idée en était venue en 1816 à M. Gossin, son fondateur, alors procureur du roi à Troyes; mais elle ne se propagea dans toutes les grandes villes que lorsque la société de Saint-Vincent-de-Paul, fondée en 1832, à Paris, lui eut partout préparé des auxiliaires.

Parmi les unions illégitimes dont les grandes villes sont remplies, beaucoup d'entre elles n'ont pas d'autres causes que l'ignorance, l'impossibilité de commencer et d'entretenir une correspondance prolongée, difficile et surtout dispendieuse. Les droits de greffe, d'enregistrement, de timbre, et les frais de correspondance réunis finissent par composer une somme inaccessible à beaucoup d'indigents, une barrière infranchissable qui les force à croupir dans un libertinage d'autant plus dange-

reux qu'il se transmet le plus souvent comme un funeste héritage aux malheureux enfants qui en sont le fruit.

Avec la société de Saint-François-Régis, toutes ces causes disparaissent; elle se charge de tout. elle lève tous les obstacles, elle aplanit toutes les difficultés, elle va jusqu'à donner des vêtements aux mariés, même à ceux qui ne participent pas à ses secours ordinaires.

Après vingt ans de travaux et de succès non interrompus, de sacrifices inouïs, l'œuvre de Saint-François-Régis finit par gagner les plus chaudes sympathies de tout ce que Paris renferme d'intelligence élevée, de cœurs généreux et d'influence puissante. Dans des observations adressées au gouvernement, en février 1846, et signées de cent soixante-quatorze membres de l'Institut, on li ce qui suit :

« La société civile, les lois, la propriété sont l'objet » de la haine des pauvres vivant dans le désordre : ils » croient se venger de la honte qui les couvre, en » affectant d'insulter à toutes les institutions sociales.

» L'œuvre de Saint-Régis transforme ces ennemis » de l'ordre public en amis de l'ordre : elle transforme » en pères et mères de famille, en honnêtes artisans, » en citoyens utiles des êtres dégradés...; mais la so- » ciété de Saint-Régis, obligée de se procurer à prix » d'argent les actes de toute espèce qui sont nécessaires » au mariage des pauvres, est chargée d'une dépense » au-dessus de ses forces. C'est un impôt prélevé sur » la misère, qui doit être désavoué par une saine po- » litique, quand il a sous le rapport moral de si graves

» inconvénients, qui ne s'élève si haut que parce que » l'œuvre fait beaucoup de bien, et qui même, sous » le rapport matériel, est beaucoup plus désastreux » qu'utile. Les hommes placés à la tête des affaires et » de l'administration savent combien il serait urgent » de diminuer et de restreindre non-seulement les frais » de police et de poursuites judiciaires, occasionnés » par les excès auxquels se livrent les classes corrom- » pues; mais aussi toutes les dépenses qui résultent, » pour les hospices et les hôpitaux, de l'abandon ré- » ciproque de pères, de femmes et d'enfants, qui » auraient dû s'entr'aider comme membres d'une même » famille, et qui, n'étant unis par aucun lien social, » deviennent étrangers les uns aux autres. Les hommes » d'Etat ne voudront pas surcharger leur conscience et » le budget de l'accroissement énorme que recevraient » immédiatement ces dépenses diverses, s'ils laissaient » tomber une œuvre si éminemment sociale, une œuvre » qui détourne du peuple tant de misères, qui prévient » tant de crimes et de délits. L'importance de cette » œuvre est si généralement sentie, que depuis vingt » ans la plupart des gouvernements de l'Europe trans- » mettent gratuitement à la société de Saint-Régis les » actes de l'état civil dont elle a besoin pour le mariage » des pauvres nés en pays étrangers. Les ministres du » gouvernement français ne voudront pas laisser périr » en France une institution que l'Europe nous en- » vie (1). »

---

(1) Cette citation est empruntée à un travail fort remarquable

Le gouvernement français comprit toute la justesse de ces observations, et grâce à son initiative, la chambre des députés, en 1846, et le corps législatif, en 1850, adoptèrent deux lois de la plus grande portée pour l'œuvre de Saint-François-Régis. La première affranchit de toutes les exigences fiscales les pièces nécessaires au mariage des pauvres, et la seconde diminue les dépenses imposées par les droits de chancellerie pour les pièces demandées à l'étranger.

L'œuvre de Saint François-Régis fut adoptée par la conférence de Besançon dès la seconde année de son existence; j'ai dit, dans la première partie de ce travail, qu'en moins de dix ans 272 mariages ont été réhabilités par elle dans l'ancienne province de Franche-Comté.

Est-ce à dire que tous ces ménages sont devenus honnêtes, réguliers et irréprochables, et que l'ordre et la vertu ont dès ce moment remplacé à leur foyer le désordre et le vice qui y régnaient sans partage? Hélas! il faut le reconnaître, le contraire s'est rencontré plusieurs fois, et parmi ces réhabilitations, il en est un certain nombre qu'il eût été plus avantageux d'écarter dans l'intérêt même de la morale publique, et qui n'ont donné que des regrets à ceux des membres de la société de Saint-François-Régis qui en avaient préparé les moyens.

Mais à côté de ces exceptions rares, en définitive, combien de réhabilitations indispensables, urgentes,

---

sur l'œuvre de Saint-François-Régis, lu à la séance générale de la société de Saint-Vincent-de-Paul du 20 juin 1849, par M. le président Ed. Clerc, alors président de la Société.

également réclamées par la loi divine et par la loi humaine, combien de ménages illégitimes que la charité de la société de Saint-Vincent-de-Paul a transformés, et qui, désormais fidèles à leur devoir, témoignent chaque jour du bien que cette institution prodigieuse et sans aucun précédent a déjà réalisé parmi nous.

Œuvre des Militaires.

L'œuvre des Militaires, répandue dans toute la France, a pris naissance dans la ville de Besançon en l'année 1836, et c'est à l'initiative de quelques jeunes ecclésiastiques aujourd'hui disséminés sur divers points du diocèse de Besançon qu'on la doit. Les fondateurs de l'œuvre naissante réunissaient à l'hôpital, tous les jours de la semaine, les soldats, à qui ils faisaient un cours sur toutes les matières de l'enseignement primaire et principalement sur l'instruction religieuse.

Cette école obtint dès le commencement beaucoup de succès, et après quatre à cinq ans, elle comptait déjà de 300 à 350 militaires inscrits. Mais différentes circonstances vinrent peu à peu compromettre son avenir, et il était à craindre qu'elle ne finît par disparaître tout-à-fait, lorsqu'en 1850 la société de Saint-Vincent-de-Paul en fit un des objets de ses travaux.

L'œuvre des Militaires, dit son réglement spécial, a pour but de leur apprendre à lire, à écrire, à calculer, et de les aider à se perfectionner dans les premiers éléments des sciences qu'ils ont étudiées autrefois. Dans ce

but, on les réunit trois fois par semaine, et, dans deux de ces réunions, un professeur du collége Saint François-Xavier leur fait un cours d'histoire sainte. Une bibliothèque de livres instructifs et moraux est jointe à l'école, et les livres sont distribués après la séance. Enfin, comme complément de l'œuvre, les membres de la société de Saint Vincent-de-Paul qui en sont spécialement chargés, rassemblent les militaires tous les dimanches, pour entendre la messe en commun dans une des paroisses de la ville.

L'intérêt bien légitime que tout homme doit avoir à s'instruire des choses qu'il ignore, et à se perfectionner dans celles qu'il sait déjà, devrait suffire, sans doute, pour assurer l'avenir d'une école où les maîtres prodiguent avec une si parfaite abnégation leur temps, leur zèle et leur talent. Cela est ainsi, sans doute; cependant, les directeurs de l'œuvre des Militaires ont pensé que quelques moyens propres à exciter le zèle, à encourager les efforts et à récompenser le succès, seraient accueillis avec faveur. Chaque année il se fait, en présence des officiers supérieurs de la garnison, une distribution solennelle de récompenses qui consistent dans des livres, des médailles et des diplômes d'honneur (1).

Cette œuvre, encouragée par l'autorité militaire, est appréciée à sa juste valeur par le soldat. Le nombre des

---

(1) Le rapport pour l'année 1855 donne sur cette distribution les détails que voici :

On a distribué 17 prix de lecture, d'écriture, d'arithmétique et d'orthographe, 7 prix d'instruction morale et chrétienne, 9 médailles et 19 diplômes d'honneur.

inscriptions, comme celui des militaires présents aux séances, varie nécessairement comme celui de la garnison ; mais on peut dire qu'il a toujours été très significatif. L'année 1854 en fournit la preuve, car, avec une garnison réduite presque aux dernières limites du possible par les exigences de la campagne de Crimée, on a toujours compté en moyenne 83 hommes présents à chacune des réunions.

La sollicitude de la société de Saint-Vincent-de-Paul ne cesse pas avec le départ du soldat. Si celui-ci vient à changer de garnison, des lettres de recommandation, pour les villes où existent de semblables écoles, lui préparent un utile patronage et perpétuent ainsi la protection que la foi et la charité lui avaient ménagée parmi nous.

L'œuvre des Militaires n'est point seulement une école d'adulte et une institution de bienfaisance, c'est de plus une protestation contre cette croyance aussi absurde qu'impie, qui voudrait présenter la religion comme le refuge et la consolation des peureux et des sots. Les champs de bataille illustrés, naguère, sur les bords de la mer Noire et dans les plaines d'Italie, sont arrosés du sang des militaires instruits à nos modestes écoles, et si le soldat français a pu devenir, aujourd'hui plus que jamais, le symbole de l'abnégation et du courage invincible, c'est parce que, préparé par la foi à tous les sacrifices, et soumis par devoir comme par conviction à l'obéissance et à la discipline, il confie sa vie sans réserve et sans crainte au Dieu des armées.

Œuvre des petits Savoyards.

Cette œuvre a pour but l'instruction et l'éducation morale et religieuse de ces pauvres enfants nomades que la Savoie envoie, chaque année, dans nos murs, et qui n'ont habituellement pour domicile et pour école que les rues, les places publiques et les carrefours. Ce sont en réalité des ecclésiastiques qui l'ont fondée, et la société de Saint-Vincent-de-Paul n'est guère intervenue que par l'appui moral qu'elle lui a prêtée pendant quelques années, et par quelques subventions destinées à des récompenses, dont quelques-unes consistaient en vêtements (1).

Aujourd'hui, les conférences principales ont abandonné cette œuvre, mais les conférences annexes du collége Saint-François-Xavier s'en occupent à leur tour sous la direction de leurs maîtres. Les petits Savoyards sont réunis trois fois par semaine, et on leur enseigne dans ces réunions la lecture, l'écriture et le catéchisme; le dimanche on les conduit à la messe.

La société de Saint-Vincent-de-Paul complète son action morale sur les pauvres par une bibliothèque nombreuse composée de livres variés et choisis qu'elle leur prête, et par la distribution qu'elle leur fait d'une modeste publication hebdomadaire connue sous le nom

(1) Voy. le tableau des dépenses.

de *Petites Lectures*. C'est la gazette du pauvre, dans laquelle se succèdent les pieux enseignements de la foi, les anecdotes chrétiennes, les axiômes de l'économie domestique, et jusqu'aux recettes de la médecine usuelle.

En examinant l'état de la caisse de la société de Saint-Vincent de-Paul au 31 décembre de chaque année, j'ai reconnu que 10 fois sur 17 les dépenses ont dépassé les recettes. Assurément, si la société de Saint-Vincent-de-Paul était une institution ordinaire, gérée suivant les règles habituelles de l'administration, son avenir serait bien compromis, et pour la sauver, il serait prudent d'y apporter des réformes radicales. Mais, dédaignant les calculs de la simple philanthropie, elle procède toujours avec une confiance qui étonne et qui semblerait téméraire si elle n'était justifiée par le succès. C'est ainsi que, en 1846, à la demande pressante de la société de Paris, et, malgré un déficit de 1.200 fr. dans sa caisse, elle a pu envoyer une somme de 900 fr. aux malheureux Irlandais décimés chaque jour par la misère et la faim. Dans cette circonstance et dans plusieurs autres analogues, on ouvre une quête extraordinaire parmi les membres de la société, et ce moyen réussit constamment.

Pour satisfaire à toutes ses obligations, la société de Saint-Vincent-de-Paul compte aujourd'hui près de cent membres actifs, mais elle en a inscrit trois fois plus dans ses cadres depuis la première année de son existence.

Relativement à la fortune et au rang des associés, on peut dire que la composition des conférences représente

à peu près les diverses classes et conditions de la société ainsi qu'on peut en juger par le tableau suivant :

Etudiants de diverses catégories, dont 21 en médecine	59
Négociants (patrons et commis)	42
Notaires (patrons et clercs), avoués (patrons et clercs)	41
Propriétaires, rentiers	35
Employés des différentes administrations : ponts et chaussées, eaux et forêts, finances, préfecture, contributions, enregistrement, postes, chemins de fer, etc., etc.	31
Professeurs appartenant à l'Université, à l'école normale départementale, à l'enseignement privé	26
Sous-officiers et soldats.	20
Officiers en activité de service et officiers en retraite	17
Entrepreneurs et ouvriers de différentes professions manuelles	12
Magistrats	10
Médecins et pharmaciens	9
Architectes, peintres, géomètres	7
Total.	309

Cette diversité dans la composition du personnel de la société de Saint-Vincent-de-Paul fait comprendre, mieux que toutes les affirmations, la puissance du principe qui réunit sur le terrain neutre de la charité

tant d'hommes si différents, d'ailleurs, sous le rapport de la profession, du goût, des habitudes, de l'éducation et des opinions politiques. Sous ce dernier rapport, la chose est facile, il est vrai, car le règlement interdit formellement à la société de s'occuper des affaires publiques et d'agiter dans son sein les questions irritantes qui divisent le monde. — Inutile d'ajouter que, malgré l'affirmation contraire de quelques ennemis de l'œuvre, les conférences ont été toujours fidèles à cette partie importante de leur programme.

Ici se termine l'histoire de la société de Saint-Vincent-de-Paul de Besançon et de ses œuvres accessoires : institution doublement précieuse puisque, à côté du bien matériel qu'elle fait à ses clients, elle tend constamment à la perfection morale du bienfaiteur et de l'obligé. Elle a rencontré dans ce pays les plus chaudes sympathies : un nombre considérable de familles indigentes en a déjà reçu les bienfaits accoutumés, et le tableau précédent montre combien d'autres, plus heureuses qu'elles, ont brigué l'avantage de compter quelques-uns de leurs membres parmi ses associés actifs. — Le témoignage unanime des uns et des autres dit assez que son but est atteint.

Ces succès modestes, mais précieux, que cette courte notice a voulu constater, ont leurs analogues partout où la charité de saint Vincent a inspiré des imitateurs, et je pense que leur publication sera la meilleure réponse aux attaques, aussi malveillantes qu'injustes, dirigées il y a quelques semaines contre la société de Saint-Vincent-de-Paul.

En lisant les articles (1) écrits dans une intention que je me dispenserai de qualifier, et pleins de haine contre l'esprit religieux qui est l'âme de la société de Saint-Vincent-de-Paul, on serait loin de se douter, si on ne le savait déjà, que notre époque a fait tant de révolution au nom de la liberté, et versé tant de sang pour l'indépendance de la conscience.

La société de Saint-Vincent-de-Paul veut maintenir la jeunesse dans la foi par la pratique de la charité, et des journalistes, poursuivis par des fantômes étranges, voient là un danger pressant qu'ils doivent signaler à la nation qui ne s'en doute pas. Ils nient le but, ils calomnient les intentions, et pour donner à leurs hallucinations un corps et une vie, ils couronnent leurs attaqnes par des mensonges dont la perfidie le dispute à l'audace.

Pour eux, la société de Saint-Vincent-de-Paul « est » une mauvaise compagnie, » c'est « une machine de » guerre, une batterie de canons rayés, » et en définitive « une association qui n'a pour elle ni le mérite de » la légalité, ni celui d'une charité désintéressée et » vraie. »

Ils reprochent aux membres actifs « des façons con- » fites, » et prenant à partie quelques-uns d'entre eux, ils osent avancer cette calomnie qu'il suffit de citer pour en faire bonne justice : « Si trop de fonctionnaires sont » entrés à l'envi dans la société de Saint-Vincent-de- » Paul, c'est qu'ils ont cru y voir pour eux une chance

---

(7) Publiés par l'*Opinion nationale*, nos 18, 24 et 27 janvier 1860.

» d'émargement plus fort et d'avancement plus ra-
» pide. »

La conclusion de cette attaque grossière, on le devine aisément, c'est que « de deux choses l'une : il faut ou » dissoudre la société de Saint-Vincent de-Paul, ou » l'astreindre à se conformer dans son organisation aux » exigences de la loi. »

Voilà votre langage, faux apôtres de la charité. Vous parlez pour les pauvres, mais les pauvres ne vous connaissent pas; vous demandez la liberté, mais c'est pour la confisquer à votre profit, et nous vous verrons tout à l'heure la refuser au pauvre dans son droit le plus incontestable, celui d'élever ses enfants comme il l'entend. Continuez votre entreprise, poursuivez votre but, faites supprimer la société de Saint-Vincent-de-Paul sous le prétexte mensonger d'un légitimisme qui n'a rien de commun avec elle : d'autres démolisseurs, imitant vos exemples, viendront aussi dresser leurs attaques contre les associations du patronage et les sociétés de secours mutuels, et sous le vain prétexte d'orléanisme et de socialisme, ces œuvres utiles tomberont à leur tour.

Alors la foi, la charité et la bienfaisance, disparaîtront de nos institutions, et vous mettrez à la place l'égoïsme, la misère et le désespoir, à moins que la maçonnerie, dont vous admirez peut-être les mystères, ne trouve un remède à tant de maux accumulés.

SOCIÉTÉ DE SECOURS ÉTABLIE PAR LE CULTE RÉFORMÉ.

C'est en 1819 que cette société prit naissance, et elle fut fondée dans l'intérêt des écoles protestantes par des dames du culte réformé : de là le nom de *Comité des Dames,* sous lequel on la désigne. Mais ce comité ne tarda pas à étendre les limites de ses attributions et à embrasser, avec le patronage de l'enfance et de la jeunesse, celui de tous les indigents de la communauté.

Le comité n'est soutenu que par le produit d'une collecte que font annuellement les dames qui le composent. Il paie des mois de classe, donne des vêtements, etc., et visite les familles assistées. C'est, comme on le voit, une association analogue à celle des *Dames de charité* de la religion catholique.

Il est encore une autre source ouverte à la bienfaisance pour les indigents du culte réformé. Comme dans toutes les paroisses, la *fabrique* qui, chez les protestants, porte le nom de *consistoire,* dispose d'une certaine somme qui est le produit d'un tronc placé dans le temple et des offrandes spontanées des fidèles. Cette somme est mise à la disposition de MM. les pasteurs, qui l'emploient pour secourir, année commune, une cinquantaine de pauvres résidants, et fournir une modique assistance à quelques passagers. Mais ceci rentre dans la bienfaisance privée comme les aumônes que distribuent journelle-

ment MM. les curés catholiques, et dont il est impossible de connaître l'importance.

SOCIÉTÉ DE SECOURS ÉTABLIE PAR LE CULTE ISRAÉLITE.

Tous les israélites qui composent la communauté de Besançon forment en quelque sorte cette société. En outre de l'allocation municipale qui est de 1,000 fr. par an, les fonds nécessaires au culte sont constitués au moyen 1° de la location des stalles occupées dans le temple par les fidèles; 2° de la vente des places au cimetière que chaque israélite est tenu de payer à l'époque de son mariage, et 3° enfin, de quelques autres petits impôts qui tiennent à des coutumes particulières au culte israélite.

Or cette caisse commune sert en même temps à acquitter les frais du culte et à secourir les indigents.

En moyenne, on dépense annuellement pour ce dernier objet :

Secours à des étrangers et en espèces. .	150 fr.
Secours aux pauvres de la ville, en espèces et en nature : bois, pain, etc.	520
Total.	670 fr.

ASSOCIATION DE SECOURS ET DE PATRONAGE.

Fondée en 1839 par l'initiative des citoyens les plus honorables, aidée par la bienfaisance de l'administration municipale et du gouvernement, et soutenue par le concours de tous les habitants de la cité, l'Association de secours et de patronage s'est proposé d'éteindre la mendicité.

Deux moyens principaux et essentiels s'offraient à elle pour atteindre ce but : 1° la création d'un dépôt de mendicité où tous les mendiants seraient reçus conformément à l'article 274 du code pénal, et 2° le patronage des classes pauvres.

L'Association, dans les premières années de son exercice, avait ajouté à ce programme, et comme œuvre de surérogation, le patronage des jeunes libérés; mais un arrêté ministériel de la fin de l'année 1844 ayant supprimé, à l'hospice de Bellevaux, le quartier réservé aux jeunes détenus, cette œuvre spéciale cessa naturellement après avoir duré cinq ans (1).

1. Nous avons vu (2) que le dépôt de mendicité avait cessé d'exister à la suite d'une délibération prise par le

---

(1) Pendant sa courte existence, cette œuvre a patronné 174 jeunes libérés; de ce nombre, 47 appartenant aux 3 départements de la Franche-Comté, ont reçu le patronage direct des membres du comité. 9 récidives seulement ont été constatées pendant l'exercice de ce patronage.

(2) Page 119 du Bulletin de janvier 1859.

conseil général du Doubs, dans sa session du mois de mai 1817; l'Association le rétablit dans la maison départementale de Bellevaux en vertu d'un traité intervenu entre le comité d'administration de cet hospice et l'œuvre du patronage. Ce traité fut approuvé par un arrêté préfectoral en date du 23 novembre 1839 (1).

La maison de Bellevaux, aujourd'hui l'hospice Saint-Jean-l'Aumônier, reçoit au compte du patronage deux catégories de réfugiés : 1° ceux qui ont été condamnés pour délit de mendicité, et qui, après l'expiration de leur peine, ne sont pas réclamés par leur famille; 2° les indigents privés de toute ressource et qui en font la demande.

Depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1857, l'Association y a entretenu en moyenne 35 indigents chaque jour, pour lesquels elle a dépensé 16,827 fr., à raison de 60 c. la journée pour les indigents valides, de 80 c. pour les infirmes et les vieillards et de 40 c. seulement pour les enfants.

D'autres pensionnaires, 12 en moyenne chaque jour, ont, en outre, reçu le même bienfait depuis l'année 1849, dans l'hospice des Petites-Sœurs des pauvres. L'Association y a dépensé la somme de 10,323 fr. 85 c., à raison de 40 c. la journée pour les hommes, et de 30 c. seulement pour les femmes.

Pour ôter tout prétexte aux étrangers, qui, ignorant ou feignant d'ignorer l'interdiction de la mendicité dans

---

(1) Un décret de l'année 1852 a déclaré l'Association d'utilité publique.

nos murs, s'y livrent néanmoins sous prétexte de pertes éprouvées dans leurs entreprises, d'infirmités ou de manque de travail, l'Association ouvre chaque année, depuis 1850, un crédit à l'aide duquel la police, sur la présentation du livret ou du passeport, peut procurer le logement et la nourriture de vingt-quatre heures à l'indigent qui traverse notre ville. Elle dépense en moyenne 200 fr. par an pour cet objet.

II. L'Association exerce le patronage des classes pauvres :

A, par des distributions de secours à domicile;
B, par les salles d'asile;
C, par les apprentissages;
D, par le travail.

A. Les secours à domicile consistent principalement en aliments, et, exceptionnellement, en habillements, en remèdes, en paiement de loyer et en argent. Le nombre des familles qui les reçoivent varie comme les ressources de l'Association et le besoin des pauvres. Ainsi, de 250 en l'année 1840, au début de l'œuvre, il s'est élevé jusqu'à 700 en 1847, remarquable par la cherté des subsistances, et à 600 en 1848, non moins remarquable par le triomphe heureusement éphémère de ces principes fameux qui avaient la prétention d'abolir la misère. Le chiffre moyen des familles secourues pendant les seize dernières années a été de 443; il est actuellement de 400.

Le pain est le secours principal accordé par l'Association. Il en a été distribué pour une somme de

78,880 fr. (1), soit environ une moyenne de 4,382 fr.; mais cette moyenne est loin de représenter la vérité ainsi qu'on peut le voir en consultant le tableau que nous donnerons ci-après. La différence que l'on constate sous ce rapport, et qui paraît surtout sensible depuis l'année 1855, vient de ce qu'à dater de cette époque l'Association a apporté quelques modifications dans ses distributions alimentaires, et qu'elle a adopté comme un de ses principaux moyens les *soupes économiques*, qui avaient rendu de grands services à d'autres époques.

Les soupes économiques, qu'on appelait alors soupes à la Rumfort, avaient été employées avec beaucoup d'avantages, par le bureau de bienfaisance, dans les années 1801 et 1803. A sa diligence, deux chaudières avaient été construites à cet usage, l'une dans la maison des vieillards, rue du Petit-Battant, et l'autre dans la partie haute de la ville, dans la maison des bénédictins; mais peu à peu ces établissements étaient tombés en désuétude, et le moyen avait été abandonné. Toutefois, on n'en avait pas entièrement perdu le souvenir, car, en 1854, à l'époque où le choléra parut à Besançon, le bureau de bienfaisance y était revenu, et il en avait retiré de grands avantages.

L'Association, en adoptant ce mode de secours, y trouvait une ressource doublement précieuse, en ce qu'elle constitue pour les pauvres une nourriture saine

(1) Je rappelle, une fois pour toutes, que toutes les statistiques comprises dans ce travail embrassent la période comprise entre l'année 1840, époque de la fondation de l'œuvre du patronage et le 31 décembre 1857.

et toute préparée, et que son prix de revient, faible comparativement aux autres secours, permettait de l'accorder à un plus grand nombre. Chaque soupe, en effet, coûte à la caisse un centime à trois centimes et demi, suivant le prix des denrées, et trois soupes remplacent un pain de un kilogramme et demi. On voit que l'Association du patronage ne porte pas sur les soupes économiques le même jugement que les conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

Dans le cours des années 1855, 1856 et 1857, l'Association a dépensé pour la confection des soupes, en pain, légumes, riz, graisse, etc., la somme de 9,377 fr., soit, en moyenne, 3,125 fr. par an, sans préjudice des distributions de pain, qu'elle a restreintes sans les supprimer. En outre, en substituant les soupes au pain, elle a ménagé un moyen efficace à l'aumône particulière. Elle a mis en circulation des bons à échanger contre un potage nourrissant que les habitants, les familles et les sociétés de bienfaisance peuvent se procurer à bas prix pour les donner ensuite, à titre d'aumône, aux pauvres, qui emploient quelquefois si mal les pièces de monnaie qu'ils reçoivent de la charité privée.

Ces distributions alimentaires, quelque précieuses qu'elles soient, ne sont, comme tant d'autres, que des remèdes palliatifs; mais en voici un que l'Association a adopté depuis l'année 1856, et que l'on peut regarder comme préventif, puisqu'en offrant à la classe ouvrière un moyen de diminuer sa dépense quotidienne, il peut diminuer le nombre des nécessiteux, et par conséquent prévenir la mendicité.

Je cite textuellement l'article publié à ce sujet par M. F. Détrey, président de la commission des subsistances, dont le zèle pour les œuvres bienfaisantes est apprécié par tout le monde.

« Pensant qu'un moyen efficace de prévenir la men-
» dicité était de venir en aide à l'ouvrier dont le salaire
» fournit difficilement aux besoins de toute espèce qui
» l'assiégent, surtout dans la saison mauvaise, l'Asso-
» ciation de secours et de patronage, qui distribuait
» déjà par semaine 1,800 à 1,900 soupes aux indigents,
» tant en son nom qu'en celui des sociétés de bienfai-
» sance, organisa, en décembre dernier, un service de
» confection d'aliments à prix réduits.

» Elle fut puissamment encouragée dans cette œuvre
» par M. le maire et MM. les membres du conseil mu-
» nicipal, qui votèrent une somme de 2,000 fr. pour
» les frais de premier établissement.

» Les distributions commencèrent dès le 2 janvier, à
» la communauté des sœurs de la Grande-Rue, et à Bat-
» tant à la salle d'asile; elles se sont continuées tous les
» jours, de onze heures à midi, les dimanches exceptés.

» Voici en quoi consistent ces aliments : 1° un litre
» de potage au pain et aux légumes; 2° 45 centilitres
» de légumes (pommes de terre, haricots, choucroute),
» macaroni, œufs. etc.; 3° 120 grammes de viande rôtie,
» bouillie ou en ragoût; chaque portion est fixée au prix
» de 10 c., et les trois réunies sont livrées à 25 c.; on
» a même concédé des demi-rations de potage à 5 c.

» A peine commencée, l'œuvre obtint faveur, et par
» accroissement successif, elle en est venue à distribuer

» journellement de 400 à 450 portions dans chacun de » ses établissements.

» L'Association avait en vue un double but : elle » voulait prévenir par une alimentation saine les ma- » ladies, et par le bas prix faciliter la nourriture des » personnes peu à leur aise, et ainsi obvier à la men- » dicité. Le résultat obtenu répond à l'attente de l'As- » sociation (1). »

Dans un autre article que consulteront avec fruit tous ceux qui voudront approfondir la question, M. de Vregille, président de l'Association générale de secours et de patronage, disait encore en rendant compte de cette partie importante de l'œuvre :

« Plus de 1,000 portions à 10 centimes sont déli- » vrées chaque jour, le dimanche excepté. Or, en sup- » posant que l'économie que fait chaque acheteur ne » soit que de moitié de la valeur des aliments vendus, » c'est-à-dire, que ce qu'il paie 10 centimes à nos dis- » tributions lui en eût coûté 20 chez lui (et cette évalua- » tion n'est sans doute point au-dessous de la vérité, » lorsqu'on tient compte de la différence dans les prix » d'acquisition des denrées premières, des frais de com- » bustible, de la perte de temps, etc.), on peut facile- » ment se convaincre de l'immense économie qui aura » été faite par eux tous à la fin de l'année (2). »

Dans la période qu'embrassent ces recherches, plu-

---

(1) Extrait du journal l'*Impartial* : 24 mai 1856.
(2) Extrait de l'*Impartial* : 2 juillet 1856.
Les chiffres suivants, extraits du compte-rendu des opérations

sieurs sommes importantes ont été consacrées aux secours exceptionnels que l'Association accorde aux familles. Ainsi, une somme de 3,983 fr. a été remise pendant les quatorze premières années à la discrétion des sœurs de la charité, pour être employées par elles en bouillons, médicaments et objets de première nécessité à des malades indigents. En outre, 17,664 fr. ont été dépensés en habillements, paiement de loyers et secours en argent; mais ce dernier genre de secours est tout-à-fait exceptionnel.

B. En second lieu, l'Association exerce le patronage des classes pauvres par les salles d'asile.

La notice que nous devons consacrer à ces utiles établissements trouvera naturellement sa place au chapitre destiné aux écoles publiques, mais nous manquerions à la vérité et à l'exactitude si nous omettions de dire ici que le patronage des écoles maternelles a toujours été considéré comme une des parties les plus importantes de l'œuvre dont nous nous occupons.

Un moyen que l'Association emploie pour engager

---

de l'année 1857, donnent une idée de l'importance de cette partie de l'œuvre :

Recettes provenant de la vente des aliments.

Reçu de M. le Préfet pour distribution extraordinaire d'aliments.	2,500 f.
Vente de bons de soupe au bureau de bienfaisance. .	2,545
Idem aux particuliers.	197
Vente d'aliments au fourneau économique de Saint-Jean	6,978
Idem Idem de Battant. .	13,842
Total.	26,062 f.

les familles à confier leurs enfants aux salles d'asile consiste en distributions de soupe à tous les enfants qui les fréquentent, et de vêtements au commencement de l'hiver à ceux qui appartiennent aux familles les plus pauvres et les plus dignes d'intérêt. La dépense faite pour ces deux articles est de 27,932 fr. pour les soupes, et de 5,181 fr. pour les vêtements.

C. On voit souvent, parmi les pauvres, des parents qui spéculent sur le travail de leurs enfants, et qui, en vue d'un salaire modique mais immédiat, en font des commissionnaires ou des journaliers à l'âge où ces enfants devraient apprendre une profession. C'est là un mal dont nous avons pu apprécier toute l'étendue dans la première partie de ce travail : sur 1,500 indigents environ, dont le genre de travail a été indiqué, 580 étaient journaliers, autrement dit sans profession.

Pour obvier à cet abus si grave, l'Association a institué un comité particulier dont les membres entretiennent des rapports habituels avec les maîtres d'apprentissage et avec les familles, et elle décerne des récompenses à ceux des apprentis qui se signalent par leur conduite et leur application.

La partie matérielle de cette entreprise consiste dans l'acquittement des frais d'apprentissage, y compris le traitement d'un frère chargé spécialement de l'œuvre des apprentis, dont il sera question plus loin, et dans des distributions de pain aux élèves adoptés par l'Association. 13,970 fr. ont été dépensés pour le premier de

ces objets (1), et 51,751 fr. pour le second. Le nombre des apprentis qui ont participé à ce bienfait est de 93 en moyenne chaque année.

L'action morale s'exerce directement par les membres du comité, par MM. les curés des paroisses et par la société de Saint-Vincent-de-Paul, qui réunissent les apprentis le dimanche dans des conditions que nous ferons connaître.

D. Nous avons dit plus haut que l'Association exerce enfin le patronage des classes pauvres par le travail. A mon point de vue, cette question est capitale; c'est elle qui est et qui sera toujours le pivot de tout système destiné à remédier à l'indigence.

Nous avons à examiner, en premier lieu, quel parti l'Association a tiré du travail organisé comme œuvre de bienfaisance, et, en second lieu, nous nous demanderons si le système adopté par elle n'est pas susceptible d'amélioration ou de perfectionnement.

Dès l'origine de l'Association, le travail à domicile fut adopté; le tricotage de la laine et du coton, la filature du chanvre et la fabrication de la toile, tels en furent d'abord et la nature et l'objet. Ce travail fut confié aux indigents qui le demandaient; mais les femmes et les plus pauvres, voire même les vieilles et les infirmes, eurent la préférence. On leur prêtait les instruments de

(1) Plusieurs patrons reçoivent gratuitement les enfants. A moins de circonstances exceptionnelles, l'Association n'accorde le pain qu'aux jeunes gens dont l'apprentissage ne lui coûte rien.

travail : filettes, cardes, etc., puis on leur remettait un livret sur lequel on inscrivait 1° la quantité des matières premières qui leur étaient confiées, 2° les objets confectionnés qu'elles rapportaient, 3° le montant des salaires qu'elles recevaient. Un magasin tenu par des sœurs de la charité recevait le dépôt des matières premières et servait à la vente des objets fabriqués.

Ce genre de secours prit faveur immédiatement ; dès la première année, 200 livrets furent accordés, et, en 1847 et 1848, ce chiffre fut porté à 260. Il n'est pas besoin d'ajouter que les bénéfices furent en raison inverse du nombre des travailleurs. En organisant le travail, l'Association n'avait pas eu la pensée de faire une spéculation ; elle avait prévu que son entreprise devait entraîner des pertes, et quand celles-ci se sont réalisées, elle les a subies sans surprise et sans regrets.

On perdit en dix-huit années, dans cette entreprise, la somme de 29,141 fr., soit 1,821 fr. par an. Cette perte s'explique aisément par la fourniture, l'entretien et le renouvellement des instruments de travail, les frais d'exploitation, et par la qualité inférieure des produits fabriqués par des ouvrières mal habiles et peu soigneuses pour la plupart. Comment, dans des conditions semblables, lutter contre la concurrence des produits manufacturés d'un aspect plus avantageux et d'un prix moins coûteux ; comment ne pas vendre à perte? Cette perte, variable selon les années, a été habituellement de 10 %; mais en 1847, où la disette a obligé l'Association à fournir du travail à un plus grand nombre d'ouvrières, et où la gêne publique a nécessité une baisse dans les

prix de vente, cette perte a été de 16 %, et en 1848, vu l'état désastreux du pays, elle s'est élevée à 21 %.

Cependant, tout bien considéré, cette perte n'en est pas une; car la somme consacrée à couvrir les frais d'exploitation et les pertes réelles a servi, en définitive, à nourrir et à soulager un plus grand nombre de pauvres. Un exemple prouvera facilement cette assertion. En 1847, où le déficit a été de 3,280 fr., on a occupé 260 ouvrières qui ont reçu en salaire une somme de 4,573 fr., soit 17 fr. 55 c. par personne. Or, si au lieu de leur procurer du travail on se fût borné à leur répartir, en pain et en argent, les 3,280 fr. qui constituent le montant des frais et pertes, elles n'eussent obtenu chacune que 12 fr. 50 c. au lieu de 17 fr. 55 c. Et, d'ailleurs, l'effet moralisateur produit par le travail et si sagement poursuivi par l'Association ne doit-il pas aussi être compté pour quelque chose?

Il paraît toutefois que l'Association a trouvé quelques inconvénients, des abus même, dans le travail organisé de cette manière. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, elle a vu des ouvrières demander du travail et le faire confectionner par des personnes non secourues. Pour ces différents motifs, et sans doute aussi par mesure d'économie, elle se décida, à dater de l'année 1849, à supprimer la filature du chanvre et le tissage de la toile pour ne conserver que le tricotage de la laine et du coton. Mais ce n'était là qu'un acheminement à des modifications plus radicales dont l'entreprise du balayage devait fournir les moyens.

En 1847, l'Association avait reçu de la ville l'exploi-

tation de 34,000 mètres carrés de surface à balayer sur les carrefours et les places publiques, moyennant la somme de 4.560 fr. payés par la caisse communale. Si ce travail occupait moins de pauvres, il les occupait du moins plus utilement pour leur santé et plus économiquement pour la caisse de l'œuvre; aussi obtint-il une préférence marquée, à ce point que le balayage par abonnement, pour le compte des particuliers, étant venu s'ajouter à celui que l'on pratiquait pour le compte de la commune, on renonça, dès le mois de janvier 1855, à tout autre travail pour ne conserver que celui-ci. Dans l'origine, 34 indigents étaient employés au balayage ; ce nombre fut porté à 54 en 1855, et il est de 60 aujourd'hui. Chacun des employés reçoit en moyenne environ 120 fr. par an.

Ce fait mérite d'être remarqué sans doute, mais renferme-t-il le dernier mot de la question, et le problème du travail de charité se résoudrait-il en un si mince résultat dans une ville qui compte plus de 1,800 familles indigentes? Quoi! tant d'institutions de charité, tant d'associations de bienfaisance aboutiraient à faire travailler 60 personnes et à leur distribuer, à titre de salaire, la somme annuelle de 6 à 8,000 fr., et elles ne pourraient pas davantage? Personne ne voudrait l'admettre. Si quelqu'un, cependant, se trouvait assez satisfait du présent et assez ennemi des innovations en matière d'assistance, qu'il veuille bien interroger ce présent qui lui inspire tant de sécurité, et me dire en quoi consiste ses avantages.

Parmi les pauvres secourus, un tiers au moins est re-

présenté par des individus jeunes, valides et parfaitement en état de travailler, des individus qui travailleraient si quelqu'un les conseillait, les dirigeait, les excitait, si quelqu'un, au besoin, leur procurait le travail qu'ils n'ont pas pu, pas su ou pas voulu se procurer eux-mêmes.

Quand l'indigent se plaint de manquer d'ouvrage, rien ne prouve sa sincérité, et avec le système actuel, si celui qui reçoit vos secours est un paresseux, vous l'enfoncez davantage dans son vice détestable, et en substituant l'aumône à sa prévoyance, vous le rendez insensible jusqu'à l'aiguillon du besoin. S'il est laborieux, vous l'exposez à toutes les tentations de l'oisiveté, aux dangers des mauvaises rencontres, et vous l'accoutumez à puiser les moyens de vivre ailleurs que dans son propre travail.

Je l'ai déjà dit et je ne me lasserai pas de le répéter : ce n'est point par des distributions plus ou moins régulières de pain, de soupe, de bois, de vêtements, etc., qu'on atteindra le paupérisme; le seul moyen pour arriver au but, c'est l'éducation morale, c'est le travail, qui est l'élément moralisateur par exemple.

M. Cochin, cette admirable personnification de la bienfaisance au dix-neuvième siècle (1), a touché ce sujet dans son *Manuel des salles d'asile*, et il l'a fait avec cette supériorité de vues et cette puissance de langage qui caractérisent ses écrits.

« La lèpre de la pauvreté, dit-il, s'adoucit de diverses

(1) Fondateur de la première salle d'asile modèle à Paris.

» manières et ne se guérit que par un seul remède : » elle s'adoucit par un sentiment de dignité qui fait » considérer l'aumône comme un prêt auquel il est » permis de recourir dans des cas extrêmes et d'ex- » ception; elle s'adoucit par un sentiment de louable » fierté, qui ne permet pas qu'on s'abandonne lâche- » ment à la bassesse et au désespoir; elle s'adoucit sur- » tout par une pieuse confiance aux lois générales de » la Providence divine, qui soutient le courage, ranime » l'espoir de l'avenir, et fait persévérer dans la vertu » par des motifs supérieurs à l'entraînement de tous » les intérêts visibles; *elle se guérit enfin par le tra-* » *vail, l'épargne et la prévoyance.* L'aumône des bu- » reaux de bienfaisance irrite, au contraire, tous les » maux de la pauvreté. Supplier, mentir, recevoir sans » avoir travaillé, maudire les bienfaiteurs qui ne com- » blent pas la mesure de la générosité, abuser de tout » ce que peut accorder une trop indulgente charité, » telle est la corruption des aumônes sacerdotales d'Es- » pagne et d'Italie, imitées par la France dans une pro- » portion moins fâcheuse, mais à l'égard de laquelle » on ne peut trop tôt s'armer de résistance et de pré- » cautions.

» L'autorité municipale doit favoriser et encourager » la bienfaisance des particuliers; elle doit, par des » institutions publiques, préparer les moyens de soula- » gement, de répression et d'extinction de toutes les » misères qui se manifestent et qui s'opposent au tra- » vail, ou qui résultent de l'insuffisance des salaires; » mais ces institutions doivent être conformes aux lois

» de l'économie sociale, et il faut reconnaître que les » distributions d'aumônes, *sans condition de travail,* » sont, de tous les secours, le plus corrupteur, le plus » dangereux pour la morale et pour la paix publique ; » et dès lors il faut arriver, le plus promptement pos- » sible, à réformer ce mode d'assistance et à le rem- » placer par des moyens de charité plus efficaces. »

L'opinion qui fait passer le travail avant l'aumône, et qui voudrait le substituer au mode de secours adopté généralement par l'ancien système, n'est pas seulement défendue par les économistes et les écrivains qui consacrent leur plume aux œuvres de bienfaisance et de charité, elle est encore l'expression de la volonté formelle de l'administration supérieure. « On doit surtout » s'appliquer à procurer du travail aux indigents va- » lides, soit chez des manufacturiers, soit en créant » des ateliers de travail. » C'est ainsi que s'exprimaient les ministres de l'intérieur dans leurs circulaires de nivôse an X et du 8 février 1823.

Il est inutile d'insister davantage sur ce point admis, théoriquement du moins, par tout le monde, et qui ne trouve de dissident que sur le terrain de la pratique. Les idées que je cherche à faire prévaloir ont d'ailleurs été parfaitement exprimées par un des organes de l'Association, et je ne saurais mieux faire que de citer ici ses propres paroles.

« S'il est naturel que la société acquitte la dette de » l'humanité sans rien réclamer de celui qui est invalide » et ne peut plus rendre aucun service, il n'est pas » moins juste que le pauvre encore valide se libère au

» moins en partie, par le travail, des secours qui lui » sont accordés. »

« Cette condition de travail a plusieurs conséquences » importantes qu'il faut faire connaître. D'abord elle » diminue, par le produit du travail, les dépenses que » nécessitent les secours, et permet ainsi de les étendre » à un plus grand nombre de personnes ; elle change » la nature même de ces secours, qui ne sont plus des » aumônes blessant toujours quelque peu la fierté na- » turelle du cœur humain, mais qui deviennent par le » travail des salaires légitimes. Enfin, et c'est ici le » point capital, le travail moralise l'homme ; il dépense » utilement son temps au lieu de lui laisser trop de » loisirs pour suivre ses mauvais penchants ; il introduit » l'ordre et les bons exemples dans la famille, et détruit » successivement l'habitude de la mendicité qui se trans- » met le plus souvent comme un héritage d'une géné- » ration à l'autre (1). »

Il y a dans ce beau et noble langage tout un programme, et je voudrais que les idées qu'il exprime devinssent désormais la règle à suivre en matière d'assistance publique. Si l'Association n'en a réalisé, jusqu'à ce jour, qu'une faible partie, elle a, du moins, le mérite d'avoir donné l'exemple et d'avoir mené à bien un essai qui doit maintenant porter ses fruits.

A l'avenir, les secours à domicile ne devraient être accordés sans réserve et sans condition qu'aux vieillards,

---

(1) Rapport de M. Ed. Clerc, secrétaire de l'association de Secours et de Patronage : 1841.

aux enfants abandonnés, aux veuves chargées de famille, aux malades et aux infirmes;

Les pauvres valides que le chômage rend tributaires de l'assistance publique devraient se libérer, au moins en partie, par le travail.

Le problème se réduit donc à trouver par quel moyen la bienfaisance et la charité parviendraient à les faire travailler en échange de l'assistance qu'elles leur donneraient dans les temps difficiles.

Commençons par écarter les espérances ou les illusions de la théorie; je sais qu'on pourrait importer à Besançon quelque industrie nouvelle pour utiliser pendant l'hiver les bras inoccupés; mais c'est là une chance aléatoire que je ne voudrais pas proposer, et je veux m'en tenir à ce que le bon sens, tout seul, semble conseiller, et à ce que l'expérience a déjà quelquefois sanctionné.

Prenons le travail le plus répandu, le plus simple, et qui, par sa facilité même, est à la portée de tous : je veux parler du travail de manœuvre. Il est partout et il suffit d'ouvrir les yeux pour trouver des chantiers où il soit possible, même pendant la saison d'hiver, d'occuper les ouvriers sans ouvrage. Il y a à Besançon des travaux de salubrité, d'agrément et d'embellissement, que l'opinion réclame, que l'intérêt public commande, et dont l'inexécution donne quelquefois aux étrangers de notre goût une opinion qui n'est pas à notre avantage.

Je ne peux les nommer tous : quelques citations suffiront.

Les abords de la gare du chemin de fer présentent un

aspect négligé qui blesse la vue; pourquoi, à l'imitation de ce qui se fait dans les autres villes, n'embellirait-on pas ce terrain en le nivelant, en le recouvrant de terre végétale, en y créant des parterres, des squares, etc.?

La rive droite du Doubs, depuis le pré Canot jusqu'au village de Velotte, offrirait une promenade aussi facile qu'agréable. Pour l'approprier à cet usage la pioche et la brouette suffiraient presque partout.

La banlieue possède des voies de communication mal entretenues; que faut-il pour les améliorer? de la pierre et des bras. La pierre abonde, et tous les hivers on voit quelques centaines de manœuvres qui ne pouvant gagner leur pain quotidien vont le demander à l'aumône.

Et le chemin du hallage, et les chemins de ronde, et nos ruelles, et nos carrefours! combien de travail ne fourniraient-ils pas à qui voudrait les débarasser des déblais, des boues, des immondices qui les encombrent, régulariser les plans, prévenir la stagnation des eaux, leur procurer un écoulement assuré, assainir enfin la cité et lui donner le cachet et la physionomie d'une ville propre et bien tenue.

Je borne là ces citations qu'il me serait facile de multiplier : un plus grand nombre n'ajouterait rien à ma démonstration.

Que l'association de secours et de patronage, encouragée et soutenue dans cette entreprise par l'appui et le concours effectifs des autres sociétés bienfaisantes, sollicite ces travaux; que les administrations civiles à qui il appartient de les faire exécuter s'empressent de leur en faciliter l'accomplissement et, par cette entente aussi

sage qu'intelligente des hommes dévoués au bien public, on verra la charité produire enfin des résultats durables et se faire apprécier par des bienfaits d'un nouveau genre dont chacun pourra profiter.

Quand on lit les compte-rendus de l'association du patronage, on remarque que depuis 1855, certaines parties de l'œuvre fléchissent. Ainsi les distributions de pain, moins abondantes, sont remplacées en grande partie par des distributions de soupes, celles que l'on distribuait autrefois aux enfants des deux salles d'asile ont été restreintes à une partie de l'année seulement, et le travail qui occupait deux cents ouvrières fileuses, tricoteuses, etc., a fait place au balayage qui n'occupe plus que soixante personnes.

A quoi tiennent ces différentes modifications? viendraient-elles de l'accroissement du nombre des indigents et de l'intensité des besoins à soulager? tiennent-elles au contraire à la diminution des recettes?

Le nombre des pauvres n'a pas augmenté et les besoins à soulager ne sont ni plus intenses ni plus pressants aujourd'hui qu'en 1840. La cause principale que nous cherchons consiste dans la diminution du produit des souscriptions qui de 27,316 francs en 1840 est tombé à 17,156 en 1857, soit, en dix-huit ans, une différence de 10,000 francs.

Si l'on me demande actuellement d'où vient cette baisse dans les recettes principales, je dirai sans détour qu'elle s'explique tout naturellement par ce fait incontesté : l'association n'a réalisé, qu'en partie, le but que

s'étaient proposé les fondateurs, c'est-à-dire l'extinction de la mendicité.

Dans le compte rendu des opérations de la première année, le secrétaire de l'œuvre disait : « Les mendiants » ont disparu de la ville, on n'en rencontre plus ni dans » les rues ni aux portes des églises et nous serons pour » toujours débarassés de cette plaie honteuse (1). » Cette situation heureuse, j'ai le regret de le dire, ne s'est pas soutenue, les mendiants n'ont pas tardé à reparaître, et j'ai gardé le souvenir d'une certaine époque où les pensionnaires de la cour des miracles semblaient s'être donné rendez-vous à Besançon et où des estropiés de plusieurs genres pouvaient, presque en même temps, produire librement leurs infirmités et solliciter publiquement l'aumône comme les mendiants indigènes.

Dieu me garde d'accuser ici l'Association d'avoir manqué aux obligations qu'elle s'est imposées; je sais qu'elle a toujours fait ses efforts pour arriver à son but, et qu'elle pourra l'atteindre dès qu'elle sera suffisamment secondée par les fonctionnaires chargés de la police.

Aujourd'hui la situation est tolérable, mais puisqu'on affiche que la mendicité est interdite sur le territoire de Besançon, pourquoi tolère-t-on encore des mendiants aux portes mêmes de la ville et des églises et jusque dans les rues. Pourquoi laisse-t-on enfin les estropiés et les infirmes étaler sur la voie publique leurs tristes mais répugnantes infirmités?

---

(1) Rapport déjà cité par M. Ed. Clerc, secrétaire général : année 1841.

L'Association de secours et de patronage est une œuvre éminemment utile qui ne peut périr ; mais ses succès pourront varier au gré de l'opinion qui la fait vivre. Qu'elle parvienne à faire appliquer plus sévérement les ordonnances sur la mendicité dont elle poursuit l'extinction, et la faveur et la reconnaissance publiques, dont elle a déjà reçu de si nombreux témoignages, lui seront assurées pour jamais (1).

Je crois devoir terminer cette notice par un tableau qui présentera d'un coup d'œil l'ensemble des opérations de l'Association.

TABLEAU des Recettes et des Dépenses de l'Association générale de Secours et de Patronage depuis l'année 1840, époque de son organisation, jusqu'au 31 décembre 1857.

Recettes.

Souscriptions et dons particuliers	385,392 fr.
Subventions du ministre	18,950
Subventions du conseil municipal	16,500
Dons de la banque de France, intérêts des fonds placés, etc	26,023
Ventes provenant du travail à domicile	102,139
Reçu de la ville et des particuliers pour le balayage	63,814
Recettes provenant de la vente des aliments ; résultat de 3 ans : 1856, 1857 et 1858	44.374
Total des recettes en 18 ans	657,192 fr.

(1) L'application des règlements est une affaire de police. Or celle de la ville de Besançon coûte assez pour qu'on ait le droit de lui demander un peu plus d'exactitude sur ce point. La dépense inscrite, pour cet objet, dans les derniers budgets est de 38,000 francs ; en 1841, à l'époque où le secrétaire de l'association se félicitait de voir les mendiants éloignés pour jamais, elle n'était que de moitié.

Dépenses.

Pour les indigents entretenus à l'hospice de Saint-Jean-l'Aumônier	166,828 fr.
Pour les indigents entretenus à l'hospice des Petites-Sœurs-des-Pauvres (depuis 1850)	10,316
Pour le patronage des apprentis	66,006
Idem des jeunes libérés	1,591
Pour le pain et les soupes des familles indigentes	87,706
Pour le travail à domicile	134,976
Pour le balayage des places, rues et carrefours.	64,283
Pour les salles d'asile : soupes, vêtements, médicaments, loyers, secours aux voyageurs, etc.	59,067
Frais généraux	22,469
Vente des aliments ; frais nécessités par le mobilier, les indemnités aux sœurs chargées de la préparation et de la distribution des aliments dans les deux établissements ; achat de combustible, de viande, de pain, riz, légumes et autres comestibles ; résultat des 3 années	46,059
Total des dépenses en 19 ans	659,301 fr.

Pour recevoir les secours de l'Association de secours et de patronage, il faut se faire inscrire, au bureau de la société, place Saint-Pierre, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. L'inspecteur du quartier prend les renseignements propres à éclairer le comité qui prononce sur la demande à la première séance.

ASSOCIATION POUR SECOURS MUTUELS.

Association générale.

L'idée d'association dont l'origine remonte aux temps obscurs de l'histoire et que la science économique a pré-

conisée sous toutes les formes depuis une trentaine d'années a été appliquée à Besançon depuis fort longtemps. Les sociétés *des horlogers*, *des cordonniers* et *des tailleurs de pierre*, sans avoir opéré sur une grande échelle, n'en comptaient pas moins des succès encourageants quand l'*Association pour secours mutuels* a été fondée à Besançon au mois de février 1849.

C'est M. Cresson, professeur de dessin à l'école d'artillerie, qui a eu dans cette ville le mérite de l'initiative. Membre actif de la société de Saint-Vincent-de-Paul, d'un cœur chaud, d'un zèle ardent, il voulait par l'association bienfaisante et par la solidarité des intérêts donner un but d'activité à ce mouvement irréfléchi que la révolution de 1848 avait imprimé aux ouvriers. Il espérait en même temps les assurer contre certaines éventualités qui, en les privant de travail, compromettent tout à coup et leur propre existence et celle de leur famille.

« Le bien de chacun par le secours de tous. » Cette pensée, tirée du règlement, résume l'idée, le but et les moyens que se propose l'Association générale pour secours mutuels.

Deux classes d'associés la composent : 1° des membres participants qui prennent part aux avantages et aux charges de l'institution, et 2° des membres honoraires qui paient les cotisations fixées, ou font des dons à l'Association, sans participer aux avantages garantis par les statuts. Après avoir vécu pendant deux ans de ses propres forces et sans aucun lien avec les sociétés du même genre qui existaient déjà en France, elle fut ap-

prouvée par un arrêté du préfet en 1852 et dès lors admise aux avantages accordés par la loi du 15 juillet 1850 aux établissements d'utilité publique.

L'article 6 du décret organique, du 26 mars 1852, sur les Sociétés de secours mutuels, porte que : « Les » Sociétés de secours mutuels auront pour but d'assurer » des secours temporaires aux sociétaires malades, » blessés ou infirmes, et de pourvoir à leurs frais funé- » raires. — Elles pourront promettre des pensions de » retraite si elles comptent un nombre suffisant de » membres honoraires. »

Voici quand et comment ces différents avantages ont été réalisés.

Secours temporaires. Dans l'origine ils ne consistaient que dans l'indemnité d'un franc accordé par journée de maladie dûment constatée. Nous verrons tout à l'heure combien cette quotité a varié. Un an plus tard, par une délibération du 2 août 1850, la société se chargea en outre des frais de pharmacie et, à partir du 1er janvier 1852, on ajouta à ces deux secours déjà précieux, ceux d'un médecin.

Sous ce dernier rapport, le système suivi n'a pas toujours été le même. D'abord les associés étaient libres de choisir leur médecin, et la société acccordait une faible indemnité (1) aux praticiens qui prêtaient leur concours à l'Association. Un an plus tard, c'est-à-dire en 1853, les adhésions ayant atteint le chiffre important de deux mille, l'administration choisit pour soigner les malades

(1) 50 centimes par visite.

six jeunes docteurs, au traitement de 300 francs chacun. Enfin, et par suite de la diminution dans le nombre des sociétaires, on réduisit le nombre des médecins à trois, puis à deux : c'est ce qui existe encore aujourd'hui.

Frais funéraires. L'état de la caisse n'avait pas encore permis de décharger les familles des associés défunts des tristes et onéreuses préoccupations des funérailles. C'était cependant là un progrès désirable. Aussi dès que, par l'élévation successive de la première mise de fonds et de la cotisation mensuelle, elle eut amélioré ses finances, l'Association s'est-elle empressée de réaliser cet avantage à ses adhérents. Elle décida qu'à dater de 1858 il serait pourvu aux frais funéraires des associés, et qu'une somme de 30 fr. serait allouée pour cet usage.

Deux mesures de la plus grande importance devaient donner à l'œuvre un complément désirable et la recommander sans réserve à la confiance de la classe ouvrière.

Caisse de retraite. La première consiste dans la création d'une caisse de retraite au bénéfice des membres de l'Association. Cette décision a permis à la société de profiter du crédit extraordinaire de 500,000 fr. que, dans sa sollicitude pour les classes laborieuses et à l'occasion de la naissance du Prince impérial, le Chef de l'Etat a alloué aux sociétés de secours mutuels qui voudraient fonder une caisse de retraite pour leurs anciens membres. Dans la distribution de ce crédit, l'Association a reçu pour sa part la somme de 1,468 fr.

Admission des femmes à l'Association. La seconde de ces mesures admet aux bienfaits de l'institution des

associés des deux sexes. De sorte que, désormais, non-seulement les femmes des associés, mais encore toutes les mères de famille et toutes les filles ouvrières, indistinctement, pourront trouver auprès de l'Association la même protection et les mêmes secours que l'ouvrier, à qui, jusqu'à ce jour, elle avait réservé tous ses bienfaits. Comme lui, enfin, elles auront leur indemnité et leur retraite. C'est ainsi que se trouve réalisée une idée philanthropique qui avait déjà été admise en principe dès le 25 décembre 1849, mais que l'incertitude de l'avenir, les tâtonnements inséparables du début avaient fait ajourner.

En résumé, les avantages offerts par la société sont : 1° les secours médicaux et pharmaceutiques en cas de maladie; 2° une indemnité de 1 franc par jour jusqu'à concurrence de trois mois de maladie, et de 50 centimes pour les trois mois suivants; 3° enfin, l'affranchissement des frais funéraires en cas de mort. En outre, les associés acquièrent des droits aux pensions de retraite, après une existence de dix ans au moins dans la société.

Les conditions d'admission sont : être valide, âgé de dix-huit ans au moins et cinquante ans au plus, servir une cotisation mensuelle de 75 centimes, payable d'avance; plus, en entrant, une première mise de 4 francs, dans laquelle somme se trouvent compris les trois premiers mois de cotisation.

Les femmes des associés, moyennant 40 centimes par mois, et leurs enfants, moyennant 25 centimes, peuvent faire partie de la société, pour avoir droit aux secours médicaux et pharmaceutiques.

Les membres honoraires, hommes ou femmes, sont admis sans autres conditions que celle de la cotisation.

Sous le rapport des cotisations, les conditions d'admission ont varié d'une manière remarquable, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant :

ANNÉES.	MOIS.	PREMIÈRE MISE de fonds.	PRESTATION mensuelle.
1849	mars	2 f. » c.	1 f. » c.
»	septembre	1 »	0 50
1853	—	1 50	0 75
1856	—	1 75	1 »

La différence qu'on remarque dans ces chiffres prouve combien le bureau de l'Association tenait à faciliter les adhésions de tous les ouvriers, car avec 1 franc de mise de fonds et 50 centimes de prestation mensuelle, ceux qui reçoivent les plus petits salaires pouvaient sans difficulté entrer dans la société; mais elle fait pressentir aussi des déceptions dans les résultats que quelques années d'enthousiasme avaient fait espérer. Le tableau suivant mettra ce dernier fait en évidence; j'y joins, à titre de renseignement, le nombre des journées indemnisées par l'Association.

TABLEAU indiquant par année le nombre des sociétaires et celui des journées indemnisées par l'Association.

Années	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1837	1858	1859
Adhésions : nombre des sociétaires	36 (1)		246	1138	2000	1255	852	562	498	516	509
Nombre de journées indemnisées par l'Association.		200	1871	7923	8805	5058	2688	1454	1606	2972	2211

(1) Ce chiffre indique le nombre des premières inscriptions, le 4 mai 1849 à l'ouverture du registre.

A la vue de ce tableau, qui dévoile d'une manière si frappante la diminution du nombre des sociétaires, et par conséquent celle des recettes, on se demande si l'Association a manqué à ses engagements, et si les ouvriers n'ont pas eu quelques motifs pour lui retirer leur confiance? A toutes ces questions, il est facile de répondre les faits à l'appui.

L'Association a plus que jamais sa raison d'être; l'excellence de son but est et sera toujours incontestable, quelque nombreuses que soient les défections de ses premiers adhérents; elle a toujours rempli scrupuleusement ses engagements, et les ouvriers ont encore aujourd'hui, comme en 1852-1853, toutes sortes de motifs pour lui accorder leur confiance. La différence des résultats s'explique par la différence des temps. A cette époque, les souvenirs de la révolution de 1848 étaient encore tout récents, et les idées d'association que les clubs, les brochures et les journaux éclos pendant la république soufflaient partout, portaient enfin leurs fruits. Il avait fallu du temps, il est vrai, pour faire passer ces idées du domaine de la théorie dans celui de la pratique; mais c'est le propre des Franc-Comtois de mûrir longtemps leurs projets avant de les réaliser. C'est ce qui explique les déceptions qu'ils éprouvent quelquefois dans leurs entreprises; les événements marchent plus vite qu'eux, et ils arrivent trop tard.

Aujourd'hui, le travail a repris partout son empire; le salaire s'est élevé, et les ouvriers qui auraient pu voir cependant que le prix des denrées nécessaires à la vie s'est élevé encore un peu plus que les salaires, sacrifiant l'avenir au présent, sont retombés dans leur impré-

voyance, qui est le péché originel de leur éducation, et dans les dépenses inutiles ou nuisibles qui en sont la suite.

Cette disposition des esprits a amené l'inexactitude aux séances, l'acquittement tardif des cotisations, puis enfin l'isolement que nous verrons se perpétuer jusqu'à ce que de nouvelles crises industrielles, alimentaires ou autres, jusqu'à ce que, enfin, la nécessité les instruise de nouveau et les rapproche encore de l'Association, cette mère bienfaisante toujours prête à leur ouvrir ses bras.

Le tableau suivant des recettes et des dépenses de l'Association générale pour secours mutuels fera connaître toutes ses opérations depuis l'année 1852 jusqu'au 31 décembre 1859 (1).

Recettes.

Cotisations reçues	49,465 f.	70 c.
Dons divers	1,877	»
Dons du gouvernement	3,300	»
Total	54,642	70
En ajoutant à cette somme celle de qui représente les recettes non-détaillées des deux premières années de l'existence de l'Association (1850-1851), on trouve un total général de	5,241	50
	59,884 f.	20 c. (2)

(1) Dans les deux premières années, la comptabilité a été tenue d'une manière trop confuse pour qu'il soit possible de connaître autre chose que les résultats généraux.

(2) Ne sont pas compris dans ce tableau les intérêts servis par la caisse d'épargne pour les fonds qui lui sont confiés.

Dépenses.

Journées de malades (1) à 1 fr.	28,750 f.	» c
Id. Id. à 50 c.	2,194	50
Honoraires des médecins	7,671	»
Médicaments, ventouses, bains	9,243	36
Indemnités extraordinaires	95	»
Frais funéraires	210	»
Frais généraux	4,277	75
Total	52,441	61
En ajoutant à cette somme celle de qui représente les dépenses non-détaillées des deux premières années de l'existence de l'Association (1850-1851). on trouve un total général de	2,873	75
	55,315 f.	36 c.

Au 31 décembre 1859, l'Association possédait :

En caisse et en dépôt à la caisse d'épargne	3,847 f.	37 c.
A la caisse de retraite	2,789	35

Voilà assurément une réserve bien faible, eu égard à la grandeur du but qu'il s'agit d'atteindre; mais ce capital grandira, grâce à l'économie et à la sage administration que la société a su placer à sa tête. La mutualité appliquée aux maladies de l'homme entrera d'ailleurs si bien dans nos habitudes, qu'un jour sans doute l'épargne qu'elle aura produite sera puissamment secondée par quelque dotation généreuse.

---

(1) Pour obtenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, il faut que la proportion des malades aux associés valides soit d'un sixième environ. En 1858, la moyenne était de 1 sur 7 et en 1857 elle était de 1 sur 9.

Association particulière

Société des Horlogers.

On sait que la fabrique d'horlogerie date à Besançon de 1793. Le concours ouvert en 1858, par notre Académie des sciences, belles-lettres et arts, a provoqué sur cette question des ouvrages de mérite qui ne laissent rien à désirer sous le rapport historique. On y voit que, malgré les salaires élevés, malgré les priviléges et les immunités dont la république avait favorisé les artistes (c'est ainsi qu'on désignait alors les horlogers), ceux-ci n'en ont pas moins ressenti le contre-coup des événements politiques, et que beaucoup d'entre eux se sont vus aux prises avec la misère (1).

C'est vraisemblablement dans ces circonstances que la société pour secours mutuels, dont nous nous occupons, a pris naissance. On en ignore la date exacte, mais on sait qu'elle existait déjà en 1811.

Les statuts que j'ai sous les yeux ont pour titre : *Réglement de la société de secours établie pour les artistes de la manufacture d'horlogerie de Besançon.* Ils établissent que la société est administrée par un comité élu par le suffrage des sociétaires, dont font partie nécessairement 1° un membre du consistoire, 2° le pasteur qui le préside. La présence au comité de ces deux der-

(1) Voy. mon rapport sur le concours d'économie politique (question de l'horlogerie), présenté à l'Académie de Besançon dans sa séance du 24 août 1859.

niers membres s'explique aisément ; on sait qu'à l'origine de la manufacture, presque tous ses membres appartenaient au culte réformé. Toutefois, les statuts admettent formellement des membres *non protestants*.

Les fonds de la société se composent de souscriptions volontaires dont le minimum a été fixé dès l'origine de la société à 2 fr. 50 c. par an. Il est à remarquer que ce minimum a été maintenu ; mais beaucoup de sociétaires le dépassent. En outre, il est prélevé un droit d'entrée, autrement dit une première mise de fonds, qui de 3 fr. a été élevée à 5 fr. par une délibération du 26 décembre 1821.

Dans des moments de disette et de chômage, le gouvernement a accordé plusieurs fois, à cette société, des secours qui furent distribués par ce comité aux horlogers nécessiteux de toute communion.

Contrairement aux autres associations pour secours mutuels, celle-ci n'a rien fixé d'avance relativement à la nature et à l'espèce de secours à accorder. Le comité se réunit toutes les fois qu'un besoin lui est manifesté, et il accorde, dans sa sagesse, du bois, du pain ou même de l'argent à ses ressortissants ; mais, dans tous les cas, il décide avec une discrétion et un discernement qui font en même temps son éloge et celui des souscripteurs qui lui accordent leur confiance.

La société consacre aujourd'hui quelques sommes à payer : 1° des mois d'écolage pour des enfants dont l'instruction exige des écoles spéciales ; 2° des frais d'apprentissage ; 3° enfin, quelques retraites à de vieux sociétaires hors d'état de travailler. Elle compte actuelle-

ment cinq à six vieillards à qui elle attribue de 100 à 120 fr. de retraite par an.

Le nombre des sociétaires est aujourd'hui de cinq cents environ.

Le capital de réserve est de 10,000 fr. : 9,000 fr. placés sur hypothèque, et 1,000 fr. en caisse pour les besoins courants.

Les dépenses annuelles sont d'environ 1,800 fr. répartis dans les différentes bonnes œuvres adoptées par l'œuvre. Les frais d'administration ne coûtent rien ; c'est un fabricant d'horlogerie qui veut bien se consacrer généreusement à sa gestion.

Société des Cordonniers dite de Saint-Crépin.

A côté de la société des horlogers, il existait à Besançon, avant 1848, deux autres sociétés particulières pour secours mutuels : celle des tailleurs de pierres et celle des cordonniers.

La première a cessé d'exister depuis une dizaine d'années ; elle a été absorbée par l'Association générale, et la plupart de ses membres font aujourd'hui partie de cette dernière.

La seconde, qui est instituée depuis 1846, en faveur des cordonniers, est connue sous le nom de *Société de Saint-Crépin*. Les avantages qu'elle offre à ses membres sont bornés à l'indemnité en cas de maladie, qui est de 1 fr. 25 c. pendant les trois premiers mois, et de 75 c. pendant les trois mois qui suivent. Après ces six mois,

les malades sont considérés comme incurables et abandonnés.

La société de Saint-Crépin laisse les frais de la maladie à la charge des familles; toutefois, elle fait faire à son compte une première visite destinée à constater la maladie, et par conséquent à prévenir les abus.

Le nombre des sociétaires est actuellement de soixante-dix. Les ressources de la société consistent : 1° dans le produit des cotisations fixées à 50 c. par mois, soit 6 fr. par an; 2° dans celui d'un bal qu'elle ouvre au public le jour de la fête de la corporation, et qui rapporte au moins autant que les cotisations.

Le compte pour l'exercice de 1857-1858 se résume ainsi qu'il suit :

Recettes. — Cotisations et bal	1,800 f.	33 c.
Dépenses. — Indemnité aux malades, frais de médecin, de bal et d'administration	552	»
En caisse au 31 octobre	1,601	»

Il existe à Besançon, paroisse de la Madeleine, une association religieuse exclusivement formée par les vignerons. Elle compte déjà plusieurs siècles d'existence et elle est connue sous le nom de confrérie de Saint-Vernier, du nom du Saint qu'elle a adopté pour patron. A l'époque où le territoire de la commune était, en grande partie, recouvert de vignes, cette association pieuse était en même temps une société de secours mutuels, car lorsqu'un sociétaire était malade, elle lui

cultivait ses vignes, mais depuis une trentaine d'années, les vignes ont été arrachées en grand nombre et la corporation des vignerons a perdu de son importance. Aussi la mutualité que je viens de rappeler est-elle tombée en désuétude.

Indépendamment de ces différentes sociétés de secours mutuels, il y avait une caisse de secours établie par la communauté israélite de Besançon ; mais cette caisse ne fonctionne plus depuis trois à quatre ans, et les fonds sont déposés dans les mains d'un des membres de la commission administrative du culte.

OBSERVATIONS

SUR

L'ORIGINE DES LANGUES

à propos de l'opinion présentée par M. TRIPARD
dans l'ouvrage de *Moïse*

Par M. TERRIER DE LORAY.

Chaque siècle voit publier de nouvelles et nécessaires apologies des livres saints, parce que chaque siècle apporte à la vérité des contradictions nouvelles. L'erreur, toujours confondue, est néanmoins toujours vivante parmi nous; elle grandit ou recule, vieillit, dégénère ou se transforme; mais elle ne meurt pas. La condition de l'homme sur la terre est de la combattre toujours et de n'en triompher jamais.

L'unité du genre humain, attestée par Moïse, est un de ces problèmes que la philosophie débat depuis bien des siècles, sans l'avoir encore résolu. Il est vrai que cette thèse a pour elle aujourd'hui un certain sentiment indépendant des spéculations scientifiques, et que, tout en niant la singularité de la race humaine, les écrivains opposés au récit biblique admettent une certaine unité morale, une communauté de nature suffisante à leurs yeux pour maintenir, entre les différentes races, cette

solidarité que la philosophie ancienne proclamait déjà (1). Mais qui ne comprend combien est faible et imaginaire le lien qui résulte d'une semblable donnée? Combien la suprématie que s'arrogent certaines races, au nom de leur supériorité intellectuelle ou morale, serait par là facilement justifiée? Combien des races diverses, jetées isolément sur la face du globe, sembleraient faites pour s'en disputer plutôt que pour s'en partager le domaine? Sur la terre il y aurait des hommes, mais l'humanité n'existerait plus.

La diversité des langues humaines est, on ne saurait le méconnaître, une des plus graves difficultés qui soient opposées à la croyance de l'unité de la famille humaine. Le langage est naturel à l'homme; il en est, avec la vie sociale, le caractère propre, distinctif, absolu. Mais si les hommes, procédant d'une première société, n'ont jamais cessé de communiquer entre eux au moyen de la parole, d'où vient cette étonnante variété d'idiomes qui divisent aujourd'hui la grande famille humaine, et rendent étrangers les uns aux autres des peuples dont l'origine est commune?

D'après l'opinion la plus répandue de nos jours parmi les défenseurs de la donnée biblique et de l'unité des races, le temps, les migrations successives, l'absence de relations suivies entre les peuples auraient suffi pour produire le phénomène que nous signalons, et pour engendrer à la longue ce nombre infini de dialectes, rameaux du langage primitif. Les progrès accomplis dans

(1) Homo sum ; nihil humani a me alienum puto.

le champ des études philologiques depuis un demi-siècle, ont, nous devons le dire, prêté à cette opinion un important appui. De longues et fructueuses recherches ont démontré que des langues parlées par des peuples longtemps inconnus les uns aux autres devaient néanmoins être regardées comme congénères. Quand on eut reconnu dans les idiomes de peuples répandus depuis l'extrémité de l'Inde jusqu'aux îles de la Calédonie une série de conformités qui révélaient avec évidence une source commune, on fut aisément conduit à vouloir rattacher à cette source les langues si variées dont se servent les nations du globe, et à ne voir, dans tous ces dialectes, que les débris d'un langage primitif unique, comme devait l'être la famille humaine, avant qu'elle ne se multipliât. Dans ce système, auquel semble se rattacher M. Tripard, un certain nombre de radicaux, identiques dans toutes les langues, parce qu'ils formaient le vocabulaire commun de l'humanité à son berceau, auraient servi de canevas aux idiomes formés chez les divers peuples après leur dispersion, et cette dispersion, antérieure à la constitution grammaticale du langage, aurait, en brisant violemment les relations des tribus humaines, entraîné nécessairement l'étonnante diversité des dialectes qui se partagent aujourd'hui le monde.

Cette explication, qui a pour elle l'autorité de M. Proudhon, nous paraît résister difficilement à l'examen des conditions inhérentes au langage et à l'étude progressive de la philologie comparée. En premier lieu, nous ne pouvons admettre que, même dans les premiers temps de son apparition sur le globe, la famille humaine

ait parlé un langage dépourvu de grammaire, c'est-à-dire, que l'emploi d'un certain nombre de sons émis, sans lien et sans relations régulières, ait suffi aux rapports des hommes entre eux, pendant vingt ou trente siècles. Loin de là, nous pensons que, dans ces jours anciens, les hommes, pour se communiquer leurs pensées, pour s'instruire mutuellement des secrets de leur jeune expérience, pour se livrer les traditions riantes mais si précieuses de l'humanité, avaient besoin d'un instrument régulier et parfait, et que nulle génération ne le posséda plus intact que cette génération sortie des mains mêmes du Créateur et qui avait conversé avec lui sous les ombrages d'Eden. Si nous sortons de cet ordre de considérations, nous dirons que les recherches les plus approfondies sur l'origine des langues semblent démontrer qu'elles ont été données complètes et, en quelque sorte, immuables dans leurs caractères essentiels; que la langue dont les formes grammaticales sont rares et pauvres, est restée telle depuis les temps reculés où l'on a pu en constater la structure, et que cette autre dont les formes sont riches et variées à l'infini, nous apparait avec ce privilége depuis les premiers jours où elle fut parlée. Des différences si profondes ne peuvent même être expliquées par le génie des peuples auxquels ces langues ont servi d'instrument. Tel peuple dont la supériorité intellectuelle s'est révélée par d'irrécusables témoignages, se sert d'un idiome dont le génie ingrat semblerait être de nature à défier tout progrés; tel autre dont la langue se produit avec un luxe merveilleux de formes et d'expressions, semble condamné à suivre éter-

nellement de loin la marche progressive qui lui est tracée par des races plus privilégiées.

D'un autre côté, quels qu'aient été les patients labeurs des linguistes et la sagacité quelquefois merveilleuse des philologues, il a été impossible de retrouver, dans les diverses langues du globe, un assez grand nombre de radicaux similaires, pour justifier l'opinion qui en fait les dialectes du langage primitif. Si, tout en confessant la complète dissemblance des deux systèmes de langage, on est néanmoins parvenu à rapprocher un petit nombre de radicaux appartenant, ou paraissant appartenir à la fois aux langues sémitiques et indo-européennes, un semblable essai a dû nécessairement échouer à l'égard de la langue chinoise dans laquelle on n'a pu trouver plus de cinq ou six radicaux communs, en sorte que ce faisceau d'idiomes qui sert d'instrument au tiers de la famille humaine, reste comme un problème insoluble aux yeux des philologues qui attribuent à une corruption progressive la diversité des langues. En effet, les similitudes qu'on a pu constater entre les radicaux chinois et ceux des autres langues sont trop rares pour devoir être attribuées à d'autres causes qu'au hasard ou à une sorte d'onomatopée et, on en peut dire autant, croyons nous, de celles qu'on remarque entre les langues sémitiques et indo-européennes. Vingt ou trente termes à peu près communs sont bien peu de chose pour affirmer l'unité primitive des deux systèmes de langage, si on fait la part des relations qui ont pu exister entre les peuples, et celle des erreurs où l'on est conduit par la connaissance incomplète des langues et surtout par la séduction de

rapprochements ingénieux entre des mots qui, en réalité, peuvent n'avoir entre eux aucune communauté d'origine.

Nous sommes donc conduits, par le résultat négatif des recherches philologiques appliquées à trois des principaux systèmes de langage, à retourner l'argument qu'on emploie pour appuyer l'opinion d'une langue primitive, mère des dialectes humains, et nous disons : Si, après trente siècles et plus de séparation entre les peuples d'une même famille, on retrouve, chez les uns comme chez les autres, et d'une manière manifeste, le caractère, le génie, la grammaire et, en très grand nombre, les radicaux de la langue originairement communs, comment, caractère, génie, consonnances, tout s'est-il perdu, détruit, anéanti, dans l'assez courte période qui s'est écoulée entre la dispersion des peuples et la création des premiers monuments du langage humain? Quoi! pendant trois mille ans, les langues de l'Inde et celles de l'Europe auront conservé une physionomie identique plus fortement accusée que celle des individus appartenant à une même race humaine; après quarante siècles de division, les langues sémitiques pourront être regardées moins comme des langues différentes que comme les dialectes d'une même famille; après une période de séparation difficile à évaluer, mais certainement très longue, les idiomes parlés par les peuples chinois, annamite, japonais, n'auront entre eux que des différences relativement peu sensibles; et, en quelques siècles à peine, le langage primitif de l'homme se serait altéré au point de former ces idiomes divers dont il est impos-

sible de reconnaître le lien et la parenté! Nous regardons cette opinion comme entièrement inadmissible.

Il ne faut pas que l'obscurité qui règne sur l'histoire des tribus humaines, à l'époque qui suivit leur dispersion et où elles se constituèrent en corps de nations, nous abuse sur la portée des phénomènes, même purement philologiques, qui ont dû s'accomplir durant cette période. Soit que cette dispersion ait eu lieu deux siècles et demi seulement avant Abraham, comme le pense M. Tripard et comme on peut l'admettre rigoureusement, soit qu'elle doive être reculée jusqu'à l'an 2500 ou 2600 avant l'ère vulgaire, comme nous le croyons plus vraisemblable, un petit nombre de siècles seulement s'écoule entre ce grand événement et l'époque où ont été élevés les premiers monuments du langage humain. Moïse écrit le Pentateuque quinze siècles avant l'ère chrétienne; mais, pendant son séjour en Egypte, la famille de Jacob, soigneuse d'éviter tout mélange avec la nation idolâtre, isolée dans la terre de Gessen et odieuse au peuple qui détestait les pasteurs de troupeaux, conserve avec ses traditions et son homogénéïté le langage qu'elle avait apporté en Egypte. Ce langage est celui des enfants d'Ismaël et de ceux d'Edom qui restent comme les témoins irrécusables de la fidélité des enfants de Jacob à le maintenir parmi eux; c'était le langage d'Abraham, et cinq générations seulement séparaient Abraham des jours de la dispersion.

Confucius réunit les annales de la Chine 500 ans avant l'ère chrétienne. Ce philosophe sincère dédaigne les fables qui, de son temps déjà, avaient cours sur

l'antiquité de la nation chinoise. Mais les livres qu'il compose sur d'anciens monuments contiennent littéralement un certain nombre de poésies dont plusieurs remontent aux temps de la dynastie des Chang, c'est-à-dire, entre les douzième et quinzième siècles, et on en a d'autres qui remontent bien au-delà. Entre la langue de Confucius et celle de cette lointaine époque, on ne signale pas de différences essentielles, et cette fixité du langage s'explique aisément chez un peuple dont nulle conquête, nul mélange, presque nul contact n'ont altéré les mœurs, jusqu'à l'invasion des tartares. Le caractère, le génie, les vocables même de la langue actuelle sont ceux des monuments laissés par les fondateurs de l'empire, et, par eux, il semble qu'on touche aux premiers jours de l'humanité.

Dans l'Inde, la rédaction des Védas ne paraît pas pouvoir être fixée à une époque plus récente que le treizième siècle avant notre ère, et elle est peut être antérieure. La langue grecque, rameau sorti de la même souche que celle de l'Inde, offre des fragments qui appartiennent à une époque presque aussi reculée. Certaines colonies grecques, celles de la Crète, par exemple, séparées de la famille commune depuis le quinzième siècle environ, témoignèrent de la fixité de la langue grecque depuis les temps obscurs qui s'écoulèrent au lendemain des grandes migrations des peuples.

Or, si les langues qui appartiennent à ces trois familles se sont maintenues pendant trente ou quarante siècles sans subir de profondes altérations; si, dans leur structure et leurs formes essentielles, elles sont telles aujour-

d'hui qu'elles étaient il y a quatre mille ans, nous regardons comme inadmissible qu'elles ne soient elles-mêmes que les dialectes d'un langage commun, et qu'en quelques siècles elles aient subi des changements assez radicaux pour qu'il ait été dès lors impossible de reconnaître les traces de cette unité primitive. Entre ces langues, en effet, quelle diversité! quelles anomalies inexplicables! quelle distance immense, et combien de siècles n'eût-il pas fallu pour la franchir! D'un côté, l'hébreu nous présente des radicaux uniformément composés de trois lettres mortes, n'acquérant de signification relative que par l'introduction des consonnes; il nous montre un système de déclinaisons et de conjugaisons formées par adjonction et un organisme rigoureux, excluant les termes composés et de nouvelle formation, en sorte que, entre les premiers et les plus récents des livres hébraïques, on remarque à peine quelque diversité de style. D'un autre côté, dès les temps les plus reculés, les langues sanscrite et grecque apparaissent avec leurs formes si variées, leurs flexions mobiles et multipliées, des facilités de combinaisons et de compositions très favorables à la création de termes nouveaux. Il semble que les peuples qui les parlent aient été prédestinés aux lointaines migrations, aux grandes aventures, aux découvertes quotidiennes; et cependant quelques-uns d'entre eux, comme les Indous, végètent, depuis les premiers jours de leur histoire, dans un état d'immobilité exclusif de tout progrès. Enfin, si on examine la structure de la langue chinoise, il semble que tout y soit anomalie, dissemblance, bizarrerie, en regard des autres

idiomes. Là, pas de flexions, nulles formes grammaticales, et, en apparence du moins, rien de ce qui constitue la logique et le génie d'une langue littéraire et philosophique. Des monosyllabes que nous appellerons bilitères, parce qu'ils sont uniformément composés d'une articulation suivie d'un son, sont juxta-posés presque sans méthode et n'empruntent de sens qu'à la convention ou à l'usage qui les rassemblent. Les consonnances dont ils se forment, et dans lesquelles l'accentuation joue un rôle essentiel, semblent étrangères à tous les autres idiomes, tandis que certaines articulations très vulgaires dans nos langues, l'*r*, par exemple, restent tout-à-fait inconnues dans la langue chinoise. D'ailleurs, plus on remonte vers l'origine de ces langues, plus leurs caractères différentiels sont sensibles, plus leur génie respectif est tranché et nettement accusé. C'est en se rapprochant des époques modernes, c'est en dégénérant et s'abâtardissant, que les divers idiomes du globe prennent des caractères moins distincts, et, soit par emprunt, soit par l'effet de la logique commune de l'esprit humain, contractent des ressemblances qui les rapprochent et qui sembleraient préparer le phénomène d'une langue universelle rêvée par certains philosophes.

Il faut donc, croyons-nous, renoncer à trouver, dans les rapports phonétiques ou grammaticaux des langues, la preuve de l'unité du langage primitif, et en même temps de l'humanité elle-même. Et cependant l'humanité est une, non-seulement par sa nature, mais encore par son origine. Nous croyons qu'à une certaine époque accessible à la critique, elle a parlé un langage commun

à tous, et que, selon l'expression de l'Ecriture, la terre n'avait alors qu'une seule lèvre et une seule parole. On en pourrait chercher les témoignages et dans les traditions lointaines de la plupart des peuples, et dans certaines idées générales qui semblent être restées dans toutes les tribus humaines, comme les débris d'un patrimoine commun et inaliénable. C'est ainsi que le système décimal, si incommode dans l'application, que presque partout on lui a substitué le système duodécimal, a été employé dans la numération de tous les peuples, et qu'on le retrouve dans les contrées les plus éloignées à une époque qui exclut toute vraisemblance d'emprunt. La computation hebdomadaire qui était en usage parmi les Occidentaux était également connue, dès la plus haute antiquité, des nations de l'extrême Orient; aux témoignages que les jésuites de Pékin rapportent de ce fait on peut joindre celui qui résulte de la publication récente de l'ouvrage chinois intitulé *Description du Camboge*, où le même usage est constaté. Bien d'autres idées communes, relatives notamment à l'ordre astronomique, viendraient à l'appui du sentiment qu'exprime M. Tripard, avec beaucoup de raison, croyons-nous, relativement à l'unité primitive de la race humaine.

Mais pour ne pas sortir des données purement philologiques, je crois que les preuves de l'unité du langage primitif, et, par le langage, du genre humain lui-même, devraient être cherchées moins dans certains rapports phonétiques, le plus souvent très suspects, entre les idiomes modernes et anciens que dans le sens intime d'un grand nombre de mots destinés à exprimer les

mêmes idées dans les diverses langues; je crois que les radicaux primitifs transformés par une circonstance ou une série de circonstances dont il n'est pas donné à la science de se rendre compte, ont subi une altération trop profonde pour qu'il soit possible de les retrouver aujourd'hui; mais qu'un grand nombre de termes dérivés dans le langage primitif, et dont les relations avec le radical étaient restées faciles à saisir, ont dû suivre la destinée des radicaux eux-mêmes et se trouver, en quelque sorte, traduits dans les divers idiomes humains, de manière à présenter le même sens sous des formes très différentes. C'est ainsi que le premier homme, en inaugurant son domaine sur les animaux, leur impose, dit l'Ecriture, *des noms convenables à leur nature, qui sont,* ajoute l'historien sacré, *ceux qu'ils portent encore aujourd'hui.* Il n'est pas à croire que, dans sa pensée, les noms hébraïques des animaux fussent précisément, et dans leur forme extérieure, ceux qu'ils avaient reçus de la bouche d'Adam, puisque, sans parler des altérations qu'ils auraient dû subir dans ce long espace de temps, la langue hébraïque, d'après l'opinion la plus commune, n'a point dû être celle des premiers hommes. Et cependant, ces noms imposés aux animaux dans l'origine, et ceux qu'ils portaient chez les Hébreux pouvaient, avec raison, être regardés comme identiques, parce qu'ils avaient la même signification et représentaient la même idée, quoique procédant de radicaux différents. Quelques exemples expliqueront et confirmeront ma pensée.

Les peuples de l'extrême Orient, comme les Occidentaux, divisent l'année en quatre parties, et cette

division existait plus de 2,000 ans avant J.-C., c'est-à-dire à une époque où il n'est guère possible de supposer un emprunt de la part des uns ou des autres. Elle paraît même remonter à un temps où les limites de ces saisons étaient vaguement définies, car, tandis que les Occidentaux fixèrent les solstices et les équinoxes au commencement des saisons, les Chinois les placèrent au milieu. Mais si nous entrons dans le sens et dans la structure intime des expressions qui servent à désigner chaque saison chez les différents peuples, nous reconnaîtrons dans la signification, d'ailleurs assez arbitraire de ces termes, des ressemblances qui semblent indiquer un point de départ commun.

Dans les dialectes européens, les mots *ear*, *ver*, *erst*, *ur*, renferment l'idée d'un principe, un matin, une aurore. C'est à peu près le sens étymologique de notre mot de *printemps*, et du mot germanique *frühling*. Entre ce radical et le mot chinois *tchun*, je n'aperçois aucun rapport de consonnance, et je ne crois pas qu'aucun artifice philologique réussisse à en établir. Mais si je cherche, dans le caractère qui l'exprime, le sens propre de cette dernière expression, j'y trouve la même idée représentée par un soleil levant, une aurore. Pour les Chinois aussi, le printemps est la première saison de l'année ; c'est celle où toutes choses germinent et commencent.

Je ne chercherai pas à établir entre les termes qui expriment l'été des rapports qui pourraient être regardés comme forcés, parce que le sens intime du mot chinois ne me semble pas très clair. Je remarque seulement qu'en déterminant les caractères de l'été, à une époque

antérieure à Abraham, le livre oriental dit que c'est la saison où les peuples se séparent les uns des autres. Faut il voir là un souvenir ou un vestige des migrations périodiques des peuples à cette lointaine époque? C'est une question qu'il est difficile de résoudre.

Le mot grec (οπωρα) qui signifie *automne,* emporte en même temps, par sa racine et ses dérivés, l'idée de fructification, de maturité. Le mot chinois *tsieou* en est bien éloigné sous le rapport phonétique; mais le caractère qui l'exprime a le même sens, savoir, celui de maturité et de récolte. Le mot *hiver,* par ses racines latine et sanscrite, *hiems, hima,* signifie nuit et froidure; c'est le sens exact du mot chinois qui s'écrit avec les caractères de glace et d'obscurité.

Si j'applique le même procédé à ces noms d'animaux que l'écriture nous dit avoir été donnés d'après leur caractère et leur nature, je trouve que le terme chinois *sse* lion a le sens étymologique de *maître,* et que le mot hébreu signifie fort et puissant. L'âne, chez les Chinois, est l'animal laboureur et, chez les Hébreux, celui qui porte ou cultive le blé: Pour les premiers, l'agneau est l'animal qui vit sur les pâturages; pour les seconds, c'est l'animal qui saute sur les pâturages. Chez les uns comme chez les autres, l'hirondelle est l'oiseau au vol libre. Le ver, chez les Chinois, est l'insecte qui perce et traverse, et tel est précisément le sens du mot grec τερηδων. Chez presque tous les peuples, au nom du serpent s'attache une idée d'incantation et de tromperie.

On pourrait prolonger à l'infini cet examen comparatif dont je n'ai voulu présenter qu'un exemple, et l'ap-

liquer, non seulement aux noms d'animaux, mais encore à une foule de termes dérivés; il est probable qu'on rencontrerait rarement entre les vocables des diverses familles de langues des rapports phonétiques réels; mais qu'on trouverait en grand nombre les rapports plus sérieux et plus concluants résultant de l'identité de signification et de la ressemblance logique des dérivés. C'est par ce procédé, croyons-nous, qu'on parviendrait à reconstruire, en quelque sorte, le langage primitif, non par un vain rapprochement de sons et de vocables corrompus, ensevelis sous les débris de Babel, et c'est par là qu'on trouverait le témoignage de l'unité et de l'universalité de la langue parlée par l'humanité dans les jours qui précédèrent la dispersion.

On pourra faire observer, je le sais, que ce travail étant opéré et même couronné de succès, la difficulté n'est que reculée et qu'il reste toujours à expliquer comment les radicaux primitifs se sont transformés en ceux qui ont servi à la construction des divers idiomes du globe. Cette objection, je l'avoue, est aussi insoluble dans le système que je propose que dans tout autre. Je crois que dans le langage primitif un nombre de radicaux assez restreint a servi à la formation de dérivés portant avec eux leur signification propre, et je crois que ces dérivés, suivant la destinée de leurs radicaux, ont été transportés, avec ce même sens, dans les différents dialectes des hommes; je trouve là la preuve surabondante de l'individualité de la famille humaine. Comment les radicaux eux-mêmes, suivant le sort des tribus humaines, se sont-ils métamorphosés et divisés en divers groupes?

C'est un problème que la philologie n'a, croyons-nous, pas encore résolu : et jusqu'à ce qu'elle y soit parvenu, nous ne voyons nulle raison de détourner de son sens naturel le texte de la tradition sacrée, nous disant que Dieu confondit le langage des hommes, au lieu même où ils étaient réunis, de sorte que nul n'entendit la voix de ses proches; et que pour ce motif ils furent contraints de se diviser sur toute la terre.

ELECTIONS.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections, a nommé :

Président annuel.

M. Jobard, Président de chambre à la Cour impériale.

Vice-Président.

M. Viancin, Secrétaire en chef de la mairie.

Ont été élus associés correspondants (ordre des associés nés dans la province) :

M. l'abbé Clerc, Professeur au petit séminaire de Luxeuil.

M. Toubin, Régent au collége de Salins.

L'Académie a nommé membre honoraire de la compagnie : M. Mignard, éditeur du roman de *Girart du Rossillon*.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1859.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
M. le Général Commandant la 7e division militaire.
M. le Premier Président de la Cour impériale.
M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs

Beaupré, Conseiller à la Cour mpériale de Nancy (décembre 1853).

Berroyer, ✻, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

Bixio (le Docteur), Médecin, ancien député; à Paris (janvier 1848).

Blanc, ✻, Procureur général; à Colmar (août 1850).

Bourqueney (le baron de), C ✻, ancien ambassadeur; à Paris (mai 1856).

Busson (l'Abbé), ancien Secrétaire général du Ministère des affaires ecclésiastiques; à Besançon (juillet 1845).

Carbon, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon; à Paris (août 1841).

Carpentier, ✻, membre du Conseil général du Doubs, Maire de la ville; à Baume-les-Dames (août 1856).

Delesse, ✻, Ingénieur des Mines; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✻, Professeur à l'Ecole normale; à Paris (août 1845).

Déy, Directeur des Domaines, à Vesoul (janv. 1854).

Desroziers, ✻, Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✻, Evêque de Montauban (décemb. 1855).

Fargeaud, ancien Professeur de physique; à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✻, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gerbet (Mgr), ✻, Evêque de Perpignan (novembre 1844).

Goureau, O ✻, Colonel honoraire du génie; à Paris (août 1853).

Gousset (S. E. le Cardinal), O ✻, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G.C ✻, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1855).

Kornprobst, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✠, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✠, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✠, ancien Pair de France; à Frasne-le-Château (Haute-Saône) (décembre 1835).

Martin (le Baron), ✠, anc. Député; à Gray (août 1836).

Meyronnet de St.-Marc, C ✠, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

Micaud, ✠, ancien Maire de Besançon.

Montalembert (le Comte de), de l'Académie française; à Paris (janv. 1840).

Moustier (le marquis de), G ✠, Ambassadeur à Vienne (janvier 1858).

Perrin (J.-B.), Avocat; à Lons-le-Saunier (août 1852).

Perron, ✠, *Secrétaire perpétuel honor.*; à Paris (août 1838).

Person, ✠, Professeur de physique, Doyen de la Faculté des sciences (août 1845).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Tourangin, G O ✠, Sénateur (30 novembre 1848).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

Droz, ✠, Conseiller honoraire à la Cour impériale, *Doyen de la Compagnie* (décembre 1805).

Weiss, O ✠, Bibliothécaire de la ville, membre corres-

pondant de l'Institut (Académie des inscriptions) (août 1808).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commiss. d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

Saint-Juan (le Baron de), ancien membre du Conseil général (janvier 1827).

Pérennès, ✵, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janvier 1829).

Parandier, O ✵, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (février 1833).

Bourgon, ✵, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Huart, O ✵, ancien Recteur (août 1834).

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✵, membre du Conseil général (novembre 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, ✵, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).

Ponçot, ✵, O ✵, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Clerc (Ed.), ✵, Président à la Cour impériale (janvier 1837).

Vaulchier (le Comte Louis de), (août 1837).

Convers, ✵, Maire de la ville de Besançon, membre du Conseil général (août 1837).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Villars, ✵, ancien Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

Dusillet (Auguste), ✵, Président à la Cour impériale (août 1841).

Tournier, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

Tripard, ✵, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

Clerc (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

Grenier (Ch.), Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✵, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur du collége de Saint-François-Xavier (août 1847).

Loiseau, ✵, Procureur général (novembre 1848).

Bonnet (Simon), ✵, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

Guenard (Alexandre), Bibliothécaire honoraire (août 1849).

Saint-Juan (Alexandre de) (août 1853).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

Messieurs

Vuilleret (Just), Juge au Tribunal de première instance de Besançon, Secrétaire adjoint (août 1853).

Coquand, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences (janvier 1854).

Clerc de Landresse, Avocat à la Cour impériale (janvier 1855).

Chiflet (le Vicomte), (janvier 1855).

Druhen, Docteur en médecine (janvier 1855).

Martin, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1855).

Laurens (Paul), Chef de division à la préfecture (août 1855).

Alviset, avocat général (août 1857).

Terrier de Loray (août 1857).

Delacroix, Architecte de la ville (janvier 1858).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

Guyétant, ✠, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence; à Lyon (février 1809).

D. Monnier, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Domblans (janvier 1827).

Hugo (Victor), O ✠, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Coillot, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✠, membre de l'Académie des sciences, à Paris (août 1827).

Dalloz, O ✠, ancien Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Homme de lettres; à Paris (février 1832).

Cuvier (Ch.), Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Besson, Statuaire, Directeur de l'Ecole de dessin; à Dole (août 1833).

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes; à Agde (Hérault) (janvier 1834).

Gindre de Mancy, Employé de l'Administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Lons-le Saunier (août 1834).

Magnin (Charles), O ✠, membre de l'Académie des inscriptions, Conservateur à la Bibliothèque impériale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, O ✠, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; à Paris (août 1839).

Lélut, O ✠, membre du Corps législatif et de l'Institut (Académie des sciences morales), Médecin en chef de la Salpétrière; à Paris (août 1839).

Tissot, ✠, Professeur de philosophie à la Faculté de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du Ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, O ✠, Recteur de l'Académie; à Dijon (août 1843).

Wey (Francis), ✠, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de), Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur; à Saint-Lupicin (novembre 1848).

Richard-Baudin, Maître ès Jeux-Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique, à Paris (août 1850).

Reverchon, ✠, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, Vicaire de Saint-Denis-du-St-Sacrement; à Paris (janvier 1851).

Bigandet (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

Vieille (Jules), ✠ Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

Pallu, bibliothécaire; à Dole (janvier 1855).

Lonchamp, avocat; à Vesoul (août 1855).

Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura; à Arbois (août 1856).

Gatin (l'Abbé), correspondant du Ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Gaspard de Gigny, docteur-médecin (janvier 1857).

PETIT, statuaire à Paris (août 1857).

JEANNEY, Conseiller à la Cour impériale de Besançon (janvier 1858).

ED GRENIER, littérateur à Baume-les-Dames (janvier 1858).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

CIVIALE, ✠, Docteur en médecine; à Paris (août 1823).

TAYLOR (le Baron), ✠ O ✠, Littérateur; à Paris (août 1825).

CAILLEUX (DE), ✠ O ✠, ancien Directeur général des Musées; à Paris (août 1827).

PÉRICAUD, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

MATTER, O ✠, ancien Inspecteur général de l'Université; à Strasbourg (janvier 1834).

NADAULT-BUFFON, O ✠, Chef de division au Ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Paris (août 1834).

THIRRIA, O ✠, Ingénieur en chef des Mines, membre du Conseil général de la Haute-Saône; à Paris (août 1834).

CAUMONT (DE), O ✠, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

Reinaud, O ✵, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Dubeux, ✵, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), Homme de Lettres; à Paris (août 1842).

Leglay, ✵, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

Mallard, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

Greppo (l'Abbé), Vic. gén.; à Belley (30 août 1847).

Chénier (de), O ✵, Chef du bureau de la justice au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

Braun, ✵, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

Stiévenard, Doyen de la Faculté des lettres; à Dijon (août 1850).

Forster, ✵, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (août 1853).

Foisset, conseiller à la Cour impériale de Dijon (août 1857).

Quicherat, professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Messieurs

PICOT, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

GINGINS LA SARAZ (le Baron DE), Correspondant de l'Académie royale de Turin; à Lausanne (mai 1839).

GAZZERA (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

GACHARD, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas; à Bruxelles (mars 1841).

VULLIEMIN, Historien; à Lausanne (mars 1841).

PORCHAT, ancien Recteur de l'Université de Lausanne; à Paris (mars 1841).

MATILE, Historien; à New-York (E.-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, Ministre à Turin (août 1847).

REUME, Officier d'artillerie; à Bruxelles (août 1850).

KOULER, Prof. au collège de Porrentruy (janvier 1855).

MANZONI (Alexandre); à Milan (août 1855).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1860.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1859, décernera les prix suivants :

Prix d'histoire. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul; les maisons de Joux et de Montfaucon, de Saint Mauris et de Neuchâtel; les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît, du Mont Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau et de Bellefontaine,* sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille de 300 francs. — *Eloge de l'abbé Bullet.*

Prix de Poésie. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-com-

toises. Elle les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 24 août 1859.

Discours de M. le président..... 1
Rapport sur le concours d'histoire, par M. le président Clerc..... 15
Pièce de vers, par M. Alexandre de Saint-Juan .. 19
Rapport sur le concours d'économie politique, par M. J. Druhen aîné..... 24
Rapport sur le concours de poésie, par M. Aug. Dusillet..... 45
Rapport sur le concours d'éloquence, par M. Clerc de Landresse..... 65
Pièces de vers, par M. Viancin..... 85

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

De l'indigence et de la bienfaisance dans la ville de Besançon, par le Dr Druhen aîné, professeur à l'Ecole de médecine..... 95
Observations sur l'origine des langues à propos de l'opinion présentée par M. Tripard dans l'ouvrage de *Moïse,* par M. Terrier de Loray..... 160
Elections..... 176
Liste académique..... 177
Programme des prix..... 188

FIN.

Besançon. — Dodivers et Ce, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

ERRATA.

—

Page 15, ligne 9 et page 18, lignes 4 et 19 : au lieu de Port Abucinus, *lisez* Port Abucin.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 4724